



**HAL**  
open science

# Genre et Paix!: les femmes dans la résolution des conflits au Congo-Brazzaville

Maixent Cyr Itoua Ondet

► **To cite this version:**

Maixent Cyr Itoua Ondet. Genre et Paix!: les femmes dans la résolution des conflits au Congo-Brazzaville. Sociologie. Université de Grenoble, 2014. Français. NNT : 2014GRENH020 . tel-01423843

**HAL Id: tel-01423843**

**<https://theses.hal.science/tel-01423843v1>**

Submitted on 1 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## THÈSE

Pour obtenir le grade de

### DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Sociologie politique**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

**Maixent Cyr ITOUA ONDET**

Thèse dirigée par Pr. **Serge DUFOULON**

préparée au sein du **Laboratoire de sociologie de Grenoble (Emotion, Médiation, Connaissance et Culture) LSG-EMC<sup>2</sup> EA-1967**, dans l'**École Doctorale : Sciences de l'homme du politique et du territoire (SHPT)**.

## « Genre et Paix ! Les Femmes dans la résolution des conflits au Congo-Brazzaville »

Thèse soutenue publiquement le « **04 décembre 2014** », devant le jury composé de :

Directeur de Thèse :

**Monsieur, Serge DUFOULON**

Professeur des Universités, Université de Grenoble

**Monsieur, Gilles Rouet**, Professeur des Universités, (IFB) Institut Français de Bulgarie, Attaché de coopération universitaire et Scientifique Ambassade de France, Président du jury et Rapporteur.

**Madame, Anne Bargès**, (HDR), Maître de Conférences, Université de Tours, Examineur

**Madame, Elisabeth Doutré**, (HDR) Maître de Conférences à l'Université Pierre Mendès-France, (UPMF) Grenoble, Examineur

**Monsieur, Thierry Come**, Professeur des Universités, Université de Reims, Rapporteur

**Monsieur, Daniel Welzer Lang**, Professeur des Universités, Université Le Mirail, Toulouse 2, Examineur



# Université de Grenoble

Ecole Doctorale Science de l'Homme, du politique et du territoire (SHPT)

**Thèse**

Pour obtenir le grade de

**Docteur de l'Université**

Spécialité : Sociologie

Présentée par

**Maixent Cyr ITOUA**

Thèse dirigée par

**Monsieur, Serge Dufoulon**

Professeur des Universités, Responsable du Master  
Expertises Sociologiques, Université Pierre Mendès- France

Préparée au sein du **Laboratoire de sociologie de Grenoble (L.S.G)**  
**EMOTION-MEDIATION-CULTURE-et-CONNAISSANCE**

Thèse soutenue publiquement le 4 décembre 2014  
devant le jury composé de :

**Monsieur, Serge Dufoulon**, Professeur des Universités, Directeur de Thèse

**Monsieur, Gilles Rouet**, Professeur des Universités, Institut Français de Bulgarie,  
Président du jury et Rapporteur

**Madame, Anne Bargès**, Maître de Conférences, Université de Tours, Examineur

**Madame, Elisabeth Dautre**, (HDR) Maître de Conférences à l'Université Pierre Mendès-  
France (UPMF) Grenoble, Examineur

**Monsieur, Thierry Come**, Professeur des Universités, Université de Reims, Rapporteur

**Monsieur, Daniel Welzer Lang**, Professeur des Universités, Université de Toulouse, Le  
Mirail, Toulouse 2, Examineur

## **Résumé**

La présente thèse traite de l'implication des Femmes dans la résolution des conflits au Congo Brazzaville. Elle révèle les divers mécanismes à travers lesquels, l'élite féminine congolaise a contribué à résoudre les conflits sociopolitiques dans le pays. Ainsi, elle souligne le rôle social des femmes Congolaises dans les luttes d'émancipation nationale. En étudiant successivement la sociogenèse du conflit et les réseaux des différents protagonistes, puis l'implication de cette élite en court-circuitant les acteurs politiques à travers les associations, appuyées par les ONG et enfin l'occupation de l'espace public ; Cette thèse rend compte des logiques sociales, de la transformation sociétale et de la domination masculine dans ses états : institutionnalisé, objectivé et incorporé. Par conséquent, elle appréhende simultanément la dimension étatique et l'influence de la religion généralement séparées par la spécialisation des objets d'étude et des méthodes d'investigation : histoire sociopolitique et sociographique du pays, approche statistique et anthropologie sociale et politique.

## **Abstract**

This thesis deals with the involvement of women in conflict resolution in Congo Brazzaville. It reveals the various mechanisms through which the Congolese elite Women helped solve socio-political conflicts in the country. And it emphasizes the social role of Congolese women in the struggle for national emancipation. Successively studying sociogenesis conflict and networks of different political actors through associations supported by Ong and finally the occupation of public space.

This thesis reports on the social logic of societal transformation and male domination in its forms institutionalized and objectified and incorporated. Therefore it simultaneously captures the state dimension and religious influence generally separated by specialization objects of study and investigation methods socio-political and socio-graphic history statistical approach and social and political anthropology.



## REMERCIEMENTS

Lorsque je suis arrivé à la fin de la rédaction de cette thèse, j'ai senti s'écrouler en moi tout le poids qui m'envahissait.

Un parcours de thèse est marqué de nombreuses rencontres et échanges très divers. Les multiples confrontations et échanges de points de vue ont été pour mon travail de recherche et pour moi-même une source d'enrichissement.

Je suis très heureux d'exprimer ma profonde reconnaissance envers le Professeur Serge Dufoulon, Professeur des Universités, à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble, qui a bien voulu diriger mon travail avec bienveillance et en qui j'ai trouvé un conseiller perspicace.

Le Professeur Serge Dufoulon a assuré cette direction en m'accordant une confiance qui m'a permis de m'exprimer beaucoup plus libre que je n'aurais peut-être pu le faire sous le poids d'une autre autorité universitaire.

Je le remercie enfin pour ses conseils, les pistes de réflexion et les encouragements qu'il m'a toujours donnés et surtout pour avoir été toujours disponible lorsque j'avais besoin de son conseil.

A vous, mesdames et messieurs les membres du jury, qui avez accepté de participer à l'évaluation de cette thèse. Je vous adresse mes sincères remerciements pour le temps consacré et vos remarques avisées.

A madame Muriel Hilaire, assistante sociale au CROUS de Grenoble, pour son écoute et avoir répondu favorablement à mes nombreuses sollicitations à chaque fois que j'en avais besoins, j'exprime ma gratitude.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux acteurs de la société civile congolaise principalement les associations féminines, ONG pour leur disponibilité et pour ce partage de savoirs.

Ma sincère reconnaissance à Monsieur Pierre Moussa, Ministre du Plan, de l'aménagement et du Territoire, pour tout ce qu'il a fait pour nous, à Madame Arlette Raymonde Bakou, Conseillère en Genre au Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement,

à Madame Marie Victorine Ngoma Bilala, Coordinatrice du point focal Genre au ministère de l'Intérieur et à Madame Hélène Béatségnuet, Secrétaire chargée de matériels et finance au point focal Genre au ministère de l'Intérieur .

A Monsieur et Madame Renaud, pour tout ce qu'ils ont fait pour nous sans lequel ce travail ne serait peut-être qu'un rêve,

A mon beau frère, Paul Bakouma, pour son aide précieuse, à chaque fois que j'en avais besoin,

A Tonton Jacques Ossété pour son aide multiple et surtout ses précieux conseils,

A mes sœurs qui ont toujours été là pour moi et qui m'ont permis de mener à bien mon parcours, non seulement grâce à leur soutien financier et surtout à l'appui qu'elles m'ont toujours apporté,

A mon frère et Ami, le Capitaine Serge Ngayoma, pour son soutien moral et militant.

Enfin, Je tiens spécialement à exprimer ma gratitude envers tous ceux et toutes celles qui ont bien voulu répondre à mes entretiens, particulièrement, les femmes congolaises dont je salue ici la bravoure qui, parfois dans les conditions pénibles ne perdent pas pieds du sens de leur engagement. Car si ce travail a le mérite d'exister, c'est évidemment grâce à elles.

En prenant pour sujet de thèse : «les femmes dans la résolution des conflits au Congo Brazzaville », des stratégies, ce travail remixe des dimensions auparavant décomposées par l'analyse, il rejoue sur un mode mineur le sentiment initial d'une avalanche désordonnée d'informations. Il donne un peu plus de chair aux rencontres qui m'ont fait avancer dans la réflexion, et parfois leur rend hommage.

**Pour la mémoire de tous ceux à qui nous devons notre existence**

**A mon père,**

Itoua Alphonse,

**A ma mère,**

Itoua Denise, née Nianguégué

**A ma sœur,**

Itoua Sylvie Viviane

**A mon oncle,**

Mathieu Akongo

# Table des Matières

## Introduction

Le retour aux origines	18
I La place du Chercheur	
II La relation sur le terrain	
III Limites	22
IV Perspectives	25
V Laalebasse se casse au seuil de la porte	30
Les Femmes Congolaises	
La tournure	31
VI L'enquête	33
VII Structure de Thèse	34
	35
<b><u>PREMIERE PARTIE</u></b>	<b>39</b>

## **STATUT DES FEMMES DANS LA SOCIETE TRADITIONNELLE KONGO**

<b>CHAPITRE I : LA SOCIETE TRADITIONNELLE</b>	<b>42</b>
I Les autochtones	
1. Stratification sociale	43
2. Les Croyances	46
3. Les guerres et les guerriers	
4. L'héritage et les transmissions des titres	49
II- Les femmes dans la société traditionnelle	51
1. Rôle politique	53
2. Activités sociales et rôles genres	56
2.1-Le privilège du rang	58
2.2- Dévalorisations sociales	
3. Interdictions alimentaires	59

4. Impureté supposée des femmes	60
5. La dangerosité des femmes	62
<b>CHAPITRE II : LES FEMMES A LA PERIODE COLONIALE</b>	<b>64</b>
I La période missionnaire	
La confiance	65
II Les femmes et les changements de société aux 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> siècles	67
1. Les transformations sociales	68
III Le mythe du statut privilégié des femmes au Congo	74
1. Analyse sur l'évolution du statut des femmes	75
<b><u>DEUXIEME PARTIE</u></b>	<b>77</b>
<b>CONTEXTE HISTORIQUE</b>	
<b>CHAPITRE III: ITINERAIRE CHOISI</b>	<b>78</b>
I- Le fardeau des mentalités gangrenées	
1. Le manque de vision des pouvoirs en place	
2. Le témoignage de l'Histoire	
II L'Héritage du passé	81
III Quelques définitions Conceptuelles	85
1. Le pouvoir politique	
1.1 La notion de situation	
IV Les Conditions d'exercice du pouvoir	86
1. Les facteurs objectifs	
2. Les facteurs subjectifs	87
3. L'action politique	
4. La nature du pouvoir politique	
<b>CHAPITRE IV : SOCIOGENESE DU CONFLIT</b>	<b>90</b>
I L'origine du conflit	
1. Le decoupage électoral	94
II La crise des années 90	95
1. Antécédents politiques	96
Chronologies des faits	99
<b>CHAPITRE V : LES TROUBLES SOCIOPOLITIQUES</b>	<b>101</b>
I La guerre civile de 1993	
1. rivalités ethniques	
2. L'accalmie de façade	110
II La guerre du 5 juin 1997	114
III La guerre de décembre 1998	119
IV Parcours, trajectoires et réseaux	
1 Situation patronymique : Pascal Lissouba	127

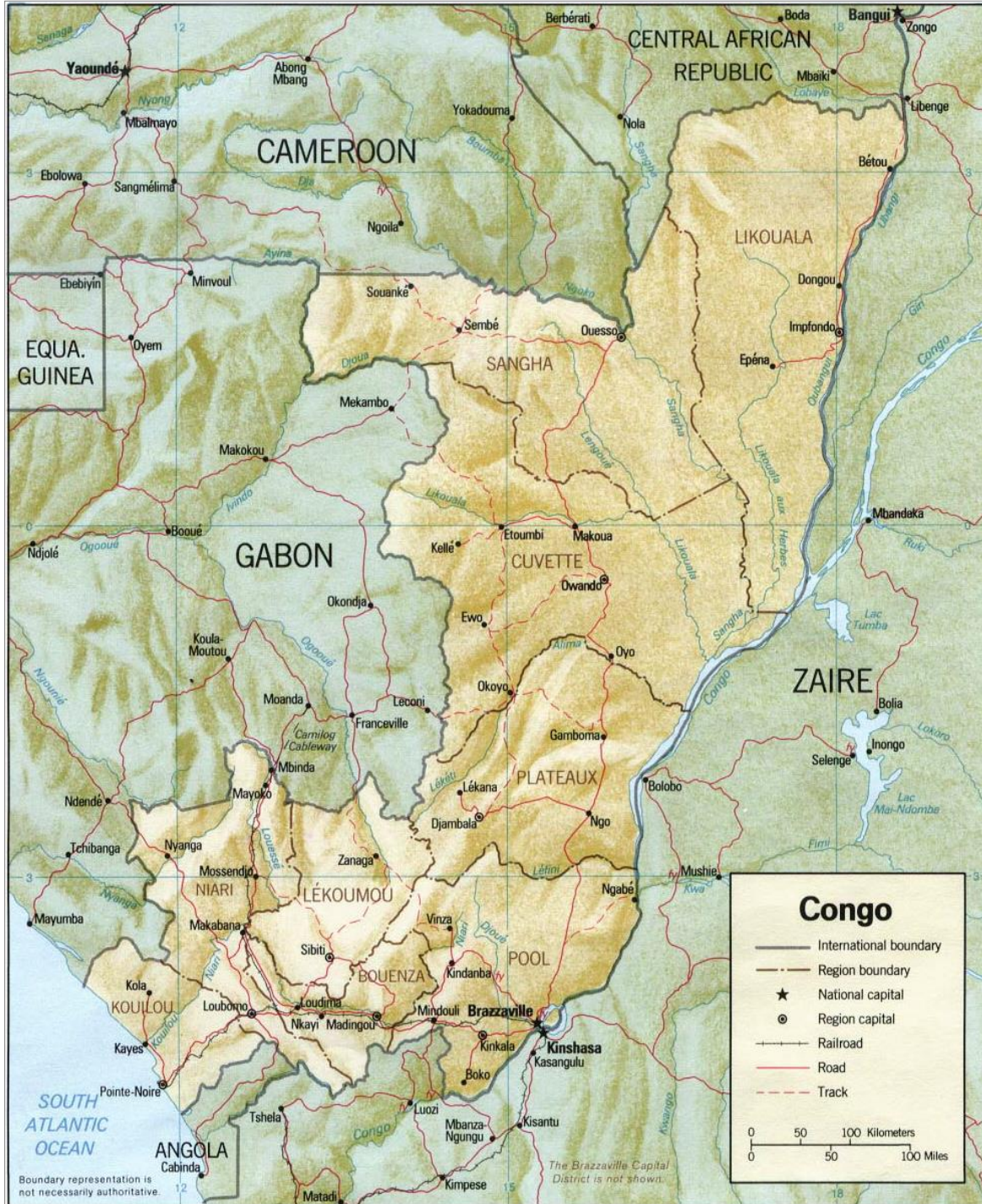
2 Bernard Kolélas	128
3 Denis Sassou-Nguesso	130
<b>CHAPITRE VI : SITUATION ECONOMIQUE DU CONGO</b>	<b>133</b>
I Contexte économique	
1- Stratégie congolaise du développement	
2- L'importance du secteur pétrolier	134
3- Le fardeau du secteur public	
II Structure démographique	137
1- L'échec de la politique de l'école au Congo	146
<b><u>TROISIEME PARTIE</u></b>	<b>150</b>
<b>SITUATION FONDAMENTALE DE LA FEMME CONGOLAISE</b>	
<b>CHAPITRE VII : SITUATION FONDAMENTALE DE LA FEMME AU CONGO</b>	<b>153</b>
I - Analyse sociologique de la situation des femmes	
1- Violences	
II- Paroles des Femmes	154
1. Le desoeuvrement de la jeunesse	
2. Le sentiment de puissance	156
III- Les textes encadrant les droits des femmes	159
1- Les discriminations	161
2 Les discriminations légales	162
3 La marginalisation de la femme dans les instances de décisions	
IV Analyse	171
1. La progression des scolarités	172
2. Des inégalités entre les sexes sur le marché du travail	177
<b>CHAPITRE VIII : L'HISTOIRE DES FEMMES</b>	<b>181</b>
I Batailles politiques	
II La lutte des féministes	184
III La domination masculine	189
1- La parité	
2- Tentative de synthèse	190
3. Les origines de la domination	
Le regard de Freud	193
La hiérarchisation	194
4. La domination symbolique	199
5. La domination et la violence concrète	203
6. La domination et la différence sexuelle	204
IV. Les femmes et la hiérarchisation sociale	207

<b><u>QUATRIEME PARTIE</u></b>	<b>213</b>
<b>FEMMES : ENGAGEMENT POLITIQUE ET GESTION DE CONFLITS</b>	
<b>CHAPITRE IX : LE COMBAT DES FEMMES</b>	<b>216</b>
I Les femmes dans la société postcoloniale	217
1- Création des Associations à caractère socio-culturel	
2- Création des Associations à caractère politique	223
<b>CHAPITRE X : ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS FEMMINES</b>	<b>229</b>
I Une mise en lumière de la subtilité féminine	
1- Les Associations féminines	230
II Stratégies et Occupation de l'Espace	233
1- Stratégie	
2- Occupation de l'Espace	234
<b>CHAPITRE XI : LES FEMMES ET LA PAIX</b>	<b>240</b>
I L'implication des femmes au processus de paix	241
1- Des initiatives prises par les femmes	242
2- Des actions menées	243
II Le train de la Paix	
1- Les accords croisés	246
2- Expression de reconnaissance	250
Pourquoi l'implication des femmes a-t-elle réussi	251
<b>CHAPITRE XII : LE PROBLEME DE L'ETAT</b>	<b>260</b>
I La problématique de l'Etat	
II Analyse et conception d'un modèle explicatif	263
1- Le rôle de l'Etat	
2- De la sécurité à la stabilité d'un système politique	268
3- La stabilité	270
III L'Etat et la consécration de la violence	272
1- Une approche explicative	
2- La raison d'être de l'Etat : du problème de transposer Hobbes	275
3- Les structures politiques : entre manque de capacités et clientélisme	279
<b>CHAPITRE XIII : INFLUENCE DE LA RELIGION DANS LE CHAMP POLITIQUE</b>	<b>283</b>
I L'ambiguïté du champ politique	284
1- Quelles peuvent en être les conséquences	287
II L'engagement politique de l'Eglise	288
III Les conséquences	295
1. Avantages	
2. Inconvénients	297

IV. Deux sphères : politique et morale	302
<b><u>CONCLUSION GENERALE</u></b>	<b>306</b>
<b><u>ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES</u></b>	<b>317</b>
<b>SITES INTERNET CONSULTES</b>	
<b><u>ANNEXES</u></b>	<b>326</b>
LISTE DES TABLEAUX	330
SIGLES ET ABREVIATIONS	331
LISTE DES STRUCTURES RENCONTREES	334
<b>RAPPORT</b>	<b>338</b>
<b>RECAPITULATIF DES FEMMES MINISTRES</b>	<b>346</b>
<b>INVITATION A LA MISE EN PLACE DE FOCAL GENRE</b>	<b>353</b>
<b>CORRESPONDANCE</b>	<b>364</b>
<b>IMAGES</b>	<b>366</b>



# **Introduction**



Cette recherche est née d'un étonnement<sup>1</sup>.

Au début des années 1990, le Congo bascule dans une spirale infernale de violence. Avec des conséquences néfastes, occasionnant des troubles sociopolitiques et son cortège de malheurs partout dans le pays. Tous les espoirs suscités par les changements opérés<sup>2</sup> se sont envolés.

On voit émerger les femmes<sup>3</sup> sur la scène politique pour faire prendre conscience aux acteurs politiques de la nécessité de faire cause commune pour éviter au pays le pire et surtout de faire taire tout sentiment égocentrique de la part des acteurs politiques<sup>4</sup>.

Aux effets d'une période coloniale désastreuse (viols, torture, humiliation) et de l'union forcée<sup>5</sup> de tous les fils du pays par le régime du parti unique s'ajoutent ceux des années 1990 avec l'instauration du pluralisme politique.

L'espoir tant suscité des changements intervenus par la tenue de la Conférence nationale souveraine (CNS) a cédé le pas au désespoir ; aux antagonismes partisans (Itoua-Ondet, 2010). La géographie a ceci de contraire qu'elle permet à la fois de détailler la diversité des sous sols, la variété des reliefs, les foisonnements de la végétation et la complexité de l'occupation de l'espace par les hommes, mais elle ne dit rien du tout sur la véritable nature des hommes et des choses.

Comment en effet la géographie pourrait-elle décrire le bouillonnement de la vie et de la culture ? La densité de la forêt, le tumulte du fleuve, et

---

<sup>1</sup> L'étonnement ici s'explique de la tournure qu'ont prises les choses. Rien ne le présageait si l'on se réfère à l'enthousiasme suscité lors des changements intervenus. Toutes les différentes phases se sont passées sans heurts (conférence nationale, période transitoire et élection du président de la République) jusqu'à l'installation des nouvelles autorités. Les nouvelles autorités sont reconnues par des pays voisins, la France, les pays occidentaux et les U.S.A sur le plan extérieur. Dans l'ordre logique des choses, tout incite à croire que la situation fondamentale du pays ou du moins, est en passe de changer.

Sur le plan intérieur : Plusieurs indices commencent à faire douter de la volonté des nouvelles autorités : l'instauration des pouvoirs, c'est-à-dire une réforme administrative et politique ; une forme de décentralisation du pouvoir d'Etat avec dans son principe « concentration du pouvoir ». Mais très tôt entre les états-majors, des désaccords se font jour au point d'aboutir à un renversement d'alliance spectaculaire. « *On reproche au nouveau pouvoir pêle-mêle, des nominations partisans au sein de l'administration et des entreprises d'Etat, la pratique de l'invective politique ainsi que la confiscation des médias, et de journalistes sélectionnés sur des bases subjectives* » Ces pratiques condamnées par le passé étaient de nature à faire craindre une dérive autoritaire des nouvelles autorités (Mokoko, 1995).

<sup>2</sup> Les nouvelles institutions issues des élections présidentielles post conférence nationale souveraine (CNS).

<sup>3</sup> Une délégation des 150 femmes de toute obédience politique, bravent le crépitement des armes pour interpellier les hommes politiques.

<sup>4</sup> Paroles prononcée par la délégation des femmes lors de la marche pacifique pour demander l'arrêt des hostilités dans le pays Janvier 1993.

<sup>5</sup> Il y a absence d'opinion dissidence. Le Parti faisait office d'Etat. Selon la formule consacrée, le parti dirige l'Etat. Le chef du parti était ipso-facto, le chef de l'Etat. Tous les acteurs politiques y étaient membres et n'y avait pas de contestation.

l'épaisseur de la nuit font jaillir le Congo-Brazzaville dans sa diversité humaine et tropicale. Ouvert sur la côte Atlantique et traversé par l'équateur dans la localité de Makoua<sup>6</sup>, le Congo-Brazzaville est la principale porte d'entrée de l'Afrique centrale. Le fleuve qui a donné son nom au pays délimite une frontière avec la République Démocratique du Congo (ex Zaïre). C'est aussi la plus grande voie navigable de toute l'Afrique. A l'extrême sud, le Congo-Brazzaville s'accoude avec l'Angola. Au nord avec la République Centrafricaine et le Cameroun, et au nord-ouest (la région de la Cuvette-Ouest), celle avec le Gabon qui serpente dans la région des Plateaux, borde les régions de la Lékoumou, au Niari et du Kouilou pour finir sur l'océan. Dans cet espace drainé par les pluies tropicales, les fleuves sont nombreux et puissants. Outre le Congo et l'Oubangui ou de rivières navigables, une trentaine de fleuves comme l'Alima, le Kouyou, la Nkenie, la likouala-Mossaka, le Niari, la Bouenza ou la Sangha répandent leurs eaux fertiles dans l'ensemble du pays.

Dans cet espace qui fut l'une des anciennes colonies françaises, vivent près de 4 millions d'habitants<sup>7</sup> sur une superficie de 342 000 km<sup>2</sup> dont plus de la moitié, soit près de 52% de ces populations en sont les femmes.

Dans son discours à l'endroit des femmes réunies, au Palais du Parlement à Brazzaville<sup>8</sup>, lors des cérémonies marquant le cinquantième anniversaire de l'indépendance de la République du Congo, Denis Sassou-Nguesso, le président de la République, déclarait ce qui suit :

*« Ce que vous avez fait pour la paix dans ce pays, en conciliant les vues les plus irréductibles, en vous mettant en travers de l'adversité et de la barbarie des hommes en partageant le sourire et la solidarité dans les contrées inhospitalières, nous osons croire que vous saurez le faire au service du développement de notre pays. »* (Sassou-Nguesso, 2010)<sup>9</sup>

Il est ainsi admis que l'implication des femmes dans la résolution des conflits<sup>10</sup> au Congo-Brazzaville a eu un impact considérable que le pays a retrouvé la paix après les années de conflit sociopolitique. Ce succès ne s'est pas joué seulement au grand jour, mais recourt souvent à des pratiques muettes, voire invisibles, qui pour rester dans l'ombre n'en sont pas moins

---

<sup>6</sup> District de Makoua ! Localité, situé au nord du Congo dans la région de la Cuvette.

<sup>7</sup> Ministère du Plan, 2007 Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE).

<sup>8</sup> Capitale de la République du Congo !

<sup>9</sup> L'extrait du discours prononcé par le Président de la République du Congo, au Palais du Parlement à la clôture des travaux du Forum : « *Place et rôle des femmes dans la société congolaise* » marquant les festivités du cinquantenaire de l'indépendance du pays, du 28 au 31 Juillet 2010 à Brazzaville.

<sup>10</sup> Guerres civiles des années 90.

déterminantes (Wesman, 1993). La prégnance de ces non-dits nous amènera à bien distinguer la stratégie manifeste des femmes pour faire apparaître la cohérence et le sens de leur implication dans la résolution des conflits.

Il semble que la position responsable de la femme congolaise soit reconnue par les autorités. La femme congolaise était perçue comme une médiatrice entre « la tradition et les différentes ethnies, entre les clivages sociaux, elle gère au mieux les passages dans cette société pluriethnique ». A l'arrivée des hommes occidentaux, « la femme congolaise » est entrée dans un nouveau monde, elle a été l'éclaireur des hommes par la force de l'histoire (Dambendzet, Diazinga, Gamassa ; 2011). Beaucoup de réponses indiquaient, selon une formule célèbre<sup>11</sup>, que la femme était bien vue comme l'avenir de la société congolaise. Le rôle responsable de la femme bien qu'unanimement reconnu, était, en revanche, qualifié par défaut :

*« Elle s'est immiscée dans la résolution des conflits dans le vide laissé par la défaillance des acteurs politiques. (...) ; L'homme politique emporté dans les discussions oiseuses et sans solutions, échoue là où la femme réussit : aller à l'encontre des jeunes combattants, vieux et « sages » dans les coins et recoins au fond fin du pays en plein conflit et ramener ainsi toutes les parties prenantes dans les conflits à la table de négociations »* nous dit ce monsieur, 45 ans, cadre dans une société publique.

Mes interlocuteurs semblent révéler que les femmes sont d'autant plus valorisées (maturité, courage, résistance, persévérance, ouverture, etc.) que les hommes ont été accablés de tous les maux, souvent par les hommes (incompétents, influençables, irresponsables, superficiels, égocentriques, « profito-situationnistes », etc).

Les sociologues tendent généralement à considérer ces énoncés comme des représentations, « des notions », et il a semblé intéressant d'explorer cette situation pour savoir sur quelle base s'est développée cette perception, si la réalité de la condition de la femme au Congo-Brazzaville était effectivement transformée au point d'évoquer cette maturité féminine, et, si c'était le cas, comment cette situation était survenue à partir de la société traditionnelle transformée par l'arrivée des Européens (colons) et du christianisme qui avaient imposé aux Congolais leurs modèles de société patriarcales ?

Dans la dernière décennie du XXe siècle, suivant les changements orchestrés au sein de la communauté internationale et notamment en Afrique noire, le Congo-Brazzaville opta, lui, aussi, pour le changement. Les femmes, tout comme leurs homologues masculins, ont pris part au changement et à la

---

<sup>11</sup> Pamelou Mounka ! L'Artiste musicien Congolais

transformation de la société congolaise. Elles avaient participé à la nouvelle assemblée<sup>12</sup> qui était chargée de mettre en place les nouvelles institutions de la République.

Il devenait alors intéressant et légitime de s'interroger sur la réalité de l'implication des femmes dans la résolution des conflits, du même coup son apport social, alors qu'en même temps, l'opinion publique semblait exprimer une acceptation sociale de ce fait, reconnaissant aux femmes un statut favorable voire même de pacificatrice, et malgré cette suspicion des discriminations parfois des violences faites à leur encontre. Cette acceptation apparente était-elle réelle ou prétendue ? Les discriminations envers les femmes au Congo étaient-elles seulement les faits rares et anecdotiques, mis en avant par quelques femmes<sup>13</sup>, ou bien des pratiques largement répandues ? Si, en revanche, le discours qui présentait le statut privilégié du rôle des femmes congolaises n'était qu'un leurre, on pouvait supposer une manipulation et se poser la question de l'idéologie soutenant cette supercherie.

Les femmes ont certes, contribué efficacement au rétablissement de la paix à la fin des années 90 au Congo-Brazzaville, mais comment y sont-elles parvenues ?

Chacune de ces questions pouvait susciter un développement pour son intérêt propre, mais la coexistence des discriminations et d'un statut privilégié, reconnaissant le rôle capital des femmes dans la résolution des conflits, si celui-ci se révélait fondé, soulevait encore d'autres interrogations. Les femmes congolaises pouvaient-elles être, à la fois, socialement acceptées comme les médiatrices entre les clivages et victimes de coercitions des politiques élaborées par cette même société. Le discours<sup>14</sup> évoquant leur présence capitale dans la résolution des conflits n'était-il pas construit pour cacher une situation moins favorable, un écran destiné à masquer l'ordre établi voire internationalement répandu de la hiérarchie des genres et à maintenir une domination masculine des plus banales ?

---

<sup>12</sup> La conférence nationale, réunissait plus de 1100 Congolais, de la diaspora (venus des pays étrangers ou rentrés pour l'occasion) et ceux qui étaient sur place au Congo. Il fallait laver le linge sale en famille et repenser pour un nouveau départ du Congo après tant d'années du monopartisme marxiste-leniniste.

<sup>13</sup> Angèle Bandou, Ida Victorine Nzé etc...

<sup>14</sup> Tous les hommes politiques sont unanimes, en commençant par le chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso et reconnaissent le rôle qu'ont joué les femmes congolaises dans le rétablissement de la paix au Congo-Brazzaville.



## LE RETOUR AUX ORIGINES

*« On ne peut échapper indéfiniment à son histoire,  
elle finit toujours par vous rattraper »<sup>15</sup>*

J'ai sollicité les conseils de Patrice Yengo<sup>16</sup> dans le cadre de ma recherche doctorale. En réponse à mon courrier<sup>17</sup>, il m'a suggéré un certain nombre de sujets dont l'originalité faisait sens à mon entendement.

La réponse qu'il m'a faite a eu le mérite de me « booster ». Peut-être, cherchais-je quelqu'un pour me faire « bouger ». Jeune chercheur, j'appréhendais ce jeu de face à face. L'entreprise qui consiste à interroger une société, dans ses représentations les plus inconscientes. Lorsqu'on a, comme objet d'étude « sa propre société », et se joue une partie de son histoire, de ce que l'on a vécu. Cela suppose de prendre du recul, surtout de savoir et reconnaître les traces de tous ceux qui nous ont précédé, bref d'où l'on vient. Il est difficile de transmettre aussi fidèlement que possible le vécu, d'avoir une distance nécessaire- surtout lorsqu'on voit défiler une partie de sa propre vie. C'est peut-être un moyen de se retrouver soi-même, de redéfinir son identité et surtout sa place en tant que chercheur (Devreux, 1980 : 213).

*« Cette distanciation vis-à-vis de l'objet d'étude paraît cependant un moment essentiel du travail sociologique d'interprétation, d'analyse, de restitution, quel que soit le terrain exploité » (Dufoulon, 1995 : 17).*

### I Place du chercheur

Au-delà des descriptions factuelles reste la question épineuse de l'expression de ses impressions par l'enquêteur. Une fois sur le terrain, on vient à comprendre et éprouver des choses inimaginables auparavant.

---

<sup>15</sup> Ces paroles, m'ont été prononcées par un « sage » c'est-à-dire (quelqu'un d'un certain âge qui a une expérience, un vécu dont la parole est écoutée religieusement) à qui j'expliquais mes hésitations !

<sup>16</sup> Anthropologue et professeur au département de sociologie à l'Université Marien Ngouabi et Intervenant à Paris 8

<sup>17</sup> Voir la partie annexe ! La réponse de Monsieur, le professeur Patrice Yengo. p. 365.

Cependant, on ne peut pas avoir la prétention, sous prétexte qu'on est sur le terrain, de ressentir et décrire les émotions, le vécu subjectif des conditions des sujets<sup>18</sup>. Au contraire, ce que je défends en filigrane dans ce travail, c'est que les comportements résultent d'une rencontre entre les conditions nécessaires et les moyens objectifs<sup>19</sup>.

Je suis le quatrième enfant d'une fratrie de six (6) dont cinq (5) femmes. Tout mon parcours est teinté de mon passé auprès de mes sœurs et me suis construis au milieu des femmes, avec et autour d'elles. Ainsi, je devrais étudier et parler des femmes. Ce qui m'amenait à repenser la légitimité de ma position de chercheur et des travaux qui en découleraient. Au milieu des femmes, je vois défiler toutes les images de mon enfance ; mon parcours personnel et je voyais en toute femme l'image de mes sœurs<sup>20</sup>.

## II Que raconter ? Les sentiments du chercheur et l'implication sur le terrain

Devant cette position bancale et incongrue, il a fallu que je me fasse violence pour pouvoir enfin assumer ma position de chercheur.

Toutes les personnes que j'ai eu à interviewer, les femmes en majorité m'ont demandé pourquoi je m'intéressais à la question ? « *Ce n'est pas courant de voir un homme s'intéresser à la question des femmes* ». A chaque

---

<sup>18</sup> Cette prétention est reprochée à certains tenants de l'observation participante par exemple par Jean-Pierre Olivier de Sardan à Jeanne Favret-Saada pour son travail sur la sorcellerie, conduit sur le terrain en tant que « désensorcelleuse » ; il l'accuse ainsi de tirer une « *interprétation euphémisée et intellectualisée de la sorcellerie, qui n'est légitime qu'en tant qu'interprétation savante* », qu'elle « *impute aux « indigènes* », dans le but évident de nous convaincre que la réalité sorcellaire vécue et pensée par les paysans et celle vécue et pensée par Favret-Saada étaient identiques, et donc que l'implication de cette dernière était « *pour de vrai* » même si elle ne croyait pas à l'efficacité des charmes et des incantations ». Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Le « je » méthodologique. Implication et explication dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, n°41-3, 2000, p. 248. Dans le journalisme (dont la frontière avec l'ethnographie n'est pas toujours facile à tracer), la même tension se manifeste, par exemple quand on compare John H. Griffin, Blanc américain qui a temporairement changé sa pigmentation et croit pouvoir, de ce fait, éprouver les sentiments d'un Noir face au racisme (John H. Griffin, *Dans la peau d'un Noir*, Gallimard, Paris, 1962), et Günter Wallraff, Allemand déguisé en Turc, dont l'objectif était plus resserré mais aussi plus réaliste ; « *Je ne sais toujours pas comment un immigré digère les humiliations quotidiennes, l'hostilité, la haine auxquelles, il doit faire face. Mais, maintenant, je sais de quoi est fait ce qu'il doit supporter, je sais jusqu'où peut aller le mépris des hommes dans ce pays* ». (Günter Wallraff, *Tête de Turc*, La Découverte, Paris, 1986, p.8)

<sup>19</sup> C'est en étant confronté à un obstacle que l'on prend souvent conscience de la mesure de la chose. De là naissent les stratégies pour contourner l'obstacle. Se donner les moyens pour atteindre ou affranchir cet obstacle. Par exemple, les comportements au travail (et vis-à-vis du travail) résultent d'une rencontre entre des conditions d'emploi et de travail objectives (statuts d'emploi, organisation du travail, cadence ou rythme etc.) et le rapport au travail subjectif (construit par les histoires personnelles, les autres opportunités etc.).

<sup>20</sup> Mes sœurs, ce sont mes héros ! Après le décès de mes parents, elles sont restées présentes auprès de moi et ont fait de telle sorte que je ne sois pas envahi par le manque et surtout le vide parental qui s'y était installé. Elles ont essayé de me protéger du mieux qu'elles pouvaient, en essayant de m'apporter ce dont j'avais besoin. J'ai vécu ainsi au milieu de mes sœurs. Jusqu'à ce qu'elles commencèrent, (sœurs aînées) une à une à quitter le domicile familial. Malgré leur départ, elles ne m'ont jamais laissé tomber.



fois, je donnais une réponse différente ; Peut-être parce que je cachais mes émotions, je ne voulais pas me montrer tel que je suis. Mais au bout du compte, le masque est tombé et je me suis dévoilé<sup>21</sup>.

Le malaise que je pouvais ressentir en masquant mes émotions s'est estompé au fur et à mesure, non parce que j'ai su mieux répondre sur le fond au problème posé, mais parce que les réactions des personnes auxquelles je me suis dévoilé après coup ont toujours été favorables. A aucun des moments où j'ai parlé de ma vie d'adolescence et de mon parcours auprès et au milieu de mes sœurs, je n'ai été mal reçu pour avoir balbutié au début. Les réactions recueillies conduisent à adopter une modestie à tous points de vue : d'une part, on imaginait rarement une quelconque portée à mon enquête, même lorsqu'on se prêtait de bonne grâce aux entretiens ; d'autre part, et symétriquement, ma dissimulation n'était pas même relevée, car elle semblait mineure.

D'autres dangers, d'autres dissimulations préoccupaient bien davantage les personnes auxquelles je me suis découvert. Car la surveillance et le jugement permanents planent sur les administrations. Les mensonges, les malentendus, les arrière-pensées et les trahisons structurent une bonne part des relations sociales dans le milieu.

Reste la question relative au fait de rapporter les comportements ou les réactions de gens qui ne se savaient pas observés, leur enlevant toute maîtrise de leur image de soi. Là encore, le problème n'est pas propre à ma recherche, ni même à la sociologie : faire comme si les sociologues et les journalistes étaient les seuls à observer subrepticement les gens et à porter au public leurs observations réduit l'activité des autres êtres sociaux à bien peu de chose. Tout discours public comportant une dimension de témoignage oblige à mettre en scène des individus qui n'ont pas demandé à l'être, et qui ne savaient même pas que leurs comportements pourraient être relatés. C'est s'exposer à ne plus rien raconter que de ne raconter des choses que sur des gens qui ont pu contrôler ce qu'on dit d'eux.

Au bout du compte, et comme dans toute enquête, comme dans toute étude, le problème déontologique se confond avec le problème de fond : comment parle-t-on des gens, comment les considère-t-on ? Puisque la dissymétrie est admise, puisqu'en dernière instance le pouvoir de mise en scène est dans les mains de celui qui enquête, la question est de savoir comment il présente les individus dont il parle. Car parler des gens, c'est

---

<sup>21</sup> Somonetta Tabboni analyse l'ambivalence comme « *la coexistence, dans la personnalité de l'acteur, de principes, d'exigences, d'aspirations, de sentiments contraires, qui demandent à être satisfaits avec la même intensité et qui ont la même origine* » (Tabboni, 2007 : 271). Son concept d'ambivalence culturelle, défini comme « *la coexistence de l'acceptation et du refus jusqu'à un certain point de sa propre culture et de celle des autres* » (idem : 286), peut néanmoins paraître quelque peu essentialiste et réifiant.

risquer de croire et faire croire que ce qu'ils sont se résume à ce qu'on en dit. C'est, dans un élan positiviste que favorise la technique de l'observation et de l'immersion en situation, prétendre restituer l'ensemble du réel dans lequel on s'est immergé sans voir que, comme pour les autres méthodes, ce que l'on restitue est tributaire des questions que l'on a posées.

Pour revenir à mes sœurs ! Disons que j'avais des relations plus privilégiées avec elles. Il ne pouvait en être autrement. L'histoire familiale nous liait et nous obligeait à nous aimer. Elles se sentaient responsables de moi<sup>22</sup>. J'entends ma soeur aînée dire à une amie :

*« Nous sommes les filles et on peut trouver quelqu'un chez qui aller habiter et faire notre vie. Mais, Maixent, lui, c'est un garçon<sup>23</sup> ».*

C'est dans ce milieu, entouré des femmes que j'ai été vraiment choyé. Me laissant attendrir ainsi peut-être que je voulais aussi fuir les responsabilités qui dorénavant m'incombaient en me privant de mon adolescence.

Enfin, j'avais commencé mon travail d'enquête et en même temps d'observation. Il arrivait que je prenne part à la sortie officielle d'un volet focal genre au sein d'un ministère quelconque. A vrai dire, depuis tout petit, j'assistais à la subtilité des femmes, à leur savoir faire.

Aller à la rencontre des femmes et recueillir les données, (l'entretien semi-directif, l'interview et le travail associatif : groupe de femmes) ces rencontres, vont caractériser ma recherche sociologique et m'amener à redéfinir ma place et à assumer pleinement que les femmes que j'avais en face de moi, étaient d'abord et avant tout les partenaires auxquelles, je devrais m'appuyer pour mener à bien mon travail.

L'intérêt sociologique trouve sa justification sur le terrain à partir du moment où l'on peut tirer des différents entretiens semi-directifs ou directs, l'observation des pratiques sociales et du sens que les acteurs peuvent donner à leurs actes. En effet, il est toujours stimulant pour l'enquêteur sur le terrain de parvenir à lire sur le visage des acteurs les émotions, les peurs, les joies à capter, les gestes et à saisir tout ce qui pourrait sembler banal aux non initiés. Cependant, l'enquêteur désireux de mettre en lumière le savoir faire, la sagesse et la subtilité de ces femmes et de le communiquer ne peut se

---

<sup>22</sup> A la mort de mes deux parents, mes sœurs ont pris le relais. L'aînée de la famille s'est comportée en véritable maman pour moi. Malgré le manque parental et le vide qui s'y est installé, jamais, je me suis senti seul et surtout en manque d'affection. En tout cas, elles ont essayé de faire du mieux pour que je ne ressente pas vraiment le manque.

<sup>23</sup> Ces paroles m'ont été confirmées plus tard après mon arrivée en France. Un de nos cousins vivant en France (neveu de mon père) à qui mon père avait en partie élevé, voulait aider ma sœur aînée. Elle lui a suggéré que ce qu'il pouvait faire de mieux, c'était de m'aider à venir en France pour poursuivre mes études.

contenter à la pertinence de son propre point de vue.

### III Limites

Au regard de la nature des problématiques traitées par cette thèse (les questions de la place des femmes dans la société congolaise et leur rôle dans la résolution des conflits), nous avons privilégié l'observation, l'entretien semi-directif et la documentation au détriment du questionnaire. En effet, comme le soulignent (Blundo et de Sardan, 2001), les données empiriques d'ordre « qualitatif » et « intensif » que peuvent produire l'anthropologie ou une certaine sociologie, à travers observations, études de cas, entretiens approfondis, recensions ou analyses de contenu, sont aptes à procurer une meilleure connaissance des contenus et enjeux d'interactions sociales, comme des représentations des pratiques des acteurs, connaissance impossible à établir avec les seules sondages d'opinion et autres questionnaires.

Du reste, la méfiance naturelle que pouvait susciter l'étude nous dissuadait de passer par des questionnaires où les réponses auraient été sans doute formelles et réduites. De même, le manque de moyens pour effectuer une collecte de données suffisamment pertinente pour envisager une analyse quantitative était en outre un dernier facteur limitant.

Ayant admis que je ne pouvais me prendre en exemple et que je n'étais là que pour enquêter et entendre les femmes, j'ai versé temporairement dans un extrême qui a consisté à récuser ou, du moins, à soupçonner systématiquement mes impressions concernant les mises en place des points focaux genre.

Enfin, je me suis senti de plus en plus à l'aise en m'impliquant davantage. Auparavant, en retrait dans mes notes, j'étais aussi en retrait en situation, sur le terrain : mélange de timidité personnelle et de « *faites comme si je n'étais pas là* » de l'enquêteur. Pourtant, bon gré mal gré, en retrait ou pas, je n'étais pas invisible et des relations s'établissent automatiquement, parfois d'ailleurs à mon corps défendant, lorsqu'on m'attaquait sur telle ou telle raison banale liée à ma présence, et/ou que je venais moi-même à ne pas être bavard. Apparue dans mes notes la contradiction entre les deux postures dans le même temps : celle du « sociologue », qui exige une posture universellement bienveillante et compréhensive (et de ce fait parfois hypocrite) ; et celle de « frère » parmi ses « sœurs » compatriotes, contraint de coopérer et d'obéir, réagissant à cette contrainte et, comme tout un chacun jugeant ses collègues en termes d'affinités personnelles et de confiance à accorder. La neutralité me semble être difficile voire impossible.

Il faut être conscient de cette contradiction et de ce qu'elle a d'impossible à résoudre car, source de déstabilisation. Elle incite à reprendre sans recul les interprétations des gens dont on se sent le plus proche. Pour y parer, il faut forcer et rationaliser la technique qui consiste à prendre, comme observateur, le contre-pied de son attitude comme enquêteur ; Comme observateur, je recherchais un moyen de rendre mon admission dans les focaux<sup>24</sup> genres confortable, des personnes de confiance, des relations stabilisées (or une relation avec un tel interdit une relation avec un tel autre). Comme observateur, il faut au contraire multiplier les points de vue, s'intéresser à des situations diverses, établir des relations avec le maximum des gens, rechercher des données contradictoires avec celles que l'on a déjà, faire émerger du sens à partir de la compilation de discours et de pratiques (plutôt que de prétendre sélectionner une parole ou une conduite authentiques).

Ayant définitivement levé le masque de mes hésitations et mes sensations du début, je me sentais vraiment comme un poisson dans l'eau. Invité pour assister à des cérémonies de mise en place des focaux genres dans les différentes administrations.

J'assistais à des événements qui rythmaient la vie associative, la sortie officielle, la mise en place d'une antenne, la rencontre avec des filles mères. Je ne savais plus ce que je devrais retenir ou ne pas retenir ou tout simplement ce qui pourrait être digne d'intérêt pour la science. Je pouvais intervenir à n'importe quel moment et, si jamais, je ne comprenais pas et que je n'avais pas la réponse à mes inquiétudes. J'ai alors cessé d'effectuer un tri, de n'écrire que ce que j'estimais réellement opportun d'écrire. J'ai « libéré » ma prise de notes en y intégrant beaucoup plus de faits et pensées dont je ne savais pas trop sur le moment s'ils avaient un quelconque intérêt.

Je dois avouer que certaines rencontres m'ont été facilitées grâce à l'apport de certaines associations. Plus j'avais avancé, plus le travail analytique, le traitement des données devenait pénible. Ce qui fait que dès mon retour en France, j'avais toujours l'impression de ne pas avoir suffisamment d'éléments. De plus, je n'ai pas pu avoir tout ce monde dont j'espérais. Car, certaines portes malgré nos multiples, demandes, ne nous ont jamais été ouvertes. Soit parce que le responsable ou la responsable se trouvait en déplacement, soit parce qu'ils ne pouvaient pas être disponibles. Donc, il fallait penser y retourner. Mais, hélas ! Etant limité financièrement, nous ne pouvons pas faire plus de voyages comme nous l'aurions souhaité ou voulu.

---

<sup>24</sup> Les antennes de veille dans différentes administrations, qui ont pour but de relayer les informations au ministère de la promotion de la femme en rapport avec la politique du Gouvernement visant la promotion et l'intégration de la femme Congolaise au développement.

Mes enquêtes se poursuivaient progressivement, lentement et sûrement, je continuais à enregistrer les rencontres, les entretiens. Il me fut aisé d'expliquer à mes sœurs que je sortais tous les jours pour aller rencontrer la plupart du temps des femmes, que ce sont elles qui sont l'objet de mon étude.

La place du chercheur en sciences humaines de surcroît en sociologie, ne peut se « dépatouiller » fort longtemps quant à sa faculté à faire siennes les valeurs, les motivations et les pratiques qui constituent une culture combien même celle du chercheur. Je pense que le plus fondamental pour les femmes interrogées, c'est ce qui va naître dans l'interaction avec le chercheur (Goffman 1974). D'où la nécessité de trouver une distance nécessaire qui permette à chacun d'exister, d'observer, voire même de suggérer ou de critiquer, sans toutefois se confondre avec l'Autre ou perde de vue l'essentiel : l'objectif que l'on s'est fixé<sup>25</sup>.

Qu'est-ce que vous voulez ? Qu'est-ce que je peux faire pour vous ? Pourquoi avoir choisi de parler des femmes ? Ce n'est pas courant pour un homme vous savez ? Bon courage ! Autant de questions et des encouragements exprimés, qui informeront les gens quant à la pertinence de notre présence et l'acceptation de notre venue parmi elles ; Je suis convaincu quant à leur intérêt pour nos travaux. C'est bien le chercheur qui sollicite la possibilité d'étudier telle catégorie sociale, telle pratique sociale, tel mode de penser voire telle communauté.

Les femmes que nous avons rencontrées, ont été agréablement surprises, dans un monde où elles ont la certitude d'être toujours dominées, et reléguées au second plan, de voir un de ces éléments des « dominants » s'intéresser à elles, décide de faire un sujet d'étude sur leur contribution au bon fonctionnement de la société pour laquelle, ils y sont tous membres.

Par ses méthodes d'approches que sont l'interview, l'entretien semi-directif et l'observation (dans mon cas) etc., le sociologue acquiert ses lettres de noblesses en se faisant passer pour un témoin sur le terrain ou mieux l'avocat des gens qui l'accueillent. Il doit faire sentir aux lecteurs ce qu'il ressent, faire vivre ce qu'il y vit ou il a vécu, faire voir ce qu'il voit. Les faire vivre l'événement ou le mode de vie des gens qu'il rencontre comme si, eux, les lecteurs étaient témoins. Bref faire des lecteurs témoins de ce qu'il a vécu, lui, sur le terrain.

---

<sup>25</sup> « Les manifestations les plus visibles de cette pratique sont sans doute les salutations, les compliments et les excuses qui ponctuent les rapports sociaux et qu'on peut désigner du nom de « rites culturelles », ou encore « rites interpersonnels ». Cette activité, aussi simple soit-elle, représente l'effort que doit faire l'individu pour surveiller et diriger les implications symboliques de ses actes lorsqu'il se trouve en présence d'un objet qui a pour lui une valeur particulière (...). L'essentiel est une image déclinée du chercheur ou on pourrait dire (la face) selon certains attributs sociaux approuvés, et néanmoins partageable, puisque par exemple, on peut donner une bonne image de sa profession ou de sa confession en donnant une image de soi » (Goffman, 1974 : 51 in Dufoulon. S.).

En ce sens que les vocables sciences humaines prennent leur véritable sens qu'à la lecture des travaux de chercheurs, on peut capter les voix, sentir, les joies et les angoisses de ceux qu'il étudie ; reconstituer leur humanité par le biais de l'exigence scientifique. C'est en cela que la recherche en sciences humaines comme dirait Dufoulon :

*« est un véritable humanisme : elle substitue à l'obscénité encombrante et égocentrique du « je », l'extériorité du « Nous » pluriel et altruiste »<sup>26</sup>.*

Dans ce rapport dialectique au terrain, le sociologue découvre les limites de sa propre culture, reste subjugué, peut être saisi d'effroi et d'un vertige existentiel devant l'étendue et la variabilité de l'espèce humaine.

#### **IV Perspectives**

En décidant d'étudier les mécanismes de l'implication des femmes dans la résolution des conflits, je rencontrais les femmes congolaises en France comme au Congo. Je retrouvais parfois les gestes et les sentiments, qui me rappelaient et me plongeait des années en arrière, le rire, l'angoisse, la mauvaise humeur, la colère et bien d'autres thèmes qui renforcent la compréhension de l'objet de la recherche. Il m'a fallu sans cesse suivre de multiples voies, me dérouter de la pratique sociale pré-définie- sans non plus d'appréhension de limite entre les disciplines scientifiques et les points d'analyse afin de mieux rendre aux enquêtes, aux interviews et aux entretiens toute leur densité et leur sens.

Je crois avoir appliqué une sociologie « compréhensive suivant la lignée maussienne » (Schwartz, 1993) et, pourtant avec le recul, je m'aperçois que les lacunes existent toujours... Le fait de plonger dans une société qui est la nôtre, d'être bien accueilli, (ce qui était probable), au milieu des femmes, de se sentir mieux m'a permis d'investir à chaque fois que je rencontrais mes partenaires (objets d'étude).

Malgré cette volonté farouche et déterminée d'étudier leur subtilité, leur savoir faire, pour ramener la paix au Congo, je ressens l'insatisfaction due à la conscience que mes catégories culturelles influenceront sur l'arbitraire du mode de sélection et de présentation des éléments recueillis<sup>27</sup>.

---

<sup>26</sup> (Dufoulon, 1995 : 18)

<sup>27</sup> « Grande est la déperdition de savoir entre ce que les anthropologues ont appris et ce qu'ils parviennent à trans-

Je me suis laissé entraîner et porter par le terrain, par les femmes, franchissant allègrement et sûrement les barrières culturelles dans lesquelles on a toujours observées, séparant clairement «le ressenti, l'entendu et le visible », animé par le souci de bien transmettre aussi fidèlement que possible ce que je ressentais. Mais ce sont les sujets eux-mêmes avant tout, qui m'ont fait entrevoir la signification de leur engagement associatif, de leur implication dans la résolution des conflits, de leurs actes et de leurs propos.

Ainsi de fil en aiguille, de l'infirmité à l'appréhension et de l'incertitude à la compréhension, se met en place une construction historique, de personnages et des lieux enlacés dans un pas de deux sur un contrepoint symbolique. Confusément, je sentais momentanément au fond de moi, un sentiment de joie, de gaieté dans un coin de ma conscience et j'étais enthousiasmé et emporté par la subtilité et l'imagination fertiles des sujets que je rencontrais.

Habité par des mystères dans lesquels s'entrecroisaient et s'emmêlaient les activités associatives, les échanges et les aides entre sujets, la méfiance entre acteurs sociaux. « *Cet espace social est traversé de réseaux de significations et de représentations qui appartiennent en priorité à ceux qui le fréquentent. C'est là, à notre avis, que se situe la réalité du fait social total dans la capacité pour celui qui appartient à une culture de vivre une totalité dans les pratiques, les choses et les êtres et d'appréhender dans l'immédiateté ce qui les relie entre eux.* » (Dufoulon, 1995 : 9) Tandis que, pour le chercheur, il s'agit de savoir et de reconstruire de quelle manière ils sont investis culturellement.

« *Une approche qui ne prend pas l'action individuelle comme unité de base de l'analyse sociale. (..) Une approche interactionniste raisonne en termes d'actions réciproques, c'est-à-dire d'actions qui se déterminent les unes les autres dans la séquence de leur occurrence située, et en termes d'individus qui ne sont sujets que pour autant que leur identité subjective émerge de leurs interactions avec d'autres individus et avec leur environnement physique et social* » (Quéré, 1969 : 49).

Le monde des femmes<sup>28</sup> exprime un mode de vie et de rapport au monde quotidien, marqué par la domination des hommes.

---

*mettre : l'intense expérience de terrain se transforme en exposé laborieux, les voix se confondent, perdent leurs timbres et leurs intonations, les individus n'apparaissent plus que comme représentants de leurs groupes, un même jargon anthropologique sert aussi bien ou si mal à décrire les institutions et à rendre les idées Bororo du Brésil, de Nuer du Soudan et des Trobriandais* » (Sperber, 1982 : 8). *J'ajouterai les pygmées du Congo.*

<sup>28</sup> On peut lire à ce propos avec intérêt Alain Touraine « Le Monde des Femmes », Paris, Fayard, 2006.

C'est ce que je vais m'efforcer de mettre en exergue par le biais de ces rencontres comment les femmes contournent le pouvoir politique, détenu par les hommes pour essayer d'infléchir leur position. De même en pratiquant la transversalité que l'objet permet (Dufoulon, 1995 : 12) et en observant, à la manière de Goffman (1974 : 8), prédéfinissant les interactions des gens entre eux en position asymétrique, et aménageant (en les ritualisant) la confrontation entre des univers fort hétérogènes et parfois conflictuels.

En outre, ces interactions entre elles, de ces dernières avec leur société, leur rapport avec le monde politique « masculinisé » et les violences (conflit) qui s'en suivent Simmel (1989) et enfin avec le politique.

L'interactionnisme est un instrument approprié et servant pour pouvoir décrypter les faits sociaux, de tout ce qui peut sembler banal afin de proposer le découpage des ceux-ci en « unités empiriques avec toutes leurs caractéristiques de situation, d'activités, d'attributions de rôles et de déroulement dans le temps (Schwartz, 1993) ».

## **De l'observation aux entretiens**

Pour Peretz, l'observation directe permet :

*« l'étude des modalités effectives de l'accomplissement des actes par les personnes (ici-le monde des femmes dans la société congolaise-) et celle du système complet d'interaction entre toutes les catégories d'agents-professionnels ou clients-impliqués dans son fonctionnement. Ainsi les églises, les écoles, les tribunaux, les agences sociales, les prisons, les entreprises, les commerces ou les usines pourront révéler nombre de propriétés qui échapperaient à celui qui ne pénètre pas dans ces organisations sociales et ignore la chaîne des interactions qui les soutendent » (Peretz, 1998 ; 22).*

Dans la mesure où ma recherche portait sur les modes de gestions des conflits et de mobilisation des hommes par les femmes, et qu'elle avait pour hypothèse qu'une part de cette gestion (et d'autre part de son efficacité) se situait dans les replis de l'informel, du non-prescrit, dans des relations extra-intime et personnalisées, alors on peut admettre que l'observation est, pour les raisons qu'expose Peretz, une méthode appropriée.

Pour révéler des configurations, pour restituer les situations qui donnent sens aux comportements des acteurs, l'observation est une méthode qui m'a permis de gagner beaucoup de temps au début de l'enquête, notamment parce que les statistiques publiques étaient lacunaires et que les entretiens, sortis d'un contexte que je ne maîtrisais guère au départ, restaient encore assez



impénétrables. Mais, il ne s'agit pas de défendre l'usage « privilégié » de l'observation dans mon enquête pour récuser de manière définitive les autres techniques d'enquête. D'autant plus que j'enquêtai sur les faits antérieurs. Méthode parmi tant d'autres, l'observation est aussi devenue un levier pour l'utilisation des autres méthodes. Par exemple, je savais davantage quels types de données statistiques chercher après les périodes d'observation ; et j'apprenais à évaluer l'espace des données manquantes (du fait notamment de la mise en place des focaux genres).

De même, l'orientation progressive des entretiens (sans parler des contacts établis par le biais de l'observation) doit beaucoup aux connaissances tirées de mes expériences dans les focaux genres. Un dialogue s'est établi entre observation et entretiens. Il ne s'agit pas d'opposer une hypothétique réalité (qui serait constatée par l'enquêteur) aux discours qui ont été recueillis, mais, d'une part, de recouper les informations comme le ferait un chercheur et, d'autre part d'essayer de situer chacun des propos tenus dans une configuration d'acteurs (la place de tel interviewé par rapport à tel autre, et la place de l'enquêteur-observateur).

La confrontation de mes observations aux propos recueillis en entretien permet de varier les types de faits et, dans un même mouvement, de saisir des configurations de phénomènes, un système social<sup>29</sup> (Becker, 1958 : 356-357). Par exemple, c'est après avoir commencé à comprendre, par l'observation lors de mise en place des focaux genres, que certaines femmes (membres) étaient vouées à être stabilisées tandis que d'autres subissaient une forte rotation que j'ai posé des questions dans ce sens à la coordinatrice générale, et que celle-ci m'a confirmé fidéliser un « noyau » de femmes susceptibles de mobiliser les instances.

Relativement à ce qui vient d'être dit, ranger automatiquement les entretiens dans le répertoire des techniques de la « sociologie qualitative », par opposition à la « sociologie quantitative », serait simpliste et unifierait des utilisations qui peuvent être très variées. Certains usages des entretiens sont proches de ceux des questionnaires, quand par exemple on pose à une série d'individus des questions uniformes. Les entretiens sont alors soumis à des comparaisons terme à terme.

La validité des entretiens et de leur analyse est garantie par l'identité des *stimuli* produits par l'enquêteur : pour que les entretiens soient fructueux, c'est-à-dire comparables, il faut que les mêmes questions soient posées avec les mêmes mots, et que les effets de contexte soient réduits au minimum

---

<sup>29</sup> Howard Becker qualifie : de la fiabilité des données et validité des hypothèses : Inférence et épreuve en observation. L'enquête de terrain, op. cit., p. 356-357.

(*grosso modo*, que l'enquêteur ait le même type de contact avec tous les enquêtés, c'est-à-dire aucun).

Pour obtenir des réponses traitables, il faut éliminer les « interférences », liées à l'entretien d'une part (la personne a-t-elle trouvé les questions claires ou non, a-t-elle cherché à répondre sérieusement ou pas... ?), et à l'enquêté(e) d'autre part (tiendrait-il ou (elle) les mêmes propos dans une autre situation ou à un autre moment, à quel point en est-il de sa trajectoire et de sa réflexion... ?). Une partie de mes entretiens répond à ce schéma : ceux conduits avec des représentants de structures, la plupart des responsables, certains responsables et des femmes administrées. Mais d'autres sont liés à des relations nouées dans ou par l'observation. J'avais eu des liens avec les sujets préalablement à la relation d'entretien, même indirectement, comme lorsque j'ai rencontrée et interviewée la Conseillère et Coordinatrice du point focal genre au ministère de l'intérieur, après avoir pris place à la mise en place des focaux genres du ministère de l'Intérieur que j'ai eu l'occasion de m'être orienté jusqu'à elle. Dans ces entretiens-là comme l'écrit Michael Burawoy, « *on considère que le contexte n'est pas un bruit qui obscurcit la réalité, mais qu'il est la réalité elle-même*<sup>30</sup> » (Burawoy, 1998 : 436). Il n'est pas question de le maîtriser, de réduire les « effets de contexte », les « interférences », mais au contraire d'en jouer pour avancer dans la compréhension. Alors, comme dans l'observation, les effets à maîtriser sont d'un autre ordre : ce sont des effets de pouvoir<sup>31</sup>, qui tiennent à la manière dont l'enquêteur, bien plus investi sur le terrain que le « questionneur en série » », négocie sa place au sein des configurations sociales qu'il étudie. Comme les effets de contexte pour le questionnaire ou les entretiens en série, il est difficile de les maîtriser entièrement, mais l'idéal est là. Dans mon cas, cette réduction des effets de pouvoir dans les entretiens liés à l'observation passait par deux moyens : dans la mesure du possible, je revoyais les personnes interrogées, j'alternais les enregistrements et les prises de notes ; et surtout je réalisais mes entretiens après m'être retiré du terrain, généralement dans un restaurant, soit au domicile de la personne interviewée, exceptionnellement à son bureau.

Aussi, je n'opposerais pas l'observation bien que limitée aux entretiens mais, d'un côté, l'observation est une partie des entretiens (ou des morceaux de certains entretiens), pour lesquels ma place permettait d'observer une configuration d'acteurs, à, de l'autre, une grande partie des entretiens, où l'interviewée était le centre de tous les récits. Cette partition rappelle que la méthode accompagne la théorie, que les faits n'émergent autant qu'ils sont sollicités par un questionnement.

---

<sup>30</sup> Michel Burawoy met à l'œuvre une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain. Il explore sur les modalités de l'enquête et surtout des cas très variés, qu'il appelle : cas élargi.

<sup>31</sup> Ibid, p. 448

J'aurais sans doute privilégié plus l'observation à des entretiens, si j'avais par exemple axé ma recherche sur les relations des femmes avec la société congolaise. Mais dans la mesure où mon intérêt portait sur la manière dont elles ont contribué (vécue) à la résolution des conflits et secondairement seulement sur les relations en prise avec la société, les techniques permettant de dessiner les configurations d'acteurs paraissent plus opportunes.

## **V Laalebasse se casse au seuil de la porte<sup>32</sup>**

Comme dit l'adage, il faut reculer pour mieux sauter ! Pour retirer la matière de sa gangue afin de la rendre sous une forme esthétique et scientifiquement acceptable, il me fallait des outils me permettant de transcender l'objet de ma recherche. Je me voyais effectuer l'analyse dynamique de formes singulières de conflits dans leur contexte de la société congolaise. La situation des femmes congolaises aux prises avec les conflits me renvoyant d'abord à une lecture des fondements structurels de ces conflits. Des racines endogènes et exogènes sur lesquels ces conflits reposent ; tel l'héritage du passé colonial (Badie, 2004 ; Roy, 1977 ; Maquette, 1974), le retard du développement économique du pays ou la pauvreté, l'exploitation scandaleuse de la jeunesse, la dérive ou l'abus du pouvoir politique, etc.

Les femmes, catégories sociale genrée, ne vivent pas en dehors d'un tel contexte. Elles en font partie. Par contre leur vulnérabilité tient lieu de barrières de naissance, et les inégalités ainsi que la marginalisation dont elles sont l'objet, font d'elles les principales victimes des conflits. Elles sont victimes parce qu'elles sont projetées dans une situation de crise avec un statut d'infériorité (Ross, 1982).

Les crises successives trouvent dans ce pays des terrains d'éclosion et des terreaux pour s'exprimer en une profusion de conflits. La difficulté à saisir comment les femmes ont pu intervenir dans les conflits, en les amenant à exprimer leur originalité et le sens de leur démarche m'a conduit à utiliser comme approche méthodologique, plusieurs types distincts et cependant complémentaires d'approche : la méthode comprehensive et qualitative, constituée à partir de l'observation, les entretiens libres et les entretiens directs et semi-directifs, mais aussi approche statistique et anthropologie sociale et politique.

---

<sup>32</sup> Expression tirée d'un proverbe populaire. C'est souvent quand on pense être parvenu au bout de l'effort, d'un travail fait ou d'une expérience que la moindre concentration ou inattention que tout peut se gâcher.

Par ailleurs, j'ai complété cette approche par l'étude bibliographique, documentaire de la presse congolaise et étrangère, des documents officiels-textes de lois, statuts des organisations et associations ainsi que des statistiques nationales.

## **Les femmes congolaises**

Les disparités entre les hommes et les femmes sont des réalités mondiales, sur le continent africain en général, le Congo en particulier ne fait pas exception. L'extrême pauvreté, le faible statut social ainsi que la violence dont les femmes sont particulièrement victimes en période de conflit, sont des prolongements des discriminations qu'elles vivent en temps de relative normalité. Malheureusement, l'absence d'analyse et de mise en contexte, contribue souvent à la construction de stéréotypes entretenus par l'ambiguïté entre les causes et les conséquences de la discrimination. Ces stéréotypes tendent à justifier la vulnérabilité des femmes sous l'angle des défaillances naturelles, plutôt que de mettre l'accent sur les facteurs socioculturels, les logiques, les idéologies et les pratiques réellement responsables de cet état de fait.

En effet, les conflits n'ont pas de genre, diront d'aucuns. Pourtant, ils n'affectent pas les hommes et les femmes de la même manière et dans les mêmes proportions. Derrière les chiffres sur les pertes humaines et économiques, se cache des réalités vécues différemment par les hommes et les femmes. Ce qui est surprenant c'est que les nombreux crimes et violences à l'égard des femmes soient diffus dans une lecture englobée et générale « homogénéisante » qui contribue souvent à les rendre invisibles.

Le refus du déni des femmes concerne également toutes les contributions que celles-ci apportent à la survie des familles et des communautés, à l'édifice de la paix et de la cohésion sociale, contributions malheureusement souvent noyées dans la même lecture généralisée.

Les femmes congolaises, ont fait prendre conscience à toute la classe politique que la durabilité de la paix reposait entre autres sur son caractère inclusif. Elles faisaient partie de la solution à ces conflits.

Je continuais à enregistrer les interviews<sup>33</sup> et accumuler les observations auprès des groupes de femmes (associations féminines). Et, il me fallait

---

<sup>33</sup> Au contact des sujets, j'ai beaucoup appris. Je pensais les connaître pour avoir vécu toute mon enfance avec les femmes. Mais hélas ! Je sortais de là subjugué à chaque fois que je sortais d'une interview ou d'une rencontre. Comme cette confiance que me faisait une de mes interviewées. « *Les hommes ne nous donneront jamais la possibilité d'accéder aux postes de décision C'est à nous d'aller les arracher* ».

donner une forme originale et définitive à ces matériaux. J'exploitais les avantages de mes démarches et de la façon dont je comptais utiliser telle ou telle méthode. J'ai donc décidé de partir de groupes<sup>34</sup>.

Comment les femmes sont-elles parvenues à se faire accepter dans ce monde masculinisé ? En d'autres termes ! Comment dans cet univers « absurde », les femmes parviennent-elles à faire prendre conscience aux jeunes en plein conflit de la bêtise de leur engagement, alors que précisément les leaders politiques et leurs organisations renvoient à des schèmes de compréhension exogènes ? Les hommes ont facilement accepté de laisser « tomber » leur égo pour céder la place aux femmes ? Est-ce une prise de conscience ? Comment les femmes ont-elles réussi à s'immiscer ? De quelles femmes s'agissait-il ?

Pour répondre à ces interrogations capitales, nous proposons comme hypothèses de travail, deux indications dépendantes :

Dans une collectivité, ou une société en l'occurrence, le mode d'action des aspirations essentielles et sa nature sont fonction du groupe social dominant ou ascendant.

Mais, pour qu'un groupe social particulier devienne « le porte flambeau » et par conséquent pour que son mode d'action prenne le devant de la scène, il est indispensable qu'il suscite autant en son sein que chez les groupes extérieurs un moment d'enthousiasme.

Alors, il faudrait que les aspirations propres à ce groupe coïncident<sup>35</sup> au moins momentanément avec celles de la collectivité considérée, de sorte qu'il apparaisse (groupe social) comme la « bouche qui crie la souffrance de tous ».

Donc, il faudrait que son mode d'action constitue ou représente une réponse significative à des préoccupations sociales objectives : ce n'est que sous une forme alternative (comme « l'exact opposé » d'une situation devenue intenable<sup>36</sup>) qu'un type d'action – un choix est socialement

---

<sup>34</sup> Groupe de femmes : constitués de l'élite féminine, des associations : culturelles et fraternités religieuses. Je parle surtout ici de groupe de femmes et non femme en tant qu'individu toute seule. Sauf des cas où, il faut appuyer un argument ou prendre un exemple de telle ou telle démarche ou initiative. Car, l'effort fourni, le travail accompli a été collectif. D'ailleurs c'est ce qui a fait leur force ; et la réussite de leur mobilisation trouve sa justification dans cette conjonction de femmes issues de toutes les régions du Congo, qui n'avaient qu'un seul objectif, de pouvoir s'impliquer dans la recherche des solutions au conflit et ainsi peser dans les négociations pour éviter le pire au pays, de la « bêtise humaine ».

<sup>35</sup> Une chose est cette coïncidence des aspirations (la paix) du groupe ascendant avec les attentes d'autres groupes sociaux, une autre est la volonté réelle, l'action effective du groupe ascendant ou détenteur du pouvoir de transformer, récupérer ou de faire aboutir ces attentes.

<sup>36</sup> Ici, la situation est synonyme au conflit armé.

significatif.

En résumé : sur la question centrale de l'intervention des femmes dans la résolution des conflits, nous retenons deux propositions théoriques :

D'une part, il y a d'abord une situation objective, qui est sans implication nécessaire d'une forme déterminée de la conscience des acteurs ou des groupes considérés.

D'autre part, il y a la manière dont les acteurs ou les groupes sociaux expriment cette situation. Ce mode d'action, dominant, traduit au moins partiellement le rapport de force entre les groupes en présence.

En interrogeant la société congolaise dans ses représentations les plus conscientes, elle nous apprend que sur cette terre congolaise, les femmes vécurent bien des siècles avant l'arrivée des Européens en harmonie avec les hommes. Que tous, hommes et femmes détenaient un certain pouvoir et aucune femme ne s'est sentie « marginalisée » ou « inférieure » par rapport à l'autre. Plus encore, les femmes possédaient une influence aussi grande dans certains domaines que les hommes.

Je rencontrais des gens tout en multipliant les entretiens à tel point que j'ai estimé à un moment donné que leurs actions devenaient socialement révélatrices, faisant par là l'erreur de croire que le quantitatif devait prendre le pas sur le qualitatif, comme voudrait le voir certaine sociologie positiviste et compulsive, accumulant ce que l'on appelle en sciences humaines « *les data* » (Dufoulon, 1995 : 19). Mais « *la carte ne peut être le territoire* » (Bateson, 1989 : 219) et la vision générale que l'on peut avoir d'un phénomène social ne peut remplacer la singularité et l'exemplarité du cas particulier.

Cependant, la méthode d'investigation ne se contente pas d'être une variation spécifique sur un même thème confortant ainsi le paradigme communément admis ; elle peut être investie aussi sur tous les champs.

De même, la méthode d'investigation ne s'oppose pas à l'histoire linéaire ; Des grands Hommes aux destinées des nations<sup>37</sup>, en passant par les batailles célèbres, elle ne substitue pas non plus les « petits et les obscurs » qui appartiennent à l'histoire dont ils sont participants.

---

<sup>37</sup> Nous faisons allusion aux grands hommes qui ont marqué l'histoire de leurs nations respectives à un moment ou à un autre selon le déroulement historique. A titre d'exemple, nous citerons Charles De Gaulle pour la France, Churchill, pour l'Angleterre, Gandhi, pour l'Inde et Truman voire Washington pour les USA...etc.

## La tournure

Il aurait été difficile d'appréhender et surtout de comprendre pleinement le sens de l'intervention des femmes dans la résolution des conflits sans pourtant comprendre les raisons de leur implication. Il m'a fallu élargir le champ de réflexion. Partir de la genèse du conflit, les acteurs et leur milieu social ainsi que leur niveau culturel. Bref leurs parcours et trajectoires.

Le statut des femmes n'est pas un état défini dans l'absolu comme un statut juridique, mais une position relative et susceptible de changement, définie à un temps donné par rapport aux autres membres de la société et à leurs statuts respectifs, celui des hommes. Examiner les mécanismes de l'implication des femmes ne peut donc se faire de façon isolée car : « *on ne peut rien interpréter si on découpe arbitrairement une tranche du social sans réintégrer dans l'ensemble* » (Tcherkézoff, 2002 : 270). Il convient de considérer la position des hommes et l'ensemble du système social, de façon synchronique et en remplaçant chaque période dans le cours de l'évolution historique.

Ainsi, pour Max Weber, les comportements des individus ne sont même intelligibles que si l'on prend en compte leurs conceptions du monde et cela m'amène à me pencher sur la société congolaise précoloniale, et à suivre les transformations sociales qui ont façonné cet ensemble pluriethnique qu'est la société congolaise d'aujourd'hui.

## VI L'enquête

Pour donner une exacte dimension de l'expérience de l'implication des femmes dans la résolution des conflits, répondant ainsi à l'exigence d'investigation, j'insère volontairement des moments d'interviews. Ce faisant, il me semble répondre également aux préoccupations de cohérence et de l'argumentation scientifique. J'accorde à ces entretiens une place aussi importante que celle faite aux interprétations et aux analyses.

J'ai pu observer directement quelques sorties officielles des focaux genres et interviewer les différentes responsables, prenant des notes, mais souvent m'imprégnant de l'expérience pour mieux la retranscrire une fois à la maison.

## VII Structure de thèse

Je donne quelques clés de lecture qui devraient autoriser la pensée à s'écouler au fil des mots et à construire pas à pas le fil conducteur de cette étude.

Le projet que j'ai conçu fait la séparation entre : une première partie traitant la question du statut des Femmes dans la société traditionnelle « Kongo » avant l'arrivée des Européens ; Une deuxième composée des éléments historiques qui entraînent des sujets à intervenir et à participer activement à la pacification du pays. Et une troisième partie qui doit raconter comment on peut relier ces mêmes sujets à l'histoire de la société. Enfin une quatrième partie, j'ai fait la synthèse de ces deux derniers aspects.

L'originalité de ce travail est que les sujets dont se fondent mon argumentation sont des femmes. Il s'agit ici de mettre en lumière leur subtilité, imagination et montrer en quoi, elles ont pu à un moment ou un autre être mieux acceptées par les milices que les hommes politiques. Pourquoi, elles ont réussi, elles, à faire prendre conscience aux jeunes gens de la bêtise de leur acte là où les hommes ont échoué ? Enfin, qu'est-ce qui les distingue des hommes ?

Les deux premiers chapitres constituent la première partie du mémoire (nous nous plongeons dans le monde féminin), le travail est réservé à l'étude en profondeur du statut de la femme dans la société traditionnelle (Kongo) avant et après la période coloniale et les déterminismes sociaux afin d'évaluer sa situation, partant du point de départ.

Ce faisant, elle retrace l'image de la femme à la période coloniale, et la place qu'elle y occupe après l'installation des missionnaires. Du recul constaté quant à leur place, désormais cantonnées exclusivement au besoin domestique de la famille et non dans la sphère publique. Par ailleurs, nous parlerons du mythe du statut de la femme privilégiée en République du Congo, une image que veut donner la société congolaise, pour entretenir une immobilité structurelle de la société.

Dans la deuxième partie ; Le troisième chapitre marque clairement la volonté d'entraîner le lecteur dans les méandres théoriques et pour en donner l'orientation que prendrait la suite. Les chapitres quatre (4) et cinq (5)



s'abreuvent d'entraîner le lecteur sur le terrain, sur la genèse du conflit. Et les troubles sociopolitiques. Une façon un peu cavalière, je le concède, de balader le lecteur mais tout en lui faisant découvrir, à l'angle de rationalité les différentes stratégies d'acteurs.

Dans le sixième chapitre, je parlerai de la situation économique du pays pendant et avant les conflits. Est-ce que l'on peut déceler un lien entre la situation économique du pays et l'embrasement du Congo dans les années quatre-vingt-dix.

Dans les chapitres sept (7) et huit (8) qui constituent le troisième partie de cette thèse, Je conduis le lecteur à voir la réalité de la situation fondamentale de la femme congolaise actuelle. Quelle est sa place dans la société congolaise. Est-elle placée à la même enseigne que son homologue masculin. Les lois qui protègent tous les deux, s'appliquent-elles de la même façon quand il s'agit de la femme ou de l'homme.

Par ailleurs, nous parlerons de l'Histoire de femmes ; que de chemins parcourus et évoquerons les différentes luttes des femmes de part le monde. De l'apport de l'organisation des nations unies (ONU) et nous parlerons de l'exemple des féministes (France). D'une manière ou d'une autre, ces mouvements des féministes ont forcément influencé leurs consoeurs dans les sociétés francophones anciennement colonisées par exemple le Congo-Brazzaville.

Ainsi, nous parlerons de la domination masculine et nous nous interrogerons sur les origines de cette domination ; Une domination incorporée, objectivée et institutionnalisée.

Enfin, le chapitre (9) s'ouvre la quatrième et la dernière partie, nous parlerons de combat des femmes Congolaises. Des combats qu'elles ont pu mener ou des pas accomplis pour arracher les victoires pour le bien de leur développement et de leur épanouissement professionnel et personnel dans la société congolaise. De l'Indépendance du pays, jusqu'à l'acquisition un à un de leurs droits.

Les chapitres dix (10) et onze (11), amènent le lecteur à découvrir la subtilité des femmes Congolaises. Nous mettons en scène (voire) en lumière, la manière dont elles font preuve, comment elles contournent les pouvoirs politiques en passant par les associations et ainsi pour pouvoir interpeler les politiques, gagnant une légitimité aux yeux de l'opinion, acquérir la citoyenneté féminine au sens de Gilles Rouet (2011) avec l'occupation de l'espace public. Pas à pas, les femmes vont faire leur place et à travers les associations, vont acquérir ainsi une légitimité qui sera traduite par la mise en place d'une organisation par l'élite féminine pour arracher aux hommes les

négociations à la sortie de la crise congolaise.

Les femmes viennent en aide par le biais associatif aux démunis que l'Etat ne peut contenir, aux filles mères et femmes seules voire les veuves. En accord avec le PNUD<sup>38</sup>, elles donnent une formation aux femmes ayant un certain bagage et les incite à s'engager politiquement. Force est de constater, qu'elles constituent une opposition pacifique à la classe politique. En tant que telles, elles sont acceptées, car, ces associations ne constituent pas une menace pour la classe politique. C'est ainsi qu'elles vont se coaliser au sein d'une grande organisation et s'immiscer dans le domaine « masculinisé » pour ramener la paix au Congo.

*« Les bonnes causes ne peuvent tenir lieu de justifications épistémologiques et dispenser de l'analyse réflexive ... »* (Bourdieu, 1998 : 121).

En outre, dans le douzième (12) chapitre, nous poserons la question de l'Etat. Si ce désordre s'était installé et que les femmes soient obligées d'intervenir parce que les hommes politiques ont failli. Ils (hommes) étaient, certes, aveuglés par leur orgueil et égo. Mais, l'Etat, qui est censé assurer la sécurité et garantir l'ordre n'a pas joué son rôle premier ; sa raison d'être et de son existence même en tant qu'Etat. Sur ces interrogations, nous entraînons le lecteur dans les méandres étatiques, essayons de disséquer et de déceler les failles étatiques, et les raisons de ces failles. Et, nous terminerons avec le dernier chapitre en l'occurrence le treizième (13) en évoquant le rôle de la religion.

La République du Congo reste marquée par une double dimension de l'espace. Cela renvoie à une dualité ontologique de l'espace social partagé entre les influences du surnaturel et du temporel. Une investigation plus poussée laisse entrevoir des pratiques plus ou moins dissimulées se rapportant à l'univers magico-religieux. Ces signes sont révélateurs d'une absence de sécularisation du champ politique qui se manifeste bien souvent en des circonstances de peser ou d'influer sur les stratégies de mobilisation.

Par ailleurs, l'influence de l'Eglise chrétienne dans le champ politique s'avère nuisible et inefficace. Elle prend une place inégalée et s'érige en donneuse de leçons (de la morale) confondant son rôle avec la gestion de la cité. Elle affaiblit ainsi sans le savoir tout effort pour la construction d'une société nouvelle voire de l'Etat moderne.

---

<sup>38</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

## **Alerte !**

Dans ce travail, nous avons voulu garder l'esprit de nos enquêtes et de l'état d'esprit qui y a régné durant toute notre immersion dans le monde des femmes. Les rires, les colères, les sanglots voire les joies de ces femmes Congolaises que nous avons croisées ici et là en France comme au Congo. Les paroles de ces femmes interpellent le chercheur et l'homme que je suis. De même, elles sont l'expression du vécu et des expériences que le sens commun, si, tenté ne peut qu'afficher en vérité et à partir desquelles se construisent des comportements à priori. On peut alors regretter de ne pas avoir pu ou su tirer davantage la quintessence de ces non-dits (silences), dires et paroles.

## **PREMIERE PARTIE**

### **Statut des Femmes dans la Société traditionnelle Kongo**

**Contraintes sociales et allégeances traditionnelles !**

Ce concept de « société Kongo » est retenu comme modèle représentatif de la culture autochtone pour la période dite traditionnelle, et on peut considérer qu'en raison des équilibres démographiques passés et surtout présents, et de l'influence culturelle, historique et politique de la zone sur l'ensemble de la société qui constitue la société congolaise actuelle, cette identification reste toujours opérante malgré l'existence d'autres aires culturelles au sein de cette entité politique récente.

En dehors de la profonde rupture provoquée par l'arrivée des européens d'abord au XVe siècle puis au XIXe siècle, des changements se produisirent progressivement et, pour ce qui est des temps modernes, de manière différente dans la zone Kongo et dans les coins les plus isolés.

Malgré cela, il semble possible de distinguer trois phases concernant le statut des femmes. La période « pré-européenne », celle des « temps anciens », de la société traditionnelle immédiatement antérieure aux premiers contacts sera d'abord explorée, suivie par la période missionnaire et la période coloniale qui présentent tous deux certains points communs en ce qui concerne la situation des femmes, puis enfin la période moderne au sein de la société congolaise jusqu'à la période actuelle et à leur implication dans la résolution des conflits.

La situation des femmes contemporaines sera vue plus tard dans la troisième partie en examinant à la fin, en vue de mettre en contiguïté les variations des rôles des femmes et de leur implication dans la résolution des conflits avec les différents changements sociaux qui sont survenus depuis une cinquantaine d'année.

Les faits sociaux étant inséparables les uns des autres, il a fallu parcourir largement les structures politiques, religieuses, démographiques et économiques de cette société au cours des différentes étapes de son évolution historique, afin d'évaluer au mieux les phénomènes qui entrent en jeu dans les déterminismes sociaux liés au statut des femmes, aux discriminations qu'elles subissent. Les descriptions qui sont faites débordent largement du cadre strict du statut et des rapports de genres, mais permettent de mieux intégrer le vécu social global et des femmes dans cette société.

La condition féminine est restée à chaque fois le sujet central d'intérêt, guidant et justifiant ces prolégomènes. Ce n'est qu'au cours de la dernière étape que la nécessité de cet examen panoramique deviendra plus évidente

La persistance des facteurs culturels déjà présents dans la société

traditionnelle, les similitudes avec les autres cultures congolaises, l'intrication des facteurs économiques dans la construction des dires et des pratiques, apparaîtront alors comme autant d'éléments utiles pour mieux évaluer selon le contexte social et culturel de l'époque ou la situation des femmes dans la société contemporaine.

*« Ah ! que la vie est quotidienne ... » s'écriait Jules Laforgue. La société se produit et se reproduit par le jeu de myriades d'interactions ayant lieu chaque jour. Nous respectons les modalités d'activités, les mettons en scène et les ritualisons. Nous sacrifions à des routines aliénantes tout en se ménageant des positions de résistance. La vie quotidienne est simultanément subie et inventée par chacun. » (Javeau, 2011)*

## CHAPITRE I

### La société traditionnelle

*«Un vieillard assis voit plus loin  
qu'un jeune debout »<sup>39</sup>*

Bien que l'on puisse parler d'une aire culturelle congolaise, les sociétés traditionnelles, Kongo, Téké, Mbochi du Congo, sont tout à fait spécifiques et originales. Malgré une génétique commune, venue des peuples Bantou, sauf aux premiers habitants les pygmées, définis appartenant à une même unité linguistique et culturelle, il y eut une différenciation culturelle ultérieure à partir de la dispersion des premiers congolais depuis les migrations antérieures.

En effet, des groupes de populations, plus ou moins regroupés les uns des autres pendant les siècles, s'individualisèrent progressivement en des sociétés différentes, chacune adoptant des traits spécifiques résultant de l'interaction entre le milieu et les hommes confrontés à des contextes géographiques et écologiques tropicaux ainsi qu'à des situations historiques communes.

Cependant, en dehors de ces contingences « extérieurs », chaque groupe faisait également des choix parmi tous ceux qu'ils leur étaient possibles de faire, créant ainsi une culture selon sa propre originalité (patriarcales chez les Mbochis, tékés et « matriarcales » chez les Kongo)<sup>40</sup>.

#### I Les autochtones

Les sociétés congolaises présentent donc certes bien des points communs mais également des différences. Les comparer reste une démarche anthropologique habituelle, d'autant plus nécessaire que les sources

---

<sup>39</sup> Proverbe populaire africain !

<sup>40</sup> On assiste à une nette différence entre les trois grandes ethnies que composent le Congo. Les deux premières se sont constituées sur le modèle patriarcal : l'enfant appartient d'abord à la lignée paternelle, il hérite sur les biens de son père. Par contre la troisième, (Kongo) elle s'est constituée, sur le modèle « matriarcal » : Ici, c'est le frère de la mère qui a une primauté sur l'enfant de sa sœur : l'enfant (neveu) hérite sur les biens de son oncle.

Il sied de rappeler que ces trois grandes ethnies se subdivisent en multi-ethnies. On y compte près de 74 ethnies présentes au Congo.

concernant chaque culture sont souvent incomplètes, mais les conclusions à en tirer doivent se faire prudemment en se méfiant des transpositions hasardeuses.

La transmission orale de la culture dans les sociétés africaines traditionnelles ne permet pas de consulter de sources directes en dehors des vestiges archéologiques, et c'est principalement à partir des rapports ethno-historiques originaux établis par des hommes occidentaux pour leur immense majorité et, en l'occurrence, par quelques historiens et historiennes congolais<sup>41</sup> que l'on peut tenter d'imaginer aujourd'hui la société traditionnelle telle qu'elle était avant l'irruption des Occidentaux<sup>42</sup> sur l'embouchure du Congo en 1482 et 1875.

C'est cette société traditionnelle qui a précédé l'arrivée des Européens dont nous n'en avons qu'une connaissance indirecte, imparfaite et peu diachronique. La brièveté et les conditions particulières du séjour de la plupart des premiers témoins oculaires de la culture ancienne, et/ou la pluralité des témoignages- par biais culturel des observateurs étrangers ou par défense d'intérêts particuliers des observateurs natifs-réduisent la fiabilité des témoignages directs. Depuis leurs recueils jusqu'à l'interprétation, les sources sont soumises à de multiples subjectivités et doivent être évaluées avec beaucoup de rigueur et de discernement.

Dans la littérature se rapportant à cette période, il est possible de trouver des avis totalement contradictoires sur un très grand nombre de faits, et il convient donc, pour émettre un jugement autorisé, d'avoir une connaissance quasi-exhaustive des textes mais aussi de l'histoire et de la personnalité des auteurs permettant d'accorder une valeur adaptée à chaque témoignage.

Le temps nécessaire à l'obtention de cette connaissance très complète des sources primaires ne permet qu'à un petit nombre de spécialistes des cultures congolaises d'émettre des avis autorisés, et impose aux autres d'avoir la modestie de recourir largement aux analyses de ces chercheurs.

De manière globale, on peut dire qu'aujourd'hui, grâce aux nombreux débats sur les « pré-supposés » du regard occidental dès la fin du XVe siècle jusqu'au XXe siècle, la grille de lecture sur les sociétés traditionnelles est devenue bien plus rigoureuse qu'à l'époque<sup>1</sup>.

La société autochtone traditionnelle est néanmoins présentée ici afin

---

<sup>41</sup> Théophile Obénga, Jérôme Ollandet, Scholastique Dianzinga...etc.

<sup>42</sup> Diego Cao, Portugais ! Fut le premier navigateur à arriver au Congo. Par l'embouchure qui l'emmena jusqu'au littorale pour ainsi faire la découverte de cette partie du monde encore à l'état «sauvage » au plein cœur d'Afrique : on peut lire avec intérêt l'œuvre de G. Balandier : « Le royaume Kongo du XVIIe au XVIIIe siècle, réd. Pluriel, Paris 2013.



d'inclure le statut des femmes dans une vision sociale élargie. Il est malheureusement beaucoup trop incomplet et paraîtra parfois tout à fait caricatural aux spécialistes à qui ce travail n'est pas destiné, mais il a semblé nécessaire de rappeler dans ce travail le contexte social et culturel.

## 1 La stratification sociale

La cellule sociale de base traditionnelle était formée d'un groupe de descendance constitué des frères et sœurs d'une génération et de leurs descendants sur deux ou trois générations. Plusieurs noyaux familiaux habitaient une même maison<sup>43</sup>, en général apparentés, formaient un ensemble de population solidaire ou tribu ou encore chefferie en raison de l'allégeance de tous les membres du clan à un même chef.

Cet ensemble de population occupait un domaine territorial. De forme variable selon les sociétés, il formait dans les royaumes (Téké, Loango ou encore Kongo), un espace délimité, traversé par des cours d'eaux et par une couverture végétale au centre des sociétés, les collines et les crêtes qui en descendaient jusqu'au littoral attenant. Cet espace sacré, dédié à un ou plusieurs dieux tutélaires, complétait cette unité géographique, sociale et culturelle.

Le clan était fortement lié et identifié à son territoire, et cette liaison était un des éléments les plus importants de l'identité de ses membres. Pour Théophile Obénga, le territoire est le premier maillon de l'identité congolaise (Obénga, 1976), et résider quelque part, au sens fort du terme, c'est y être comparé à une souche d'arbre «*ketina o'tsi*». Être un homme-souche «*o'kala-ketina*», c'est être reconnu comme participant d'une lignée résidentielle, elle même identifiée à un territoire, par les membres de cette lignée.

Le terroir était comme la descendance, l'un des éléments de la parenté et la parenté n'avait de sens qu'en référence à un terroir. Ceux qui se nourrissaient des fruits d'un terroir donné formaient une véritable unité de substance avec celui-ci, et les hommes appartenaient à un terroir plus que le terroir appartenait aux hommes.

La végétation entraîne cet attachement quasi charnel au terroir, symbole d'intemporalité pour ces hommes entourés des forêts, anxieux d'établir ainsi un lien avec le passé et les ancêtres, en dehors de tout projet économique et foncier.

---

<sup>43</sup> Faites de végétaux, poutres de bois et toits de feuilles tressées, assemblés par des ligatures de fibres tressées, les maisons n'avaient pas de cloison de séparations internes. Elles n'étaient pas contiguës ni groupées au village mais éparses et séparées les unes des autres.

Il y avait des petits clans et de plus grands, et des alliances pouvaient s'établir regroupant quelques dizaines de personnes. Les unions de clans et des allégeances aux chefs étaient régies par la parenté ou par les alliances. Au Congo au moment du contact avec les Européens, il y avait une trentaine de clans formant quelques grandes coalitions qui coexistaient pacifiquement en s'affrontant de manière périodique.

Au sein de la chefferie, la succession était assurée par le premier enfant du chef et la société autochtone était strictement régie par une aristocratie héréditaire basée sur le principe de la primogéniture, hiérarchisant les lignages en donnant la primauté aux premiers nés des branches aînées parmi les descendants d'un même ancêtre.

La société téké était organisée selon une stratification sociale rigide et il n'y avait que de très rares possibilités de sortir de son groupe social de naissance. La hiérarchie entre les classes s'exprimait par des différences de prestige, de pouvoir et de fonctions sociales et même d'accès aux ressources. Plus que par solidarité horizontale dans le même groupe social, les chaînes d'entraide se faisaient de façon verticale, organisées à l'intérieur d'une pyramide subdivisions plus subtiles puissent être distinguées de plus nombreux groupes sociaux.

Pour les « *nga tsè* »<sup>44</sup>, les descendants des terres et leurs plus grands chefs étaient considérés comme de véritables incarnations divines. Par cette connexion au divin, ils étaient chargés du « *an kou o bi* »<sup>45</sup> force et pouvoir, prestige et efficacité sur la société entière. Ce « concept flottant » (Augé, 1999 : 11) est une notion essentielle pour concevoir l'éthos téké « congolais ».

Le « *an kou o bi* » des *nga tsè* les plaçait constamment dans un état sacré, par rapport aux autres personnes qui étaient habituellement dans un état de non sacralité. Cette force représentait en même temps un danger pour les profanes et les chefs étaient donc aussi interdits, un état de sacralité marquant l'interdit et la dangerosité qui les différenciaient et les séparaient du peuple.

Le *pouvoir surnaturel* des chefs leur était transmis par la descendance de leurs ancêtres divins, mais il était également possible d'acquérir du pouvoir et force spirituels par des rituels, par des contacts avec un des éléments appartenant au monde sacré ou encore en se rendant dans certains endroits, ou en touchant certains objets chargés du *monde sacré*.

---

<sup>44</sup> Les propriétaires de terres ou encore grands chefs : Représentant direct du roi.

<sup>45</sup> Pouvoirs surnaturels.

Il était dangereux de recevoir un *pouvoir surnaturel* trop fort pour ses capacités propres et cette force pouvait faire mourir un récipiendaire trop faible. Une chose touchée par le *roi* devenait emplie de son pouvoir spirituel, et donc interdite, dangereuse. Dans ses déplacements, le « *roi* » était porté sur les épaules de ses serviteurs pour qu'il ne touche pas le sol avec ses pieds, car il aurait alors été dangereux pour une personne moins sacrée de marcher sur ses traces. Une case dans laquelle s'était rendue une personne sacrée ne pouvait plus être habitée par une personne profane et vulnérable, et il fallait même parfois brûler la case.

La société entière était articulée autour de cette « économie du *an kou o bi* » « pouvoir et force des esprits » dont l'entretien était basé sur un ensemble d'interdits, traditionnels ou nouvellement décrétés par les chefs sacrés. En feindre un interdit était d'une extrême gravité, sévèrement puni et parfois par la mort. Les chefs qui pouvaient prononcer de nouveaux interdits étaient aussi les autorités de justice qui décrétaient les condamnations.

Les chefs sacrés étaient les détenteurs des titres de chefs, des pouvoirs, des richesses et des droits sur les terres. Ils constituaient l'ordre social dominant et formaient une véritable aristocratie héréditaire dont les branches aînées étaient les plus haut placées dans l'échelle hiérarchique. Les branches cadettes pouvaient être à la tête de subdivisions territoriales de moindre importance ou l'autorité de chef du plus grand chef de la coalition, s'exerçait moins directement. La proportion réelle d'un chef sacré dans la société n'est pas connue précisément dans la société traditionnelle téké.

Une hiérarchie supplémentaire était établie parmi les branches des sacrés aînées en fonction de l'origine de leur lignage, du prestige de leurs généalogies et de celui de *pouvoir spirituel* auquel elles étaient rattachées. La connaissance précise des généalogies était donc d'une extrême importance<sup>46</sup>. Elles étaient les liens avec les ancêtres « divinisés » du passé mythique, reliant les hommes aux dieux, elles témoignaient des alliances, représentaient la mémoire attestant de la légitimité des titres et des droits sur les terres, elles étaient donc constitutives de l'identité même des hommes.

Les chefs *nga tsè* au nom du roi recevaient de la population toutes sortes de dons plus ou moins requis, principalement alimentaires, qui étaient distribués de manière immédiate, ou lors des festivités organisées.

Il ne s'agissait pas d'un simple système de redistribution destiné à assumer

---

<sup>46</sup> Un homme ne connaissant ses origines que sur quelques générations était considéré comme un roturier, et certaines légendes congolaises évoquent la nécessité pour l'esprit d'un mort de pouvoir connaître sa généalogie, faute de quoi il ne pourrait trouver le repos.

la subsistance, mais d'une véritable économie cérémonielle et festive, où la circulation des biens constituait une chaîne de dons et de distribution, incluse dans une hiérarchie sociale marquée par le prélèvement d'une part des biens par les dominants. Ils devaient constamment réaffirmer leur prestige par l'étalage et la redistribution des richesses collectées, preuve de leur *an kou o bi* et légitimation de leurs prestiges. Leur pouvoir résultait aussi de leur capacité à mobiliser des chaînes de solidarité nécessaires pour certaines productions économiques telles que la construction des lieux sacrés ou l'organisation d'expéditions guerrières. L'autorité du roi était absolue et reconnue mais pour gouverner de temps en temps, il prenait les avis et même les conseils des chefs *nga tsè* et des classes intermédiaires.

Ces classes intermédiaires étaient issues des branches cadettes des familles *nga tsè*, mais bien que leur position sociale ne soit ni uniforme ni clairement établie, ils formaient un véritable ordre *moukouolo lieli* (ensemble de citoyens).

Cependant, ils pouvaient être propriétaires terriens ou plutôt gestionnaires des terres dont les droits d'exploitation ou de jouissance leur étaient concédés par les *nga tsè* leur permettant ainsi de cultiver ces terres ou d'y construire les maisons. Ces droits étaient subordonnés à l'utilisation effective par exploitation ou par résidence, et n'étaient donc ni définitifs ni inconditionnels.

De plus, la propriété foncière était toujours commune, et ce n'est que lorsqu'il fallait faire valoir les droits sur une terre que l'avis de celui qui était le plus haut placé dans la hiérarchie sociale primait sur celui des autres ayant droits. Les classes intermédiaires occupaient également les nombreuses fonctions spécialisées qui existaient dans la société téké, notamment en tant qu'artisans.

Les catégories populaires, quant à elles, (*oufala mbali*) étaient composées des travailleurs non spécialisés ou des serviteurs domestiques qui constituaient le reste du peuple. Bien que ne possédant aucun attribut de pouvoir, ils n'étaient pas esclaves et certains pouvaient même recevoir l'usufruit d'une terre concédée par un chef *nga tsè*.

## 2. Les croyances

Les anciens autochtones étaient polythéistes (animistes) et leurs croyances imprégnaient fortement leur vie quotidienne. A peu près tous les événements observés étaient rapportés à l'activité ou à l'état d'esprit d'un dieu particulier, et tous les actes importants demandaient la bénédiction des ancêtres « dieux » et des chefs religieux.

Les hommes devaient s'acquitter de devoirs envers les dieux pour infléchir leurs actions. Ils devaient leur construire des lieux et leur faire des offrandes, simples prières quotidiennes ou grandes cérémonies collectives dans les « temples » importants. Des chefs religieux et des serviteurs, étaient attachés à ces lieux et s'occupaient de gérer les offrandes. En retour de ces offrandes, les humains attendaient l'aide des dieux sous la forme de services : que les plantes poussent bien, que la chasse, cueillette et pêche soient abondantes, que les vents soient favorables, que la mémoire des généalogies soit bonne, que les ennemis soient vaincus, etc.

C'était un système d'échanges, de dons et de contre dons initiés par les hommes demandeurs mais qui mettaient les dieux en situation d'obligation de rendre quelque chose de plus grand que ce qu'ils recevaient :

*« ... car ces dieux qui donnent et rendent sont là pour donner une grande chose à la place d'une petite » (Mauss, 1997 : 169).*

Cette relation dialectique allait jusqu'à la « révocabilité » des dieux. Si par exemple à l'occasion d'une période de sécheresse, les offrandes faites n'entraînaient pas les résultats escomptés, on essayait de sacrifier, et en cas de succès on pouvait abandonner l'un pour adopter l'autre. Pour obtenir les faveurs des dieux, les humains devaient s'acquitter de leurs obligations envers eux, mais aucune action particulière envers les autres humains n'était prescrite par la religion.

Il était admis que les hommes avaient un esprit, qui persistait après la mort corporelle. Le monde sacré des dieux, des morts et des esprits, du sombre et de la nuit, de l'humide et du froid. A l'opposé du monde profane des vivants, du jour et de la lumière, du sec et de la chaleur. Après plusieurs épreuves, l'esprit rejoignait le compartiment du monde sacré selon son degré de sacralité reflétant la place dans la stratification sociale dans le monde des vivants. Il y avait un paradis, « air purifié », invisible aux mortels, où il n'y avait ni maladie, ni douleur, ni tristesse. Les morts y passaient un séjour heureux, rempli de chants, de danse et de fêtes sans fin. Les aînés de ceux qui n'avaient pas assez sacrifiés aux dieux ou qui n'avaient pas reçu les rituels adéquats au moment de leur mort, en étaient exclus. Ces esprits ne trouvant pas la paix venaient alors tourmenter les vivants, et ceux-ci avaient une grande appréhension de ces esprits fantômes qui pouvaient apporter la maladie, la malédiction ou la mort.

Les conditions de la vie spirituelle après la mort étaient proches de celles de la vie terrestre et dépendaient surtout du rang social et de l'observance des rituels religieux. Contrairement aux religions du salut, la nature des actions et les modalités des relations avec les autres êtres humains lors de la vie

terrestre ne changeaient pas la vie dans l'au-delà<sup>47</sup>.

### 3. Les guerres et les guerriers

Les guerres étaient fréquentes entre différents clans d'une même tribu ou des tribus différentes, ou parfois de deux tribus voisines ou éloignées, et le jeu des alliances pouvait entraîner un groupe dans une guerre pour honorer une solidarité. La guerre était considérée comme une entreprise ayant des côtés positifs et dans les chants rituels, elle était nommée *in kounkou* « l'affirmation des hommes »<sup>48</sup>, correspondant à une création de terres et à l'établissement de « nouvelles terres » symbolisant les grands hommes.

Les meilleurs des guerriers étaient comparés à l'arbre au bois dur appelé « arbre de fer », et ils étaient l'objet d'une véritable glorification. Il semble que la force coercitive était considérée comme légitime et le droit du plus fort ne se voyait tempéré par aucun sentiment de pitié ou de compassion envers les victimes. Les armes de guerres étaient les lances, les frondes et les casse-têtes alors que les arcs ne servaient que pour la chasse aux oiseaux.

Cependant, il n'y avait pratiquement pas de prisonniers car ces sociétés n'avaient pas besoin de main-d'œuvre pour de grands travaux agricoles ou architecturaux, et ne pratiquaient pas de demande de rançon. Les combats se terminaient par des corps à corps et il n'y avait pas de pitié pour les vaincus qui étaient tués sur place, parfois littéralement « bousillés » à coup de casse-tête. Les vainqueurs pillaient les territoires de leurs adversaires et se livraient aux atrocités communes à toutes les guerres, dans toutes les sociétés et à toutes les époques.

### 4. L'héritage et la transmission des titres

Dans les légendes, la conception des enfants pouvait se faire par simple passage du dieu au-dessus d'une reine endormie. Les femmes disaient alors être visitées par les dieux pendant leur sommeil, et concevoir un enfant de cette manière était censé, être du champ de ce qui est possible. Lorsqu'une reine attendait son premier enfant, le dieu plus que le mari était tenu pour l'avoir engendré.

---

<sup>47</sup> Ces conceptions sont donc radicalement opposées à celles des religions monothéistes du salut qui seront importés d'occident.

<sup>48</sup> Ces chants avaient un caractère incitatif et excitant à la violence. Par là même, les hommes devraient montrer aux yeux des autres leur bravoure. Qu'ils étaient de « vrais hommes » c'est-à-dire braves et, prêts à aller affronter l'adversaire. Ils entonnaient ainsi les chants au départ du village (territoire) jusqu'au lieu de combat pour se surpasser et se donner du courage.

Cependant la relation entre coït et conception était bien connue ainsi que la transmission de certaines caractéristiques personnelles des parents à leurs enfants. Dans la recherche d'un géniteur, en dehors des nécessités de rang impliqués par la succession, les qualités physiques du partenaire étaient recherchées et les femmes de haut rang prenaient dans ce but leurs plus grands et beaux serviteurs comme époux.

La transmission de l'héritage des grands chefs consistait principalement à léguer les titres et le pouvoir sur les terres royales.

La limitation à un seul héritier assurait la transmission d'un héritage foncier non morcelé permettant de nourrir une masse suffisante de population pour assurer l'entretien et la pérennité du système hiérarchique par les prélèvements effectués sur les productions de la population.

Cette pratique indivisible de l'héritage assurée par la préférence de la primogéniture impliquait le renoncement des puînés à la succession. Ces derniers avaient alors la possibilité d'avantages « compensatoires » mais non transmissibles à leur propre descendance, comme une place dans la hiérarchie ou dans les classes intermédiaires.

Il était souhaitable que les puînés soient exclus des enjeux de succession, et comme les filles des plus hauts rangs étaient réservées pour les mariages arrangés avec des prétendants aux titres des plus grandes chefferies, les garçons puînés avaient plutôt l'occasion de s'unir à des filles de statut inférieur s'excluant ainsi des successions convoitées. Point d'inflexion entre générations, le premier-né devenait très tôt l'héritier exclusif des titres et des biens auxquels il pouvait prétendre, et dès sa naissance, ses parents n'étaient que les régents de son pouvoir dans l'attente de sa maturité (Obénga, 2011).

Plus que des biens matériels, la filiation transmettait le capital symbolique, le rang et le pouvoir des ancêtres. Pour les autochtones, les enfants étaient des dons des dieux et à la naissance ils étaient chargés d'un fort pouvoir qu'il fallait neutraliser par des rites de désacralisation, se déroulant tout au long de l'enfance. Si tous les enfants étaient sacrés, le premier-né recevait plus encore que les cadets le pouvoir transmis par ses parents et ses ancêtres. C'était particulièrement vrai pour des enfants des *nga tsè* destinés à hériter, et les premiers-nés de parents eux-mêmes premiers-nés perpétuaient le prestige des branches aînées, en descendance directe des ancêtres divinisés.

Toutes les relations généalogiques du père et de la mère avaient potentiellement la même valeur en ce qui concerne la filiation et la transmission des titres et des biens. La logique du système hiérarchique de l'économie du pouvoir spirituel tendait ainsi à l'égalité des genres dans la

filiation puisque la femme était considérée en fonction de sa classe et de son lignage plutôt qu'en fonction de son genre. L'essentiel était de réunir des lignées prestigieuses, ayant le plus de *an kou obi* « *pouvoirs surnaturels* » pour pouvoir assurer à l'enfant héritier le maximum de prestige transmis par ces lignes.

A cet effet, des stratégies d'alliances étaient effectivement élaborées dans le but d'élever le statut des descendants et les lignages étaient ainsi liés en passant du patrilinéaire au matrilinéaire et en incluant les parentés adoptives, pour établir au final une relation avec l'ancêtre du plus haut rang possible. Les hommes remontaient à leurs ancêtres plus qu'ils n'en descendaient et on pourrait parler plutôt que de descendance, il serait plus approprié de parler d'un système optatif d'ascendance.

Pour certains auteurs<sup>49</sup>, il y avait une prépondérance patrilinéaire alors que pour d'autres, au contraire, les femmes transmettaient préférentiellement le rang.

En revanche, tous les témoignages confirment le fait que la descendance par les femmes *nga tsè* diminuait aucunement le rang social de l'enfant, et pour certains la filiation utérine ajoutait même un degré supérieur de prestige dont les reines auraient été porteuses plus que leurs homologues masculins.

Pour Coquery-Vidrovitch (1994), la reine portait en elle un degré de noblesse supérieur à celui de l'autre sexe et elle affirme que si une femme noble avait un enfant avec un homme de classe basse l'enfant restait noble quand même, alors que si le père était inconnu cet enfant était considéré aussi royal que s'il descendait d'une longue lignée de rois.

Ainsi, les femmes transmettaient donc un rang supérieur, et cela par le contact intime de l'enfant avec les entrailles de la femme, un des lieux principaux de localisation du « pouvoir et force spirituels » qui aurait été ainsi mieux transmis par la filiation utérine que par la filiation agnatique.

## **II Les femmes dans la société traditionnelle**

L'évaluation du statut des femmes autochtones aux temps pré-européenne s'avère une tâche complexe pour de multiples raisons. Il n'y a pas suffisamment de recherches et des publications à ce sujet. Quelques rares rapports des premiers à avoir penché sont très contradictoires et leurs auteurs admettent tous que des variations importantes existaient selon les classes sociales ou selon les circonstances, et qu'il n'y avait que peu de « règles » en

---

<sup>49</sup> Obénga, Ollandet... etc.



la matière qui ne soient régulièrement transgressés.

En effet, les valeurs d'égalité sociale entre hommes et femmes n'étant pas des notions communément admises jusqu'à une époque très récente. Les comparaisons sont toujours faites par référence au statut des femmes occidentales ou avec celui d'autres femmes « indigènes » du territoire voisin ou d'ailleurs, et non par comparaison avec celui des hommes. Ces repères extérieurs relativisent donc complètement l'évaluation du statut en lui-même.

En interrogeant, l'histoire ancienne de la société congolaise, en écoutant les consciences, ce qui reste de la tradition orale, source même de la transmission de savoir au fin fond des campagnes congolaises, ce qui remonte de l'histoire du Congo-Brazzaville d'avant, de l'époque coloniale et au delà est capital pour la mémoire de toute une société.

En frottant l'épiderme de l'histoire sociale des femmes pour ensuite restituer ce que Ferrarotti appelle « *une biographie du vivant* » (1990 : 70).<sup>50</sup>

On est frappé par les récits et les savoirs du statut de la femme qu'émergent de l'intérieur de la société congolaise. Comme l'affirme Were Were Liking-Gnepo<sup>51</sup> :

*« Dans certaines traditions africaines, on a tenu en si haute considération le rôle de la femme qu'on a conçu une éducation pour elle. Être femme était, en même temps, un état et un statut, un métier et une fonction, un art de vivre, ceci est vérifiable dans le monde et la variété des initiations exclusivement féminines au Congo »*<sup>52</sup>.

La sagesse était transmise ainsi de génération en génération entre les femmes. Aussi grands-mères, mères, tantes, grandes sœurs assuraient-elles aux jeunes filles l'apprentissage des valeurs essentielles sur la préservation de l'harmonie et la paix dans une communauté (Dambendzet ; 2011).

## 1 Rôle politique

---

<sup>50</sup> Franco Ferrarotti ! Cité par Serge Dufoulon (1995 : 12).

<sup>51</sup> Les femmes étaient perçues non seulement comme des êtres humains mais, elles devraient être différentes des hommes. Rien que par leur statut de femmes, dans les sociétés africaines, elles étaient élevées de façon différente et en tant que telles, elles avaient un statut à part dans certaines traditions. Car, dans certaines traditions, elles constituaient la base de toute réconciliation humaine, le socle de l'unité familiale. Pour cela, les éducations des femmes étaient portées à haute estime. Une femme qui ne bénéficiait pas d'une « bonne éducation » était considérée pour la société toute entière comme une génération sacrifiée.

<sup>52</sup> (Dambendzet, Gamassa, Dianzinga ; 2011 : 132)

Malgré les désaccords des auteurs à propos de la transmission des biens et des titres, les femmes n'étaient pas écartées de l'exercice effectif du pouvoir. Des femmes dirigeaient<sup>53</sup> régulièrement les plus grandes chefferies et leurs titres n'étaient pas transmis à leur époux si celui-ci ne justifiaient pas par lui-même de la légitimité suffisante.

Il y eut d'incontestables participations directes des femmes aux combats et même quelques guerrières célèbres comme Tchimpa Vita, Mâ Ngounga et Mokoundzi Mouassi<sup>54</sup> « les guerrières ». Malgré peu de noms connus, les guerrières ne bénéficiaient pas du prestige des guerriers. Les femmes qui participaient aux expéditions guerrières y étaient plutôt associées de manière accessoire, ravitaillant les hommes en pierres pour leurs frondes, rarement en tant que combattantes. Cette exclusion fut longtemps attribuée au caractère profane « impure » des femmes, suspecté de pouvoir faire perdre « *an kou o bi* »<sup>55</sup> nécessaire au succès de l'entreprise en cours.

C'est dire que, dans les sociétés pré-européennes, les femmes détenaient des pouvoirs réels qui apparaissaient à travers la division du travail opérée par les hommes. Des pouvoirs politiques, juridiques et magico-religieux ; des pouvoirs économiques et sociaux, (productrice et génitrice, éducatrice et gardienne des valeurs ancestrales) aux pouvoirs de médiatrice et régulatrice en cas de conflit.

Il sied de souligner que dans la cuvette congolaise, il y eut une femme Ewadjo<sup>56</sup> dont les pouvoirs s'étendaient sur toute la partie nord-ouest. On dit d'elle, selon la légende :

*Qu' «elle disposait de près de cinquante hommes dans sa cour, travaillant pour elle. On lui attribuait des pouvoirs surnaturels permettant de guérir et de neutraliser les mauvais esprits. Elle était la chef de contrée. A l'aube, les hommes venaient se prosterner devant elle, avant de débiter la journée. Elle avait les pouvoirs, raconte la légende, d'exclure l'individu de la contrée*

---

<sup>53</sup> Le cas de la Reine Ngalifourou (vers 1864-1956) a été intronisée au terme de l'initiation de Ousson lisse ainsi que le prévoit la tradition. La Reine a surmonté toutes les épreuves de l'initiation. A la mort de son mari, elle prend la relève et règne durant 45 ans. Les représentants (nga tsè) n'ont pas jugé opportun de choisir un autre. Lors de son initiation elle a reçu des 12 an kou o bi des pouvoirs surnaturels. Elle mourut le 8 juin 1956 après avoir été une reine crainte et vénérée.

<sup>54</sup> Tchimpa Vita, (dans le cadre de son mouvement religieux, elle mène la lutte afin de libérer le Royaume Kongo. Au XVIIème siècle, chrétienne fervente, elle dialoguait avec Saint Antoine. Elle fut brûlée vive. Elle souhaitait s'affranchir des liens coloniaux et créer une église Kongo sur la base de la foi chrétienne), Mâ Ngounga dans le Pool et dans la Cuvette Mokondzi Mouassi.

<sup>55</sup> Pouvoir et force spirituels !

<sup>56</sup> Ewadjo, Femme aux mille songes. On dit d'elle qu'elle parvenait à faire détourner de trajectoires aux foudres. Des légendes sur cette femme, chef d'une contrée façonnent les générations entières dans la cuvette congolaise au nord du Congo. A en croire, les légendes ; elle serait même mise sous terre, accompagnée de deux de ses serviteurs sacrifiés ; tirés dans la foule. Ceci pour l'accompagner dans sa dernière demeure ; «*serviteurs jusqu'au bout* ».

*et disposait des forces invisibles magico-religieuses... »* (une légende, racontée)<sup>57</sup>.

De même, (Dambendzet, 2011) montre que de nombreux cas attestent de l'influence des femmes comme dans un des rapports de la mission de l'Ouest-Africains cités par Catherine Coquery-Vidrovitch de Brazzaville et la prise de possession du Congo français, il est évoqué selon l'auteure le cas d'une femme, Combiabéka disposant d'une grande influence dans la localité de Bonga.

Ainsi, voici ce que révèle le rapport à son sujet :

*« Combiabéka est une corpulente personne à cheveux gris, à l'air digne et à la bouche impérieuse ; elle est très obéie de ses esclaves et des hommes de son village, très connue aussi des indigènes qui commercent dans la rivière et qui ne manquent jamais de s'arrêter chez elle. Elle se livre elle-même activement au commerce de l'ivoire et des esclaves et ses pirogues, toujours bien équipées, sont sans cesse en route pour la Sangha ou la Likouala. Outre Bonga, Combiabéka possède, dans l'intérieur, le long de la crique, un autre village entièrement peuplé de ses esclaves »* (Coquery-Vidrovitch, 1994 in Dambendzet, 2011 : 136).

Il y eut aussi des mouvements de résistances contre la présence européenne et parmi les meneurs, on y trouvait des femmes. A ce propos (Dianzinga, 1997), le confirme lorsqu'elle écrit :

*« Ce n'est pas seulement dans la phase religieuse que les femmes s'étaient impliquées. Avec leurs maris et leurs enfants, elles s'étaient réfugiées dans la forêt pour défier les forces de l'administration coloniale. Elles assuraient le ravitaillement des insurgés avec les produits de leurs plantations... Parmi les meneurs du mouvement qui furent sanctionnés dans le cadre de la répression de cette révolte dans la Haute Sangha, figurait une femme nommée Ngoué ».*

Le motif évoqué et retenu contre elle pour l'inculper soulignait clairement ceci :

*« Vraie Jeanne Hachette nègre, femme à écarter de la région »* L'auteure évoquait ainsi la révolte qui avait éclaté en 1928 en Oubangui Chari mais qui avait fini par gagner le Moyen Congo<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> « Vouloir étudier l'Afrique en rejetant les mythes, contes et les légendes reviendrait à vouloir étudier l'homme à partir d'un squelette dépouillé de chair, des nerfs et du sang ». Amadou Hampâté Bâ !

<sup>58</sup> « La place et le rôle des femmes dans la société congolaise de 1960 à 2011 : Bilan et perspective », Paris, L'Harmattan. J. Dambendzet, S.Dianzinga et E.T. Gamassa

En ce qui concerne la question relative aux pouvoirs, (Dianzinga, 1997 in Dambendzet : 2011) note ce qui suit :

*« La question des pouvoirs et des droits est au cœur des rapports entre les deux sexes. Elle fait référence à la hiérarchie sociale. Dans les formations sociales précoloniales, les femmes comme les hommes détenaient les pouvoirs. En fait, il n'y avait pas qu'un pouvoir mais des pouvoirs... » .*

De nombreuses preuves attestent que les hommes suivaient la plupart du temps l'avis des femmes ou avaient confiance en leur jugement.

D'ailleurs, comme le laissent entendre les contes (Dambendzet, 2011 : 138), le système de justice traditionnel « Otouère »<sup>59</sup> que l'on continue de célébrer dans les sociétés traditionnelles Mbochis, trouve son origine dans le savoir faire des femmes. Une manière de régler les conflits par les femmes qui avaient la responsabilité de gérer les conflits et de rechercher l'apaisement social. Elles se faisaient si discrètement et si bien qu'elles s'étaient imposées et très souvent, leurs compétences étaient sollicitées dans le règlement des conflits et des réconciliations entre les familles, individuellement ou collectivement.

*« Cette sagesse était transmise aux hommes par les femmes, soucieuses de préserver la dignité humaine car un homme blessé et humilié, était un fauve en liberté, capable de tout, affirmaient ainsi les femmes ».* Là nous en convenons avec Serge Dufoulon (2009) quand il parle de l'« imaginaire féminin »<sup>60</sup>.

A propos du charisme que ses femmes dégageaient, il y a l'exemple de Tchipa Vita, la « congolaise » Cette femme fut brûlée vive par l'administration coloniale. A chacune de ses apparitions, les attroupements se formaient. Et ses prêches contre le système colonial gênait et perturbait la mission « civilisatrice » que les colons étaient censés apporter.

*« Son charisme était tel, qu'il y avait des attroupements à chacune de ses apparitions ; Cela perturbait la présence coloniale. Car, elle était très écoutée des congolais »* affirme un enseignant à la retraite.

---

<sup>59</sup> La juridiction traditionnelle (Otouère), que l'on trouve au sein de l'ethnie Mbochi, elle concerne au règlement de conflit par voie de sagesse. C'est l'une d'invention de la tradition africaine et c'est aussi le moment où tout le village se réunit autour de ceux qui sont initiés, c'est-à-dire aptes à en juger de la portée d'un problème et en tirer les conclusions qui s'imposent, satisfaisantes pour toutes les parties en conflit ou en préalablement en désaccord. Cette juridiction concerne toutes tribus, faisant partie de l'ethnie Mbochi : makoua, kouyou, ngaré, likouba, etc.

<sup>60</sup> Nous faisons référence ici : la capacité d'adaptation des femmes, de leur imagination fertile et la faculté à trouver des solutions et surtout à sortir de situation difficile.

## 2 Activités sociales et rôles de genre

L'oralité traditionnelle congolaise nous fait part du caractère viril qu'elle trouvait aux femmes et à certaines de leurs activités. La façon de « pagailer » les pirogues, de couper le bois et la méthode d'abattre les arbres voire celle de diriger les pirogues étaient exactement semblables à celles pratiquées par les hommes. Les avis des premiers ethnologues qui avaient pour référence les canons esthétiques et comportementaux des femmes occidentales de leurs époques y sont pour beaucoup, et les anthropologues, plus attentifs à l'élimination de ces biais ethnocentrés, montrèrent plus tard qu'il existait surtout des chevauchements plus importants des rôles de genres.

Bien qu'il y ait eu assez de souplesse dans l'acquittement des activités productrices, ces rôles étaient bien différenciés et les activités quotidiennes réparties différemment selon les sexes, avec notamment de nombreuses activités se déroulant au sein de groupes de même sexe et souvent de même classe d'âge.

Les femmes cultivaient la terre, pêchaient les petits poissons et pouvaient disposer de leur production. Elles consacraient plus de temps que les hommes à la subsistance commune et aux affaires familiales. Elles sont présentées comme travailleuses souvent en les opposant à l'apparente paresse alléguée des hommes, particulièrement dans les familles polygames où les femmes furent souvent décrites comme plus actives que les hommes de leur entourage.

Parmi les occupations principales, la préparation du manioc, le tissage des nattes, et autres productions qui servaient à la confection de toute sorte d'objets. La récolte d'arachide, une activité très prenante mais qui assurait aux femmes un pouvoir économique. Les femmes, et principalement les femmes étaient donc maîtresses des ressources qu'elles produisaient, ce qui fondait une autorité économique proche de celle des hommes.

Les hommes construisaient les maisons, les hangars « mbongui », les pirogues, les instruments de chasse et abattaient de gros arbres, partaient en forêt chasser les animaux et tantôt en pirogue pêcher. Ils s'occupaient de tout ce qui concernait les dieux et la religion, et avaient en charge la décision et l'exécution des batailles. Ils gardaient ainsi une relative maîtrise des moyens de production-clés, des outils et avaient surtout le pouvoir sur le fait religieux<sup>61</sup> et guerrier, s'assurant ainsi le contrôle de l'organisation

---

<sup>61</sup> Le fait religieux, ici, est synonyme de ce qu'est censé traduire la tradition (les rites ancestraux). Ce qui relève de la tradition ancestrale. Les hommes étaient les seules à disposer de ce pouvoir et de dire à quel moment, ils devaient répondre aux vœux des ancêtres c'est-à-dire les honorer, comment le faire. Ils imposèrent ainsi leur volonté à toute

symbolique et politique de la société.

Il semble cependant que la séparation entre hommes et femmes était souvent aménagée et que la règle à la flexibilité selon les capacités de chacun et selon les circonstances (Obénga, 1976).

Cependant, l'implication avec le monde sacré était quasiment réservée aux hommes. Tous les hommes pouvaient devenir un membre du cercle initiatique, alors que cela n'était pas possible pour la très grande majorité des femmes. Seules les femmes *nga tsè* pouvaient accéder au statut du fait de leur appartenance de classe, tandis que leur serviteurs hommes, malgré leur sexe, ne le pouvaient pas du fait de leur condition inférieure de serviteur qui, en quelque sorte, assimilait aux femmes en les privant de sacralisation.

Les inégalités de statut entre les hommes et les femmes résultaient principalement de leur capacité différente à être sacralisé, et cette impossibilité d'accéder au statut sacré caractérisait la condition des femmes plus que tout le reste. La dualité sacré/profane, qui caractérisait la dyade dieux/humains s'étendait à la structure noblesse/peuple puisque l'ordre sacré tout entier semblait l'être par rapport à l'ordre commun, et cette hiérarchie était également projetée sur le masculin/féminin, tel un schème général de vie sociale, une bipolarité hiérarchisée.

En ce sens, la condition profane était celle de l'ordre ordinaire, du quotidien, l'état de base pour tout le monde en dehors des grands chefs qui étaient constamment considérés comme sacrés. Pour les autres hommes, qui en temps ordinaires étaient eux aussi profanes, des rituels étaient alors nécessaires pour les rendre sacrés pour un temps et une occasion déterminés.

C'est dire que l'accès à des activités ou au lieu sacré, le contact avec des objets sacrés, devait être accompli dans un état de pureté et était interdit à toutes les personnes non initiées, et de ce fait, les femmes ne pouvaient remplir aucune fonction sacrée, toutes réservées aux hommes<sup>62</sup>.

Ainsi, les femmes étaient donc exclues des lieux sacrés et lorsqu'elles y étaient admises, le sol devait être recouvert de feuilles pour que leur corps profanés ne soient pas en contact avec le sol et ne contaminent pas ce lieu, sacré et interdit par excellence. Les femmes étaient également exclues des cérémonies précédant les événements importants, entreprises de chasse, de pêche, exploration lointaines ou encore expéditions guerrières, toutes activités touchant spécifiquement au prestige masculin auxquelles elles ne devaient pas participer car leur présence prétendument impure aurait annulé le *an kou o bi*

---

la communauté.

<sup>62</sup> Sauf les *nga tsè*.

conféré pour le succès de l'entreprise.

Ces cérémonies avaient un caractère sacré, et même la fabrication des nattes, tâches typiquement attribuées aux femmes, *nga tsè* et non à celles qui ne le sont pas, étaient réservées aux hommes dès lors que ces nattes étaient destinées aux lieux sacrés.

En effet, le caractère désacralisant des femmes était jugé tellement puissant que les hommes promis à une « mort sacrificielle »<sup>63</sup> en étaient rendus impropres s'ils présentaient des morsures ou des griffures ensanglantées attribuées à des marques provoquées par une femme lors des rapports intimes.

La légende raconte que la morsure faisait de la victime une nourriture pour femme donc impure, et l'on peut penser qu'un simple simulacre de morsure à distance suffisait à soustraire la victime au sacrifice donc éviter un éventuel cérémonial, témoignant du pouvoir accordé aux femmes malgré leur caractère profane.

On peut penser que cette exclusion des femmes des cérémonies et des lieux sacrés indiquait une « organisation territoriale sexuelle » mais n'impliquait pas forcément une valorisation différentielle d'un sexe par rapport à l'autre.

Quoi qu'il en soit, les inégalités hommes/femmes ne peuvent pas être mises entièrement sur le compte de cette différence d'accès à la sacralisation, puisque les femmes *nga tsé* pouvant pourtant être sacrée, étaient totalement exclues des cérémonies initiatiques sans aucune exception, et de même, toutes les femmes étaient impropres aux sacrifices humains, ici encore sans aucune exception relatée même parmi les femmes *nga tsè*.

## 2.1 Le privilège du rang

Dans cette société hiérarchisée, la situation des femmes n'était pas uniforme et dépendait en grande partie de leur statut de « classe ». Plus on s'éloignait des sommets de l'aristocratie, plus les différences et la hiérarchie des genres s'affirmaient. Chez les tékés comme dans le reste de la société congolaise, le rang prévalait sur le genre. Les femmes des classes privilégiées pouvaient non seulement tenir les hauts plus rangs de chefferies mais également jouir de prérogatives habituellement réservées aux hommes,

---

<sup>63</sup> Sur ce point, contrairement à la légende, les enquêtes menées révèlent toutes que ces sacrifices étaient exclusivement animaliers. Abel Kouvouama le confirme également dans son interview *Jeune Afrique* du 14 février 2012. Voir : [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com)

comme manger avec les hommes des nourritures parfois interdites aux hommes du commun et aux femmes. Cependant, la proportion de ces femmes privilégiées restait très faible et les femmes profanes constituaient la grande majorité de la population féminine.

## 2.2 Dévalorisations sociales

Ces deux faits dans la société traditionnelle, la condition des femmes congolaises en fonction de leur classe sociale et de la plus ou moins grande richesse du milieu naturel. Leur sort variait d'un « cruel esclavage » pour les femmes des classes inférieures dans des conditions hostiles à un phénomène d'inversion pour les femmes des classes privilégiées.

De manière générale, la situation de la plupart des femmes était moins favorable que celle des hommes.

Pour Dianzinga (1997), la société traditionnelle privilégiait le masculin et de manière générale, les femmes étaient considérées comme subalternes et inférieures aux hommes. Dans les assemblées, elles étaient placées derrière leur mari, avaient moins souvent accès aux fonctions sociales importantes, et en général n'étaient pas consultées pour de nombreuses décisions à l'échelon de groupe. Elles pouvaient participer à moins d'activités que les hommes qui tenaient préférentiellement les rangs les plus importants et avaient plus de pouvoirs décisionnels dans la société.

Les femmes étaient ainsi tenues à l'écart des enseignements les plus ésotériques de cette culture où le savoir valorisé consistait plus en une connaissance acquise de certaines herbes importantes, des initiations et de chants appris par coeur, plutôt qu'en la capacité pratique à résoudre des problèmes.

L'autorité sociale était entre les mains des hommes, et cela était dû au pouvoir de coercition des hommes.

## 3. Interdiction alimentaire

De manière générale, on pourrait dire donc que les femmes comptaient pour le moins et étaient soumises à plus de restrictions et d'interdits notamment alimentaires. Alors qu'il n'y avait que très peu de séparations prescrites entre les hommes et les femmes, sauf de manière temporaire lors du travail en groupes, les femmes ne devaient pas manger avec les hommes et la préparation de leur repas ne pouvait pas être faite par des hommes, à



l'exception des serviteurs des femmes *nga tsè* qui étaient des hommes mais considérés profanes comme les femmes du fait de leur statut ancillaire.

Les femmes ne pouvaient pas manger certains aliments comme le caïman, la tortue, le serpent, le singe, ou le chimpanzé qui étaient réservés aux hommes et que l'on offrait parfois aux ancêtres.

Pour expliquer l'importance des interdits dans ce domaine, la légende évoque<sup>64</sup> que si les femmes en mangeaient, elles deviendraient stériles, et elles perdraient toute trace de féminité.

Comme dans d'autres domaines, les récits de grandes femmes bravant les interdits sont légion au Congo et, loin des chefs les prohibitions féminines étaient souvent démenties par les faits.

#### 4. Impureté supposée des femmes

L'exclusion des femmes du champ sacré dans la société traditionnelle fut longtemps expliquée par l'impureté supposée des femmes. Les menstruations et le contact avec les substances et organes féminins, étaient qualifiées de pollution repoussante les dieux ou esprits et jugés incompatibles avec le sacré. Alors que les activités initiatiques comportaient des rituels de copulation symboliques ou réelle, les officiants des lieux sacrés s'abstenaient de tout contact sexuel profane le temps de leurs engagements dans ces activités et, à l'approche d'une mort prévisible, l'abstinence était recommandée pour les hommes.

Ainsi, le sang des règles et celui de l'accouchement étaient tenus pour avoir un pouvoir intrinsèque destructeur et délétère pour l'homme.

Cependant, tout au long de ces périodes dites de menstrues<sup>65</sup>, la femme dormait un peu à l'écart de son mari et certains couples n'avaient pas de rapports sexuels, sans que l'on puisse savoir si c'était une option personnelle ou une attitude généralisée.

De toute évidence, au Congo la femme n'était pas soumise à une véritable exclusion et il n'existait pas des « huttes menstruelles » comme il y en a eu dans d'autres cultures (Obénga, 2011).

---

<sup>64</sup> Cette légende est racontée dans l'ethnie mbochi au nord du Congo-Brazzaville.

<sup>65</sup> On peut lire avec intérêt les travaux de Michèle Cros : *Anthropologie du Sang en Afrique*, Paris, L'Harmattan 2011.

Par ailleurs, cette légende des interdits a été balayée en brèche par d'autres légendes à savoir que la mise à l'écart des femmes dans la société autochtone congolaise qui fit reconsidérer la conception de l'impureté féminine et révisa complètement la relation de la femme.

Celle-ci ne racontait que les manifestations les plus spectaculaires des chefferies et du monde masculin. Elle ne prenait en compte que la situation générale celle qui prévalait sur les lieux sacrés les plus importants en négligeant le quotidien des plus petits. Les femmes étaient en fait admises sur ces lieux secondaires et familiaux. Des citations éparses indiquent que certains lieux auraient même été réservés aux femmes, et les dieux tutélaires étaient parfois plus souvent féminins que masculins.

L'impureté des femmes, la répulsion des dieux pour la nature anatomique des femmes et le caractère polluant des règles furent réinterprétés comme des projections extérieures reflétant des conceptions judéo-chrétiennes relatives à l'impureté du sexuel et à l'infériorité de la femme et de sa physiologie.

*« Tout ce qui était sous l'influence d'un dieu, tout ce qui passait d'un monde à l'autre, venait des dieux ou allait vers eux, était interdit ».*

Les règles étaient donc dangereuses et interdites car elles venaient du monde des esprits, mais sans connotation de souillure ou d'impureté.

Tout ce qui poussait, tout ce qui grossissait était lié au divin, des graines que l'on plantait au ventre des femmes enceintes. En fait, tout ce qui était mystérieux et incompréhensible était volontiers interprété comme des esprits.

Les femmes étaient perçues comme réceptacles du spirituel, leurs corps de véritables maillons entre le monde des esprits et le monde des vivants, et cette proximité des femmes et des esprits se manifestaient par les capacités de divination attribués à certaines femmes. D'après cette lecture, les femmes apparaissaient en relation étroite avec les dieux et le monde des esprits, et l'éviction des victimes promises au sacrifice était due au fait que le contact avec une femme absorbait l'interdit qui leur avait été conféré pour ce rite<sup>66</sup>.

En effet, le non sacré ne signifiait pas une opposition avec le sacré mais plutôt le fait d'être libre, non soumis à un interdit dégagé de toutes restrictions ou de tout engagement avec le monde des ancêtres (dieux) et des esprits. La dualité entre le non sacré et le sacré fut alors reconsidéré comme un équilibre ou une complémentarité plutôt qu'une opposition.

---

<sup>66</sup> Le corps des femmes était perçu comme quelque chose d'impure. Il y avait des rites pour lesquels, les femmes devaient être tenues à l'écart. On les mettait volontairement à l'écart de peur que leur « impureté supposée » fasse jouer un mauvais tour aux moyens que l'on se donne pour parvenir à un objectif.

Sous cet angle, les femmes étaient mises à l'écart de certaines cérémonies afin que les ancêtres (dieux) ne soient pas distraits, attirés par leur présence, et ne se détournant pas du rituel engagé par les hommes. Pour la même raison, les femmes admises sur les lieux sacrés étaient isolées du contact avec leur sol sacré par des nattes de tapis de feuilles.

Mais si les femmes avaient cette capacité surnaturelle de génération et pouvaient attirer les forces des esprits du monde sacré, le passage pouvait aussi se faire dans l'autre sens et elles étaient capables d'absorber un pouvoir et d'en neutraliser la sacralité ou le danger.

C'est pour cela, les femmes ne devaient pas toucher aux présents ou aux victimes destinées aux sacrifices, non pas pour ne pas les polluer mais pour ne pas absorber le pouvoir conféré à ces offrandes. Les femmes se servaient d'ailleurs de ce pouvoir et pouvaient même empêcher une confrontation en disant que le chemin qui menait à la bataille passait par elles. Aller alors au combat dans ces conditions était censé mener à un échec certain.

Sur ce point, on peut en rapprocher la possibilité des femmes de jeter un sort sur quelqu'un de sa famille ou un objet dans la culture congolaise, en se déshabillant entièrement, ou si c'est un objet en le mettant en contact avec ses parties génitales car, la nudité de la femme est sacrée<sup>67</sup>.

## 5. La dangerosité des femmes

Cette liaison les rendait dangereuses et le caractère négatif attaché aux femmes était dû à ce pouvoir inexplicable, donc interdit, dangereux et incontrôlable, et qui de plus associait étroitement les femmes avec la mort.

Dans la mythologie congolaise, les femmes en tant qu'agents de pouvoir exprimaient plutôt une force destructrice. Comme dans les mythes de nombreuses sociétés, la mort était liée, associée ou identifiée aux femmes. Elles-mêmes mouraient en couches et leurs enfants mouraient à la naissance ou dans la petite enfance. A l'origine de la vie humaine, les femmes étaient aussi, à l'origine mythique de la mort et pour les autochtones, mort et fertilité étaient associées aux pouvoirs féminins<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> Cette légende, nous a été racontée par un vieux considéré comme sage dans son village. Elle est restée et même de nos jours, dans l'imaginaire collectif. Beaucoup sont des congolais qui l'ont incorporé, intégré cette légende. Ce qui veut dire, disons communément admise, acceptée comme telle que la femme, est capable de jeter un mauvais sort sur un individu, seulement en se déshabillant devant lui. Une maman peut par ce geste (jeter un mauvais sort) « maudire » son fils. D'où le caractère sacralisant de la nudité de la femme.

<sup>68</sup> L'homme vient dans nos mains et s'en va dans nos mains, Seydou Badian faisait dire à Kany dans « Sous l'orage ; Suivi de la mort de Chaka », Présence Africaine, 2000.

## CHAPITRE II

### Les femmes à la période coloniale

*« La souris qui te ronge le talent  
provient toujours sous ton lit »<sup>69</sup>*

Par l'imposition de modèles européens du XIXe siècle, la théocratie apportée par les colons, introduisit de nouvelles règles sociales transformant complètement celles de la société traditionnelle, détruisant les hiérarchies et les relations entre groupes et entre individus et notamment entre les hommes et les femmes.

#### I La période missionnaire

Si le statut de la femme dans la société originelle est sujet à controverse, il est largement admis<sup>70</sup> que la période missionnaire entraîna un recul pour les femmes qui perdirent alors la plupart de leurs anciennes libertés<sup>71</sup>.

Les occidentaux furent surpris par l'influence des femmes et souhaitèrent qu'elles restent à « leur place ». Considérant la famille et la sphère domestique comme les attributs naturels des femmes, ils luttèrent contre les libertés dont elles disposaient dans la société ancienne et par exemple, contre le fait de travailler à l'extérieur de la maison ce qui était jugé anormal voire destructeur pour les femmes. Leurs activités et leurs déplacements devinrent alors contrôlés par le groupe de travail ou le groupe de prière, sous la surveillance des hommes d'Eglise (pasteurs entre autres) ou de leurs épouses.

*« Pour les colons, les femmes ne pouvaient qu'être cantonnées à la sphère domestique et jouer le rôle naturel ; celui de l'épouse et ainsi élever les enfants en tant que telles, elles ne pouvaient donc pas s'exprimer sur la place publique »<sup>72</sup>.*

---

<sup>69</sup> Proverbe Mbochi ! Une des ethnies du Congo, localisée au nord du pays.

<sup>70</sup> Tous les auteurs (historiens) Congolais sont unanimes sur ce point. Tous, ils admettent que la période missionnaire a été un recul pour la femme pour sa liberté De Obénga à Dianzinga en passant par Ollendet.

<sup>71</sup> Alors que la société traditionnelle avait défini les femmes comme moins importantes que les hommes et que le système des interdits « tabou » avait restreint leur vie de bien des manières, l'introduction de modèles occidentaux et chrétiens qui suivit, peut difficilement être vue comme un bénéfice ou une nette amélioration.

<sup>72</sup> On peut lire avec intérêt J.Dambendzet, S. Dianzinga et E.T. Gamassa « *La place et le rôle des femmes dans la société congolaise 1960-2010 : Bilan et perspective* », TOME I

Cela montre le peu de crédit et l'absence totale de confiance à l'égard des femmes par les colons. Elles étaient considérées comme mineures.

## 1. La confiance

La confiance apparaît à la fois mobilisée par les acteurs sociaux et paradoxalement peu traitée par les analystes sociaux<sup>73</sup>.

Thuderoz (2002) pense que la notion de confiance constitue un relatif impensé de sciences sociales, même s'il reconnaît que des notions connexes (réciprocité, bienveillance, etc.) ou jugées antinomiques (intérêt, calcul, rationalité, etc.) ont, elle, fait l'objet de multiples instructions.

Ainsi, il donne trois raisons à cet état de fait, déduites selon lui des trois grands paradigmes qui ont façonné à la structuration du raisonnement sociologique à savoir la combinaison intégration/ différenciation, la question de la rationalisation et celle des interactions.

Il voit dès lors qu'aucune de ces grandes approches du monde social ne s'est véritablement penchée sur la question de la confiance et cela, du fait même de la façon dont elles ont chacune de penser ce monde. Une explication en cela ; engouement pour la critique sociale, focalisation sur le contractuel (Durkheim, 1996 ; Bourdieu, 1980), attrait des conséquences de la rationalisation des conduites et des visions du monde (Axelrod, 1984 ; Weber, 1995 ; Williamson, 1994 ; Cordonnier, 1997) sont autant de « raisons » pour que les sciences sociales se détournent ainsi de la notion et de l'examen de l'activité de confiance.

Les entrées des dictionnaires de sociologie vont à leur tour lui préférer « conflit » ou « contrôle social ». Il est peut-être judicieux de ne pas mettre en opposition ces notions et surtout de les y associer se convainc en fin de compte Thuderoz (2002).

C'est finalement Simmel (1999) qui fut l'un des auteurs majeurs à avoir travaillé en profondeur sur la question. Il traite de la confiance comme une hypothèse sur la conduite future d'Autrui qu'il assimile à « un état intermédiaire entre le savoir et le non savoir ».

---

<sup>73</sup> De nos jours, l'on peut relever de nombreux écrits sur la confiance, notamment en science de gestion et management, existent et s'intéressent à sa naissance, à sa construction et à son instrumentation dans différents rapports sociaux de collaboration (Hardy and Philipps, 1998 ; Klein Woolthuis, Hillebrand and Nootboom, 2005 ; Zucker, 1986 ; Thuderoz et al. 1999 ; Benjamin Coriat, 2000 ; Child and Möllering, 2003 ; Vlaar et al. 2006 ; 2007 ; Loilier et Telier, 2004 ; Atkinson, Crawford et Ward, 2006) et dans divers types d'organisation (Bill McEvilly et al. 2003 ; Chang, Ive, 2007).

Cette position relativement moins rassurante voire incertaine interpelle Luhmann (2006) qui affirme que « la confiance repose sur l'illusion » (Luhmann cité par Rabault, 2007). Pour lui, la confiance est le produit d'une organisation de la société comportant une certaine rationalité, plus précisément, une rationalité fonctionnelle ou finaliste, mais n'est nullement, en elle-même, rationnelle.

La rationalité de l'organisation humaine chez Luhmann s'interprète comme rationalité liée à un objectif de satisfaction d'exigences matérielles et de ce fait la confiance s'analyse dans ce cadre comme un mécanisme de réduction du risque ; elle implique alors un principe de calcul.

Relayés par les chefs, les missionnaires imposèrent un type de relation conjugale patriarcale, où le mari seul était autorisé à avoir un travail rétribué à l'extérieur du foyer et devenait ainsi le pourvoyeur des ressources et le chef de famille. Les activités principalement agricoles étaient menées par les hommes tandis que les femmes devaient s'occuper de la famille et de la maison dans le village où leur conduite, et notamment leur conjugalité, était surveillée.

Le travail domestique de l'épouse fut « essentialisé », allant de soi comme une fonction normale, extension des attributs naturels de la féminité, et il devint invisible car non comptabilisé comme un véritable travail méritant rétribution. Selon l'idéologie patriarcale véhiculée par les racines judéo-chrétienne autant que gréco-romaines de la société occidentale, le « féminin » en général fut plus encore hiérarchisé comme subalterne par rapport au masculin.

Les femmes occupées par les travaux domestiques et les activités religieuses, ne produisaient aucun surplus. Dans un premier temps elles n'eurent aucune activité génératrice de revenus alors que les besoins d'argent devenaient pourtant de plus en plus importants en raison de l'avènement d'une société consommatrice de biens importés.

La morale chrétienne promouvant les icônes de la jeune fille vierge devenant une épouse chrétienne, oblatrice et fidèle, créa une dichotomie séparant les femmes « convenables » qui entraient dans ces cadres comportementaux, de celles qui ne suivaient pas ou imparfaitement ces schémas.

C'est dire que les colons avaient introduit un nouvel espace domestique et le christianisme avait donné aux hommes le rôle valorisé de chef de famille alors qu'était importée au Congo la dévalorisation de la femme et de la domesticité, inhérente au modèle patriarcal et chrétien de la mère au foyer.

La relation entre homme et femme au sein du nouveau ménage chrétien congolais était la réplique ou « l'autre face » de la relation coloniale et capitaliste : les uns monopolisaient l'autorité et contrôlaient les moyens de production en profitant du travail sous-évalué et injustement rétribué des autres.

Le christianisme ayant ainsi au nom d'une application radicale de l'idéologie poussé les femmes à se cantonner dans le rôle de bonnes épouses et mères de familles chrétiennes<sup>74</sup>, les femmes organisèrent alors leurs intérêts en les centrant sur les domaines qui leur restaient loïsibles d'investir dans la nouvelle société : la religion, leur foyer et leur famille.

## **II Les femmes et les changements de société aux 19e et 20e siècles**

La situation des femmes dans la société traditionnelle d'avant le contact a, été décrite, probablement à tort, comme une situation stable et homogène. En revanche, la période suivante, allant du premier contact avec les européens et des mutations sociales majeures représentées par la colonisation, la christianisation et l'implantation de l'école entraînèrent des transformations radicales des structures familiales et de la place des femmes dans la société.

Le premier changement qui, sous l'influence des missionnaires, entraîna la transformation des femmes en femmes chrétiennes au prix de la perte de bien de leurs anciennes libertés, mais le mode de vie des congolaises, fut encore indéniablement transformé par les changements sociaux qui suivirent avec l'implantation de l'école. Toutefois, comme nous le verrons certains changements précédèrent ce bouleversement social qui ne fit qu'accélérer un processus de transformation sociale.

Avant la seconde guerre mondiale, beaucoup des congolais dans les districts et campagnes, menaient une vie rurale et paisible, rythmée par les offices et les activités de groupes.

### **1. Les transformations sociales**

L'entrée dans la « modernité » économique allait bouleverser et transformer radicalement cette société. Les différentes activités économiques, sociales et symboliques avaient en effet lieu dans une sphère relativement circonscrite à

---

<sup>74</sup> Les femmes devaient se montrer pieuses, obéissantes et surtout soumises à leur mari. Telles étaient aux yeux des missionnaires l'image d'une bonne épouse et mère chrétienne. Etant que telles, il leur était « interdit » de prendre la parole publiquement. Ces dernières voient ainsi réduire petit à petit leur part d'autonomie et d'une certaine manière leur part de liberté qu'elles exerçaient jusqu'alors c'est-à-dire avant la présence des missionnaires.

l'espace des lignages résidant dans un même espace. La société avait ainsi un mode spécifique de contrôle et de régulation des relations interpersonnelles, où la gérontocratie et le droit des aînés avaient une importance primordiale<sup>75</sup>.

Ainsi, le caractère relativement fermé des sociétés rurales ne permettait pas aux jeunes de détenir autant de connaissances, voire d'en savoir beaucoup plus que leurs aînés :

*« Un vieillard qui meurt c'est une bibliothèque qui disparaît dit un proverbe africain<sup>76</sup> ».*

En effet, le contrôle des apprentissages et des productions, tout comme le contrôle social des cadets et des femmes assuraient d'une certaine manière une sécurité matérielle et sociale, et partant un équilibre auto-défini régulé (Gosselin, 1986 ; Rémy, 1977 ; Benoît, 1972 ; Izard, 1977, 1985, 1995 ; Boutillier et al., 1977 ; Capron et Kolher, 1975).

Beaucoup de Congolais quittèrent leur campagnes d'origine ou leur district pour venir chercher un emploi salarié à Brazzaville, et cet exode provoqua l'urbanisation à marche forcée de la zone. L'accès des hommes et des femmes au travail salarié changea une nouvelle fois les structures sociales, les relations dans la maisonnée et les hiérarchies au sein du foyer.

Au début du XXe siècle et dans la société rurale, la famille congolaise élargie assurait naturellement, comme dans la société traditionnelle, des solidarités et un partage des ressources qui faisaient qu'aucun membre ne restait jamais démuné. L'éthique chrétienne avait même surenchéri sur les notions de partage de la société africaine en général, et congolaise en particulier<sup>77</sup>.

Mais, les changements provoqués par l'installation de la nouvelle société, le travail salarié et l'urbanisation, transformèrent les identités et les rapports au sein de la famille ainsi que les chaînes de solidarités, tant sur le plan matériel que sur le plan de l'entraide morale. L'individualisme se substitua de plus en plus aux relations familiales, fragilisant ainsi les individus privés de ce soutien communautaire.

---

<sup>75</sup> On peut lire, Julius Nyéreré : « Socialisme, Démocratie et unité africaine », Présence africaine, 1970.

<sup>76</sup> On a souvent cité cet adage, sans pourtant dire que c'est une bibliothèque relativement restreinte et limitée à la mémoire d'un individu, au mieux d'une lignée (voire l'œuvre d'Amadou Hampaté Bâ, « Amkoullel ; l'Enfant peul » Les Editions Actes Sud, 1991, très illustrative à ce sujet).

Il faut également souligner la tradition d'oralité dans les échanges en Afrique qui limite l'accumulation et la divulgation de connaissances que permet au contraire le support écrit (livres et autres supports numériques).

<sup>77</sup> On disait qu'au Congo, l'étranger ne pouvait dormir dehors. Lorsqu'on arrivait quelque part dans un village ;

Il suffit de se présenter au près du chef de village. On vous fournissait un toit et tout le village se mobilisait pour vous donner à manger (nourrir).



C'est dire que le contact des sociétés africaines, congolaise en particulier avec les colons a constitué un tournant important dans leur histoire : cette rencontre culturelle a fait bouger les frontières suscitant l'émergence d'autres valeurs et l'affaiblissement de certaines. Les aînés se trouvaient dès lors concurrencés par les cadets.

Sur ce point, nous en convenons avec (Bayart, 1989) lorsqu'il affirme :

*«Le passage de l'Etat postcolonial a fait rebondir la lutte ancestrale à l'encontre des aînés sociaux »<sup>78</sup>.*

Dans son étude sur la violence au Congo, Patrice Yengo (1996) montre avec pertinence que son origine est au cœur même de la société postcoloniale. C'est l'inconsistance de l'ordre politique régnant qui génère cette violence. Concurrencé par les rapports lignagers qui obéissent à la logique de la séniorité. Le système politique hybride intégrant deux systèmes politiques inconciliables, ce qui entretient une instabilité permanente sur la scène politique.

Avec l'indépendance, la logique lignagère s'est en effet accentuée. Les cadets sociaux et autres exclus du système vont se « coaliser » autour de la figure de F.Youlou pour constituer une force politique. Sa victoire comme premier Président du Congo s'est alors traduite par l'irruption des rapports aînés/cadets sociaux dans la gestion de ce nouvel Etat postcolonial. Désormais, tout le système de régulation politique va être, en effet, assigné à ce conflit entre aînés et cadets et passant du même coup au renversement des aînés pour se rééquilibrer ultérieurement. Tous les coups d'Etat que le Congo Brazzaville a connus depuis son indépendance n'ont été conçus que sur la base de cette assertion qui permet de mieux comprendre l'arrivée au pouvoir de Marien Ngouabi en 1968 à 30 ans ou de D. Sassou-Nguesso en 1979 à 36 ans.

C'est dire que cette lutte entre les cadets et aînés sociaux pour la conquête du pouvoir, a envahi tout le champ politique et en même temps n'a cessé de fragiliser l'ordre établi. Par où, la consolidation du corps politique se trouve alors compromise par cette institutionnalisation du conflit.

Par ailleurs, une autre caractéristique de la société congolaise est qu'elle présente un panorama profondément déstructuré. Certes, en cette matière aussi, la dégradation des traditions autochtones au contact des cultures occidentales n'est pas une exclusivité du Congo.

---

<sup>78</sup> Sur ce sujet ! On peut lire avec intérêt *Anthropo-logiques* de Balandier, Paris, PUF, 1974.

Mais, l'extension voire l'évolution de ce territoire a conféré à ce phénomène une exceptionnelle ampleur. En effet, rappelons une fois encore que les groupes ethniques qui le peuplent avaient, en tant que tels, amplement perdu la notion d'eux-mêmes au profit de cadres de référence plus restreints tels la famille, le village, le clan, le lignage... Or, en ville, ces entités se sont trouvées le plus souvent démembrées, plus ou moins dégagées de leurs anciens liens, privées de la plupart de leurs anciennes fonctions.

*« Aussi se crée-t-il progressivement dans les centres urbains de nouveaux cadres de référence qui, face au fractionnement des cellules restreintes, se constituent souvent à cet échelon supérieur, disparu ou oublié en milieu coutumier : l'ethnie » (Bouvier, 1954 in Itoua Ondet, 2010)<sup>79</sup>.*

Ainsi, les multiples associations ethniques nées dans les centres extra-coutumières de même que l'assise de nombreux mouvements politiques témoignent de cette évolution. Dès lors, apparaît une profonde dichotomie entre zones rurales et zones urbaines. Et, sauf en certains endroits, la réintégration du concept ethnique en milieu rural où il avait perdu sa signification ne peut se réaliser assez aussi vite de sorte que les formations constituées en ville eurent souvent beaucoup de peine à rallier les campagnes.

Enfin, cette tradition oubliée d'un côté, réexhumée de l'autre mais basant en tout état de cause la source du droit sur un statut héréditaire plutôt que sur un statut acquis, s'adapte mal aux exigences des formes modernes d'organisation sociale et politique instaurées par le colonisateur, et souvent maintenues dans leur grande majorité par les autorités congolaises une fois l'indépendance acquise.

En outre, la société congolaise est, à l'image des sociétés africaines, une société complexe caractérisée par la variété des pôles de différenciation sociale. Les dynamiques lignagères et claniques jouent aux côtés d'autres lignes de positionnement, susceptibles voire en mesure de générer des solidarités horizontales.

*« Le résultat de ces phénomènes divers est que les formations sociales qui ailleurs ont pu servir de fondement à un processus de restructuration sociale se sont trouvées ici du fait de leur très grande fluidité, incapables de remplir ce rôle. L'absence de dynamisme sur le plan de la société globale en est la conséquence principale. Se confondant tout en se maintenant, les pénétrant tout en se dissociant, se décomposant tout en se maintenant, les groupes sociaux ont des contours trop indistincts, des rôles trop mal définis, des aspirations trop ambiguës voire complexes pour que puissent naître entre eux*

---

<sup>79</sup> « Le processus démocratique au Congo-Brazzaville de 1992 à 1997 » : Incidences sur les consciences. Mmoire de Sociologie de Master 2, Université de Poitiers, 2010.

*l'émulation* »<sup>80</sup>.

Selon Ouédraogo (1990) par exemple, le champ des valeurs en Afrique enregistre de nouvelles tendances ; l'accumulation monétaire dominant peu à peu l'accumulation d'autres biens a fait émerger le « culte » de l'argent et l'individualisme (entre autres) qui favorisent des comportements, des styles de vie tendant à nier les valeurs traditionnelles, éminemment liées à des situations et constructions historiques spécifiques (le système lignager) de solidarité et d'équité, ou encore de sincérité<sup>81</sup>. Hilgers (2007) conforte la conviction d'Ouédraogo lorsqu'il écrit :

*« C'est à Pierre-Joseph Laurent (2003) que l'on doit cette heureuse formule (modernité insécurisée) pour caractériser l'incertitude qui règne actuellement et est au cœur, ou au moins à la lisière, de la part des travaux contemporains consacrés à l'Afrique. L'absence de confiance de la population dans les institutions étatiques, le bouleversement des mécanismes de solidarité, l'individualisation, le népotisme, la corruption généralisée, la privatisation des biens publics, la confiscation du pouvoir ou abus de pouvoirs, la violence, l'utilisation opportuniste des institutions, la répression des dissidences politiques, les contraintes de la décentralisation, les exigences de la globalisation, la pluralité des normes, la profonde mutation du cadre spatial opérée par une urbanisation rapide et des réformes foncières sont autant d'éléments qui façonnent un contexte d'anxiété et de précarité que l'on peut synthétiser dans la formule de Laurent : « l'Afrique vit à l'heure d'une modernité insécurisée » (2003 : 157).*

La déliquescence des valeurs « traditionnelles », la perte de repères issue d'un fond colonial et néocolonial nous semble peu pertinente pour expliquer le manque de confiance entre acteurs politiques au Congo. En effet, elle sous-entend que ces valeurs et repères étaient partout prégnants, appliqués et vécus comme tels en toutes situations.

Or, comme nous l'avons dit plus haut bien avant le contact avec les européens, les conflits, les guerres tribales existaient déjà.

Par conséquent, sans aller jusqu'à exclure la responsabilité de la colonisation ou à l'opposé faire un état des lieux dithyrambique de la société précoloniale, nous pouvons affirmer que l'effritement des valeurs, des mutations sociales et les transformations des structures sociales est d'abord avant tout un résultat du contact-déjà très ancien avec d'autres cultures et constitue ensuite un processus permanent, que l'on peut même dire

---

<sup>80</sup> Ibid.

<sup>81</sup> Inégalité étant pensée, dans ces systèmes normatifs traditionnels, comme un principe structurant permettant de reproduire et de réguler les pouvoirs et hiérarchies, de contrôler les trajectoires individuelles, dans le groupe.

intrinsèque à l'évolution de toutes sociétés humaines.

En effet, aucune société n'est figée. Les sociétés sont toutes mues par des éléments endogènes aussi bien qu'exogènes ; Balandier (1970) les appelle « *dynamique du dedans* » et « *dynamique du dehors* ». Pour Mendras, « *même les sociétés les plus « primitives » changent d'elles-mêmes et ne sont pas figées dans un éternel présent. Les sociétés paysannes sont sous l'influence d'une société englobante* » (Mendras, 1976 : 173).

Dorénavant, la lutte pour la survie économique notamment en ville, passe en premier au détriment de toutes considérations soient-elles. La quête d'argent devient le principal objectif des relations de travail (simple rémunération de survie ou rente), ce qu'elle n'était pas dans les sociétés traditionnelles. La devise devient : « le chacun pour soi dans une économie de pauvreté et de la débrouillardise »<sup>82</sup>.

Ces changements ne s'opèrent toutefois pas sans regrets. Les gens n'oublient pas si vite d'anciennes normes, d'anciennes habitudes et d'autres modes d'entraide. Cette dame (âgée d'une quarantaine d'année) institutrice regrette cette évolution :

*« Quand je débutais ma carrière, on avait même du plaisir à réaliser le travail ; on travaillait jusqu'à des heures tardives sans rien en compensation, mais on ne se plaignait pas, tout simplement parce qu'on avait envie de prouver aux yeux de la société qu'on pouvait le faire ; c'était la fierté, la satisfaction morale qui primait. Oui on peut parler d'évolution dans ce sens là. De nos jours, je ne vois pas qui tu peux appeler pour demander un service sans que la question de « madessou ya bana »<sup>83</sup> ne soit évoquée en premier lieu »* (extrait d'entretien, femme institutrice).

On assiste ainsi au passage progressif d'un travail fait avec fierté et procurant une satisfaction étroitement liée à une reconnaissance, à une forme d'engagement dans le travail dont les fondements et gratifications ne seraient plus que monétaires. Le référentiel social semble donc bien avoir changé. Notre interlocutrice poursuit d'ailleurs :

*« Dans le temps, il y avait des personnes ressources, des référentiels ; et on veut faire comme eux ; mais aujourd'hui les référentiels qu'on nous donne à*

---

<sup>82</sup> La monétarisation progressive des échanges de biens dans une société où ceux qui n'ont rien à vendre et tout à acheter sont exclus, à également tendu les rapports humains, même au sein de groupes sociaux traditionnels (village, ethnie, etc.)

<sup>83</sup> Termes en lingala, littéralement veulent dire le haricot pour les enfants : Comprendre par là, le geste pour le service demandé. On fait passer les enfants pour demander d'argent en échange de service. « Le haricot des enfants » L'argent pour ramener la bouffe aux enfants.

*voir c'est qui, c'est ceux qui ont l'argent, c'est tout ! Il n'y a qu'à voir ici, à Brazzaville, comment les gens se comportent. A commencer par les hommes politiques ! Eux-mêmes, ne sont même pas une référence, ce n'est que les honneurs qui les intéresse, que le pouvoir, pour le reste, ils s'en foutent»* (extrait d'entretien, femme institutrice).

Dans un monde où la solidarité s'éclipse, où la précarité et la débrouillardise prennent le dessus, les hommes intègres ne sont plus les premiers référents. Ils ne sont pas non plus à même d'imposer certaines valeurs et certaines conduites aux autres.

C'est ce que cette jeune femme, âgée d'une trentaine d'année, employée dans une commune (mairie) ne manque pas de relever :

*« Papa ! Ici, les choses ont changé. Maintenant c'est l'argent qui guide toute action. Même, dans les administrations, si tu te rends pour demander un service, le personnel va seulement te regarder. Tant que tu n'auras pas laissé quelque chose, ton dossier restera là (...) Il ne va pas te manger. Déjà les salaires ne répondent pas, lui pour aller au travail, tu ne sais pas comment est-ce qu'il a fait. Combien de bus a payé ? »* (extrait entretien, femme, employée de Mairie).

Cette femme fonctionnaire et employée dans un ministère pointe ainsi le problème lié à la faiblesse de salaire :

*« Je reste à la maison à partir du 20 de chaque mois parce qu'à cette date, je n'ai plus d'argent. J'ai deux enfants à nourrir et je les élève toute seule. Je ne peux pas venir au travail (...) Mes enfants vont manger quoi ? Si je viens au travail ça veut dire que mes enfants ne vont pas manger. Je préfère rester à la maison et le peu d'argent qui reste, je donne aux enfants le matin quand ils vont à l'école que de dépenser pour les bus. Tu vois c'est comme ça que je fais et je ne suis pas la seule, autour de moi. J'en connais d'autres ».* (extrait d'entretien, femme fonctionnaire).

Un enseignant de supérieur explique bien le problème :

*« Le niveau de vie est tel que les gens sont obligés d'étudier tous les procédés pour faire face, quitte à sacrifier les dossiers à traiter. Les dirigeants le savent ; le problème de l'absentéisme est connu de tous. Les hommes politiques préfèrent se taire pour la paix sociale. Une paix si difficilement acquise. Disons ils laissent faire les choses ! »*

A y regarder de près. Même la paix sociale dont se réclament les dirigeants reste fragile compte tenue de l'état de la situation. C'est par peur de revivre des événements douloureux que les gens se sentent résignés, nous dit cette

femme (âgée d'une cinquantaine d'année) responsable d'une association caritative :

*« Nous nous sommes battues pour que les hommes politiques reprennent conscience et reconsidérer l'intérêt supérieur de la nation qui devrait passer au-delà des égoïstes et des égos surdimensionnés de tout un chacun (...). Maintenant, le problème de niveau de vie des congolais, c'est à eux d'en faire face. Ce n'est pas l'argent qui manque au Congo. Vous avez vu le budget de 2012, c'est un luxe pour un pays africain et a même été déclaré excédentaire. »*<sup>84</sup> (extrait entretien, femme, responsable du mouvement associatif).

### **III Le mythe du statut privilégié des femmes au Congo**

Selon Levi-Stauss, le social humain est fondé en partie sur la répartition sexuelle des tâches, et bien que la différence biologique ne comporte dans l'absolu rien qui permette de faire prévaloir un genre sur un autre, ce partage est hiérarchisé dans la quasi-totalité.

Les sociétés où la situation des femmes est la moins déséquilibrée par rapport à celle des hommes, les sociétés accordant aux femmes plus de possibilités par rapport au pouvoir des hommes, se rencontrent parmi les sociétés à filiation matrilineaire et à résidence matrilocale. Aucune ne permet pour autant de considérer que la situation des femmes y est plus favorable que celle des hommes.

C'est dire que, la société traditionnelle, comme on l'a vue, était un archétype de société où toutes les lignes de filiation étaient égales, il n'y avait pas de matrilinearité exclusive. Si la situation des femmes n'était pas aussi si facile, il semble que malgré la complexité voire la rudesse de certaines relations qu'on ne peut pas juger à l'aune des critères modernes. La société traditionnelle ne peut pas être qualifiée ou encore taxée de particulièrement dévalorisante pour le féminin.

Pourtant globalement, comme nous l'avons vu, force est de constater qu'être une femme constituait une sorte de handicap qui entraînait de plus grandes difficultés dans l'obtention des privilèges dont les individus pouvaient espérer jouir, depuis les restrictions alimentaires jusqu'à l'accès au pouvoir temporel.

---

<sup>84</sup> Le budget de l'année 2012 a été déclaré à plus de quatre milliards de francs cfa. A la fin de l'année, seules les trois milliards ont été utilisés pour les besoins prévus à cet effet. Il en restait plus d'un milliard d'excédent budgétaire.

La résidence familiale dans la société traditionnelle n'était pas prescrite et les couples résidaient dans un endroit selon les circonstances, dans la famille de l'un et l'autre des époux, sans qu'une règle dominante puisse être dégagée.

Quand bien même on pourrait parler de sphère domestique élargie comme on parlerait aussi de famille élargie, laisser entrevoir une autorité sociale prépondérante des femmes semble quelque peu exagérée. Depuis l'adoption du modèle de la famille chrétienne au XIXe siècle, le pouvoir économique des femmes a toujours été sensiblement inférieur à celui des hommes.

Les enquêtes chiffrées<sup>85</sup> démontrent bien que les femmes ont des revenus moins élevés que les hommes et que de manière générale leur situation vis-à-vis de l'emploi est beaucoup plus précaire ; comme en Europe : le modèle occidental a gagné.

## 1. Analyse sur l'évolution du statut des femmes

Au terme de ce panorama, il est difficile de déceler ce qui peut faire croire parmi ces données sociales et culturelles évaluant la situation des femmes au Congo-Brazzaville à une quelconque position dominante ou même privilégiée de leur part. On peut ainsi affirmer que cette allégation est pour nous, une erreur relevant de l'ignorance ou de la mauvaise interprétation des faits.

Ces femmes vivent dans une société qui présente tous les stigmates de discrimination (nous y reviendrons) envers les femmes en ce qui concerne les filières d'enseignement, l'emploi ou les fonctions politiques pour ne citer que quelques exemples bien documentés<sup>86</sup>.

Au contraire, ce sont les similitudes entre les données sociales concernant les femmes congolaises vivant dans les deux capitales : politique et économique à savoir (Brazzaville et Pointe-Noire) et celles des grands centres urbains (Communes)<sup>87</sup>. Depuis quelques années, les congolaises ont adopté des modes de comportement qui se rapprocheraient beaucoup de ceux des femmes occidentales, en ce qui concerne la sexualité, la contraception, l'avortement, le mariage et le nombre d'enfants.

---

<sup>85</sup> Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire, *Rapport national des consultations participatives sur la pauvreté*, Brazzaville décembre 2006. Ministère de l'Economie, de Finances et du Budget ! *Rapport du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques*. CNSEE, 2009.

<sup>86</sup> Ministère de la Promotion et de l'Intégration de la Femme au Développement : *Rapport sur la situation sociale des femmes au Congo- Brazzaville*, Brazzaville, Décembre, 2006.

<sup>87</sup> Dolisie, Nkayi, Ouéso ...etc. !

C'est ainsi qu'à partir des faits et des extrapolations ultérieures bien évidemment sur le statut des femmes congolaises, que le mythe des femmes privilégiées ait été attaché à la société traditionnelle puis à la société congolaise actuelle.

Par ailleurs, au-delà de l'ignorance des faits ou de la simple erreur d'analyse, la pérennité de cette notion pourrait aussi témoigner d'une utilisation de ce nouveau mythe pour légitimer la situation actuelle, une sorte de manipulation des faits aboutissant à masquer la situation sociale (banalement ou tragiquement) patriarcale de la domination des hommes

Il faut souligner que « le peuple congolais »<sup>88</sup> a cru après les crises socio-politiques et son cortège de guerres civiles que le pays a connus ; Vue la place « prépondérante », occupée par les femmes dans la résolution des conflits, c'était un grand pas. Un départ, pour enfin, voir la légalité réelle entre l'homme et la femme s'appliquer dans ce pays. Mais hélas ! « La nature » a repris les choses, les hommes ont petit à petit repris leurs habitudes, et ont repoussé les femmes pour s'accaparer la part belle du gâteau. Ce qui fait que la part accordée à la femme reste très en deçà de ce que l'on pouvait espérer, disons attendre, au sortir (lendemain) de la crise.

En outre, il n'y a pas eu un électrochoc qui aurait incité les dirigeants (hommes politiques) au sortir de la guerre de prendre une autre option plus volontariste, en élevant les femmes à de postes de responsabilité, jamais exercées ou occupées par elles, depuis que le Congo est politiquement indépendant.

Enfin, nous ne voulons pas dire pour autant que les femmes seraient forcément meilleures. Mais, à notre avis, si l'on ne tente pas non plus, on va continuer sans cesse à spéculer et faire l'éloge de la femme meilleure, soucieuse de la chose publique et responsable et de l'homme égocentrique, arrogant et irresponsable.

Comme l'a écrit Javeau :

*« Tout recit prétend certes à la vérité, à la sienne en tout cas, même lorsque le récitant sait pertinemment qu'il est un menteur. Mais, il s'agit d'une vérité entrant en concurrence avec d'autres, et il appartient aux auditeurs de choisir la vérité qui leur convient le mieux, étant donné leurs orientations personnelles et les circonstances »* (Javeau, 2002).

---

<sup>88</sup> Le terme peuple ici est employé, je le concède de façon abstraite. Car, on ne peut pas dire avec précision qui faisait quoi, qui a bien cru. Mais, une chose est sûre que nos différentes enquêtes sur le terrain, les témoignages recueillis sur place et les témoignages des femmes au lendemain des conflits que le pays a connus en disent long.



## **DEUXIEME PARTIE**

### **Contexte Historique :**

Eléments de recherche théoriques et d'analyse critique  
et  
Etude ethnographique du Conflit

**rivalités et antécédents politiques !**

## CHAPITRE III

### Itinéraire Choisi

*« On se place toujours derrière  
celui qui montre le chemin »<sup>89</sup>*

Selon une étude réalisée<sup>90</sup> auprès de Congolais révèle que les difficultés actuelles du pays, trouvent son origine dans son passé historique. Ainsi, plusieurs hypothèses parmi lesquelles l'appropriation par l'élite dirigeante des biens appartenant à l'Etat ou encore le manque de vision des pouvoirs en place (le déficit de compétences) ce qui suppose un changement radical des mentalités gangrenées et héritées du passé, généralement avancés comme schémas explicatifs<sup>91</sup> des crises sociopolitiques au Congo-Brazzaville.

#### I Le fardeau des mentalités gangrenées

##### 1. Le manque de vision des pouvoirs en place<sup>92</sup>

A la question de savoir quels sont facteurs qui favorisent l'acceptabilité d'un type d'action particulier et comment expliquer les crises sociopolitiques des années quatre-vingt-dix (90) au sein des pays de grands lacs.

Badie (2004) propose l'explication suivante :

*«Il s'agit d'une situation qui trouve son origine dans le caractère inapproprié des structures en place. Quelles que soient leur orientation politique ou idéologique, les pays africains reprennent à la France, les dénominations des ministres, leur organigramme, leur mode de distribution des compétences, et les modes de gestion administrative ».*

---

<sup>89</sup> Koffi Olomidé, Musicien Congolais.

<sup>90</sup> Etude évoquée lors de la conférence de presse du candidat P. Lissouba face aux étudiants de l'Université Marien Ngouabi en Janvier 1992 à Brazzaville.

<sup>91</sup> Cette affirmation est à nuancer. Nous ne tirons pas ici, une conclusion définitive quant aux causes des crises sociopolitiques qu'a connues le Congo-Brazzaville. Nous ne savons que reproduire ce dont nous avons pu en recueillir des différents entretiens. Ce que l'opinion congolaise penserait de ces événements successifs que le pays a connus.

<sup>92</sup> Nous ne proposons pas ici une critique de l'anthropologie. Nous cherchons simplement à montrer en quoi la proposition ici résumée est insuffisante.

Ainsi, ces sociétés n'arrivent pas remplir leurs fonctions, c'est qu'elles correspondent trop à une imitation d'un modèle étatique européen, sans qu'une adaptation de ce dernier aux circonstances locales n'ait pu avoir lieu. Cette « importation » de structures qui ne sont pas conformes à l'environnement et aux structures d'origine, expliquerait par conséquent pourquoi ces sociétés font preuve d'autant d'incapacité et de crises perpétuelles. (Maquet, 1974)<sup>93</sup> et (Roy, 1977)<sup>94</sup> pensent à leur tour :

*« Il s'agit ... d'une situation (d'autorité) qui trouve son origine dans les tréfonds des sociétés primitives, mais que l'adoption des concepts et formes modernes ne fait que renforcer en lui fournissant de nouvelles assises ».*

Ainsi historiquement vouées aux formes autoritaires de pouvoir, ces sociétés (du tiers-Monde) auraient « la mystique de l'autorité ». Le comportement politique observé dans lesdites sociétés ne serait qu'une simple transposition d'un ensemble d'attitudes primitives au pouvoir politique installé dans l'Etat moderne : la nature même du pouvoir ne se modifierait pas, mais conserverait pour l'essentiel son aspect et les raisons d'être anciens. Ce qui est implicite ici, c'est que l'acteur social ne s'approprie pas la nature et qu'il n'y a pas prise de conscience de la capacité de la transformer. Ces sociétés échapperaient à l'histoire, parce qu'elles produiraient extrêmement peu de désordre.

Levy-Bruhl saisissait là une des caractéristiques de la « *mentalité gangrenée voire traditionnelle* » qui impliquerait que l'Univers social soit donné une fois pour toutes, donc intangibles selon cette interprétation, le temps mythique s'opposerait au temps historique<sup>95</sup>.

Almon et Coleman<sup>96</sup>, quant-à eux affirment que :

*« Les sociétés traditionnelles se caractérisent par des structures intermittentes et peu spécialisées : les fonctions exécutives, législative et judiciaire y sont très généralement accomplies par un seul et même organe remplissant, en même temps, les fonctions religieuses ou économiques. Alors que les sociétés modernes sont presque toujours dotées de structures exclusivement politiques (Parlement, Gouvernement, partis politiques,*

---

<sup>93</sup> Sur cette controverse, on peut lire « Pouvoir et société en Afrique ». 1974

<sup>94</sup> On peut lire également à ce sujet « Les régimes politiques du tiers-Monde. » 1977.

<sup>95</sup> Ce qui explique d'ailleurs pourquoi toute société est amenée, au cours de son expérience et en fonction des situations, à se transformer (Balandier, 1974). Ce qui explicite ici ; Voulant dire en d'autres termes que c'est un perpétuel mouvement, voire changement. Rien n'est figé et toute société est appelée à tout moment, à un moment ou à un autre, en fonction de contexte à se transformer, se modifier. Tantôt en profondeur, tantôt en s'adaptant pour l'occasion des circonstances existentielles.

<sup>96</sup> Almon et Coleman, cités par Bertrand Badie (1984). On en voit clairement se dessiner un bon nombre de préjugés préétablis, communément répandus en ce qui concerne les pays du tiers-Monde. Ces sociétés seraient mal gouvernés parce ce que les structures seraient intermittentes et peu spécialisées.

*personnels...)* ».

Ainsi, le degré de différenciation structurelle se répercute naturellement sur la qualité des fonctions accomplies : des structures politiques et à compétence multiple ne peuvent contribuer que de façon médiocre au fonctionnement du système politique. A ce propos, Coleman n'hésite pas à parler du « *fardeau fonctionnel* » qui pèse sur les Etats africains « anciennement » colonisés, encore faiblement institutionnalisés, et insuffisamment rompus aux pratiques de la division du travail politique.

Durkheim quant à lui, affirme sans détours que c'est « *le type générique* »<sup>97</sup> dans le cas des sociétés estimées primitives. Dans cette optique, la soumission à la tradition (au groupe) serait moins le résultat de la contrainte mythique que celle exercée par la société elle-même.

Plusieurs dirigeants Africains ont presque dit la même chose parmi lesquels Mobutu<sup>98</sup> et Kizerbo.

*« Depuis les temps immémoriaux, (disait Mobutu) dans les pays africains, on a toujours connu un seul chef, partout dans nos campagnes, nos villages, nos villes ...etc »*<sup>99</sup>

Kizerbo, quant à lui, ne disait pas autre chose lorsqu'il affirmait :

*« L'Afrique Noire a toujours connu et partout une autorité politique hautement personnalisée... quand le mot « gouvernement » était prononcé, l'Africain pensait au chef »*<sup>100</sup>.

A cet héritage d'un passé lointain, se juxtapose un apport plus récent : la colonisation, le régime concessionnaire et l'administration postcoloniale ont renforcé cette tendance et l'autoritarisme, dans la mesure où le « chef de comptoir », le gouverneur et le commandant apparaissaient comme les détenteurs de la totalité du pouvoir. Le pouvoir, bien que « démocratiquement élu », se définit alors comme reproduction du pouvoir colonial voire postcolonial (parti unique), les méthodes et les moyens représentent les mêmes effets que par le passé.

---

<sup>97</sup> Sur cette affirmation, on peut lire l'ouvrage de Durkheim : « Les formes élémentaires de la vie religieuse » Paris, Ière éd. 1912.

<sup>98</sup> Ancien président du Zaïre (actuel République Démocratique du Congo) de 1965 à 1997.

<sup>99</sup> Extrait du film, Mobutu et le Zaïre, vu le 09 mai 2014 sur le [www.dailymotion.com](http://www.dailymotion.com) ; on peut trouver également ce film de près d'une heure sur le site [www.youtube.fr](http://www.youtube.fr)

<sup>100</sup> Sans vouloir discuter cette affirmation, nous pensons qu'elle pourrait être nuancée. Au Congo, les diverses régions ne semblent pas avoir toutes connu cette forme centralisée d'organisation centrale. On peut aussi noter que la notion générique d'africain ne nous permet pas de distinguer qui pensait quoi ?... chez Kizerbo.

Au Congo-Brazzaville par exemple : « trois mois, après la prise de fonction par le nouveau pouvoir issu de l'élection présidentielle de 1992, sa garde n'a pas un seul instant hésité à ouvrir le feu sur une foule des militants de l'opposition qui protestait contre la non application de la motion de censure déposée contre le gouvernement. »<sup>101</sup>

Bayart<sup>102</sup>, illustre bien cette attitude, lorsqu'il souligne que :

*« Au sein des structures communautaires traditionnelles, la contestation affichée des pouvoirs n'a nullement droit de cité. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit absente mais qu'elle emprunte des voix « apolitiques », ou « ritualisées » qui la purgent de sa force destructrice. Cette tendance unanimiste a été renforcée par le colonisateur qui, malgré son discours officiel valorisant le pluralisme, a réprimé les manifestations de contestations à l'encontre de l'administration coloniale. »*

De ce point de vue, le régime colonial constitue-t-il une référence pour les régimes actuels en Afrique ?

Cette interrogation comporte elle aussi d'importants éléments d'analyse.

## 2 Le témoignage de l'histoire

L'hypothèse selon laquelle, les régimes africains n'ont pas inventé la notion de pouvoir telle qu'elle est connue en Occident nous semble recevable voire acceptable. Mais, le revers d'une telle hypothèse est fort discutable : le type de pouvoir actuel est la forme renouvelée du type antérieur, un passé actualisé, réadapté, une autre manière de dire « équilibre retrouvé ». Nous y reviendrons.

En effet, c'est un élément historique indispensable que le régime colonial et postcolonial se soient définis essentiellement comme exclusivité et force brutale, comme négation pour les indigènes<sup>103</sup>, les masses populaires y

---

<sup>101</sup> Sur cette tragédie ! On peut lire Babu Zalé *Le Congo de Lissouba*, Paris, L'Harmattan, 1996.

<sup>102</sup> J.F. Bayart qualifie des importeurs : l'organisation des élections en Afrique et le système politique appliqué par les dirigeants africains au sein des sociétés qu'ils ont la responsabilité de gouverner. En voulant copier à la lettre, le système qui a précédé le leur, ils ont fini par oublier de mettre en place leur savoir faire, leur propre imagination en agissant par mimétisme au modèle colonial. Par-là, J-F. Bayart, montre les limites des leaders africains dont l'incapacité à satisfaire les besoins vitaux se révèle au grand jour. Ces derniers s'accrochent pour tout à ce qui pouvait sauver leur régime successif. Par le canal du scrutin, comment dépouiller les élections africaines, in : *Aux Urnes l'Afrique ! ... op. cit.*, p. 94-106.

<sup>103</sup> Ceux-ci n'avaient aucun droit de propriété. Leur existence était consacrée à la soumission et à l'exécution des tâches demandées par le colon. L'ordre venait d'en haut ; Ils étaient considérés comme de véritables sous hommes. Ils

compris les femmes de toute faculté de réflexion : comme une situation où les rapports sont uniquement des rapports d'autorité, où les gouvernants exigent des gouvernés respect et soumission absolue...

De même, c'est un fait tout aussi historique que dans la colonie, le Gouverneur ou le Commandant avait, sur les personnes et sur les biens, des droits illimités. La moindre insoumission de la part d'un indigène était passible d'un emprisonnement, d'une exécution sommaire dans tous les cas d'une « sanction exemplaire ».

Enfin, il est fondé de dire que le départ du colon et la fin du régime de parti unique ne sont pas allés de pair avec la destruction ou la transformation des structures et des conceptions qui fondaient ces systèmes.

Dans ces conditions, si l'on accepte qu'une même fonction peut être remplie par des éléments interchangeables, on conclut que les dirigeants africains actuels, bien qu'étant élus pour certains dans les conditions plus ou moins favorables, reproduisent par certains réflexes voire mimétisme les mécanismes qui ont précédé les leur. Les couches et les classes non dirigeantes étant, elles aussi enclines à « accepter » et à « soutenir » comme par le passé : une autre explication aisée et cohérente du régime « autoritaire »<sup>104</sup>. Dans cette optique, la question posée trouve une réponse ou presque : les facteurs qui favorisent l'acceptabilité d'un type d'action politique ou d'un autre procèdent de la détermination des mentalités « gangrenées » voire traditionnelles<sup>105</sup>.

## II L'Héritage du passé

Dans les pages précédentes, nous avons examiné la situation des femmes dans la société traditionnelle Kongo et le mythe du statut privilégié des femmes. Il a été établi que c'est à partir de l'ignorance ou la mauvaise

---

devaient obéir aveuglement aux ordres qui leur venaient d'en haut. Et n'avaient droit à aucune contestation. La mission était toujours justifiée et ne devait souffrir d'aucune contestation. Inimaginable était l'insoumission ou la non exécution de la part d'indigène des ordres donnés par le Colon. (Asselam, 1979 ; 68).

« Obéir ou vivre » ! Telle était l'esprit de la période coloniale pour ne pas dire la devise voire la philosophie de l'époque. Traduit en lingala (Une des deux langues nationales du Congo) « Tosa ! Obika. ». La moindre insoumission était l'objet d'une sanction exemplaire, en tout cas disciplinaire voire d'une exécution sommaire. A ce titre, il était imprudent d'y contester d'autant plus que technologiquement et matériellement, les indigènes ne pouvaient faire face. Alors, la soumission devenait la seule position à adopter. Pour cela l'esprit de l'époque, « Tosa Obika » trouvait son sens et faisait échos à ce que ressentait les indigènes de leurs frustrations ou acceptation compte tenue de leur position.

<sup>104</sup> Régime autoritaire : cette notion voudrait dire, dans ce cas un modèle semblable ou identique au modèle colonial sans implication nécessaire d'une dépendance quelconque : Le Congo des années 90 pourrait être autoritaire, sanglant, en criminalisant sa jeunesse et en violentant son propre peuple : viol des femmes, assassinat des personnalités civiles, des adversaires politiques, sans redevance à la France. Il faut admettre que cette originalité tranche, s'inscrit contre la réalité la plus banale.

<sup>105</sup> Il ne s'agit à aucun moment de notre part, une critique de l'Anthropologie mais nous voulons tout simplement montrer en quoi, l'explications ou arguments avancés ici sont insuffisants.

interprétation des faits que ce mythe faisant état de privilège des femmes dans la société est entretenu.

De la même façon, nous avons étudié un certain nombre d'hypothèses liées aux difficultés évoquées comme justificatives des crises qu'a connues le pays à savoir l'incapacité de l'élite dirigeante ou encore des mentalités gangrenées et héritées du passé.

Ces hypothèses nous ont donné d'intéressantes indications sur les pratiques du pouvoir politique et sur les facteurs susceptibles d'en favoriser l'écho. En d'autres termes, elles ont éclairé nos réflexions sur les acteurs politiques locaux et sur la fonction (mission) qui est la leur.

Ces propositions ne nous ont pas permis de répondre précisément à la question centrale de notre étude : Comment naît ce phénomène et par quel cheminement les femmes ont décidé de s'immiscer dans la résolution des conflits ?

Notre étude n'est donc pas celle du discours du pouvoir politique ou des acteurs en tant que mode d'action politique particulier ou type de sanctions négatives ou positives-privilegiées ; il ne s'agit pas non plus de savoir si les acteurs utilisent de plus en plus la parole (le discours) que la force et inversement.

Sur ce type de questions, Chazel fait d'utiles mises au point ; il écrit :

*« C'est par l'utilisation conjointe qui ne veut pas dire simultanée de la menace et de la punition que se définit le pouvoir »<sup>106</sup>.*

Chazel insiste suffisamment sur le fait que dans l'exercice du pouvoir, la force est la variable constante, dont « la menace » et la punition ne sont que des modes différents d'application.

Ainsi, même lorsque la force n'apparaît pas aussi clairement et de manière massive à un moment ou à un autre, elle n'en est pas le moins du monde abolie voire écartée.

Citons encore ce texte :

*« La visibilité de la force n'est pas le seul critère pertinent d'appréciation de*

---

<sup>106</sup> Je ne développerai pas ici cet aspect, mais la représentation donnée par les acteurs invite à se poser la question du rapport des acteurs politique au pouvoir. Reste à en discuter la conception chazelienne : « En tant qu'acteurs, les individus cherchent à entretenir l'impression selon laquelle ils vivent conformément aux nombreuses normes qui servent à les évaluer.

*son rôle qui ne se limite pas aux seules situations critiques dans lesquelles elle tient souvent, de façon plus ou moins déclarée, le devant de la scène ; elle occupe également une place essentielle à titre de « garant » ou de caution des autres sanctions négatives, en restant en quelque sorte à l'arrière-plan » (Chazel, 1974 : 441-457 in Fine, 1990 : 317).*

On pourrait simultanément résumer l'idée de Chazel de la manière suivante :

La force est l'arrière-plan, le garant du pouvoir politique, son mode d'action, d'application est fonction des situations. Si nous résumons la pensée (texte) de Chazel, les conclusions en deviennent les suivantes :

1- La force et le discours sont deux faces d'une même médaille : deux registres sur lesquels les acteurs politiques jouent conjointement.

2 - Dans l'exercice de la conquête du pouvoir, la force constitue la variable constante

3- La probité de recourir à l'un ou à l'autre registre est fonction de « situations »

4- Dans les situations critiques, « *la force tient souvent, d'une façon plus ou moins déclarée, le devant de la scène* ».

Cette dernière proposition nous intéresse ; Elle nous intéresse tout spécialement, parce que dans notre cas précis, il semble qu'elle ne se vérifie pas toujours.

En effet, notre regard et enquête sur l'histoire du Congo révèle que durant tout au long du monopartisme, du régime militaro-marxiste ; la fréquence du discours politique était corrélative des situations critiques : Les découvertes de coups d'État, réels ou imaginaires, les assassinats de personnalités politiques, militaires ou civils voire religieuses, les renouvellements successifs et inattendus du personnel politique etc... avaient donné généralement lieu à maints discours (de dénonciation), qui appelaient à « l'unité nationale » ... Alors, une fois le multipartisme instauré, la moindre contestation électorale déclenche la violence... Ces situations d'avant étaient-elles critiques ?

Si la réponse est positive, s'agissait-il alors de cas plutôt rares ? Si la réponse est négative, sur quels critères et à partir de quel seuil une situation est définie comme étant critique ?

Dans les deux cas, comment et dans quelle mesure le discours peut fonctionner comme « application particulière de la force » ou moyen plus ou



moins efficace de désamorcer les conflits sociopolitiques ?

A ce niveau d'analyse, nous pouvons, comme pour paraphraser Chazel, avancer la proposition suivante :

C'est par l'usage conjoint de la menace, de la punition et de la séduction que se définissent les acteurs de la vie politique au Congo-Brazzaville.

Mais cette proposition ne nous éclaire pas davantage sur les facteurs qui facilitent le recours plutôt à tel type particulier d'application de la force qu'à tel autre !

Pour y parvenir, il nous faudrait définir voire affiner davantage la notion de « situation ».

### **III Quelques définitions conceptuelles**

#### **1. Le Pouvoir politique**

A partir de quelques travaux, nous présentons quelques définitions pour faire ressortir les facteurs par lesquels l'implication des femmes trouve place au Congo-Brazzaville, l'itinéraire qui le conduit jusqu'au devant de la scène, il faudrait retrouver le contexte et la conjoncture qui ont présidé son éclosion.

La perspective théorique susceptible de nous y conduire, celle qui ne voit dans les phénomènes sociaux ni une somme de déterminismes, ni une simple reproduction ... cette perspective est socio-historique. Elle implique que l'intervention des femmes dans la résolution des conflits au Congo-Brazzaville ne peut être étudiée en elle-même, mais en rapport avec d'autres sphères de la société.

#### **1.1 La notion de situation**

De quoi cette notion rend-elle compte ? Pour mieux saisir la portée de cette question, il nous faudrait d'abord préciser notre représentation du pouvoir politique.

Schématiquement, nous nous représentons un pouvoir politique comme un rapport social, au sein duquel une classe ou une alliance de classes exerce sa prépondérance voire sa domination aux fins d'une satisfaction optimum de ses intérêts.

Manuels Castells, nous semble, sans doute plus précis ; lorsqu'il écrit :

« *Le pouvoir est un rapport social, définit par un contenu...* »<sup>107</sup>

En considération à ce rapport social conflictuel et mouvant, la notion de situation rend finalement compte d'un ensemble de conditions, de facteurs objectifs et subjectifs en fonction desquels ledit rapport devrait s'appliquer significativement.

Philosophiquement, on pourrait définir une « situation » comme un équilibre momentané voire provisoire dans le développement inégal des forces contradictoires.

Dans cette perspective, l'ensemble des facteurs qui constituent une situation ne se forme pas de façon immuable et absolue. Une situation définit alors le caractère principal ou secondaire d'une contradiction. Elle ne définit pas non plus ce caractère principal ou secondaire de façon absolue, parce qu'elle reconnaît le devenir principal de l'aspect prétendument antérieurement secondaire : le déplacement voire le mouvement du pôle de dominance dans la contradiction.

#### **IV Les Conditions d'exercice du pouvoir**

En proposant ces éléments (forcément incomplets) de la définition, nous avons voulu introduire d'autres notions qui nécessitent naturellement des éclaircissements.

Que signifient « facteurs objectifs » et « facteurs subjectifs »

##### 1.) Les facteurs objectifs

Ils désignent l'ensemble des conditions matérielles d'existence sur lesquelles s'articule l'action politique, historiquement déterminée.

---

<sup>107</sup> Castells (M) : « Controverse sur le pouvoir local : quelques remarques sur l'article de P. Birnbaum » in *Revue française de sociologie* ; op. Cit. p. 239

Castells précise sa perspective : « le pouvoir est un rapport entre classes sociales, et celles-ci sont définies dans les rapports de production et reproduites ou transformées dans les pratiques de domination et de lutte » Ibid.

## 2.) Les facteurs subjectifs

Ces facteurs peuvent se résumer dans la représentation, la forme<sup>108</sup> et le degré de conscience que les divers groupes sociaux peuvent avoir de leur rapport avec ces données matérielles, définis dans l'espace et dans le temps.

Beaucoup plus quantitatifs, les premiers relèvent de la sociographie (description) ; les seconds, qualitatifs, renvoient à un degré d'appréciation et d'analyse.

## 3.) L'action politique

L'action politique consiste donc en un mode de mise en rapport de ces deux catégories<sup>109</sup> de facteurs, de sorte que la classe ou l'alliance de classes détentrice du pouvoir soit en position de maintenir la soumission des autres couches et classes à sa stratégie.

## 4) La nature du pouvoir politique

La nature du pouvoir politique peut se mesurer à l'importance et la nature des stratégies et des objectifs qu'il se propose d'atteindre (à plus ou moins longue échéance) et des moyens qu'il met en œuvre pour y parvenir.

De ces deux conditions, nous pouvons retenir trois données essentielles :

a- La notion de situation ici est synonyme de contexte ; c'est-à-dire un rapport de force constamment conflictuel et mouvant : un équilibre conjoncturel.

b- Donc une situation est synthèse. Les bases matérielles et la conscience que les acteurs peuvent en avoir sont les composantes essentielles qui

---

<sup>108</sup> «L'inconscience politique » est une expression qui nous paraît assez confuse. Nous pensons qu'une même situation objective peut donner lieu à plusieurs formes voire plusieurs types de conscience, dissemblables, contradictoires, etc... Un acteur social peut avoir une conscience « mythifiée », « fausse » de sa situation objective. C'est là un facteur tout aussi objectif dont la négation peut être source d'errements.

<sup>109</sup> Ces deux catégories sont étroitement liées et s'influencent réciproquement. Cependant, on doit pouvoir, analytiquement distinguer les conditions matérielles d'existence, de la nuancée, en fonction du caractère de la conscience que les acteurs sociaux peuvent en avoir.

infléchissent dans une large mesure le caractère et la signification du mode d'action<sup>110</sup>.

Ces bases matérielles et la conscience à laquelle elles donnent lieu fondent l'adéquation et/ou l'inadéquation des choix et des stratégies.

c- Il en résulte que l'intervention des femmes dans la résolution des conflits est envisagée ici comme élément constitutif massif de l'action politique, comme type d'expression de celle-ci.

Ces précautions conceptuelles éclairent à suffisance notre perspective théorique et l'orientation méthodologique qui lui correspond.

Nous partons du présupposé théorique suivant : s'interroger sur l'engagement des femmes, leur action politique, etc, sur leurs conditions d'émergence, sur leurs effets, leur impact sur la société, c'est enfin de compte, s'interroger sur les rapports entre « infrastructure », « superstructure » et engagement politique :

Dans cette optique, le discours des femmes de type pacificateur et sa signification sociologique ne s'explique pas par l'action volontariste d'une femme leader quelconque ou de toutes celles qui militent ou le véhiculent.

Que cette implication des femmes dans la résolution des conflits marque une rupture réelle avec le passé ou qu'elle symbolise la négation de ce passé, elle apparaît comme une aspiration essentielle ou tout au moins, son éclosion coïncide avec cette aspiration.

Plus exactement, l'ingérence des femmes se présente comme un mode d'action, peut-être le plus apte – fonctionnel - qui traduise des contraintes sociales objectives.

---

<sup>110</sup> Cette proposition doit être nuancée, en fonction du caractère dépendant des acteurs sur l'échiquier politique congolais.

Si les femmes ont décidé d'intervenir c'est parce qu'elles avaient pris conscience de la situation et surtout parce qu'elles avaient un bagage culturel c'est-à-dire s'estimer capables de mener le combat et de pouvoir expliquer intellectuellement les choses, tenir le cap afin de convaincre. Et Contrairement à leurs sœurs d'avant au lendemain de la décolonisation, qui ne pouvaient mobiliser autant. Et surtout parce que les hommes ayant compris que compte tenue de leur position de départ qu'aucun des deux camps (acteurs politiques) ne pouvait faire le premier pas au bénéfice de l'un ou l'autre camp et que leur positionnement ne souffrait d'aucune fragilité, ont d'une manière ou d'une autre poussé (encouragé) les femmes à intervenir. Ces dernières se sont manifestées pour faire prendre conscience aux hommes du danger dont ils faisaient courir à la nation toute entière. En raison de leur égoïsme réciproque et de leur égo.

Les femmes se retrouvaient malgré leur positionnement politique opposé et discutaient, et essayaient de trouver les voies de sortie à la crise. Tandis que les hommes restaient fermes dans leur position de départ et mettaient terme à tout dialogue. De part et d'autres, les acteurs politiques continuaient de s'accuser mutuellement.

Comment les femmes<sup>111</sup> sont-elles parvenues à intervenir dans la résolution des conflits ?

D'abord, comme, nous allons le voir dans les pages à venir au moment où s'opère ce choix (l'intervention des femmes) décisif, le pays est en plein conflit armé interne.

Qu'en est-il de la situation fondamentale (politique, économique et sociale) des femmes ?

Avant de répondre à ces questions fondamentales, nous allons d'abord étudier le contexte historique ou mieux présenter ethnographiquement les crises sociopolitiques qu'a connues le Congo-Brazzaville.

---

<sup>111</sup> Nous assistons à une prise de pouvoir par les femmes. Les femmes vont s'armer et utiliser toutes les astuces pour ramener les deux camps à la négociation et obtenir des belligérants l'arrêt des combats. Elles vont contourner les politiques par le biais associatif. En s'attaquant à la famine, à la pauvreté et à l'ignorance des Congolais pour ainsi au fur et à mesure les amener à comprendre de la nécessité de s'unir, de faire les efforts et de refuser ce monde violent, où les enfants du même pays se font assassinés, massacrés au nom des intérêts des hommes politiques. Elles interpellent directement les acteurs et les jeunes combattants dans les coins et recoins du Congo profond en les prenant par les sentiments, en même temps par les injonctions voire assignations pour les rappeler qu'elles étaient d'abord là en tant que mamans face à eux. Leur présence auprès des jeunes séduit d'autant plus qu'elles apparaissent neutre, loin du monde politique où chacun a une vengeance, une rancœur, cherchant l'humiliation de son adversaire.

### Sociogenèse du Conflit

*«Deux Coqs ne chantent pas  
sous un même toit »<sup>112</sup>*

L'histoire ancienne du Congo-Brazzaville a été secouée par une opposition majeure entre «Gens du Haut Congo » et «Gens du Bas-Congo », liée à la conquête des nouvelles ressources introduites par la traite et la colonisation (Balandier, 1985). La première a suscité les mouvements des tribus méridionales, dominées par les Laris, à l'encontre des peuples septentrionaux, guidés par les Mbochis et longtemps tenus à l'écart du contact avec les Européens.

La seconde a entraîné une mise en valeur différentielle du territoire engendrant :

*«... un bénéfice inégal en infrastructures et en équipements sociaux entre la région côtière et Brazzaville d'une part axe chemin de fer Congo-Océan (CFCO), celle-ci et « l'hinterland » septentrional d'autre part » (Ossebi, 1988).*

L'introduction du suffrage universel après la seconde guerre mondiale va bouleverser cette dichotomie Nord/Sud. En effet, dès 1946, les habitants de l'Afrique équatoriale française acquièrent la citoyenneté française et vont participer à la désignation des représentants dans les assemblées métropolitaines. Quelques années plus tard, soit onze ans (11) après, le pays parvient à se doter d'institutions autonomes et les dernières limitations juridiques du corps électoral sont levées.

#### **I L'origine du conflit**

Le pluralisme ne survivra pas au lendemain de la décolonisation. Les élections législatives voient s'affronter plusieurs partis politiques, le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A), le Parti Progressiste Congolais (P.P.C) et l'Union pour la Démocratie et la Défense des Intérêts des Africains

---

<sup>112</sup> Proverbe Mbochis, Ethnie située au nord du Congo !

Il est tiré d'un fait réel vécu dans notre propre famille. Mon oncle paternel, voulant s'installer avec nous dans la maison de son défunt frère (mon père). Il a eu à utiliser ce proverbe pour faire comprendre à son cousin qui s'y trouvait afin qu'il parte du domicile familial.

(U.D.D.I.A) en 1959 respectivement dirigés par Jacques Opangault, Tchicaya et Fulbert Youlou dont les deux leaders (Fulbert Youlou et Jacques Opangault) vont particulièrement s'illustrer.

La première crise qu'a connue le Congo, trouve son origine dans l'épreuve des défections et de la mise en place des alliances. A la suite de la loi cadre<sup>113</sup> de 1956, un gouvernement est formé pour gérer le Moyen-Congo, capitale Pointe-Noire, en Mai 1957. Jacques Opangault, leader du Mouvement Socialiste Africain MSA, est alors vice-président du gouvernement, ministre de l'administration générale et de l'information. « L'abbé » Fulbert Youlou, leader de l'Union pour la Démocratie et la Défense des Intérêts des Africains (U.D.D.I.A) et (numéro 2) de ce gouvernement, est ministre de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et de la météorologie.

Indirectement ou de plein pied dans le gouvernement, ces partis métropolitains et coloniaux étaient artisans ou tout au moins favorables à cette politique. On peut donc conclure que ces partis s'accordaient sur l'essentiel : sur le type d'organisation socio-politique, et que les oppositions portaient probablement (plus) sur la redistribution des allocations de « places » dans le système, sur l'accession aux postes privilégiés de gestion.

Il est alors aisé de comprendre qu'une redistribution relative équitable des postes ministériels aux principaux acteurs fût nécessaire et suffisante pour obtenir la « cohésion et favoriser l'émergence de « gouvernement d'Union Nationale »

La composition du premier gouvernement de la « Loi-Cadre » révèle cette « concorde nationale »

---

<sup>113</sup> La « Loi Cadre » ou loi Gaston DEFERRE (26 juin 1956) porte création des Assemblées et des Conseils de Gouvernement « compétents pour connaître » certains problèmes intéressant les Territoires. Et établit le suffrage universel.

La loi Gaston DEFERRE entraîne une modification, une réorientation des partis politiques : de parti relativement contestataires, ils deviennent des organes de gestions administrative et politique.

Cette modification est capitale en tant qu'elle est un changement de caractère stratégique, du fait qu'elle affecte la nature et le rapport des forces en présence.

Un premier gouvernement d'union nationale fut composé en intégrant toutes les parties. On y trouve les français de métropole (métropolitains) et les français outre-marins du Congo.

La Loi Cadre accorde des avantages aux fonctionnaires Congolais les étendra aussi à la femme Congolaise.

On a vu alors apparaître les centres de formation d'enseignement techniques mixtes et féminins à travers tout le pays qui donnèrent ainsi la possibilité aux jeunes filles d'accéder à des formations diverses.

Ces changements étaient encouragés par le cadre juridique, issu de la loi Cadre, mettant l'accent sur l'égalité d'accès aux emplois publics pour les hommes et les femmes.

Plusieurs textes favorables à la promotion des filles et des femmes, et à l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi viendront un peu plus tard après l'indépendance du Congo contribuer alors à l'amélioration des chances des filles concernant l'accès à l'apprentissage des métiers et à la formation.

Ils assurèrent ainsi une égalité entre l'homme et la femme en matière d'accès à l'emploi, de rémunération, de régime de congé et de régime de retraite.

**Tableau 1 :**Composition du premier Gouvernement issu de la Loi Cadre

NOMS	POSTES	PARTIS
OPANGAULT	Vice Président, Administration Générale et Information	M.S.A
YOULOU	Elevage Eaux et Forêts	UDDIA
TCHITCHELLE	Affaires Sociales	PPC/UDDIA
VIAL	Budget	UDDIA
NARDON	Fonction Publique	UDDIA
MAMBEKE-Boucher	Enseignement, jeunesse et sports	MSA
VANDELLI	T.P.et Infrastructure	?
KERKHEVE	Transports, Production industrielle et Tourisme	MSA

Source : (Dambédzet ; Diazinga ; Gamassa : 2011)

Il est important de noter que c'est un gouvernement essentiellement constitué des hommes dont la présence remarquée des quatre ministres Français (Vial, Nardon, Vandelli et Kerkheve), occupant des postes clés.

Mais aux élections législatives, le président Opangault sort vainqueur et obtient la majorité à l'Assemblée législative, d'une seule voix (sur les 45 sièges ; M.S.A, 23 contre 22 à l'U.D.D.I.A. Attiré par « l'abbé » Fulbert Youlou, le député Georges Yambo, élu pourtant sur la liste M.S.A, va rallier les députés de Youlou, qui devenait ipso facto (de fait et de droit) chef du gouvernement. La majorité bascule dès lors en sa faveur au sein de l'Assemblée législative du Moyen-Congo<sup>114</sup>. Le président Youlou ayant refusé, avec obstination d'organiser de nouvelles élections législatives, totales ou partielles, à la demande express du M.S.A, de Jacques Opangault. Le M.S.A déclenche les violences au sein de l'Assemblée législative. Ces violences déclenchées par le M.S.A au sein de l'Assemblée législative, débouchèrent sur les affrontements violents dans la cité entre partisans des deux camps (Bazenguissa, 1997 in Itoua, 2006).

<sup>114</sup> Déjà, manifeste ! Le jeu des alliances et ruptures comme stratégies de pouvoir. Dans les années 90, le Congo aura connu à peu près le même problème avec le gouvernement Bongo Nouara. En 1959 et en 1992, deux crises socio-politiques (guerres) à cause de deux motifs politiques identiques.



Ces affrontements opposèrent les partisans du M.S.A de Jacques Opangault à ceux de l'U.D.D.I.A de Fulbert Youlou. Au-delà des divergences politiques ou idéologiques, cette confrontation entre deux personnalités (hommes) de l'échiquier politique congolais, se focalise sur le conflit central entre le Nord et le Sud., compte-tenu de leurs origines respectives. Le premier étant du Nord Congo, précisément de l'ethnie Mbochi et le second du Sud du pays, de l'ethnie Kongo (Lari) ; en terme d'oppositions binaires « Kongo contre les Mbochi »<sup>115</sup>.

Ces affrontements ont lieu du 16 au 20 février 1959. Ils se sont déroulés dans les quartiers populaires de Brazzaville. En effet, des émeutes sanglantes furent organisées par les partisans du M.S.A à l'encontre de ceux de l'U.D.D.I.A, habitant Poto-Poto<sup>116</sup>. Ceux-ci se constituaient et se préparèrent à l'auto-défense. Les partisans des deux camps ennemis massacrèrent ceux dont ils suspectaient appartenir à l'ethnie adverse.

Cette crise socio-politique se caractérisa par la valorisation des signes distinctifs tribaux. Les bandes armées (couteaux, bois, etc.) reconnaissent leurs ennemis ou leurs alliés par l'usage des deux langues nationales (Lingala pour les Mbochi et Kikongo ou Munukutuba pour les Kongo)<sup>117</sup> et s'infiltraient dans les quartiers censés être habités par l'ethnie adverse : (Sudistes : Bacongo ; Nordistes : Poto-Poto).

Ces affrontements sont arrêtés grâce à l'intervention de l'armée de la Communauté qui désarma les protagonistes et interdit l'accès des quartiers

---

<sup>115</sup> Les Congolais se représentent le monde politique, dans leurs pratiques d'assignation des identités ethno-régionales, selon un mode dualiste. Ils utilisent une série de deux oppositions : Kongo/Mbochi. Depuis une troisième s'est ajoutée : Nibolek/Tcheques.

Apparues successivement, ces catégories se réfèrent à des constructions sociales correspondant à des contextes précis de lutte pour le contrôle des positions étatiques. Les termes, par contre, font directement référence aux origines des trois grands leaders (Kolélas, Lissouba et Sassou-Nguesso). Un premier classement dualiste est apparu pendant le multipartisme de l'époque coloniale ; alors que le pays était divisé en deux parties : le Haut-Congo et le Bas-Congo. L'opposition prit la forme d'une mise en relation d'ensembles précoloniaux : les Kongo et les Mbochi. Ce classement établissait une hiérarchie en faveur de Kongo. Cette représentation déclina à partir de 1968, après le coup d'Etat qui porta un non-Kongo au pouvoir. Ce nouveau contexte sera marqué principalement par la militarisation du champ politique et le renforcement du monopartisme d'obédience marxiste-leniniste. Les oppositions politiques n'étaient plus seulement décrites en termes ethniques, mais aussi par l'antagonisme Nordiste/Sudiste ; le premier terme équivaut à Mbochi, le second Kongo (...).

Ce dernier ensemble implosa en deux tendances qui produisirent de nouvelles configurations identitaires : les Nibolek et les Tchèques.

Le terme Nibolek est un acronyme formé à partir des premières syllabes de trois régions : le Niari, la Bouenza et la lékoumou. La base politique de Pascal Lissouba demeurait principalement dans ces territoires qui reçurent le nom de Niboland. L'identité Tchèque est assigné aux seules populations du Pool dominée par Bernard Kolélas », Bazenguissa-Ganga Remy : « Violences contre les civils au Congo » in Le Pape (M), Salignon (P. Eds.) op. cit., p.86

<sup>116</sup> Quartier populaire de Brazzaville, ville capitale.

<sup>117</sup> Il convient de mentionner qu'à l'époque ces deux langues nationales n'étaient pas parlées sur toute l'étendue du territoire national. Le lingala était uniquement parlé sur la partie Nord du pays, et le munukutuba était par contre, parlé sur la partie Sud.

Bacongo et Poto-Poto. Le Moyen-Congo étant encore dans le dispositif politique, diplomatique, économique et militaire de la République Française.

On dénombra plus de 100 morts, 177 blessés graves et 350 maisons saccagées, détruites. C'est le plus grand traumatisme jamais connu de l'histoire du Moyen-Congo (Bazenguissa-Ganga, 1997).

## 1 Le découpage électoral

Accusé d'être à la base de ces événements tragiques, Jacques Opangault, leader du M.S.A, fut arrêté et écroué, placé en prison sans jugement. Il fut libéré en juillet de la même année et amnistié sous la pression de ses lieutenants<sup>118</sup>. Avec l'appui de sa majorité parlementaire, le président Youlou pouvait alors procéder à un nouveau découpage électoral.

**1ère circonscription** : Pointe-Noire, Madingou-Kayes, Mvouti, Dolisie, Kimongo, Loudima, Madingou, Mouyondzi, Boko-Songo (**16** sièges).

**2ème circonscription** : Divenié, Kibangou, Mossendjo (**4** sièges).

**3ème circonscription** : Komono, Sibiti, Zananga, (**4** sièges).

**4ème circonscription** : Brazzaville, Boko, Kinkala, Mayama, Mindouli, Abala, Djambala, Gamboma, Lekana (**20** sièges).

**5ème circonscription** ; Dongou, Epena, Imphondo, Boundji, Ewo, Fort-Rousset<sup>119</sup>, Makoua, Kelle, Mossaka (**10** sièges).

**6ème circonscription** : Ouesso, Souanké (**2** sièges)<sup>120</sup>.

C'est ainsi que par le jeu du scrutin de liste majoritaire à un tour,

---

<sup>118</sup> Yandza par exemple et autres...

<sup>119</sup> L'actuel Owando ! Ville située au nord du Congo et chef lieu de la région de la Cuvette. Aussi appelée, la ville des trois présidents. Car c'est dans cette ville (localité) que les présidents Marien Ngouabi (président du Congo de 1968 à 1977), Jacques Joachim Yombi Opangault (président du Congo de 1977 à 1979) et l'actuel président Denis Sassou-Nguesso, ont effectué leurs premiers pas scolaires.

<sup>120</sup> Il s'agit du premier découpage électoral qu'intervient pour le Congo, après la Loi Cadre. A l'issue de ce scrutin, l'U.D.D.I.A de Fulbert Youlou, en sortira vainqueur avec un total de 51 sièges contre 10 à M.S.A de Jacques Opangault. Une défaite éclatante dont le leader de MSA ne pouvait que constater l'ampleur de la défaite. Cette défaite marque aussi le début de la fin politique de ce dernier, qui se retira progressivement sur le devant de la scène politique. On en comptait 35 circonscriptions au total pour tout le pays dont 15 circonscriptions pour le Nord et 20 pour le Sud, Brazzaville compris.

l'U.D.D.I.A du président Youlou obtenait **57,78%** de voix et **51** sièges, le M.S.A avait **42,22%** de voix et **10** sièges seulement. La suite de ces événements devait consacrer la prédominance politique de l'U D.D.I.A du président Youlou et l'effacement progressif du M.S.A du président Opangault de la scène politique. Cependant, les antagonismes politiques nés de cette guerre divisèrent le pays en deux camps. Cette dichotomie entre Nordistes (Mbochi) et Sudistes (Kongo) n'ont cessé inconsciemment ou consciemment d'imprégner la vie et la pensée politiques contemporaines.

## Tableau : 2

### Résultats chiffrés des élections législatives

	Inscrits	Votants	Exprimés	UDDIA	MSA
1 <sup>ère</sup> circonscription	96 849	75 476	75 112	51 743	23 369
2 <sup>ème</sup> circonscription	34 069	27 841	27 596	18 925	8 671
3 <sup>ème</sup> Circonscription	28430	20 978	20 732	18 801	1 931
4 <sup>ème</sup> circonscription	181 762	142 970	142 509	98 147	44 362
5 <sup>ème</sup> circonscription	63647	53 107	53 004	3118	49886
6 <sup>ème</sup> circonscription	16052	12377	12310	6251	6059
TOTAL	420809	332 749	331 263	196 885	133 218
En %		79%	78/98%	57, 78%	42, 22%
Nb. de sièges				51	10

Source : (Bazenguissa-Ganga, 1997)<sup>121</sup>

## II La Crise sociopolitique des années 90

Au Congo-Brazzaville, le monopartisme s'est installé en Août 1963 à la faveur du soulèvement politique qui met fin au régime issu de la « Loi-

<sup>121</sup> Sur cette description électorale, on peut lire le livre de Bazenguissa « Les voies du politique au Congo ». (Bazenguissa, 1997 ; 147). De même, on peut lire aussi Joseph Asselam : Thèse de Doctorat de sociologie politique, Bordeaux 2, 1979: «Le pouvoir politique en République du Congo : sa spécialité, ses limites et sa nature réelle». Joseph Asselam, décrit de façon pertinente, les élections législatives de l'après loi Cadre et les causes qui en ont suivies. Il met en évidence le bouleversement politique que cela a entraîné dans le pays suite à la loi Cadre. Les changements politiques et sociétaux majeures pour la mise en œuvre des nouvelles directives, issues de cette loi Cadre.

cadre ». Cette date<sup>122</sup> a marqué son empreinte l'évolution du pays jusqu'en 1989.

Le processus politique du régime congolais, depuis les coups de semence de changement interne du parti unique (PCT) en 1989 jusqu'aux blocages des nouvelles institutions conçues par la conférence nationale aussitôt après leur installation en septembre 1992, illustre la trajectoire « hyperbolique » d'un changement difficile et douloureux.

## 1 Antécédents politiques

Suivant en cela une piste qui commençait à gagner l'Afrique noire, le Congo-Brazzaville avait entamé son processus de transformation par la voie d'une « conférence nationale souveraine » (CNS) appelée à régler les contentieux de l'ancien système et à mettre sur pied les bases d'un nouvel ordre politique.

Arrachée de haute lutte contre une résistance d'auto-transformation conservatrice du régime, la CNS s'était transformée selon les dires des Congolais<sup>123</sup> en une véritable séance de « psychanalyse collective » et avait mis en place les institutions de « transition ». De signes, images et messages fortement connotés produits durant la phase de « transition », le moment fort de l'élection présidentielle d'Août 1992 avait apporté un changement, une recomposition du personnel politique, à la tête de l'Etat Congolais : en la personne de Pascal Lissouba.

Trois mois après, le 31 Août 1992, jour de l'installation au pouvoir du nouveau Président de la République Pascal Lissouba, les antécédents politiques resurgissent.

Il sied de rappeler que la suspicion mutuelle et les rivalités politiques ont caractérisé la société congolaise depuis les premiers gouvernements issus de la loi cadre. Elles se sont toujours terminées dans le passé par des règlements de compte. Le phénomène a gagné de l'ampleur lorsque le pays a opté pour le monopartisme. Il s'est accentué après 1968, avec l'arrivée au pouvoir des militaires et la création du Parti congolais du travail (P.C.T) en 1969. Bien que celui-ci ait obligé à une union forcée de tous les fils et filles de la république populaire du Congo.

En effet, ces règlements de compte dans les années 70, avaient conduit à

---

<sup>122</sup> Journées de trois glorieuses : 13, 14, 15 Août 1963.

<sup>123</sup> Les débats étaient transmis en direct sur les chaînes audio-visuelles. La radio et la télévision nationales diffusaient les débats du début à la fin dès l'ouverture des travaux. Dans les rues de Brazzaville et, comme partout à l'intérieur du pays, les Congolais en parlaient et assistaient médusés aux nombreuses révélations des conférenciers.

l'élimination physique en 1972 des membres de l'aile gauche du Parti congolais du travail (P.C.T.). De l'assassinat en 1977 du Commandant Marien Ngouabi, président de la République, suivi de l'élimination du cardinal Emile Biayenda, d'Alphonse Massamba-Débat, président de la république de 1963 à 1968 (Moudileno-Massengo, 1986)<sup>124</sup>.

Cependant, tous ces règlements n'ont jamais éclairé l'opinion congolaise et internationale car, ils avaient fait l'objet de procès fallacieux. Car, l'appareil judiciaire n'avait eu qu'une influence limitée sur l'autorité de la loi parce que ces règlements étaient institutionnels.

D'autant plus que le Parti supra-constitutionnel, au-dessus de l'Etat, était le fondement même du pouvoir politique dans les régimes marxistes.

Par ailleurs, les problèmes actuels du Congo, aussi complexes soient-ils, sont aussi d'ordre sociologique, et surtout tirent son essence pour une grande partie de son passé historique.

Comme l'affirme Bouvier :

*« L'ethnie était au Congo la subdivision administrative correspondant théoriquement aux entités coutumières. Mais dès les premières temps de l'ère coloniale, de nombreuses ethnies furent créées artificiellement »*<sup>125</sup>.

De même, nombreuses sont des subdivisions administratives qui ne correspondent pas aux entités ethniques. Sur le plan théorique, le colonisateur avait conçu ces subdivisions comme devant protéger et regrouper les entités coutumières. Mais les nécessités de la gestion quotidienne, l'emprise de mobiles économiques ou politiques, le détournèrent souvent, en pratique, de ces options théoriques. Aussi, les cellules de bases (ethnies), comme les unités plus vastes (provinces) ne respectaient pas, le plus souvent, les limites des groupements autochtones.

Les changements apportés aux structures administratives au lendemain de l'indépendance n'ont pas modifié cet état de choses. Ils ont consacré seulement un morcellement des entités provinciales préexistantes puis tenté un nouveau regroupement sans arriver pour autant à créer une meilleure organisation entre structure ethnique et structure administratives.

---

<sup>124</sup> Sur cette controverse, on peut lire « Le réquisitoire : le procès de Brazzaville » de Moudileno-Massengo.

L'auteur parle du système PCT, pour parler de l'ancien parti-unique. Il critique le procès de Brazzaville, et conteste le caractère fiable et l'objectivité de tous les jugements rendus par les tribunaux de l'époque dans les affaires politiques ; Sur l'affaire Marien Ngouabi et d'autres... etc.

<sup>125</sup> Voir A.F.G Marzorati, The political organisation and the evolution of African Society in the Congo, African Affairs, Vol. 53, n° 211, avril 1954. p. 54-57

Les centres d'évangélisation tant catholiques que protestantes, animisme se côtoient en de nombreux endroits. En ce domaine, non plus, il n'est donc pas possible d'isoler des régions plus ou moins homogènes. Il n'est donc pas question ici d'une ligne de partage entre le nord animiste et le sud chrétien.

Sur le plan des groupements traditionnels eux-mêmes, on peut constater une très grande dispersion. La multiplicité des groupes ethniques présents sur un même territoire national n'est certes pas une situation particulière au Congo-Brazzaville, mais divers traits de ce phénomène, en se cumulant, lui confèrent cependant un aspect spécifique.

En premier lieu, les principales grandes ethnies y ont perdu le sens d'elles-mêmes. Tel est à des degrés variables, le cas des tékés. C'est la plupart du temps du fait des travaux d'historiens, d'ethnologues, de missionnaires, que la notion de ces entités a été retrouvée et parfois réintroduite parmi les représentations collectives autochtones.

Mais, si l'on peut admettre que semblable conception avait réacquis droit de cité, quoique de manière encore très superficielle, parmi les Bakongo.

A ceci Bouvier souligne que :

*« Plusieurs grandes ethnies se trouvent morcelées entre plusieurs Etats nationaux ; tel est notamment le cas de Bakongo, Batékés.. . »*<sup>126</sup>

Si parfois, il a été fait illusion au regroupement de l'une ou l'autre d'entre elles au sein d'un même territoire, cela semble davantage un thème utilisé à des fins de propagande qu'un propos ayant, dans les circonstances actuelles, quelque chance de matérialisation.

Enfin, il faut aussi tenir compte de ce qu'il n'existait quasiment pas au Congo de grande féodalité et de ce que les royaumes ayant connu à certains moments de leur histoire des institutions centralisées s'étaient, à l'exception sans doute de quelques unes et d'une manière moins rigoureuse d'autres, complètement désagrégés. De telle sorte qu'à l'arrivée des Européens, la forme d'organisation largement la plus répandue était la famille ou le village.

---

<sup>126</sup> Voir à ce sujet les déclarations de l'ABAKO, notamment dans les premiers temps de sa création, in ABAKO (1950-1960). Les dossiers du C.R.I.S.P, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles, 1962. Cité par Paule Bouvier. Vol. 53, n°211 avril 1954.

De même, il sied de signaler que ces deux ethnies sont présentes dans d'autres pays en Afrique Centrale. Par exemple, les Bakongos, ils sont présents dans les deux Congo à savoir Congo Brazzaville et le Congo Kinshasa (ex Zaïre) République Démocratique du Congo (RDC). On les trouve aussi également en Angola. Quant aux Batékés, ils sont présents dans le nord du Gabon, au sud du Congo Brazzaville pour une grande partie et moitié moins au nord. On les retrouve également au sud de la République Démocratique du Congo (Congo Kinshasa). Ces ethnies morcelées, se sont trouvées malgré eux, par la force de l'histoire (une imposition) dans ces différents pays.

De tous ces faits de nature variée : économique, administrative, religieuse, ethnique, il résulte que la société congolaise apparaît caractérisée dans son ensemble par un quadrillage extrêmement ténu. Dans une population aussi morcelée, où les types d'organisation importés de l'extérieur se sont étalés, éparpillés sans arriver à créer de nouvelles communautés, il est évidemment très difficile de promouvoir des idéaux susceptibles de mobiliser les masses, de trouver des leaders capables de s'imposer sur la totalité du territoire et de se présenter comme l'émanation, d'une même volonté ou d'une même aspiration collective. Cette situation tant qu'elle persistera confèrera à tout l'édifice politique une extrême fragilité qui s'est largement manifestée dans l'histoire cependant encore courte du Congo-Brazzaville.

### **Chronologie des faits de 1946 à 1992**

- \* 1946, les populations de l'Afrique Equatoriale accèdent à la citoyenneté française ;
- \* 1956, adoption de la Loi Cadre et effet immédiat dans les colonies et formation de Gouvernement d'union nationale ;
- \* 1957, élections législatives ;
- \* 1958, adoption de la loi proclamant la république du Congo et Pointe-Noire comme capitale politique ;
- \* 1959, Première guerre civile opposant les partisans de Fulbert Youlou à ceux de Jacques Opangault ;
- \* 1960, proclamation de l'Indépendance et l'Abbé Fulbert Youlou élevé à la tête de la magistrature suprême comme premier président de la République ;
- \* 1963, révolution (soulèvement populaire) suivie de renversement du pouvoir de Youlou et installation du régime communiste dirigé par Alphonse Massambat-Débat ;
- \* 1965, assassinat des trois haut fonctionnaires : Joseph Pouabou, premier président de la Cour Suprême, Lazare Matsocota, Procureur général de la République et l'ex Abbé Anselme Massouémé, directeur de l'Information.
- \* 1968, renversement du pouvoir de Massambat-Débat par les militaires et le Commandant M. Nguabi devient le président de la République ;

\* 1969, création du Parti Congolais du Travail (P.C.T) en remplacement du Mouvement national de la révolution (M.N.R)<sup>127</sup> ;

- 1977, assassinat du président Ngouabi ;

Suivi de l'assassinat d'Alphonse Massambat-Débat et du Cardinal Emile Biayenda ;

Mise en place du Comité Militaire du Parti (C.M.P)<sup>128</sup> dirigé par le Colonel J. Yombi Opangault et président de la République;

\* 1979, renversement du pouvoir de Yombi par le bureau politique du P.C.T et Denis Sassou-Nguesso devient le Président de la République ;

\* 1990, Loi autorisant la création des partis politiques<sup>129</sup> : instauration du multipartisme au Congo ;

\* 1991, organisation de la Conférence nationale ;

\* 1992, élection au suffrage universel de P. Lissouba à la tête de l'Etat.

---

<sup>127</sup> Le Mouvement National de la Révolution (MNR) était le premier parti marxiste du Congo au lendemain de l'indépendance. Ce Parti a fait son temps et a contribué au renversement du premier président de la République, l'Abbé Fulbert Youlou. En mobilisant la Jeunesse et les syndicats, fortement remontés contre le pouvoir de Youlou, l'Abbé Président qu'on accusait de détournement de fonds publics.

<sup>128</sup> Le Comité Militaire du Parti (CMP). Cet organe créé au lendemain de l'assassinat du président Marien Ngouabi avait pour but de rassurer la population après les tensions et les spéculations de toute sorte qui commençaient à gagner l'opinion. Il était composé de onze (11) militaires, tous officiers. Le galon, le plus gradé était colonel : Il s'agissait du colonel Jacques Joachimp Yombi Opangault et le numéro 1, chef du CMP et président de la république et le moins gradé était capitaine. Par contre, il y en avait plusieurs parmi lesquels, Xavier Katali, Nicolas Okongo, respectivement le numéro 8 et 9. Le pays était alors dirigé par un comité militaire du parti qui faisait office de Gouvernement de la République. Bien qu'il n'y ait pas eu des tensions. Mais loin de rassurer la population, cette instance supérieure du Parti a plutôt semé la « terreur » sinon la peur. Car, rares sont les Congolais qui osaient contester ouvertement les décisions prises par l'instance supérieure du parti à savoir le CMP.

<sup>129</sup> Celle-ci fait suite à de nombreuses tractations au sein de la classe politique congolaise. Après de grèves des travailleurs et des étudiants. En effet deux personnes vont s'illustrer sur la scène nationale. Deux barons de la scène politique nationale à savoir Jean Michel Bokamba-Yangouma et Denis Sassou-Nguesso. Respectivement le premier secrétaire général de la Confédération syndicale congolaise (CSC) le seul et l'unique syndicat au temps de monopartisme et le chef du Parti Congolais du travail (PCT), président de la République. Ces deux hommes vont s'affronter par le biais de leur organe respectif. Le premier, obligeant le second de lancer le pays sur la voie démocratique, le menaçant de lancer une grève générale dans tout le pays. Le second, surpris de cette ténacité du Secrétaire général du syndicat, voulant jouer la montre. Jean Michel Bokamaba-Yangouma, n'ayant pas obtenu ce qu'il exigeait, décrétait une grève générale, paralysant tout le pays, suivie de quelques jours par les étudiants. Devant la paralysie qui commençait à s'installer, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso était contraint de céder, faisant adopter une loi dans l'urgence et autorisant la création des partis. De par là même, la conférence nationale à venir.

Réagissant quelques années plus tard en 1993 à un vieux dans son village natal qui lui demandait ce qu'il en pensait de cet épisode. Denis Sassou-Nguesso, répondit que l'homme qu'il avait placé à la tête du grand et unique syndicat l'avait trahi et qu'à partir du moment où les travailleurs l'avaient suivi en déclenchant la grève générale illimitée, il avait compris que la situation lui échappait. Et, le vieux lui rétorqua : « *la souris qui te ronge le talent provient toujours sous ton lit* » (Sassou-Nguesso, 1997, 87).



### Les troubles sociopolitiques

*« Si de grandes erreurs ont été commises,  
Seule la volonté de bien faire, nous guidait »  
D.Sassou-Nguesso<sup>130</sup>*

Les années quatre- vingt- dix (90) marquent le tournant dans le recours à la violence, le Congo connaîtra plusieurs troubles sociopolitiques. Sous le mandat du président P. Lissouba, le pays connaîtra deux guerres civiles (1993-1994 et 1997). Les guerres civiles qui vont endeuiller le Congo-Brazzaville tout au long des années 90, semblent être le résultat de plusieurs facteurs tant politiques, ethniques et surtout de la mauvaise foi des acteurs, dans l'interprétation des textes pour lesquels, ils auraient voté, quitte à sacrifier les masses populaires.

Le conflit, nous disent Boudon et Bourricaud (1983 : 176), *« est une relation antagoniste entre deux personnes ou plusieurs unités d'action dont l'une au moins tend à dominer le champ social de leur rapports. »* C'est Marx (1971) qui nous donne peut-être plus de précision, lorsqu'il déclare que le conflit *est aussi très fréquemment le signe de dysfonctionnement.* Ici, comme facteur de dysfonctionnement, nous avons le non- respect des accords par les acteurs politiques. Les accords dont ils se sont eux-mêmes engagés. C'est le cas entre les deux présidents ; l'entrant et le sortant : Pascal Lissouba et Denis Sassou-Nguesso<sup>131</sup>

#### I La guerre civile de 1993

La première guerre civile de 1993 en est l'illustration. Car, elle fait suite à la mauvaise interprétation de la Constitution de mars 1992. Une constitution, taillée de toute pièce, inspirée de la Constitution française de 1958<sup>132</sup>.

Cette crise socio- politique a, pour point de départ, la rupture de l'alliance entre l'U.P.A.D.S et le P.C.T. « L'accord »<sup>133</sup> électoral de gouvernement, a été

---

<sup>130</sup> Parole prononcée, le 25 février 1991 à l'ouverture de la Conférence nationale par D. Sassou-Nguesso, président de la République.

<sup>131</sup> Le premier, en 1993 au moment où les différends concernant cet accord prennent place dans l'opinion est le président élu et le second l'ancien président.

<sup>132</sup> La Constitution du 15 mars 1992 est le résultat des conférenciers présents à la conférence nationale. Celle-ci a été adoptée par le peuple Congolais. Une constitution, fortement inspirée de la constitution française de 1958. Ce qui fait dire à Gerard Ndaki, qui la qualifie de véritable « copier- coller ».

<sup>133</sup> Cet accord ! Bien qu'il soit à l'origine de la grave crise sociopolitique qu'a connue le Congo. Son contenu a toujours été récusé par Pascal Lissouba. Pour lui, son prédécesseur c'est-à-dire (l'ancien président D. Sassou-

signé le 11 Août 1992 entre le premier et le second tour de l'élection présidentielle. Il fournissait une majorité parlementaire stable, nécessaire pour le soutien de l'action gouvernementale issue de cette alliance.

*« L'accès à la vérité politique était soumis à des combinaisons de normes et des valeurs politiques relatives à la recherche de justice, à la fondation de l'Etat de droit, au respect des libertés et de l'expression démocratique individuelle. Ces normes et ces valeurs politiques devaient ouvrir le chemin vers la vérité en politique par la scission première de champ de la conflictualité démocratique, mais les enjeux de pouvoirs, les ruses et les rapports de forces ont fait dériver l'entreprise de démocratisation du côté de la violence et de la guerre civile » (Kouvouama, 2000)<sup>134</sup>.*

Elu à la présidence de la République, le président Pascal Lissouba a décidé avec sa famille politique de gérer le pays sans se référer à l'accord conclu avec le (Parti Congolais du Travail, (P.C.T.) La rupture de cette alliance a contraint le P.C.T à conclure un nouvel accord avec Bernard Kolelas, dans le cadre de l'Union pour le Renouveau Démocratique (U.R.D.) Ce dernier accord U.R.D-P.C.T et Apparentés, offre une nouvelle majorité au parlement (Assemblée nationale)<sup>135</sup>. L'enjeu de cette fusion improbable et inattendue est politique. Il s'agit de l'article 75 de la constitution du 15 mars 1992 qui stipule que « Le Président de la République doit nommer le Premier ministre issu de la majorité parlementaire à l'assemblée nationale (...). Il nomme les autres membres du gouvernement sur proposition du Premier ministre ». On comprend aisément qu'au gré des alliances, la majorité peut basculer, sans que ne soit garanti le respect de la constitution. A partir du moment où la majorité parlementaire change, le président de la république devrait s'y adapter conformément à la constitution.

En réponse à la motion de censure, le président de la République décide l'application de l'article 79<sup>136</sup> de cette même Constitution<sup>137</sup>, le président

---

Nguesso) l'avait soutenu parce qu'avec lui, il pouvait dormir sur ses deux oreilles à défaut de dormir du sommeil du juste. Contrairement à son adversaire du second tour, Bernard Kolélas, qui le menaçait de poursuites judiciaires Du côté de l'ancien chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso, la lecture ou l'interprétation que l'on fait dudit accord n'est pas la même.

<sup>134</sup> On peut lire avec intérêt le développement de la pensée scientifique à propos de la philosophie africaine que livre Abel Kouvouama dans cet article « Penser la politique en Afrique », Politique africaine 1/2000, N° 77, p. 5-15

<sup>135</sup> Ainsi, sans avoir jamais été publiquement dénoncé, ce fameux accord tombe pratiquement en désuétude. A la grande surprise des observateurs et de l'opinion publique, les forces qui, jadis se sont le plus directement opposées avant la période de transition, le MC.D.D.I et le P.C.T se retrouvent dans un accord de parti qui leur donne un nombre de voix majoritaire à l'Assemblée. Concrètement Denis Sassou-Nguesso et Bernard Kolélas forment un bloc commun. Il s'agit d'une véritable mutation, d'une véritable révolution car les histoires des deux hommes politiques se situent aux antipodes l'une de l'autre.

<sup>136</sup> Cet article stipule que : « En cas de blocage des institutions, le président de la République, peut procéder à la dissolution de l'Assemblée nationale et convoquer la classe politique à une nouvelle élection. »

<sup>137</sup> La Constitution du 15 mars 1992 était largement inspirée de la Constitution française de 1958.

Pascal Lissouba ordonne la dissolution de l'Assemblée nationale et renvoie les députés devant les électeurs. Une décision qui n'a apaisé guère malheureusement les tensions mais, va plutôt les raviver. Les accusations fusent de camp adverse. L'opposition accuse le président de violer la Constitution, qui selon, elle, l'oblige à nommer un Premier ministre issu de rang du camp majoritaire. Ce conflit a montré les limites de la constitution. Celle-ci a été accusée d'être injuste que son système d'élection majoritaire et son centralisme interdisaient aux ethnies minoritaires de pouvoir faire élire un des leurs et donc de pouvoir faire valoir leurs intérêts.

Comme le dit Koudissa :

*« Dans un pays multi-ethniques comme le Congo-Brazzaville, (...) « l'application mécanique du principe de gouvernement par la majorité a eu des conséquences indésirables à savoir la polarisation ethnique. En effet, le modèle semi-présidentiel choisi en 1992 a conduit dans la pratique à institutionnaliser la domination des majorités ethniques. Elle ne pouvait permettre dans le meilleur des cas qu'un recyclage ethnique. Dans le système franco-congolais du 15 mars 1992, je ne vois pas dans un pays où l'ethnie et la région sont la base essentielle du combat politique, comment un ressortissant du Nord<sup>138</sup> aurait pu être élu au suffrage universel (...). Le putsch n'était-il pas l'unique alternative pour Sassou ? » (Koudissa, 2009 : 77)*

La Constitution du 15 mars 1992, en effet, stipulait que « Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, le deuxième dimanche suivant à un second tour. Ne peuvent s'y présenter que les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre des suffrages au premier tour »<sup>139</sup>. Quant au centralisme qui favorise le pouvoir exécutif, il est dit « Lorsque l'équilibre des institutions publiques est rompu notamment en cas de crise aiguë et persistante entre le pouvoir exécutif et le Parlement, ou si l'Assemblée Nationale renverse à deux reprises le Gouvernement en l'espace d'un an, le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et du Président de l'Assemblée Nationale prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale » (article 79). Ou encore « Le Président de la République est le Chef suprême des Armées » (article 84), il « exerce le droit de grâce » (article 85). Le conflit d'abord constitutionnel gagne rapidement le champ extraconstitutionnel avec l'entrée en scène de nouveaux acteurs, les différentes milices<sup>140</sup> et les mouvements sociaux de violence de rue.

---

<sup>138</sup> La partie Nord est moins peuplée que la partie Sud.

<sup>139</sup> Constitution de la République du Congo, titre 15, article 69.

<sup>140</sup> Les cobras regroupent, d'abord, de jeunes brazzavillois recrutés en 1993-1994 dans le cadre de la machine électorale

L'incapacité de la classe politique à surmonter ces contradictions politiques a fait basculer le pays dans l'anarchie totale. Les deux camps se déchirent. Il en découle l'incompréhension, le désordre et le désenchantement.

A ce propos de cette crise à la « congolaise », Arnaud de la Grange se livrait dans le *Figaro*<sup>141</sup> à une présentation des forces en présence :

*« La crise congolaise s'articule autour d'un enjeu triangulaire, entre trois grands ensembles ethno-régionaux, un nordiste et deux sudistes, eux-mêmes traversés par des contestations internes. D'abord le bloc nordiste, dominé par les Mbochis. Très présents dans l'armée, ils ont joué un rôle de premier plan durant le régime militaro-marxiste entre 1968 et 1991. Le président Denis Sassou-Nguesso les a portés au pouvoir à partir de 1979. Ils sont aujourd'hui politiquement actifs par le biais de l'ex-parti unique, le P.C.T, pierre angulaire d'une coalition de six partis nordistes, les FDU (Forces Démocratiques Unies). Ensuite, le Pool, soit la région méridionale du Congo, et la région de Brazzaville. Elle est dominée par les bakongos, marginalisés sous le régime précédent, eux-mêmes divisés en différents sous-groupes. Parmi eux, les Lari, qui ont constitué un parti, le MCCDI (Mouvement congolais pour la Démocratie et le Développement intégral). Il est dirigé par Bernard Kolélas, maire de Brazzaville et figure de proue de l'opposition. Enfin, le nobilek, néologisme formé par les premières syllabes des régions de Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou, dans le sud. Regroupées au sein de la mouvance présidentielle, ces populations soutiennent le président Pascal*

---

de Sassou-Nguesso, pour ainsi recevoir la formation militaire (...) Tous ces jeunes s'engagent volontairement derrière un leader, qui est censé défendre leurs « intérêts » ; les Congolais nomment écuries ce type d'unités soudées par l'allégeance personnelle à un chef.

Par ailleurs, les Zoulou et les Ninjas, constitués principalement par des Brazzavillois (...). Ces milices ont été créées pour soutenir respectivement le parti présidentiel l'U.P.A.D.S), et celui du leader de l'opposition, le M.C.D.D.I. Les Mamba, quant à eux, apparaissent lors des affrontements de 1997, avec des volontaires issus des villages et villes secondaires des territoires dominés par l'U.P.A.D.S. En revanche, les Cocoye représentent le seul groupe de l'élite formé, pendant le mandat de Pascal Lissouba, pour servir de force d'appoint et assurer le rôle de police politique. En 1998, cette appellation regroupe tout milicien qui reconnaît le leadership de Pascal Lissouba. Le mouvement prend une dimension magico-religieuse, car bon nombre de féticheurs joueront un rôle important dans la mobilisation. Enfin, les Nsilulu sont une création directement liée aux affrontements de 1998. Ces miliciens appartiennent à une secte néo-pentecôtiste fondée par le pasteur Ntoumi. Ce mouvement sera marqué par une forte dimension messianique. Toutes ces forces se replièrent dans les régions au moment de la défaite de Pascal Lissouba. En effet, la victoire des F.D.P de Sassou-Nguesso ne s'accompagne pas d'un écrasement militaire total. Quand les Cobras entrèrent à Brazzaville, les milices de l'opposition se retirèrent, emportant leurs armes, pour se retrancher dans les régions Sud du pays : Le Nibolek pour les Cocoye, les Zoulou et les Mamba ; le Pool, pour les Ninja. Elles s'y organisent.

Pour ce qui est du profil social, l'âge moyen oscille entre douze et trente-cinq ans. Les miliciens sont principalement de sexe masculin. Ils ne constituent pas un groupe homogène. Ce sont des chômeurs, des étudiants, d'anciens militaires (exclus ou non), des miliciens du parti unique, etc...

Les miliciens viennent en majorité de cinq arrondissements de Brazzaville (Bacongo, Talangai, Poto-Poto, Ouenzé et Mfilou) puis des régions du Pool, du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou, de la Likouala et de la Cuvette. Excepté Ouenzé, Ces arrondissements de Brazzaville et les régions citées sont des territoires mono-ethniques. R. Bazenguissa-Ganga, cité par J.ITOUA : « Otouèrè, une institution traditionnelle chez les Mbochis »

Thèse pour l'obtention de Doctorat d'Histoire ; Université de Lille, 2006.

<sup>141</sup> *Le Figaro* du 18 juillet 1996.

*Lissouba depuis Août 1992. Cette alliance des partis a pour socle l'UPADS (Union panafricaine pour la Démocratie sociale). L'équilibre s'est rompu fin 1992, avec des crises en cascade ».*

Crises en cascade ! Le Congo en connaîtra plus d'une, mais revenons à celle de 1993. Les résultats des élections législatives convoqués des mois de mai et juin sont contestés par l'opposition. En effet, les leaders de l'opposition particulièrement B. Kolélas défie l'autorité présidentielle, conteste la fiabilité de ces résultats et appelle ses partisans dans les quartiers sud (Bacongo et Makélékelé) de la capitale à ériger les barricades<sup>142</sup>, puis à ne pas reconnaître le gouvernement formé, issu des élections. La tension monte de plus belle, débouchant au mois de juin par des affrontements sanglants.

L'attitude de l'opposition nous fait penser à l'explication donnée par (Adam, Reynaud 1978 : 14) selon laquelle, « *Le conflit est la poursuite de la négociation par d'autres moyens* », ce n'est qu'une forme de la négociation car il existe dans le conflit un intérêt commun à régler le conflit qui ouvre la voie à un compromis : « combat et adaptation mutuelle, lutte et accord, opposition de rationalités et compromis de connivence, cette rencontre est, finalement, sous toutes ses formes, une négociation ».

Déjà Simmel indiquait : « *Qu'on ne peut séparer dans les faits l'état de guerre et celui de paix.* »<sup>143</sup>

Dans le cas qui nous concerne, l'opposition congolaise, au départ, a contesté la dissolution de l'Assemblée nationale. Puis, elle s'est ravisée en acceptant de retourner devant les électeurs dans l'espoir que ces derniers confortent leur alliance. Une fois que les résultats de ces élections sont tombés et en sa défaveur, elle les a contestés.

Le lendemain dans le même journal, ce même commentateur (Journaliste) renchérit<sup>144</sup> :

*« Tout a commencé en juin 1993. Devant la contestation des élections législatives et les consignes de désobéissance civile données par l'opposition, le nouveau président Lissouba décide d'engager 2000 miliciens pour épauler la force publique : « Il se savait ethniquement minoritaire dans la capitale et avait une confiance modérée en l'armée encore très favorable à l'ancien*

---

<sup>142</sup> On rencontre les barricades dans les crises à caractère socio-politique au Congo. Celles-ci sont érigées par les partisans de toute l'opposition en vue de contrer le pouvoir. .

<sup>143</sup> Simmel in (Freund 1985 ; 62)

<sup>144</sup> *Le Figaro* du 19 juillet 1996, op cit.

*président Sassou-Nguesso* », <sup>145</sup> explique un universitaire congolais. Le pouvoir dispose bientôt de plusieurs groupes paramilitaires, en particulier les Zoulous. En réponse, l'opposant Bernard Kolélas forme les Ninjas, tandis que le Parti congolais du Travail, l'ex-parti unique dirigé par Sassou-Nguesso, étoffe son bras armé, les Cobras. L'assaut de l'armée et des milices pro-gouvernementales contre le quartier de Bakongo, fief de Bernard Kolélas signe le début de la guerre. »

Ainsi, cette guerre civile oppose donc, les forces du chef de l'Etat P. Lissouba à celles de leader de l'opposition, B. Kolélas, président du MCDDI. Chacun des protagonistes se dote de milice pour s'affronter : Les Ninja pour Bernard Kolélas et les Aubevillois, les Zoulous, pour le président Pascal Lissouba <sup>146</sup>.

L'armée, quant à elle, n'intervient guère et oblige les hommes politiques à trouver un accord par la voix de son chef d'Etat-major le Général Jean Marie Michel Mokoko <sup>147</sup>.

Le président de la République décide donc le limogeage du chef d'Etat-major et dispose par la suite de la force publique pour mener cette guerre. Quant aux Ninja de Bernard Kolélas, ils bénéficieront de l'aide des cobras, la milice privée de l'ancien président Denis Sassou-Nguesso.

La lutte pour le pouvoir se focalise sur la dispute du leadership politique entre les régions méridionales du Congo : la Bouenza, la Lékoumou et le Niari (ces trois régions, considérées comme fief du président de la République P. Lissouba) et le Pool (Comme fief de Bernard Kolélas).

Cet épisode de guerre civile a pour théâtre principal les quartiers sud de Brazzaville et s'est étendu aux régions du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou. Les barricades et les contrôles d'identité sont pratiqués par les milices armées. Franchir ces barricades s'avère une action dangereuse.

---

<sup>145</sup> Souligné par nous !

<sup>146</sup> P. Lissouba se méfiait de l'armée congolaise. Il a cherché toute suite à créer une armée spéciale pour assurer sa garde. Ce que le Chef d'Etat-Major avait vécu comme une trahison non seulement à l'égard de l'Armée nationale mais aussi de l'état major général. Car, ce dernier estimait que les hommes politiques a priori le chef de l'Etat devrait avoir confiance en l'armée. D'autant plus que cette dernière s'était montrée intraitable pendant les travaux de la conférence nationale et s'était illustrée d'une attitude irréprochable pour la bonne tenue des travaux, ce, jusqu'à la fin de la Conférence Nationale. Lui, tourner le dos, en allant former une garde spéciale, « armée parallèle » des gens venus d'horizons autres que dans l'armée nationale, était pour le chef d'Etat major, une faute de la part de chef de l'Etat, nouvellement élu. Les soupçons faits à son égard étaient injustes et le vivaient personnellement très mal. (Mokoko, 1995).

<sup>147</sup> Ce dernier fut nommé à la tête de l'armée par l'ancien président Denis Sassou-Nguesso. Il avait joué un rôle prépondérant dans le déroulement de la Conférence nationale et jouissait d'une image d'honnête homme au sein de l'armée et dans le pays tout entier que le président P. Lissouba décida de le garder, après son élection. Lissouba (P.) op. cit., pp. 180-181

L'usage de la langue locale traduisant une certaine appartenance, en devient une ressource de grande valeur. Il est souvent la condition exigée pour franchir sain et sauf les barricades. C'est justement l'usage de la langue qui atteste que derrière les barricades, ce ne sont pas seulement des partis politiques qui s'affrontent, mais aussi des groupes ethniques. Ainsi donc, la pose des barricades, dans la capitale singulièrement, crée les zones de non-droit, des « territoires- ethnies-Etats ».

Parallèlement, il y a le blocage des quartiers sud (Baongo et Makélékélé), fief de Bernard Kolélas par les forces du pouvoir. Pour contourner ce blocage des quartiers sud par le pouvoir, les militants du M.C.D.D.I décidèrent d'ouvrir un port illégal à la « main bleue »<sup>148</sup>.

Ainsi, les partisans de Bernard Kolélas vont procéder au prélèvement des taxes sur tous les produits venant du Congo-Démocratique (ex-Zaïre) ainsi que sur ceux partant de Brazzaville, au profit de leur parti et au détriment du trésor public.

Le chef d'Etat-major étant remplacé, le nouveau chef d'Etat-major ordonne avec l'accord du président de la République, le bombardement à l'arme lourde des quartiers sud de la capitale. Des tirs à l'arme lourde, de violents combats vont alors se dérouler au quartier Diata<sup>149</sup> contrôlé par la force de la réserve ministérielle.

A cela se sont ajoutées les opérations réciproques de nettoyage et d'épuration ethnique des villes de l'intérieur<sup>150</sup> et des arrondissements de Brazzaville.

Lissouba (1997) le souligne :

*« Mes partisans très minoritaires dans plusieurs quartiers de la capitale (Brazzaville) furent d'abord victimes de tracasseries qui se transformèrent rapidement en agressions puis en scènes d'horreur. La démarche était simple : il fallait créer un climat de terreur psychologique afin de les contraindre à quitter leur habitation et à provoquer du même coup un nettoyage ethnique comme certaines régions des Balkans ont pu en connaître*

---

<sup>148</sup> Nom d'un bar très fréquenté à Mpissa (Baongo), non loin du fleuve Congo. Des commerçants clandestins des deux Congo, y embarquent et débarquent, en toute impunité, des produits échappant au contrôle de la police des frontières et des douanes.

<sup>149</sup> Un quartier favorable au pouvoir, occupé par les ressortissants des régions de Niari, situé au Sud-Ouest de la capitale.

<sup>150</sup> Les informations en provenance de l'intérieur du pays laissaient entendre une véritable épuration ethnique. Les ethnies majoritaires pourchassaient et massacraient les ethnies minoritaires dans leurs régions réciproques. Celles favorables au président de la République P. Lissouba dans le grand Niari et celles favorables au leader de l'opposition B. Kolélas faisaient de même dans la région du Pool.

*ces dernières années en plein cœur de l'Europe* » (Lissouba, 1997 : 92).

En effet, à Bacongo et Makélékélé, les Ninjas font parler d'eux, en violentant et en chassant les ressortissants des régions du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou (Nibolek) accusés de soutenir et de voter pour le parti adverse. En représaille, les ressortissants du Pool sont également violentés et chassés de Mfilou, Diata, Makazou, Moutabala et des régions du Nibolek par les Zoulou<sup>151</sup>.

Ainsi, poursuivait P. Lissouba :

*« Il n'était naturellement pas question de laisser se développer de tels procédés barbares. C'est ainsi à la suite de ces exactions que des milices rivales furent créées s'inspirant, pour se différencier, d'une manière souvent stupide, de films ou de dessins animés japonais à la mode. Denis Sassou Nguesso avait ses « cobras », Bernard Kolélas ses « Ninjas » ; pour ma part, j'eus mes « zoulous » (...).*

Et, enfin, concluait-il : *« Des crimes furent commis de chaque camp » (...).*

Si l'on considère le conflit comme le soulignent (Adam, Reynaud, 1978 : 89), la poursuite de la négociation par d'autres moyens ; Il trouve sa justification. Et, il faut le reconnaître qu'il obéit à des conditions très particulières. Car, le président de la république d'alors P. Lissouba, comprenant que ses forces s'enlisèrent dans un combat sans issue, effectua un retournement spectaculaire et décide d'aller à la négociation, ce, au profit de Bernard Kolélas. D'ailleurs, qui deviendra plus tard, son allié.

(Simmel, 1983: 126) souligne que l'on peut sortir du conflit lorsqu'une partie est victorieuse alors que l'autre se soumet ; ou par la réconciliation (un pardon)<sup>152</sup>. Mais il existe une troisième possibilité, celle du compromis, dont il dit qu'elle *« est l'une des plus grandes inventions de l'humanité »* : et, en effet tout échange, parce qu'il est un sacrifice pour un gain (une dépossession pour une possession), est un compromis.

La solution de la crise intervint en trois temps. L'accalmie était venue de l'extérieur, naturellement avec la volonté des parties en conflit. A Libreville, sous la présidence du président Gabonais Omar Bongo, un accord sera signé, le 04 août 1993. Dans un premier temps, à l'actif de cet accord, la proclamation des résultats du premier tour tels que sortis du bureau de vote, la reprise du second tour et l'analyse du contentieux électoral.

---

<sup>151</sup> Niati-Matondo (M) : Op. Cit, pp 116-119

<sup>152</sup> On peut lire à ce sujet la « sociologie du conflit » de Julien Freund.



Dans un deuxième temps, les parties prenantes aux conflits elles-mêmes, les parlementaires du Pool et des pays du grand Niari, se rencontrent les 28, 29 et 30 janvier 1994 à l'hôtel « Le Méridien » à Brazzaville décidèrent d'effectuer un « voyage de réconciliation et de paix » de Brazzaville à Pointe-Noire<sup>153</sup>. Ils s'entendent aussi sur un cessez-le feu immédiat, le rétablissement de la circulation par la levée des barrages sur les voies publiques, l'accès aux médias d'Etat pour tous les partis politiques, la reprise du trafic ferroviaire sur la ligne Brazzaville/Pointe-Noire, prise en charge de tous les sinistrés sans distinction d'appartenance régionale, respect des droits de l'homme, fonctionnement normal des établissements et des administrations publiques ou privées.

Dans le cadre de cet accord, il y a eu la création, le 14 février 1994, par les Forces armées congolaises (F.A.C) du « Groupement spécial d'interposition » (G.S.I.P) déployé dans les quartiers de Brazzaville qui avaient connu cette flambée de violence interethnique.

Enfin, dans un troisième temps, l'effort du président Pascal Lissouba d'organiser conjointement avec l'U.N.E.S.C.O, à Brazzaville un forum national pour la culture de paix.

En plus, l'atténuation progressive de ces affrontements armés et des tensions permit également à Bernard Kolélas de devenir, en 1994, Maire de Brazzaville puis de se rallier plus ou moins la coalition présidentielle<sup>154</sup>.

La guerre terminée, son bilan est lourd : il se traduit par des milliers de pertes de vies humaines, des centaines de viols des femmes (nous y reviendrons dans le septième chapitre), le déplacement de quelque 250.000 personnes<sup>155</sup>, des spoliations de biens (meubles et immeubles) et des pillages.

Bien que ce conflit ait opposé deux camps adverses : le pouvoir en place et l'opposition à savoir les partisans de P. Lissouba à ceux de B. Kolélas, appuyés par les milices de Sassou-Nguesso. Mais, dans l'imaginaire<sup>156</sup> congolais, il s'agissait d'une guerre sud-sud<sup>157</sup>. Car, les quartiers nord de

---

<sup>153</sup> Ce voyage, effectué en train, avait permis aux parlementaires de visiter toutes les villes des régions entrées en conflit. Le train qui les amena dans le sud du pays était d'ailleurs appelé « Le train de l'espoir »

<sup>154</sup> Bien qu'il n'ait pas officiellement mis terme à son accord improbable avec le PCT de Sassou-Nguesso, B. Kolélas se montre de plus en plus distant et très proche du pouvoir en place. Ce que l'histoire nous montrera quelques années plus tard, soit trois ans (3) après, c'est-à-dire en 1997.

<sup>155</sup> (Itoua, 2006 : 513-519)

<sup>156</sup> Nous reconnaissons le caractère abstrait de ce terme. Nous voulons tout simplement parler de la perception de l'opinion congolaise.

<sup>157</sup> Dans les milieux non autorisés, les rumeurs faisaient état du piège de Sassou-Nguesso, tendu à Kolélas. Cette révélation, nous a été faite par une des personnes interviewées (Conseillère dans un cabinet ministériel.)  
« Je n'ai pas toujours compris pourquoi, il (B. Kolélas) s'est cru obligé, dans les derniers jours de la campagne de

Brazzaville (le fief de Sassou-Nguesso) et la partie nord du pays c'est-à-dire l'intérieur, ceux qui y habitaient n'ont jamais été inquiétés. Par contre, B. Kolélas et P. Lissouba, tous deux originaires du sud du pays et dans leurs fiefs respectifs des dégâts ont été commis. De même, dans les quartiers sud de la capitale où se trouvaient leurs partisans réciproques.

## 1. Rivalités ethniques

Comment s'en étonner ?

La tribu au pouvoir a, pour distraction principale pour ne pas dire objectif, l'oppression des autres tribus surtout les plus actives, les candidats les plus redoutables à la conquête au pouvoir, car, dès qu'elles retrouvent à leur tour le contrôle de l'appareil de l'Etat : le pouvoir, elles s'évertuent à organiser celui-ci avec les mêmes rites et selon la même pernicieuse minutie, mues par la même conscience. Mais plus fondamental est cet autre constat : la tendance rotative d'accès au pouvoir pour différentes tribus fait que celle qui y accède agit de la même manière, avec une précision déconcertante et surtout hasardeuse, commet ou encore multiplie les mêmes erreurs, enregistre les mêmes réactions que celle qui l'a précédée. Elle se comporte en « classe » au pouvoir. Au sommet de la hiérarchie, l'élite tribale et despote s'organise, assurée de l'appui inconditionnel et irrationnel de son peuple, prêt à le suivre jusqu'à en découdre. Elle se comporte à la manière d'une classe dans une société. Ainsi portée sans cesse à agir, non plus par son usage personnel, mais comme collègue, en raison de la pression des membres les plus nécessaires, elle a tendance à utiliser la forme la plus élevée de l'Etat pour l'intérêt des siens. Une « classe tribu »<sup>158</sup> est au pouvoir, les autres n'y sont pas. Elles ne participent pas. Elle ordonne. Les autres obéissent. C'est la classe au pouvoir qui exploite et opprime. Ce sont les couches exclues qui, dans la résignation, dans la haine, exécutent les ordres.

## 2. L'accalmie de façade

L'accord ayant été signé<sup>159</sup>, entre les états-majors des deux camps à savoir la mouvance présidentielle et l'opposition<sup>160</sup> au début de l'année 1994, le président P. Lissouba pouvait enfin se mettre au travail. Et, le pays connaîtra

---

1992, à ne plus jouer le voyageur sans bagage. » P. Lissouba. Op. cit., p. 161.

<sup>158</sup> A ce sujet ! On peut lire avec intérêt l'ouvrage de P. Lissouba « Conscience du développement et démocratie » Nouvelles Editions Africaines, 1976.

<sup>159</sup> P. Lissouba dira d'ailleurs qu'il a passé deux ans de son mandat à régler les conflits au lieu de travailler, faire avancer les choses, améliorer la vie des Congolais. Bref, ce dont pourquoi, les Congolais l'avaient élu.

<sup>160</sup> Ces accords furent signés devant un représentant de l'UNESCO, venu à Brazzaville en l'occasion et en présence d'un émissaire du président Gabonais Omar Bongo, qui s'était investi personnellement. Lissouba, op.cit., 126.

un semblant de paix durant ces trois années jusqu'à la prochaine élection du président de la République, prévue en juillet 1997, soit à la fin du mandat de P. Lissouba.

Durant toutes ces années, l'ancien président de la république, Denis Sassou Nguesso était absent du pays. Il s'était installé en France et décide donc, de rentrer au pays le 26 janvier 1997 pour se préparer à l'élection présidentielle future. Son retour remobilise ses militants qui étaient venus nombreux des quartiers populaires de la capitale et de la partie nord l'accueillir à Maya-Maya, l'aéroport internationale de Brazzaville.

Le pays vivait au rythme des rumeurs. Plus la date de l'élection s'approchait, nombreux sont les congolais qui exprimaient publiquement leurs inquiétudes, leur angoisse de l'issue incertaine de l'élection présidentielle à venir.

La rumeur ! Les « bruits » sont légion au Congo, au point d'en constituer un vecteur d'information concurrent des médias modernes. On pouvait difficilement imaginer, dans ces conditions, dans l'attente de l'élection présidentielle à venir, les congolais n'en fassent pas échos.

*« En Afrique<sup>161</sup>, en ville, (la rue) est la première source d'information auprès de laquelle le citoyen se met au courant de l'actualité, analyse la situation politique du pays. Elle remplace l'arbre à palabres ou le mbongui de nos villages. L'homme de la rue prend la température sociale du pays dans la rue avant de tourner, le bouton de sa radio. »* (Bimbou, 1992 in Wesman, 1993 : 86)

C'est dire que la rumeur tient une place prépondérante. Elle occupe une place de premier plan et constitue l'un des médias les plus puissants. Son audience est immense, sa rapidité est spectaculaire ; à Brazzaville, par exemple, les résultats du second tour de l'élection présidentielle de 1992 étaient connus bien avant leur proclamation officielle. De même, quand le domicile privé de l'ancien chef d'Etat- major des Armées Congolaises Jean-Marie Michel Mokoko, était attaqué par les éléments de la garde présidentielle aussitôt après son limogeage, la rue fut immédiatement au courant. Bien que les médias officiels n'ont jamais daigné donner l'information à ce sujet. De la même manière que la rue était au courant à l'heure qui suivait l'assassinat du président Marien Ngouabi le 18 mars 1977 à 14 heures. Alors que la radio nationale à savoir la « Voix de la Révolution congolaise » avait dû attendre le lendemain pour informer les Congolais et l'opinion internationale de la tragédie.

---

<sup>161</sup> On peut lire l'article de G. Bimbou, *La Semaine africaine* n° 1212 du 12 juin 1992.

En outre, le murmure de la ville dispose d'un certain capital de crédibilité. On croit naturellement et plus volontiers à l'information donnée par son voisin que celle qui est révélée par voie de presse.

Cette « suprématie » s'explique par le statut traditionnel de la rumeur. Celle-ci constitue le principal vecteur de communication au sein des sociétés coutumières reposant sur une culture de l'oralité. Or, ce « médium » (Wesman, 1993 : 87) n'a pas été anéanti par la diffusion des médias modernes. Quelque soit le succès de la radio, de la télévision ou de la presse, ces derniers n'ont pas été en mesure de détrôner la crédibilité du bouche à oreille. Ce n'est pas tant la capacité des vecteurs d'information qui est en cause, que le discrédit porté sur eux par les années de monopartisme.

Face à un système médiatique verrouillé par l'ex-parti unique (P.C.T) sans modification en profondeur avec la venue des nouvelles autorités et peu fiable, la rumeur a conservé tout son prestige. Si bien qu'un organe de presse paraissant « hebdomadaire » une fois en semaine n'a pas trouvé meilleur nom que de s'appeler : *La Rumeur*<sup>162</sup> .

Ainsi, l'ancien président Denis Sassou-Nguesso va effectuer une visite au début du mois de mai 1997 dans la partie nord du pays. Cette tournée semble à une campagne présidentielle avant l'heure, ce qui ne va pas plaire à ces prétendus adversaires.

La tournée va connaître une issue dramatique à Owando, suite à un accrochage entre les partisans de Denis Sassou-Nguesso et ceux de Jacques Joachim Yombi Opangault<sup>163</sup>. En effet, D. Sassou-Nguesso s'est fait porter en « tipoye »<sup>164</sup> à Owando, ce qui a été perçu par les partisans de J.Yombi Opangault comme un affront.

En réalité, loin de cet affront, se cache une « haine invouable »<sup>165</sup> au sein de la même ethnie (Mbochi). Car les deux hommes sont tous originaires de la même région et font partie tous les deux de l'ethnie « Mbochi ».

Sauf que D. Sassou Nguesso est Mbochi, au sens strict « stricto-sensu » et J.Yombi Opangault l'est au sens large (Kouyou) « lacto-sensu ». Or, dans le milieu Kouyou, certains membres ont, toujours suspecté l'ancien président D.

---

<sup>162</sup> Journal d'information (hebdomadaire) paraissant toutes les semaines dans la capitale congolaise.

<sup>163</sup> L'ancien président de la République de 1977 à 1979, après la mort de M. Ngouabi, fut évincé le 5 février 1979 par Sassou-Nguesso après le congrès du P.C.T

<sup>164</sup> Un fauteuil fabriqué en bois, sur lequel, on installe quelqu'un d'important pour le porter. A l'image de Jules César, entrant triomphalement à Rome.

<sup>165</sup> Cette « affirmation » est la conclusion que nous avons tirée des confidences, qui nous ont été faites sur le terrain surtout dans le milieu dont il est question ; « ethnie mbochi ».

Sassou-Nguesso d'avoir été le « commanditaire » de l'assassinat du président Marien Ngouabi<sup>166</sup> (Kouyou).

Par ailleurs, J. J. Yombi Opangault ne s'est jamais expliqué publiquement à ce sujet pour lever le doute. Car, lui, aussi est soupçonné d'avoir comploté contre son « frère » le défunt président M. Ngouabi pour avoir été président de la République contre toute attente après la mort de ce dernier. Alors quand ce dernier mourut, J.J.Yombi Opangault se trouvait à Owando<sup>167</sup> pour un voyage « privé ». Le fait qu'il ait regagné Brazzaville, après la mort de Ngouabi<sup>168</sup> et se hisser quelques jours après à la tête de l'Etat. Les Kouyou n'ont jamais compris ce tour de passe-passe. Mais, si J.Yombi Opangault est soupçonné, la rancœur est plus portée et surtout à l'égard de D. Sassou-Nguesso<sup>169</sup>. Car, étant que Ministre de la défense du président Marien Ngouabi, il ne pouvait ignorer.

Ce soupçon vis-à-vis de D. Sassou-Nguesso arrange J. J. Yombi Opangault dans son entreprise pour le leadership dans la partie nord et surtout garder le contrôle de la ville régionale qu'est Owando<sup>170</sup>, ville natale du défunt président Ngouabi, et chef lieu de la région de la Cuvette<sup>171</sup>.

---

<sup>166</sup> Le président Sassou-Nguesso était le ministre de la défense de Marien Ngouabi. Et, Sassou-Nguesso, lui doit sa carrière militaire.

Denis Sassou-Nguesso déclara plus tard que : « le président Ngouabi était mon frère, mon ami, je lui suis resté fidèle jusqu'à sa mort. « Conférence nationale : ce qui n'a pas été dit » Mai, 1991.

Le Président Marien Ngouabi était Kouyou comme J.J Yombi Opangault.

<sup>167</sup> Ville natale du défunt président Marien Ngouabi et chef lieu de la région de la Cuvette dont sont originaires les deux hommes à savoir les présidents J.J.Yhombi Opangault et D.Sassou-Nguesso.

<sup>168</sup> La rumeur dit que le président Ngouabi a été tué par ses frères du Nord, surtout de la même ethnie Mbochi comme lui. La conférence nationale n'a jamais éclairé l'opinion publique sur l'assassinat du défunt président Marien Ngouabi. Toutes les personnalités interpellées à ce sujet, n'ont jamais éclairé l'opinion. Sinon que la thèse officielle, celle d'un assassinat par l'une des gardes de la présidentielle.

Sauf que le crime a profité aux personnalités, ressortissantes de la même région que le défunt président. Tous les témoins, ont été éliminés. Tous ceux qui avaient rendez-vous ou rendu visite au président dans les heures qui précédaient sa mort, ont été éliminés : Alphonse Massamba-Débat l'ancien président du Congo de 1963 à 1968, le Cardinal Emile Biayenda. Tous deux originaires du Sud. « Le premier, pour avoir écrit au président, lui demandant de céder le pouvoir et le rendre au civil. Le second pour avoir rendu visite au président la veille de son assassinat. » Bien d'autres personnalités, tant militaires que civils.

D'ailleurs, le président Sassou-Nguesso avouait qu'ils s'y étaient pris (les membres du Comité militaire du parti) - C.M.P- dans un tourbillon, dépassés par les événements. Il fallait trouver les assassins. Ce que l'on ne dit pas c'est que tous les témoins, ont été éliminés. Tous ceux qui pouvaient apporter de près ou de loin l'éclairage sur cet assassinat.

<sup>169</sup> Il sied de rappeler que rien n'a jamais été prouvé sur la culpabilité de D. Sassou-Nguesso sur l'assassinat de M. Ngouabi.

<sup>170</sup> La tournée de Sassou-Nguesso, dans la partie Nord s'était bien passée. Sauf à Owando, il y a eu un accrochage entre sa délégation et quelques partisans de J.J.Yombi Opangault. Ce qui va aboutir à la mort d'un des jeunes. Après son départ de la ville, la chasse à ses partisans a commencé. Les jeunes se révoltent et prennent en chasse, tous les partisans du P.C.T, connus dans la ville. Et l'on va assister à un mouvement massif de population en provenance de la ville d'Owando vers d'autres villes de la région : Makoua, Oyo... etc.

<sup>171</sup> Il faut également noter que les trois présidents (Marien Ngouabi, J.J.Yombi Opangault et D. Sassou-Nguesso), originaires de la région, parlent la même langue.

En outre, quand le PCT, évinça le président J. J. Yombi Opangault, et porter D. Sassou-Nguesso au pouvoir, ce dernier fit de son prédécesseur prisonnier durant tout son mandat. Ce geste a été mal accueilli dans le milieu Kouyou, ce qui n'a fait que renforcer la rancœur à l'égard de Sassou-Nguesso. Quant à Yombi Opangault, il ne doit sa liberté qu'à la faveur de l'instauration du multipartisme au Congo à un moment où il fallait libérer les prisonniers politiques.

## II La guerre du 5 juin 1997

La seconde guerre du mandat de P. Lissouba est intervenue avant la tenue des élections. Celle-ci a court-circuité l'élection présidentielle pour imposer au pays une violence, inouïe. Cette fois à de proportions telles que jamais de mémoire de congolais, on en a connu un tel degré de violence. Cette nouvelle guerre va carrément scinder le pays en deux blocs ; Nord/Sud.

Les rivalités ethniques et les antécédents politiques ayant rendu la guerre probable ; Chaque camp s'y prépare en se renforçant militairement.

Les événements d'Owando viennent s'ajouter à une longue liste de signes annonciateurs voire cause lointaine de la guerre à savoir la lutte pour le pouvoir, la rivalité Nord-Sud, mais celle qui a déclenché les hostilités fut l'encercllement de la résidence de l'ancien président D. Sassou-Nguesso par les éléments du pouvoir. En effet, le 5 juin dès l'aube, une unité de la force publique encercle la résidence privée de D. Sassou-Nguesso, dans le quartier de Mpila, avec une dizaine de blindés<sup>172</sup>. Alerté par sa garde, ce dernier organise sa défense et fort du soutien de ses partisans accourus en masse tôt le matin sur les lieux dès le début de l'opération, repousse, les envahisseurs.

Ainsi va commencer la guerre civile du Congo-Brazzaville ; dite « guerre du 5 juin 1997 ». Elle durera quatre mois et demi.

Cette guerre<sup>173</sup> va opposer les forces du chef de l'Etat Pascal Lissouba et de

---

<sup>172</sup> Jusqu'à maintenant on a jamais su, voire compris ce que faisaient les blindés autour de la résidence privée de M. Sassou-Nguesso. Quel était le but, l'arrêter ou le tuer ? Le pouvoir en place voulait intimider son adversaire alors même l'élection présidentielle se pointait à l'horizon ? On se demande si le pouvoir avait mesuré les risques d'un tel geste. Car, aussi fort que soit le geste, l'élimination physique du président Sassou-Nguesso, allait indubitablement plonger le pays dans une anarchie totale. Le cas de Rwanda, après l'élimination du président Abiarimana, en était l'illustration. Le Congo n'allait pas échapper au pire. D. Sassou-Nguesso était à la tête du pays de 1979 à 1992. Il avait un certain nombre d'officiers supérieurs qui lui étaient restés fidèles. Car cette attaque, aussi improbable que soit elle, va permettre à l'ancien président D.Sassou-Nguesso de revenir au pouvoir. Ce qui, politiquement, n'était pas joué d'avance. Parce qu'il lui fallait se qualifier au second tour de l'élection présidentielle, et prétendre à un report des voix de B. Kolélas ou de P. Lissouba. En tout cas l'un des deux.

<sup>173</sup> Cette guerre va opposer deux Sudistes à un Nordiste, ce qui donnera l'impression d'une guerre ethnique, tribale. De la division Nord-Sud. Mais dans les faits, ce n'est pas vraiment ça. Car dans chaque camp, on trouvait les personnalités originaires des deux pôles, nord/sud. A titre d'exemple, un des soutiens de D.Sassou-Nguesso, Isidore Mvouba, est originaire du Pool, de la même ethnie que Bernard Kolélas. Par ailleurs, Yombi Opangault, qui est de la

son premier ministre Bernard Kolélas aux partisans de l'ancien président Denis Sassou-Nguesso. Cette fois, elle va diviser le pays en deux blocs (Nord-Sud). La partie sud, tenue par les partisans du pouvoir en place et la partie nord, par les partisans de D. Sassou-Nguesso.

Le camp du pouvoir mobilise les militaires, les forces de l'ordre et les milices. Il bénéficie de l'appui militaire des éléments de l'union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (U.N.I.T.A) de Jonas Savimbi, des mercenaires ukrainiens ainsi de leur logistique.

L'autre partie dispose des milices (cobras) cantonnées dans la zone d'origine de leur chef et dans les quartiers nord de Brazzaville et enfin des militaires locaux<sup>174</sup> qui ont déserté leur poste. Elle reçoit le soutien de l'armée angolaise, des éléments issus de l'armée rwandaise vaincue en 1994 et de forces de l'ex-armée Zaïroise de Mobutu.

Avec cette guerre et la séparation du pays en deux blocs : le Nord et le Sud. Nous nous retrouvons face à un phénomène nouveau dans la violence politique au Congo : *la vendetta*. Les militants des deux camps politiques adverses poursuivaient des vengeance réciproques jusqu'au crime, jusqu'au sang méprisable du camp opposé.

Ainsi, le « territoire tribal » échappe au « territoire national ». Les biens de l'Etat localisés là où les « tribus » habitent, tombent sous l'autorité des milices qui détruisent alors tout, tant qu'elles le peuvent.

Débutée le 5 juin, la guerre prend fin le 15 Octobre 1997, et se déroule en trois phases :

-La première phase qui commence le 5 juin, est caractérisée par le dégagement de Denis Sassou-Nguesso de l'étau dans lequel il se trouvait pour éviter un retour de l'agresseur. Il est parvenu à reprendre la situation en main, en partie grâce à ses fidèles (les Cobras) et aux défections spontanées qui se sont produites dans l'armée. Devant cette attaque, partout dans la ville, les sympathisants de D. Sassou-Nguesso se mobilisaient, réclamaient des armes,

---

même ethnie que Sassou-Nguesso, soutient le président P. Lissouba dans le conflit qui l'oppose à Sassou-Nguesso. Ce qui n'est pas contesté, sur le terrain, ce sont des milices, recrutées sur les critères ethniques qui s'affrontent, ne parlant pas la même langue. Chacun a le sentiment d'avoir une mission, celle de défendre sa famille, son village et toute sa communauté, son existence même.

<sup>174</sup> Officiellement, les militaires sont dépolitisés, à moins de se mettre en disponibilité ou de démissionner. Il se trouve que l'armée, la gendarmerie et la police, constituant la force publique sont divisées pendant de cette guerre. Bien que ces trois institutions soient officiellement dépolitisées, les hommes ne le sont pas. Ils expriment leurs sensibilités politiques à travers le fonctionnement des partis de leur choix, des partis très fortement influencés par des considérations ethniques ou régionales auxquelles ils n'échappent pas. Il s'agit du soutien sécuritaire des responsables et des locaux, puis les voix qu'ils portent lors des échéances électorales. Ainsi dans les corps, bataillons et différentes armées, ils se surveillent. Des fiches d'information se croisent entre états-majors politiques, dénonçant les vrais faux complots.

rejoindraient les cobras et se constituèrent en petites unités sous le commandement, soit des militaires fidèles à l'ancien président, soit par d'autres miliciens coordonnateurs ou « Coordo ». Les Cobras qui avaient réussi à avoir des armes quadrillaient déjà les grandes artères de la partie nord de Brazzaville.

- Le lendemain, (le 6 juin), la ville toute entière devient un champ de bataille. Les Cobras s'emparent simultanément de casernes militaires (Régiment blindé, Génie civile et le Camp de l'intendance) situées à Mpila<sup>175</sup> et des postes de sécurité publique des arrondissements de Talangaï, Ouenzé et Poto-Poto. Ils s'emparent aussi mais sans résistance, d'une partie de centre-ville, ainsi que des abords de l'aéroport international de Maya-Maya. Ils se rendent aussi maîtres des quartiers nord de Brazzaville<sup>176</sup>. La suite ce sont les combats. Les quartiers les plus exposés se vident de leurs habitants qui se réfugient vers le Nord.

En effet, la radicalisation des positions dans les deux camps avaient aussi favorisé et renforcé le poids des milices avec leur lot de problèmes : épuration, pillage, assassinats et viols des femmes dans les différents fiefs. C'est le dérapage et l'horreur permanents. Il n'y a plus d'adversaires politiques mais des ennemis qui se livrent à une chasse à l'homme. L'arrière pays s'embrase également. On y reproduit les atrocités que l'on déplore dans la capitale.

- La deuxième phase du conflit est caractérisée par la médiation en scène de Bernard Kolélas et de ses Ninjas. En effet, face à cette guerre qui s'enlise, B. Kolélas, alors président de l'opposition s'autoproclame médiateur, pour tenter de ramener la paix dans le pays.

Sur le terrain, la situation militaire s'empire, les forces gouvernementales bombardent les quartiers Nord de Brazzaville, notamment Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Talangaï en utilisant les BM-21 et les hélicoptères de combat.

La médiation nationale dirigée par B. Kolélas montre ses limites. Inquiète, la communauté internationale, met en place une médiation internationale présidée par le président Gabonais Omar Bongo, assisté de Mohamed Sahnoun, représentant spécial conjoint de l'O.N.U et de l'O.U.A.

Après de nombreux échecs, la médiation internationale, toujours à la recherche d'une solution à la crise congolaise, demande au président Lissouba

---

<sup>175</sup> Mpila est un quartier populaire, à cheval entre Ouenzé et Talangaï, favorables à l'ancien Président Sassou-Nguesso. D'ailleurs, son domicile privé, s'y trouve.

<sup>176</sup> Niati-Matondo (M) : Op. Cit., pp 128-129



et à Sassou-Nguesso de se rendre à Libreville au Gabon, pour conclure un accord définitif de cessez-le-feu. L'ancien président Denis Sassou-Nguesso se présente à Libreville, pendant que le président Pascal Lissouba privilégie une visite au Congo Démocratique, ex-Zaïre et en Afrique de l'Est, se faisant représenter par Bernard Kolélas, qu'il a récemment nommé Premier ministre, le 8 septembre<sup>177</sup>. D'une apparence de neutralité au début de la guerre, le Président du MCDDI, autrefois allié de D.Sassou Nguesso, venait ainsi de se ranger dans le camp de Pascal Lissouba.

Les études expérimentales de Kelley et Thibault<sup>178</sup> (1978) montrent, par la comparaison de paires en négociation, où les membres ont un statut social similaire ou au contraire distinct, que la partie qui a le plus de pouvoir tend à adopter un comportement dominateur et compétitif, l'autre manifestant sa soumission, ce phénomène s'amplifiant dans le cas des jeux répétés. Il n'est alors pas rare que l'on aboutisse à l'impasse, la partie la plus faible refusant de continuer le jeu.

Les négociations de la dernière chance échouent et la guerre, quant à elle, va s'intensifier.

- La troisième partie commence le 10 octobre 1997 par la prise de l'aéroport de Maya-Maya par les Cobras et leurs soutiens militaires angolais. Cette guerre va basculer le mardi 14 octobre lorsque deux MIG survolent le ciel de Brazzaville Sud et larguent leurs bombes sur la caserne de Makala<sup>179</sup> à Makélékélé tenue jusque- là par les Ninjas.

Les victimes civiles ainsi que les militaires qui succombèrent sous ces bombardements feront prendre conscience aux populations des quartiers Sud, longtemps épargnées des bombardements que la mort pouvait intervenir d'un moment à l'autre. Ceux qui au contraire, ont tenu compte des appels répétés,

---

<sup>177</sup> Le 14 septembre 1997 à Libreville ce fut le sommet de la dernière chance en vue de trouver une solution négociée à la crise congolaise ; il se déroula sous la houlette de huit chefs d'Etat. Les deux principaux protagonistes du conflit : Denis Sassou-Nguesso et Pascal Lissouba devaient y participer. Furent présents sur le sol gabonais ; les présidents Alpha Omar Konaré du Mali, Omar Bongo du Gabon, Idriss Déby du Tchad, Abdou Diouf du Sénégal, Ange Félix Patassé du Centrafrique, Gnassingbé Eyadema du Togo, Mathieu Kérékou du Bénin, Obiang Nguema Mbasogo de la Guinée Equatoriale et le ministre camerounais des affaires étrangères Ferdinand Oyono. A côté de ces illustres personnalités, seul le président des F.D.U (Forces démocratiques unies), Denis Sassou-Nguesso fera le déplacement de Libreville. Le président Lissouba préférera aller s'entretenir avec son homologue de la République Démocratique du Congo, Laurent Désiré Kabila, qui entre temps s'était proposé comme médiateur de la crise congolaise. Même l'ultimatum de 48 heures, donné par ses pairs pour qu'il vienne les rejoindre à Libreville, ne fera pas changer Pascal Lissouba de sa décision, convaincu qu'il prenait le dessus, militairement et diplomatiquement, sur les F.D.P (...). Parti avec un handicap majeur, porteur de l'étiquette « putschiste » contre le pouvoir démocratiquement élu », Denis Sassou-Nguesso ressortira avec les clés de la victoire. Mais cette victoire restait à conquérir sur le terrain (...). En choisissant d'aller à Kinshasa rencontrer le président Laurent Désiré Kabila et laissant à Bernard Kolélas la tâche de défendre le point de vue de ses partisans, le président P.Lissouba avait signé sans le savoir son arrêt de mort diplomatique et militaire, Nsoni-Benga (P) : Op. Cit, pp 186-189

<sup>178</sup> Kelley, H, Thibault, J, Interpersonnal Relations : A Theory of Interdependance, John Wiley, New-York, 1978

<sup>179</sup> Camp militaire, situé au sud de la capitale Brazzaville.

lancés sur Radio-Liberté<sup>180</sup> par les F.D.P leur intimant l'ordre de libérer les lieux et d'aller chercher refuge ailleurs avant l'offensive annoncée, auront la vie sauvée.

Entre temps, le président Pascal Lissouba réfugié à Makélékélé, attendit en vain l'hélicoptère parti de Pointe-Noire pour venir l'extirper du piège dont l'étau se resserrait d'heure en heure. Le pilote de l'hélicoptère dut se résoudre à rebrousser chemin en raison de l'intensité des combats. Pour sortir du guêpier, le président Lissouba, accompagné de sa garde rapprochée et du dernier cercle de ses fidèles, dut se rabattre sur les 4X4 de la présidence pour rejoindre Dolisie dans la région du Niari. Peu après leur départ, une bombe larguée par les F.D.P viendra s'abattre non loin de leur refuge<sup>181</sup>.

- Enfin, cette troisième phase est aussi marquée par la prise de contrôle de Pointe-Noire, la capitale économique du pays, siège de l'activité pétrolière, le 15 octobre 1997, mettant fin à la guerre. En effet, à Pointe-Noire, en présence du préfet du Kouilou et du maire de la capitale économique, le commandant de la zone militaire de Pointe-Noire, le colonel Loembé, annonce sur les ondes de Radio France Internationale (R.F.I), le 15 octobre que ses troupes n'opposeront aucune résistance aux arrivants. Cet appel à la reddition marquait la fin officielle des hostilités et consacrait la victoire des F.D.P sur les milices Zoulou du président Pascal Lissouba.

Une défaite au goût amer qui laissait sans voix les partisans du président au vue des renforts venus des milices Ninja de Bernard Kolélas, des moyens militaires déployés (hélicoptères de combat, BM-21, chars mambas, lance-roquettes, YB-32, MIGS21 et 24, etc.) mercenaires et pilotes ukrainiens, les soldats, les conseillers militaires de l'U.N.I.T.A de Jonas Savimbi.

L'intervention angolaise aux côtés des F.D.P que le gouvernement condamnait et pour laquelle, il souhaitait saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies, contrastait avec l'attitude officielle du gouvernement Lissouba qui avait lui-même bénéficié du soutien appuyé d'autres angolais ceux de l'U.N.I.T.A de Jonas Savimbi.

Les deux camps ayant bénéficié de l'aide et assistance angolaises. Aucun des deux camps n'est plus qualifié que l'autre, pour récuser la présence angolaise ou dénoncer l'occupation sauvage du Congo-Brazzaville par les troupes étrangères. Seules le courage et le professionnalisme des F.D.P de Denis Sassou-Nguesso et des troupes de l'armée régulière angolaise auront eu

---

<sup>180</sup> Une radio mise en place pendant la guerre par les forces de D. Sassou-Nguesso, pour informer la population. On y trouve quelques journalistes déserteurs, originaires du nord : (Bertin Ossendja, (Feu) Albert Oboa ... etc.) qui s'affirment clairement et présentent les informations.

<sup>181</sup> Niati (P) : op. Cit, 179

gain de cause en parvenant à faire la différence<sup>182</sup>.

La guerre s'achève par la déroute du camp du pouvoir dont les leaders vont profiter de l'arrêt des combats décidé par Denis Sassou-Nguesso, le vainqueur, pour quitter le pays et s'exiler à l'étranger. Ainsi, les armes se « taisent », le vainqueur se proclame président de la république et, il faut tout reconstruire.

### III La guerre civile de décembre 1998

Il a fallu juste le temps d'une accalmie guerrière, les mêmes acteurs repartent à nouveau dans la « bêtise humaine ». Cette guerre est le prolongement de celle de 1997. Les mêmes forces continuent de s'opposer. Sauf que cette fois, les rôles sont inversés : le nouveau pouvoir et ses alliés, rassemblés dans les Forces Démocratiques et Patriotiques (F.D.P) aux nouveaux opposants au régime. Le camp du pouvoir reçoit l'appui traditionnel de ses Cobras.

En face, c'est-à-dire le camp des opposants, on note ceux de l'intérieur qui regroupent des personnalités influentes (civiles et militaires), originaires des régions du Pool et du Nibolek<sup>183</sup> qui servent de caution du point de vue ethno-régional et ceux de l'extérieur structuré dans le cadre de l'Espace de Recherche pour le Développement, la Démocratie et l'Unité Nationale (E.R.D.D.U.N). Quatre leaders dominant : l'ancien président Pascal Lissouba contrôle le Nibolek ; l'ancien maire de Brazzaville Bernard Kolélas, est leader dans le Pool ; l'ancien ministre des finances Kombo MOUNGOUNGA-NGUILA<sup>184</sup>, conteste le leader de Pascal Lissouba dans le Nobilek. A ces trois leaders traditionnels connus, s'ajoute enfin un quatrième, dans le camp de l'opposition de l'intérieur, le pasteur Ntoumi<sup>185</sup> avec ses miliciens Nsilulu, qui se dispute le leadership de Bernard Kolélas sur le Pool.

A la fin des affrontements de 1997, le nouveau pouvoir avait organisé un forum national qui n'avait d'autre alternative et de solution que d'exclure du jeu politique tous les leaders de l'opposition. Il refusait toute médiation et les accusait d'être des « génocidaires » ; ce qui passait par la mise à l'écart forcée

---

<sup>182</sup> Niati (P) : op. Cit, 181

<sup>183</sup> Ce terme est tiré des trois premières syllabes des régions du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou. Tout cet ensemble de personnalités sont originaires du sud du pays et combattent un adversaire D.Sassou-Nguesso, le président de la République qui, lui, est originaire du Nord. Ce qui donnera encore l'impression d'un conflit Nord-Sud. Que les gens se disputaient non pour l'intérêt national mais parce que chacun voulait assurer son leadership auprès des « siens », se considère légitime et a une mission à remplir.

<sup>184</sup> Ancien ministre des finances sous la présidence de Pascal Lissouba.

<sup>185</sup> Bitsangou Boniface dit « alias Pasteur Ntoumi » est un Pasteur de l'Eglise protestante, converti à la rébellion sous prétexte de défendre le peuple « Kongo » contre la dérive du pouvoir de Brazzaville. Il a ainsi transformé ses fidèles en des véritables rebelles.

de l'ancien président Pascal Lissouba et de son dernier premier ministre Bernard Kolélas et de leur fidèles.

Dans la base politique de ces leaders de l'opposition, on enregistre des poches de résistance qui suscitent l'envoi par le nouveau pouvoir des forces armées. Ces dernières pour ramener l'ordre se livrent à des exactions dans le Nibolek et le Pool (bastions) de Pascal Lissouba et celui de Bernard Kolélas.

« *Ces exactions furent perçues par ceux qui en furent les victimes comme des opérations délibérées de provocation* » (Le Pape ; Salignon, 2000 : 62). Naturellement, ces opérations, difficilement tolérables avaient créé de la stupeur au sein de la population et provoqué ainsi un sentiment de révolte. Aussi, les Ninjas et les Cocoyes, « enfants du pays », s'attirent-ils la sympathie des habitants quand ils affichent publiquement leur volonté d'assurer la sécurité des populations à la place des forces gouvernementales.

Dans la région de la Bouenza, l'occupation par les cocoyes, en mars-avril 1998, du barrage de Moukoulou<sup>186</sup>, procède de cette logique. A la suite de cette occupation, le gouvernement négocia. Il accède même à la revendication d'une intégration des cocoyes aux forces de l'ordre, à condition que ce soit dans leur région d'origine.

Dans la région du Pool, les hostilités atteignent un point extrême avec la nomination d'un nouveau directeur régional de la police par le pouvoir. Cette nomination est principalement contestée par les Ninjas. Le 28 Août 1998, c'est l'explosion : six jeunes cultivateurs de chanvre sont arrêtés pour avoir frappé à mort l'un de leur camarade, coupable de détournement de fonds issus de la vente du chanvre. Le nouveau chef de la police les exécute et enterme leurs corps sur la route. Ce qui a énervé la population, le même jour les Ninjas reprennent les armes, pour disent-ils « libérer le pays ». Tous ces événements conjugués ont été à la base de cette guerre.

Le déroulement de ces affrontements est légèrement différent, en fonction des régions où ils se déroulèrent. En effet, ces affrontements ont pour théâtre principalement les régions du Pool, du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou.

---

<sup>186</sup> Le grand barrage qui alimente en électricité toute la partie sud du pays. Son occupation par les milices privées de l'ancien président Pascal Lissouba a privé tout le sud du pays pendant des mois et des mois en électricité, mettant le gouvernement en difficulté. Devant le désenchantement des populations des zones concernées, le Gouvernement opte pour l'accélération de son action dans lesdites zones pour trouver le plus vite la solution à la crise. Ainsi, il emploie les moyens militaires de plus en plus nombreux pour venir à bout de ces rébellions. On assiste à des centaines de mètres (longs fils) des engins militaires, quittant la capitale en direction des zones en conflits. « Le Gouvernement avait un seul but ; vouloir en finir avec les rébellions et cela passait par une présence militaire massive sur le terrain » (Itoua, 2006)..

Dans le Pool<sup>187</sup>, les violences commencent à la fin du mois d'août et culminent en décembre, à Brazzaville. En septembre, les Ninjas mènent des attaques contre les forces gouvernementales. Les habitants commencèrent à fuir par milliers et se cachent dans les forêts.

Le front se rapproche de Brazzaville en octobre. En novembre, une tentative de médiation menée par le conseil œcuménique des Eglises chrétiennes échoue après, l'assassinat, le 14 novembre, de six de ses membres<sup>188</sup>.

Le gouvernement et l'opposition se rejettent réciproquement la responsabilité. Le dialogue est brusquement rompu. Au mois de décembre, des rumeurs évoquent l'infiltration de Ninjas dans la capitale. Les autorités municipales décident de fermer le pont du Djoué<sup>189</sup>, l'une des principales voies d'entrée à Brazzaville à partir du Pool. Le 16 décembre, des combats éclatent au sud de Brazzaville.

Les contestations internes et externes au champ étatique entrent en résonance à partir d'une rumeur<sup>190</sup> de coup d'Etat. Celui-ci, qui aurait été commandité de l'extérieur par les leaders de l'E.R.D.D.U.N, était supposé avoir lieu au retour du président de la République en déplacement à l'étranger.

Le 18 décembre 1998, des miliciens, présentés comme des Ninjas par le gouvernement à l'opinion et l'opposition extérieure entrent dans les arrondissements de Bacongo et Makélékélé au sud de la capitale. Une partie de la population salue comme des libérateurs ces soldats faiblement armés, pieds nus, le visage barbouillé de cendre et protégés par les gris-gris (fétiches). L'ancien premier ministre Bernard Kolélas qui se trouvait à New-York (Etats-Unis), fait une déclaration sur les ondes internationales selon laquelle « ses Ninjas » contrôlent la capitale. Or, il semble que, sur le terrain ce ne soient pas ses miliciens qui auraient été engagés : au mois de février 1999, la presse révéla l'implication des Nsilulus dans les événements de Brazzaville. Ceci remettait en cause la thèse d'un coup d'Etat fomenté de l'extérieur par l'E.R.D.D.U.N. Dès lors, l'opinion publique adhéra à l'idée d'un scénario monté par les « faucons » du régime, qui seraient servi des

---

<sup>187</sup> Région située dans la partie sud du pays et fief dont B. Kolélas, dont il est originaire.

<sup>188</sup> L'assassinat de ces personnalités de l'Eglise avait suscité un émoi dans l'opinion congolaise. Et cela fut certainement un des éléments déclencheur dans la recherche de solution. Les Congolais s'étaient indignés de voir à tel point que les camps opposés avaient perdu toute humanité. Les hommes d'Eglise s'étaient portés volontaires pour essayer d'approcher les deux camps en vue d'une solution et se rendaient en mission à la rencontre de l'autre partie en conflit dans la région du Pool. Suite à l'émoi suscité, les deux camps s'accusaient mutuellement de l'assassinat des hommes d'Eglise.

<sup>189</sup> Pont se trouvant à l'entrée de la partie sud de la capitale.

<sup>190</sup> Nous y reviendrons plus tard sur la capacité de persuasion qu'a la rumeur dans l'opinion congolaise.

Nsilulus à la place des Ninjas<sup>191</sup>.

Les forces de l'ordre réagissent brutalement. Elles isolent les arrondissements sud de la capitale par des bombardements à l'arme lourde, appuyés par deux mouvements de troupes. Un premier groupe de troupe boucle les sorties de Bacongo vers le centre-ville et oblige les habitants à se diriger vers les quartiers Nord en suivant des « couloirs humanitaires ». D'autres habitants fuient dans la région du Pool, pour échapper à ces actions de nettoyage. Simultanément, un second groupe de troupe ratisse cette région, entre Kinkala<sup>192</sup> et Brazzaville, afin de prendre les rebelles à revers.

Le blocus des quartiers sud de la capitale va durer du 21 décembre 1998 au 15 janvier 1999. Les habitants ne sont pas autorisés à regagner leurs demeures, les Cobras en profitent pour piller systématiquement leurs biens. Les forces de l'ordre entreprennent, du 8 au 15 janvier, une opération de ramassage des corps.

Dans les régions du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou (Nibolek) tout commence le 21 octobre 1998, dans la Bouenza. Des assaillants armés attaquent le camp de gendarmerie de Mouyondzi, tuant trois gendarmes. En novembre, le même type d'opération se déroule à Mossendjo, dans la région du Niari.

En décembre, les affrontements se multiplient dans la Bouenza. Les forces de l'ordre bombardent la ville de Nkayi, à partir de l'aéroport, et en reprennent le contrôle, le 28 décembre. Elles décident alors d'expulser toute la population. Les Cocoyes, quant à eux, durant cette période, attaquent Sibiti, chef de la région de la Lékoumou, où ils abattent froidement plusieurs notables.

Dès janvier 1999, trois étapes successives peuvent être distinguées : la résistance des miliciens de l'opposition, la reprise d'initiative par les forces gouvernementales et l'éclatement des milices de l'opposition.

Pendant plusieurs mois, les milices de l'opposition tiennent quelques villes secondaires. Dans les régions du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou, les autorités abandonnent les localités de Loutété, Bouansa, Madingou, Mouyondzi et Sibiti. Les Cocoyes s'emparent des installations de la Société Nationale d'Electricité (S.N.E) à Loudima, de la centrale de Bouansa et du barrage de Moukoukoulou. De ce fait, Pointe-Noire, deuxième ville du pays, sera privée d'électricité.

---

<sup>191</sup> On peut lire avec intérêt la thèse de Joseph Itoua. « Otwerè : Institution traditionnelle chez les Mboshi Olé Olé »  
Thèse de doctorat d'Histoire, Université de Lille, 2006.

<sup>192</sup> La ville régionale, chef lieu de la région du Pool

Le 24 janvier, les Cocoyes tentent de prendre le contrôle de Dolisie, la troisième ville du pays. Ils attaquent le centre-ville, l'aéroport et la gare. La ville se vide progressivement de ses habitants. Après l'arrivée d'un contingent de troupe étrangère, les forces de l'ordre repoussent les rebelles, le lendemain. Dolisie reste la seule plate-forme gouvernementale dans une région contrôlée par les Cocoyes, où l'opposition met en place une administration parallèle.

Dans le Pool, les combats reprennent en février. Les Ninjas tiennent sous leur emprise pratiquement toutes les localités. Au mois de mars, ils vont lancer des attaques sporadiques au nord de Brazzaville.

La troisième semaine du mois d'avril, les forces de l'ordre reprennent l'initiative et utilisent des hélicoptères de combats pour bombarder les positions tenues par l'opposition. A partir du 23 avril, elles attaquent le quartier général des Ninjas situé à Mbaza-Ndounga<sup>193</sup> où elles pénétreront, le 1<sup>er</sup> mai sans combat. Plusieurs villes sont bombardées dans les régions entrées en conflit<sup>194</sup>.

En mai, les miliciens se réfugient dans les forêts, d'où ils continuent à mener des attaques et à harceler les forces gouvernementales. De temps en temps, ils tentent des actions contre les positions fortes de l'armée : le 29 mai, les Ninjas attaquent le centre d'instruction militaire de Bilolo, à vingt-cinq kilomètres au nord de Brazzaville, et l'académie militaire<sup>195</sup>. Le 13 mai, ils tentent de s'infiltrer dans les quartiers nord depuis Moukondo, à l'est de la ville. Ils sont repoussés. Ces échecs répétés font éclater l'unité des milices de l'opposition, et les combattants se retournèrent contre les populations civiles. Une grande partie des réfugiés cherchent alors à sortir des forêts pour revenir à Brazzaville, mais Ninja et Cocoye les en empêchent.

Afin de sortir de la crise politique, le gouvernement lance une triple initiative : sécurisation de la ville, amnistie des combattants et accord de cessez-le feu avec les commandants de la rébellion.

Au début du mois de juillet 1999, les autorités mettent en place une police militaire et un groupe d'intervention chargés de rétablir l'ordre parmi les Cobras<sup>196</sup>. Effectivement, ils éliminent un certain nombre de ceux qui

---

<sup>193</sup> Localité, située dans la région du Pool, partie sud du pays : entre Brazzaville et Kinkala.

<sup>194</sup> Toute la partie du sud à l'exception de la ville de Pointe-Noire est bombardée et cela va durer plusieurs semaines. On se retrouve face à une rébellion qui fait face à un gouvernement dont elle ne reconnaît pas la légitimité. Et tous ces combats feront la part belle aux milices et combattants des deux côtés qui se livreront à des pillages sans merci (Bazenguissa, 1997).

<sup>195</sup> L'endroit où l'on forme les officiers militaires des Forces Armées Congolaises (FAC).

<sup>196</sup> Le pouvoir décide de mener chasse à ses soutiens « Cobras » ces éléments perturbateurs parmi sa milice privée. Celle qui l'a aidé à parvenir au pouvoir. Le pouvoir étant acquis, il ne pouvait plus tolérer le désordre perpétré pas ses propres miliciens. Il va éliminer les éléments perturbateurs (tous les jours, il y avait des perturbateurs qui se

commettent des exactions dans la ville. Cette opération d'intimidation a quelques succès à Brazzaville, où la situation tend à se calmer. A la veille de la fête de l'indépendance, le 14 août, le président de la République proclame une « politique de la main tendue ».

Il propose une amnistie, d'une part, aux membres de l'E.R.D.D.U.N qui acceptent de négocier directement avec lui et, d'autre part, aux combattants qui déposeraient leurs armes.

Du samedi 13 au mardi 16 novembre 1999, se tient à Pointe-Noire une rencontre entre les représentants du haut commandement de la force publique et ceux des chefs rebelles, (sous l'impulsion des femmes : nous y reviendrons) à la suite de laquelle un accord de cessation des hostilités est signé. L'accord prévoit une amnistie pour les rebelles ayant déposé les armes et la réintégration, au sein de la force publique, des officiers supérieurs et subalternes, ainsi que des hommes de troupes et assimilés. Cette réintégration devait être effective avant le 15 décembre 1999.

Ce conflit a principalement affecté les quartiers sud de Brazzaville et les régions sud à l'exception du Kouilou, entraînant des milliers de mort, un grand nombre de blessés, des viols, des destructions de bâtiments et autres exactions.

En conclusion, ces différentes guerres civiles ont endeuillé le pays et les pertes humaines se comptent par milliers. Ces crises sociopolitiques furent exclusivement les questions de leadership entre acteurs politiques (hommes).

Il en a résulté que la mutation de l'espace politique par l'apparition du phénomène du jeu des alliances et des ruptures politiques comme stratégie ou moyen d'accession au pouvoir. L'absence de culture démocratique aboutit la plupart du temps au manque de dialogue politique. Alors même que la palabre, ce désir d'échanger ; cet exercice qui constitue par excellence le lieu de confiance, de mise en commun, est bien présente dans la culture séculaire des Congolais, dans le milieu politique, elle semble disparaître et se trouve ainsi remplacée par une intransigeance absolue.

Ainsi naît une mentalité collective et gangrenée, rebelle à toute négociation politique. Lorsque la négociation politique est rendue possible, elle demeure empreinte de mauvaise foi, source de conflit.

Enfin, l'ethnisation de la vie politique ; source de violence politique

---

faisaient assassiner : un comité spécial avait même été créé pour éliminer physiquement tout ancien cobras qui chercherait à perturber la quiétude des populations) et insérer les autres dans l'armée. En fait, ceux qui pouvaient l'être c'est-à-dire ceux qui aspiraient vraiment intégrer l'armée.

D'ailleurs, une grande masse des militaires, tous originaires du Nord « des ex-cobras » en ont envahi l'armée.



sanglante, devient le signe d'un système à un autre : une tendance rotative, et montre surtout par cette « escroquerie sacrificielle » l'incapacité des hommes à se mettre au-dessus et à privilégier l'intérêt national. Ici, c'est l'honneur et l'égo qui priment. Chose curieuse, les hommes se mesurent, mobilisent les masses populaires, militarisent les jeunes hommes à travers eux, toute la population se trouve être prise en otage : plus particulièrement les femmes, victimes de nombreuses atrocités.

Alors ce tempérament guerrier serait-il exclusivement affaire d'hommes ? Comment comprendre que ces hommes qui ont présidé aux destinées de la nation pour certains, et prétendent à la diriger, pour d'autres, se soient entraînés dans les conflits aussi sanglants ?

Le « tempérament guerrier »<sup>197</sup> n'est pas une exclusivité masculine. Les femmes, aussi, peuvent l'être. D'ailleurs, un détour par l'histoire nous montre que les femmes ont participé à la plupart des conflits sous une forme ou une autre<sup>198</sup> : munitionnaires dans les usines d'armement ou directement engagées dans l'action.

Enfin, pour répondre à la seconde question compte tenu de l'incompréhension que suscite la violence de leur réaction réciproque, nous devons étudier les parcours de ces hommes : leur trajectoire et les réseaux auxquels, ils se sont constitués autour d'eux et à travers eux.

Comment ces hommes aussi « responsables » pouvaient-ils tomber aussi bas ? Ici, la conquête du pouvoir n'en requiert que sacrifices et souffrances des populations pour les ambitions d'acteurs (P.Lissouba, D. Sassou-Nguesso et B. Kolélas)

---

<sup>197</sup> Nous entendons par tempérament guerrier, ici, le fait que toute élection conduit à une démonstration de force de la part des acteurs ; Vas t-en guerre ! Ici, les hommes pensent que céder, c'est s'affaiblir. On préfère aller jusqu'au bout quitte à sacrifier les masses populaires que de laisser tomber.

<sup>198</sup> Sur cette illustration, on peut lire avec intérêt « La différence perdue. La féminisation de l'équipage du Montcalm », 180p. Rapport pour le Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense (C2SD). On y trouvera plus de détails dans l'article de S. Dufoulon : « sur la féminisation des navires de guerre : un modèle exemplaire » *revue Inflexions*. Civils et militaires : pouvoir dire, n° 17, mars 2011. p. 5-18

## IV Parcours, trajectoires et réseaux

Figure 1

### Fiche sociologique

Nom	Lissouba
Prénom	Pascal
Date et lieu de Naissance :	15 Novembre 1931 à Tsinguidi (région du Niari) <sup>199</sup>
Ethnie	Zambie ; originaire du Sud du pays
Profession	Enseignant chercheur, Généticien
Fonctions politiques occupées	Premier ministre du Congo de 1963 à 1966, Président fondateur de l'UPADS en 1991,  Président de la République de 1992 à 1997

### 1. Pascal Lissouba

Né en 1931, dans la région du Niari et faisant partie de l'ethnie « Zambie »<sup>200</sup>, P. Lissouba est un universitaire, scientifique et Professeur en génétique. Ce dernier n'est pas un inconnu de la scène politique congolaise, pour y avoir déjà exercé les fonctions du premier ministre sous le président Alphonse Massambat-Débat (1963-1966). Parti en exil après la prise du pouvoir par l'armée et l'instauration du régime militaro-marxiste. Il revient au pays à la faveur de la Conférence nationale souveraine à laquelle il prend part.

Un nouvel acteur faisait son apparition sur la scène politique congolaise au lendemain de la Conférence nationale : le Nobolek. Celui-ci fut un ensemble, regroupant en son sein les régions du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou et parvient peu à peu, avec beaucoup de munitie d'ailleurs, à se substituer dans les débats aux trois régions qui le composèrent.

Les populations (habitants) de toutes ces zones vont progressivement laisser tomber leurs schèmes d'identification antérieurs pour s'attribuer voire afficher l'identité Nibolek, alors qu'ils se voyaient déjà plus désignés que comme tels par les autres Congolais.

---

<sup>199</sup>(Lissouba, 1997 : 8)

<sup>200</sup> Les grands parents de P. Lissouba étaient de l'ethnie « Bazambie » et venaient du Gabon. Les Bazambie constituent l'une des ethnies majoritaires, les plus peuplées du Gabon voisin. Ces peuples, on les trouve au Nord du Gabon. Mais, par contre au Congo, ils y sont dans la partie sud et sont très minoritaires dans le pays.

Cet aspect voire élément explique bien et éclaire à suffisance et de manière particulièrement éclatante comment se construisent les processus d'une identité collective à l'initiative d'un acteur politique.

En effet, le Nibolek était l'oeuvre du projet présidentiel de P. Lissouba, qui avait su trouver, dans cette conscience inter-régionale, le support principal de son réseau factionnel. C'est à partir d'une idée très ancienne géographiquement et économiquement adaptée à la réalité de ces trois régions que le leader de l'UPADS a façonné cette entité générique :

*« La spécificité du Nibolek est, en effet, de regrouper trois régions, traversées par le même fleuve et la même vallée -le Niari. Cette unité géographique se double d'une unité géologique qui fait du « Grand Niari » une vallée riche en terres fertiles pour laquelle le colonisateur français avait prévu la mise en place d'un vaste projet de développement agricole. »<sup>201</sup>*

Ainsi, lorsque P. Lissouba occupe l'hôtel de primature<sup>202</sup> dans les années 1960, il fait de ce projet colonial non abouti l'un des objectifs de sa politique. De la même manière, il valorise ainsi le potentiel agricole de ces régions. Celles-ci prennent conscience de leur potentialité agricole et de la communauté d'intérêts qui les lie et voient en Pascal Lissouba « natif du coin »<sup>203</sup>, l'ingénieur agronome qu'il était, l'homme providentiel, capable d'assurer leur promotion. De là se répand le fameux « mythe Lissouba » faisant état de sa vision agricole pour le pays et de la fameuse « mangue Lissouba »<sup>204</sup>. Le « célèbre Professeur » va alors s'identifier à cette étendue géographique dont la spécificité repose précisément sur le choix d'une voie agricole de développement.

En outre, le chef de l'UPADS pose ainsi les fondations d'une implantation clientéliste en se comportant à l'égard de toute cette grande vallée ; la zone (Nibolek) comme un véritable chef d'orchestre. Les jalons suscitant l'émergence d'une conscience identitaire, catalysée par la personnalité du Professeur Lissouba vont être réunies et deviendront vite opérationnelles au service de l'acteur. Le réseau s'organisera autour d'une identité collective, et

---

<sup>201</sup> On peut lire à ce sujet le livre de Fabrice Wesman à savoir « L'élection présidentielle de 1992 au Congo », C.E.A.N, I.E.P., Bordeaux, 1993.

<sup>202</sup> Tel, est ainsi désigné l'endroit où travaille le Premier ministre au Congo Brazzaville ; Comme Matignon en France.

<sup>203</sup> Pascal Lissouba a vu le jour dans l'une de ces trois régions, principalement dans la région du Niari où ses grands parents s'installèrent au début du 20<sup>ème</sup> siècle en provenance du Gabon voisin. Les Nzambi font partie des ethnies les moins peuplées du Congo. Pascal Lissouba, en bon stratège et à la recherche d'une structuration l'a trouvé dans cette conscience collective régionale. Sa force est de parvenir à forger une identité régionale, regroupant trois régions alors que lui-même est issu de l'ethnie la moins nombreuse, très minoritaires du grand Niari.

<sup>204</sup> Une grosse mangue en forme ovale, très aimée de Congolais. La légende dit que c'est Pascal Lissouba qui aurait introduit cette qualité particulière de la mangue au Congo et a même montré aux paysans comment les planter.

sur un système sous-jacent de relations de clientèle.

Par ailleurs, la conscience collective qu'il va développer fera obstacle à toute tentative de récupération clientéliste. S'appuyant sur un réseau factionnel géographiquement localisé, Pascal Lissouba va disposer ainsi d'un réseau de large influence, générant tout de même des affiliations relativement solides

**Figure 2**

**Fiche sociologique**

Nom	Kolélas Bakana
Prénom	Bernard
Date et Lieu de Naissance	12 Juin 1933 à Mboloki dans le district de Kinkala, sud du pays <sup>205</sup> (région du Pool)
Ethnie	Kongo, au sens large et Lari stricto-sensu
Profession	Agent administratif hospitalier
Fonctions politiques occupées	Président fondateur de MCDDI en 1990, Maire de Brazzaville de 1994 à 1997 Premier ministre 1997

2. Bernard Kolélas

Né en 1933 dans la région de Pool et faisant partie de l'ethnie Kongo<sup>206</sup> au sens large, « Lari » stricto sensu. Bernard Kolélas, agent administratif hospitalier, est un opposant de longue date du régime monopartisme militaro-marxiste qui régnait en république populaire du Congo<sup>207</sup>. Il s'est construit une notoriété à l'opposition au régime d'alors. Ce qui fait dire aux certains historiens<sup>208</sup> congolais : « L'Homme à qui l'histoire a donné raison » en parlant de Bernard Kolélas à l'avènement du pluralisme politique au Congo-Brazzaville.

---

<sup>205</sup> *Semaine africaine* n° 1854 du 8 Octobre 2005.

<sup>206</sup> Une ethnie qui se trouve au sud du Congo. Les peuples Kongo, on les trouve également à la fois en Angola, en République Démocratique du Congo et au Gabon. Une macro-ethnie dans laquelle est composée des micro-ethnies parmi laquelle : le Lari dont est originaire B. Kolélas.

<sup>207</sup> Tel était officiellement le nom du pays pendant la longue période du monopartisme : « République populaire du Congo » (R.P.C.)

<sup>208</sup> Letembet (A.) ; Mampouya (P.)

Balandier en 1955 écrivait à propos de l'ethnie Kongo ce qui suit dans le cadre de son enquête sur la structuration des groupes sociaux à Brazzaville :

*« Le lien ethnique ne s'est révélé agissant que dans le cas d'un seul groupement ethnique les bakongo et plus particulièrement la fraction balari – qui est le plus nombreux au sein des Brazzavilles noires, le plus dynamique, et ne redoute pas d'affirmer sa volonté de diriger l'évolution du Moyen-Congo, qui s'impose par une opposition organisée à la situation coloniale (...) Le lien ethnique domine toutes les différenciations et unifie parce qu'il sert de fondement unique aux revendications et sert à affirmer le refus brutal de la situation créée par la présence européenne »<sup>209</sup>.*

Ces remarques peuvent aisément être transposées à la situation du Congo-Brazzaville tout au long du régime du PCT parti unique dès lors qu'on retire les notions de « présence européenne » ou de « situation coloniale » pour les remplacer par celle de domination de pouvoirs nordistes.

Tout ceci pour dire que le leadership de B. Kolélas s'était principalement constitué dans l'affrontement au monopartisme sur la base prioritaire du lien ethnique ; Son parti (MCDDI) présente toutes les caractéristiques d'un réseau factionnel reposant sur la conscience identitaire et les structures communautaires des Bakongo, dont les peuples constituent ses principaux soutiens. Cette spécificité originelle a ainsi imprimé sa singularité, voire même sa marque aux performances de B. Kolélas dans le paysage politique congolais.

C'est dire que, les performances de B. Kolélas bien qu'elles soient spectaculaires et surtout efficaces dans le paysage politique congolais mais, son influence reste tout de même circonscrite aux seules membres de son ethnie, d'autant plus que le rejet des autres groupes ethniques constitue le ferment de l'unité Bakongo.

Georges Balandier poursuivait à ce sujet :

*« Mais la cohésion ne peut se maintenir que par une xénophobie qui contrarie tout rapport avec les autres fragments ethniques présents à Brazzaville. Les Bakongo ne se lient davantage les uns les autres qu'en se coupant davantage de l'ensemble des populations qui leur sont étrangères... »<sup>210</sup>*

---

<sup>209</sup> On peut lire à ce sujet « La sociologie des Brazzavilles noires » de Georges Balandier, Paris, PUF, 1985.

<sup>210</sup> Ibid !

### Figure 3

#### Fiche sociologique

Nom	Sassou Nguesso
Prénom	Denis
Date et Lieu de Naissance	3 Novembre 1943 à Edou dans le district d'Oyo (région de la Cuvette <sup>211</sup> ).
Ethnie	Mbochi, originaire du Nord Congo
Profession	Militaire, Général d'Armées
Fonctions politiques occupées	Ministre de la Défense de 1975 à 1977, président de la république de 1979 à 1991, président de la république de 1997 jusqu'à ce jour.

### 3. Denis Sassou-Nguesso

Né en 1943 dans la partie nord du Congo, précisément dans la région de la Cuvette. Denis Sassou-Nguesso, fait partie de l'ethnie Mbochi. Militaire de carrière, Général d'Armées. Il a dirigé le Congo sous le régime militaromaxiste de 1979 à 1991. C'est la pression populaire, de l'intersyndicale et les critiques de l'Eglise catholique qui ont précipité les dernières heures de son premier règne. Tout ceci couronné par la tenue d'une conférence nationale, suivie d'une phase transitoire dans laquelle, il a accompagné le processus. Ce, malgré la tentative d'auto-conservatrice du régime !

Le réseau de D. Sassou-Nguesso présente quant à lui, des caractéristiques exactement inverses. C'est pour reprendre la main à l'emprise sudiste du pouvoir qu'à partir du coup d'Etat de Marien Ngouabi en 1968, les régions du nord ont commencé à se regrouper sous le label générique de Mbochi –groupe que l'on peut estimer aujourd'hui, ou ne peut actuellement dans les meilleurs des cas, représenter pas plus de 25% de la population congolaise<sup>212</sup>. Soudain,

---

<sup>211</sup>(Sassou-Nguesso, 1997 : 38)

<sup>212</sup> Ministère de l'Education nationale, panorama de la carte tribale du Congo, INRAP, 2006.

Il sied de souligner que parmi les six (6) présidents qui ont eu à présider aux destinées de la nation congolaise depuis son indépendance. Trois ont été originaires du Sud : (Fulbert Youlou, Alphonse Massambat-Débat et Pascal Lissouba) et trois autres originaires du Nord. Jusqu'à maintenant, ces trois présidents qui ont eu à diriger le Congo, originaires de la partie Nord du pays, ont été (ou sont) tous de l'ethnie Mbochi. Les deux premiers Marien Ngouabi et Jacques Joachim Yombi Opangault. Aujourd'hui c'est Denis Sassou-Nguesso.

cet ensemble s'est constitué sur une base essentiellement clientéliste, son unité ne résidant que dans le groupement d'intérêts à inverser les fruits distributifs de la machine étatique. Ceci explique en partie sinon à grande échelle la résurgence précoce des luttes intestines opposant la plupart du temps les différents groupes au sein de l'ethnie Mbochi : le cas de mbochis au sens stricte aux Kouyou, Makoua ou encore d'autres peuples tels de la Sangha<sup>213</sup> par exemple pour des avantages administratifs et des projets de développement.

La faiblesse de la dimension identitaire a permis de rassembler sous le label générique « Mbochi » des peuples différents (mbochis, makouas, kouyous) d'un côté et de l'autre (sangha, likouba, bomi-tabà, mbétis...etc.) dont l'appartenance ethnique paraissait peu instrumentable et mobilisable autour d'intérêts matériels.

En conclusion de son travail sur la résurgence du tribalisme au Congo, Henri Ossebi (1988) notait ceci, après avoir relevé l'évanescence des lignes de différenciation strictement ethniques :

*« Cette fluidité des lignes de partage, incite à rechercher dans la fascination qu'exerce au sein des couches urbaines le contrôle des canaux de redistribution de la richesse, la base des coalitions qui visent le pouvoir d'Etat ». (Ossebi, 1988 : 214-217*

C'est dire que, ces réseaux ne se résument-ils pas, en fin de compte, à des rassemblements voire des groupements d'alliances hétéroclites fédérés par des leaders politiques dans le but de conquérir le pouvoir ? Ils se rapprocheraient en ce sens des « clans sénégalais analysés par C. Coulon (1991) et qualifiés par celui-ci de « factions ».

En effet, l'auteur englobe sous cette qualification, tout groupe composé autour d'un leader, qui « recrute ses membres en tant que mercenaires » par le moyen d'un réseau de clientèles pyramidal, et qui demeure caractérisé par une forte instabilité.

En ce sens les factions apparaissent comme des constructions voire compositions « éminemment malléables et plastiques » dont l'aptitude à durer réside dans la capacité du leader à assurer ses fonctions, c'est-à-dire à maintenir la cohésion du réseau et à pouvoir satisfaire aux différents segments qui le composent.

A ce titre, la durée de vie de la faction est étroitement liée à la performance

---

<sup>213</sup> Région frontalière avec le Caméroun, située au Nord du Congo-Brazzaville

relative de leader, à sa capacité à faire converger sur sa personne toute une série de soutiens puisés dans une multitude de processus sociaux, et à son aptitude voire capacité à faire bénéficier sa communauté du « butin » une fois arraché.

C'est dire que, l'extension de la dimension clientéliste paraît ainsi génératrice d'une mobilisation large mais fragile.

A cet effet, il est nettement possible de distinguer, les différents réseaux factionnels de ces trois leaders politiques de façon typique : un premier se constitue à parts égales sur les modes clientélistes et identitaires, un deuxième tire son essence et repose même prioritairement sur le mode identitaire et accessoirement sur le mode clientéliste, alors qu'un troisième se construit avant tout sur le mode clientéliste et subsidiairement sur le mode identitaire.

En effet, on peut affirmer que chacun de ces réseaux manifeste visiblement une performance de mobilisation variable quant à son intensité et son étendue.

En conclusion, il est établi que la pluralité des groupes ethniques et le caractère récent de leur implantation, les fluctuations des alliances précoloniales, ne favorisent en aucun cas une cristallisation voire configuration des antagonismes politiques actuelle au Congo-Brazzaville si l'on tient compte des lignes nettement définies, se référant à des « oppositions traditionnelles » et s'appuyant sur une conscience ethnique (Itoua Ondet, 2010)<sup>214</sup>.

Par conséquent, s'il est admis de parler d'une réelle poussée identitaire sous-jacente, ce n'est pas en tant que facteur ou encore élément surdéterminant dans la course au pouvoir mais comme relais dans la composition de réseaux factionnels. Le « tribalisme » n'est pas l'explication capitale voire déterminante de la lutte pour le pouvoir non plus des conflits politiques qu'a connus le pays ; tout au plus constitue-t-il un matériau sociologique inerte qui, en fin de compte, ne produit des effets sur la scène politique qu'une fois exploité par les stratégies des hommes politiques.

---

<sup>214</sup> A ce sujet, on peut lire (Itoua Ondet, 2010). Ses travaux sur la pluralité ethnique et l'exploitation que font des politiques de ces ethnies, assure à chacun une place sur l'échiquier politique Congolais. Il se considère légitime et représentant d'une partie des Congolais qui ne se reconnaissent pas dans les autres partis. Mémoire de Mastere2 « Le Processus démocratique au Congo Brazzaville de 1992 à 1997 : Incidences sur les Consciences », Université de Poitiers.



## CHAPITRE VI

### Situation Economique du Congo

*« Celui qui n'a pas traversé l'autre rive,  
ne doit pas se moquer de celui qui se noie »<sup>215</sup>*

Les années 90, marquent un tournant dans la dégradation de la situation économique du Congo. Le pays est confronté à une situation économique et sociale très difficile.

Les guerres civiles successives, n'ont su qu'envenimer les choses.

*« Une situation de départ déjà obérée par la gestion économique et financière catastrophique des régimes précédents, surtout celui de Sassou-Nguesso, est venu s'ajouter le lourd passif des troubles politiques du mandat de présidence de Pascal Lissouba ».*

#### I Contexte économique

Au lendemain des troubles sociopolitiques qu'a connus le Congo, sa situation économique est au bord de la catastrophe. Tous les éléments constitutifs d'une relance économique sont au rouge.

Brazzaville et les autres grandes villes du pays, principaux théâtres des conflits, ont supporté l'essentiel du coût des guerres. Les destructions matérielles et les pillages ont été considérables. Ils ont touché les administrations, les habitations, les infrastructures et l'appareil productif. Les dégâts provisoires sont estimés à environ 55% du PIB de l'année 2000<sup>216</sup> évalué à 2,7 milliards de dollars courant des Etats –Unis<sup>217</sup>.

En 1984, la chute des cours du pétrole et du dollar se fait nettement

---

<sup>215</sup> Alpha Blondy; Artiste Ivoirien.

<sup>216</sup> Nations Unies, Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels Congo, Genève, Comité des Droits économiques, sociaux et culturels, Examens des rapports présentés par les Etats parties conformément aux 16 et 17 du pacte, Rapport E/C.12/Add. 15, 23 mai 2000, paragraphe 9.

<sup>217</sup> World Bank, Congo, Data profite, World Development Indicators, July 2000.

sentir. Celle-ci va plonger le pays dans une récession économique sans précédent. Les gouvernements successifs ont essayé tour à tour, à leur manière de mettre en oeuvre des politiques de stabilisation et des programmes d'ajustement structurel pour atténuer les obstacles à la croissance économiques et rétablir les principaux économiques.

Sur le plan interne, les mesures d'ajustement vont être ciblées en matière de l'assainissement des comptes public (en 1990 le déficit global des finances publiques est égal à -6,6 % du PIB nominal contre -0,9 % en 1980), la libéralisation des prix et du commerce, la liquidation et la privatisation des entreprises publiques ainsi que l'encadrement de la monnaie et du crédit.

Au plan extérieur, il s'agissait de juguler le déficit des comptes courant (-11 % du PNB en 1990 contre +19 en 1980), de limiter le recours à l'endettement et d'assurer le service de la dette. La dette extérieure est passée de 128 % du produit national brut en 1980 à 558 % du PNB en 1990 tandis que le service de la dette s'accroît au rythme de 17,9 % par an passant de 20 % à 57 % des exportations en valeur pendant la même période. On peut aisément dire que le pays est étranglé depuis la fin des années quatre-vingt (80).

Cette situation difficile ne pouvait se comprendre en soi car les relations du pays avec le modèle de développement sont essentielles. Parler de crise dans ce cas est un « euphemisme » (Miatokot-Mianzeza, 2003). D'autant plus qu'il s'agit d'un état chronique dont l'évolution est ponctuée des phases aiguës qui se caractérisent par des convulsions brutales, et, chaque fois plus graves, des éléments qui organisent et structurent l'Etat et la société.

## 1. La stratégie congolaise du développement

C'est la conscience de cet enjeu économique que, dès les premières années de l'indépendance, les Etats africains postcoloniaux firent de la scolarisation une priorité nationale.

Le Congo, principalement Brazzaville sa capitale, a été la capitale de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) et momentanément celle de la « France libre » De là un taux élevé de scolarisation et son corollaire, la prépondérance de la dimension intellectuelle dans les champs du pays. La colonisation du pays a eu une fonction créatrice, elle s'est accompagnée de l'émergence d'un groupe social spécifique les lettrés, souvent de hauts fonctionnaires, qui ont imprimé la griffe de l'administration coloniale du pays.

Dans cette perspective, la scolarisation au Congo fut intégralement prise en charge par l'Etat et l'Education nationalisée dès 1965. Rendue obligatoire de 6 à 16 ans. L'école accueillait alors 90% des enfants à Brazzaville. Et le taux

de scolarisation des plus de 16 ans était, selon (Ossété, 1992), l'un des plus élevés en Afrique<sup>218</sup>. Dans les années 70, le pouvoir marxiste avait même conçu le projet de « l'Ecole du peuple ».

Les forces révolutionnaires convaincues que l'école est non seulement un milieu d'émancipation des individus mais aussi un instrument de lutte politique et un facteur de développement national organisent en 1970 un colloque sur la réforme de système éducatif.

Ce colloque débouche sur un projet de la mise en place d'une école nouvelle, l'Ecole du peuple<sup>219</sup>.

Il en ressort une augmentation massive des effectifs scolaires. En 1983, rapporte Grégoire Ndaki, le premier degré du cycle secondaire comptait 165.000 élèves contre 7.236 élèves en 1963, ce qui donne clairement un taux d'accroissement annuel moyen de 16,9%. Quant au nombre d'enseignants dans ce même cycle, il est passé de 447 enseignants en 1966 à 3.200 enseignants en 1983<sup>220</sup>, ce qui correspond à une moyenne annuelle d'au moins 162 enseignants recrutés. A partir de 1997 « un congolais sur trois se trouve sur le banc de l'école ou en formation, soit 462.712 élèves et étudiants pour une population de 1.799.958 habitants, soit en pourcentage 33.1% de la population ».

Un énorme investissement fut aussi consenti pour l'accès aux études supérieures. Les bacheliers bénéficiaient d'office *ipso-facto* d'une bourse d'études dans le pays comme à l'étranger. De nombreux étudiants congolais accédèrent ainsi à l'enseignement supérieur. Ils furent formés en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie ainsi que dans beaucoup des anciens pays communistes, URSS, Roumanie, Cuba, etc. Tout ce capital intellectuel a donné au pays les moyens, (si l'on tient compte du but final de cet investissement), pour son développement économique, d'émanciper les esprits et de les disposer à faire face voire à dépasser les limites de la conscience ethnique ou régionale pour adhérer à un vouloir vivre-ensemble et de former une seule nation civilisée ou d'instruction. Et, l'on pouvait

---

<sup>218</sup> Sur cette transformation de l'école, on peut lire l'ouvrage de Jacques Ossété « Le livre scolaire au Congo ; Des origines à 1986 », Paris, L'Harmattan, 1992

<sup>219</sup> Rapport sur l'école et la révolution congolaise : « Réflexions sur l'amélioration des conditions et pour la performance de l'élite congolaise de demain », document du ministère de l'éducation nationale, Brazzaville, 1980.

Un effort colossal fut ainsi entrepris dans l'espoir de modifier et de renverser le cours des choses. Dans l'esprit des dirigeants de l'époque, cet effort apporterait au pays, une élite future pour son décollage économique. Conférence-Débat au tour de l'élite congolaise, Claude Ernest Ndalla, ancien ministre de la Jeunesse et des sports et Conseiller politique du chef de l'Etat, Brazzaville, Décembre, 2009.

Jacques Ossété trace les fondements de cette politique de l'éducation au Congo. Il part de la période précoloniale jusqu'à la période phare des années marxiste au Congo. Il élabore ainsi avec minutie les différentes voies opérées par les politiques de l'époque. Thèse de Doctorat, Université Michel de Montaigne, Bordeaux, 1992.

<sup>220</sup> Nous y reviendrons dans le chapitre suivant (7)

naturellement espérer de comportement civique de la part des citoyens, susceptible de se persuader soi-même, du sens de l'intérêt national, du citoyen et de la nécessité d'un usage raisonnable de la chose publique. Le succès de l'école dotait ainsi théoriquement le Congo-Brazzaville des atouts nécessaires pour son développement économique.

C'est dire que la politique de l'école était à juste titre visionnaire. Ceci pour le développement économique de la jeune nation. Mais, pourtant, loin d'entraîner une émancipation du citoyen et d'en favoriser l'unité du corps social, par de là, le développement économique, la généralisation de l'instruction publique n'a abouti qu'à la formation de la technocratie du citoyen. Elle n'a pas produit dans la société l'intelligence ou encore la prise de conscience qui aurait amené le citoyen à comprendre que pour son intérêt, il est nécessaire de faire un usage sain dans la gestion de l'action publique. En effet, la stratégie de développement accordait un rôle essentiel à l'Etat. La politique économique mise en œuvre a favorisé le développement d'un vaste secteur public grâce à un endettement massif, les gouvernants anticipant les revenus de la rente pétrolière.

## 2. L'importance du secteur pétrolier

L'émergence de la rente pétrolière au début des années soixante-dix, la polarisation des investissements dans les centres urbains et la concentration des emplois dans le secteur public ont vidé les campagnes congolaises de leurs éléments les plus actifs. Deux villes (Brazzaville et Pointe-Noire) se sont développées d'une façon démesurée. Elles sont devenues le lieu de cristallisation de toutes les batailles politiques.

En effet, les objectifs visés sont clairement et tout simplement, le contrôle de la rente pétrolière et de sa répartition, c'est-à-dire le contrôle du secteur public, de l'armée, des syndicats, sphères qui permettent une soumission de la population, notamment de la jeunesse, par le biais de l'accès à l'emploi.

C'est dire que l'économie congolaise est totalement dominée par le pétrole. « Elf », actuellement « Total » sont les principaux opérateurs.

*« Selon les années, l'or noir représente 30-40 % du PIB, 70-80 % des recettes budgétaires et 90-95 % des exportations en valeur. Le secteur fonctionne comme une enclave » (Miatokot-Mianzenza, 2003).*

Cependant, les effets d'entraînement directs du secteur sur le reste de l'économie, aussi bien en termes de consommations intermédiaires qu'en termes de volume d'emplois créés restent faibles. Les relations du secteur pétrolier avec le reste de l'économie congolaise passent essentiellement par les dépenses publiques.

### 3. Le fardeau du secteur public

Au début des années 90, le nombre de fonctionnaires que comptait le Congo était au dessus de la moyenne de l'Afrique francophone. Soit 32,7 fonctionnaires pour 1000 habitants contre une moyenne de 8,4. Alors que la population congolaise était égale à 3 % environ de la population de l'Afrique francophone, la fonction publique congolaise représentait 11 % des fonctionnaires de ladite zone. Aux agents de l'Etat s'ajoutent les employés des entreprises (13 356 en 1992 après avoir atteint 18 000 environ au début des années 1980).

Le secteur économique d'Etat a fonctionné selon la même logique que la fonction publique. Il était devenu un prolongement social particulier de l'appareil d'Etat. La résolution des problèmes sociaux passait en priorité au détriment de l'efficacité et de la rentabilité économiques.

Le rôle essentiel accordé à l'Etat traduit en réalité la logique suivante : la sphère de la production est déconnectée de celle de la consommation et on se trouve dans une problématique de distribution sans commune mesure avec la production

Le cadre macro-économique congolais est à cet effet tout à fait caractéristique du passé et du modèle de développement du Congo.

#### **Tableau : 3**

Le poids de la Fonction publique en Afrique francophone en 1993-1994

	Population (en million d'habitants)	Effectif Fonctionnaires	Nombre de fonctionnaires pour 1000 habitants
Cameroun	12,54	180 000	14,4
Centrafrique	3,14	20 000	6,3
Congo-B/ville.	2,45	80 000	32,7
Gabon	1,01	31 000	30,7
Guinée Equa.	0,38	6 000	15,8
Tchad	6,13	27 000	4,4
Bénin	5,5	33 000	6,5
Burkina-Faso	9,80	25 700	2,6
Côte d'Ivoire	13,22	109 000	8,2
Mali	9,20	38 000	4,1

Sénégal	7,89	67 000	8,5
Togo	3 99	47 000	11,8
<b>Afrique francophone</b>	82,80	712 700	8,4

Source (L.M), La dévaluation du franc Cfa, (Miatoko-Mianzeza, 2003)

C'est dire que dans une société où les institutions publiques ont toujours été inféodées à la classe politique, la gestion de l'appareil étatique s'exprime sans ombre sous forme de clientélisme et de trafic d'influences à tous les niveaux.

L'économie congolaise est, comme le souligne S. AMIN « d'abord une économie administrative », c'est-à-dire une économie de services.

En 1988, par exemple, l'Administration distribue 25% de revenu en prestations sociales, soit 40% du montant des salaires et des prestations distribuées dans le pays. Les recettes fiscales, dans ces conditions, sont infimes en proportions de lourdes dépenses qu'elles doivent assumer : les importations y représentent plus de 35% des disponibilités en bien et services, soit près de 50% du produit intérieur brut. Les exportations ne parviennent bien évidemment pas à couvrir près de 75% de ces besoins d'importations.

Pour les détenteurs du pouvoir, les avantages d'un tel système sont évidents. La généralisation de ces pratiques permet une diffusion horizontale de *revenus extraordinaires*, ce qui aboutit à un élargissement du cercle des personnes qui profitent du régime, donc du champ de celles qui militent pour la conservation des structures politiques et la pérennisation du système.

Il en a résulté que le Congo, déjà sous l'emprise du monopartisme, bien évidemment avant les guerres civiles, arrivait difficilement à s'en sortir économiquement.

Dans un article important, S.M. Lipset (1959) s'efforçait de démontrer que le jeu politique ne pouvait être compétitif- et donc transparent- que s'il reposait déjà sur un certain développement économique. L'auteur avançait en guise de preuves, un certain nombre de travaux quantitatifs indiquant la réalité d'une corrélation entre indices de développement économique et indices de concurrence politique.

Ce faisant, il part d'un réexamen critique de la notion de transparence (démocratie) pour aboutir à l'idée que celle-ci tend à se réaliser

progressivement sous la forme « polyarchie »<sup>221</sup>.

A mesure qu'elles se développent, les sociétés deviennent plus complexes, le nombre des groupes qui les composent tend à augmenter et les « leaders » susceptibles de les diriger n'en sont plus que nombreux. Ceux-ci sont donc contraints de négocier entre eux de manière permanente, de passer des alliances et de former, sur chaque problème, des coalitions spécifiques.

La crise économique et les politiques d'ajustement structurel qui l'accompagnent, les guerres civiles ensuite ont fait effondrer tout le système ; sanitaire et éducatif.

En outre, la dégradation de l'environnement en milieu urbain, le délabrement des infrastructures de base et des difficultés d'accès aux services sanitaires expliquent la résurgence de nombreuses maladies que les progrès économiques et social de la période 1960-1984 avaient pourtant réussies à contenir, voire à faire reculer.

**Tableau 4 :**

Répartition des effectifs des agents de la fonction publique selon les sexes entre 1960 et 1990

Année de recrutement	Sexes			%		
	H	F	T	H	F	T
1960	478	73	551	86,7	13,25	100
1970	972	371	1343	72,38	27,62	100
1980	2311	1429	3740	61,79	38,21	100
1984	44008	14335	58343	75	25	100
1988	37210	18460	56326	67	33	100
1989	36716	18456	55667	67	33	100
1990	36716	18414	55130	67	33	100

Source : Ministère du travail, de la sécurité sociale. Service informatique

<sup>221</sup> Lipset S.M. « Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy » n°1, mars 1959, pp. 69-105.

(Manckassa, 1991)<sup>222</sup>

A la lecture de ce tableau, on voit l'évolution rapide des effectifs des deux sexes dans la fonction publique, tout en faisant apparaître les écarts entre les sexes.

Par ailleurs, on remarque des progrès considérables du côté des femmes dont les effectifs ont été multipliés par près de 20 entre 1960 et 1980, bien que de façon globale elles ne représentent que 38,21% des effectifs globaux.

Tout au long des premières années de l'indépendance, l'écart entre les effectifs des hommes et ceux des femmes étaient pratiquement passé de simple au double.

Lorsque apparaissent les premiers signes de la crise économique de 1980, ces écarts s'accroissent (les hommes au niveau de la fonction publique sont trois fois plus nombreux que les femmes (nous y reviendrons dans le prochain chapitre).

Depuis le milieu des années 2000, la fonction publique connaît une progression constante de ses effectifs. Cette progression a été plus sensible en 2008 avec un effectif de 64736 agents contre 61072 en 2007, et 60289 en 2006<sup>223</sup>.

En l'espace de trois ans, le nombre des agents de la fonction publique est passé de 59818 en 2005 à 2008, soit une variation positive de 7,5%.

Cette variation est due au recrutement de 9502 jeunes diplômés sans emploi, soit 4484 en 2006, 1311 en 2007 et 3707 en 2008<sup>224</sup>.

## **II Structure démographique**

### **1. Aspect socio démographiques de la population**

La population générale du Congo en 2011 était de 3.622.511<sup>225</sup>. On y comptait 1.790.423 hommes (49,42%) contre 1.832.088 femmes soit 51.58%. Malgré leur importance numérique, les femmes sont confrontées encore

---

<sup>222</sup> Julienne Manckassa trace l'évolution socioprofessionnelle de la femme congolaise dans la fonction publique congolaise sous tous les aspects (cas des services sociaux) Mémoire, Ecole Normale d'Administration et de Magistrature (ENAM), Brazzaville, Juin 1991.

<sup>223</sup> Bilan social 2009 ! Rapport : Centre national des statistiques ; Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

<sup>224</sup> On peut lire à ce sujet l'exposé de Mélanie Banguid, Brazzaville, Août, 2010

<sup>225</sup> Ministère du Plan, 2011. Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE)



aujourd'hui à de nombreux obstacles.

Déjà au sein des familles, on observe des stéréotypes de nature sexiste. Ils ont comme conséquences l'assignation des tâches et des rôles bien précis à l'homme et à la femme. Ils déterminent ainsi l'éducation que l'un et l'autre reçoivent dès leur petite enfance. Les jeunes filles exécutent les tâches ménagères relativement pénibles, pendant que les garçons se consacrent aux jeux<sup>226</sup>.

On note par exemple, les principaux indicateurs suivants :

- Le taux de fécondité est de 4,3% enfants ;
- L'espérance de vie : 54,3 ans pour les femmes contre 51 ans pour les hommes ;
- La population féminine en âge de procréer est passée de 20,2% en 1984 à 28,1% en 2011 ;
- Le taux de mortalité maternelle est passé de 900 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2002 ; 781 sur 100 000 naissances en 2005 à 517 sur 100 000 naissances en 2011.
- Le taux de scolarisation : 67,2% chez les femmes en 1995 contre 83,1% chez les hommes.

Au sortir des troubles sociopolitiques que le Congo a connus, on enregistrait plusieurs milliers de vies humaines brisées. Au plan humain, le bilan reste difficile à établir. En effet, aux pertes directes, il faudrait ajouter les personnes qui sont mortes au cours de leur fuite respective<sup>227</sup> par manque d'assistance sur les bords de routes, dans les forêts. Cependant, des sources concordantes pensent que les conflits politiques ont fait entre 40 000 et 60 000 morts (soit 2% environ de la population totale du pays). Des centaines de milliers de personnes sur une population de 2,7 millions d'habitants se sont trouvées déplacées dont 800 000 dans les années 90.

Les jeunes gens se sont militarisés et armés ont combattu contre d'autres jeunes pour soutenir leurs leaders respectifs. Tout cela encouragé par les hommes politiques à la soif du pouvoir. Alors y a-t-il corrélation entre la situation sociale de ces jeunes et leur embrigadement dans les milices privées ?

---

<sup>226</sup> Rapport du Congo sur l'application de la CEDAW, 2010. Voir partie réservée : Annexes!

Consciemment, on attribue aux jeunes filles, les rôles des dominées (soumises) et les garçons de dominants.

<sup>227</sup> Nations Unies, Observateur Congolais des droits de l'Homme.

Bien que le pays ait connu ces violences politiques successives, la population ne cesse de grandir et elle est en majorité jeune.

A partir de 1974, l'accroissement démographique est régulier et ne cesse de s'accroître, comme l'indique les tableaux ci-après.

**Tableau : 5**

Evolution de la population du Congo (en 1000)

1974	1975	1977	1978	1979	1982
345	471	568	684	788	965

1984	1987	1988	1989	1990	1991
1086	1256	1354	1452	1576	1802

**Tableau : 6**

Evolution de la population de Brazzaville en (1000)

1974	1975	1978	1979	1987	1991
107	183	247	309	448	503

Source : (Bikindou, 1984).

La répartition démographique du Congo à partir de 1974 révèle<sup>228</sup> l'importance du phénomène de l'exode rural au profit des principaux centres du pays.

---

<sup>228</sup> Cette évolution a commencé dès l'année 1974. Depuis, elle n'a cessé de s'accroître jusqu'aujourd'hui. Les deux grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire, en sont les pourvoyeurs de toute cette masse qui délaisse les campagnes à la recherche d'un prétendu lendemain meilleur.

**Sous forme de tableau 7 :**

Répartition de la population du Congo en 1984 (en 1000)

POPULATION TOTALE	11086	
POPULATION RURALE	8026	66%
POPULATION URBAINE	3060	34%

Ce tableau ne permet pas de distinguer le type de population particulièrement affecté par l'exode rurale ; car on note par ailleurs que les quatre principaux centres : Brazzaville, Pointe-Noire, Nkayi et Dolisie rassemblent plus d'un million d'habitants soit 50% de la population totale.

Si l'on ajoute les effectifs des centres urbains secondaires, on atteint près de 3/4 habitants soit 75% de la population totale du Congo.

Ces indications mettent en relief le déséquilibre entre le degré de concentration urbaine et le rythme de développement industriel : le chômage (absence d'emploi) est donc un élément constitutif de l'économie urbaine<sup>229</sup>

En conclusion de son enquête en 1983, Bikindou parlait déjà du chômage comme élément constitutif de l'économie urbaine:

« Il y a par exemple en 1983 36000 hommes<sup>230</sup> de 20 à 60 ans qui doivent théoriquement gagner leur vie. On est très loin des 36000 emplois qui le leur permettraient. Le chômage est donc un élément de l'économie urbaine. 25000 chômeurs à Brazzaville selon les statistiques officielles. En tenant compte des « sans emploi » et des « non déclarés », on devrait pouvoir aisément doubler le chiffre de ces citoyens pour lesquels la substance est un problème quotidien »

---

<sup>229</sup> Au début des années 90, on comptait déjà environ 54500 chômeurs et sans emploi au Congo cf. site officiel « transparence »

<sup>230</sup> Thèse de doctorat de Sociologie : « Causes et conséquences de l'urbanisation au Congo » Université de Bordeaux 1984

## Tableau : 8

### Structure par Âge de la population de Brazzaville en rapport avec celle du Congo en 1990

	18 ans	Adultes <sup>231</sup>	60 et +
Masculin	174500	198752	10023
Féminin	120352	168524	12241
Brazzaville	294852	367266	22262
CONGO	899285	1008705	56147

Source : Ministère du Plan et de l'aménagement (Service des statistiques et de planification des politiques publiques).

Ce tableau indique bien l'importance de la population jeune à Brazzaville comme dans l'ensemble du pays. Les moins de 25 ans représentant près de 50% de la population urbaine. Alors que si les troubles sociopolitiques ont été forts logiquement dans les grandes villes, principalement à Brazzaville, l'on peut aisément faire le lien avec le nombre croissant des jeunes dans les grandes villes à la recherche du travail.

Cette main d'œuvre « surabondante », sans qualification, ne peut être que bon marché pour des hommes politiques sans scrupules, à la conquête du pouvoir. Dans ces conditions, la ville apparaît elle-même comme réservoir de la main d'œuvre, des milices à la solde des besoins « politiques ».

Pour ces jeunes gens, le conflit comme le disent Simmel et Marx est un « facteur de socialisation » ; « Une partie intégrante de la vie en société ». Ils se forment et s'affirment dans la confrontation. Ils ont l'impression de donner un sens à leur vie.

Du fait qu'ils sont persuadés qu'ils se battent pour défendre leurs intérêts et ceux de leurs communautés respectives. Enfin, par le biais du conflit, ils ont le sentiment d'être utiles, au moins de s'affirmer en tant qu'individus dans la société.

---

<sup>231</sup> La variable adulte est employée ici de manière forte imprécise : on ignore les bornes de cette tranche d'âges.

Pour comprendre l'importance de la mobilisation des jeunes dans les conflits au Congo, il faudrait se rappeler certaines indications à la structure démographique.

Nous avouons de suite qu'il est assez difficile de préciser le contenu et les parcours de la variable « jeunesse » ici<sup>232</sup>.

Approximativement, nous pensons que l'on pourrait retenir l'âge moyen d'entrée à l'école primaire et celui de la sortie de l'Université comme indicateur<sup>233</sup> soient 6 et 28 ans.

D'autre part, il y a lieu de souligner que l'espérance de vie n'excède pas, dans la meilleure hypothèse 57 ans<sup>234</sup>.

En 1990, par exemple, la structure par âge des moins de 15 ans représente 30% de la population totale.

Donc cela s'ajoute à la population des moins de 15 ans celle d'entre 15 et 30 ans, en admettant un taux de croissance relativement croissant, on en conclut que la population congolaise est essentiellement jeune.

Or, les enfants des classes d'âge 6/20 sont scolarisés à plus de 70%<sup>235</sup>.

On peut résumer :

1- La structure démographique fait ressortir l'importance numérique des classes d'âge 6/30 ans : Le Congo est essentiellement jeune<sup>236</sup>

2- Les jeunes sont en majorités scolarisés.

Ces deux indications sont en relation avec le degré de suivi du déroulement de la vie politique. Et, c'est dans la jeunesse que les hommes politiques ont recours pour essayer de parvenir à leurs fins quitte à sacrifier les vies humaines.

Pourquoi l'expansion de l'instruction scolaire n'a-t-elle donc pas produit ici

---

<sup>232</sup> Les démographes ont du pain sur la planche.

<sup>233</sup> Nos estimations propres.

<sup>234</sup> Site officiel du Congo (Transparence)

<sup>235</sup> L'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. On peut lire également l'ouvrage d' Eliou : « La formation de la conscience nationale en République du Congo ». Ceci explique sans doute, en partie, le degré de mobilisation de la jeunesse, son activisme utilisé à mauvais escient, exploité par les leaders politiques.

l'effet politique escompté ? Pourquoi n'a-t-elle pas permis de changer l'attitude du citoyen qui continue à se laisser déterminer moins par un devoir civique et politique élevé au service du bien commun que par l'affirmation et le suivi communautaire ?

## 1. L'échec de la politique de l'école au Congo

Pourtant loin d'éveiller les consciences, d'entraîner une émancipation du citoyen et surtout de favoriser l'unité du corps social, la politique de l'école n'a pas apporté les espoirs attendus et n'a au contraire abouti qu'à la formation d'une technocratie déterminée par la seule défense de ses intérêts. Elle n'est pas parvenue non plus à conscientiser le peuple sur les valeurs et le sens civique, voire républicain qui aurait donné au citoyen la lucidité et l'autonomie disons-le nécessaire du jugement dans la vie publique, en le libérant de son allégeance régionale. Paradoxalement, les replis identitaires se sont affirmés de la plus belle manière. Ce qui fait que l'attitude des populations reste fondamentalement déterminée par le sentiment d'appartenance communautaire<sup>237</sup> et par les discours ethno-idéologiques qui demeurent encore présentes sur l'espace public.

En effet, tout le jeu politique apparaît ainsi comme l'expression d'un antagonisme qui oppose des groupes ethniques ou régionaux et non pas des acteurs sociaux mus par une vision du bien public et de servir l'intérêt commun pour le développement économique du pays. L'enjeu de la politique économique n'est plus le décollage économique du pays mais la répartition des biens sociaux au profit de la communauté d'intérêts.

C'est dire que, la généralisation de l'instruction scolaire<sup>238</sup> au Congo n'a donc pas transformé le comportement politique du citoyen qui, depuis l'indépendance, ne cesse de tirer profit de l'ignorance du peuple sans égard pour l'intérêt général. L'élévation du niveau n'a pas propagé les savoirs dont le pays pouvait légitimement attendre à savoir le parachèvement d'une conscience nationale qui se substituerait aux allégeances traditionnelles.

En outre, l'éducation à l'intelligence que devait amener le succès de l'école ne s'est pas non plus traduit par la formation d'une opinion suffisamment éclairée pour user avec sagesse des droits politiques.

Dans les années 90, au Congo, on a assisté brutalement à des changements de comportement ubuesque : le militaire désobéit volontiers à son supérieur

---

<sup>237</sup> Ici, on soutient un leader politique pour le cœur et non pour la raison.

<sup>238</sup> A ce propos ! On peut lire avec intérêt le l'ouvrage de Jacques Ossété : « *Le livre scolaire en République du Congo. Des Origines à 1986* », L'Harmattan, 1992.

hiérarchique pour se mettre au service de la cause régionale, la presse déchaînée met en pilori la déontologie journalistique, crache sa haine traditionnelle, le journaliste de télévision ou de radio se débarrasse de tout scrupule déontologique pour chanter les louanges de son leader et le prêtre, pour sa part, n'hésite pas à faire de la propagande politique dans les offices religieux. A l'image de la colombe qui, sentant la résistance de l'air, l'accusait d'entraver son libre.

Ainsi, les intellectuels ont fini par dénaturer la mission de l'école, laquelle s'est mise à fonctionner au Congo-Brazzaville comme sa propre fin. Au lieu d'éduquer et de conduire à l'autonomie du citoyen, elle a rendu ce dernier dépendant de l'Etat-providence. L'école est devenue ainsi une source de revenue et une machine à produire des bureaucrates.

De ce fait, les instruits, qui devaient sortir le savoir du « ghetto » scolaire et faire valoir sa dimension réflexive voire émancipatrice en inventant des lieux de libre expression, l'ont au contraire instrumentalisé, signant du même coup la défaite des intellectuels. Ces derniers ont choisi, depuis l'accession du pays à l'indépendance, de convertir leur capital culturel en capital politique. C'est ainsi qu'ils se sont alliés volontiers au politique, n'hésitant pas à renoncer à leur rôle d'instructeur ou d'éveiller les consciences. Ils sont alors entrés en politique, où ils ont vu clairement la possibilité de jouir du pouvoir et d'échapper à la pauvreté matérielle.

**Tableau : 9**

Gouvernement technocratique du Président Alphonse Massambat Débat.

Gouvernement technocratique du Président Alphonse Massamba-Débat					
Ministres	B. Galiba	P. Lissouba	Paul Kaya	E. Ebouka	D. Ganao
Titres	Professeur	Docteur	Inspecteur	Economist	Diplômate
			des Finances	e	

Source : (Tchibinda, 1984).

Ceux qui détenaient un certain niveau d'instruction se sont donc massivement impliqués dans la vie politique pour accéder à un meilleur niveau de vie. Comme nous le signifie Guy-Rufin, 45 ans, marié et père de trois enfants, fonctionnaire de son état :

*« celui qui avait été à l'école n'allait plus seulement entreprendre des actions pour sauver le pays tout en se méfiant de la politique, comme le technicien, mais prendre le droit à la parole et intervenir dans le champ*

*politique* » (extrait entretien, père de trois enfants, fonctionnaire).

En outre, la politique de séduction menée par les gouvernants à l'endroit des lettrés pour pourvoir en hommes les ministères voire la bureaucratie indispensable au fonctionnement des appareils d'Etat n'a fait qu'accélérer ce mouvement. Et avec l'expérience démocratique, la course au pouvoir des lettrés s'est transformée, nous dit Jean-Roger, 43 ans, surveillant général, en un véritable « sport universitaire ». Poursuit-il que durant toute la période dite de « transition » vers la démocratie, de 1991 à 1992, « un universitaire rencontrant un de ses collègues dans l'enceinte de la faculté des Lettres et des sciences humaines (FLSH) de Brazzaville communément appelée (Bayardelle) engageait la conversation en demandant : « où es-tu ? », il fallait comprendre par là : « dans quel ministère, dans quelle administration es-tu nommé ? », et celui qui « n'était nulle part », expression significative attestant de la seule volonté d'une nomination en dehors de l'université ; celui qui se contentait de dispenser les enseignements, faisait alors figure de perdant parce qu'il n'avait pas su se mettre dans les bonnes grâces de tel ou tel leader politique »<sup>239</sup>.

Cette « trahison des clercs », selon l'heureuse expression de (Benda, 1981) est devenue au Congo-Brazzaville l'obstacle majeur au succès de la cohésion sociale. Elle a mis le savoir au service de la domination. De sorte que l'intellectuel (le), qui devait œuvrer à faire reculer l'obscurantisme s'est allié au politique.

Nous avons donc défini la situation économique du Congo dans la période considérée : c'est une situation économique de dépendance et instable.

Cette conclusion nous amène à proposer deux hypothèses :

1.) La dépendance économique est l'arrière plan des années du régime monopartisan, marxiste-leniniste qui a sévit au pays de 1963 à 1990. Or, cette situation ne subit aucune signification substantielle, au moins jusqu'en 1991, jusqu'à la conférence nationale, c'est-à-dire au moment de l'installation des nouvelles autorités, chargées d'animer la période transitoire et l'élection du nouveau président de la République en 1992.

2.) Donc, le pouvoir politique qui procède de ces assises de la conférence nationale, comme celui qui prend le devant de la scène à la faveur d'un conflit sociopolitique sont l'un et l'autre une application particulière de la situation économique.

---

<sup>239</sup> Une scène qui nous a été rapportée lors de notre entretien.



Ces propositions nous donnent une idée sur le poids de la situation objective et peut être sur le type d'aspiration essentielles qui lui sont inhérentes.

Si toute contrainte appelle son contraire, on peut s'attendre logiquement à ce que la situation économique difficile, le conflit sociopolitique donnent lieu à une aspiration intensive à la pacification définitive du pays ; qu'une situation d'instabilité politique et économique nourrisse l'aspiration à la paix du même ordre. On a probablement ici affaire à une catégorie de phénomène dont un schéma linéaire pourrait rendre compte.

L'histoire de la lutte coloniale illustre cette hypothèse.

En revanche, le problème se complique lorsque, comme dans notre cas, il s'agit de déterminer non pas le lien entre une situation objective et le type d'aspirations qui en découlent, mais le lien entre cette situation objective et le type de réaction qui la définit.

Autrement dit, comment expliquer dans le cas du Congo Brazzaville, l'implication des femmes dans la résolution des conflits sur une situation politique instable voire explosive et économiquement difficile.

La difficulté évoquée ici nous incite à penser que la situation économique et politique instable n'influe pas directement sur la nature ou non de la réaction qui la traduit.

## **TROISIEME PARTIE**

**Situation fondamentale de la femme Congolaise :**

Méthode et analyse du social

**Conjonctures économiques et contraintes sociales !**

## Une mise en récit parmi d'autres

Aucun terrain ne donne par lui-même les clés de son intelligibilité. Si le sens ne vient pas automatiquement, si la sélection des faits et traits pertinents n'est pas une évidence, alors la problématique à partir de laquelle on aborde le terrain, de même que les formes d'exposition utilisées ne sont jamais les seules possibles. En s'immergeant dans le terrain étudié, plutôt qu'en y piochant des données encadrées par des guides d'entretiens ou des questionnaires, l'observation donne envie de tout voir, de tout dire, ce qui est impossible. Le risque de la réification est lui aussi toujours présent. Il est tentant, pour l'observateur de croire pouvoir dire le vrai et le faux sur la manière dont se comportent les individus :

« *Les femmes sont comme ça* », « *Les femmes Congolaises font ainsi* », etc. La distance socioprofessionnelle entre l'enquêteur et les enquêtées favorise ces formes d'exotisation et de réification matinales de paternalisme : « *Moi qui les connais bien...* »<sup>240</sup>

Or, n'importe quel énoncé généralisateur s'affronte à d'abondants contre-exemples. Dès lors que l'enquête reste qualitative, elle peut difficilement prétendre à la représentativité. Et s'il s'agit d'une observation, la perception de l'enquêteur, forcément partielle et partielle en dépit de toutes les précautions, rend saillants certains événements tandis qu'elle en tait d'autres.

Pour mon enquête, on obtient un aperçu des problèmes de représentativité en faisant quelques statistiques sur les femmes approchées. Il ne s'agit pas des personnes interrogées en entretiens, mais de femmes rencontrées lors de mes différentes invitations, lors des sorties associatives, avec qui j'ai énormément discuté pour pouvoir restituer quelques éléments de leur entraide. Elles sont plus d'une centaine et se répartissent selon leur âge, niveau d'études, profession et leur durée (temps passé dans l'association)<sup>241</sup>.

Tandis que les statistiques établies par des organismes institutionnels sont généralement trop larges pour appréhender les organisations et associations féminines, on devine que l'échantillon présenté ici, bien qu'obtenu le biais différents n'a aucune représentativité. C'est le résultat prévisible de mon propre profil et des modes d'entrée sur les mécanismes des mouvements associatifs féminins.

---

<sup>240</sup> Ces mots nous ont été prononcés par une de nos interviewées, une femme âgée d'une cinquantaine d'années.

Réagissant à l'idée que chacun a quelque chose à dire (commentaires) concernant les femmes dans ce pays.

<sup>241</sup> Confère annexes, p. 304. Figures n° 4,5, 6 et 7.

Cependant, la critique portant sur la représentativité ne vaut réellement que si l'on croit pouvoir étudier des individus, les distinguer et les regrouper en agrégats et même en types ayant chacun leurs traits et comportements spécifiques. Si, plutôt que prétendre étudier les individus, on se donne pour ambition de saisir les rapports sociaux et des relations sociales, cela transforme l'orientation scientifique tout autant que déontologique de la recherche. Sous cet angle, les comportements, les discours et les pratiques des individus sont envisagés non comme les expressions nécessaires de leur nature ou même de leurs conditions, mais comme des actualisations, des renforcements ou au contraire des aménagements, des contournements, des contestations, etc., de rapports sociaux. L'action observée d'un seul individu ne peut être considérée comme représentative, mais elle est significative en ce qu'elle est une modalité de ce qu'il est possible de faire au sein de rapports sociaux encadrant l'action. Par exemple, tandis qu'une romancière comme Marguerite Duras<sup>242</sup> s'attache à décrire dans chacune de ses récits « Une façon d'être femme », elle dessine en pointillé ce que le sociologue se doit de mettre au jour : le rapport social qui fabrique un statut de « femme ». Cela semble en tout cas moins vain que de prétendre dire comment se comportent des femmes, même armé d'une typologie différenciée, toujours débordée par le réel.

---

<sup>242</sup> Marguerite Duras, Ecrivaine, dramaturge, scénariste et réalisatrice, née en 1914 à Gia Dinh (autre nom de Saïgon) alors en Indochine française, décédée en mars 1996 à Paris. Elle renouvelle le genre romanesque par la diversité et la modernité de son œuvre et bouscule les conventions théâtrales et cinématographiques. Elle est l'auteure importante de la seconde moitié du XXe siècle. Elle publia régulièrement les romans qui font connaître ses choix particulièrement avec la destruction des phrases, des personnages de l'action et du temps et ses thèmes comme l'attente, l'amour, la sensualité féminine : Prix Goncourt en 1984 avec son roman intitulé « L'Amant » ; une autofiction sur les expériences sexuelles et amoureuses de son adolescence dans l'Indochine des années 1930 qu'elle réécrira en 1991 sous le titre de « L'Amant de la Chine du Nord ». Elle a publié entre autre ; « Ecrire » en 1993, « Moderato Contabile » en 1958. (Wikipedia).

## CHAPITRE VII

### Situation fondamentale de la femme au Congo

*«Ceux qui en repoussant indéfiniment les femmes  
prétendent sauver le régime finiront par bien tuer  
la République » Maria Vérone (1928)*

Parmi les victimes que le Congo a enregistrées lors des conflits, il y a un nombre croissant des femmes. Ces dernières ont subi des épreuves très douloureuses tant physiques, dans leur propre chair que psychologique. Si, elles n'ont pas été touchées par les balles, pour la plupart d'entre elles<sup>243</sup>, à contrario, elles ont été victimes des actes de violence sexuelles de la part des milices privées.

Paradoxalement, la femme a toujours fait l'objet d'une préoccupation de tous les gouvernements qu'a connus le Congo depuis son indépendance. Les textes organisant les domaines économique, politique et social et l'adhésion du Congo aux conventions sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes en témoignent. Dans les faits, la femme congolaise connaît de nombreuses discriminations qui la maintiennent dans une situation d'infériorité.

#### **I Analyse sociologique de la situation des femmes**

L'évaluation de la situation des femmes congolaises a servi de matrice de notre analyse et, pour réaliser cet état des lieux, il existe des travaux réalisés localement, facilement accessibles<sup>244</sup> et fournissant des éléments sociologiques permettant de juger de la place réelle des femmes dans la société congolaise.

La revue des chiffres est à coup sûr fastidieuse, mais elle représente une suite logique voire indispensable pour illustrer notre argumentation et, ainsi pouvoir évaluer la situation des femmes à partir des données concrètes, précises et officielles.

---

Il sied de rappeler que les milices étaient constituées essentiellement d'hommes. On ne comptait aucune femme dans les rangs des milices. Tant du côté de pouvoir que celui de l'opposition. Mais cela ne veut pourtant pas dire, qu'elles n'y ont pas participé d'une manière ou d'une autre.

<sup>244</sup> Ministère de la Promotion de la Femme à l'Intégration et au Développement., Maison de la Femme, Direction nationale de la Planification et du Planning familial, OROSTOM Brazzaville etc...

En effet, L'histoire des femmes congolaises de façon générale, se confond avec l'histoire des femmes du monde.

*« Elles ont, à travers le monde, été souvent méprisées, sous-estimées, marginalisées, exploitées et maltraitées par leurs partenaires les hommes qui ont longtemps jeté l'anathème sur leurs pouvoirs, les rôles et places qu'elles ont joués et occupées dans leur société respective ; leurs qualités dévalorisées, leurs faiblesses amplifiées et leur contribution multiforme dans la vie économique, politique, sociale, culturelle et spirituelle des familles, méconnue »* (Dambendzet ; Diazinga ; Gamlassa : 2011).

Mais avant d'aborder la partie qui nous intéresse à savoir, l'implication des femmes dans la résolution des conflits et sa portée sociologique, nous devons d'abord nous interroger sur les dispositions juridiques auxquelles, bénéficient la femme congolaise et les inégalités qui l'accompagnent quotidiennement dans la société congolaise.

Enfin, nous parlerons du chemin parcouru, du combat mené par la femme congolaise pour la conquête de ses droits.

## **II Paroles des femmes**

Les entretiens<sup>245</sup> avec les femmes essayent de définir les situations favorisant les comportements déviants et surtout violent de la part des hommes. Nous passerons en revue les causes principales alléguées, et quelques particularités locales, en transcrivant surtout la parole des femmes qui illustre parfaitement bien les réalités vécues

### **1 Les violences**

A la définition traditionnelle selon laquelle la violence est une « force brutale pour soumettre quelqu'un », on préfère dorénavant considérer que comme le souligne (Handman, 1983 :13) « *toute force, même non brutale, qui permet de soumettre quelqu'un est une violence* ».

En effet, les violences envers les femmes sont définies largement, incluant « *tout acte, omission ou conduite servant à infliger les souffrances physiques,*

---

<sup>245</sup> Voir annexe : les pages 310 et 311 ; les figures 4, 5,6 et 7 ou encore le tableau affichant les structures rencontrées.

*sexuelles ou mentales, directement ou indirectement, au moyen de tromperies, de séductions, de menaces, de contrainte ou de tout autre moyen, à toute victime en ayant pour but ou pour effet de l'intimider, de la punir ou de l'humilier ou de la maintenir dans des rôles stéréotypés liés à son sexe, ou de lui refuser sa dignité humaine, son autonomie sexuelle, son intégrité physique, mentale et morale ou d'ébranler sa sécurité personnelle, son amour-propre ou sa personnalité, ou de diminuer ses capacités physiques ou intellectuelles »<sup>246</sup>*

### 1.1 Le desoeuvrement de la jeunesse

Selon les statistiques de l'office nationale de la main d'œuvre et de l'emploi (ONEMO), actuellement agence nationale pour l'emploi (ANPE), deux (2) jeunes congolais sur dix (10) en âge de travailler entre 18 et 30 ans seraient au chômage<sup>247</sup>.

*« Les jeunes gens sont à la traîne et ne savent plus quoi faire de leur vie. Les pouvoirs politiques installés ne sont pas à la hauteur et en profiteraient même de la situation de ces jeunes pour leur rendre encore plus dépendants d'eux »<sup>248</sup>.*

Ainsi, on les voit se lancer pour la plupart d'entre eux à la consommation des boissons alcoolisées.

En effet, la boisson alcoolisée la plus largement consommée au Congo est la « bière » ; cette dernière se partage, se donne et s'échange, en définissant les statuts sociaux et la place de chacun dans le groupe. Elle constitue un agent de pouvoir : le prestige et l'autorité de chacun se mesure à l'aune de la capacité à consommer et plus encore à acheter, à donner et à distribuer le breuvage en question. Il s'agit d'une véritable « boisson sociale », qui, bien que n'existant pas avant l'arrivée des occidentaux, est devenue, selon Ossebi (1998) partie intégrante de la « tradition » congolaise et productive de celle-ci. L'alcool est un désinhibiteur qui, de ce fait, concourt à libérer les tensions et les animosités et bien des « bringues » se terminent en affrontement.

*« Tu vois quand il buvait, en moi j'avais peur. Parce que je pense, ah, je savais comment il buvait. Eh bien, j'avais la peur quand il venait. Quand il grondait, et par là, il me tapait (...) Quand il allait boire j'avais peur quand il revenait. C'est toujours ça ce qui était en moi. »* (Extrait entretien, Jeune

---

<sup>246</sup> Rapport final d'activités du Groupe de Spécialistes pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes (EG-S-VL), Conseil de l'Europe, Strasbourg, juin 1997.

<sup>247</sup> Rapport de l'Office nationale de la main d'œuvre et de l'emploi, Brazzaville, le 14 avril 2010.

<sup>248</sup> Paroles prononcées par les femmes de l'Arrondissement 6 (Talangai) de Brazzaville, le 12 mars 2012 lors d'une rencontre publique avec Jean Claude Ibovi (le député) de leur circonscription.

femme de 28 ans sans emploi et mère d'une petite fille de 3 ans).

Cette levée des inhibitions aide notamment les jeunes hommes à surmonter ou à vaincre leur timidité le temps d'une séduction ; Dans tous les cas quand ils désirent séduire une fille. En même temps, elle sert parfois à de prétexte aux violences.

Dans tous les cas, l'alcool joue un rôle non négligeable en déshinibant l'auteur. S'il est indéniable que la consommation d'alcool participe au déclenchement des actes de violence, quels qu'ils soient (coups, abus sexuels, destruction d'objets, insultes...), on peut affirmer que la bière n'est pas le seul déterminant.

## 2. Le sentiment de puissance

La particularité que la guerre civile a, c'est qu'elle parvient à militariser l'espace public en déplaçant le front des frontières interétatiques aux quartiers et aux villages. Les populations civiles en général, les femmes, les enfants et les personnes âgées en particulier, sont ainsi livrés à la merci des violences organisées.

Les stéréotypes et les mythes qui influencent la notion d'identité féminine et masculine se reproduisent et s'amplifient pendant la période de crise. La masculinité tend à s'affirmer radicalement sous forme de violence, de contrôle et de domination. Les femmes<sup>249</sup> subissent les mêmes contraintes liées à leur faible statut alors que la situation de déplacés ou de réfugiées amène d'autres défis et leur fait principalement porter le fardeau socio-économique de la crise.

C'est dans ce contexte que les pires formes de violence physique et sexuelle sont commises à l'égard des femmes et des jeunes filles. Ces violences sont autant domestiques que liées au conflit.

La violence politique a été un élément déclencheur pour l'élite féminine de pouvoir intervenir politiquement dans la résolution des conflits au Congo. La barbarie de la part des milices armées, cette fois, a atteint son paroxysme. Ces jeunes gens, libérés de la peur du gendarme et des forces de l'ordre, se sont acharnés sur les femmes qu'ils y trouvaient pendant les conflits dans le camp

---

<sup>249</sup> Il sied de signaler que si dans la plupart des cas les femmes sont victimes. Mais, elles ne sont pas uniquement des victimes. Il arrive aussi qu'elles participent au conflit à titre de combattantes et d'associées au combat. Elles y participent certes dans une moindre mesure comparées aux hommes, mais elles en sortent avec des défis de guérison, de réhabilitation et de réintégration souvent ignorés par les programmes de reconstruction.



ou la zone adverse. C'est ainsi que le Congo a connu une situation inhabituelle dans l'enchaînement de la violence sexuelle à l'égard des femmes.

Si, en temps de paix c'est-à-dire d'une relative normalité, le viol représente une expérience dramatiquement troublante et traumatisante pour la personne qui le subit. En situation de conflit, le viol a la particularité d'être utilisé comme une arme de guerre pour intimider, humilier et dégrader l'adversaire, sa famille et sa communauté.

Comme en témoigne ces quelques confidences qui nous ont été faites par les intéressées elles-mêmes dont nous tairons leurs noms. Déjà pour se confier à un inconnu même tant d'années après, ça n'a pas été facile. A chaque évocation, le traumatisme surgit et les larmes en coulent. Il a fallu créer un climat de confiance et surtout de se montrer en empathie et très à l'écoute.

C'est une jeune femme de 39 ans, vendeuse au marché, maman d'une petite fille de 7 ans. A l'époque des faits, elle avait 23 ans. Nous raconte-t-elle :

*« Aujourd'hui, je peux te parler parce que le temps a fait son temps. Mais à l'époque, je ne pouvais pas te parler, encore que jusqu'à maintenant, je n'ai pas vraiment réussi à évacuer cette histoire, elle est en moi, tu comprends, mon frère.*

*--Oui ! Je comprends. Soudain. Le silence... Au moins trente secondes écoulées, puis, elle se relance :*

*Nous étions à la maison à Diata<sup>250</sup>. On dormait tous encore, ils<sup>251</sup> sont rentrés dans la parcelle. Ils ont cassé la porte, puis ils ont commencé à crier. S'il n'est pas là on vous descend tous. Ils cherchaient Armel<sup>252</sup>. Silence...*

*Et se met à pleurer. Je lui tends un mouchoir. Respire et prends ton temps.*

*Si tu veux, je pourrai revenir demain. Elle reprend la parole...*

*Armel est sorti, et leur a dit. Ne maltraitez pas ma mère et ma sœur. Au lieu de l'emmener, ils nous ont demandé de nous déshabiller et nous ont violées, ma mère et moi devant mon frère. Mon frère a vu sa mère et sa sœur se faire violer sous ses yeux. Il ne pouvait pas supporter ça, il a voulu s'interposer et ils ont tiré sur lui... »*

*- Vous ne viviez qu'à trois ?*

*- Notre maman, nous a élevés toute seule. Notre papa est mort quand nous étions encore enfants. On ne vivait qu'à trois, ma mère, mon frère et moi. Après la guerre, mon oncle est venu du village chercher ma mère, il l'a*

---

<sup>250</sup> Diata, un quartier situé à la périphérie du sud de la capitale.

<sup>251</sup> Ce sont les Ninjas : Milice de B. Kolélas

<sup>252</sup> C'est son frère cadet et ce dernier sera tué quelques minutes après.

Si elle a réussi à retrouver le sourire c'est grâce à sa petite fille. La rencontre avec son père c'était pour elle une seconde vie. Car, si elle n'avait pas cette petite fille, comme, elle me l'a dit, elle ne se serait plus de ce monde.

*emmenée avec lui. Mais, elle n'a pas survécu au décès de mon frère. Elle est décédée 5 ans plus tard. Je crois que le chagrin l'a emportée.* (Extrait entretien, jeune femme violée, 23 ans à l'époque, au moment des faits).

Ce que l'on peut dire c'est que le viol est une arme de destruction. Il a fait des ravages. On compte dans les zones de conflits, une famille sur dix, qui de loin ou de près a été victime d'une manière ou d'une autre de ces atrocités.

Le viol est utilisé aussi dans le pire des cas comme une faveur visant à récompenser les combattants après une longue et ardue bataille. C'est ce que nous raconte, cette jeune femme de 30 ans, célibataire et employée chez un des opérateurs de téléphonie mobile de la capitale.

A l'époque des faits, elle venait juste d'avoir ses 18 ans. Ayant fui des combats dans la partie sud de la capitale pour se diriger dans la partie nord. Elle a été séquestrée et violée pendant plus de cinq jours par les cobras<sup>253</sup>, avec l'accord de leur responsable « Coordo » chef de front<sup>254</sup>.

*« Je venais d'avoir mes 18 ans. Une semaine plus tard, il est arrivé (...) ». Silence ! Puis, elle reprend la parole. Mes parents ont été assassinés par les milices. Je me suis enfouie avec des voisins. On a essayé de regagner l'autre côté, on a été arrêté par les militaires, ma copine a été violée, j'ai réussi à m'échapper. Des miliciens nous ont rattrapés plus tard (...). Elle se met à pleurer. C'est là que j'ai été séquestrée et violée »* (extrait entretien, jeune femme violée, 18 ans à l'époque des faits).

Ces deux témoignages montrent là, le côté obscur du conflit. Ce que l'on ne découvre qu'une fois le conflit achevé. Il y a des morts physiques lors des conflits armés et des morts « psychiques », tel est le cas d'une femme qui subit des violences sexuelles en situation de conflit.

Les agresseurs ont choisi leurs victimes parce qu'à un moment, elles se sont trouvées du côté de l'adversaire et surtout, elles doivent appartenir et adhérer aux idées de l'adversaire prétendument en fonction de son origine ethnique ou son appartenance régionale. C'est le reflet que ça eu, avec ce phénomène manifeste dans la classe politique congolaise qui utilise l'ethnie, la région comme stratégies pour leur ascension au pouvoir, quitte à sacrifier les masses populaires.

En conséquence, ceux qui n'appartiennent pas à ces cercles sociologiques façonnés par les stratégies d'acteurs ne peuvent prétendre au pouvoir. Dans ce

---

<sup>253</sup> Milice privée de l'ancien chef de l'Etat.

<sup>254</sup> On signale beaucoup de cas de ce genre où les chefs de fronts pour encourager leurs éléments, les incitaient comme récompense à violer les jeunes filles.

contexte, la suspicion est courante et de manière perpétuelle. L'autre est toujours perçu comme un obstacle, une menace, et un danger potentiel.

C'est donc en tant que tel que les victimes des violences sexuelles ont été abusées. En s'acharnant sur les femmes, les agresseurs cherchaient à détruire les familles et les individus parce qu'ils appartiendraient à un groupe ethnique ou au camp adverse qu'il fallait absolument déstructurer.

En visant les femmes, c'est tout le groupe et le sang de l'adversaire qui est atteint.

La haine se construit ainsi sur une propagande, définissant l'adversaire comme le pire ennemi, l'accusant de tous les maux, l'avalissant en le déshumanisant. Par le viol et le corps de la femme, le conquérant entend atteindre ainsi l'adversaire et surtout saper son moral.

Or, le corps est le lieu où s'exécutent tous les changements humains : « *un fait social* » (Bourdieu, 1980 ; Detrez, 2002). Déjà Marcel Mauss (1950) avait ouvert la voie quant à l'importance du corps comme le lieu d'inscription d'un ordre social et symbolique.

### 3. Les textes encadrant les droits des femmes au Congo

La République du Congo fait bénéficier à la femme congolaise les mêmes avantages en matière de juridiction que son homologue masculin. Mais quand on y va en profondeur, l'homme est plus avantagé que la femme. L'Etat congolais légitime la discrimination à l'égard des femmes.

A titre d'exemple, comme on peut le constater ; la loi 021/89 du 14 novembre 1989 portant statut de la fonction publique consacre cette égalité, à l'exception toutefois de l'article 129 fixant les dispositions de congé de maternité. De même, la loi 45/75 portant code du travail consacre, dans son article 30, la non discrimination dans le salaire entre homme et femme, à condition égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement. On y trouve également cet esprit dans l'ordonnance n° 12-73 du 18 mai 1973 instituant la Trilogie déterminante<sup>255</sup>. Enfin, en matière civile, la loi 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille congolaise affirme également le principe de l'égalité des droits dans tous les domaines de la vie privée, politique et sociale.

---

<sup>255</sup> La Trilogie déterminante est née du principe selon lequel le parti unique dirige l'Etat. Le système a consisté à associer le Parti, le Syndicat et les responsables administratifs à la gestion de l'entreprise et à la prise de décision importante concernant le fonctionnement de l'entreprise. D'où la codétermination, la codécision, la coresponsabilité ou système des « trois co ». Sur la question, voir notamment J.M. Breton, *Droit public congolais*, Paris, Economica, 1987.

Au terme de l'article 308 dudit code, il est dit que : « les coutumes cessent d'avoir force de loi ». La capacité juridique de la femme est reconnue et son consentement est exigé pour le mariage.

Mais, l'article 168 atténue cette disposition : « Le mari demeure le chef de famille. Il exerce cette fonction dans l'intérêt commun du mariage et des enfants. La femme ne concourt avec le mari à assurer la direction morale et matérielle de la famille, à élever les enfants et préparer leur établissement ». L'épouse ne le remplace qu'en cas d'indisponibilité ou d'incapacité de celui-ci.

Il se trouve que dans la vie commune, la gestion familiale par exemple, l'application de cette disposition a semble-t-il montré ses limites non seulement sur le plan extrapatrimonial<sup>256</sup>, mais également sur le plan patrimonial. Elle est dans une certaine mesure, source de violation des droits de la femme dans sa sphère privée, conséquence d'une confusion de rôles et de pouvoirs entre époux.

*« La suprématie de l'homme sur la femme consacrée, c'est en raison de cette qualité que certains maris s'arrogent le droit « d'attribuer des bonnes ou mauvaises notes » à leurs épouses, justifiant ainsi par la suite le maintien au foyer, la répudiation et le droit de correction de la femme »*<sup>257</sup> affirme ainsi Rebecca Bowao, juriste et présidente de l'Association Mibeko.

De même, la Constitution<sup>258</sup> du 15 mars 1992 a consacré l'égalité des droits

---

<sup>256</sup> L'épouse est soumise à l'obligation de fidélité. Le pré-mariage ne garantissant aucun droit à l'option monogamique, les prémariés sont de fait sous l'option polygamique. Seule la femme est susceptible de poursuite judiciaire pour adultère, abandon du domicile conjugal, l'époux étant en quête perpétuelle de nouvelles épouses, est à l'abri de toute poursuite.

<sup>257</sup> *« Les conséquences de cette loi sont telles que sur le patrimoine familial ou personnel des époux, seul le mari a les pleins pouvoirs de gérer, de disposer ou de vendre librement les biens sans tenir compte ni du consentement de la femme ni du régime matrimonial. Ce qui installe une confusion majeure dans l'application de l'obligation des époux à contribuer aux charges du ménage en proportion de leurs revenus respectifs. En effet, reconnu chef de famille, la tentation est de dire que l'époux est le principal pourvoyeur de fonds de ménage, la femme ne lui venant qu'en aide ».* Rebecca Bowao, Lors du Forum, Colloque sur le cinquantenaire de l'indépendance du Congo, Brazzaville, Juillet 2010.

Il sied de signaler que l'article 168 du code de la famille ci-dessus cité, est l'émanation de la loi française du 18 février 1938 ; laquelle loi a supprimé la suprématie maritale et a institué un système d'égalité relative dans lequel l'époux est chef de famille, la femme ne fait que concourir avec lui à assurer la direction morale et matérielle de la famille. Depuis, la France a fait évoluer la loi, le Congo ne l'a pas fait.

<sup>258</sup> Cette constitution qui était la première de « l'ère démocratique » avait entraîné beaucoup de congolais. Et c'est massivement que les Congolais se rendirent aux urnes pour approuver ladite constitution. Le taux de participation atteignit 70,93% et le « oui » l'emporta à 96,32%. Tous les partis, le Président de la République et celui du Sénat ainsi que le Premier ministre de l'époque (André Milongo) avaient appelé à voter en ce sens.

Au sortir de cette consultation, les Congolais étaient en droit d'attendre mieux de leurs gouvernants et tout semblait aller dans le bon sens, des accords issus de la Conférence nationale souveraine (CNS). Il est vrai que le Premier ministre Andre Milongo fut confronté aux revendications de l'armée, mais ces revendications ont été vite traitées et les militaires entrèrent dans l'ordre. Le premier ministre y parvint tout de même à assurer la période transitoire jusqu'au bout et naturellement par l'organisation des élections présidentielles au mois d'août de l'année 1992. L'issue des élections apporta un nouveau souffle dans le pays. Car les anciens détenteurs du parti unique furent

entre l'homme et la femme. Au terme de l'article 11 de cette constitution « L'Etat assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans discrimination d'origine, de situation sociale et matérielle, d'appartenance « raciale », ethnique et régionale, de sexe, d'instruction, de langue, d'attitude vis-à-vis de la religion et de la philosophie, du lieu de résidence (...). L'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et d'assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique tels que stipulés dans les déclarations et Conventions internationales ratifiées par le Congo. »

Enfin, la Constitution du 20 janvier 2002, dans son article 8 énonce le principe de l'égalité juridique de l'homme et de la femme. Car, il dispose en son alinéa 3 que le législateur a l'obligation de garantir et d'assurer au moyen d'une loi, la promotion de la femme et sa représentativité à toutes les fonctions politiques, électives et administratives.

En effet, la femme a les mêmes droits que son homologue masculin dans les domaines de la vie privée, politique et sociale. Pour un travail égal, la femme a droit au même salaire que l'homme. Elle jouit du même droit en matière d'assurance sociale.

#### 4. Les dispositions discriminatoires

L'Etat congolais a ainsi institué une pratique discriminatoire en termes des droits. Bien que l'égalité homme/femme soit officiellement proclamée<sup>259</sup>.

En effet de nombreux textes sont contradictoires. Ces contradictions existent entre les textes de droit, des décalages importants sont observés entre les dispositions juridiques et la pratique quotidienne.

Les femmes congolaises sont victimes de brimades et de discriminations qui les confinent dans les tâches subalternes ou dans des activités dites peu « valorisantes ».

---

balayés. Le président sortant D.Sassou-Nguesso fut éliminé dès le premier tour, il arriva en troisième position ; derrière Pascal Lissouba et Bernard Kolélas. Devant le verdict les urnes, il s'inclina en laissant Bernard Kolélas et Pascal Lissouba concourir pour le second tour. C'est à l'issue du second tour de l'élection présidentielle que Pascal Lissouba, devient le premier président de la république, élu au suffrage universel direct et il deviendra ainsi, le nouveau président de la République du Congo, après près de 30 ans de règne du parti-unique marxiste-leniniste.

<sup>259</sup> Article 11 L'Etat assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans discrimination d'origine, de situation sociale et matérielle, d'appartenance raciale, ethnique et régionale, de sexe, d'instruction, de langue, d'attitude vis-à-vis de la religion et de la philosophie, du lieu de résidence. Il respecte tous les droits et libertés dans les limites compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs.

L'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et d'assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique tels que stipulés dans les Déclarations et Conventions internationales ratifiées par le Congo.

## 4.1 Les discriminations légalisées

En considération des textes juridiques, on constate que les femmes sont victimes de discriminations légales. Par exemple, le Code général des impôts consacre l'incapacité fiscale de la femme mariée. Il stipule dans son article 4 que le chef de famille est imposable pour ses propres revenus ainsi que ceux de sa femme. Alors que la femme mariée ne peut être imposée séparément que lorsqu'elle a des revenus salariaux ; dans ce cas, elle est considérée comme mariée sans enfants. De même, en matière d'adultère, le Code pénal sanctionne de façon différente l'homme et la femme. La femme mariée est convaincue d'adultère pour toutes relations extraconjugales<sup>260</sup>, tandis que selon l'article 336, l'homme marié n'est adultérin que s'il entretient une concubine dans le domicile conjugal.

De même, le code de la famille stipule qu'en cas de décès de l'époux, 30 % de son patrimoine va à sa femme. Dans la pratique elle perd souvent tous ses droits à l'héritage<sup>261</sup>.

Par ailleurs, la femme et les enfants sont également chassés de leur maison par la famille du défunt.

## 4.2 La marginalisation de la femme dans les instances de décision

Si de nombreux progrès ont été accomplis pour la conquête de l'égalité dans le domaine politique, économique et socio-culturel entre la femme et l'homme.

---

<sup>260</sup> La femme est convaincue d'adultère lorsqu'elle entretient des relations extraconjugales. Alors que l'homme ne l'est que s'il installe une concubine dans le domicile conjugal (article 336 du Code pénal sur l'adultère) aux termes de l'article 334 du Code pénal, l'époux commet un meurtre sur son épouse adultérine et son amant dans l'hypothèse d'un flagrant délit survenu dans le domicile conjugal est exonéré de sa responsabilité, ce qui n'est pas le cas pour l'épouse. La Cour suprême dans son arrêt du 6 avril 1971, Milandou Zéphirin contre Diangouaya Germaine considère que dans ménage polygame, les relations extraconjugales peuvent être assimilées à des recherches tendant à contacter des mariages. Ces discriminations légalisées, confèrent à l'homme un sentiment de toute puissance, qu'il est en fait supérieur à la femme.

<sup>261</sup> Cet aspect des choses est très répandu dans la société congolaise. Rares sont les veuves qui en retirent le bénéfice des années de vie commune avec leur défunt mari. Les familles du défunt dans la plupart des cas s'imposent et prennent tous les biens du défunt, mettent la veuve dehors. D'autres coutumes imposent à la veuve, un mari issu de la famille du défunt. Si la veuve rechigne à prendre comme second époux, un parent de son défunt, elle se voit chassée de la maison familiale, les enfants avec. Souvent, si ces derniers sont petits, ils ne font que subir. S'ils sont grands essaient de résister, mais souvent au prix de leur vie. En ville, le phénomène tend à disparaître car de plus en plus, il y a les réactions du voisinage qui interviennent pour protéger la veuve et les enfants. Les voisins menacent les familles, et dans la plupart des cas, les familles abandonnent devant les menaces et la pression des voisins pour procéder par d'autres moyens. Surtout, s'il y a des enfants, ils font appel à leurs amis. Et, ces derniers viennent en masse pour menacer les familles desiruses. Mais dans les campagnes, malheureusement, le phénomène est encore largement répandu. Et on enregistre tous les jours les faits de ce genre. Les veuves qui se voient chassées de leur domicile conjugal, une fois le mari décède.

Mais du point de vue de la représentativité aux différentes chambres de parlement, le Congo reste très loin. En effet, la représentation de la femme dans les instances de décision a toujours été négligeable. C'est en 1963 que les premières<sup>262</sup> femmes congolaises ont siégé à l'Assemblée nationale. Mais le nombre des représentations du peuple a toujours été en dessous de ce que l'on peut attendre. Compte tenue de l'importance numérique des femmes dans la société.

Le dernier classement des pays africains, en ce qui concerne la représentation des femmes dans les deux chambres, le Congo se trouve en 33<sup>ème</sup> position au niveau africain et 114<sup>ème</sup> position dans le rang mondial. Soit, 7.3 % de femmes pour les deux chambres.

**Tableau : 10**

Classement des pays africains selon la représentation des femmes dans les deux chambres (UIOP, 2009)

<b>Rang africain</b>	<b>Rang mondial</b>	<b>Pays</b>	<b>Nombre de Députés</b>	<b>% de femmes</b>
1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	RWANDA	80	48.8
2 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	MOZAMBIQUE	250	34.8
3 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>	AFRIQUE DU SUD	400	32.8
4 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	BURUNDI	118	30.5
5 <sup>ème</sup>	23 <sup>ème</sup>	NAMIBIE	78	26.9
6 <sup>ème</sup>	30 <sup>ème</sup>	OUGANDA	305	23.9
7 <sup>ème</sup>	33 <sup>ème</sup>	TUNISIE	189	22.8
8 <sup>ème</sup>	36 <sup>ème</sup>	ERYTHREE	150	22

<sup>262</sup> Il s'agissait de Mesdames : MAMBOU Aimé Gnali ; Golengo Micheline et Badinga Alice. Cette dernière fut élevée au Bureau politique du MNR (Mouvement National de la Révolution) ; candidature soutenue par les syndicalistes et les jeunes révolutionnaires qui avaient mené la révolution des 13, 14, 15 Août ayant conduit à la chute du président F. Youlou.

Les femmes Congolaises bénéficient de nos jours, au niveau formel, des droits civils, politiques, économiques et sociaux. Paradoxalement, le statut juridique favorable à la femme ne s'accompagne guère d'une présence significative dans la sphère politique qui, au regard de la sous représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, se présente comme des pans à conquérir combien même, elles représentent près de 52% de la population.

9 <sup>ème</sup>	39 <sup>ème</sup>	TANZANIE	295	21.4
10 <sup>ème</sup>	41 <sup>ème</sup>	ETHIOPIE	546	21.2
33 <sup>ème</sup>	114 <sup>ème</sup>	CONGO- BRAZZAVILLE	137	7.3

Source : (Union interparlementaire 2009 ; Cités Dambendzet, Diazinga, Gamassa ; 2011).

En 2009, 188 pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage des femmes dans la Chambre unique ou Chambre basse par l'Union interparlementaire à partir des éléments fournis par les parlements.

Le Congo se classe à la 114<sup>ème</sup> place au niveau mondiale entre l'Algérie et le Sao Tome-et-Principe. Devant les pays comme : le Nigeria, la Guinée équatoriale, le Tchad, le Comores, l'Egypte et la Somalie.

En 2009, selon le pourcentage des femmes parlementaires au niveau africain, le Congo se positionne à la 114<sup>ème</sup> place (Voire tableau partie annexe).

Comme, on le voit sur l'ensemble des pays africains présents, le Congo n'est pas bien positionné. Il occupe la 114<sup>ème</sup> place mondiale et devancé par un certain nombre de pays (Ghana, L'Algérie, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire et bien d'autres et se place juste devant le Sao-Tomé Principe, le Nigéria, le Tchad les îles Comores, l'Egypte et la Somalie.

### **Tableau : 11**

#### Représentativité des femmes congolaises au Parlement depuis 1959

Législature	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1959	61	100%	00	0,0%	61	100
1963	52	94,6	03	5,45	55	100
1973	111	88,8%	08	11,2	119	100
1979	139	90,9	13	9,1	152	100



1984	138	90,1	15	9,9	153	100	
1989	114	85,8	19	14,2	133	100	
1991(CSR)*	140	92,2	12	7,8	153	100	
1992	Assemblée nationale	119	95,2	06	4,8	125	100
	Senat	56	96,6	02	3,4	58	100
1998(CNT)**	66	88,0	09	9,0	75	100	
2002	Assemblée nationale	117	90,7	12	9,3	129	100
	Sénat	51	85,0	09	15,0	60	100
2007	Assemblée nationale	127	92,7	10	7,3	137	100
	Sénat	67	89,33	08	10,67	60	100
2008	Sénat	50	83,3	10	16,67	75	100

Source : Archives du Parlement.

- \*CSR : Conseil Supérieur de la République, Parlement de transition au sortir de la conférence nationale ;
- \*\* CNT : Conseil National de Transition, Parlement de transition au sortir du Forum national sur la Reconstruction, la Réconciliation et l'Unité Nationale au sortir des conflits armés.

Comme on peut le constater les femmes congolaises ont fait leur entrée au parlement en 1963 où elles ne représentaient que 5,45%. Ce sont mesdames<sup>263</sup> Pierrette Kombo, Micheline Ngolengo et Aimée Mambou Gnali.

En effet, ce pourcentage, nettement en augmentation, respectivement 6,95 en 1968 et 14,28 en 1989 pour retomber à 2,40% en 1993 et actuellement à 7,3% est loin de combler les attentes des femmes congolaises et en même temps en deçà des quotas exigés par les Nations Unies et l'Union Africaine (30%).

---

<sup>263</sup> Ces dames ont contribué à leur manière à l'émancipation de la femme congolaise par les combats qu'elles ont menés. Pierrette Kombo, a été membre active de l'URFC, Micheline Ngolengo a assumé les fonctions de la présidence de cette organisation des femmes congolaise, et enfin Mambou Gnali Aimé a été plusieurs fois ministre dans les gouvernements précédents. Toutes avaient pour objectif l'émancipation de la femme congolaise.

En outre, depuis l'indépendance du Congo en 1960, aucune femme n'a été membre du Bureau Politique (instance suprême du parti unique) sous le régime marxiste (1963-1990). De même, aucune n'a été élevée en fonction de premier ministre, ni de ministre de l'intérieur ou encore de l'économie. Toutes les fonctions régaliennes depuis l'indépendance du pays ont été et sont jusqu'à maintenant assumées par les hommes.

Par ailleurs, le Congo enregistre sa première femme ministre en 1975, soit 15 ans après son indépendance, il s'agit de Madame Emilienne Manima, qui occupa les fonctions de ministre des Affaires sociales pendant près d'une année soit 11 mois et 10 jours (du 9 janvier au 18 décembre 1975). Depuis, le nombre le plus élevé de ministres femmes<sup>264</sup> dans un gouvernement est de cinq (5) en 2009.

Mais, les gouvernements restent dominés par des ministres hommes et occupant des fonctions régaliennes tandis que les femmes, quant-à-elles, sont reléguées dans les ministères considérés comme de second plan. Cette glose, produite par des hommes amplifiée et soutenue par l'idéologie dominante, revient tout simplement à dire que les femmes ne sont pas des hommes. Et qu'elles ne peuvent pas, en conséquence, assumer des postes de responsabilité. Car là est l'enjeu.

Comme le sonnent à l'oreille ces quelques paroles prononcées par Françoise Gaspard (1998) à propos de la France. Ces paroles peuvent s'appliquer aussi également à la réalité de la société congolaise d'aujourd'hui :

*« La République est conçue comme duale. Elle est politique et domestique. Elle comporte deux sphères. Elle suppose que la première soit le domaine des hommes et que la seconde les femmes (toutes étant supposées mariées et mères) règnent »*<sup>265</sup>. C'est dire qu'une femme participe à la mise en place des politiques de décision et surtout qu'elle s'érige en dirigeante ou tout simplement de pouvoir superviser, c'est tout simplement mettre en péril tout un édifice social fondé sur la domination, l'assujettissement et la domestication des femmes.

Se désole cette femme, la cinquantaine, conseillère dans un ministère :

---

<sup>264</sup> Confère tableau, partie annexe. Récapitulatif des femmes membres de Gouvernement au Congo de 1975 à nos jours. P. 322

<sup>265</sup> Les mots prononcés lors du Colloque sur la parité, Université de Toulouse II, 1998.

Il se trouve que ces paroles prononcées à propos de la République française sont encore plus vraies et d'actualité en qui concerne le Congo. Plus qu'on avance au stade supérieur de la hiérarchie administrative plus les femmes disparaissent sur l'échiquier.

« Les hommes ne nous faciliterons jamais la tâche (...) C'est à nous de nous donner la main ».

- Avez-vous la foi quelconque ?

- *J'aimerais bien : J'ai longtemps pensé (...) quand je vois comment les choses se passent. Voyez-vous, il y en avait Cinq (5) ! Vous m'entendez cinq femmes dans le précédent gouvernement, ils viennent de renouveler, ils ont réduit le nombre à quatre (4). C'est une régression<sup>266</sup>. Quatre (4) femmes sur trente huit ministres (38). Ce n'est pas stimulant.*

*Et, les ministères que ces dames occupent, ce ne sont que de ministère de seconde zone. Comment voulez-vous que les jeunes filles s'intéressent à la politique. Elles sont déjà convaincues que c'est un monde exclusivement réservé aux hommes dont elles n'y ont pas accès. En plus, si au niveau des autorités, on a l'impression que tout se passe comme, on ne veut rien faciliter, cela ne marchera pas (extrait entretien, conseillère ministérielle).*

D'une part, ils veulent que les jeunes femmes<sup>267</sup> s'intéressent à la politique et de l'autre, il n'y a aucune volonté pour les inciter à s'y engager et surtout d'avoir un regard sur la gestion de la chose publique.

---

<sup>266</sup> A la veille de notre rendez-vous, il y a eu mini-remaniement gouvernemental, on a fait sortir du gouvernement une femme et deux hommes et ont fait entrer quatre hommes. Donc le nombre est passé de trente sept ministres (37) à trente huit (38) Madame le ministre chez qui, notre interviewée est conseillère, elle, a gardé son ministère.

<sup>267</sup> C'est le paradoxe entre la volonté et le pouvoir ; le faire et le dire. Les hommes politiques disent à longueur de journées que les femmes ne sont pas représentées parce qu'elles ne veulent pas s'engager en politique ou parce qu'elles n'ont pas de compétences. Dans la réalité, les choses ne sont pas aussi simples que ça. Les arguments relèvent plutôt de l'échappatoire.

**Tableau : 12**

Représentation des membres du Gouvernement par période et par sexe

Période	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
1975 <sup>268</sup>	16	94.1	01	5.9
1985	22	95.7	01	4.3
1989	24	96	01	4
1991	20	95	01	5
1993	32	94.1	02	8.6
1995	32	91.4	03	9
1997	30	90.9	03	9.1
1997	23	88.5	03	11.5
1999	23	92	02	8
2002	32	86.5	05	13.5
2005	32	86.5	05	13.5
2009	32	86.5	05	13.5

Source : Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au Développement.

Comme on peut le constater, le pourcentage des femmes ministres n'atteignant en aucun cas les 15%. Quand on pense aux objectifs de Conseil de sécurité des Nations unies, l'on se dit que le Congo est très loin des objectifs fixés pour l'incitation des femmes à s'intéresser et si possible à prendre part à l'action politique.

<sup>268</sup> L'année 1975, c'est une année qui a fait date dans l'histoire de la femme congolaise. Cette année, le Congo nomme pour la première fois une femme au gouvernement, avec fonction de Secrétaire d'Etat. Un gouvernement militaro-marxiste, dirigé par le Commandant Marien Ngouabi. Depuis cette année, les femmes font leur apparition dans tous les gouvernements successifs. Mais cet élan n'a pas vraiment bouleversé les choses, comme on l'aurait souhaité. Si les femmes sont présentes dans tous les gouvernements qui se sont succédé, mais, elles ne sont cantonnées qu'à jouer les second rôles. Aucun grand ministère, jusqu'à ce jour a été confié à une femme. Ce, malgré, leur expérience, leur qualité et leurs talents.

**Tableau : 13**

Présence des femmes dans les hautes Institutions de la République de 2002 à nos jours.

Période	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cour suprême	30	85.7	05	14.3	35	100
Cour Constitutionnelle	08	88.8	01	11.1	9	100
Cour des Comptes et Discipline Budgétaire	15	83.3	03	16.6	18	100
Haute Cour de Justice	30	83.3	06	16.6	36	100
Commission Nationale des Droits de l'Homme	30	66.6	15	33.3	45	100
Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication	10	90.9	01	9.1	11	100
Conseil Economique et Social	48	64	27	36	75	100

Source :

Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au Développement.

Ces deux tableaux sont très illustratifs et surtout révélateurs de la position qu'occupent les femmes dans ce pays. Certes il y a quelques avancées mais très en dessous de ce que l'on peut attendre d'une population constituant plus de la moitié de la population dans son intégralité.

L'émancipation de la femme congolaise ne peut concrètement se réaliser voire concrétiser que par les femmes elles-mêmes.

Cependant, des résistances perdurent quand vient le moment de nommer aux postes de prise de décision ou de désigner des femmes sur les listes électorales. C'est ici qu'apparaît le paradoxe entre la volonté constitutionnelle de changement et les faits.

Partout où il y a du pouvoir mais aussi des honneurs, il n'y a ni égalité des chances ni égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Les chiffres de l'Assemblée Nationale sont catastrophiques 7 femmes sur 137 députés. Mais, ailleurs au Sénat dont les membres ont des pouvoirs égaux à ceux des députés pour la révision des textes, on compte 95% ; Dans la haute fonction publique, 96% d'hommes également à la tête des directions de l'administration centrale. Dans les quatre grands corps de l'Etat, les chiffres frôlent les 85%

- La Cour supérieure 85,7%
- La Cour Constitutionnelle 88,8%
- La Cour des comptes et de discipline budgétaires 83,3%
- La Haute cour de justice 83%

Comme le faisait remarquer un chercheur :

*« Les femmes à l'inverse des edelweiss, tendent à disparaître au fur et à mesure de la montée dans l'échelle du pouvoir<sup>269</sup> ».*

Les femmes sont donc rares au sommet de la pyramide.

Ainsi, nous pouvons aisément affirmer que les femmes ne participent que très peu aux sphères de décisions. Même quand leurs compétences ne font aucun doute, rares sont les femmes qui y accèdent à des responsabilités importantes.

Quand elles y parviennent, elles sont souvent obligées de « croiser le fer » pour reprendre l'expression de (Miatokot-Mianzenza, 2003) avec les hommes pour s'imposer, se faire reconnaître et respecter.

Cependant, nous pouvons formuler à l'instar de Belloubet-Frier (1997) l'hypothèse d'une différence entre les sexes dans les modes de gestion, différences plus liées à l'histoire des sexes qu'à une quelconque nature ou spécificité féminine.

---

<sup>269</sup> Hélène Y. Meynaud, L'accès au dernier cercle, A propos de la participation des femmes aux instances de pouvoir dans les entreprises, *Revue française des affaires sociales*, janvier 1988.

### III Analyse

Ces différences inscrites dans les discours tenus par les acteurs sociaux sont l'effet, le résultat, d'une appropriation de savoirs produit ailleurs (pour les femmes : socialisation, expérience sociale, etc.).

Toutefois, le fait que les femmes sont novices en politique et qu'elles n'ont ni passé, ni modèle, leur permet bien de possibilités d'inventer non des modes de gestion spécifiques (la marge de manœuvre étroite) mais des manières de faire autre. Au Congo, par exemple, quelques rares députées<sup>270</sup> (parlementaires font du social, mettent en place des ateliers de couture pour les jeunes filles et filles mères afin de lutter contre un surchômage féminin, tout en étant membres actives du parti et présidente d'une association. Pour elles, disponibilité, proximité, persévérance sont les qualités dont on peut les attribuer à ces femmes, d'ailleurs elles s'y reconnaissent.

Dans ce registre, comme le souligne Bourdieu, les femmes privilégieraient le « dedans » plutôt que le dehors. Si gouverner signifie s'immerger dans le « proche des gens », de leurs ressources et de leurs compétences liées à leur appartenance de sexe apporteront autre chose à la politique. Elles contribueront notamment à opérer des changements dans l'enceinte du gouvernement domestique, espace où on les a cantonnées depuis fort longtemps. En outre, leur présence en plus grand nombre contribuera notamment à combler le déficit de citoyenneté observé dans les différentes instances.

Corollairement, on peut considérer qu'une participation effective des femmes à l'activité politique aurait pour effet de modifier les critères de sélection et de hiérarchisation des données sur lesquelles s'exercent le jugement et les choix des politiques. Les femmes ont ainsi déjà contribué à politiser et à rendre public une multitude de questions considérées par le passé comme relevant exclusivement de la sphère privée et, inversement, à ramener dans celle-ci d'autres questions régentées auparavant par le politique. Exemple : le cas de la France ; avec la dépénalisation de l'avortement, en est l'illustration.

Bien des changements en effet sont intervenus dans les lois et, théoriquement, les femmes ont acquis des droits tout au long de l'histoire. Mais, la route est encore semée d'embûches pour y parvenir au niveau de la transformation des mentalités, des préjugés et toutes ces manières « archaïques » de penser, de fonctionner qui souvent, continuent de résister.

---

<sup>270</sup> Tel est le cas de mesdames : Antoinette Ganongo, députée de la deuxième circonscription de Mfilou, Arrondissement 7 de Brazzaville, de Charlotte Opimba, députée de la première circonscription de Poto-Poto, Arrondissement 3

L'exclusion des femmes de l'espace politique dans la société congolaise, demeure un des domaines où les rapports sociaux de sexe se caractérisent par une absence de dynamisme. La question de savoir si les femmes élues ont une conception « spécifique » de la gestion des affaires ne paraît pas être la question la plus pertinente.

Ce qu'il est important d'appréhender maintenant est dans quelle mesure l'engagement plus significatif des femmes dans la vie publique peut faire « tomber les digues » bouger les lignes ; bref changer l'exercice d'une politique largement façonnée, initiée et construite au masculin. C'est aussi de voir quels seront les effets sur la vie familiale, l'organisation familiale, c'est-à-dire sur les interactions entre gouvernement domestique et gouvernement politique pour reprendre les termes de Geneviève Fraisse (1997).

Il est certain que l'on pourra voir les effets de l'influence des femmes dans la vie politique qu'à partir d'un certain seuil de représentation. Ce qui est important, ce n'est pas le fait de savoir si les femmes sont différentes ou font mieux que les hommes dans la mise en œuvre des politiques publiques, mais c'est d'observer la nature des changements et les lieux où ils vont manifestement s'opérer. C'est aussi avant tout le fait que les femmes puissent représenter les citoyens dans une proportion plus conforme à la réalité observée dans d'autres domaines.

## 1. La progression des scolarités

La réussite des filles est, aujourd'hui un fait établi et l'on peut trouver dans toutes les écoles que compte le Congo-Brazzaville autant des filles que les garçons. Mais cette réussite scolaire des filles s'accompagne toutefois d'une forte ségrégation dans les filières d'enseignement : elles restent peu nombreuses à suivre un enseignement scientifique et, à *fortiori*, technique et sont évidemment rares dans les filières d'excellence.

Au début des années 90, le Congo affichait des taux de scolarisation parmi les plus élevés du continent africain. Selon l'UNICEF, le taux de scolarisation est de 101,1 % dans le primaire, 71,6 % dans le secondaire premier degré, 20,71 dans le secondaire deuxième degré et 5,9 % l'enseignement supérieur.

L'enseignement étant obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, l'accession à l'éducation est égale pour les deux sexes. On observe ainsi une parité filles-garçons au préscolaire. Les deux divergences apparaissent dans les classes supérieures de l'école primaire ; elles s'accroissent au fur et à mesure que le niveau de scolarisation s'élève.



**Tableau 14 :**

Evolution des statistiques au niveau de l'enseignement primaire et secondaire par sexe de 1960 à 2009

Année	Enseignement primaire			Enseignement secondaire		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
1960	32076	66907	98983	958	2405	3363
1965	68905	102623	171528	2293	8680	10973
1970	X	X	X	X	X	X
1975	X	X	X	X	X	X
1980	186205	215116	401321	56963	96356	153919
1985	223206	236505	459710	69622	88034	157656
1990	236387	255758	492143	63462	79384	142809
1995	233887	277514	511401	68590	88901	157491
2000	200023	218684	418707	49855	95044	144899
2005	284305	327374	611679	86205	103928	190133
2009	304355	328980	633335	98784	113837	212621

Source : (Melanie Banguie, Brazzaville, 2011).

En parcourant le tableau ci-dessus, on observe que le taux de fréquentation des garçons dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire est supérieur à celui des filles.

A l'indépendance du pays, l'enseignement primaire sur un total de 98983 élèves, on en comptait 66907 garçons, soit 67,6% contre 32076 filles, soit 32,4% ; au niveau de l'enseignement supérieur, sur un total de 3363, on en enregistrait 2405 garçons soit 71,5% contre 958 filles soit 28,5%.

Cinq ans plus tard il y a une légère augmentation tout de même significative ; En 1965, sur un total de 171528 élèves, on relevait 102623 garçons soit 59,8% contre 68905 filles, soit 40,2% ; Dans l'enseignement secondaire, sur un total de 10973 élèves on notait 8680 garçons soit 79,1% contre 2293 filles, soit 20,9%.

A partir de 1980, il y a une augmentation nette des élèves notamment par le nombre élevé des filles, au niveau du primaire. Sur un total de 40132 élèves, on en enregistrait 215116 garçons contre 186205 filles.

Au cours de la même année, les effectifs, au niveau de secondaire offre les éléments suivants :

Sur un total de 153319 ; on en dénombrait 96356 garçons, soit 63% et 56963 filles, soit 37%.

En 1985, les filles parviennent presque à hauteur des garçons au niveau du primaire :

Sur un total de 459710 élèves, on en comptait 263505 garçons, soit 51,5% contre 223206 filles soit 48,5%.

A partir de 1990, pour les jeunes filles comme pour les jeunes garçons, la décennie a été marquée par l'accélération de la scolarisation.

En 1990 et 1995, aussi bien au primaire qu'au secondaire, un certain équilibre des effectifs des garçons et des filles apparaît nettement quoique croissants.

Mais en raison de la déperdition, les filles ne représentaient plus que 45% des effectifs au secondaire 1<sup>er</sup> degré et 30 % au secondaire 2<sup>ème</sup> degré.

A cela s'ajoute les conséquences de l'inégalité dans l'orientation scolaire et professionnelle. Les filles ont tendance à s'orienter vers les séries littéraires dans l'enseignement général et les filières administratives dans l'enseignement technique.

En 1990, les séries scientifiques de l'enseignement général ne comptent que 21 % de filles. Dans l'enseignement technique et professionnel, les filles représentent 54 % des effectifs. Mais leur prédominance s'explique par une

surreprésentation dans les filières administratives. En effet, en Commerce, Secrétariat et Comptabilité, on compte plus de 75 % des filles de tout l'ensemble des effectifs regroupant le cycle du premier degré et 53 % de l'ensemble du second degré.

Par ailleurs, la filière économie sociale et familiale (puériculture, préscolaire, arts etc.) est exclusivement féminine. Par contre, les filles sont moins nombreuses dans les filières industrielles. Elles constituent 23 % des élèves dans le 1<sup>er</sup> degré et 12 % dans le second degré. Dans la filière agricole, les filles ne représentent plus que la moitié des effectifs scolaires dans le secondaire 1<sup>er</sup> degré et 37 % dans le deuxième degré. La faible représentation de la population scolaire féminine reflète la tendance des filles à éviter les filières dont la technique constitue la plus grande partie de formation d'une part et, d'autre part l'envahissement des filières moins « valorisées » par les hommes. Car, à ce niveau, l'agriculture conduit à des options motorisées ou mécanisées et s'éloigne de plus en plus de l'agriculture traditionnelle où la présence féminine est écrasée

**Tableau: 15**

Répartition des effectifs par sexe selon le niveau, le type et l'établissement d'enseignement en 1990

		File	Garçon	Total
<b>Secondaire 1<sup>er</sup> Degré</b>	<u>Niveau d'enseignement</u>			
	Enseignement général	44,44	55,56	100
	Enseignement technique	68	32	100
	Total	45,21	54,79	100
<b>Secondaire 2<sup>ème</sup> Degré</b>	Enseignement Général	26,06	73,94	100
	Enseignement technique	43,01	56,99	100
	Total	29,61	70,39	100

<b><u>Type d'Etablissement d'Enseignement</u></b>			
<b>Lycée d'enseignement Général</b>			
Séries littéraires	33,73	66,27	100
Séries scientifiques	21,08	78,92	100
Total	26,06	74,96	100
<b>Collèges Techniques</b>			
Industrie	23,46	76,54	100
Agriculture	50,16	59,84	100
Commerce	74,82	25,18	100
Arts ménagers	100	0,0	100
Total	68,01	31,99	100
<b>Lycées Techniques</b>			
Industrie	11,74	88,26	100
Agriculture	37,16	62,83	100
Commerce	53,19	46,81	100
Total	43,01	56,99	100
<b>Total Enseignement Technique</b>			
Industrie	16,80	83,20	100
Agriculture	40,04	59,96	100
Commerce	62,47	37,53	100
Arts Ménagers	100	-	100
Total	53,99	46,01	100

Source : Mianzenza (S.) Déterminants psychosociologiques de l'orientation scolaire et professionnelle des filles au Congo, Brazzaville, Projet de recherches, Laboratoire de Sciences Sociales, DGRS/ORSTOM, 1992.

Les disparités se poursuivent et s'accroissent dans l'enseignement supérieur. A titre d'exemple, l'Université de Brazzaville, au début des années 90 ne comptait que 1559 filles sur 10310 étudiants, ce qui correspond à 15 % au nombre des étudiants inscrits<sup>271</sup>.

Globalement, les filles sont moins de 60 % à sortir du collège avec un diplôme. Cette proportion tombe à moins de 35 % pour le baccalauréat et 20 % avec un diplôme de l'enseignement supérieur (Université).

<sup>271</sup> Miatokot-Mianzenza, S. « Viol et thérapies familiales : cas du Congo-Brazzaville », Paris, L'Harmattan, 2003.

La femme congolaise participe ainsi de façon inégale à l'acquisition des connaissances. Elle continue d'être considérée avec un statut inférieur à celui de l'homme. Malgré, l'expansion des nouvelles valeurs culturelles, les hommes admettent difficilement la nécessité pour la femme de faire de longues études. Bien plus, ils la destinent à des métiers spécifiques, lui en refusant d'autres dont « elle n'aurait pas les aptitudes ». De ce fait, la femme est perçue en tant que telle c'est-à-dire uniquement en raison de son sexe et de ses fonctions socio-familiales traditionnelles. Ainsi, la femme est donc, souvent en position subalterne. Elle est cantonnée dans les activités peu «gratifiantes » pour le grand public; employée, agricultrice et dans le secteur informel.

## 2. Des inégalités entre les sexes sur le marché du travail

Comme nous venons de le voir, depuis le milieu des années quatre- vingt, les femmes ont gagné aussi en nombre que les hommes dans la poursuite des études. Cette « percée des filles » à l'école et à l'Université était un facteur déterminant du développement de l'emploi des femmes. L'activité des femmes ayant un diplôme a augmenté régulièrement depuis quel que soit le niveau de ce diplôme. C'est cependant parmi les bachelières et les diplômées de l'enseignement supérieur que l'activité est la plus forte parmi les femmes travailleuses au Congo.

Cependant, il y a une forte relation entre la tendance à la concentration professionnelle et les carrières plus réduites, les rémunérations plus faibles, la position hiérarchique inférieure qui constituent le lot de la majorité de femmes. On y trouve que les travaux considérés comme principalement féminins impliquent moins de possibilité de décision et de gestion indépendante du temps et sont aussi, souvent, plus monotones.

Au Congo par exemple, l'emploi féminin est fortement concentré dans le secteur public. La moitié des salariées y étaient employées à la fin des années quatre vingt en plein boom pétrolier contre environ le tiers des salariés masculins. Dans une certaine mesure, cette forte concentration sectorielle de l'emploi des femmes leur a été bénéfique. Elle a expliqué en partie que le taux d'emploi féminin soit le plus élevé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (C.E.E.A.C) à cette époque. Avant la décennie quatre-vingt-dix, elle a aussi constitué une relative protection contre le risque de chômage auquel sont fortement exposés les travailleurs.

Les années quatre-vingt-dix (90) ont connu un retournement de situation avec la crise économique, la dévaluation du franc Cfa engendrant par la même occasion les licenciements massifs, ajoutant à cela les conflits sociopolitiques. La réalité de l'emploi public a changé en particulier au

dépend des femmes les moins diplômées.

Par ailleurs il existe, une forte relation entre la distribution des sexes dans les filières de formation et la féminisation de certaines activités. Ainsi, les filières conduisant aux métiers des secteurs éducatifs et médico-sociaux sont fortement empruntées par les filles alors que les sciences de l'ingénieur et techniques sont très largement dominées par les garçons.

En effet, ce type d'orientation n'est évidemment pas propre au Congo ; il se trouve à quelques nuances près un peu partout à travers le continent.

Ainsi, les femmes restent donc presque totalement exclues des métiers techniques. Elles sont, en revanche, beaucoup plus nombreuses parmi les assistants de laboratoires, c'est-à-dire au niveau inférieur de la profession.

D'une manière générale, les activités scientifiques et techniques donnent lieu à une très forte discrimination à la fois horizontale et verticale : non seulement les hommes sont majoritaires mais ils sont encore plus nombreux à occuper une position statutairement élevée dans ces filières.

Cependant, en matière de rémunération entre les femmes et les hommes, le pays conserve néanmoins une position privilégiée. Mais, même dans ces conditions les différences salariales entre les sexes restent au moins aussi importantes que celles entre les professions. Des récents travaux<sup>272</sup> basés sur la méthode statistique de l'analyse régressive ont montré qu'une grande partie de l'écart salarial entre les différentes professions, défavorable aux femmes, demeurerait après que tous les facteurs autres que le sexe aient été pris en compte.

Ainsi, le salaire moyen dans les professions exercées par des femmes s'élève à 93% du salaire masculin correspondant. Après l'élimination de l'effet des autres variables, le salaire féminin atteint 97% du salaire masculin. Cette différence de 3% ne trouve pas d'explication dans le champ professionnel. Elle peut paraître très faible mais il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un chiffre net qui gomme, notamment, l'effet de la surreprésentation des femmes dans les secteurs à faible rémunération. Globalement, les femmes sont défavorisées sur le marché du travail. Malgré les progrès accomplis aux cours des dernières années, elles restent confrontées à des difficultés plus importantes d'accès à l'emploi, de carrière, de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale<sup>273</sup>.

---

<sup>272</sup> Ministère de l'Economie, de Finances et du Budget ! Rapport du Centre national de la statistique et des études économiques. CNSEE, 2009.

<sup>273</sup> Contrairement à une fausse idée répandue qu'en Afrique, tout le monde peut s'occuper de l'enfant et la contrainte pour les mamans sont moindres. Elle a beaucoup des mains autour pour l'aider à l'élevage des enfants. Cette idée

Bien que de nombreux progrès aient été effectués, la croissance de l'emploi est restée insuffisante pour procurer du travail à toutes celles qui le souhaitent.

D'une manière générale, les femmes âgées de 25 à 49 ans de nos jours, ayant au moins un diplôme de Brevet du premier cycle (BEPC) ou Baccalauréat (BAC) ont moins de chance de travailler que les femmes du même âge ayant un niveau plus supérieur, Bac+2 ou licence voire plus.

Le taux d'emploi des femmes restent très en dessous de celui des hommes : entre 1984 et 1994, il est passé de 21 à 25% de la population en âge de travailler<sup>274</sup> tandis que le taux d'emploi des hommes augmentait de 55 à 60%.

Toutefois, malgré l'élévation de leur niveau de formation, les femmes restent, à l'échelle du pays, sous-représentées dans les emplois de haut niveau : 4% des femmes qui exercent une activité professionnelle occupent des postes de direction contre 20% des hommes<sup>275</sup>.

Par ailleurs, de façon globale, que ce soit en ville ou en milieu rural, la femme ploie et s'active sous la charge de travail du fait de ses multiples rôles d'épouse, de mère, et d'acteur économique. Les conditions environnementales et l'accès difficile aux infrastructures et aux services sociaux de base, ne contribuent guère à son épanouissement personnel<sup>276</sup>.

Les mesures de gouvernement de ces dernières années, au sortir de la crise sociopolitique s'est notamment traduite par des financements significatifs, avec le soutien de la coopération bilatérale et multilatérale. Exemples : le Projet Promotion de l'Équité entre femmes et hommes, la mise en place et le soutien aux caisses féminines d'épargne et de crédit, la formation en teinturerie, en savonnerie et en transformation des produits agricoles.

Ces projets ont permis, durant la phase transitoire, à certaines femmes de sortir de l'extrême vulnérabilité dans laquelle, elles s'y trouvaient suite aux conflits sociopolitiques qui ont éclaté dans le pays. Ces femmes ont ainsi pu disposer de fonds, acquérir des outils de production et des intrants agricoles, bénéficier de formation adéquate afin de pouvoir relancer leur production<sup>277</sup>.

---

peut tenir lorsqu'il s'agit de villages ou au fond fin de campagnes mais en ville, cette idée ne résiste pas à la réalité citadine.

<sup>274</sup> (Confère : les quatre premières figures, partie annexe) !

<sup>275</sup> Suivant le sexe et le statut, les hommes demeurent plus nombreux que les femmes. Toutefois, il est observé une progression sensible des femmes dont le nombre est passé de 23855 en 2006 à 24055 en 2007 et à 24457 en 2008. (Ministère du Travail et de la Sécurité sociale).

<sup>276</sup> Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, *Rapport national des consultations participatives sur la pauvreté*, Brazzaville décembre 2006.

<sup>277</sup> In Ministère de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme, *Rapport*

Enfin, la femme congolaise se voit s'interposer entre elle et l'homme, le poids de la domination masculine. Les textes adoptés et proclamés par les différents gouvernements, sont sans aucun doute un progrès pour l'égalité de ses droits. Mais les pesanteurs coutumières et le monde « masculinisé » font que son ascension au poste de commandement dans la société congolaise freine. On est très loin de ce que G. Fraisse (1996) appelle par la « *figure nouvelle de la modernité* »<sup>278</sup>.

De même, la crise économique et les guerres civiles ont précipité le déclin du Congo, annihilé des décennies de progrès social, provoqué l'affaiblissement de la cohésion interne du pays. Elles ont aussi causé des blessures psychologiques profondes et durables. Mais, les femmes se sont révélées aux yeux des congolais pour surmonter les différentes épreuves, en prenant de court le monde masculinisé, en s'impliquant physiquement dans la résolution des conflits et contribuer ainsi au retour de la paix dans le pays.

---

*Synthèse. Situation de la femme pendant la transition, 1997-2002, Brazzaville, juillet 2002, p.102.*

<sup>278</sup> Geneviève Fraisse, entend par « figure nouvelle de la modernité » : la mise en place de la parité ou de l'égalité hommes/femmes à toutes les instances de décision. Pour Fraisse, on parlera de « figure nouvelle de la modernité » le jour où les responsabilités dans les instances de décision seront équitablement réparties entre les hommes et les femmes (Fraisse, 1996).



## CHAPITRE VIII

### L'histoire des femmes

« Si la famille est unie, à la base,  
il y a une femme sage »<sup>279</sup>

L'histoire des femmes est une excellente richesse pour des chercheurs. Car, elle regorge de pans entiers de différents combats que les femmes ont eu à mener tout au long de l'histoire. En effet, cette histoire en majuscule, elle est incorporée à toutes les femmes dans le monde entier. Les premières qui ont su mener les batailles pour l'acquisition de leurs droits contre l'égoïsme et la domination des hommes, ont ainsi, peu à peu contribué à ceux des autres femmes partout dans le monde. Peu importe, la lenteur du temps dans l'accomplissement et la réalisation objective dans leur société respective des combats remportés par ces dernières.

Comme le dit Cazeneuve :

*«Le fait social total n'est pas, en effet, la simple juxtaposition des divers aspects de la vie en société, mais leur incarnation dans une expérience individuelle »* (1968 : 116 in Dufoulon, 1995 : 9).

#### I Batailles Politiques

Au nombre de luttes et batailles menées par les femmes pour la reconnaissance de leurs droits en tant qu'actrices et partenaires égales des hommes, on peut noter les luttes remontant du 18<sup>e</sup> siècle, surtout celles mises en lumière. En effet, les trois derniers siècles (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) ont pu voir, les mouvements de revendications des femmes notamment dans certains pays occidentaux. Le cas en France avec la marche des femmes sur Versailles en plein Paris le 5 et 6 octobre 1789 exigeant leur droit de vote. De même, la revendication du droit au travail et les conditions plus conventionnelles et humaines des ouvrières New-Yorkaises en 1857 aux USA, ont été répandus dans le monde entier.

La sanction infligée à Olympe de Gouges passée à l'échafaud en 1793 pour s'être permise de présenter un projet de Déclaration sur les droits de femmes et de la citoyenne ; la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 26

---

Thérèse Ingoba ! Ces paroles nous les avons entendues plusieurs fois dans la bouche de notre propre grand-mère. C'était une manière à elle de me faire passer le message. Aujourd'hui, nous comprenons exactement ce que voulait dire ce message.

août 1789 par la France ; la déclaration faite par Clara ZETKIN concernant la situation des femmes devant le Congrès fondateur de la Deuxième Internationale de Paris en 1889 ; le foisonnement et l'exposition des idées à caractère révolutionnaire en Europe, les revendications pour la libération des peuples encore opprimés ainsi que les luttes pour l'accession aux droits de l'homme et aux droits politiques, ont modifié de manière fondamentale le statut de la femme.

Toutes ces luttes courageuses ont eu pour aboutissement la consécration, à l'occasion du FOLKET HUS de Copenhague au Danemark, de la Journée Internationale de la Femme le 8 mars, dont l'actrice principale fut Clara ZETKIN, membre de l'Union Internationale Féminine.

La mise en place de l'instance internationale comme l'Organisation des Nations Unies (ONU) vont accélérer le processus de responsabilisation et de la reconnaissance des droits des femmes.

Ainsi, dès sa mise en place, l'ONU, dans sa charte qui fut adoptée à la fin de la Conférence de San Francisco, le 26 juin en 1945 par 50 Etats ; Elle affichait au préambule dans sa profession de foi tout a fait novatrice :

*« Nous, peuples de Nations Unies, résolus à (...) proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites ».*

Les organisations intergouvernementales de femmes et les mouvements féministes de l'époque avaient vu leur vœu exaucé avec l'inscription « égalité des droits des hommes et des femmes »<sup>280</sup> Ces écrits furent importants pour les femmes parce que ces dernières ne souhaitaient pas que leurs droits soient diffus voire masqués dans celui de l'universalisme (homme). En citant nommément la notion d'égalité homme-femme, les Nations Unies ont ainsi contribué à inscrire ce principe dans le droit international. Il faut signaler ici, le rôle, joué par Eleonora Roosevelt, Première Dame<sup>281</sup> des Etats Unies à cette époque, en s'engageant personnellement dans ce combat lors de la rédaction de la Charte.

Cette Charte a eu d'autant plus de portée qu'elle est l'équivalent même pour les Nations Unies d'une Constitution. Elle définit les buts et principes de

---

<sup>280</sup> Déclaration faite lors du forum des femmes pour le cinquantième de l'Indépendance de la République du Congo, Brazzaville, 28, Juillet 2010.

<sup>281</sup> Martine Renée Galloy (experte en Processus électoraux PNUD/ Programme d'Appui au Processus Electoral met en lumière le rôle joué par la première Dame des Etats-Unis lors de son intervention aux festivités marquant le cinquantième de l'indépendance du Congo devant un auditoire exclusivement féminin, 28-Juillet 2010, Brazzaville

l'Organisation des Nations Unies, la composition, les buts et pouvoir de ses organes exécutif (le Conseil des Nations Unies), délibératif (l'Assemblée Générale), judiciaire (la Cour internationale de justice) et administratif (le Conseil économique et social, le conseil de tutelle).

La Déclaration universelle des droits de l'Homme, adopté en 1948 ; affirme entre autres, le principe d'égalité entre les sexes dans son article 1et 2.

Article 1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de naissance ou de toute autre situation (...) <sup>282</sup> .

Comme on le voit, l'Onu s'y est mobilisée pour l'émancipation et la reconnaissance pleine et entière de la citoyenneté des femmes, et en allant jusqu'à établir un plan d'action en 1995 lors de sa 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur les Femmes de Beijing (Chine) <sup>283</sup>. En effet, cette conférence a eu le mérite de faire comprendre aux Etats qu'ils devaient s'impliquer efficacement dans la reconnaissance et l'affirmation des droits de la femme et par les femmes elles-mêmes, avec l'élaboration de la « *Plate forme d'action de Beijing* ».

Le plan d'action définissait douze domaines critiques, estimés être représentatifs des obstacles principaux à la promotion de la femme et pour lesquels une action concrète des gouvernements et de la société civile était nécessaire :

- Les femmes et la pauvreté ;
- L'éducation et la formation des femmes ;
- Les femmes et la santé ;
- La violence à l'égard des femmes ;
- Les femmes et les conflits armés ;
- Les femmes et l'économie ;
- Les femmes, le pouvoir et la prise de décision ;
- Les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes ;

---

<sup>282</sup> Pour lire l'intégralité de la déclaration : <http://www.un.org/>

<sup>283</sup> Alors que les efforts déployés au cours des deux décennies précédentes, depuis la Conférence de Mexico en 1975, avaient aidé à améliorer la condition de la femme et son accès aux ressources, ils n'avaient cependant pas été permis de modifier les formes élémentaires d'inégalités existant au sein des relations hommes-femmes. Les décisions qui affectaient la vie de la plupart des individus continuaient d'être prises par des hommes. Il fallait donc élaborer les moyens de donner plus de pouvoir aux femmes afin qu'elles puissent, en tant que partenaires égaux des hommes, insérer leurs priorités et valeurs propres dans les processus de prise de décision, à tous les niveaux.

- Les droits humains des femmes ;
- Les femmes et les médias ;
- Les femmes et l'environnement ;
- Les fillettes.

Ainsi, tous les cinq ans, des réunions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de cette plateforme sont organisées à New-York.

Sous cet angle, on peut aisément affirmer que sur le plan juridique du point de vue international, le combat est presque gagné. D'autant plus rien ne pourrait prédisposer ou justifier une infériorité entre les deux sexes ou de l'un vis-à-vis de l'autre.

## II La lutte des féministes

Les femmes congolaises, doivent leur statut actuel naturellement à leur courage et leur combativité et à l'évolution naturelle des changements intervenus dans le monde mais, elles le doivent aussi en partie à la lutte des féministes en France.

Les victoires, remportées par ces dernières ; du droit de vote au droit des femmes de disposer de leur corps, en passant par l'interruption volontaire de la grossesse (IVG) et l'émancipation de la femme sont autant des actes qui ont pesé sur l'évolution et la prise de conscience des femmes dans les sociétés africaines anciennement colonisées par la France.

Cependant, le combat des féministes est le résultat des générations de femmes parmi lesquelles Andrée Marty-Copgras, Suzanne Kieffé, Jeannette Vermeersch, Emilienne Moreau, Germaine Degrand... etc., qui se sont battues pour arracher une à une les victoires. L'opposition fut dure contre les partis conservateurs et surtout l'Eglise, qui ne cessa de mobiliser, les associations des femmes catholiques.

Pour l'Eglise, « *la fonction de la femme, sa manière d'être, son inclination innée c'est la maternité (...). C'est pour cette fin que le créateur a ordonné tout l'être propre de la femme : son organisme et encore plus son esprit et, surtout, son exquise sensibilité* »<sup>284</sup>.

Cette réassignation claire et sans ombrage de la femme au foyer et ses tâches dans l'après-guerre s'inscrit de la continuité de la pensée catholique des années 1920 et 1930.

---

<sup>284</sup> Sylvie Chaperon, *L'Humanité* du 09 Janvier 2008.

Cependant, l'Église ne s'oppose pas à l'égalité :

*« Dans leur dignité personnelle d'enfants de Dieu, l'homme et la femme sont absolument égaux. Au nom de cette égalité, homme et femme doivent avoir des salaires égaux et « tous deux, ont le droit et le devoir de coopérer au bien total de la société et de la patrie » Mais chaque sexe dispose de qualités particulières, et celles de la femme la vouent indiscutablement à la maternité. »*<sup>285</sup>

C'est dire que les féministes luttèrent à la fois contre les conservateurs et surtout l'Église, disons-le qui disposait d'une grande influence. La pensée naturaliste alors largement dominante va être rompue dès le milieu des années cinquante (50), avec la sortie en 1949 du « *Deuxième sexe* » de Simone de Beauvoir. Mais surtout au fait que Simone de Beauvoir exprime l'esprit de toute une génération<sup>286</sup>.

A cet titre, elle renouvelle ainsi le féminisme et dont elle deviendra vite pour des milliers de femmes l'étendard<sup>287</sup>. Simone de Beauvoir remet en cause l'idée même de déterminisme biologique ou du dessein divin et reprend à son compte la perspective hégélienne :

*« Être, c'est être devenu, c'est avoir été fait tel qu'on se manifeste. »*<sup>288</sup>

C'est dire que pour des humains, pour les hommes aussi bien que pour les femmes, il n'y a aucun être donné, aucune essence définitive :

*« On ne naît pas femme : on le devient »*<sup>289</sup>.

Ainsi, ces mots que l'on peut capter, percevoir aussi comme un slogan, résume tous les espoirs d'une génération. Etant donné qu'on devient femme, on peut tout aussi bien devenir autre, c'est-à-dire inventer un nouveau devenir. Naturellement, cette affirmation va à l'encontre de la doctrine catholique voire l'idéologie fixiste et naturaliste qui magnifie la maternité constitutive des femmes. En affirmant aussi nettement, Simone de Beauvoir

---

<sup>285</sup> Op.cit,

<sup>286</sup> F. Héritier dira à propos de Simone de Beauvoir qu'elle a été la porte-parole des frustrations des femmes et l'espoir de toute une génération. Elle a couché sur papier toutes les frustrations que les femmes portaient en elles. En secouant ainsi la société française de l'époque, elle aura permis à la femme de s'affirmer en tant qu'individu et de s'assumer enfin et non pas comme la société voudrait mais selon son bon vouloir.

<sup>287</sup> (Chaperon, 2000) explique avec minutie le travail opéré par Simone de Beauvoir. Elle met en exergue, l'espoir de toute une génération que Simone de Beauvoir a su incarner. «Le Deuxième Sexe : 50 ans de lecture et de débats », dans Sylvie Chaperon et Christine Delphy (dir.), *Le Cinquantenaire du Deuxième Sexe*.

<sup>288</sup> Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, op. cit., tome I, p. 27.

<sup>289</sup> Ibid., tome II, p. 185.

place, ainsi, la liberté et la responsabilité au sommet des valeurs éthiques. Elle insiste sur un sujet en situation<sup>290</sup> dont la liberté peut être bornée de mille façons<sup>291</sup>, notamment parce que les relations interpersonnelles ont un rôle déterminant dans la formation de l'individu.

C'est dire que les femmes peuvent se rebeller ou s'accommoder à tout moment de leur présent. Elles ont *grosso modo* acquis des droits égaux à elles, maintenant de se lancer dans toutes les activités ouvertes aux hommes et donc de refuser les seules perspectives du mariage et de la maternité.

Comme dirait Jean Paul Sartre :

*« A moitié victimes, à moitié complices, comme tout le monde. »*

En effet, Simone de Beauvoir s'est attaquée à tous les préjugés de son temps. La biologie n'a de sens qu'à travers la manière dont elle est appréhendée par les individus :

*« Si la situation biologique de la femme constitue pour elle un handicap, c'est à cause de la perspective dans laquelle elle est saisie », par exemple « c'est en grande partie l'angoisse d'être femme qui ronge le corps de la femme »*<sup>292</sup> et non sa constitution. Elle renverse ainsi clairement la perspective, substituant à l'explication physique celles des relations sociales :

*« La femme n'est définie ni par ses hormones ni par de mystérieux instincts, mais par la manière dont elle ressaisit, à travers les consciences étrangères, son corps et son rapport au monde »*<sup>293</sup>

Enfin, Simone de Beauvoir récuse l'idée de l'instinct maternel :

*« Il n'existe pas de l'instinct maternel : le mot maternel ne s'applique en aucun cas à l'espèce humaine. L'attitude de la mère est définie par l'ensemble de sa situation et par la manière dont elle l'assume. »*<sup>294</sup>

Elle y va au-delà des attentes, pénètre très en avant, là où les féministes ne s'aventurent guère, dans les nouveaux domaines de la psychanalyse et de la sexologie, en plein essor depuis le début du siècle.

---

<sup>290</sup> Souligné par nous

<sup>291</sup> Nombreuses sont des personnes qui ont montré comment *Le Deuxième Sexe* s'écarte très sensiblement de l'existentialisme de Sartre. La première à avoir noté cette « salutaire dissidence existentialiste » est Françoise d'Eaubonne dans *Le Complexe de Diane*, Paris Julliard, 1951.

(Le Doeuff, 1989) montre comment Simone de Beauvoir refuse le sujet tout-puissant pour lui substituer une liberté toujours limitée par une certaine situation sociale.

<sup>292</sup> Ibid, tome I, p. 378.

<sup>293</sup> Ibid, tome II, p.495.

<sup>294</sup> Ibid, tome II, p.178.

C'est dire que le milieu des années cinquante (50) a été perçu comme un renouveau pour les féministes. Le déclencheur de tous les combats, remportés par la suite. Les femmes se sont ainsi libérées dans tous les domaines et s'assumer en tant que telles.

Tout ceci, c'est de la mentalité à base de magie, résume Evelyne Sullerot<sup>295</sup>. Andrée Michel compare la mutation que vivent les femmes à une révolution scientifique :

*« De même, pendant des siècles, la théologie et la métaphysique dominèrent la physique : ceux qui étudièrent l'astronomie avec un esprit rationnel furent condamnés comme hérétiques. Aujourd'hui, étudier la famille et la sexualité avec une attitude rationnelle et désacralisée provoque le même traumatisme dans un monde où pendant des siècles, le dogmatisme fut au centre de la cosmogonie familiale et sexuelle. »*<sup>296</sup>

« La femme accède ainsi à sa condition de sujet », affirme Eliane valensi. Les femmes commencent à faire le choix de leur vie, de la façon dont elles souhaitent ou veulent la vivre au lieu de la subir et la philosophie féminine même opte pour un nouveau précurseur. Elle a été jusqu'à présent l'acceptation, maintenant les femmes sont entrées dans une nouvelle phase, c'est la phase de la conscience, de la responsabilité et du choix<sup>297</sup>. Les actes de naissance de la femme responsable (sujet) se multiplient, annonçant sans cesse la venue au monde d'un être nouveau.

En ce sens, les militantes n'ont plus l'impression d'être « entre deux mondes », de traverser une période transitoire ou d'être une génération charnière, pour elles, la rupture a eu lieu.

Cette femme nouvelle son maître mot est conscience :

*« Savoir ce qui se passe, comprendre, essayer de s'en tirer avec lucidité, dominer chaque instant de sa vie et même surtout cet instant suprême qu'est l'enfantement*<sup>298</sup>. »

En effet, la femme moderne est celle qui travaille, cultive son intelligence, contrôle sa fécondité et son accouchement, et sait ouvrir le monde à ses enfants. Les femmes deviennent des agents de la modernité dans une société

---

<sup>295</sup> Conférence donnée par Evelyne Sullerot au MDF (7 février 1966), sur le thème de la femme moderne « *La Femme du XXe siècle* », n° 5, avril 1966. Citée par Chaperon.

<sup>296</sup> Andrée Vieille-Michel, qualifie ce bouillonnement de transformation des mentalités de l'époque qui gagnait la France de l'esprit de liberté, d'une affirmation de la femme du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>297</sup> Ménie Grégoire, « Que sait-on du planning familial en France ? », *Le Planning familial*, n°8, décembre 1965.

<sup>298</sup> (Sullerot, 1965 : 79) citée par Chaperon 2000.

en mutation<sup>299</sup>. De cet engagement des femmes dans la vie civique, de leur présence dans le travail, naîtra sans doute une nouvelle forme d'homme et par conséquent de couple, de famille et de société.

Ainsi, nous aurons des familles non hiérarchisées. L'avènement de la femme moderne fera accéder naturellement l'humanité tout entière à un stade supérieur.

*« En poursuivant leurs luttes pour l'égalité et l'émancipation, les femmes feront émerger l'humanité de sa préhistoire, elles oeuvreront pour l'avènement d'une société plus juste et plus humaine où l'homme sera réconcilié avec son semblable, où la femme, restaurée dans sa totale dignité, s'intégrera pleinement à la famille et à la société, où les relations entre les sexes, basées sur la liberté, la coopération et la confiance réciproques, remplaceront les anciennes relations de subordination basées sur la prépondérance du mâle.<sup>300</sup> »*

C'est dire que, c'est aux femmes de donner un sens à leur présence, de se prendre en charge et de se réinventer elles-mêmes un modèle. Les mutations acquises ou à venir de la condition féminine ne sauraient, à elles seules, résoudre le problème. Il y faut de surcroît une participation active de la femme, non seulement pour obtenir ces réformes mais se recréer elle-même. De même pour éliminer les anciennes images, les femmes doivent accomplir sur elles-mêmes un travail critique qui s'étendra sur des générations.

En somme, il fallait donc à la femme avoir une conscience de son statut, d'appartenir à la société, et n'être pas seulement en tant que femme ; une personne dépendante uniquement mais encore un être social qui s'intéresse et qui veut à son tour rendre à la société ce qu'elle lui a donné.

Les droits ayant été acquis par les femmes, cependant, dans la réalité quotidienne, il faudrait se faire un espace, trouver sa place et s'affirmer car les pesanteurs sociétales continuent à peser dans le monde masculin. L'exemple de la question sur la parité qui est d'actualité de nos jours en est l'illustration.

---

<sup>299</sup> (Morin, 1960) qualifie cet atmosphère nouvel, régnant en France de « promotion des valeurs féminines ». Il est vrai que le changement fut radical. On est passé de l'irrecevabilité à l'indifférence. De l'indifférence à la tolérance, jusqu'à l'acceptation. La Nef, nouvelle série, n°4, octobre-décembre 1960 : « La Française d'aujourd'hui ». Idée reprise dans l'Esprit du temps, Paris, Grasset, 1962.

<sup>300</sup> Andrée Michel et Geneviève Texier, quant à elles parlent de la condition de la Française d'aujourd'hui.



### III La domination masculine

#### 1. La parité

Lorsqu'elle a fait surface en France, l'idée de parité a été variablement appréciée, et surtout perçue comme une provocation, dans la mesure où on laissait transparaître derrière cette idée, le retour à un passé détesté par bon nombre de féministes, celui dans lequel la naturalisation des femmes avait conduit à leur incapacité et à leur domestication voire subordination.

En effet, si la parité est néanmoins apparue comme une idée nouvelle et porteuse d'espoir, c'est parce qu'elle permettait d'une part de dépasser le débat qui divise les féministes égalitaires et les féministes différentialistes, qu'elle introduisait d'autre part une problématique nouvelle dans le débat politique. Le mot parité, faisait déjà partie du vocabulaire économique ou social (parité des monnaies, ou commissions paritaires par exemple). Depuis qu'il est appliqué dans le domaine relationnel femmes-hommes, c'est-à-dire depuis qu'il est utilisé comme moyen d'une revendication ; légal accès au pouvoir pour chaque genre, non pas chacun dans une sphère, les hommes dans le public, les femmes dans le privé, mais ensemble, dans la gestion des affaires communes. La parité a ouvert un champ nouveau de réflexion politique et a ainsi même relancé une remobilisation du féminisme.

Dans son acception la plus courante, ce mot désigne un moyen par lequel la société politique fait sauter les obstacles, les blocages interdisant ou limitant l'accès des femmes aux responsabilités politiques, notamment électives. Mais la parité désigne davantage qu'un moyen : elle propose un horizon, trace une trajectoire, un objectif qui, une fois atteint, ferait progresser l'égalité des sexes.

Dans cette acception plus large, la parité sonne le réveil de l'aspiration égalitaire des femmes, alors que, depuis maintenant plusieurs années, (le cas en France) un discours idéologique et bien rodé, laissait croire que les femmes n'avaient plus de droits à conquérir, et que seule l'application de ces droits laissait encore à désirer. Ce qui signifie tout simplement que derrière cette idée de parité c'est juste la question de l'égalité des femmes et des hommes, en introduisant l'idée selon laquelle l'égalité, c'est quelque chose qui passe aussi par le fait d'observer. Lorsqu'on se met à observer si la mixité est aujourd'hui plus ou moins la règle dans la plupart des domaines de la vie sociale, la notion de mixité est en réalité un « cache-sexe ».

De ce fait, la mixité masque la domination masculine selon l'heureuse expression de (Pierre Bourdieu, 1998) qui, par leur présence massive, souvent exclusive, aux échelons les plus élevés de la hiérarchie politique, économique, culturelle, exercent le pouvoir entre eux.

## 2 Tentative de synthèse

Est-ce que, la conciliation de ces hypothèses nous paraît possible, peut-on parvenir à faire cohabiter ces paradoxes, d'apporter une esquisse de réponse à cette « contradiction irréversible » voire antinomique de cette situation qui obéit, bien entendu, à de multiples déterminismes ?

Selon le regard que nous portons sur les femmes congolaises nous pouvons ainsi mettre l'accent soit sur la réalité des discriminations qu'elles subissent, soit sur la non moindre réalité de l'importance de leur rôle dans la société congolaise.

## 3 Les origines de la domination

L'essence même de l'anthropologie sociale est de mettre en évidence les formes spécifiques prises par une pratique quelconque dans un groupe donné et de tenter de les expliquer en les replaçant dans le contexte structurel global de la société sans passer à un niveau supérieur de détermination.

De même, si on veut s'interroger sur les déterminismes naturels, on doit nécessairement faire abstraction de l'image d'une société donnée, et entreprendre si on le souhaite, un dialogue avec les biologistes et les éthologues, après avoir relevé tous les points communs aux comportements de ce genre de par le monde. Prétendre mener ce dialogue en solitaire et surtout à propos d'une seule société, serait, comme l'affirme Tcherkézoff, réduire par avance cette « autonomie relative » qui s'exprime dans la culture, et ne lui donner qu'un semblant d'existence tout en suggérant qu'au fond, ici, tout ce qui compte pour comprendre les discriminations faites aux femmes congolaises.

Cependant, vouloir rester fidèle à l'école durkheimienne qui considère que le mental est le produit du social n'empêche pas d'admettre que biologiquement le cerveau humain<sup>301</sup> à quelque chose à nous apprendre sur la manière dont la pensée et le langage sont structurés.

---

<sup>301</sup> Nous tenons de Madame Doutre, l'information selon laquelle que les expériences ont été menées sur le cerveau d'Einstein. Son cerveau a été pesé avec un cerveau féminin. Il en ressort que le cerveau d'Einstein s'est révélé plus petit que le cerveau féminin.

La plongée de nos analyses dans la réalité plus globale des rapports de pouvoir est pour nous une manière de tester la plausibilité et la cohérence de nos observations sur les rapports entre les femmes et les hommes dans la société congolaise.

A notre avis, même si les méthodologies sont différentes, il ne devrait pas y avoir en tout cas de contradiction entre les conclusions de différentes disciplines analysant un même phénomène et, si contradictions il y a, elles nous sembleraient plutôt imputables à des erreurs de l'auteur plutôt qu'à une impossibilité de rendre compte de la même réalité par des approches différentes.

Mais, cette mise en perspective, cette sortie, au risque de nous perdre vers des disciplines qui ne nous sont pas familières, nous importe surtout pour des raisons qui tiennent à notre parti pris d'une socio-anthropologie féministe appliquée, utile aux changements sociaux, nécessitant de préciser les déterminismes des comportements autant que leurs modalités d'expression. En ce sens, nous souscrivons ainsi à l'éthique de Pierre Bourdieu, pour qui «il ne peut y avoir d'engagement sans science, ni de science sans engagement»<sup>302</sup>.

Pierre Bourdieu, qui a eu à établir les processus de domination et révéler comment ceux-ci se reproduisent d'une génération à l'autre, et en particulier la domination masculine (Bourdieu, 1998), personnifie l'implication du scientifique dans les changements sociaux. Son analyse, insistant sur la force de la reproduction des hiérarchies, a été à notre sens, amplement critiquée pour le peu de place qu'elle laissait aux variations individuelles et aux changements sociaux qui surviennent malgré tout.

En effet, ces déterminismes ne sont certes pas inéluctables voire irréversibles et des évolutions ont effectivement lieu, bien que pour ce qui est de la domination masculine. Certains pensent que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on assiste à l'avènement d'une société égalitaire ; une société égalitaire serait en train d'émerger, de prendre place progressivement dans les pays où de plus en plus de femmes obtiennent, grâce aux luttes féministes, l'accès aux vecteurs du changement que sont entre autres : le contrôle de naissances et l'autonomie financière. D'autres au contraire constatent que ces conditions favorables et accessibles à l'égalité sont nécessaires mais ne sont pas encore suffisantes et que d'autres mécanismes expliqueraient l'extrême lenteur des changements dans ce domaine.

---

<sup>302</sup> Le Journal *Le Monde* du 6 Février 2002.

Ainsi, le problème de l'origine et la raison du caractère universel de cette domination sont toujours sujets de multiples interprétations voire controverses et le resteront probablement encore longtemps.

Les valeurs égalitaires des droits de l'Homme ont-elles une chance de s'exprimer un jour dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, ou bien ne forment-elles qu'une rhétorique juridique, un vœu pieux, difficile voire impossible à atteindre ?

Alors, la domination des hommes envers les femmes est-elle seulement une contingence culturelle historique qui se serait bien installée semble-t-il au point d'être devenue internationale, ou est-elle inscrite dans des natures sexuées spécifiques et opposées, masculine et féminine, seulement modulées voire tempérées par la culture dans leurs expressions sociales ?

L'internationalisation de la hiérarchie des genres et de la domination masculine nous semble être un signe parlant en faveur d'un déterminisme non contingent.

Cependant, il est toutefois admis comme l'affirme (Godelier, 1983 : 187) que :

*« La domination masculine n'a aucune manière un seul fondement (...) mais bien plusieurs, dont la nature et les rapports sont variables ».*

Mais, si la sociologie et l'anthropologie ne nous livrent que peu de pistes pour éclairer la lanterne, en élucider l'origine, la psychanalyse, la biologie et les sciences cognitives proposent au moins des hypothèses différentes qui n'ont aucun rapport avec l'histoire, essentialistes et universelles qui plaident toutes pour l'existence de facteurs innés naturalisant les genres sociaux à travers leur (seul) point commun dans toutes les cultures : la domination des hommes sur les femmes.

Les affrontements farouches entre ces deux positions amplifiés par des excès voire « caricatures » ne favorisent guère des énoncés qui ne sont souvent que des pistes de recherche. Il est certain que toutes les dominations, de classe sociale, de « race » ou de genre ont été naturalisées pour les légitimer.

Ainsi, pour les uns, comme (Salhins, 1985 ; 2007 : 76-78) par exemple:

*« La biologie intériorise en tant que nature humaine, l'opposition entre pouvoir et culture qui est un des lieux communs du folklore (...) un mélange de gros bon sens et de gros non-sens ».*

Mais, admettre les hiérarchies et les inégalités comme intégralement construites revient à penser que le monde naturel serait un « deal » d'égalité, une vision d'une nature parfaite et utopique de rousseau, une vision théologique considérant l'Homme comme un animal différent des autres. Pour d'autres donc, la réticence absolue à considérer une quelconque interférence entre déterminisme biologiques individuels et comportements sociaux.

A ce stade du débat, la coopération semble totalement exclue entre les radicaux des deux bords et comme une démonstration empirique ne pourra de toute manière ou encore dans tous les cas les départager, l'adhésion ou la réfutation de l'une ou l'autre de ces thèses relèvent plus du domaine de la croyance et de la foi.

Comme l'affirme J-L de Mendoza :

*« Dans ce registre où s'affrontent les passions, l'idéologie, la mauvaise foi, les fantasmes et les préjugés de toute nature, la nécessaire volonté d'objectivité que s'oppose la démarche scientifique paraît relever de la pure utopie »<sup>303</sup>.*

### a) **Le regard de Freud**

Les textes de Freud traitant le partage des rôles sexués font apparaître une vive protestation contre la place assignée à la femme par la société occidentale de l'époque, au point qu'on pourrait presque y voir un Freud s'ériger en défenseur d'une féminité opprimée (Schneider, 2000). Dans ses ouvrages ultérieurs, il revendique en revanche explicitement l'héritage du patriarcat, progrès décisif à ses yeux dans le devenir de la civilisation.

A ce propos écrit-il :

*« Sous l'effet de facteurs extérieurs (...), il advint que l'ordre social du matriarcat fut remplacé par l'ordre patriarcat, mutation à laquelle se lia naturellement le renversement des rapports juridiques jusqu'alors existants. On croit percevoir encore dans l'Orestie d'Eschyle l'écho de cette révolution (...). Le progrès dans la spiritualité consiste en ceci que l'on décide contre la perception sensorielle directe en faveur de ce qu'on nomme les processus intellectuels supérieurs, c'est-à-dire des souvenirs, des réflexions, des déductions. Que l'on décide, par exemple, que la paternité est plus importante que la maternité, bien qu'elle ne se laisse pas prouver, comme cette dernière, par le témoignage des sens » (Freud in Schneider ; 2000 : 127).*

---

<sup>303</sup> Jean Louis de Mendoza, *Le Monde* du 16 février 2003

Ainsi, on en voit donc qu'il est marqué d'entrée de jeu et de manière claire, le clivage sexuel- le sensoriel à la mère, l'esprit au père d'une hiérarchie, validée arbitrairement par Freud, et l'assimilation de la dualité féminin/masculin à celle de nature et culture joue un rôle essentiel comme marquée dans son ouvrage « *Malaise dans la civilisation* »<sup>304</sup>. Pour Freud, l'orientation dans laquelle s'est engagée la civilisation en générant des regroupements de plus en plus vastes, ne peut que contrarier la tendance inverse de repli sur les unités plus petites des familles liées au naturel et au féminin, d'où la naissance d'un conflit : « Les femmes ne tardent pas à contrarier le courant civilisateur » (Freud, 2010. réd.).

La loi ainsi élevée et déclarée supérieure à la nature fonde le social humain et, d'après Freud, ce retournement ne repose pas sur une contingence intégralement arbitraire mais procède d'un privilège légitime : la supériorité de l'esprit<sup>305</sup> sur la sensorialité (Schneider 2000), une hiérarchie qui traverse la culture occidentale depuis ses origines grecques et chrétiennes.

En effet, comme l'a relevé (Bourdieu, 1998 : 12) la plus grande partie des conceptions voire analyses freudiennes traitent de la femme comme étant marginale et passive. Ainsi, elles déterminent le féminin par le manque, le passif voire le masochiste marquant ainsi les rapports de genres d'une hiérarchie implicite, découlant donc, en fait de la reprise des postulats de base hérités des cultures gréco-romaine et judéo-chrétienne où la psychanalyse a puisé l'essentiel de ses « schèmes interprétatifs » .

De ce fait, on peut considérer que la théorie psychanalytique en tant qu'explication du fonctionnement psychologique théorise l'organisation du psychisme à partir de ces conceptions d'inégalité et de hiérarchie entre les sexes qu'elle intègre plutôt que de les déconstruire, constituant ainsi en le légitimant même une sorte d'exégèse du patriarcat.

## **b) La hiérarchisation**

La traduction anthropologique montre depuis longtemps en effet que : « *l'opposition entre masculin/féminin qui divise les choses et les activités est indissociablement liée à un système plus vaste, mythico-rituel, dans lequel des oppositions homologues haut/bas, dessus/dessous, droite/gauche, etc. structurent les schèmes de perception et d'action, ce qui donne toute sa force et sa cohérence* » (Bourdieu, 1998 : 28 in Fine, 2000 : 17)<sup>306</sup>.

---

<sup>304</sup> On peut lire avec intérêt Sigmund Freud : « *Malaise dans la civilisation* », traduit de l'Allemand Aline Weill et préfacé par Laurie Laufer, petite bibliothèque, Payot, 2010.

<sup>305</sup> Au sens freudien, l'esprit ici, représente L'homme. Par contre, la sensorialité c'est la femme. Ce qui revient tout simplement à affirmer, la supériorité de l'homme sur la femme. Ainsi, les nomme -t-il l'esprit et le sensoriel.

<sup>306</sup> Agnès Fine : Le genre de la nation « *Clio* » *Femmes, Genre, Histoire*. Article mis en ligne, le 20 Mars 2003 ;

De Levi-Strauss à Bourdieu en passant par Lacan, Foucault, entre autres, tous ont réagi contre les interprétations essentialistes des thèses de la psychanalyse freudienne et ont mis en avant la primauté du symbolique dans la construction du social, du rapport avec l'autre et du masculin avec le féminin. Cependant, bien que restant dans la perspective durkheimienne et rendant compte de la domination exclusivement par le social, les analyses de Pierre Bourdieu ou les hypothèses de Françoise Héritier laissent entendre comme les œuvres de Freud que cette hiérarchie serait constitutive du social et de l'humain.

En effet, Konrad Lorenz pense que, l'agressivité humaine permet non seulement à l'homme de survivre mais aussi de s'adapter à son milieu et elle serait même incompressible. Henri Laborit note, pour sa part, que cette agressivité est éliminée lorsque l'objectif est atteint c'est-à-dire quand les besoins de base sont satisfaits, mais il précise toutefois que les humains associent toujours des éléments idéologiques à leurs besoins physiologiques et tendent ainsi à élargir leur territoire ou à s'approprier des surplus de ressources (Laborit, in Handman 1983 : 196-197).

Au commencement de l'humanité, le contrôle des femmes et de leur fécondité pourrait trouver justification de cette gestion d'un équilibre à chercher entre ressources et populations, et la domination masculine est d'ailleurs interprétée par les sociologues et anthropologues comme l'appropriation par les hommes de la fécondité des femmes à travers le contrôle de leurs capacités génétiques donc de leur sexualité (Héritier in Bonte et Izard, 1992 : 662).

« Si toutes les femmes doivent être contrôlées, il ne reste que les hommes pour les faire » affirme ainsi ironiquement (Handamn, 1983 : 196-197).

C'est dire que pour certains auteurs, ces hypothèses déterministes marquent toujours de l'étonnement de la conception occidentale : « *l'étrange conception occidentale qui fait de la domination l'expression spontanée de la nature du social et au de-là de l'humain* ». (Sahlins, 1985 ; 2007 : 75- 76)

Elliston, quant à lui, pense que les Occidentaux ne peuvent pas concevoir de différence sans hiérarchie et pour Laeocock, le fait même de penser les sociétés comme des systèmes d'inégalités exclurait la possibilité de concevoir des relations sociales basées sur des différences entre individus ou groupes d'individus mais non hiérarchisées.

Cependant, malgré ces objections, il apparaît que toutes les sociétés, y

compris celles comportant le moins de différenciation et de partage sexuel des tâches, sont organisées selon une hiérarchie sexuelle, paradigme d'ailleurs de toutes les autres hiérarchies. Le cas de sociétés chasseurs-cueilleurs qui persistaient encore il y a quelques années, toutes montraient une domination masculine allant cependant de la quasi-égalité chez les Naskapi du Canada, les pygmées du Congo au quasi esclavage chez les Ona de la terre de feu (Héritier, 1996 : 215).

Mais, si cette hiérarchie ne doit son existence qu'à des contingences, il serait sans doute et naturellement logique qu'il existe également des sociétés égalitaires et d'autres matriarcales. Au lieu de cela, la domination masculine apparaît universelle<sup>307</sup>, même si elle s'affiche ou encore se décline de manière variée depuis des sociétés très oppressives pour les femmes ; comme on a pu observer, l'exemple des Taliban d'Afghanistan. De la même manière jusqu'à celles plus libérales parmi lesquelles figurent les sociétés non, patriarcales comme les Ashanti du Ghana, les Nayar de l'Inde du Sud et les « sociétés douces » citées par Gorer (Handman, 1983 : 158), Arapesh de la Nouvelle Guinée ou les Naxi du Yunan au sud-ouest de la Chine.

Le cas des Naxi est une parfaite illustration de l'orientation, du sens unique de la domination. Comme le montre (Cai Hua, 2000), les Naxi forment une société où une maisonnée rassemble un groupe de parents résidentiels composé des consanguins issus exclusivement d'une même ancêtre femme. Plusieurs générations des frères et des sœurs se côtoient et habitent sous le même toit toute leur vie, élevant ensemble les enfants des femmes. Les hommes vont passer la nuit auprès de femmes d'autres « matrilignées ». Ces femmes peuvent refuser ou accepter leur visite nocturne, dite « visite furtive » puisqu'ils ne restent que la nuit et ne cohabitent pas avec leur compagne. Les pères biologiques n'ont aucune relation sociale avec leurs enfants qu'ils connaissent en général même pas, sauf seulement au cas où la ressemblance physique frappante laisse deviner la filiation.

Ainsi, si les incestes frères-sœurs ou mère-fils vivant dans la même maison sont inconcevables ou unimaginables pour ceux qui ont un même ancêtre féminin car « ceux qui mangent dans le même bol ne doivent pas s'accoupler ». Par contre, un inceste non connu est possible entre père et fille lors d'une visite furtive ultérieure du père dans cette matrilignée où la fille qu'il ne connaît pas serait devenue une femme.

La sexualité est donc naturellement dédiée à la gratification sexuelle et les partenaires ne sont liés par aucune exigence autre que le consentement

---

<sup>307</sup> Il sied de signaler qu'il y a des exceptions. Le cas de chambouli de la nouvelle Guinée en Océanie. Dans cette tribu, comme le souligne Margaret Mead, c'est à la femme que revient le rôle prépondérant. Dans cette société tribale, les rôles sont inversés. « Mœurs et sexualité en Océanie », Paris, Plon, 1963.



réciroque. Aucune coercition n'est possible car le rapport sexuel a lieu dans la maison de la femme qui peut à tout moment appeler pour chasser un intrus (Cai Hua, 2000 : 149). Aucune fidélité n'est attendue et la jalousie est considérée comme quelque chose de dégradant (voire étranger). La virginité n'est pas valorisée, faire l'amour se dit « s'amuser » et cette activité est un bienfait pour la maïsonnée de la femme.

C'est dire qu'il n'y a ni échange de femme, ni échange d'homme et pas de mari et de père non plus dans le sens de lien social paternel. La connaissance du père biologique se fait parfois en raison de ressemblance physique (troublante) mais il n'est pas si important que ça de savoir qui est son géniteur et le concept de « bâtard » comme celui de grand père sont tout à fait inconnus.

Ainsi, comme le note (Cai Hua, 2000 : 173) :

*« Si tu ne l'avais pas mentionné, on n'y aurait même pas songé »*

Dans cette communauté Naxi, chaque matrilinee est dirigée par deux chefs qui ne retirent de ce rôle aucun avantage matériel. Ici encore, c'est un homme qui s'occupe des affaires extérieures et des rapports sociaux de la matrilinee et une femme qui s'occupe de la gestion des affaires intérieures, et dans la plupart des matrilinees c'est le chef masculin qui prédomine sur l'autre.

C'est dire que le fait même, les femmes ne peuvent pas à leur tour rendre visite aux hommes est un autre signe qui témoigne d'une relative limitation de la liberté des femmes. Un mythe fonderait cette interdiction sur le fait que les femmes auraient un tempérament trop ardent et qu'une femme qui pourrait aller visiter des hommes serait une « truie en chaleur qui force dans le brouillard ».

Du reste, parmi les sociétés connues de nos jours, celle des Naxi semble présenter le plus bas degré de coercition, effective ou symbolique, des femmes par les hommes et une des seules qui présentent certains aspects de la domination symbolique du féminin, (exception faite de la société chambouli)<sup>308</sup>. En langue Na ou Naxi, la signification des substantifs va dans le sens de l'augmentation du signifié quand on y ajoute un affixe féminisant et vers la domination quand l'affixe masculinise.

Comme le souligne Harper :

*« Le mot pierre signifie un petit caillou ou un gravier quand il est*

---

<sup>308</sup> Voir M. Mead : « Mœurs et sexualité en Océanie » Paris, Plon, 1963. pp. 250-258.

*masculinisé tandis qu'il devient une grosse pierre, un rocher quand il est féminisé.* » (Harper, 2000 : 226).

C'est dire que même si cette organisation sociale est parvenue à neutraliser les effets potentiellement conflictuels de la jalousie et de l'héritage matériel et pourtant encore la répartition sexualisée intérieur/extérieur, domestique/social, une constance habituelle des chefs masculins sur les chefs féminins dans les maisonnées, et une nette différenciation des rôles de genres dans les modalités sociales de la sexualité.

En clair, la hiérarchisation du masculin et du féminin est également liée à d'autres dichotomies. Ontologiquement rien ne permet de hiérarchiser l'intérieur par rapport à l'extérieur, le domestique et le politique, le créatif et le répétitif ou le transcendant et l'immanent. Ce n'est pas la mise en valeur de différentes activités ou de productions qui aboutit à une valorisation différentielle des agents et des genres c'est bien au contraire la sexualisation de ces dualités qui détermine la hiérarchisation. Françoise Héritier, constatant l'infériorisation systématique du féminin par rapport au masculin, parle alors de « *valence différentielle des sexes* » (Héritier, 1996 : 21) pour qualifier ainsi cette hiérarchie.

En outre, la vision moderne, individualiste et se voulant égalitaire serait façonnée par les préjugés issus des héritages du passé incessamment répétés. Nous l'avons vu pour les références freudiennes, mais c'est aussi le cas pour l'analyse marxiste qui explique l'infériorité voire minorité des femmes sur leur place marginalisée dans la production.

Pourtant il en a résulté que, les rapports entre hommes et femmes, quelle que soit la société, ne sont pas des rapports fondés sur la simple complémentarité des sexes et que la division sexuelle du travail n'est pas seulement la conséquence logique des « handicaps naturels » liés à la maternité qui ne servent que des prétextes à un partage inégal toujours dans le même sens, « comme si avoir des seins obligerait à faire la vaisselle, ménage, cuisine ou autre ».

C'est en fait, le social humain en général qui n'a pas fait émerger de sociétés sans hiérarchie sexuelle et les rapports de genres semblent universellement voire internationalement soutenir ces rapports de pouvoir et de domination (Tabet, 1979).

#### 4 La domination symbolique

On peut donc affirmer sans le risque de nous tromper que quelles que soient les causes qui aient pu engendrer à la mise en place voire l'établissement des

inégalités et des hiérarchies sociales, le maintien de cette hiérarchie ne se fait pas spontanément et une force de contrainte permet de contenir les ruptures de cet ordre et de le perpétuer voire entretenir.

En premier lieu, la coercition des hommes sur les femmes semble bien remplir cette fonction, mais Bourdieu et Godelier affirment que la répression a un impact très limité que l'adhésion des hommes et des femmes à l'ordre établi, *la doxa*, et pour eux, les violences physiques ou psychologiques font moins en la matière que la conviction de pensée qui entraîne résignation et acceptation sinon même la coopération des dominés au statut quo.

En effet, Maurice Godelier considère que les rapports de forces entre hommes et femmes sont principalement exprimés sous une forme « idéelle ».

Ainsi, souligne-t-il :

*« Des deux forces qui composent celles d'un pouvoir de domination et d'exploitation, la plus forte n'est pas la domination exercée par les ordres, les castes ou les classes qui dominent notre société, mais le consentement des dominés à leur domination »* (Godelier, 1977 : 168).

En outre, l'œuvre de Bourdieu nous montre à quel point ce sont bien les structures sociales qui sont au cœur de l'entretien des rapports de domination au premier rang desquels se place la domination masculine. Bourdieu évoque une violence « *transfigurée et euphémisée* » qui s'exprime à travers des rapports de sens hiérarchisés définissant ainsi la « *domination symbolique* ». Selon l'auteur, cette forme particulière de domination, cette « *tyrannie douce* » ne peut s'exercer que sur des sujets ayant intériorisé leur propre domination et c'est sous l'effet du pouvoir hypnotique de la domination symbolique qui entraîne leur « *soumission enchantée* » (Bourdieu, 1998 : 47) que les dominées finissent par laisser se reproduire leur propre oppression.

Comme, le note (Bourdieu, 1998 :7) :

*«La domination s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance ou, plus précisément de la méconnaissance, de la reconnaissance ou, à la limite, du sentiment ».*

Sous cet angle, on peut parler de la « *servitude volontaire* ». Si cette hypothèse, comme l'a évoquée La Boétie en son temps, Nicole-Claude Mathieu a montré pour sa part que les femmes n'avaient en fait souvent pas d'autres choix que de laisser faire mais pour elle, « *céder n'est pas consentir* » (Mathieu, 1999 : 310). Si l'on accepte de définir la domination : comme tout moyen permettant de soumettre quelqu'un, qu'elle soit coercitive, agie, physique, sexuelle ou psychologique ou qu'elle soit

symbolique, imposition sociale de valeurs. On comprend aisément que la contribution des dominées à leur domination n'est pas librement ou passivement consentie mais résulte bien d'une véritable domination. Leur concession est certes spontanée, mais surtout extorquée ne serait-ce que par la construction sociale des structures cognitives qui n'autorise de raisonner que selon les schémas catégoriels et les valeurs de la pensée dominante.

De ce fait, en limitant les possibilités de pensée et d'action, la domination impose aux dominés une structuration mentale établie par un ensemble d'images, de symboles, de croyances et de mythes qui s'adressent aux émotions, aux affects et non à la raison (Bourdieu, 1998 : 46-47). Chez les Baruya par exemple, un mythe relate l'histoire de la possession du pouvoir primitif des femmes laissant croire que l'ordre présent règne grâce à la domination des hommes sur les femmes (Héritier, 2002). De même, chez les Mbochi du Congo-Brazzaville, il y a certaines espèces animales et végétales qui sont interdites à la consommation par les femmes sous prétexte qu'elles deviendraient stériles. Les actes de connaissance étant eux-mêmes partiels et mystifiés sont ainsi inévitablement des actes de reconnaissance et de soumission qui ne peuvent que valider la domination subie (Bourdieu, 1998 : 19). La fonction du mythe apparaît alors plus clairement, elle est de légitimer l'ordre social existant afin de l'entretenir.

Outre, Bourdieu a montré dans plusieurs champs que ce sont surtout les grandes instances telles que l'école, les institutions ou l'Etat qui sont les vecteurs, les lieux d'élaboration, d'imposition et de reproduction des normes et des structures de la domination masculine. Un immense travail de préparation, par imprégnation des consciences, rend cette domination insensible et fait que la résistance engendre même souvent honte, gêne, anxiété et culpabilité alors qu'au contraire, la complaisance à cet ordre établi est reliée à des sentiments positifs comme le respect, l'admiration ou l'amour.

La mise en conditionnement entraînée par la répétition des schémas familiers crée le réflexe acquis d'une perception positive des manifestations symboliques du pouvoir (Bourdieu, 1998 : 46), et l'analyse que fait Bourdieu de la constitution des couples illustre bien ces faits.

Bien que les hommes en général soient plus grands que les femmes, la formation des couples hétérosexuels ne se fait absolument pas de manière aléatoire. La très grande majorité des femmes portent leur « choix » sur un homme plus grand et plus âgé qu'elles et une bonne partie voire les deux tiers refusent même d'avoir pour compagnon un homme moins grand qu'elles alors que la répartition des tailles et des âges entre hommes et femmes d'une société autoriserait bien d'autres combinaisons que cette façade

culturellement ordonnée<sup>309</sup>.

Les femmes intègrent ainsi les représentations dominantes et pour leur propre dignité sociale ne peuvent vouloir et aimer qu'un homme dont la dignité est clairement attestée par le fait « *qu'il les dépasse visiblement* » (Bourdieu, 1998 : 41-42). De même, la « *dévalorisation* » de leur compagnon les dévalorisant elles-mêmes, les femmes pensent que les tâches domestiques ne conviennent pas à de « *vrais hommes* », et à l'inverse, des enquêtes plus poussées soulignent la fascination pour le pouvoir et l'érotisation des relations sociales de domination. « *Pour beaucoup de femmes, un statut dominant chez les hommes est excitant* ».

En réalité, les déterminismes ainsi exhumés, révélés et mis à jour par la sociologie et l'anthropologie rendent compte en fait des mêmes comportements humains qui sont attribués par la biologie aux stratégies instinctuelles des mammifères. En effet, pour cette dernière (biologie) les mâles assureraient l'entretien de l'espèce en disséminant le plus possible leur matériel génétique, tandis que les femelles participeraient à cet objectif de survie en s'investissant dans des stratégies conjugales et parentales qui leur feraient choisir les mâles les plus aptes à assurer la protection et le bien être de leur progéniture. Contrairement à la représentation pouvant relever du romantique, selon ces théories biologiques ou sociales comme le souligne Bourdieu :

« *L'inclination amoureuse n'est pas exempte d'une forme de rationalité qui ne doit rien au calcul rationnel...* » (Bourdieu, 1998 : 43)

L'entretien de la domination masculine apparaît donc étroitement liée au fait que cette hiérarchie est devenue à la fois la conséquence et la cause de la domination sexuelle entraînant ainsi la création d'un cercle véritablement vicieux.

«*Les apparences biologiques et les effets bien réels produits dans les corps et cerveaux par un long travail collectif de socialisation du biologique et de biologisation du social, se conjuguent pour renverser la relation entre les causes et les effets et faire apparaître une construction sociale naturalisée (les genres en tant qu'habitus sexué) comme le fondement en nature de la division arbitraire (entre les sexes)...*» (Bourdieu, 1998 : 9).

A ce titre, l'imprégnation cognitive par les schèmes dominants s'imposerait à tous et l'inscription des structures sociales dans les corps et les schémas de

---

<sup>309</sup> Ces constatations basées sur des études concernant des femmes françaises de 1990 peuvent être appliquées aux femmes congolaises. Je dirais même que ces constatations seraient cependant quasi universelles. Rares sont ces femmes qui échapperaient à cette application, qui ne rentreraient pas dans ce fichier dans le cadre de ces significations (constatations).

pensée réflexive, rendrait impossible la suspension de cette sujétion par un simple effort de la volonté, fondé sur une prise de conscience libératrice.

Le patriarcat aurait ainsi inscrit depuis les premiers temps ses valeurs hiérarchiques « *dans l'objectivité des structures sociales et dans la subjectivité des structures cognitives* » (Bourdieu, 1998 : 123).

N'ayant pour penser l'opposition entre le masculin et le féminin, qu'un esprit structuré selon cette même opposition, on s'exposerait à employer comme instruments de connaissance, des modèles de perception et de pensée qui ne pourraient qu'entretenir l'idéologie dominante. Et, même l'analyste le plus averti comme le souligne (Bourdieu, 1998 : 123) :

« *Un Kant ou un Sartre, un Freud ou un Lacan même... risque ainsi de puiser sans le savoir dans un inconscient impensé les instruments de pensée qu'il emploie pour tenter de penser l'inconscient* ».

Pour (Sahlins, 1985 ; 2007 : 29) ce sont des mécanismes autoreproducteurs des « *structures de reproduction des dualités complémentaires et antithétiques* » et cite Bourdieu (Bourdieu, 1998 in Sahlins, 2007 : 29) pour évoquer les « *structures structurantes* »<sup>310</sup> qui modèlent notre façon même de conceptualiser les rapports de genres.

Par ailleurs, la contingence de cette structuration et de cette hiérarchie n'est cependant envisagée par aucun de ces auteurs, et l'origine de cette situation, le point d'entrée dans le mécanisme répétitif, est probablement renvoyée au début même de l'origine de l'humain. La hiérarchie sexualisée s'auto-répliquerait depuis la nuit des temps et Françoise Héritier considère d'ailleurs la « *valence différentielle des sexes* » comme un des piliers du social, au même titre que ceux énoncés autrefois par Levi-Strauss : répartition sexuelle des tâches (Héritier, 1996 : 22).

C'est dire que, si le social construit les formes de cette inégalité et organise sa reproduction, que l'on se tourne vers la sociologie, l'anthropologie, la psychanalyse, la biologie etc., il semble que la hiérarchie entre les sexes et la domination masculine soit en quelque sorte constitutive du social et indissociable de l'humain.

En fin de compte, la relation entre les genres pourrait-elle être différente ou les cultures ne font-elles qu'organiser différemment les formes d'un

---

<sup>310</sup> « ... principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fin et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre... ». On peut lire avec intérêt l'ouvrage de Bourdieu « *Le sens pratique* »

déterminisme inéluctable, d'une tendance « naturelle » qui ne pourrait qu'être « adoucie » dans les sociétés plus égalitaires ou renforcée dans les sociétés les plus répressives pour les femmes ?

Il nous semble que pour la compréhension des rapports de genres et particulièrement dans la perspective des changements sociaux qui ont commencé à transformer certaines sociétés, il est légitime de se poser cette question qui reste à notre avis singulièrement négligée voire volontairement étouffée par les sciences humaines qui la considèrent comme antinomique ; contradiction irréductible.

## 5 La domination et la violence concrète

Les critères qu'on emploie souvent pour qualifier ce que c'est que « la virilité » ne constituent pas un ensemble univoque, universel et intemporel et « ce que signifie être un homme » est une notion éminemment contingente et relationnelle, construite en opposition avec la féminité. Néanmoins, dans toutes les sociétés, la masculinité est définie par des critères de pouvoir et de contrôle, sur soi-même, sur l'environnement et sur les personnes, et si les formes changent, l'expression du pouvoir de l'homme sur la femme se trouve de manière constante et universelle.

C'est dire que les relations entre hommes et femmes ne sont pas seulement régies par la domination symbolique, mais comme nous l'avons vu, peuvent également s'exprimer par la violence physique, sexuelle ou psychologique. Quand elle n'est pas effective, la violence des hommes est toujours au moins potentielle et dans ces deux modes d'expression elle est un moyen de maintenir le contrôle et de reproduire la domination des hommes sur les femmes. Au-delà même de cette perpétuation, il semble donc que la domination masculine soit inhérente et consubstantielle à leur domination et se confonde avec l'exercice de leur pouvoir (Godelier, in Handman, 1983 : 5).

Ainsi écrivait (Handman, 1995 : 212) :

*«Pour que la violence symbolique soit efficace, il faut que la violence physique soit, sinon systématiquement exercée, du moins toujours menaçante».*

On peut le dire autrement ou encore en d'autres termes : qu'il n'y a pas de domination sans coercition possible et, d'après nous, la volonté d'imposer son pouvoir est ainsi dépendante du pouvoir d'imposer sa volonté.

« *La force est juste* » écrivait (O'Brien, 1981 : 118) ; Nietzsche, quant à lui, voit dans la contrainte, la coercition, la violence et les sanctions, le fondement de toute autorité, il semble que le droit du plus fort soit reconnu, que la loi animale de la jungle soit acceptée dans les sociétés humaines.

« *La puissance donne le premier droit, et il n'y a pas de droit qui ne soit en son fond, appropriation, usurpation, puissance* » dira Nietzsche dans « *Le crépuscule des idoles* ».

En effet, il est vrai qu'à l'inverse, il semble improbable de pouvoir mettre en œuvre avec quelque succès que ce soit une domination qui ne puisse en aucun cas reposer sur la contrainte.

Pour Bourdieu cependant, l'intégration de la force physique comme attribut de la masculinité constitue une « *socialisation du biologique* »<sup>311</sup> qui fait apparaître la hiérarchie entre les sexes comme un ordre social naturel, une relation fondée en nature alors qu'elle est la manifestation d'une idéologie et représente :

« *l'exemple par excellence de cette soumission paradoxale, effet de ce que j'appelle la violence symbolique*<sup>312</sup>, *violence douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes...* » (Bourdieu, 1998 : 7).

C'est dire que penser l'ordre social comme s'il était naturel laisse entendre qu'en effet le dominé soit persuadé du caractère naturel de sa domination et la domination des hommes sur les femmes apparaît ainsi comme « la plus naturelle des dominations ». « L'ordre social fonctionne comme un immense rouleau compresseur symbolique tendant à ratifier la domination masculine sur laquelle il est fondé »

## 6 La domination et la différence sexuelle

L'hypothèse proposée par Françoise Héritier est que la domination masculine est due à la volonté des hommes de compenser par des règles sociales la dissymétrie fondamentale entre les deux sexes dans la procréation. Ce serait le privilège naturel qui fait que les femmes mettent au monde les enfants des deux sexes, qui amènerait les hommes à contraindre les femmes pour les utiliser comme des « ressources matricelles » tout en se créant, en plus, une « responsabilité sociale » dans la filiation.

---

<sup>311</sup> On peut lire avec intérêt l'œuvre de Bourdieu : « *La domination masculine* », Paris, Le Seuil, 1998. 134p. (voir page 9).

<sup>312</sup> Cette « violence douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes, s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance ou plus précisément de la méconnaissance, de la reconnaissance, ou à la limite, du sentiment. »



Les hommes domineraient les femmes pour surmonter leur complexe ; leur dépossession des moyens de reproduction, pour compenser ainsi les pouvoirs génétiques des femmes (O'Brien, 1981 in Bourdieu, 1998 : 52).

En considération de cette hypothèse, le manque serait donc alors du côté du masculin et non de l'autre côté c'est-à-dire du féminin ce qui prend le contre-pied de l'analyse freudienne pour qui « *devenir femme c'est accepter de ne pas être un homme* ».

Par ailleurs, en dehors du privilège naturel qu'ont les femmes de porter la grossesse et de mettre au monde les enfants, la maternité comporte aussi l'avantage de la certitude de la filiation féminine tandis que l'homme reste dans le doute quant à sa paternité. Cette incertitude, s'interposant entre transmission de l'héritage (matériel et symbolique) et la reproduction biologique, subordonne le contrôle des femmes aux angoisses masculines à leur fonction dans la reproduction.

« *La domination masculine est le produit de l'effort des hommes pour surmonter leur dépossession des moyens de reproduction de l'espèce et pour restaurer la primauté de la paternité* ».

Ainsi, la projection personnelle des hommes dans la transmission de leur héritage symbolique à leur filiation, véritable accès à la production d'égo donnant l'illusion de l'immortalité, les amènent, pour réduire leur incertitude potentielle de paternité, à encadrer la sexualité des femmes et à construire le féminin selon des représentations qui leur permettent d'exercer ce contrôle.

Au Congo-Brazzaville, dans la société traditionnelle, être une femme était un statut et le contrôle de leur virginité était inscrit alors que les jeunes garçons étaient laissés plus libres. Il en va de même pour l'absence de paternité sociale chez les Na qui va de pair avec l'absence de valorisation de la virginité, d'exclusivité sexuelle, de jalousie et de coercition active.

Cependant, Françoise Héritier ne perd pas espoir bien qu'en constatant tout de même l'éternité du rapport mais, reste optimiste sur le long terme et à l'échelle mondiale quant à l'avenir de la place des femmes et de la probable disparition de la domination masculine.

Ainsi, affirme l'anthropologue, Héritier :

« *Cela ne veut pas dire, même si ce rapport existe de toute éternité dans le passé, qu'il le restera de toute éternité dans l'avenir, car les conditions dont dépendait sa mise en place ne sont plus les mêmes* ». (Héritier, 2002 : 129)

C'est dire que pour Françoise Héritier, un changement radical est acquis par le droit à la contraception ; Comme, elle le dit si bien :

« *Grand levier historique de changement dans la vie et le statut des femmes et des représentations qui les concernent* » (Héritier, 2002 : 392).

En effet, il se trouve que depuis la nuit des temps, la fécondité des femmes, longtemps incompréhensible<sup>313</sup>, avait contribué à leur infériorisation et à leur domestication en les assignant à la maternité. La nature privilégiée du « deuxième sexe » avait provoqué son handicap social. La récente maîtrise de la contraception a rendu les femmes maîtresses de leur fécondité et de leur sexualité, leur donnant le droit d'organiser leur vie et d'accéder ainsi à l'indépendance économique, mais aussi à la libre disposition de leur corps : « *marque élémentaire de l'autonomie qui est propre au statut juridique de personne* » (Héritier, 2002 : 391). Elisabeth Badinter affirme, quant à elle, que le patriarcat vit même à présent ses derniers jours (Badinter, 1992) et elle dénonce maintenant les excès d'un féminisme qu'elle juge trop radical, « *victimiste et puritain* », qui ferait de la violence et la violence sexuelle en particulier, la source de l'inégalité des sexes et l'essence de leurs rapports (Badinter, 2003), et sans partager le même calendrier, Françoise Héritier ne voit plus que deux bastions à conquérir à notre avis étroitement liés.

- Le premier est celui de la sphère domestique où le partage des tâches familiales et ménagères devrait être repensé, combat long et difficile puisqu'il relève non de la loi mais de la vie privée.

- Le deuxième est celui des mentalités entre masculin et féminin.

Sur ce, l'exemple de la candidature de Ségolène Royal à l'élection présidentielle française de 2007, en est l'illustration. Cette femme a subi des critiques de toute part, venant de camp adverse et de son propre camp. Combien même, elle a eu un parcours classique comme ses homologues masculins.

Elue, quatre fois consécutivement à l'Assemblée Nationale, et a été à plusieurs reprises membre de gouvernement. Aux yeux de ses pairs, elle ne devrait s'y trouver là. Car, elle n'en avait tout simplement pas le droit<sup>314</sup>. Le perchoir présidentiel étant dans l'imaginaire collectif psychologiquement,

---

<sup>313</sup> Les études montrent que la fécondité des femmes est restée longtemps incompréhensible jusqu'au XVIIIème siècle.

<sup>314</sup> Cette dame a été soutenue à minima par ses pairs. L'image de son statut de femme a pris le dessus sur sa capacité de candidate à l'élection présidentielle. « Elle était déjà battue rien que parce qu'elle est une femme ». Cette candidature a révélé aussi le côté conservatisme de la société française et surtout le refus par les hommes de la perte de leur part masculine à savoir le « pouvoir ».

socialement et politiquement « masculinisé » (Doutre, 2008)<sup>315</sup>.

#### IV Les Femmes et la hiérarchie sociale

On peut se demander pourquoi les femmes ne se sont-elles pas révoltées plus tôt (ou ailleurs)?, mais les avis sont partagés et la réponse d'ailleurs, ne fait pas non plus l'unanimité parmi un bon nombre de chercheurs.

Nous avons souligné que Godelier évoque une domination consentie par les femmes tandis que Nicole-Claude Mathieu objecte que « *céder n'est pas consentir* » et que les femmes ne sont pas en mesure d'échapper à la domination des hommes. Bourdieu, encore une fois a montré qu'il peut s'agir d'un manque de moyens effectifs pour se soustraire à la domination et établir des relations sociales égalitaires sans même parler d'imposer un rapport de force inverse, mais aussi de moyens idéels, de la possibilité même de concevoir une autre relation de genre autre ordre social.

C'est dire qu'en dehors de la relation équilibrée et égalitaire vers laquelle tend la philosophie ou l'idéologie salvatrice des droits de l'homme, on peut même se demander si les femmes pourraient être dominantes dans une société et si un matriarcat avec un pouvoir prépondérant des femmes sur le social a pu exister un jour ? Comment concevoir le pouvoir autrement que dans sa version masculine ? Comment le revendiquer tout en le dénonçant ? Comment dénoncer son caractère masculin sans lui opposer en symétrie un autre rapport au pouvoir qui serait celui des femmes ? Et d'où viendrait celui-ci, si ce n'est en dernière analyse, de leur rôle maternel ?

La légende africaine<sup>316</sup> semble attester de l'existence de périodes où un culte reconnaissait le pouvoir féminin, alors inexplicable, de faire naître des enfants, mais on ne peut pas en déduire le pouvoir et le statut des femmes dans ces sociétés et conclure à un matriarcat.

Par la suite, les dieux évincèrent les déesses et les populations des débuts de l'Histoire des sociétés africaines furent en revanche quasiment toutes indubitablement patriarcales.

*« ... Pourquoi (la maternité) ce « privilège exorbitant ou naturel » des femmes n'a pas été à la source d'un pouvoir des femmes sur les hommes et non l'inverse ? Les difficultés à trouver une ou des explications satisfaisantes,*

---

<sup>315</sup> Voir à ce sujet Elisabeth Doutre ! On peut lire avec profit cet article : « Pourquoi Ségolène Royal ne pouvait pas gagner les élections : une illustration des effets catégoriels du genre », *Les cahiers psychologie politique*, numéro 13 mis en ligne, juillet 2008. URL ; <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=74>

<sup>316</sup> Il fut un temps que les femmes régnaient sur les sociétés africaines. Elles disposaient de large pouvoir sur les sujets dont elles étaient censées régner.

*ont conduit nombre de chercheur (-es) à relativiser la question des origines au profit d'une réflexion sur les mécanismes sociaux de la domination » (Mathieu, 1994 : 148).*

L'hypothèse que nous formulons est donc le pouvoir d'imposer sa volonté et que jusqu'à présent jamais les femmes en tant que groupe n'ont eu ce pouvoir sur les hommes en tant que groupe. Autant pour s'établir que pour se maintenir, la domination sociale dépend de la possibilité du dominant d'exercer une coercition sur le dominé et celle-ci ne peut donc s'exercer que sur un autre plus faible, profitant de différences physiques ou d'une domination symbolique et substituant l'emprise sociale d'un groupe sur l'autre au rapport individuel.

C'est ainsi en grande partie par sa supériorité technologique que l'Occident a pu imposer la relation coloniale au reste du monde. Si sa domination depuis fort longtemps était inhérente à la conviction ethno-centrée de représenter l'idéal et l'avenir de l'humanité, de se persuader détenir le progrès et la vraie foi, son pouvoir politique, économique et culturel n'a pu s'établir et s'entretenir que par la possibilité d'exercer une domination par la violence, ne serait-ce que potentiellement ou en ne passant à l'acte ou encore en usant sa capacité de frappe que périodiquement.

Cet aspect dominateur et oppressif de l'Occident n'est donc qu'une contingence historique liée à la maîtrise de l'outil technologique et tout particulièrement dans le domaine des armes<sup>317</sup>, et non un trait inhérent et spécifique à cet ensemble de cultures. D'autres cultures se sont montrées tout aussi oppressives sur des adversaires plus faibles : l'esclavage par exemple, ne fut pas une exclusivité de l'Occident.

Si la violence nécessaire à la domination n'est pas spécifiquement liée à une culture, est-elle spécifiquement masculine ou bien peut-elle être agie par les femmes autant que par les hommes ?

Pour Elisabeth Handman, les femmes sont aussi violentes que peuvent l'être les hommes. Sauf que la violence des femmes ne s'exprime pas de la même façon que celle des hommes<sup>318</sup>.

Ainsi, affirme Handman :

*«Les femmes sont potentiellement tout aussi violentes que les hommes, mais*

---

<sup>317</sup> Voir à ce sujet les hypothèses émises par Jared Diamond, *Guns Gerns and Sted*, 1996.

<sup>318</sup> A ce sujet ! Grande était notre surprise d'entendre les différents témoignages de ces femmes autour de nous. Chacune relatait un fait dont elle était forcément marquée et de la réaction qu'elle avait eu en ce moment. Des exemples de copines qui auraient agi sur un sujet brûlant au sein du couple.

*l'expression de la violence étant socialement construite, elle n'emprunte que rarement les mêmes formes pour l'un et pour l'autre sexe* ». (Handman, 1995 : 207)

Par exemple au Congo, selon nos observations et les témoignages recueillis, les morts criminelles, montrent que la violence des femmes, qui est le plus souvent agie envers leurs enfants, est parfois dirigée contre leur compagnon ou époux mais dans une motivation différente de celle de la violence des hommes sur les femmes ; Elles tuent leur homme suivant la logique d'action : « *Je le tue pour qu'il ne me tue pas ou ne tue pas mes enfants* », alors que les hommes tuent leur femme car ainsi « *au moins elle n'appartiendra pas à un autre* ».

Mais les théories différentialistes, qu'elles soient féministes ou patriarcales, ne feraient qu'insister sur les caractéristiques et les performances qui séparent les deux sexes pour souligner leur « essences » distinctives alors que les chevauchements sont plus marqués que les variations. Ce qui revient à dire qu'il y aurait bien plus de points communs que de différences entre hommes et femmes et les variations entre individus seraient encore plus importantes que les variations entre sexes<sup>319</sup>.

C'est dire que la différence entre la force attribuée aux hommes et aux femmes est largement majorée par les assignations sociales qui débutent dans l'enfance par une éducation différente et culminent dans des représentations caricaturales contribuant à naturaliser les rapports des genres et à déterminer les comportements.

De nombreux exemples confirment que les capacités de résistance, de détermination, voire d'agressivité des femmes, ne peuvent pas être mises en cause. Malgré cela, les différences morphologiques de l'espèce humaine entraîne indubitablement une différence de puissance physique coercitive qu'il est difficile de nier. La construction sociale des genres n'explique pas à elle seule par exemple le décalage entre les performances physiques des athlètes hommes et femmes, même si beaucoup d'hommes, la plupart même, n'atteignent pas le niveau physique des femmes.

Au cours de nos discussions concernant les discriminations et violences que subissent les femmes au Congo-Brazzaville, l'histoire d'un homme discriminé ou battu est inmanquablement présentée sans pour autant que cela infirme la réalité et la bien plus grande fréquence de la situation inverse, mais nous avons déjà évoqué les travaux de Pierre Bourdieu qui a montré comment la

---

<sup>319</sup> La féministe Judith Butler a écrit sur la problématique du genre (Butler, 1990), rompant avec le discours déterminisme « *si vous êtes un homme, vous êtes dominant ; si vous êtes une femme, vous êtes dominée. C'est caricatural* ». *Le Monde* du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

domination symbolique fait qu'au sein de la plupart des couples humains se reproduit, entre autres différences, une dissymétrie de stature qui rend la coercition physique possible toujours le même sens, en dépit de rares contre-exemples qui restent bien anecdotiques (Bourdieu, 1998 : 41-43).

*« Céder oblige à contenir sa violence au moins envers les dominants. C'est là une des raisons majeures de l'attribution aux femmes d'une « nature » non violente. Mais il s'agit à mon sens seulement d'une attribution »* (Handman, 1995 : 212).

Sur ce, nous adopterons la même prudence qu'Elisabeth Handman car, si dans les sociétés modernes des femmes ont récemment prouvé, en passant à l'action, qu'elles pouvaient revendiquer les mêmes valeurs et les mêmes comportements que les hommes dans le domaine de la sexualité, à notre connaissance, aucun exemple dans le domaine de la coercition physique n'a jamais mis en action les capacités coercitives d'un groupe de femmes à l'égard d'un groupe d'hommes. Il en va de même en ce qui concerne le viol, bien qu'ici, en raison des limitations et des ambiguïtés introduites par les définitions juridiques, il soit difficile de se prononcer quant à la possibilité de viol d'un homme par une ou des femmes.

Quoi qu'il en soit, les femmes en tant que groupe social n'ont semble-t-il jamais exercé cette option dominante sur le groupe social des hommes, et leurs potentialités en matière de domination restent pour l'instant tout à fait hypothétiques.

Du reste, en affirmant que c'est la capacité d'imposer qui provoque l'obligation de subir, nous ne voulons pas naturaliser pour autant les genres, mais plutôt redonner sa part d'influence à la nature des protagonistes du rapport social qu'est la domination, sans pour autant rendre cette relation irréversible ou immuable puisque c'est par la Loi qui fonde l'Humanité que celle-ci acquiert un contrôle relatif de sa propre animalité dont certaines expressions sont parfois qualifiées de barbarie.

En accord avec notre hypothèse sur les prérequis de la domination (le pouvoir d'imposer sa volonté), il semble que les valeurs spécifiquement féminines, si tant jamais qu'elles existent, ne pourraient alors être fondées que sur des relations excluant la violence et la domination, ce qui est souvent exprimé par les femmes elles-mêmes qui affirment ne chercher aucunement à dominer les hommes ou à construire un matriarcat revanchard et oppressif du patriarcat qu'elles dénoncent.

Par ailleurs, il semble également que les cultures aient réparti les différentes tendances comportementales des humains en deux ensembles qualifiés respectivement de masculin et de féminin par analogie avec l'observation du règne animal, et que les hommes et les femmes, pour la plupart, soient

façonnés pour se conformer à ce « système » comportemental dans leur affirmation identitaire de genre, mettant l'accent sur les éléments de différence sexuelle plutôt que sur les similitudes pourtant beaucoup plus importantes.

Cependant, nous pensons qu'il est important de replacer la situation sociale des femmes au Congo-Brazzaville, comme nous l'avons évoqué dans la perspective plus générale des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. Les allégations de pouvoir matriarcal n'en sont que plus facilement démontées. Le matriarcat n'a jamais existé en tant que système de domination car les femmes en tant que groupe, ne peuvent pas en tout cas jusqu'à maintenant, exercer de coercition sur les hommes par la violence physique, et donc ne peuvent pas exercer de domination symbolique faute de pouvoir l'établir et en assurer le maintien.

D'autant plus, seules des sociétés patriarcales jusqu'à nos jours se sont développées car « le privilège naturel ou exorbitant » des femmes qui fait qu'elles portent la grossesse et qu'elles assuraient seules l'élevage des enfants, a plutôt entraîné leur assujettissement au domestique et la dépendance économique sous la domination des hommes.

C'est dire que si aucune société n'a donné la prépondérance au féminin<sup>320</sup>, à l'inverse il n'existe qu'un relatif petit nombre de sociétés, comme par exemple celles des Taliban d'Afghanistan, qui ont poussé l'oppression des femmes à des degrés plus sévères. On peut même considérer ou en être en droit de le penser que la « culture » génère la domination des hommes sur les femmes et la tempère en modérant les formes les plus radicales, pérennisant par là même la hiérarchie et l'oppression d'autant plus « tolérables » qu'elles sont plus symboliques.

En ce sens, il se pourrait que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une société égalitaire soit en train d'émerger progressivement dans les pays et parmi les classes sociales où les femmes ont accédé aux vecteurs de changements que sont le contrôle des naissances et l'autonomie financière.

Toutefois, comme l'affirme (Wolton, 2001 : 17) :

*« On ne peut pas s'émanciper sans rapport de force »*

---

<sup>320</sup> Nous voulons signaler ici l'exception de la tribu Chambouli que M. Mead évoque dans son œuvre à savoir « Mœurs et sexualité en Océanie », Plon, Paris, 1963.

L'auteure explique l'inversion des rôles au sein de cette tribu. Les femmes partent dans les champs cultiver la terre et les hommes restent pour s'occuper de tous petits enfants. (Mead, 1963 : 250-258).

En effet, les rapports de genres, toujours sous l'influence de la « soumission enchantée » à la hiérarchie symbolique patriarcale, changeront lorsqu'ils seront soumis à l'influence plus forte d'une nouvelle pression sociale qui poussera vers une pratique plus égalitaire de la Loi.

Même si l'on peut penser comme Pierre Bourdieu que l'ordre social fonctionne comme une immense machine symbolique voire (rouleau compresseur) tendant spécialement à ratifier la domination masculine sur laquelle il est fondé, on peut aussi estimer comme Françoise Héritier que considérer la domination masculine irréversible est une vision structuraliste et anhistorique du monde et du temps.

Ce qui est sûr, ce qui est certain ; c'est que la dynamique de changement pourrait se faire sous l'influence des femmes prenant conscience des bénéfices qu'une société égalitaire entraînerait pour les hommes comme pour les femmes.

Comme l'a si bien écrit (Welzer Lang, 1991 ; 1996 ; 2005)

*« Si les hommes ne changent pas, alors le rapport des hommes aux femmes, des hommes aux hommes ne changera pas ».*

A ce titre, la sociologie tout comme l'anthropologie nous révèle l'amplitude des variations qui existent dans les modèles relationnels entre hommes et femmes, ceux-ci sont tous hiérarchisés, toujours dans le même sens, et qu'aucun modèle de relation sociale égalitaire n'est encore disponible à ce jour.

Depuis qu'elles ont pu s'émanciper grâce au contrôle des naissances, les femmes ont expérimenté bien des rôles traditionnellement masculins et elles savent ce que veut dire être une femme en dehors d'une relation dominée.

A l'inverse, les hommes n'ont jusqu'à présent en effet, pour la plupart jamais investi de rôle masculin valorisant mais non inclus dans une relation hiérarchique de domination. Les schémas identitaires et relationnels où les hommes actuels pourraient s'épanouir sans dominer les femmes aient beaucoup à gagner de la fin de l'hégémonie masculine, il faudra encore bien du temps avant qu'ils en soient convaincus et qu'ils acceptent de remettre en question leurs privilèges et les mythes gangrénés voire constitutifs de la masculinité. Les femmes resteront donc encore pour bien longtemps les premières concernées et les actrices obligées du changement.

C'est dire qu'encore plus que pour d'autres luttes sociales, cette révolution des pratiques implique une évolution des valeurs ne pouvant se baser que sur le droit qui condamne la violence et reconnaît une valeur sociale identique à



chaque individu, en l'occurrence indépendamment de son sexe ou de son genre.

Dans ce contexte, ces changements se heurtent donc inévitablement à l'inertie des mentalités gangrénées, structurées par les croyances dans le caractère naturel de la hiérarchie des sexes, et ce d'autant plus que l'égalité sociale entre les genres implique la redéfinition des rapports entre hommes et femmes, de la sexualité, des structures du couple et de la famille ainsi que des structures même du langage, vocabulaire et grammaire ; vaste programme... !

Enfin, les formes que pourront prendre ces transformations ne sont d'ailleurs pas encore définies ni même imaginées, et des expériences nouvelles, multiples et variées verront probablement le jour avant qu'une éventuelle stabilisation provisoire ne se fasse ou, plus probablement, qu'une multitude de types de rapports, de sexualité et de famille ne persistent, modulables et non fixées mais concomitantes.

La liberté nécessaire à l'affirmation de toutes les tendances sans exclure les pratiques minoritaires, suppose toutefois la disparition des radicalismes ou encore des (intégrismes) sous toutes ses formes et la tolérance de toutes les altérités.

A cet égard, la société congolaise, fortement ancrée dans ses certitudes traditionnelles de patriarcat et chrétiennes et encore traumatisée par des transformations sociales antérieures, pourrait se révéler moins prompte que d'autres à accepter une nouvelle répartition des rôles de genre, et les discriminations à l'égard des femmes pourraient même se représenter ici comme ailleurs, une forme de résistance à une évolution sociétale remettant en question les relations traditionnelles entre les hommes et les femmes.

## **QUATRIEME PARTIE**

### **FEMMES CONGOLAISES :**

Engagement politique et gestion des conflits

**Question de justice !**

Les conflits sociopolitiques qu'a connus le Congo avaient discrédité les leaders politiques qui, disons-le sont tous (les hommes) et donc renforcé d'autres dérivatifs. Tout s'est passé comme si, persuadés de l'inefficacité de leur action, leur incapacité à dépasser les clivages, les leaders politiques encourageaient les femmes, fut-ce pour désamorcer les luttes pour le pouvoir (conflit). Les femmes (élites féminines), associations et les organisations féminines sortent donc fortes de la faiblesse des partis politiques (leaders) ; le discrédit et la désagrégation des premiers ; amplifiant le rôle des seconds.

## CHAPITRE IX

### Le Combat des femmes congolaises

*« Seule, la lutte libère »<sup>321</sup>*

Dans la plupart des sociétés traditionnelles les hommes sont les porteurs des spécialisations de la culture et les femmes en général accepteraient plus facilement que les hommes aient une culture différente de la leur du fait qu'elles seraient porteuses d'une spécificité culturelle moins marquée que les congénères masculins.

A cette explication, il est avancé le fait que les tâches domestiques et les soins à la famille dont s'occupent principalement les femmes, sont plus universellement terre-à-terre et concrètes, moins sujettes au symbolisme, aux particularismes et aux élaborations qui caractérisent d'autres aspects de la vie culturelle.

Les femmes acceptaient avec souplesse les contraintes nouvelles avec lesquelles les hommes se heurtaient. C'est parce qu'au sein même de leur propre société, elles sont habituées aux situations de dominations. C'est d'ailleurs cette même plus grande propension à accepter « les règles édictées » qui est mise en avant pour expliquer la meilleure réussite des femmes dans l'implication des conflits au Congo qui s'affirment et construisent plus volontiers leur identité en s'opposant à toutes formes de contrainte.

Avec des stratégies moins conflictuelles que celles des hommes vis-à-vis du système colonial, des stratégies d'adaptation plutôt que de confrontation, les congolaises intégrèrent les pratiques modernes du travail salarié sans toutefois changer leurs pratiques ou leurs valeurs.

Elles trouvaient en outre des avantages à cette nouvelle société, en particulier pour leurs enfants avec les soins médicaux et l'école, et dans le but d'assurer le bien-être de leur famille elles s'investirent, par exemple dans les

---

<sup>321</sup> Telle était la devise de l'Union révolutionnaire des femmes du Congo (URFC). Un mouvement féminin, affilié au PCT, l'ancien parti-unique. L'UR.F.C s'implique dans la reconnaissance de l'égalité de l'homme et de la femme et obtient gain une oreille attentive, à l'issue de la première Conférence nationale en 1972 et l'adoption du Code de la famille en 1984. La création des premiers jardins d'enfants à Brazzaville et à Pointe-Noire permet à la femme travailleuse et militante d'être plus engagée car libérée des contraintes relatives à la garde des enfants. Elle était sous le régime du parti unique, le creuset inépuisable, le centre névralgique et formateur des femmes du Parti Congolais du Travail (PCT), l'ancien parti-unique. Toutes les femmes du Parti y étaient représentées.

démarches administratives permettant de faire valoir leurs droits auprès des institutions, les médiatrices de la modernité dans la société congolaise, occupant une place prépondérante laissée vacante par les hommes.

Même pour celles qui restaient en dehors du travail salarié, les femmes pouvaient s'épanouir dans une vie domestique moins bouleversée que le monde du travail par les transformations sociales des années 1950, et elles pouvaient s'organiser pour gagner un peu d'argent en vendant leur production artisanale ou horticole ou encore dans des activités de service qui se développèrent particulièrement dans les dernières années des indépendances.

Mais, les échos de la seconde guerre mondiale (1939-1945) où bon nombre de leurs époux, frères ou oncles étaient partis combattre pour défendre la « mère patrie », leur parvenaient, certes, avec retard et déformés, avec leur cortège de malheurs et cristallisaient les sentiments de révolte des femmes, ravivant ainsi les craintes observées lors de la première guerre mondiale (1914-1918).

## **I Les femmes dans la société postcoloniale**

L'instabilité apparente régnant en Afrique noire francophone dans ses péripéties vers l'indépendance sur un fond de crise et les exécutions des colons lors de leur implantation en Afrique en général et au Congo particulièrement, ont influencé les femmes congolaises des villes de Pointe-Noire et Brazzaville à s'organiser comme moyen de prouver à leurs homologues masculins qui continuaient à les marginaliser, de les traiter comme les mineures, dans le même temps, n'hésitant pas à les associer à toutes les révoltes à chaque fois qu'ils avaient besoin de leur soutien dans les revendications et les réclamations à la souveraineté nationale.

En effet, ces nouvelles venant du Congo et des contrées lointaines se répandaient très vite dans la société. Elles parvenaient aux colonisateurs et aux missionnaires jusqu'à dans leurs cercles. Les interprètes, les domestiques ainsi que tous les relais et tous ceux qui gravitaient autour de l'administration coloniale ramenaient dans leur milieu familial, les informations qu'ils parvenaient à capter des discussions de leurs maîtres.

### **1. Création des associations à caractère socioculturel**

Le bouillonnement provoqué par les nouvelles venant du Congo et des contrées lointaines contribua à une réelle prise de conscience au sein des femmes prenant acte de la situation et commencèrent à se regrouper et à s'organiser autour d'elles en association de société d'abord et, plus tard

politique<sup>322</sup>.

Ainsi donc, sont nés à partir de 1948, des associations d'entraide et de solidarité où de femmes analphabètes, incapables d'intervenir dans les débats en cours, ont commencé à investir l'espace et à affirmer leur personnalité de manière différente en tant que comme dirait Sartre « existentialistes ». Elles s'entraidaient financièrement en cas de soucis de maladie, de décès, de retrait de deuil d'un membre à travers le système de ristourne qu'elles avaient créé et qui leur assuraient une réelle autonomie vis-à-vis des hommes.

Nous sommes face à une forme de socialisation qui prend place sur le mode de « l'équipe » (Goffman ; 1974)<sup>323</sup> : elle met en demeure les acteurs et permet à chacune de se révéler dans l'intensité d'une relation qui construit l'espace social et l'affirmation de soi dont la coopération très étroite est indispensable au maintien d'une définition donnée de la situation.

On en comptait déjà plus d'une dizaine d'associations à caractère socio-culturel et religieux telles que :

- La Violette, présidée par Georgine Saba et Georgine Faignon ;
- La Pose, présidée par Anne Marie Tombo et Elise Mapela ;
- La Rosette, présidée par Anne Marie Ngala, mais créée par la célèbre chanteuse Joséphine Mboulé, affectueusement appelée Joséphine Bijou<sup>324</sup> ;
- La Lune, présidée par Rosalie Nde ;
- L'étoile de mer, créée et présidée par Félicité Safou Safouesse.

A partir de 1952, d'autres femmes se retrouvèrent dans le cadre des fraternités religieuses, parmi lesquelles :

- Sainte Rita ;
- Sainte Thérèse ;
- Saint Joseph

---

<sup>322</sup> Il faut signaler que ces femmes ne sont pas instruites et vont se former plus tard avec l'aide des féministes occidentales, notamment françaises, qui viendraient au secours de leurs consœurs Congolaises. « Solidarité féminine ».

<sup>323</sup> Chez Goffman, l'Equipe est « un ensemble de personnes dont la coopération très étroite est indispensable au maintien d'une définition donnée de la situation »  
Certes, dans *Asiles*, la perspective semble différente, et le lien entre situation d'interaction et cadre analysé (Goffman, 1968 : 224) (1974)

<sup>324</sup> Cette Chanteuse fut très connue des congolais et s'était distinguée par ses chansons révolutionnaires sous le régime de monopartisme.

- Les femmes de l'Armée du Salut ;
- Les femmes kimbanguistes, etc...

Cependant, ces femmes animatrices d'associations de société, bien qu'étant limitées intellectuellement, ont su mobiliser autour d'elles, de nombreuses adhérentes, sur la base d'objectifs précis. Certaines d'entre elles, encore en vie, telle que Mâ Nono, affectueusement appelée Café Nono (de son vrai nom Bankaites Noelli) en deviennent des exemples, prenant de temps en temps part aux activités organisées par le Ministère de la Promotion de la Femme.

On en voit encore certaines de ces associations continuent à se battre de nos jours tout en affirmant leur ancrage dans la société congolaise, renouvelées dans leurs effectifs du fait naturellement de changement de génération et du vieillissement des « premières ». Leurs activités étant devenues variées, d'autres ont pu trouver les voies différentes en se tournant aujourd'hui vers le secteur économique, où tant bien que mal, elles s'adaptent aux circonstances nouvelles, tout en résistant ainsi à l'épreuve du temps.

Par ailleurs, la grande prestance et la forte personnalité qui distinguait ces femmes ont suscité auprès de leurs filles, une ambition qui les poussa à s'organiser en imitant leurs aînées en se regroupant sous différentes appellations : la « Femme », « Ba mama mabala », « L'amour du prochain », « 12 balles » etc....

C'est dire que les femmes en manifestant le désir de leur indépendance et de leur responsabilité vis-à-vis des hommes de leur époque, par le biais de nombreuses initiatives qu'elles prirent en organisant tous les week-end des activités culturelles (soirées dansantes) dans les bars dancing célèbres de Brazzaville parmi lesquels (Faignon, Mon pays, Macedo, Pigale, Cabane Bantou, la Flotille, etc) qui mobilisèrent toute une jeunesse emportée par ce mouvement ainsi qu'une population en quête de loisirs, attendant les fins de semaine pour aller se distraire, « s'amuser et se donner à cœur joie » dans ces lieux de réjouissance, commencèrent à inquiéter les autorités néocoloniales.

Autant dire, que la présence de la femme congolaise dans l'espace public a pris forme sous l'effet inductif des facteurs exogènes, souvent mondiaux et la pondération des forces nationales, toutes les femmes que nous avons interrogées, bien qu'elles estiment moins représentatives dans l'échiquier politique congolais et des blocus dans l'attribution de poste concernant l'organe décisionnaire, s'accordent toutes, à reconnaître que leur présence dans la société congolaise s'est consolidée graduellement étape par étape.

Du reste, avant l'indépendance, la préoccupation des autorités fut de faire de la femme congolaise un véritable agent de développement par la voie de la scolarisation et de la formation. Ainsi, dès 1958, M. Mambeke Boucher,

ministre dans le gouvernement du Moyen Congo, en charge de l'éducation nationale, prit une décision en faveur des filles en leur faisant bénéficier de la dispense de deux ans de plus pour l'entrée au Collège.

Ainsi, l'âge d'entrée au Collège étant fixé à 13 ans se verra sensiblement augmenté soit une nette augmentation voire élévation pour une dispense d'âge de deux ans pour les filles contre un an pour les garçons.

Les filles purent alors accéder au Collège jusqu'à l'âge de 15 ans et beaucoup d'entre elles bénéficièrent d'une bourse d'internat : le cas de Marie Thérèse Avemeka<sup>325</sup>.

Une école normale pour les filles fut créée à Mouyondzi au sud du Congo ; des écoles professionnelles pour la formation des jeunes filles en arts ménagers furent aussi créées. Dans la foulée, des internats pour filles furent ouverts par des sœurs catholiques.

Poursuivant la même logique, à l'indépendance du Congo en 1960, le premier gouvernement de Fulbert Youlou à l'instar de M. Prosper Ngazion, Ministre de l'Education Nationale, prit quant à lui, une mesure<sup>326</sup> permettant à la fille mère de reprendre ses études après accouchement.

Un collège technique pour la formation des secrétaires de bureau fut créé à Brazzaville pour recevoir les rebuts des collèges et de l'école normale de Mouyondzi. Des bourses d'études en France furent attribuées aux filles.

Dans cet élan, le Congo doit à cette période ses premières sages-femmes formées en France, les premières infirmières d'Etat, les premières assistantes sociales, les premières modélistes en couture dont Marcelline Moutsila.

En considération de cette période, on note en outre l'émergence d'une conscience nouvelle au sein des couches féminines. Les premières filles sorties des différents centres de formations constituèrent ainsi la petite élite qui allait dès l'accession du Congo à l'indépendance, engager la lutte d'émancipation de la femme à travers des associations.

Par ailleurs, en tant que puissance organisatrice de la société moderne congolaise, ces autorités déploraient l'absence de motivation et l'inertie qu'elles pensaient l'être de l'élite féminine, bien qu'embryonnaire. Dans le

---

<sup>325</sup> Ancienne ministre, chargée de la promotion de la femme de 1993 à 1996. Elle faisait partie des premières filles qui ont bénéficié de ce décret. Leur retour au pays a contribué à l'émancipation des femmes congolaises et aux revendications de leurs droits.

<sup>326</sup> La mesure consistait de permettre à la jeune fille de reprendre ses études. L'Etat prenait en charge les besoins du couple mère/enfant ; mettait à la disposition de cette dernière, les moyens nécessaires pour son retour au Collège.



même temps où les femmes non alphabétisées manifestaient leur volonté et débordaient d'une énergie qui malheureusement ne les valorisait pas toujours, les femmes constituant l'élite féminine commencèrent aussi à s'éveiller.

Ainsi, elles en ont aussi pris part à l'histoire et faire partie de celle-ci, sans toujours l'écrire car à leur époque l'instruction était un luxe ; « une denrée rare ». Cependant, quelques-unes d'entre elles, qui avaient fait des études, ayant reçu cette précieuse denrée à l'époque du Moyen Congo, ont pris des initiatives louables.

Elles ont, pour certaines, animé des émissions à la Radio de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F), publié des articles dans la « *Revue liaison* »<sup>327</sup> sur l'émancipation de la femme africaine.

Marie José Gouvea dont la voix ne laissait pas indifférent a accompagné les Congolais des jours, des mois et des années entières et a ainsi rempli de joie le cœur des milliers de Congolais. Cette femme a laissé un merveilleux souvenir dans la mémoire des Congolais en tant que première journaliste ; Devenue Marie José Mathey plus tard, elle n'a cessé de manifester son intérêt pour la radio, a offert aux dires de congolais et des congolaises<sup>328</sup> un travail de qualité.

Mambou Aimé Gnali, elle fait partie de toute première femme universitaire du Congo- Brazzaville. Rentrée de France et avec un passé de militantisme, très active dans les Fédérations des Etudiants d'Afrique Noire Française (FEANF) qui se battaient pour les indépendances de l'Afrique et des Antilles. Une fois, au Congo, elle contribua pour l'émancipation de la femme. Elle s'engagea politiquement et autour d'elle d'autres femmes pour demander la prise en compte des besoins des femmes. Elle fut la première femme élue à l'Assemblée nationale. Ses prises de position tranchées à l'Assemblée nationale (1963 à 1965) ont fait d'elle une femme de distinction qui refusait d'aliéner sa liberté<sup>329</sup>.

Félicité Safou- Safouesse fut Présidente de l'association « Etoile de mer ». Cette dernière fut parmi les toutes premières femmes sinon la première présentatrices et productrices d'une émission à radio A.E.F (Afrique Equatoriale Française). Dejà, en 1958, elle était responsable d'une revue et écrivait des articles et publiait dans cette fameuse revue qu'elle avait créée « *La congolaise dans la société* ». Cet outil lui a permis d'informer et de

---

<sup>327</sup> Un Journal d'information qui a existé dans le Moyen Congo jusqu'aux premières années de l'Indépendance.

<sup>328</sup> Confère nos figures 4,5, 6 et 7. p. 310.

<sup>329</sup> On lui reconnaît une liberté sans faille. Elle a plusieurs fois quitté le gouvernement dès qu'elle n'était pas d'accord. Son dernier coup d'éclat remonte au sortir des conflits, elle quitta le gouvernement au début de l'année 2000.

sensibiliser l'opinion publique nationale sur les luttes menées par les femmes sous d'autres cieux : Angola, Guinée Bissau, Mozambique, Afrique du Sud, Rhodésie du Nord et Rhodésie du Sud (actuellement Namibie et Zimbabwe).

Hélène Bouboutou, première femme enseignante intégrée dans la fonction publique en 1940 est devenue la première universitaire congolaise, Céline Claudette Yandza, quant à elle, s'est distinguée en partageant ses analyses et sa vision par la publication de plusieurs articles aux thèmes variés dans la « *Revue liaison* ». Ses camarades de lutte de cette époque se souviennent et disent d'elle qu'elle est une femme de conviction, caractérisée par un courage extraordinaire<sup>330</sup>. Ses prises de position vigoureuses, son attachement aux idées progressistes, à la maturité de la politique nationale et à l'émancipation des femmes l'ont couronnée de succès. Interpelée et arrêtée. Elle fut condamnée sans jugement (le 26 juin 1966) à cause de ses opinions politiques, peine dont elle purgea vingt-cinq (25) mois de prison.

Il sied de mentionner en effet que Céline Yandza (Eckombaud) est la fille de Moïse Eckombaud, ancien combattant de lutte de Jacques Opangault, leader du Mouvement Socialiste Africain (M.S.A) et de Jean Félix Tchicaya du Parti Progressiste Congolais (PPC).

De même, elle fut la première femme Ambassadeur du Congo-Brazzaville ; première femme Commissaire politique. Dans la dernière interview qu'elle a accordé dans le cadre de l'association « Mibeko », elle regrettait de ne pas avoir réussi à effacer la polygamie dans le code de famille congolaise. Car dit-elle :

*« Nous avons l'expérience de la polygamie : les choses ne sont pas aussi simples, loin de ce que les hommes disent, elle ne produit que malheurs, déceptions voire parfois la jalousie et même la haine dans les familles. Car, dans la plupart des cas, les enfants issues des deux épouses ne s'entendent pas »* (extrait d'entretien de Madame Yandza à l'Association Mibéko)<sup>331</sup>

Dans l'une de nombreuses causeries débats qu'elle prendrait part sur l'émancipation de la femme à chaque fois que l'occasion se présentait à elle, Céline Yandza incitait la femme congolaise à s'inspirer de l'exemple de ses sœurs africaines et d'autres continents, engagées dans les luttes de libération et le combat pour l'indépendance nationale telles que Jeanne Martin Cissé de la Guinée Conakry, de Caroline Diop du Sénégal, d'Awa Keita du Mali, de

---

<sup>330</sup> Nous faisons référence ici, aux dires de madame Joséphine Moutou Bayonne à propos de sa consœur Céline Claudette Yandza lors d'une émission consacrée en l'an 5 marquant l'anniversaire du décès de Ambroise Edouar Noumalazaye. Novembre 2012.

<sup>331</sup> L'intégralité de cette interview, on peut la retrouver sur le site de l'Association Mibéko : [wttp//association-mibeko.org](http://association-mibeko.org)

Marie-Hélène Leboucheux de France et d'Eléonor Roosevelt d'Amérique, etc. Ces prises de paroles dans des causeries débats de l'époque sonnaient fortement à l'oreille de la gent féminine et en furent même le détonateur de l'action féminine.

Un de ses exposés qui fut publié dans le n° 46 de la « *Revue Liaison* » suscita l'intérêt des femmes françaises<sup>332</sup> dont les époux assumaient des responsabilités importantes au Haut Commissariat Général.

Ainsi, Madame Chauvet, face au développement et à la multiplication des mouvements des « existentialistes » qui à la longue étaient mal perçus, disait-on pervertissaient les mœurs, s'en inquiéta, prenant soins de prévenir et par de là même responsabiliser madame Cabon, épouse du Secrétaire général du Haut Commissaire<sup>333</sup> à entreprendre des discussions avec l'élite congolaise en vue de sa sensibilisation, conscientisation et responsabilisation ainsi que son implication dans la création d'associations à caractère politique, susceptible de jouer un rôle important dans la société.

Cette valse de revendication<sup>334</sup> de la lutte pour l'émancipation gagne peu à peu l'opinion congolaise. Plus les Congolaises s'impliquaient, plus elles réalisaient la nécessité de s'organiser pour assurer un meilleur avenir aux générations futures. Il y a une grande prise de conscience de l'importance de se mettre ensemble pour constituer une force (Quéré ; 1969).

## 2. Création des Associations à caractère politique

C'est dans ce contexte qu'est née au Congo Brazzaville, une branche de l'Association des Femmes de l'Union Française (AFUF) en 1959, sous la présidence de Madame Chauvet, épouse du gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F) avec pour objectifs principaux l'émancipation et la promotion de la femme africaine.

L'AFUF s'affilia très tôt au Conseil International des Femmes. Pendant cette période (1950-1955), d'autres femmes ont emboîté le pas et se retrouvaient dans le cadre de cercle culturel de Poto-Poto. Céline Yandza, membre de ce

---

<sup>332</sup> On peut lire avec intérêt J. Dambendzet, E. T. Gamassa, S. Dianzinga « Place des femmes dans la société congolaise ; De l'indépendance à 2010 », Tome I, Paris, L'Harmattan.

<sup>333</sup> Ibid !

<sup>334</sup> Cette valse de revendication peut aisément être analysée au regard de la perspective goffmannienne, et plus largement interactionniste.

*Une approche qui ne prend pas l'action individuelle comme unité de base de l'analyse sociale. (...) Une approche interactionniste raisonne en termes d'actions réciproques, c'est-à-dire d'actions qui se déterminent les unes les autres dans la séquence de leur occurrence située, et en termes d'individus qui ne sont sujets que pour autant que leur identité subjective émerge de leurs interactions avec d'autres individus et avec leur environnement physique et social » (Quéré, 1969 : 49)*

cercle, en assurait la présidence avec un bureau structuré, regroupant en son sein :

- Simone Aubert GANGA,
- Firmine KAILLY,
- Antoine MALALOU,
  
- Odile OTOUNA

Il revient à préciser que Céline Yandza avait su en profiter de l'encadrement de son époux Gérard Yandza, qui favorisa ainsi la promotion de son épouse d'une part, et de son mentor Antoine Letembet Ambilly, rédacteur en chef de la « *Revue Liaison* » et président du cercle culturel de Poto-Poto, d'autre part. Dans le même temps, Dominique Zalakanda, chargé d'animer le cercle culturel de Bacongo, s'occupait de la formation et de l'encadrement de Firmine Kailly, élue présidente des femmes de Bacongo. Firmine Kailly est une autre figure des militantes des premières heures de l'indépendance du Congo.

A partir de 1960, d'autres associations voient le jour telles que :

l'Association des Femmes Africaines (AFA), créée par Romaine Tchitchelle, qui était affiliée elle aussi, au Conseil International des Femmes dont l'objectif principal était l'émancipation de la femme et sa participation au développement social, économique et culturel de la nation (Pointe-Noire 1960) ; l'Union pour l'Emancipation de la Femme Africaine (UEFA), créée en 1961 ayant pour objectif principal la prise de conscience de la femme par le plein épanouissement de sa personnalité et de son autonomisation en vue de sa participation effective dans tous les domaines de la vie nationale. L'UEFA deviendra plus tard l'Union des Femmes du Congo (UFC).

C'est dire que toutes ces femmes ont apporté chacune, selon sa capacité et son activisme au sein des mouvements et des associations respectifs une pierre pour la construction de l'édifice, et parmi les femmes qui ont participé à l'activité politique naissante des années 60, on peut citer :

- Paka Antoinette,
  
- Hélène HELENDE,
  
- Henriette ATEMOU<sup>335</sup> ;

---

<sup>335</sup> Cette Dame fut la première ouvrière à l'usine postcoloniale, construite par l'Etat Congolais dans le quartier de Kinsoundi (Sud de la Capitale). Une usine qui était chargée de la fabrication des pagens. ; Une importation chinoise au lendemain de la chute du pouvoir de Youlou et aux premières heures de l'instauration du marxiste-communiste

- Anne PAITON,
- Anne FINI,
- Françoise MANGO,
- Pierrette KOMBO ;
- Firmine KAILLY

En outre, ces associations se regroupèrent en 1964, pour constituer un front pour l'émancipation et les droits des femmes appelé Union Nationale des Femmes du Congo (UNFC) qui, à l'issue d'une grande assemblée générale, devint l'Union Démocratique des Femmes du Congo (UDFC), présidée par Elisabeth Ngouemo. En mars 1965, l'UDFC se dissout et deviendra Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (URFC)<sup>336</sup> à la suite du Congrès. Ce congrès constitutif portant création de l'URFC se tint du 3 au 5 mars. Sa devise « *seule, la lutte libère* » incitait les femmes à se prendre en charge. Non seulement, elles prenaient conscience que les droits ne leur seront pas donnés sur un « plateau d'argent », mais aussi elles réalisaient que c'est le combat qui peut déblayer la route de la liberté.

Cet organisme féminin (URFC) avait pour mission :

- L'organisation, la mobilisation, l'éducation, l'encadrement politique des femmes en vue de leur participation effective au processus du développement national ;
- La consolidation et l'intensification des liens d'amitié, de solidarité avec toutes les femmes du monde éprises de paix et de justice en général et en particulier avec les organisations féminines nationales, sous régionales et internationales poursuivant les mêmes objectifs que l'URFC.

A partir de 1976, l'URFC intègre les structures administratives dans lesquelles, la femme siège à la trilogie déterminante qui statuait sur la vie du Parti, de l'Etat et sur la vie des administrations ou entreprises.

A ce sujet, et toujours dans la perspective de mieux organiser les femmes vers des actions dans différents secteurs d'activités, l'URFC fut structurée en 1986, en quatre (4) unions catégorielles ;

- l'union des femmes travailleuses (UFT), dirigée par Amélia Néné Taty-

---

comme système politique.

<sup>336</sup> Il sied de rappeler que l'URFC est une antenne de l'ancien Parti Unique et a pour idéologie marxiste-leniniste.

Loutard ;

- l'union des femmes paysannes (UFP), dirigée par Martine Ikala Pella ;
- l'union des femmes commerçantes, vendeuses et artisanes (UFCVA), dirigée par Gisèle Mbollo Amibebol ;
- L'union des femmes ménagères et des mutualistes (UFMN), dirigée par Cécile Matingou.

Outre, toutes ces actions ont permis d'une manière ou d'une autre aux femmes de contribuer à l'économie nationale en se conformant à l'approche internationale visant l'intégration de la femme au développement (IFD).

### **Tableau 16 :**

#### Dirigeantes de l'URFC de sa création à nos jours

<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Année d'exercice</b>
Gouemo Elisabeth	1964 (UFC)
Ekomband Claudette Céline	1965-1969
Bouanga Joséphine	1969-1974
Mountou Bayonne Joséphine	1974-1979
Gamassa Elise Thérèse	1979-1991
Ngolengo Micheline	1992-2009
Mekoyo Rosalie	2009-2013

C'est dire que les femmes militantes dans leur engagement politique<sup>337</sup>

---

<sup>337</sup> Le militantisme et l'engagement des femmes, appuyés par le contexte international favorable, ont permis aux femmes congolaises de remporter plusieurs victoires (acquis) , entre autres :

- l'adoption en 1984 du code de la famille ;
- la possibilité pour la femme de voyager sans l'autorisation du mari, d'ouvrir un compte bancaire, d'exercer un commerce ;
- le port de l'uniforme scolaire ;
- le maintien des filles mères à l'école et leur retour à l'école après l'accouchement ;
- la création du mécanisme institutionnel chargé des questions de femmes à savoir l'actuel ministère de la

ont pris par dans les partis politiques quel que soit le système, où elles occupent une place. Néanmoins, dans des partis et associations politiques, les femmes sont majoritaires et elles constituent la base de mobilisation. Mais, elles sont sous représentées dans les organes de direction, ce qui constitue un handicap pour leur carrière politique. Lorsqu'elles y parviennent, elles sont souvent (comme nous venons de le voir) chargées des questions féminines, des affaires sociales ou de la solidarité. A quelques exceptions près, elles s'occupent de l'éducation. Toutefois, avec l'avènement du pluralisme politique, certaines femmes se sont distinguées par leur courage dans leur engagement politique en créant des formations politiques qu'elles ont dirigé ou qu'elles continuent à diriger.

Il s'agit de :

- Julienne Berthe Doukoro Beguel (l'Union pour la Démocratie et le Développement du Congo – UDDC-),
- Yvonne Ngolo-Lembe (Parti des républicains pour la paix, l'éducation et le développement-P.R.P.D-),
- Angèle Bandou<sup>338</sup> Parti africain des pauvres (P.A.P) ;
- et de Claudine Munari (Mouvement pour l'Unité, la Solidarité et le Travail- M.U.S.T.-)

A cet effet, ayant constaté l'absence d'un cadre institutionnel gouvernemental pour l'orientation et la mise en œuvre d'une politique d'intégration de la femme au développement, l'URFC s'était distinguée en exigeant du Gouvernement la création d'un mécanisme gouvernemental pour s'en occuper, mais seule la direction de l'intégration de la femme au développement fut créée au Ministère du Plan en 1990. Plus tard, cette direction sera érigée en Ministère Délégué chargé de l'Intégration de la Femme au Développement auprès de la présidence de la République, occupé par Marie Thérèse Avemeka. Ce ministère deviendra après la guerre civile de 1997, le Ministère de la Famille et de l'Intégration de la Femme au Développement, occupé par Cécile Matingou.

Nous sommes face à l'émergence de la citoyenneté féminine pour reprendre l'expression de Gilles ROUET (2011) avec l'occupation de l'espace public.

---

Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement. Celui-ci travaille en collaboration avec les autres ministères et en partenariat actif avec les agences de coopération bilatérale et multilatérale, et les femmes de toutes les couches sociales de notre pays et de la société civile.

<sup>338</sup> Elle fut candidate à l'élection présidentielle de 1992.

Cela s'explique par l'arrivée d'une nouvelle génération de femmes ayant un niveau d'instruction plus élevé et de la dynamique associative qui s'est développée. Ayant les mêmes qualifications professionnelles que les hommes (Colin, 2000), ces femmes ont refusé d'être confinées dans les rôles traditionnels d'épouse et de mère et en cherchant à s'impliquer comme partenaires à part entière dans la société. Elles se sont appuyées dans leurs revendications sur les textes internationaux relatifs à la lutte contre les inégalités entre les sexes. L'influence du discours des féministes a joué pour une part importante dans la modification de leur vision de la place que doit occuper la femme dans la société.

En fin de compte, pour assurer un meilleur suivi sur les activités en faveur des femmes, un ensemble de moyens ont été mis en place. Le ministère chargé de l'intégration de la femme joue un rôle transversal qui le met en relation avec tous les autres départements ministériels qui, dans leurs activités quotidiennes, assurent diverses prestations aux femmes.

C'est ce qui nous explique cette dame, coordinatrice du point focal Genre au ministère de l'Intérieur :

*« La politique du gouvernement est d'installer dans chaque ministère un point focal Genre. Le département de l'Intégration et de la promotion de la femme veille, à chaque fois, à la prise en compte de la dimension genre dans les différents plans et programmes (...) Il existe sur ce point, une réelle égalité entre l'homme et la femme ».* (extrait entretien, coordinatrice du point focal Genre au ministère de l'intérieur).

Malgré tous ces efforts consentis, les droits des femmes qui sont appréciés par les juges ne résultent pas uniquement de la législation nationale. Les conventions ratifiées par le Congo sont applicables dans l'ordre juridique congolais car elles ont une valeur juridique équivalente à la loi. Mais, dans la réalité, la situation est bien différente et parfois désespérante.

Poursuit notre interlocutrice :

*« Les coutumes congolaises continuent de s'appliquer en dépit de l'existence d'un système juridique moderne et de leur abrogation formelle. Ce dualisme juridique contribue à la persistance de certaines normes coutumières surtout défavorables à la femme. »*

Enfin, de nombreux progrès ont été accomplis, naturellement grâce à la combativité des femmes, laquelle a permis à ces dernières d'obtenir et souvent d'arracher des victoires importantes ayant fait évoluer leur statut dans la société.



### Associations et Organisations féminines

*« Si les femmes voulaient vraiment gagner, elles en seraient capables, puisque la gent féminine représente la majorité du corps électoral »<sup>339</sup>*

Après avoir défendu l'idée chère aux idéologies de l'indépendance, d'une démocratie proprement africaine qui accordait la vie démocratique avec le règne du parti unique aux côtés des hommes, l'élite féminine a finalement adhéré elle aussi à la défense d'une démocratie concurrentielle. Cette avancée de la conscience politique avait été saluée par la conférence nationale qui s'en était chargée de « préparer » le pays, de lui doter d'une nouvelle constitution fondée sur le multipartisme, la liberté d'expression et les élections démocratiques. Les institutions de l'Etat furent donc établies sur la base du suffrage universel comme la seule voie légale et légitime avec acceptation de l'alternance politique.

#### **I Une mise en lumière de la subtilité des femmes**

L'établissement de la liberté d'expression a encouragé l'apparition de plusieurs journaux et de revues critiques et d'opposition, ce qui a ainsi constitué une base importante pour l'émergence des contre voix révélant et dénonçant, du moins en partie, certaines des failles voire mauvaise gestion des acteurs politiques tout en augmentant la pression sur ces derniers.

Certes, l'euphorie initiale de la libéralisation de la presse et des médias, au début des années quatre-vingt-dix (90), qui s'est exprimée par la prolifération de périodiques nouvellement créés, a rapidement subi une certaine accalmie.

En effet, les raisons de cet apaisement peuvent d'une part trouver justification dans les mesures de répression et de censure que le gouvernement a introduites, peu à peu, malgré leur consentement initial à la libéralisation. D'autre part, la mauvaise conjoncture des années quatre-vingt-dix et son lot des conflits politiques s'est également fait sentir dans le secteur de la presse et en causant par la même occasion de sévères problèmes économiques et financiers pour un grand nombre des nouveaux médias.

---

<sup>339</sup> Paroles prononcées par un journaliste Kenyan, citées par Martine Renée Galloy, représentante de l'Onu et experte aux processus électoraux (PNUD) Programme d'appui au processus électoral.

Pourtant, force est de constater qu'une telle expérience n'a pu être prolongée au-delà d'une législation pour servir de fondement à une vie démocratique plus durable. En effet, les limites d'une conscience de la démocratie réduite à la revendication de la liberté politique et à l'électoratisme ont eu pour effet, d'une part, de faire de la liberté d'expression et du droit de vote le tout de la démocratie naissante voire du pluralisme politique, et d'autre part, d'occulter, voire d'étouffer une exigence démocratique plus fondamentalement, celle de l'égalité sociale qui aurait sans doute permis de pacifier le pays et en même temps de juguler voire enrayer la paupérisation dont sont victimes les populations et donc d'apaiser les tensions sociales, lesquelles avaient fini par saper les efforts de l'ouverture politique.

## 1. Les associations féminines

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix (90), grand nombre d'associations féminines ont vu le jour, permettant par là même l'émergence d'une société civile. Ce sont en majorité les ONG. Leur contribution est appréciable dans la résolution des problèmes économiques et sociaux des femmes et la promotion de leurs droits juridiques. Dans le domaine politique, elles ont organisé des campagnes de sensibilisation lors des élections et apporté parfois de soutien efficace aux candidates.

Au regard de leur dynamisme, les associations féminines apparaissent comme une voie légitime pour conquérir le pouvoir politique. Elles sont perçues comme des structures moins corrompues par le pouvoir en place, pacifiques et qui s'attachent à résoudre des problèmes concrets.

D'autres associations verront le jour au début des années 2000 parmi lesquelles :

- MIBEKO<sup>340</sup>, dirigée par Rebecca BOWAO, juriste de formation. Cette association a pour but la formation des femmes sur des questions juridiques, de défendre les droits des femmes et de les aider à connaître leurs droits et à les faire connaître autour d'elles.
- Centre pour la formation et la promotion des femmes en politique (CPFP), dirigé par Madame Emilienne RAOUL, sociologue de formation.

Cette association s'en charge de la formation des femmes en politique. Elle se donne un objectif de former plus de femmes sur les questions liées à la

---

<sup>340</sup> « Mibeko » Les lois : en langue nationale Lingala

politique.

Du reste, ces associations collaborent avec le programme des nations unies pour le développement (PNUD) basé au Congo pour la formation des femmes sur les questions liées aux processus électoraux.

Ce bouillonnement associatif féminin, témoigne en effet de l'ampleur et du dynamisme de la nouvelle génération des femmes à vouloir fédérer le plus largement possible les citoyens.

C'est dire que, le discrédit actuel de la classe politique « masculinisé » plongée sans cesse dans les conflits et le désir très partagé d'une meilleure représentation font des femmes une possible incarnation de renouveau politique dans l'imaginaire collectif.

Il suffirait alors de peu de chose pour qu'une vaste mobilisation prenne place. Il a fallu donc développer des liens entre les différentes actions locales, régionales et nationales, faire circuler les informations et les stratégies, étendre le mouvement le plus largement possible hors du milieu féminin.

Cependant, ces associations appuyées par le PNUD et les ONG labourent le terrain et vont à l'encontre des femmes sur le terrain pour leur édifier sur leurs droits. Celles qui sont instruites, sont attirées et inciter à s'engager dans la vie politique. Convaincues de leur rôle pour faire évoluer les choses.

*« Avec une réelle ambition de faire avancer le Congo, de le tirer par le haut, de refuser de le niveler par le bas et ainsi, construire réellement une société nouvelle, fondée sur des valeurs morales sûres de paix, de justice, de partage, d'amour, de solidarité et de progrès social. »<sup>341</sup>*

Ainsi, ces associations par leur façon de faire, ont peu à peu encouragé l'émergence de ce que l'on pourrait traiter de société civile. Ensemble, ces organisations forment, en effet, un tissu associatif pouvant du moins partiellement agir et venir en aide aux femmes. Celles-ci semblent effectivement détenir un certain pouvoir dans la mesure où elles mènent régulièrement des actions en faveur des femmes, dans le but d'améliorer les conditions de vies et de travail, tout en exposant le caractère précaire de la situation sociale de ces dernières.

S'agissant des politiques sociales, leur étendue varie selon les cas, mais

---

<sup>341</sup> Extrait de l'exposé de Thérèse Elise Gamassa. Ancienne (Secrétaire générale) de l'Union Révolutionnaires des Femmes du Congo au Forum sur « la place et le rôle des femmes dans la société congolaise » marquant les festivités du cinquantenaire de l'indépendance du Congo ; Brazzaville, les 10, 11 et 12 Août 2010.

elles conservent le même objectif : améliorer la situation sociale et économique des femmes par l'amélioration de la vie quotidienne. On note, également, un commun souci d'endiguer le délitement des structures de protection sociale.

En outre, ces associations développent un message spécifique à destination des jeunes garçons, qui constituent la cible facile des acteurs politiques, touchés par la crise, et des femmes, propulsées sur le devant de la scène publique pendant le temps du monopartisme.

C'est dire que les associations avaient compris que répondre efficacement aux besoins courants et pratiques des femmes est aussi impératif qu'opérer des mesures de prévention durables qui élèvent leur statut, et qui leur assurent une autonomie, un pouvoir décisionnel et le renforcement de leur moyens d'action.

Outre ces associations à caractère politique, on y trouve les associations à caractère culturel et religieux, telles que :

- Association des femmes de la Lekoumou ;
- Femmes et action plus ;
- Maman boboto ;
- Association des femmes des militaires
- Femmes à venir
- Femmes mariées (Ba mama ma bala)
- Femme ne pleure pas

Les fraternités telles que :

- Fraternité Sainte-Rita ;
- Fraternité Sainte-Thérèse ;
- Femmes de l'Armée de Salut
- Femmes kimbaguistes

Nous sommes en face d'une certaine forme de socialisation. Comme l'a écrit (Dufoulon, 1995 : 17)

*« Le lien social se manifeste et se renforce en mobilisant les corps, la commensualité, le jeu, le plaisir des sens et la parole. »*

C'est ce que l'on assiste dans ces différents cercles de fraternité où les femmes se mobilisent dans les différentes actions et participent aux jeux et activités culturelles tout en s'entraïdant entre elles.

## II Stratégies et occupation de l'espace

### 1. Stratégies

Les actions de ces mouvements religieux consistaient à soumettre les femmes à l'embrigadement des acteurs politiques et leur extension religieuse, au nom de l'apolitisme et de la « neutralité » de l'Eglise.

Paradoxalement, ces mouvements encourageaient les femmes à se prendre en charge, à s'entraider entre elles et à les entretenir dans les activités socio-culturelles. Ainsi, ces manifestations solidaires s'intègrent et vont en constituer ce que Bourdieu appelle : *habitus*<sup>342</sup>.

Ce qui fait dire à un universitaire Congolais :

*« La société civile (...) fait preuve d'une étonnante vitalité, inconnue du temps de monopartisme. (...) C'est par centaines que se comptent les associations humanitaires, religieuses, culturelles, socio-professionnelles, qui font partie du paysage social. Nombre d'entre elles se signalent autant par leur autonomie que par le courage et les capacités de leurs dirigeants. »*  
(extrait entretien, un professeur)

C'est en contournant les acteurs politiques, et en les court-circuitant en faisant la politique par la preuve par le biais associatif à travers les actions menées sur le terrain à la faveur de leurs consoeurs que les femmes ont atteint un degré de crédibilité au sein de la société congolaise.

C'est ce que nous dit ce jeune médecin âgé de 33 ans :

*« Il faudra songer à confier le pouvoir aux femmes (...) Jusqu'à maintenant, le pays est gouverné par les hommes. (...) Mais les résultats sont catastrophiques. A l'hôpital, ici, on manque même le minimum. (...) Attention ! Je ne dis pas que les femmes sont plus généreuses que les hommes.*

---

<sup>342</sup> Le sociologue Pierre Bourdieu définit l'*habitus* comme un ensemble de dispositions immanentes, durables et transposables, qui sont inscrites dans le corps et qui organisent une vision du monde. Formé par les conditions objectives d'existence, il est une façon de faire et une façon d'être, un style de vie comprenant un ensemble systématisé de pratiques, de représentations et de stratégies : c'est une façon d'investir le monde social. C'est aussi une façon de voir le monde, de le percevoir, de l'organiser mentalement, de le diviser, de l'apprécier... Ces catégories de perception et d'appréciation, qui n'accèdent pas nécessairement à une représentation explicite, sont des principes de classement en même temps qu'ils organisent l'action ».

Guillaume, Jean-François, « Les Parcours de vie, entre aspiration individuelle et contraintes structurelles », *Informations sociales*, « Parcours de vie et société », n°156, 2009.

*Ce qui est sûr c'est que les hommes passent à côté des choses essentielles, ce qui n'est pas le cas pour les femmes. »* (extrait entretien, un médecin homme).

Ce sentiment semble plus partagé à la question de savoir pensez-vous que les femmes feraient mieux que les hommes.

Ce que nous dit ce jeune étudiant est révélateur du discrédit des acteurs (hommes) politiques.

*« Vous n'avez qu'avoir à l'échelle du Congo, la pauvreté, les violences, les guerres et tous les dysfonctionnements que l'on observe ça et là c'est à cause de l'égo « surdimensionné » des hommes. »* (extrait entretien, un jeune étudiant).

Par où les femmes ont acquis leur pleine citoyenneté. La fracture sociale ainsi que la destruction du tissu économique consécutive aux conflits ont permis aux femmes de faire valoir leur subtilité, leur imagination fertile et surtout leur rôle en tant que protectrices. Elles y contribuent substantiellement à la cohésion sociale.

## 2. Occupation de l'espace

L'avantage de ces associations paraît précisément sur la proximité des acteurs sociaux et sur leur capacité à prendre directement en compte les préoccupations des personnes pour lesquelles, elles visitent ; émergent directement les référents que sont les individus.

Sous cet angle, ces associations et ces dynamiques constituent ainsi des stratégies visant à répondre concrètement aux problèmes qui se posent. Leur force se présente donc précisément par leur degré de réceptivité.

Cette dame, âgée d'une cinquantaine d'année, confirme cette thèse :

*« Papa<sup>343</sup> ! Tu vois ma maison. Cette maison- là, a été touchée par un obus pendant la guerre. Quand nous sommes rentrés après la guerre, il y a eu un recensement de toutes les personnes sinistrées. On disait que l'Etat allait réfectionner notre maison (...) Depuis, rien n'a été fait et on continue d'attendre s'il n'y avait pas eu les associations des femmes, je ne sais pas*

---

<sup>343</sup> Il s'agit de L'enquêteur ! C'est comme ça que notre interlocutrice nous interpelle pour nous montrer sa maison, réfectionnée. Cette façon d'appeler ainsi est une forme de proximité et surtout de respect que l'on observe ça et là dans la culture congolaise.

L'exemple de cette femme est l'un des nombreux cas que nous avons rencontrés sur place. C'est là où les associations féminines semblent plus efficaces et en même temps plus crédibles que les structures étatiques. Car ces associations sont au contact du concret et de la vraie réalité des gens.

*peut-être que je serais entrain de dormir dehors. »* (extrait entretien, une femme vendeuse, sinistrée de guerre).

Effectivement, cette dame doit la réfection de sa maison grâce à un emprunt que le PNUD, lui a accordé dans le cadre des opérations au bénéfice des femmes sinistrées et victimes des violences ; activités génératrices des revenus (AGR). Grâce à sa ténacité, elle a pu rembourser la dette, et ainsi mener les travaux pour réfectionner sa maison.

Ainsi poursuit-elle :

*« C'est parce que les femmes de l'association étaient venues me voir et elles ont pu monter mon dossier au niveau du PNUD<sup>344</sup> (...) Le PNUD m'a accordé un emprunt de 200 000 frs cfa pour faire du commerce. Avec mon commerce, j'ai commencé à me débrouiller et au bout de 9 mois, j'ai remboursé les 200 000frs cfa. »<sup>345</sup>*

Par où ces associations féminines acquièrent une forme de légitimité et reconnue comme telle et de la part de ces dirigeantes : une citoyenneté.

A cet titre, nous pouvons définir la citoyenneté comme une forme d'agir spécifique visant à participer à la prise en charge du destin de la collectivité et qui s'exerce sur des objets qui, par au moins certains de leurs côtés, relèvent de la prise de décision dans la sphère publique.

Cette forme d'agir que représente la citoyenneté exige trois dimensions :

1- La disponibilité subjective des femmes pour l'action citoyenne : elle ne peut être mise en doute : or, dans la société civile et dans les associations un très grand nombre de femmes congolaises s'activent.

2- Leur disponibilité en termes de compétences, ce que l'on appelle traditionnellement la capacité politique. Alors que les femmes disposent d'autant de compétences que les hommes.

3- Leur disponibilité en termes de choix des objets à investir par une activité citoyenne : les objets de l'activité associative ne sont pas, pour la plupart prédéterminés en tant que tels. Ils acquièrent un caractère politique par leur teneur, ils concernent la vie et l'urgence des besoins vitaux et, en deuxième lieu, ils retiennent l'attention de l'opinion publique par leurs actions, et une opinion politique se forme autour d'eux.

---

<sup>344</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement.

<sup>345</sup> Trois cent cinq euros (305). Equivalent de la somme reçue par cette femme en euros.

Comparés aux processus officiels traditionnels, ces associations féminines font preuve d'une capacité extraordinaire d'adaptation, mais aussi, en même temps d'adaptabilité aux circonstances actuelles qui demandent de moins en moins une logique statocentrique. Et l'on assiste à une appropriation de l'espace par les femmes.

Dans un article consacré à la structuration sociale des sociétés africaines, Copans révèle trois types de :

*« relations sociales fondatrices (...) la relation domestique fondée sur l'âge, le sexe, et les alliances redoublées de parente fictives ou réelles, (la) relation ethno-régionale (et) les rapports noués autour de la production et de la circulation des richesses, du travail. »*<sup>346</sup>

Des solidarités transversales sont envisageables, liées à la similitude de positionnement sur l'une de ces échelles. C'est ainsi que (Bayart, 1989) développe le concept de « cadets sociaux » pour désigner les éternels dominés de la hiérarchie traditionnelle que sont les femmes et les jeunes.

En introduisant, les ressources nouvelles considérablement plus puissantes, nous sommes en droit de penser que dans les comportements associatifs actuels, la trace de vecteurs de mobilisation expliquerait ces antagonismes.

Par ailleurs, l'évolution du Congo a engendré de nouveaux statuts socio-économiques liés au rapport à la production et à la commercialisation des richesses. P. Bonnafé décrit en des termes à peu près semblables voire proches de ceux qu'emploiera plus tard Jean Copans, la stratification sociale qui émerge :

« a) au sommet, une catégorie de fonctionnaires (...) »

« b) une très petite couche de commerçants et entrepreneurs africains (...) »

« c) les travailleurs des villes » (repartis entre secteur officiel et économie informelle)

« d) le reste de la population urbaine, fait essentiellement de non travailleurs et de chômeurs » (auxquels il faut ajouter la population féminine, dont le travail, agricole surtout, est fondamental pour la subsistance économique).

---

<sup>346</sup> Il s'agit là en quelque sorte le genre de solidarités horizontales que l'on observe en générale partout dans les sociétés africaines. Et, le Congo n'y échappe pas à la règle. Les relations sociales sont ce qu'elles sont c'est-à-dire transversales. On assiste même à la manifestation de parentalité artificielle dans tout le pays. Deux personnes qui ne se connaissent pas au départ, à la suite d'un service rendu de l'un vis-à-vis de l'autre, vont pouvoir s'appeler « grand et petit frère ».



e) la population rurale »<sup>347</sup>.

Ces strates établissent non des « classes sociales » au sens classique de la sociologie traditionnelle ; c'est-à-dire des ensembles voire « groupuscules » caractérisés par « *une conscience identitaire bien marquée et des représentations spécifiques* »<sup>348</sup> mais des catégories de population occupant des places similaires dans le circuit ou encore le sillage de production et de répartition de la valeur nationale. Là encore, nous nous trouvons en présence de solidarités latentes susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de stratégies de mobilisations transversales.

Qui plus est, il ne se pose plus à cet égard, la question de la légitimation de ces associations au point qu'on ne peut plus se demander si ces dernières permettent vraiment d'articuler les intérêts des populations qu'elles représentent officiellement. Cependant, il faut reconnaître que l'intégration, même faibles de ces acteurs dans les prises de décisions même au sein du pouvoir politique constitue un certain indicateur pour une montée en puissance non négligeable de ces associations et de leur potentiel à provoquer les changements.

Ayant pris conscience de cet état de fait, c'est ainsi que lors des troubles socio-politiques, les élites féminines vont se retrouver au sein d'un mouvement regroupant toutes ces femmes leaders ; Mouvement des mamans pour la Paix (MOPAX) pour pouvoir intervenir et essayer d'apporter leur savoir faire pour le rétablissement de la paix dans le pays.

Par ailleurs, une fois la paix retrouvée, les hommes ont repris leur poste de commandement. Les femmes se voient écarter, toujours cantonnées et reléguées à jouer les seconds rôles.

C'est ce que nous dit cette dame, âgée d'une cinquantaine d'année, responsable à la « maison de la Femme »

*« En vérité, nous n'avons pas su en profiter de l'après guerre. D'ailleurs, ce n'était pas notre but. Les conflits ayant pris fin, et pour redresser le pays, les hommes ont repris leur position normalement comme si rien ne s'était passé. On nous refuse carrément l'accès. Je me demande s'il ne faut pas exiger les quotas pour que nous puissions vraiment accéder à des postes de responsabilités (...).*

---

<sup>347</sup> Une présentation limpide de catégories sociales que l'on rencontre au Congo. P. Bonnafé (1968) illustre dans son article ces différentes catégorisations que compose la société congolaise. Il donne ainsi avec précision et plus de détails de la composition de ces différentes populations. Par ailleurs, il met en exergue la maturité de la jeunesse congolaise.

<sup>348</sup> art. , p.351.

Cependant, nul ne se réjouit qu'il faille instaurer de quotas pour parvenir à des fins qui semblent pourtant évidentes. Croire que sous prétexte d'une égalité arithmétique pure et parfaite, on serait arrivé à un équilibre harmonieux dans le processus décisionnel du pays, serait absolument fallacieux.

Et, au final, nous mesurons bien là les limites de tout acte législatif : dès lors qu'il ne correspond pas à un état d'esprit, à un donné culturel vécu et incarné, il ne dépasse le stade d'une ardente obligation ou d'une injonction solennelle, utile sans doute, mais amplement insuffisante.

Poursuit notre interlocutrice :

*« Les quotas sont un mal nécessaire, utile sans doute, mais amplement insuffisante. Les quotas sont un mal nécessaire. Nécessaire pour dynamiser un mouvement irrépressible. Nécessaire pour obliger la société congolaise, partout où cela est possible, à tenir compte de ce sexe qu'il était, « est » autrefois qualifier de faible ». Nécessaire enfin pour huiler un mécanisme qui, de façon presque naturelle exclut les femmes des lieux de pouvoir.»<sup>349</sup> (extrait entretien, responsable de la maison de la femme).*

Tout combat pour les femmes, qu'il s'agisse du combat des premières à l'indépendance du Congo et celui des nouvelles générations, est un combat d'avant-garde. Tant qu'il restera dans la société congolaise une parcelle de domination des hommes, parce qu'ils sont des hommes, ce combat restera d'actualité. Mais l'on sent bien, à la simple énonciation de cette assertion, à quel point cet idéal sera difficile à réaliser.

Ainsi terminait notre interlocutrice :

*« Car si l'essentiel est acquis, si désormais les femmes ont accédé aux mêmes droits que les hommes, si la législation a fini par entériner l'égalité absolue entre les deux sexes, chaque Congolais sent bien, dans son propre quotidien, à quel point la femme demeure en de nombreux points « inférieure » à son symétrique masculin (...). Nous songeons ici, dans le détail le plus trivial de la vie de tous les jours, à l'ensemble de ces réflexes quasi naturels qui rappellent que le combat pour l'égalité n'est pas fini : dans l'immense majorité des foyers, à qui revient la plus grande part des tâches domestiques ? A qui reviennent les aspects les plus difficiles de l'éducation du jeune enfant ? » (extrait entretien, idem).*

---

<sup>349</sup> Nous avons été marqués par plusieurs sentiments lors de cet échange. Je dois dire qu'à la fois, nous avons semblé détecter auprès de notre interlocutrice, plusieurs sentiments : d'émotion, de joie (fierté), de tristesse (...). Il y avait de l'amertume dans les paroles de notre interlocutrice. Un sentiment d'abattement. Comme si les choses étaient déjà calquées quoi qu'elles fassent (les femmes), elles seront toujours reléguées au second plan.

Comme, nous l'avons dit, il y a eu les premières femmes au lendemain des indépendances, il y a actuellement le courage de celles qui, malgré les divers blocages sociaux et économiques voire politiques, poursuivent leur lutte, à leur façon, et avec les outils d'aujourd'hui.

Les femmes ont ici, leur part de responsabilité. Cette lutte semble perdue d'avance et très rude. La reconnaissance totale, absolue, réelle et sincère des femmes prendra également bien du temps. Les femmes sont parvenues par leur subtilité à fédérer un grand nombre pour inciter les hommes politiques au bon sentiment et à ne voir que l'intérêt national.

Les jeunes et les congolais en général en s'alliant à l'initiative des femmes pour la paix au Congo disaient non à une certaine forme d'exercice du pouvoir politique.

Ils signifiaient par là même que les femmes, à tort ou à raison, peuvent incarner un nouveau type de discours politique, un nouveau type de pratiques.

Pour autant, seule l'évolution des mentalités consacrera la réussite des femmes. La plénitude, le point culminant sera atteint lorsque le système ou le pouvoir en place n'aura plus besoin de réserver autoritairement à des femmes un nombre de postes de responsabilité.

## CHAPITRE XI

### Les Femmes et la Paix

*«Oublions ce qui nous divise,  
Soyons plus, unis que jamais.»<sup>350</sup>*

Les conflits sont de diverses natures, mais quelle qu'en soit la complexité, leur analyse renvoie aux causes, aux profils, aux acteurs et aux dynamiques qu'ils déclenchent. L'analyse des conflits permet de comprendre les fondements structurels des crises politiques, les facteurs d'aggravation, les éléments déclencheurs, les conséquences sur le tissu social et économique, mais aussi les questions émergentes à partir desquelles on peut bâtir une sortie de crise durable, basée sur la justice sociale et l'inclusion de tous.

En effet, l'analyse des acteurs de même que les dynamiques engendrées par les conflits permet de mettre l'accent, non seulement sur les acteurs impliqués négativement et les scénarios négatifs, mais aussi sur les populations affectées par le conflit, les initiatives prises par la société locale, les organisations de la société civile et le groupe des femmes afin de résoudre le conflit. Ces initiatives souvent invisibles, constituent pourtant le fondement de la cohésion sociale.

La femme congolaise est force de cohésion sociale, et gardienne des liens communautaires. Comme le dit la sagesse congolaise :

*« Une femme qui a passé du temps dans un foyer conjugal, devient la sœur du mari, c'est-à-dire qu'elle est à mesure de connaître toute l'histoire de la famille de son mari et d'en témoigner, même devant les juridictions traditionnelle »*

Elle devient ainsi un membre à part entière de cette famille, surtout investie d'autorité. Cette position lui a permis de développer beaucoup d'autres qualités, dont : la mémoire, la rigueur d'analyse, l'écoute de l'autre, la recherche du dialogue et surtout du consensus.

Dans les campagnes congolaises, la femme constitue un dernier rempart

---

<sup>350</sup> Paroles de l'Hymne national du Congo : «La Congolaise » !

Cet hymne national émane de l'indépendance du Congo en 1960. Il a été remplacé par les trois glorieuses en 1963 au lendemain de la « révolution » après le choix de la politique du « pays » de nouvelles autorités, issus de mouvements de trois glorieuses à l'idéologie marxiste. Il a été enfin rétabli au lendemain de la Conférence nationale en 1991.

auquel, les hommes vont consulter lorsqu'ils n'arrivent pas à parvenir à un accord. Elle seret de force réconciliatrice pour ramener tout le monde au bon sentiment.

*«Si les hommes ne tombaient pas d'accord sur un problème quelconque à régler, ils le reportaient au lendemain, le temps d'aller consulter les femmes.»*<sup>351</sup> (extrait entretien, conversation avec une femme âgée + de 65 ans).

C'est dire que les femmes congolaises, déjà pendant la période précoloniale avaient une position reconnue et respectée par ses homologues masculins dans les campagnes.

Ainsi, comme l'affirme l'un des acteurs de la scène politique congolaise :

*«Elles ont une capacité extraordinaire, une imagination fertile à nous sortir des situations difficiles »*<sup>352</sup>.

## **I L'implication des femmes aux processus de paix au Congo**

L'éclatement des guerres civiles et plus, généralement, l'intensification des crises sociopolitiques ont révélé manifestement le côté égo-surdimentonné des acteurs politiques et surtout le manque de capacité de ceux-ci à s'entendre et des institutions à maintenir l'ordre, à garantir le bien-être et la prospérité de leurs concitoyens.

Cependant, ces phénomènes n'ont pas laissé une bonne image pour pouvoir inciter aux investissements massifs au contraire, ces événements ont donné une image plutôt pessimiste du développement futur du pays. Notamment, la rapidité avec laquelle l'aggravation de la crise et l'amplification des conflits ont eu lieu, interpelle et conduit naturellement à se poser la question comment s'en sortir de cette situation ?

En effet, les conflits qui ont émaillé le Congo au cours des années 90 ont fait subir au pays une perte en vies humaines. Les femmes et les enfants ont été des victimes des différentes parties engagées dans les combats. C'est ainsi pour juguler la violence et faire ramener autour d'une table de négociations les adversaires, les femmes se sont montrées combatives pour inciter les adversaires à se réconcilier et à trouver d'autres issues à la sortie des crises sociopolitiques que la violence.

---

<sup>351</sup> Ces paroles nous ont été prononcées par une femme âgée à qui, nous demandions conseil. Comme quoi, pour nous faire comprendre que cela était dans l'ordre naturel des choses; ça se passait déjà ainsi dans les campagnes.

<sup>352</sup> D. Sassou-Nguesso dans son ouvrage « Le manguier, le fleuve et la souris » (1997).

Convaincues qu'un engagement au processus de paix est une condition préalable pour la paix et la sécurité ; les femmes ont développé des méthodes et stratégies pour faire entendre leurs voix, et ont entrepris plusieurs initiatives pour ramener la paix au Congo. Elles ont commencé par l'organisation des manifestations dont le but visait tout simplement à sensibiliser l'opinion publique nationale et surtout éveiller la conscience à la paix.

Suivant cette logique, ces diverses actions ont permis une convergence de vue entre les femmes congolaises sur la nécessité de lutter ensemble au-delà des clivages politiques et autres.

### 1. Des initiatives prises par les femmes

La voix des femmes s'est ainsi levée pour attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale, en mettant en place plusieurs stratégies entre autres : des déclarations, interpellations, appels, points de presse, meetings, marche, tribunes, radio télévisées, cultes, etc. Ainsi, ces actions déployées en amont sur l'ensemble du territoire pour le maintien de la paix assuraient en aval la prévention des conflits.

Dans cette perspective, certaines femmes parmi l'élite féminine se sont manifestées en prenant pour initiatives des actions à hauts risques visant la prévention et le maintien de la paix, élaboré des stratégies politiques, infiltrant les groupes adverses, recherchant le dialogue avec les adversaires politiques et engageant par la suite des actions secrètes de grand courage en vue du retour des institutions démocratiques sur la scène politique. Elles n'ont pas été en reste dans la gestion des conflits, ont intégré d'ailleurs et naturellement des mécanismes institutionnels pour assurer le suivi des accords de paix.

Des prises de positions tranchées, aux déclarations de soutien au parti ; des marches pacifiques exigeant l'arrêt immédiat des combats entre les enfants de la même patrie et demander aux jeunes miliciens qui sont leurs « enfants » d'arrêter de s'entretuer entre eux, leur contribution est salutaire. Ces femmes prouvèrent leur engagement et leur combativité, notamment en plein conflit.

En effet, sous le coup de feu et de crépitement des cartouches, (tout en bravant les armes) qui les conduisit au Palais du Parlement et au Palais du Peuple, cent cinquante-sept (157) femmes de toute obédience politique firent une marche pour la paix sous la conduite de certaines femmes constituant l'élite féminine parmi lesquelles Micheline Tati, Emilie Manima, Annette Ganga, Hélène Nanitelanio, Emilienne Raoul, Julienne Ondziel,

Cécile Matingou et Elise Thérèse Gamassa<sup>353</sup>. A l'issue de la marche, elles demandèrent aux acteurs de l'ensemble du corps politique : majorité et opposition présents, transmettant ainsi le message aux différents protagonistes de mettre fin aux hostilités et, par la suite mirent en place un comité national des femmes pour la paix. Cette marche fut l'un des éléments moteurs du train de la paix.

D'autres encore, en retrait comme Joséphine Mountou Bayonne, Julienne Berthe Doukoro-Beguel, Jeanne Dambendzet, Louise Kanga, Monique Okaka Yoka, Emilienne Lekoundzou, Emilienne Botaka, Anne Bitsindou, Adelaïde Moundele-Ngolo, Jeanne Yandza, Antoinette Kébi, Jeanne Françoise Leckomba Loumeto Pombo, Antoinette Paka, Ida Victorine Ngampolo, Yvonne Lembe Ngolo, Clémentine Portelle, ...etc. ont multiplié les contacts loin de feux médiatique. Tout ceci pour éviter la « *balkanisation* » du pays. Des efforts, sacrifices louables et infiniment inestimables dont l'histoire pourra rendre compte sous forme de témoignage<sup>354</sup>.

Toutes ces femmes anonymes qui se sont levées à l'intérieur du pays comme au centre contre leurs propres partis, pour éviter tantôt leur éclatement, tantôt pour défendre la vie, se « désolidarisant » ainsi de leurs états-majors qui fourbissaient des armes contre leurs frères et sœurs, au risque de leur propre vie, sont innombrables :

Le cas de Jacqueline Mamoni en est l'illustration. Cette dame a eu à faire face avec un bon nombre de dignitaires de la région de Bouenza. Bien qu'étant elle-même native de sa région. En effet, elle a eu à lutter contre ceux qui envisageaient une séparation du territoire ; des idées séparatistes « *les divisionnistes* » de l'unité nationale dans le département de la Bouenza en rébellion et par là même mené sur plusieurs fronts, la lutte contre le tribalisme et le régionalisme pour que le Congo-Brazzaville reste un et indivisible.

## 2. Des actions menées

Organisées au sein de plusieurs associations, ONG, réseaux et confessions religieuses, les femmes ont mené avec courage de multiples actions sur le terrain qui ont traduit un bouleversement des mœurs et une prise de conscience de leur rôle notamment :

- L'interpellation des protagonistes des parties belligérantes ;
- Marches et culte religieux ;

---

<sup>353</sup> Voir à ce sujet l'exposé de Madame Jeanne Dambendzet lors de forum marquant le cinquantième de l'indépendance de la République ; Brazzaville, Juillet 2010.

<sup>354</sup> Toutes ces femmes sont des responsables, chacune dans son domaine dans la vie associative, militante ou civile. Parmi elles, on y trouve les femmes politiques, les juristes, des universitaires

- L'organisation et/ou la participation aux conférences et séminaires ;
- Négociations et plaidoyer auprès des dirigeants politiques ;
- Campagnes de sensibilisations.

### 3. Au niveau des interpellations

- L'interpellation des parties belligérantes lors du Forum national de la Femme au mois de Décembre 1993 ;
- Les interpellations de la Médiation Nationale sise à Brazzaville en 1997 ;
- Les interpellations publiques des leaders politiques sur le fait d'avoir armé les enfants ;
- Le lancement d'un S.O.S à la médiation internationale de Libreville pour venir en aide au Congo (1997) ;
- L'interpellation des chefs d'Etats africains et de l'OUA en 1997 ;
- L'interpellation de toutes les femmes congolaises à Brazzaville sur leur rôle et leur responsabilité pendant la guerre ;
- Les interpellations des leaders d'opposition tous azimut pour qu'ils mettent tout en œuvre afin d'obtenir le cessez-le-feu, le rétablissement ainsi que la reprise de la circulation par la levée des barricades érigées dans les zones de conflits ainsi que la reprise du trafic ferroviaire souvent interrompu ;
- L'interpellation des autorités par le comité régional de concertation des ONG et Associations Féminines du Kouilou (CERCOF).

### 4. Au niveau des marches

A l'issue de la conférence nationale, les mamans catholiques avaient organisé une marche pacifique, en mai 1991. Cette marche qui avait rassemblé plus de dix mille (10 000) femmes dans la capitale (Brazzaville) avait eu pour point de convergence la place Saint-Denis<sup>355</sup> à Mpila.

Ces mêmes fraternités des mamans catholiques, organisèrent en plein conflit, en décembre 1993 une marche, avec pour point de convergence le palais présidentiel où elles avaient revendiqué le droit, le respect et la protection de la vie. Cette marche a été précédée par une autre marche, regroupant des élites féminines, responsables associatives et autres bravant

---

<sup>355</sup> L'Esplanade (la devanture) du domicile privé du président de la République Denis Sassou-Nguesso. Ceci dans l'espoir que ce dernier vienne à leur rencontre, une fois sur place. C'est qui s'était passé. Une délégation de ces marcheuses fut reçue.



toutes les forces, à travers les rues de la ville capitale jusqu'au palais présidentiel pour la remise d'un message de paix où les femmes réclamaient l'arrêt des hostilités.

Enfin, il y a eu la marche mondiale des femmes en mai 2000 à Brazzaville d'abord, à New York puis à Washington (septembre-octobre 2000). Celles-ci ont été des marches pour l'espoir, l'égalité, la paix et la démocratie. Une marche pour le respect de leur intégrité physique et mentale. La femme congolaise s'engageait auprès des autres femmes pour protester contre la violence faite aux femmes. Leur slogan fut :

*« La Congolaise dit : non à la pauvreté et à la violence à partir de l'an 2000 ».*

Par ailleurs, les associations féminines, appuyées par les ONG et les organismes internationaux ont organisé plusieurs conférences et séminaires aux niveaux national et international :

- Organisation d'un colloque sur la paix en Afrique centrale par les femmes des fraternités féminines avec celles de la République Démocratique du Congo (RDC), du Cameroun, de la Guinée Equatoriale car, à la fin de la conférence nationale, elles avaient constaté la non-représentativité des femmes au cours de ce grand rassemblement ;
- Participation en juin 1994, aux travaux de réflexion de la commission « ad hoc » parlementaire de la paix ;
- Participation en Novembre 1994, à la conférence régionale sur les femmes à Dakar ;
- Participation en 1994, janvier, avril et octobre 1998 aux séminaires sur la paix à Brazzaville ;
- Participation en mars 1995, à la réunion des experts du comité consultatif sur les questions liées à la résolution des conflits dans la sous-région de l'Afrique centrale, prélude à la 6<sup>ème</sup> conférence ministérielle, initiée par les Nations Unies à Brazzaville ;
- Participation des femmes à la MICOPACO (Mission de Consolidation de la Paix du Congo) tenue en mars 1998 à Brazzaville sur l'initiative de la FEFAP (Fédération des Femmes Africaines pour la Paix). Cette initiative avait pour objectif de soutenir les femmes du Congo après la guerre, dans l'effort de rétablissement d'une paix durable ;
- Organisation et participation des femmes au Forum national pour la réconciliation, l'unité, la démocratie et la reconstruction du Congo, en janvier

1998. Au cours de ce forum, le CNFP (Comité Nationale des Femmes pour la Paix) avait produit un document sur un processus de réconciliation.

Document au cours duquel, il soumettait aux différents acteurs l'implication des femmes à tous les niveaux de processus à la recherche de solution à la crise congolaise.

Au lendemain du conflit, à la faveur de la réalisation à Brazzaville de la Mission de Paix au Congo (MIPACO), par le Comité Régional des Femmes Africaines pour la Paix, les femmes ont pris activement part aux activités dans les commissions mises en place, notamment :

- Commission ramassage des armes ;
- Commission veuves et orphelins ;
- Commission violences faites aux femmes.

## II Le train de la Paix

Afin de toucher de près les populations à l'intérieur du pays, loin de la ville capitale Brazzaville, les délégations ont emprunté un train spécial dénommé le « *train de la paix* ». Dans cette délégation mixte, partie de Brazzaville, on y trouve dans le train, de femmes<sup>356</sup> de toute obédience politique.

Ce train a traversé toutes les villes impliquées dans le conflit. Les femmes partaient à la rencontre des populations victimes de combats et ainsi essayer d'approcher de près des belligérants. Là nous sommes face à une équipe au sens goffmanien.

*« Un ensemble de personnes dont la coopération très étroite est indispensable au maintien d'une définition donnée de la situation »<sup>357</sup>.*

---

<sup>356</sup> Adélaïde Moundele-Ngolo Mounngani, faisait partie de la délégation. Elle a expliqué lors d'une conférence donnée à Brazzaville. Leur présence a apaisé la tension qui pouvait y régner. Car en les voyant, les miliciens ne se sentaient pas menacés physiquement et de même l'échange se pouvait alors dans ces conditions se faire. Car disait-elle leur présence assurait la « quiétude » pour un bon échange. Elles y étaient pour rappeler aux jeunes qu'elles venaient envers eux en tant que mamans.

<sup>357</sup> En circonscrivant son analyse à l'ordre (présent) de l'interaction, Erving Goffman (1983) permet peut-être difficilement de faire le lien entre les différentes échelles que constituent « l'interaction, la situation et le cadre ». Si l'on s'en tient à la critique élaborée par Michel Augier (1996), il ne permettrait pas non plus de qualifier les types de situations sociales observées par le chercheur (occasionnelles, répétitives, rituelles). Or, dans le cadre de mes observations, il me semble nécessaire d'analyser les interactions au regard des situations sociales dans lesquelles elles se produisent. Les travaux de l'école de Manchester sont alors féconds pour cette réflexion. Max Gluckman (2008) lie par exemple l'analyse d'une situation précise (l'inauguration d'un pont) aux changements historiques, politiques et socio-économiques de la structure globale du Zoulouland. Son approche de la norme sociale permet non seulement d'analyser les frontières entre Noirs et Blancs, mais également les divisions internes à chaque « groupe ». Dans un autre contexte, J.Clyde Mitchell (1956), à partir d'une description de la danse du kalela, invite à penser l'interaction en combinant une analyse du sens partagé de la situation par les acteurs (*shared meaning*) et une analyse du cadre, des contraintes structurelles et globales (*setting*) (Augier, 1996). Il propose donc « d'articuler

Cependant, l'équipe, en tant qu'acteur collectif, mène donc également une représentation (Nizet et Rigaux, 2005 : 29) ; et il est donc attendu des co-équipiers une bonne conduite et solidarité. Fait intéressant dans le cas des rencontres des femmes avec les jeunes combattants, les sages et les populations, les pluri-appartenances des actrices rendent les équipes fluides et adaptatives à toutes les situations au cours des différentes rencontres.

L'euphorie suscitée s'est manifestée par l'accueil réservé à cette mission pacificatrice. Celle-ci fut accompagnée d'un engagement qui s'était traduit sur le terrain par une réelle accalmie et une convivialité retrouvée entre les populations des zones traversées

En effet, la persistance du conflit a présidé à l'exécution de la tournée dans les régions concernées au cours de laquelle presque l'ensemble des chefs lieux des districts, des zones traversés, furent visités et touchés par le message délivré par les femmes, visant à redonner confiance à la population en général et en particulier à appeler à la cessation des hostilités et les jeunes à déposer instamment les armes et revenir à « *des meilleurs sentiments* »<sup>358</sup> vis-à-vis de la nation et des autorités établies.

Dans ce contexte, on comprend ici l'intérêt du concept d'entreprise morale (Becker, 1985) : par la formulation des injonctions voire assignations telles : (revenir à des meilleurs sentiments) à l'adresse des jeunes, les paroles des femmes peuvent être interprétées non seulement comme une entreprise mémorielle mais également morale.

En ce sens, le travail des femmes peut alors semble-t-il pouvoir être analysé comme un processus contribuant à ramener les jeunes « perçus » comme déviants et donc *outsider* (Becker, 1985)<sup>359</sup> devant être remis dans le droit chemin, et ce tout autant vis-à-vis de la nation et des nouvelles autorités de la république (notamment en cessant de combattre et en rendant les armes).

---

deux niveaux d'analyse : celui portant sur les perceptions des acteurs et celui, non apparent, des enjeux de pouvoir dont rend compte leur position dans la structure sociale » (Poutignat et Streigg-Fénart, 2005 : 131 ; interprétant Mitchell, 1974). A un autre niveau, Michèle Leclerc-Olive (1997) rappelle l'importance d'introduire une perspective temporelle (et non de se limiter au présent des événements) pour observer et penser les situations et les interactions.

<sup>358</sup> Les femmes interpellent les jeunes en les faisant comprendre qu'elles étaient là d'abord en tant que mamans et en tant que telles, elles ne comptaient pas restées bras croisés et voir leurs enfants (jeunes armés) sombrer dans la violence. Et, c'est pour ça qu'elles étaient venues à leur rencontre. (Témoignage apporté lors d'une conférence de presse des femmes de convoi du train de la paix), le 31 Août 2000 à Brazzaville.

<sup>359</sup> Becker (1985) et Goffman (1968 ; 1975) proposent d'analyser les réactions des stigmatisés, des étiquetés déviants, à partir du concept de carrière morale (traduit « itinéraire moral » dans Goffman, 1975 : 45). Si ce concept est particulièrement fécond pour l'analyse. Tout comme, j'ai considéré ces rencontres comme des événements biographiques marquants au cours desquels les représentations de soi et du monde sont amenées à se reconfigurer. Ayant mené des entretiens avec certaines femmes et certains ex miliciens, une approche de « *l'événement marquant requiert alors en général sa mise en relation avec l'ensemble de la biographie* » (Leclerc-Olive, 1997).

C'est pourquoi, l'adhésion de plus en plus grande à cette démarche initiée par les femmes finira par l'emporter sur les sentiments de rancœur. Les sages et les populations des zones traversées, présents se sont non seulement mis à renouer peu à peu le dialogue, mais également et surtout ont décidé de prendre leur responsabilité pour ramener les « égarés » au « Mbongui »<sup>360</sup> du dialogue, des échanges, des explications et de recherche en commun des solutions satisfaisantes pour tout le monde (Glukman, 2008)<sup>361</sup>. Compte tenu de ce succès, les femmes vont entreprendre l'organisation d'une grande marche à Brazzaville, regroupant plus de milliers de personnes dont le point de départ et d'arrivée a été la grande place de la poste au centre ville de Brazzaville et le stade Saint-denis à Mpila, devant le domicile privé du président de la République.

C'est dans ce contexte de mobilisation que les arrêts des hostilités interviennent à savoir :

- l'arrêt des opérations militaires dans les zones en conflit.
- l'ouverture d'un couloir humanitaire en faveur des populations prises en otage dans les zones en conflits.

Sous cet angle, l'approche de don par Handelman nous paraît intéressante pour apporter une explication : « selon une conception de Mitchell, Handelman conçoit le groupe comme une catégorie d'appartenance, en fonction de laquelle se définissent les attentes sur leur comportement, les ressources culturelles et les modes d'activité des membres. Il fournit à ces derniers des éléments de biographie sociale qui offrent une explication de leur appartenance commune et du caractère substantiel et légitime de la catégorie, tout en leur permettant de s'orienter envers les autres individus, appréhendés soit comme des semblables, soit comme des gens d'une autre sorte. » (Poutignat et Streiff-Fénart, 2005 : 127)<sup>362</sup>.

---

<sup>360</sup> Une sorte de hangard que l'on trouve dans les campagnes et villages africains là où se réunissent les hommes pour raconter les histoires, les moments passés dans la journée, en forêt ...etc.

<sup>361</sup> Chez Glukman, « l'appartenance variée à des groupes et des relations permet à des individus d'agir selon des valeurs différentes, et même contradictoires, dans la mesure où ils peuvent agir dans des façons socialement normales, rationalisées par la référence aux valeurs qui sont la raison d'être du groupe ou de la relation dont ils font partie quand ils agissent dans une situation donnée. »

<sup>362</sup> Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart qualifient d'approche interactionnelle cognitive de groupes la perspective théorique mettant l'accent sur les « opérations de classifications et de catégorisation réglant les processus d'interaction », et s'intéressant « avant tout au modèle « indigène » du groupe. Celle-ci est d'abord une construction de sens commun qui rend les actions des gens intelligibles. L'analyse se concentre sur la production et l'utilisation des labels du groupe dont la structure est décrite comme cognitive au moyen de laquelle les acteurs des situations pluriethniques s'orientent dans leurs interactions. (...) Dans cette approche, l'identité du groupe est définie comme un cadre cognitif commun qui constitue un guide pour l'orientation des relations sociales et l'interprétation des situations. Les symboles et les labels du groupe sont des référents cognitifs manipulés dans des buts pragmatiques de compréhension de sens commun et mobilisés par les acteurs pour valider leur comportement. L'application d'un label du groupe à un individu permet simultanément de rendre compte du comportement de cet individu en des termes compréhensibles pour tous ceux qui partagent le même ensemble de catégories

Cette perspective fait échos à la rencontre notamment entre l'équipage de train de la paix et les populations dans les zones en conflits dans la mesure où les femmes au cours de ces contacts et par le biais de leurs récits, mémoriaux et moraux, semblent proposer aux sages, aux jeunes et autres populations, une «biographie sociale» tendant à définir les frontières entre «ce qui est bien et ce qui ne l'est pas». Remarquons à ce propos l'existence de jeux d'échelle entre les différentes catégorisations ainsi créées : reprenant le modèle de la parentalité, les différences et les frontières internes aux jeunes sont fréquemment rappelées sur le mode de :

« *Nous sommes vos mamans. Nous sommes venues vous voir (...) Nous ne voulons pas que les jeunes, nos enfants s'entretuent entre eux* » (extrait de l'exposé donné par madame Adelaïde MOUNGANI à Brazzaville en Août 2010)

### 1. Les accords croisés

A la faveur de ce tournant décisif dans l'évolution de la situation, vont s'engager les négociations entre différents belligérants. Car, il s'agit d'une situation type d'interactions focalisées où les acteurs sont engagés les uns envers les autres par une attention soutenue (Le Breton, 2004 : 108). Aux yeux des femmes, ces accords se veulent être une figure transposée des réunions ayant lieu dans nos villages sous l'arbre ou le mbongui, à palabre, où les personnes présentes sont invitées à prendre la parole successivement pour discuter d'un problème. Ici le problème c'est de faire taire les armes et mettre fin au conflit.

Ainsi, les femmes ont été au premier rang au cours des pourparlers entre les deux camps. Les négociations<sup>363</sup> qui vont aboutir à la signature des engagements croisés entre les différentes parties en conflit, puis confirmés par la suite à la tenue d'une grande cérémonie à Brazzaville en présence des différents responsables (Lewicki et Litterer 1985).

Un processus social cheminant d'étape en étape, comme l'illustre Dunlop (1984) de la négociation : « c'est un processus de changements de positions dans un mouvement visant la résolution d'un conflit. ».

---

d'appartenance au groupe. » Poutignat et Streiff-Fénart, 2005 : 125-128). Partant de cette approche, les femmes se présentent comme les « mamans », en mobilisant auparavant des labels du « groupe » tels vous êtes nos « enfants », ou encore « nous sommes venues vous rencontrer », signifie à la population et aux jeunes qu'ils évoluent tous dans un univers cognitif commun. Ainsi l'Equipe peut-elle s'analyser comme un phénomène avant tout cognitif (Voir notamment Brubackers *et al.* : 2004).

<sup>363</sup> Pour Lewicki et Letterer, trois phases doivent précéder un bon accord :

- l'existence d'un conflit d'intérêt
- l'absence de règles définies ou acceptées par les parties pour les résoudre
- la présence des parties pour une entente à l'amiable plutôt que le maintien du conflit.

Ces négociations, initiées par les femmes avaient abouti au retour à la paix. Les femmes ont su manier l'art avec ses techniques, ses figures ou ses principes d'efficacité, comme écrivait, H. Raiffa « The Art and Science of Negotiation » (1982).

En clair, le conflit est certes destructeur ; telle est la vision dominante. Mais comme dirait Simmel :

*«est aussi constructeur du groupe, à quelque niveau qu'on le définisse. Le sentiment d'hostilité est peut-être plus nettement observable au stade embryonnaire des sociétés, mais il accompagne et contribue à fonder tout groupe.»*

C'est dire que la perspective transformatrice des conflits pour qu'elle ait un sens pour les hommes et pour les femmes, elle doit intégrer la démarche soucieuse de l'égalité à travers toutes les initiatives.

## 2. Expression de reconnaissance

L'implication des femmes dans la résolution des conflits, quelle qu'elle a pu être n'est pas restée sans conséquence. L'enthousiasme et l'accueil exprimés à leur égard, marquent la reconnaissance de leur capacité à exécuter des missions délicates dans les circonstances les plus délicates, voire difficiles et mêmes dangereuses. Cette reconnaissance (Giuliani F., Jolivet A., Laforgue D. ; 2008) s'est matérialisée dans les actes administratifs qui leur confèrent en quelque sorte une légitimité avec la nomination d'une femme comme vice présidente en la personne de Madame Adelaïde MOUNGANI<sup>364</sup> de la commission « réconciliation » du Comité de Suivi des Accords de paix, et membre du Comité Ad'hoc pour le suivi des engagements croisés, ayant œuvré aux côtés d'autres hauts responsables politiques et militaires et civils, à l'exécution de la mission cruciale d'intégrer dans les rouages du fonctionnement normal de l'Etat les responsables de toutes les parties en conflits.

Enfin, le président de la République, dans son message à l'adresse des femmes réunies, au Palais du Parlement, à l'occasion du forum sur le rôle et la place des femmes dans la société congolaise, marquant les festivités du cinquantenaire de l'indépendance du Congo, déclarait ce qui suit :

*« Ce que vous avez fait pour la paix dans ce pays, en conciliant les vues les plus irréductibles, en vous mettant en travers de l'adversité et de la barbarie*

---

<sup>364</sup> Une des femmes leaders de la scène politique congolaise. Originnaire de la partie sud du Pays et de l'ethnie Kongo (Lari). Actuellement, ministre des petites et moyennes entreprises et chargée de l'artisanat dans le gouvernement congolais.

*des hommes, en partageant le sourire et la solidarité dans les contrées inhospitalières, nous osons croire que vous saurez le faire au service du développement de notre pays »<sup>365</sup> (extrait du discours du président de la république)*

En outre, cette expérience va amener le Congo a ratifié en 2005, la Résolution 1325 de l'Organisation des nations unies (ONU).

Résolution qui exige :

- Participation des femmes à toutes les étapes des processus de paix,
- Protection des droits des femmes et des petites dans les conflits armés,
- Appui aux initiatives de paix des organisations féminines

### **III Pourquoi l'implication des femmes a-t-elle fonctionné ?**

#### **1. Acceptation de la femme comme élément facilitateur**

L'ascendant de l'élite féminine est telle que les hommes politiques, enchevêtrés dans le conflit, les femmes se sont impliquées naturellement pour apaiser les choses.

Cette implication des femmes dans la résolution des conflits fut acceptée parce qu'elle était extérieure à la brutalité masculine et au monde haineux et mesquin de la politique « masculinisée » où chacun a une vengeance à assouvir. Sur ce point, nous trouvons donc plutôt le jugement expéditif d'Edith Cresson (1998) lorsqu'elle affirme que :

*« Les hommes et les femmes ont des ressorts différents quant à leur sentiment de sécurité d'existence, en particulier quant aux représentations mentales en tant qu'elles sont directement liées à l'expérience du vécu. »<sup>366</sup>*

De la même façon, les femmes ont pu réveiller les solidarités transversales avec une mobilisation « transethnique » de tous les jeunes, autrefois, mises en berne par les luttes de pouvoir des acteurs politiques.

En effet, le Congo a autrefois représenté ou encore incarné un exemple

---

<sup>365</sup> *Journal Femmes et Développement*, n°5 Novembre 2010

<sup>366</sup> Edith Cresson, in Nicole Dewandre, « la parité : enjeux et mise en œuvre » Presse Universitaire de Mirail, 1998.

topique de mobilisation transversale. La révolution de 1963, qui renversa le président prêtre ; l'abbé Fulbert Youlou au profit d'un régime marxiste-léniniste, fut le fait d'une jeunesse militante unie, toutes les ethnies confondues, dans un projet révolutionnaire.

Plus tard, l'affrontement entre le Mouvement National de la Révolution (MNR) et la Jeunesse du Mouvement National de la Révolution (JMNR) a conforté cette perception de la jeunesse. Ceci étant, cet affrontement constitua l'un des principaux moteurs de la lutte politique. A tel point que P. Bonnafé exprimant au sujet des jeunes Congolais d'une « *classe d'âge politique* » qui trouve sur la scène étatique les ressources et les mécanismes lui permettant de remettre en cause la « *tutelle des vieux* ». La JMNR est, par définition, un mouvement politique reposant sur les solidarités horizontales trans-ethniques liées aux conflits d'ânesse.

Cependant, avec l'avènement du pluralisme politique, et les élections qui se sont suivies, on n'a pas retrouvé de telles solidarités horizontales. Les jeunes se décidèrent essentiellement en fonction d'un critère d'appartenance ethno-régionale, et aucun leader ne peut se targuer d'une implantation nationale, preuve d'un non recrutement transversal. En plus, ils se sont entretués, sur des bases ethniques.

Ainsi, l'hypothèse selon laquelle, les bastions régionaux manqueraient des ensembles sociaux profondément différenciés ne résiste pas non plus à l'analyse.

En conséquence, les femmes se sont rendues dans tous les coins et recoins du Congo, plongés dans les conflits à la rencontre de ces jeunes. Ce qui était risqué pour ces leaders (hommes) politiques.

Du reste, dans les campagnes congolaises, les femmes se sont efforcées de rencontrer les jeunes combattants et les « sages » dans les fonds fins des villages, dans toutes les zones embrasées par des conflits. Ces personnalités « sages » représentent les autorités traditionnelles qui par le biais des structures communautaires exercent une influence plus ou moins déterminante sur le comportement du groupe qu'elles dominent. La nature de leur autorité est variable selon les sociétés étant donné la diversité des schémas d'organisation socio-politique qui les caractérisent. Il en va de même de leur persuasion. En règle générale, celle-ci est plus puissante dans les villages malgré le conflit apparent.

Dans les grandes agglomérations cependant, bien que les liens entre citadins et ruraux conservent une grande force, l'influence des chefs traditionnels tend à s'amoinrir dans la mesure où la cité représente précisément un lieu de « dépatouillage » qui permet à l'individu de ne plus



subir l'inquisition sans cesse ou encore perpétuelle de la société dont il est issu. Ces pratiques de distanciation sont favorisées par la structuration même de certaines zones où cohabitent parfois au sein de la même parcelle, des Congolais d'origines diverses. Cependant des quartiers comme Bakongo à Brazzaville, échappent à ce phénomène par l'homogénéité de leur peuplement et la force des liens ethniques qui les structurent.

Par ailleurs, si les communautés ne sont pas aussi intégrées en grande agglomération qu'à la campagne, elles forment des « quasi-groupements qui s'actualisent à la faveur ou en défaveur de circonstances exceptionnelles.

Pour autant, bien qu'elles soient caractérisées par une forte hétérogénéité ethnique les régions (provinces) congolaises n'en ont pas moins développé une conscience identitaire. Un tel aspect est saisissable et vite compréhensible dès lors qu'on prenne de la hauteur et surtout s'écarter de la conception réificatrice de l'ethnie-appréhendée comme une « monade sociale » repliée sur un certain nombre d'invariants qui la caractérisent, pour la considérer en fin de compte comme entité essentiellement politique.

Ainsi, J.-L. Amselle (1985) pose les jalons d'une telle approche :

*« Seules les unités à caractère politique sont pertinentes, ce qui explique que les patronymes, les ethnonymes, les différents systèmes de classement soient des sortes de bannières ou de symboles servant de signes de reconnaissance, ou bien encore des emblèmes onomatiques, c'est-à-dire en définitive, des modes de domination (...). Toutes ces notions (ethnie, clan, lignage...), qu'utilise souvent l'anthropologue de façon non critique, c'est -à-dire en redoutant l'idéologie de la société dont elles sont extraites, ne sont en fait que des « formes symboliques » permettant la réunion de certains effectifs humains sous la bannière d'une communauté imaginaire de sang ou de race ».*

D'ailleurs, l'appréhension de l'ethnie comme cadre d'affrontement, comme « obstacle sémantique » offrant la possibilité de caractériser les lignes de domination, participe d'une approche relationnelle plus pertinente à décrire la réalité que les démarches classiques conduisant à une irréversibilité substantielle de la « tribu ».

En outre, il importe de voir dans le système ethnique qui caractérise une société non « des bouts de pierre qui s'entrechoquent », mais des ensembles sociaux manipulables voire malléables, « placardés » ou encore calqués par des rapports de force évolutifs et déclinant une syntaxe ethnique destinée à marquer les lignes d'affrontement. Par conséquent, la tribu apparaît sous la forme d'un perpétuel « processus de structuration culturelle identitaire ». Ses frontières sont perméables et entretiennent des liens élastiques avec les

réalités sociales.

Comme le fait remarquer d'ailleurs, E. Mbokolo (1985) « *l'ethnonyme est un signifiant flottant et son utilisation est de nature performative* ».

Dès lors, tout individu apparaît en mesure de faire un choix d'identification plus ou moins large selon les circonstances. Cette contextualité autorise la constitution d'une conscience collective à l'échelle des régions, dès lors qu'il existe des stratégies d'acteurs propres à instrumentaliser ou encore à exploiter le registre ethnique pour obtenir un précipité identitaire régional. Comme le souligne (Bayart, 1989) :

« *La parenté et l'ethnicité sont avant tout des arguments instrumentaux, des idiomes au service de stratégies d'acteurs* ». Ce « bricolage » permet de « *déguiser les conflits individuels de pouvoir sous des apparences plus nobles et mobilisatrices* »<sup>367</sup>

Dans cette perspective, pouvant être qualifiée d'instrumentale, l'ethnicité est vue « comme moyen de construction, de manipulation et de modification de la réalité », et les tactiques et stratagèmes des individus font donc l'objet d'une attention particulière (Poutignat et Streiff-Fénart, 2005 : 125 ; 128-132).

C'est ce que nous dit cette dame, la cinquantaine passée, responsable de l'association « Ba mama ma bala »<sup>368</sup> :

« *Les Congolais ont toujours vécu ensemble. Ils se marient entre eux du Nord au Sud sans tenir compte de l'ethnie de chacun. Qu'est-ce que c'est que cette histoire de tribalisme. Ce sont les hommes politiques qui nous divisent (...). Vous n'avez qu'à voir dans le quotidien, comment les Congolais y vivent.* » (extrait entretien, femme, responsable associative)

On peut aisément dire que par leurs vécus et leur histoire, les femmes ont, moins que les hommes, peur de se perdre dans la diversité. Elles savent, plus que les hommes, qu'elles peuvent en effet changer sans disparaître. Elles ont besoin moins de se protéger contre un prétendu risque d'indifférenciation. Elles ont une pensée vraisemblablement plus pragmatique, qui colle et accompagne l'expérience, sans pour autant renoncer aux idéaux. « *L'assurance existentielle* » des femmes permet naturellement, en effet, d'espérer une pensée qui produise moins de fausses assurances ou de fausses balises.

---

<sup>367</sup> On en voit ici, les différentes ethnies se mobilisent en la faveur des circonstances exceptionnelles sous le label de l'identité régional.

<sup>368</sup> Les mamans mariées !

Enfin, cette évolution indique une certaine volonté des acteurs politiques de réunir désormais leurs efforts pour promouvoir le développement et la stabilité du pays, de prendre ensemble en main l'avenir du pays.

Malgré les conflits et l'intervention, plutôt latente des dirigeants des pays voisins, une confrontation directe, opposant le Congo-Brazzaville à un pays voisin n'a jamais eu lieu ; la stabilité du pays ne s'est donc pas en premier lieu vue menacée par une attaque d'un gouvernement hostile. Bien au contraire, la déstabilisation progressive du Congo-Brazzaville a bien plus été liée à des facteurs endogènes<sup>369</sup>.

En effet, cette déstabilisation a notamment été le résultat de désaccord entre acteurs politiques, d'activités belligérantes de factions civiles « milicianisation du pays », opposées au régime tout en dirigeant la violence contre la société civile cherchant ainsi à fragiliser systématiquement l'ordre interne<sup>370</sup>.

En considération, l'implication des femmes dans la résolution des conflits peut à une certaine mesure paraître comme une réaction face au fait que l'Etat ne semble donc pas être un acteur adéquat pour faire face seul, à ce nouveau type de défi.

Dans cette optique, le phénomène de l'anomie tel qu'élaboré par Emile Durkheim, des développements profonds au niveau socio-économique, notamment sous forme d'une division plus accentuée du travail, auraient pour conséquence l'individualisation des membres de la communauté traditionnelle. La solidarité entre les individus, jusqu'à présent fondée sur leur ressemblance et pouvant être qualifiée de mécanique, ne serait plus garantie dans ce nouveau contexte.

Si les sociétés modernes se caractérisent tout de même en général par l'intégration de leurs membres, c'est que celle-ci se fonde sur une autre forme de solidarité basée sur la complémentarité des individus et de leurs différentes fonctions, et donc appelée organique<sup>371</sup>.

---

<sup>369</sup> La prise de conscience est intervenue après que les femmes aient décidé d'intervenir. A l'unanimité, les hommes politiques congolais ont reconnu leur faute et ont qualifié leur fougue meurtrière de la « bêtise humaine »

<sup>370</sup> Notons que les guerres civiles ne sont pas un phénomène nouveau sur le Continent Africain.

L'Angola, le Mozambique ou encore le Zimbabwe, ont par exemple connu des tensions internes pendant les années de la guerre froide. Force est, toutefois, de reconnaître que ces conflits ont par contre tout de même fait preuve d'une certaine dimension interétatique ayant soutenues par les grandes puissances, la confrontation bipolaire s'est, en quelque sorte, projetée sur ces conflits.

<sup>371</sup> Emile Durkheim élabore ces deux concepts en analogie à la nature. Dans les cas des communautés traditionnelles, la solidarité serait essentiellement si la personnalité des individus n'est pas plus forte que leur conscience collective. Il compare les individus donc aux molécules de corps inorganiques « qui ne pourraient se mouvoir avec l'ensemble que dans la mesure où elles n'ont pas de mouvements propres ». Pour caractériser la solidarité au sein des sociétés modernes à forte division du travail, Durkheim fait allusion aux animaux supérieurs. « Chaque organe (..;) y a sa

L'anomie constituerait dans ce contexte le cas où le passage d'une forme de solidarité sociale à l'autre manquerait de réussir. L'effritement des liens communautaires, sans qu'une intégration par la société ne puisse avoir lieu, confronte une perte de valeurs et de normes dont il aurait besoin pour pouvoir orienter son action sociale.

L'anomie serait avant tout le résultat d'un manque de contact et de relations entre les membres d'une société. Si des rapports réguliers donnent lieu à la définition de règles de conduite, leur absence, leur insuffisance ou encore leur caractère récent rend difficile la réglementation solide et durable des rapports interpersonnels. L'anomie se présenterait alors sous forme de l'effritement de repères, qui pourraient conduire et orienter la vie sociale et le comportement de l'individu envers ses semblables, mais aussi par une réduction considérable des moyens de sanctions de la société. L'action individuelle ne connaîtrait, par conséquent, plus de frein et deviendrait quasiment illimitée.

Dans le cas du Congo-Brazzaville, le changement social, vécu sous forme de mouvements, peut certes être, considéré comme un facteur de déclencher un état d'anomie. Si Durkheim avait établi sa théorie dans le contexte d'une Europe subissant les effets de l'ère industrielle, le passage d'une société fortement agricole et traditionnelle vers une autre marquée par le développement de l'économie moderne, il voyait le danger, pouvant mener à l'anomie, sous forme de crises industrielles ou commerciales, ou d'un manque de cohérence entre le travail et le capital. Dans le cas étudié ici, les difficultés économiques des dernières années, ainsi que la croissance du chômage et les bouleversements rapides des habitudes ont incité les populations à se replier sur elles-mêmes, ce qui, par conséquent, a effrité les bases sociales traditionnelles, cédant à la moindre exploitation des acteurs politiques. Cette situation de paupérisation s'est vue accompagnée, en même temps par des symptômes d'affaiblissement des liens sociaux.

Pour cela, la décision des acteurs politiques de reprendre et d'intensifier leurs activités refléterait, dans ces conditions, d'une certaine prise de conscience, à savoir que dans les circonstances actuelles, la consolidation de la paix retrouvée n'est plus censée passer par la voie de l'opposition et de la confrontation, mais plus par celle du dialogue.

En ce sens, la performance de l'Etat et la reconnaissance par les citoyens de cette performance constitueraient, enfin, également une condition importante

---

physionomie spéciale, son autonomie, et pourtant l'unité d'organisme est d'autant plus grande que cette individualisation des parties est plus marquée. »

Emile Durkheim. De la division sociale du travail : Puf, 2004 (1<sup>ère</sup> parution : 1893), 416p. pp.100

pour que l'alternance politique à l'intérieur du système puisse se faire de façon pacifique et non-violente, et permettre ainsi une légitimité politique. De même, elle peut aussi être perçue comme un indicateur du fait que le système jouit d'un haut degré de légitimité de la part de ses citoyens.

En raison de l'intervention des organisations et associations des femmes, l'intensification de la coopération entre acteurs politiques a conduit à l'adoption de normes et la mise en place de politiques et d'activités communes qui les lient, favorisant progressivement et de plus en plus les uns aux autres. Ainsi se crée un rapport basé sur une logique d'interdépendance, avec le retour des exilés politiques au Congo.

A titre d'exemple, le Congo a enregistré le retour des anciens leaders, exilés en Occident ou dans d'autres pays africains : l'ancien Président de la République et Premier ministre de Pascal Lissouba, Jacques Joachim Yomi Opangault<sup>372</sup>, Bernard Kolélas<sup>373</sup>, son épouse et toute sa famille, L'ancien secrétaire général du parti majoritaire Christophe Mokouékoué, ancien dirigeant du parti majoritaire Victor Tamba-Tamba, Claudine Munari<sup>374</sup> et tant d'autres dirigeants et adversaires, parti en exil.

Au regard de l'évolution qui a lieu actuellement au Congo, l'intervention de l'élite féminine dans la résolution des conflits, peut dans une large mesure, présenter une réaction des acteurs politiques nationaux (partis politiques). Elle répond notamment à leur faiblesse en tant qu'acteur singulier. Fait intéressant, cette implication des femmes n'est pas seulement individuelle, mais collective<sup>375</sup> (Goffman ; 1973). Constituant des structures d'organisation peu adaptées au nouveau contexte national, les tensions nationales disparaissent au fur et à mesure que se développe un cadre ou un climat politique apaisé ; les conflits étant progressivement remplacés par le dialogue.

Corollairement, l'implication des femmes répond donc au besoin de faire prendre conscience aux acteurs (hommes) nationaux à la nécessité de redistribuer les fonctions et les compétences entre acteurs et fils de même pays et de recomposer les structures, afin de mieux les adapter au nouvel environnement et aux circonstances nouvelles (besoins des populations).

---

<sup>372</sup> Ancien président de la République de 1977 à 1978, après l'assassinat du Président Marien Ngouabi, ancien Premier ministre de Pascal Lissouba de 1993 à 1995.

<sup>373</sup> Ancien Maire de Brazzaville et le dernier Premier ministre du Président de la République Pascal Lissouba. Celui-ci a été nommé en plein conflit (guerre civile) le 08 septembre 1997 et n'est resté au poste que pendant un mois, suite à la victoire militaire des forces de D.Sassou-Nguesso sur celles du pouvoir de Brazzaville. Il est rentré au Congo, où il mourut quelques années plus tard.

<sup>374</sup> Ancienne directrice de Cabinet et membre du gouvernement du Président de la République Pascal Lissouba.

<sup>375</sup> Chez Goffman, l'équipe est « un ensemble de personnes dont la coopération très étroite est indispensable au maintien d'une définition donnée de la situation.

Suivant cette logique, nous pouvons dire que l'implication des femmes, telle qu'elle s'est manifestée au Congo présente une approche appropriée dans la résolution des conflits. En d'autres termes, cette intervention a mis en évidence la dynamique de l'efficacité des femmes par le biais des initiatives et des mouvements associatifs une voix appropriée à l'atténuation des conflits.

Cette corrélation entre acteurs politiques, organisations féminines voire l'effet stabilisant par le biais de l'intégration ainsi mis en évidence paraissent pertinente pour la résolution des conflits. Alors que jusqu'à maintenant, la notion de l'intégration n'a trouvé que peu d'application dans les relations entre acteurs politiques, si ce n'est dans sa dimension institutionnelle, pour faire référence aux accords de partis politiques.

Dans cette logique durkheimienne, le concept d'intégration exprime l'idée de fusion, d'absorption ou encore d'assimilation de plusieurs unités dans un tout. Il est, en l'occurrence, étroitement lié à la notion d'interdépendance.

C'est dire que sous cet angle, (Durkheim, 2004) montre ainsi que l'industrialisation et le passage de la communauté traditionnelle à la société industrielle ne mènent pas forcément, à un effritement des liens sociaux. Bien au contraire, l'entrée de l'individu dans le processus de production industrielle et la spécialisation de chacun dans une tâche précise conduisent à dégager une certaine complémentarité entre les capacités individuelles au sein de la société.

C'est alors précisément que se fonde sur cette logique de solidarité complémentaire un nouveau rapport d'interdépendance, voire de solidarité, entre individus.

En poursuivant la logique, on peut donc dire que l'interdépendance entre acteurs, à la fois, exige et promeut leur intégration (acceptation) dans un nouvel ensemble. Leur fusion progressive conduit, indubitablement, à l'établissement d'un nouveau modèle d'ordre social, qui remplace l'ancien, dans lequel ils avaient principalement agi seuls.

Dans le contexte qui a prévalu jusqu'au début des années quatre-vingt-dix (90), avec l'avènement du pluralisme, le parti unique se disloquait, les acteurs politiques s'affirmaient leur autonomie vis-à-vis du parti et créaient le leur, l'application d'un tel concept semblait incompatible avec la conception des acteurs souverains et indépendants.

Les relations entre acteurs se limitaient à des rapports par le biais des institutions. En effet, les conflits ont permis de dégager une certaine logique d'interdépendance qui, désormais, existe entre acteurs et qui

exprime « *l'intensité selon laquelle la conduite des uns affecte celle des autres* ».

C'est ainsi la pacification du territoire apparaît comme censée constituer un élément qui tend à réunir les acteurs concernés. Elle est mise au centre de préoccupations, relatives au bien-être et à des conditions de vie sûres, qui ne concerne pas une ethnie précise mais le Congo dans son ensemble, permet, bien plus, de dégager la dimension d'interdépendance qui, désormais, caractérise la stabilité du pays. Cette prise de conscience (intégration) est significative de plusieurs éléments. La paupérisation, ou encore les inégalités sociales présentent des défis qui généralement, touchent les congolais partout dans l'ensemble du territoire, sans forcément manifester une dimension ethnique ou partisane quelconque.

Au final, cette circonstance met en évidence la pertinence d'une approche basée sur des mesures collectives de l'ensemble des acteurs concernés.

### **Questionnements**

Nous venons de répondre à la question centrale de notre étude à savoir par quel cheminement, l'implication des femmes dans la résolution des conflits au Congo a pris corps comme élément déterminant ? Et comment, cela s'est-elle manifestée ?

Mais, une question reste sans réponse à savoir le problème de l'Etat. Car, si le Congo s'est trouvé dans cette situation, il y a bien une institution qui n'a pas joué son rôle. L'Etat qui, dont la raison d'être, est de protéger les citoyens a donc failli quelque part.

En partant de la considération que la cohésion sociale relève en large partie de la perception subjective du fonctionnement étatique par les citoyens, nous devons premièrement, nous demander ce qui a permis, notamment ces dernières années, de mettre encore mieux en évidence la défaillance étatique ?

Deuxièmement, pour quelles raisons l'Etat fait-il donc preuve de telles insuffisances ?

Comment expliquer que la façon dont il remplit sa fonction ne permette plus de garantir, aujourd'hui, la cohésion ainsi que la continuité de la vie politique ?

Tel est le travail de notre prochain chapitre.

### Le problème de l'Etat

*« L'Etat est la société d'hommes soumis à des rapports de droit, à l'intérieur de laquelle, ils n'ont valeur réciproque qu'à titre des personnes, n'ont en vertu d'un rapport des inclinations et des sentiments naturels, et où cette personnalité d'un chacun soit affirmé de façon médiate » Hegel<sup>376</sup>l*

L'absence d'une instance, susceptible d'abriter les conflits politiques et sociaux dans le respect des textes, réglementations et accords : la loi et les droits de chacun, fait sans cesse jeter en pâture les espoirs des Congolais, dégénéralant ainsi les luttes pour le pouvoir au Congo-Brazzaville. Le doute croissant voire le manque d'optisme des Congolais entraînant d'incertitudes, tout comme l'aspect précaire et fragile de certains développements positifs observés ces derniers temps, sapent le moral et n'incitent guère à fonder espoir et à croire en une pacification voire stabilité durable du territoire.

#### I La problématique de l'Etat

En posant concrètement la question de compromission de la stabilité du fonctionnement étatique, à quel niveau celle-ci est perturbée dans le cas du Congo, il est ainsi possible de discerner trois menaces en particulier.

Premièrement, il y a eu au cours des dernières années, un affaiblissement, voire une fragmentation au niveau de la cohésion sociale, en tant qu'expression d'une cohabitation pacifique des individus. Le risque d'une décomposition complète du tissu social semble partant, de ce constat, de plus en plus menaçant.

Deuxièmement, le danger semble se poser sous la forme d'une éventuelle désintégration, voire d'une décomposition du territoire national, suite à la représentation inégale et à l'intervention irrégulière de l'autorité de l'Etat à l'intérieur des frontières.

Et, troisièmement, la stabilité semble de plus en plus menacée en matière de continuité politique, au point où l'alternance d'une façon non-violente, et selon les principes constitutionnels, se voit de moins en moins garantie et assurée.

---

<sup>376</sup> (Hegel ; 1821 in Kervéman : 2013) : « Principes de la philosophie du droit » réd. 2013, PUF.



La recherche des causes, pour mieux appréhender ces dangers permet de mettre en lumière sinon éclaircir certains facteurs explicatifs.

Au niveau social, la dégradation, notamment des conditions de vie, la situation de pauvreté et de misère ainsi que la précarité en matière économique ont partout fait naître et intensifier le climat de mécontentement et de déception. A ceci s'ajoute une extension du phénomène de la méfiance et de la défiance, non seulement à l'égard des institutions étatiques, mais aussi entre les individus ainsi qu'entre les différents groupes sociaux.

En effet, la république du Congo, depuis son indépendance, n'a jamais fait l'objet de menaces revendiquant la sécession du territoire. Pourtant, l'intégrité au niveau territorial semblait de plus en plus compromise par le problème de l'existence, à l'intérieur du territoire national, L'arrivée massive des milices, qui profitaient des désaccords entre leaders politiques et de la représentation irrégulière de l'Etat sur le territoire national, avait contribué à rendre de plus en plus menaçantes l'apparition et la présence des forces parallèles à l'Etat, qui ne reconnaissaient pas ou s'opposaient à l'autorité centrale.

D'ailleurs, dans le domaine politique, il était finalement possible d'établir un lien entre le risque de discontinuité de l'autorité étatique et l'effritement progressif des systèmes de rapport de force tels qu'ils avaient été mis en place auparavant. Le processus de démocratisation, les restrictions budgétaires, suite à la crise économique, mais également un nouveau contexte international avaient effectivement rendu difficile, voire impossible le maintien de structures qui, avant, régulaient les ambitions des acteurs politiques. Face à la réticence des hommes politiques à céder une partie de leur pouvoir et de leurs compétences, le maintien des rapports de force semblaient de plus en plus incertain et difficile.

Cependant, les événements des années 90 constituaient le point culminant. Car ceux-ci ont progressivement étalé au grand jour ou encore mis en évidence le caractère vulnérable et précaire des principaux fondements de régime en place. L'effritement de ces piliers risquait ainsi non seulement de révéler la fragilité des institutions établies, mais en même temps de mettre en péril leur survie, ainsi que la stabilité institutionnelle.

Ainsi, les risques de déstabilisation semblent donc relever, d'une certaine manière, du déficit de fonctionnement de l'Etat en tant que régulateur politique et de ses lacunes voire difficultés en termes de structure règlementaire

D'une part, la fragilité du tissu social peut servir de preuve pour la faiblesse et l'incapacité croissante de l'Etat à veiller, dans sa fonction, à la cohabitation pacifique et harmonieuse des citoyens, notamment grâce à la redistribution

des ressources, et à réguler d'éventuelles frictions internes. De la même façon, sa capacité à remplir son devoir de garantir des conditions de vie acceptables et le bien-être des populations semble considérablement remis en question voire contestée. Le problème des forces centrifuges agissant hors du contrôle de l'Etat semble en plus refléter des limites et faiblesses inquiétantes dans la capacité de l'Etat à étendre son autorité sur l'ensemble de territoire, et d'empêcher le développement des zones sur lesquelles il perd de fait le contrôle, tout en le gardant toujours juridiquement.

D'autre part, l'apparition et l'intensification du risque d'instabilité, au niveau politique, semblait refléter la défaillance étatique ; que l'Etat n'arrive plus à gérer, organiser et accompagner suffisamment voire efficacement la participation des acteurs à la vie publique.

Enfin, la faiblesse de l'Etat, définie par des irrégularités de fonctionnement ainsi mise en évidence : Un Etat patrimonialisé<sup>377</sup> ; pour reprendre l'expression de J.F. Médard (1990).

Or, la force d'un Etat est liée à sa performance, à sa capacité à assurer le degré de cohésion socio-politique. Cette cohésion dépend principalement de la capacité du système à créer un consensus politique et social.

P. Birnbaum (1982) présente trois facteurs ayant des liens entre eux pouvant expliquer la faiblesse d'un Etat à savoir : un fondement insuffisant en matière de légitimité ; une certaine incapacité à contrôler le territoire national tout comme les ressources qui s'y trouvent ; ainsi que des structures institutionnelles trop faibles pour garantir un fonctionnement satisfaisant<sup>378</sup>.

Une approche comparable est fournie par Gunnar Myrdal, parlant de l'Etat « mou »<sup>379</sup>. Entendons par là un Etat qui transige sans cesse sur le respect de la loi et se caractérise par un manque de zèle et rigueur dans son application.

En remettant en question la corrélation entre capacité d'un Etat et ses forces de persuasion, voire de coercition envers d'autres, l'auteur souligne, qu'aujourd'hui, un Etat ne se définit plus d'abord par les moyens qu'il possède mais par sa capacité à gouverner et à remplir à bien ses fonctions.

---

<sup>377</sup> (Médard, 1990) parle de l'Etat patrimonialisé à propos des Etats africains. Il explique les disfonctionnements, les carences étatiques et l'appropriation de l'appareil étatique au service d'une « caste » engendrant de par là les désordres que l'on constate ça et là dans ces pays.

<sup>378</sup> On peut lire à ce sujet et avec profit Pierre Birnbaum : « La logique de l'Etat », Paris, Fayard, 1982. L'auteur étale sa vision étatique. En même temps, il démontre avec minutie les différentes phases (Facteurs) limitant sa capacité, justificatifs de la faiblesse de l'Etat : manque de légitimité, structures institutionnelles faibles et l'incapacité de contrôler les richesses.

<sup>379</sup> Gunnar Myrdal, cité (Coquery-Vidrovitch, 1985) parle de l'Etat mou. Un Etat qui transige avec la loi, qui n'arrive pas à faire respecter les lois, pour lesquelles, la société toute entière semble être régie.

Un Etat faible se définirait donc par son manque de capacité à agir et son aptitude à atteindre, par ses activités, l'ensemble de la population et à répondre au besoin de celle-ci. Ceci entraverait la légitimation par les citoyens, tout en mettant en péril la cohésion sociale.

Alors qu'elles mettent tout l'accent sur le problème des lacunes fonctionnelles et des déficits en matière de capacités d'action pour expliquer l'état fragile et vulnérable d'un Etat, voire le risque d'effondrement ou de cessation complète de son fonctionnement qui y semble lié, ces approches restent cependant tout assez générales et abstraites en ce qui concerne la nature et les circonstances de ce dysfonctionnement étatique.

En bref, à l'origine, elles distinguent le problème posé par le manque résultant, en ce qui est de la méconnaissance de culture étatique et de bases démocratiques et surtout de décolonisation mal préparée, comme des éléments rendant difficile le fondement de la légitimité. Cependant, elles n'abordent pas ainsi suffisamment, la question des facteurs, qui conduisent à rendre inopérantes ou déficientes les structures politiques d'un Etat, et celle de l'effet sur le niveau de stabilité de celui-ci. Pour ces raisons, ces analyses peuvent paraître trop descriptives et centrées sur l'objectif d'établir une description du concept de la faiblesse étatique, sans vraiment aller plus loin<sup>380</sup>.

Pour pouvoir concevoir une solution au problème de déstabilisation progressive de l'Etat, il s'avère toutefois incontournable d'éclaircir davantage le rapport qui existe entre celui-ci et le phénomène de dysfonctionnement.

Comment ce dysfonctionnement se présente-t-il ?

Comment peut-il être expliqué. Et pourquoi risque-t-il de mener à terme à la déstabilisation de l'Etat ?

## **II Analyse et conception d'un modèle explicatif**

### **1. Le rôle de l'Etat en tant que garant**

Les difficultés du fonctionnement de l'Etat peuvent être étroitement liées à l'incapacité de ses institutions à bien assurer les fonctions qui lui sont assignées et de répondre efficacement, surtout de façon appropriée et satisfaisantes aux défis et aux revendications qui se posent à lui.

---

<sup>380</sup> Une autre critique à formuler vis-à-vis de ces approches du concept de l'Etat faible consisterait dans le fait que toutes présentent un « Etat fort » comme l'ultime moyen pour garantir la sécurité et la paix, sans toute fois envisager d'autres alternatives. Autrement dit, la solution au problème de l'Etat serait donnée par le rétablissement de l'autorité et des forces de celui-ci.

En effet, une analyse plus détaillée permet naturellement de mettre en évidence les principaux facteurs susceptibles de se déclencher ou encore se produire, à savoir au niveau de la cohésion sociale, de l'intégrité territoriale et de la continuité politique. Ces trois domaines voire axes se tiennent et sont fonction ou encore étroitement liés à l'incapacité de l'Etat à mettre à la disposition des populations les services auxquels sont en droit d'attendre.

C'est dire que, la cohésion sociale est largement fonction de la capacité de l'Etat à assurer les besoins de ses citoyens, en garantissant à tous des conditions de vie satisfaisante. L'intégrité territoriale, quant à elle, est liée à l'idée que la paix soit garantie sur l'ensemble du territoire et que l'Etat ait le contrôle et les capacités à maîtriser et à gérer la présence de forces particulières qui ne reconnaissent pas l'ordre interne.

La continuité politique est finalement un indicateur que le rapport de force entre les principaux acteurs politiques est plus ou moins équilibré et que l'Etat répond favorablement, garantit donc un niveau satisfaisant, l'accès et la participation à la vie publique, à l'ensemble de ses citoyens.

Cependant, les risques de déstabilisation relevés peuvent ainsi indiquer qu'il existe, dans ce cas précis, une certaine carence de l'Etat dans l'accomplissement de ses fonctions régaliennes. Or, c'est précisément son rôle en tant que premier acteur de sécurité qui peut être vu comme l'une des fonctions centrales de l'Etat, ce qui en l'occurrence, peut certainement expliquer la pertinence de ces lacunes pour le faible niveau de la stabilité.

Dans une logique proche de la pensée de Thomas Hobbes, il est possible de voir dans le maintien de la paix à l'intérieur de ses frontières un des champs d'action essentiels de tout Etat, si ce n'est même sa principale raison d'être.

En poursuivant un raisonnement proche de la théorie de Hobbes, il est possible de percevoir la création d'un Etat, son existence et le fondement de son activité, comme étant étroitement liés au besoin de sécurité qu'éprouvent les individus, qui le composent, et au devoir de l'Etat d'y répondre.

Dans cette optique, il est concevable que :

*« Le processus d'étatisation est fondamentalement un processus de sécurisation. C'est du besoin de conjurer l'état de nature avec son cortège d'arbitraire, d'insécurité, de violence gratuite et de méchanceté cynique que l'Etat a connu une assomption et une légitimation au sein des sociétés humaines désireuses de vivre dans un minimum d'ordre de civilité ».*

En d'autres termes, il n'y a d'Etat que là où les hommes ont réussi à reléguer la communauté au niveau infra-politique de la vie éthique pour

fonder une unité sur des rapports juridiques, c'est-à-dire formels et explicites entre les membres de la société.

Ce qui importe ainsi, pour l'Etat ce n'est pas tant de justesse de la loi que le fait qu'elle s'applique à tous dans les mêmes termes et sans discrimination d'aucune sorte.

Dans l'une de ses œuvres centrales, *Leviathan*<sup>381</sup>, Hobbes explique la fondation d'un système politique par des individus qui vécurent avant en dehors de toute forme d'organisation politique, comme étant le résultat du besoin de sécurité que chacun d'eux commencerait à éprouver tôt ou tard.

Conscient de sa vulnérabilité et de sa propre incapacité à affronter seul les défis qui se présentent quotidiennement, l'individu se rend compte que sa survie semble plus sûre et facile s'il accepte de remplacer l'état de nature par un ordre juridique, social et étatique.

*« La cause finale, fin ou but des humains (lesquels aiment naturellement la liberté et avoir de l'autonomie sur les autres) en s'imposant à eux-mêmes cette restriction (par laquelle on les voit vivre dans l'Etat) est la prévoyance de ce qui assure leur propre préservation et leur satisfaction dans la vie ; autrement dit de sortir de ce misérable état de guerre qui est, comme on l'a montré, une conséquence nécessaire des passions naturelles qui animent les humains quand il n'y a pas de puissance visible pour les maintenir en respect et pour qu'ils se tiennent à l'exécution de leurs engagements contractuels par peur de châtement, comme à l'observation de ces lois de nature (...) »<sup>382</sup>*

Supposant que l'Etat soit à la fois capable de produire et de garantir un niveau de sécurité suffisant, l'individu consent à renoncer à certaines de ses libertés et à les déléguer à un seul ordre au-dessus de lui.

Par conséquent, Hobbes définit l'Etat comme :

*« Une personne unique telle qu'une grande multitude d'hommes se sont faits, chacun d'entre eux, par des conventions mutuelles qu'ils ont passés l'un avec l'autre, l'auteur de ses actions, afin qu'elle use de la force et des ressources de tous, comme elle le jugera expédient, en vue de leur paix et leur*

---

<sup>381</sup> Thomas Hobbes explique que l'Etat naît du besoin des individus de s'assurer une sécurité. De vouloir se protéger contre l'extérieur. En ce sens doit servir de force majeure. Pour cela, il doit être fort et puissant pour pouvoir assurer de tous ceux qui sont sous sa tutelle, tout ceux qui dépendent de lui. L'Etat est le creuset sécuritaire, le socle de toute oppression. En tant que tel, la société doit être organisée et soumise à un Etat fort. Ses besoins sécuritaires doivent être assurés par un léviathan. Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'Etat chrétien et civil. (Traduction de Gérard Mairet).

<sup>382</sup> Op. cit ;

C'est dire que, le contrat qui semble-t-il ainsi établir, liera en l'occurrence l'individu au système, qui, lui, prendra la fonction d'agent et de garant de l'ordre. En contre-partie, l'autorité centrale se verra attribuer le droit, et par là même le monopole ou encore l'exclusivité, de l'usage légitimité de la force.

Tout en définissant dans cette mesure la raison d'être et d'existence du système, voire de l'Etat. Ce contrat constitue en quelque sorte la base et le fondement de l'ordre politique souverain.

Du reste, la fonction de garant de la sécurité prend même une importance tellement centrale et prépondérante que l'existence et le maintien de l'Etat semblent uniquement liés à elle.

*« Soit l'Etat existe véritablement en tant qu'Etat, alors il fonctionne comme instrument irrésistible de paix, soit l'Etat n'existe pas véritablement et ne remplit pas ses fonctions d'assurer la paix, alors c'est le retour à l'état de nature et il n'y a plus d'Etat du tout. »*

A ce titre, la philosophie hobbesienne s'est certes souvent vue, exposée à des critiques diverses, notamment celle de vouloir justifier et défendre un système politique despotique. Par ailleurs, son application à notre cas peut paraître quelque peu problématique, comme nous allons le voir encore plus en détail. Si, tout de même, nous avons cette approche pour notre raisonnement ou encore démarche explicative, c'est qu'elle permet bien de déduire trois conditions importantes qui pourront nous aider par la suite à mieux nous approcher de la question de l'incapacité de l'Etat à veiller et à maintenir l'ordre.

Pour que l'Etat puisse répondre efficacement aux besoins de ses citoyens, il faut qu'il y ait l'existence même d'un certain consensus sur la question de la définition et de l'évaluation des défis à rencontrer. Pour Hobbes, la sécurité correspondrait à l'absence de menaces et de dangers d'un individu sur un autre. Elle se définit ainsi par une situation dans laquelle un être humain peut vivre en tranquillité et dans des circonstances où ses besoins quotidiens sont pris en compte et amplement satisfaits. Pour que ceci soit possible, il paraît important qu'il existe entre les individus un certain accord, voire une vision commune en ce qui concerne cet état régularisé et sécurisé, par les activités et les réglementations fournies par l'autorité politique. Si, au contraire, la définition des risques et des défis, ressentis comme mettant en péril la sécurité de chacun, et en même temps du groupe, diffèrent trop d'un

---

<sup>383</sup> Ibid.

individu à l'autre, l'action étatique ne peut pas satisfaire les besoins de l'ensemble des citoyens. Ceci, par conséquent, risquerait de remettre en question le pacte établi entre les individus et le système.

En ce sens, la sécurité restera par conséquent une affaire individuelle sans devenir un concept collectif et la base de la vie commune à l'intérieur de l'Etat.

De même, paraît-il nécessaire que le système dispose d'assez de ressources et de moyens pour pouvoir fournir les biens et les services permettant, notamment d'une façon durable et continue, d'établir, de garantir et de consolider la paix et le bien-être de ses citoyens.

Ceci suppose d'une part qu'il lui soit possible de contrôler et d'avoir recours aux moyens nécessaires, issus en général de richesses nationales, d'impôts, ou d'autres prélèvements. D'autre part, il faut aussi qu'il sache les investir et les utiliser à des fins conduisant, à la satisfaction des besoins, du moins dans leur majorité.

Enfin, un dernier point peut être fait à l'égard du caractère absolu de l'autorité de l'Etat. Dans l'approche de Hobbes, les individus renoncent à leur pouvoir individuel et au recours à la violence pour unir leurs forces au sein d'un seul organe commun. L'Etat devient ainsi l'acteur unique, central et tout puissant qui agit dans l'intérêt collectif.

Une telle conception peut paraître problématique pour différentes raisons.

a) Un premier risque semble être lié à la question de la responsabilité de l'Etat, et notamment à la possibilité de l'abus du pouvoir par ceux qui devraient agir en tant que représentants.<sup>384</sup>

b) Etroitement lié à ce premier, un deuxième problème peut être relevé au sujet de la nécessité du bon fonctionnement de l'Etat. Si l'Etat ne parvient plus du moins à satisfaire les besoins sécuritaires de ses sujets- en raison de son impuissance, ou de méconnaissance ou encore du manque en matière de capacités ou de volonté de la part de ses représentants, il risque de compromettre son monopole en tant que garant.

En outre, l'intérêt porté par des individus vers d'autres acteurs en matière de sécurité alternatif à l'Etat, mènerait tout droit à ce que l'on pourrait appeler une *prolifération de Léviathans*. Ceci risquerait d'engendrer des frictions

---

<sup>384</sup> Cette critique a surtout été avancée par le courant de pensée libéral, et des penseurs, tels que John Locke et John Stuart Mill (qui réclamaient le respect de libertés individuelles et civiques), ainsi que Jean-Jacques Rousseau et Charles Montesquieu (qui proclamaient le respect de la division des pouvoirs.)

entre ces différents acteurs.

Sous ces conditions, la sécurité de l'un risquerait de mettre en péril celle de l'autre, ce qui reconduirait à un état de nature, et donc de désordre. L'exemple des guerres civiles au Congo, en est une illustration.

Outre, un tel scénario est catastrophique naturellement mais, il pourrait aussi être évité ; si, et seulement par une certaine coordination de régulation des différentes activités.

## 2 De la sécurité à la stabilité d'un système politique

A partir de ces réflexions, il est donc possible de concevoir une sorte de cycle. Une certaine unanimité à l'égard des éléments ressentis par la population comme des menaces à leur intégrité permet la formulation de demandes et de besoins sécuritaires, plus ou moins clairs, vis-à-vis du système politique. Celui-ci, par le biais de ses institutions, fournit en réponse les biens et les services nécessaires pour garantir les besoins des populations. Les activités du système et, en particulier, le degré de réceptivité de l'élite politique face aux attentes des citoyens, déterminent le niveau de ce qui peut être appelé ou encore nommé la responsabilité d'un système. Cette responsabilité, ainsi, élément au cœur du contrat social, constitue en effet un facteur-clé du fonctionnement d'un système et aussi pour la légitimité de celui-ci.

En effet, si les activités des organes étatiques permettent de satisfaire suffisamment les besoins sécuritaires, c'est-à-dire s'il y a une relative concordance entre les attentes normatives voire souhaitées de la population et les réponses fournies par les institutions étatiques, il s'ensuit vraisemblablement un renforcement de la croyance sociale en l'efficacité et l'effectivité de l'ordre étatique.

Dans ce contexte, et dans une logique weberienne<sup>385</sup>, la légitimité, qui se voit ainsi générée grâce à une satisfaction amplement des besoins et des préoccupations de la population par l'Etat, se traduit donc sous la forme d'une acceptation ainsi que d'une reconnaissance libre et volontaire par la population de l'autorité centrale et du droit de celle-ci d'appliquer ses décisions sur l'ensemble du territoire national.

Un tel fondement de la légitimité sur la performance de l'Etat est d'autant

---

<sup>385</sup> Nous appréhendons en effet, la notion de légitimité comme étant basée sur la conscience des sujets que le pouvoir ou l'Etat en place est juste. La légitimité ne correspond donc pas à un attribut objectif mais au contraire à une impression et une estimation subjective. Max WEBER parle de « *Légitimation* », littéralement la croyance en la légitimité du système politique et de ses représentants. Weber Max, *Economie et Société*, t.1, Paris, Plon, 1971.



plus pertinent qu'il est possible d'établir un certain lien entre la légitimité ainsi générée et les facteurs relevés, comme étant susceptibles de menacer la stabilité.

De la même manière, si un Etat jouit d'un niveau de légitimité relativement élevé, grâce à sa capacité de répondre suffisamment aux besoins de ses ressortissants, ceci favorise la cohésion sociale et l'intégrité territoriale, tout en constituant un fondement important pour une alternance politique, selon les principes constitutionnels.

C'est dire que, la cohésion sociale, et la continuité politique dans un Etat peuvent aussi servir d'indicateurs importants, voire constituer un certain fondement pour un niveau de légitimité élevé. La cohésion sociale se révèle ou s'exprime, si l'on peut parler ainsi, par une cohabitation paisible et sans friction entre citoyens.

Mais, cette absence de conflits sociaux majeurs se fonde sur une certaine conscience des citoyens qu'ils se persuadent du traitement équitable et égale entre tous les citoyens, ce qui, par conséquent, les encourage à accorder une légitimité aux institutions étatiques. De même, cette reconnaissance des structures institutionnelles par la majorité des citoyens renforce les liens entre ces derniers et constitue ainsi un fondement important pour la cohésion sociale interne d'une société.

Par ailleurs, l'intégrité territoriale, quant à elle, est étroitement liée à la représentation égale et continue du pouvoir de l'autorité centrale sur l'ensemble du territoire national, et se manifeste donc par l'homogénéité du développement à l'intérieur des frontières. Elle est alors, en principe, fonction de la capacité ou encore de l'efficacité d'un Etat à être présent sur et à atteindre la totalité de son territoire, à y faire valoir ses droits et devoirs, et surtout à garantir l'ordre.

En ce sens, la présence de représentants étatiques sur l'ensemble du territoire est une condition importante pour que l'Etat parvienne par le biais de différentes représentations et par ses activités atteindre l'ensemble de ses ressortissants, leur donnant ainsi le sentiment, que leurs besoins sont pris en compte et satisfaits. A l'inverse, une présence discontinue c'est-à-dire périodique peut être perçue comme un désintérêt par là même encourager les citoyens à se tourner vers des acteurs tiers et peut ainsi contrarier la légitimation de l'Etat

Luc Sindjoun note dans ce contexte :

*« La pénétration politique, à travers le contrôle territorial, assure la légitimation matérielle de l'Etat. Elle est une dimension essentielle de la*

*souveraineté interne et de l'acceptation de l'Etat par les citoyens ou de l'imposition de l'Etat aux citoyens. »*<sup>386</sup>

Enfin, la performance de l'Etat et la reconnaissance par les citoyens de cette performance constituent, également une condition importante pour que l'alternance politique à l'intérieur du système puisse se faire de façon non violente, et puisse permettre ainsi une certaine continuité de l'action et des activités politiques.

De même, l'absence de trouble politique peut aussi être perçue comme un indicateur du fait que le système jouit d'un haut degré de légitimité de la part de ses citoyens.

### 3. La stabilité

Représentant donc une condition pour la légitimité de l'Etat, tout en reflétant en même temps l'existence et la garantie de celle-ci, la cohésion sociale, l'intégrité territoriale et l'alternance pacifique du pouvoir peuvent être considérées comme constituant les principales composantes du bon fonctionnement des institutions. La cohésion regroupe les principaux aspects qui paraissent nécessaires pour une existence continue et reconnue des institutions. Elle suppose et assure à la fois une coexistence pacifique entre différents acteurs socio-politiques : d'une part entre les acteurs gouvernants et acteurs gouvernés, d'autre part entre les acteurs qui sont au pouvoir et les forces qui constituent leur opposition.

De même, la cohésion dépend largement de la capacité de l'Etat, tout en encourageant en même temps le fait que l'autorité et le contrôle du système politique puissent s'étendre sur l'ensemble de son territoire et veiller à un développement homogène.

Pour en résumer, le concept de stabilité auquel mène ce raisonnement peut ainsi être compris comme étant un état où les éléments composant la cohérence politique soient l'alternance pacifique du pouvoir, la cohésion sociale et l'intégrité territoriale se trouvent suffisamment respectés et dans un certain équilibre.

Or, cet équilibre dépend en grande partie de la responsabilité d'un Etat, c'est-à-dire de son efficacité voire sa capacité ; de la question y relative à savoir si les politiques mises en place sont en cohérence avec ce que demandent les populations ; répondent à leurs attentes normatives ; si les

---

<sup>386</sup> On peut lire avec « L'Etat ailleurs : Entre noyau dur et case », Paris, Economica, 2002.

dispositions sont prises et les politiques menées tiennent pour effectivement permettre de couvrir l'ensemble du territoire en biens et services.

Par conséquent, la stabilité se voit étroitement liée à la capacité de l'Etat à remplir son devoir de garant sécuritaire pour l'ensemble des citoyens et au niveau du territoire entier.

Sous cet angle, elle peut donc être comprise comme un indicateur pour le fonctionnement de l'Etat.

Ainsi, il est possible de discerner deux aspects de la stabilité : elle constitue d'une part, et comme déjà indiqué plus haut, un état dans lequel les préoccupations sécuritaires des populations se trouvent assez maîtrisées pour permettre aux institutions un niveau de cohésion satisfaisant.

En même temps, le concept de stabilité possède aussi une dimension dynamique, de sorte qu'il exprime aussi la capacité des institutions, notamment du gouvernement, non seulement d'atteindre cet état de cohérence politique, mais aussi de savoir le maintenir en dépit de changements, d'influences et de facteurs, internes comme externes, qui seraient susceptibles de l'en empêcher.<sup>387</sup>

En ce qui concerne le Congo-Brazzaville, les facteurs relevés montrent donc bien des lacunes importantes en matière de cohésion politique. Si le raisonnement précédent a bien permis d'établir un rapport entre d'une part le fonctionnement satisfaisant de l'Etat, notamment en tant que garant de l'ordre, et, de l'autre une situation de cohésion politique, il paraît donc possible de chercher les raisons des problèmes de stabilité de l'Etat sous forme de déficiences fonctionnelles.

Ce raisonnement soulève cependant une question intéressante : si les problèmes de fonctionnement ne sont certes pas un phénomène nouveau, mais remontent au début de l'ère d'indépendance, comment se fait-il alors que les dangers de déstabilisation paraissent de nos jours plus menaçants ?

Si dans le cas du Congo-Brazzaville, le fonctionnement des structures étatiques a auparavant été apparemment satisfaisant pour garantir un niveau de stabilité relativement élevé et continu, comment expliquer alors que des difficultés en matière de cohésion sociale, d'intégrité et de solidité politique se fassent sentir, de plus en plus fort, depuis quelques années ?

---

<sup>387</sup> Cette double nature de la stabilité fut notamment relevée par le sociologue américain Talcott PARSONS. Selon PARSONS, un système peut être considéré comme étant stable si ses représentants parviennent à éliminer et à résoudre toute tension, sans porter atteinte aux bases normatives.

### III L'Etat et la consécration de la violence

Si aujourd'hui la réalisation de la cohésion socio-politique s'avère difficile en république du Congo, cela tient pour beaucoup au déficit étatique. L'absence d'un réel Etat ne permet pas de contenir les effets des luttes des politiques de la « société des égaux »<sup>388</sup> entre leaders pour reprendre l'heureuse expression de Pierre Rosanvallon et, encore moins d'empêcher le détournement de la puissance politique au profit d'une des factions en lutte pour le pouvoir.

Si l'enlèvement politique du pays s'éternise, c'est d'abord parce que l'Etat qui doit garantir l'ordre et la justice est encore un Etat « faible ». Cette carence étatique rend incontrôlables et fait dégénérer sans cesse les explosions de violence qu'occasionne, au Congo-Brazzaville, depuis l'instauration du pluralisme politique, le moindre trouble d'ordre politique : contestation électorale, manifestation publique de l'opposition, etc. Elle occupe en réalité l'espace et signe par là même l'échec du droit, la faiblesse de l'Etat tout en légitimant la force comme mode normal de régulation politique, guerres civiles à répétition. Toutes ces carences étatiques ont ainsi témoigné sinon montrer à grande échelle l'état de déliquescence de l'Etat et de son incapacité à garantir l'ordre, à assurer la sécurité et à faire respecter la loi.

Finalement, les carences de l'Etat dans ses fonctions s'expriment aussi malheureusement par le biais d'un phénomène paradoxal. Au lieu de satisfaire les attentes et les besoins de sécurité à l'intérieur du territoire, l'Etat est au contraire susceptible, dans certains cas, de se montrer lui-même à l'origine de l'insécurité.

Pierre Chabal (1991) écrit dans ce contexte :

*« L'Etat en tant que garant d'ordre et de sécurité est toujours contradictoire, car il peut lui-même devenir une menace pour ceux qu'il gouverne voilà la découverte la plus importante que les philosophes de la division des pouvoirs avaient faite et formulée à juste titre comme objection d'Etat absolutiste de Hobbes »<sup>389</sup>.*

Ceci d'abord d'une façon plutôt indirecte. Pierre Chabal parle à ce sujet de *violence passive* :

*« Commise par défaut, simplement parce que l'Etat est incapable de gouverner efficacement, incapable de faire face aux responsabilités qui lui*

---

<sup>388</sup> On peut lire avec intérêt Pierre Rosanvallon, la « société des égaux », Paris, Seuil, 2011

<sup>389</sup> Ibid !

*incombent, à savoir (entre autres) gérer le patrimoine dont il possède le contrôle »<sup>390</sup>*

L'auteur voit les manifestations de cette violence avant tout dans la destruction de l'économie, dans l'avilissement des administrés en raison de l'incompétence de l'administration, ou encore dans l'intensification de la famine. Néanmoins, il est possible d'observer ses effets également sous forme de l'expansion de l'insécurité dans la plupart des villes et des zones rurales, suite à une montée de la violence et des activités de banditisme.

Ainsi la violence et la délinquance croissantes dans les villes comme Brazzaville et Pointe-Noire semblent-elles traduire l'impuissance de l'Etat pour produire des services de base pour ses citoyens.

Le travail insatisfaisant du secteur public pour répondre à la précarité dans le domaine social et économique, pour faire baisser la pauvreté ou encore pour lutter contre le chômage, contraint certaines parties de la population à avoir recours à des pratiques de violence inter-sociale, susceptibles de faire accroître considérablement le niveau d'insécurité.

*«Le banditisme, dans la plupart des cas, et surtout dans (les) sociétés africaines, parle le langage de la faillite de l'Etat dans sa fonction de garant de répartition équitable des richesses publiques, de son incapacité de réduire le chômage et de désœuvrement des couches juvéniles et vulnérables »<sup>391</sup>*

De la même façon, les troubles orchestrés ces dernières années peuvent largement refléter l'incapacité de l'Etat à faire face à cette menace et à garantir l'ordre sur le territoire.

Cette violence passive peut enfin également se manifester sous l'effet de la faiblesse et des limites des gouvernements en place pour contrôler leur propre personnel de sécurité. Dans un contexte général d'accentuation de la corruption, la vénalité des forces de l'ordre, payées en dessous de leurs besoins, prend souvent une telle ampleur que ces derniers représentent davantage des menaces pour la population alors qu'ils sont des agents de protection.

En effet, on est à mener à constater même que les forces de l'ordre ne servent, dans de beaucoup de cas, non pas à assurer l'ordre et la sécurité de la

---

<sup>390</sup> (Chabal, 1991) parle de la violence dans les Etats africains postcoloniaux. Selon lui, les Etats laisseraient installer inconsciemment la violence tout simplement parce qu'ils seraient incapables d'assurer le minimum des besoins vitaux de leurs populations, ne fut ce qu'assurer la sécurité et le contrôle de patrimoines.

<sup>391</sup> Yves –Alexandre CHOUALA. Conjoncture sécuritaire, au champ étatique et ordre politique au Cameroun : Eléments d'analyse anthro-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise. In : Polis, 2001, vol. 8, numéro spécial, (p .13)

population mais au contraire à des objectifs majoritairement personnels de la classe politique, il arrive même que les moyens policiers mis à la disposition des forces de l'ordre soient utilisées pour persécuter la population, allant par là même à l'encontre des intérêts collectifs.

C'est précisément cette utilisation abusive des moyens policiers et la violence contre la population qui constituent un indice fondamental voire un facteur révélateur de la défaillance étatique et de l'incapacité de l'Etat à faire face aux défis qui se dressent à lui, à assurer la sécurité ; bref à garantir les besoins fondamentaux de ses citoyens.

Cependant, le manque de moyens et de ressources nécessaires révèle cette incapacité de l'Etat à répondre aux besoins de la population, ce qui par conséquent le prive de cette source de légitimation<sup>392</sup>. Ainsi, l'Etat se voit alors forcé de recourir à la violence pour faire respecter ses décisions et ses actions, ainsi que pour agir contre la résistance que la population pourrait manifester vis-à-vis de ses politiques<sup>393</sup>.

Sous cet angle, « *la violence est (en partie au moins) une indication de l'impuissance de l'Etat ou du pouvoir en place (...) et la manifestation (...) de l'incapacité des acteurs politiques à mettre productivement au travail leur pouvoir.* »<sup>394</sup>

## 1. Une tentative d'explication

La discussion précédente portant sur les instruments qui, depuis les dernières années, rendent plus transparent le contexte socio-politique du Congo-Brazzaville, a permis de mettre davantage en lumière les déficiences et le dysfonctionnement de l'appareil étatique. La question qui se pose alors est de savoir comment expliquer cette impuissance de l'Etat pour répondre avec beaucoup d'efficacité et suffisamment aux besoins d'ordre, ce qui, finalement, met en péril la stabilité et la cohésion sociale dans le pays.

Pour quelle raison, l'Etat n'arrive-t-il donc pas, par ses actions et ses politiques en tant qu'acteur, à réaliser et à consolider la paix.

---

<sup>392</sup> A ce propos, on peut lire Max Weber ! De même Julien Freund consacre une large explication de la pensée weberienne dans la sociologie du conflit.

<sup>393</sup> Nous avons évoqué l'exemple de la garde présidentielle de Pascal Lissouba, qui n'hésita pas à ouvrir le feu contre les manifestations de l'opposition qui demandaient l'application de la motion de censure contre le Gouvernement de Stéphane Bongo-Nouara. Ce, juste trois (3) mois après sa prise de fonction.

<sup>394</sup> (Chabal, 1991 : 51-64) Pouvoir et violence en Afrique postcoloniale. In : *Politique Africaine ; Violence et pouvoir*, juin 1991.

En nous basant de nouveau sur le modèle explicatif que nous venons d'élaborer plus haut, nous allons essayer de répondre à cette question en suivant plusieurs axes de réflexion que celui qui a permis de le dégager.

Dans un premier temps, il s'agira de nous intéresser plus concrètement à la raison d'être de l'existence même de l'Etat Congolais.

Dans un second temps, nous allons aborder la question des capacités disponibles, à savoir, naturellement, si l'Etat a à sa disposition les ressources nécessaires pour pouvoir agir en fonction des besoins de ses ressortissants, et si ces moyens servent effectivement à cet objectif.

## 2. La raison de l'existence de l'Etat : le cas Hobbes

Un premier aspect à relever dans cette perspective est lié en quelque sorte à la question de l'applicabilité de la logique Hobbesienne au cas d'un Etat comme le Congo-Brazzaville. Dans quelle mesure, sa raison d'être repose-t-elle vraiment en premier lieu sur le devoir de garantir une cohésion sociale ?

Considérer la mise en place et la consolidation de l'ordre établi comme étant la fonction centrale de l'Etat suppose en même temps qu'il existe une certaine conviction et un certain consentement de la part des individus que la réponse à leurs besoins et leurs demandes nécessite effectivement l'existence d'une autorité politique souveraine.

En d'autres termes, la création et l'existence de l'Etat se fonderaient en quelque sorte sur le besoin sécuritaire éprouvé par les individus.

Or, en ce qui concerne le Congo-Brazzaville, comme dans celui de la plupart des Etats africains en général, ce consensus entre la population et le système politique n'a jamais été trouvé, ou même cherché ; un contrat déterminant les fonctions de l'Etat, tel que le prévoyait Thomas Hobbes, n'existe donc pas.

Certes, et comme le souligne notamment un chercheur, il ne s'agit que d'une théorie.

Le contrat social n'existe que de façon implicite :

*« Tout aussi que l'état de nature ne constitue une réalité historique, le contrat qui le termine ne constitue qu'une réalité historique (...) »<sup>395</sup>*

---

<sup>395</sup> Ceci nous a été signifié par notre intervenant professeur au cours de notre entretien.

Toutefois, la spécialité des pays africains en général, de la république du Congo en particulier, consiste avant tout dans le fait que leur origine en tant qu'Etat repose principalement sur des intérêts externes. Leurs fondements sont pour la plupart, en rapport avec la décision des puissances colonisatrices d'unir dans un seul système politique plusieurs territoires, jusque-là sous gouvernances tribales.

On peut ainsi dire que loin de servir à la couverture des besoins de la population, ou même à un autre intérêt des individus indigènes, la mise en place de ces entités politiques avait pour principal objectif de répondre la gestion des ressources, des matières premières et d'autres richesses disponibles.

Comme le souligne, Paul Bouvier :

*« La plupart des subdivisions administratives ne correspondent pas aux entités ethniques (...). Sur le plan théorique, le colonisateur avait conçu ces subdivisions comme devant protéger et regrouper les entités coutumières (...). Mais les nécessités de la gestion quotidienne, l'emprise de mobiles économiques ou politiques, le détournèrent souvent, en pratique, de ces options théoriques. Aussi, les cellules de base (ethnies, tribus), comme les unités les plus vastes (régions) ne respectaient pas, le plus souvent, les limites de groupements autochtones. »*<sup>396</sup>.

A la fin de l'ère coloniale, la création officielle des Etats africains (en tout cas en ce qui concerne le Congo-Brazzaville) en tant qu'acteurs politiques souverains ne fut pas non plus un acte émanant de l'intérieur et de la population locale, mais impliquait toujours, en large mesure, des acteurs externes.

*« On ne songe pas assez, en effet disait C. Coquery-Vidrovitch<sup>397</sup>, au rôle culturel et surtout linguistique des missionnaires protestants (et les premiers catholiques) eurent le souci d'implanter leur action au centre d'un noyau dominé par la maîtrise de la langue ; d'où leur effort pour comprendre, traduire, transcrire et enseigner c'est-à-dire standardiser les langues locales à partir d'un dialecte privilégié, celui du lieu où ils s'étaient d'abord*

---

<sup>396</sup> Paul Bouvier, relate les difficultés sociologiques du Congo à savoir le non- respect des limitations de groupements autochtones orchestrés sous la présence coloniale. Cela a conféré au territoire un exceptionnel quadrillage où les unités de base, cellule (tribu voire ethnie) ont perdu tout sens avec ce qui fait leur originalité.

<sup>397</sup> (Mbonimpa, 1994) critique ici, le regard extérieur (occidental) de l'ethnie, perçue comme une tare. A en croire cet auteur celle-ci fut standardisée, manipulée pour les besoins coloniaux. Ce qui a façonné des ethnies imaginaires, les gens qui n'ont aucun lien, se trouvent condamnés à vouloir vivre ensemble par la force de la politique coloniale. Voir aussi A.F.G. MARZORATI, The political organisation and the evolution of Africa Society in the Belgian Congo, African Affairs, vol. 53, n° 211, cité par Paul Bouvier



*implantés : ainsi se sont structurées les frontières « ethniques » de groupes linguistiques organisés et figés par l'action missionnaire (...). Des ethnies ont même été artificiellement créées par des pratiques coloniales d'assignation identitaire forcée. De sorte que les ethnies en Afrique ne correspondent qu'exceptionnellement à un passé communautaire de ce type (...). Le plus souvent l'ethnie est née sur le passage de l'ethnologue et de l'administrateur des colonies »*

L'« africanisation », certes annoncée avec enthousiasme lors de l'indépendance, n'a mené dans aucun des cas à une adaptation des structures et des méthodes de fonctionnement de l'administration aux besoins réels de la population.

Ainsi, Tiebélé Dramé note à cet égard :

*« (...) l'une des caractéristiques de l'administration post-coloniale a été de perpétuer l'Etat colonial, en dépit des efforts d'africanisation de la bureaucratie qui avaient, d'ailleurs, été initiés pendant les dernières années de la colonisation »<sup>398</sup>*

Dans cette perspective, en Afrique en général et au Congo-Brazzaville en particulier ;

*« l'Etat moderne est une imposition au service des intérêts occidentaux et non africains »<sup>399</sup>.*

C'est dire que la thèse selon laquelle la création des Etats serait fondée sur un contrat social et en même temps consolidée par celui-ci, comme le supposait Thomas Hobbes, ne semble donc pas réellement applicable.

Cependant, un autre aspect, rendant difficilement concevable l'idée du contrat social, est lié à la nature artificielle des frontières, qui, par conséquent, met en question le principe de territorialité. Reposant sur un tracé arbitraire, remontant à la conférence de partage du continent africain entre les puissances européennes, ces frontières ont rassemblé sur un même territoire des individus qui, en général, accordaient leur allégeance non pas sur des délimitations géographiques mais en général sur des liens sociaux ou de

---

<sup>398</sup> (Dramé, 1995) qualifie la crise de l'Etat de pathologie en ce qui concerne l'Afrique. Pour lui, la crise révèle l'état pathologique sur lequel, se trouve le continent africain. Une situation de statut quo, orchestré et façonné depuis le départ du colon. La crise de l'Etat. In : Stephen ELLIS (éd.).

<sup>399</sup> (Sindjoun, 2002) parle de la dépendance des Etats africains qui seraient selon une imposition pour les besoins des occidentaux. Sociologie des relations internationales africaines. Paris : Karthala, 2002. Voir également ; Assis MALAQUIAS. Reformulating International Relations theory : African Insights and Challenges. In : Kevin C. DUNN/ Timothy M. SHAW. A frica's Challenge to International Relations Theory. Basingstoke : Palgrave, 2001, 242p. (pp ; 11-28)

parenté.

En raison de sa quasi-absence dans les régions périphériques, dû au manque ou à l'état misérable des infrastructures et à son impuissance, l'autorité centrale ne réussit pas, par la suite, à mettre davantage en valeur l'idée de territoire national et à donner plus d'importance aux frontières du pays.

Ainsi, concevoir l'Etat comme principal agent de maintien d'ordre et garant de l'unité nationale s'avéra par conséquent difficile pour des individus qui n'en étaient devenus citoyens qu'en raison d'un tracé de frontières, plus ou moins artificiel, et qui ne voyaient aucune raison pour cesser d'accorder leur allégeance aux structures politiques vernaculaires en place.

Suivant cette même logique, il peut paraître nécessaire de se demander si on peut effectivement parler de l'existence et du fonctionnement d'un monopole étatique sur l'usage de la force, dans le cas de l'Afrique centrale en général, plus particulièrement dans celui du Congo-Brazzaville, alors que celui-ci prend toutefois une place prépondérante dans la conception d'un contrat social.

Par conséquent, le contrat social se voit en effet basé sur une logique de protection par le système politique et de renoncement à la violence par les individus.

Dans le cas du Congo-Brazzaville, plusieurs auteurs, parmi lesquels Patrice Yengo (1996)<sup>400</sup>, constatent cependant que ce monopole a largement été mis en question lors de la colonisation.

Déjà à ce moment, les jeunes Etats avaient en général fait preuve de premières difficultés pour faire respecter leurs prérogatives dans un contexte souvent marqué par l'éclatement de la violence décentralisé.

La recherche du soutien militaire et le rapport de dépendance qui s'en sont suivis constitueraient d'ailleurs une preuve de plus pour l'existence, plutôt de droit que de fait, du monopole sur l'usage de la force dans ces Etats. A ceci s'ajoute le problème de l'usage abusif que plusieurs acteurs politiques ont fait des dispositifs militaires. Agissant de façon répressive et opprimante contre leur propre population, ces hommes politiques ont certainement contribué à entraver la fonction de l'Etat protecteur, détenteur solitaire et responsable des moyens de force, et à contrarier son fonctionnement en tant que premier agent

---

<sup>400</sup> (Yengo, 1996) explique avec pertinence comment la culture de la « violence » a pris le pas au Congo. Celle-ci débouche et tire son essence de l'Etat postcolonial avec le renversement des aînés par des cadets sociaux. « Crise hégémonique, conflictualité ethnique et enjeux de pouvoir au Congo après la Conférence nationale, in Puissance et impuissance de l'Etat ».

et garant de l'ordre.

Ce raisonnement nous mène à la conclusion suivante. Dans le cas de la plupart des pays africains, et plus particulièrement dans celui du Congo-Brazzaville étudié, ici, le problème que l'Etat, voire ses représentants directs, n'agissent pas prioritairement dans l'objectif de répondre aux besoins vitaux de ses populations et de consolider la paix et l'unité nationale, peut bien être lié à son origine et aux conditions de leur création.

Effectivement, il est possible de constater que l'existence ou encore la création de l'Etat correspond plus à un phénomène, que nous pouvons qualifier de *Construction étatique*, et ne répond plus à une logique d'*Evolution étatique*<sup>401</sup>.

Car, loin de constituer un processus évolutif et dynamique qui s'est adapté à son environnement et aux circonstances historiques, la formation des Etats africains s'est faite de façon plutôt rapide, voire artificielle. N'ayant ainsi jamais vraiment reposé sur des besoins soit-il comme un instrument au service des citoyens, ces systèmes, par le biais des élites au pouvoir, n'ont en majorité pas réellement servi à des objectifs collectifs, mais continuent, aussi après un demi siècle d'indépendance, d'agir en fonction d'intérêts personnels et souvent controversés.

### 3. Les structures politiques : entre manque de capacités et clientélisme

En outre, le fait que la création des Etats Africains en général, Congolais en particulier ne semble dès le début, pas avoir reposé sur la volonté de garantir l'ordre, une deuxième raison pour expliquer les lacunes de l'Etat congolais, en tant que garant principal de sécurité et de l'ordre, peut être vue sous forme de problèmes structureaux. Ceux-ci peuvent, premièrement, se manifester sous forme d'un manque de capacité qui empêcherait l'Etat et son gouvernement de répondre aux besoins d'ordre, de justice et sécuritaire dans le pays. A priori, ce manque peut-être lié à la simple absence, voire à l'indisponibilité des moyens et de ressources, pour des raisons de pauvreté ou de pénurie.

Or, dans le cas du Congo-Brazzaville, qui est analysé ici, le pays dispose d'une relative abondance en matières premières, et pourtant, de ce point de vue, théoriquement avoir accès aux capacités requises.

Une explication plus pertinente semble ainsi se présenter sous la forme de problèmes de gestion de ces ressources et de leur usage inefficace.

---

<sup>401</sup> « Formation de l'Etat » et « Devenir de l'Etat ».

D'une part, l'origine de telles difficultés est souvent liée au phénomène d'infrastructures insuffisantes et mal organisées, de structures administratives inefficaces et d'un contrôle territorial faisant preuve de faiblesse et de lacunes.

Outre, ces facteurs peuvent compliquer l'accès aux ressources, le transport de biens et le transfert de services publics ainsi qu'une distribution régulière et égale des allocations.

En somme, les infrastructures reposent souvent toujours sur des fondements établis dans l'ère coloniale et peu de choses ont généralement été faites dans le domaine de la construction et du maintien des ponts, des routes et des chemins de fer depuis le départ des puissances colonisatrices<sup>402</sup>. Pour cette raison, les réseaux et les moyens de transport reflètent en grande partie toujours largement les intérêts d'origine coloniale.

Par ailleurs, au lieu de faciliter l'accès à tous les coins, aussi éloignés soient-ils, du pays, ces frontières servent toujours essentiellement à relier les Zones économiques d'antan aux côtes et aux rivières, ou encore les anciennes villes coloniales entre elles. A ceci s'ajoute le problème de l'ancienneté de ces structures.

En raison du manquement de gouvernement en matière d'entretien, beaucoup de ponts ou de routes présentent des signes de dépérissement et posent le pays devant de graves problèmes, en cas de leur déclin total.

En deuxième lieu, la faible quantité de ressource et de moyen à disposition de secteurs publics peut aussi s'expliquer par un manque de volonté de la part des entrepreneurs politiques et, plus particulièrement encore, par le besoin de ceux-ci d'alimenter suffisamment les structures et les réseaux qui les soutiennent. L'emploi des ressources à la disposition de l'Etat répond souvent essentiellement à des intérêts personnels, un de leurs objectifs vise à consolider leur place au pouvoir et de modérer, voire d'éliminer d'éventuelles forces et acteurs rivaux.

De telles pratiques deviennent néanmoins de moins en moins faciles à maintenir dans les périodes de difficultés économiques et financières. Leur maintien, malgré tout, risque dans de telles situations de réduire encore plus les moyens disponibles aux secteurs publics.

---

<sup>402</sup> Il faut souligner que depuis l'année 2004, l'Etat Congolais a entrepris un véritable chantier : celui de la construction du réseau routier à travers la politique de la municipalisation accélérée. Une rotation dans chaque région du pays par le biais de la fête nationale de l'indépendance ; le 15 août. Et, l'on profite à l'occasion pour embéliner la région haute.

Selon Iliffe, dans beaucoup de pays subsahariens, l'alimentation des structures clientélistes, ainsi que les conditions de vie souvent luxurieuses des hommes politiques ont souvent absorbé une partie importante des revenus nationaux.

La chute de ces derniers, lors des crises des années quatre-vingts et quatre-vingt-dix, aurait encore plus révélé le manque de volonté des dirigeants d'investir dans le secteur public.

*« Le déclin économique les contraint (...) à consacrer les ressources limitées à des objectifs précis : se maintenir au pouvoir, défendre leurs frontières, préserver l'ordre et empêcher l'effondrement économique. »*<sup>403</sup>

Comme on peut le constater, ce processus d'appropriation par l'élite dirigeante d'une grande partie des moyens, des institutions et des structures, qui devraient en réalité être au service de la communauté, a engendré de façon consécutive à l'effritement d'une distinction claire entre l'institution de l'Etat et ses représentants, entre public et privé, et par là à ce que l'on peut aisément qualifier d'« *une personnalisation de l'Etat* ».

Pour Badie (2004), une explication majeure pour un tel fonctionnement défiant dans le cas d'Etats africains, anciennement colonisés, repose aussi sur le caractère inapproprié des structures en place.<sup>404</sup>

Si les institutions de ces Etats n'arrivent pas à remplir suffisamment leurs fonctions, c'est qu'elles correspondent trop à une imitation du modèle étatique européen, sans qu'une adaptation de ce dernier aux circonstances locales n'ait pu avoir lieu.

*« (...) quelles que soient leur orientation politique ou idéologique, les Etats africains reprennent principalement à la France, les dénominations des ministres, leur organigramme, leur mode de distribution des compétences, et les modes de gestion administrative. »*<sup>405</sup>

Cette « *importation* » de structures étatiques malgré leur non-conformité à l'environnement et aux structures d'origine, expliquerait par conséquent pourquoi certains Etats africains en Afrique, plus particulièrement l'Etat

---

<sup>403</sup> (Iliffe, 1997) rend compte de l'histoire des turpitudes et les difficultés économiques du continent africain. Pour l'auteur, cela part de son point de départ à savoir le partage du territoire. Selon lui, les hommes politiques au pouvoir consacraient toutes les économies pour la conservation de leur pouvoir.

<sup>404</sup> (Badie, 2004) pense que les difficultés des Etats africains anciennement colonisés par la France s'expliquent par le système politique importé de l'ancienne puissance colonisatrice. Ces Etats auraient importé le système politique sans avoir les assises nécessaires pour y abriter ce système. D'où l'instabilité que l'on assiste ça et là partout dans le continent.

<sup>405</sup> Op. Cit.,

Congolais fait preuve d'une incapacité aussi notoire et surtout non appropriée pour répondre aux besoins d'ordre de la population.

Qui plus est, un facteur supplémentaire pour l'échec de ces processus d'importation serait donné par le fait que ces importations correspondent le plus souvent à des stratégies d'acteurs « importeurs », donc de l'élite politique. Cette classe politique y voit en premier lieu plus un moyen de renforcer davantage son propre pouvoir que de servir au bien-être des populations et au développement du pays entier.

La pertinence de cette approche explicative pour notre étude, réside du fait que tous les Etats africains, anciennes colonies françaises sont dans ce cas, excepté le Sénégal, et qu'effectivement, leurs structures institutionnelles actuelles retrouvent leurs origines dans l'ordre établi par l'administration coloniale, sans qu'une adaptation aux circonstances locales ait eu lieu.

Une ressemblance au modèle d'Etat français est manifeste, notamment en ce qui concerne la forme du régime, l'organisation centralisée ainsi que la structure de certaines institutions, tels les Parlements qui se composent par tous ces anciennes colonies selon le modèle français, en chambres, l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Cependant, force est de reconnaître que les problèmes de fonctionnement des systèmes ou du système étudié ne repose pas seulement sur la non-conformité des structures aux circonstances locales, mais également sur le fait que cette imitation ne s'est faite que de façon imparfaite.

En raison de la forte personnalisation du pouvoir, le principe de la séparation des pouvoirs, élément pourtant central des systèmes politiques occidentaux, n'est appliqué que de façon réduite, alors que des mécanismes et institutions de contrôle du pouvoir sont souvent, soit inopérants, soit rendus peu crédibles par leur intégration dans les réseaux clientélistes.

## CHAPITRE XIII

### L'influence de la religion sur la scène politique

*« Tu ne voleras point !  
Tu ne mentiras point !  
Tu ne tueras point ! »  
Bible : Exode (20 : 1-17).<sup>406</sup>*

La dimension religieuse s'avère très présente et étale de plus en plus son influence sur la scène politique congolaise. L'absence de sécularisation du pouvoir politique, en effet, oblige les entrepreneurs politiques parfois à chercher à conquérir une légitimité d'ordre spirituel. « Globalement cantonnée à la proportion congrue », la dynamique magico-religieuse devient galopante dans certains cas, débouchant tantôt même sur une véritable infantilisation du politique.

En effet, l'intervention fréquente de l'Eglise dans les affaires publiques pour en appeler au pardon a fini par lui assigner une fonction régulatrice qui permet d'apaiser les tensions entre acteurs politiques, et même de trouver une solution aux blocages institutionnels qui paralysent la vie politique congolaise.

Pourtant, l'on peut demander s'il s'agit bien là d'une véritable solution à la crise politique congolaise qui exacerbe depuis l'indépendance, les luttes pour le pouvoir au point d'engendrer des troubles sociopolitiques. Faut-il encourager les initiatives du pardon demandé par l'Eglise comme solution politique ?

Cependant, le contexte historique congolais laisse entrevoir une sensibilité particulière à la question du pardon politique. Déjà en 1993, après les troubles sociopolitiques, l'Eglise locale s'était manifestée en lançant publiquement :

*« Nous exhortons le peuple tout entier à se convertir aux vertus du pardon et de la réconciliation sans lesquelles aucune œuvre de construction n'est possible »*

---

<sup>406</sup> Paroles prononcées par Mgr Ernest Kombo pendant les travaux marquant les assises de la CNS, Brazzaville du 25 février au 10 juin 1991.

Or, bien avant plus précisément en 1991, Mgr Kombo, nommé à la tête de la Conférence nationale souveraine chargée d'assurer la transition démocratique, en avait clôturé les assises en plaidant le pardon<sup>407</sup> pour les dirigeants accusés de mauvaise gestion et toutes sortes de crimes et délits.

Cet évêque congolais a marqué son époque et l'histoire du pays, en assurant avec courage et lucidité la période transitoire pour déboucher aux élections pluralistes de 1992.

«*La religion constitue un des nombreux mondes possible en réponse à l'un des nombreux besoins fondamentaux de l'homme devant le chaos du réel* »<sup>408</sup> (Simmel, in Séguy, 1964 : 5-17).

Un enseignement mémorable et inoubliable aux dirigeants congolais, pour rompre avec le passé du parti unique teinté, de complots et d'intolérance politique.

«*Tu ne voleras point ! Tu ne mentiras point ! Tu ne tueras point* ». Tels furent les conseils prodigués par Mgr Kombo<sup>409</sup> à la classe politique congolaise, en référence aux saintes Ecritures et aux commandements de Dieu, pour une meilleure gestion de la cité et des affaires publiques.

Dans cette perspective, nous reprenons à notre compte la pensée de Durkheim (1912) posant la religion comme étant à l'origine du «*fondement de la société morale et civile* »

---

<sup>407</sup> L'Eglise chrétienne au Congo est très active dans la société congolaise. Elle remplit auprès des populations laissés-pour compte, le rôle que l'Etat ne parvient pas à assumer. Ce qui fait que consciemment, elle se croit légitime d'intervenir dans la gestion des affaires publiques et se donner le droit d'interpeler les autorités du pays à chaque fois qu'elle juge nécessaire.

Sur cette affirmation de Simmel, on peut lire avec intérêt l'article de Jean Séguy, *sociales des religions*. N° 17, 1964. pp. 5-11.

Aux besoins matériels l'individu réagit en organisant les formes qui lui permettent de maîtriser le monde empirique et de satisfaire ainsi à ses impulsions premières dans ce domaine. Mais il a d'autres besoins encore, d'un ordre non-empirique. Il y répond par ces créations de formes nouvelles et adéquates que sont l'art, la religion, etc. Les formes dans lesquelles s'incarnent l'impulsion ou le besoin religieux, d'ailleurs conçu comme une donnée de l'expérience de l'histoire, et point au niveau métaphysique, constitue un objet d'étude sociologique. Simmel retient trois points autour desquels il voit cet élément se cristalliser dans la vie individuelle : les relations de l'homme avec la nature, avec le sort, avec ses semblables. On voit combien sa problématique est donc loin de celle de Durkheim.

A l'analyse du phénomène religieux Simmel devait revenir plusieurs fois dans son existence, quoique la sociologie de l'art ait retenu plus facilement son attention. D'ailleurs, art ou religion ne sont que des formes d'organisation de ce chaos qu'est la réalité et, dans la logique de son système, « les sociologies particulières ». Jean Séguy, archives des sciences sociales, revue sociales des religions. n°17, 1964 pp.5-11

<sup>409</sup> Mgr Kombo ! Evêque d'Owando, localité située au nord du Congo<sup>409</sup> chef lieu de la région de la Cuvette.

Il fut un prêtre Jésuite et originaire du Sud du pays, précisément du grand Niari. Cet homme a marqué l'histoire du Congo par sa sagesse, sa maîtrise des débats houleux pendant la Conférence nationale. Car, n'y eut été sa maîtrise, cette grande messe aurait dû sans doute se transformer à une espèce de règlements de comptes.



## I L'ambiguïté du corps politique

Au Congo-Brazzaville, le pouvoir politique ne s'est jamais complètement sécularisé. Ce, malgré, la floraison de discours officiels rationalistes qui a accompagné les années du monopartisme communiste et le pluralisme politique.

A ce titre d'ailleurs, l'autorité de l'Etat et les procédures de dévolution du pouvoir s'inscrivent sur un arrière-plan mystique qui ne manque pas de transparaître en de nombreuses occasions.

En effet, comme le souligne (Coulon, 1991) :

*« La sécularisation du politique par le haut n'a pas diminué bien au contraire, l'influence du religieux dans les représentations et les comportements. On peut même avancer l'idée que ces dynamiques religieuses ont favorisé l'émergence de cultures politiques originales (...). La sécularisation du politique, propre au modèle occidental, n'est pas pour demain en Afrique. Les religions participent pleinement à la perception et à la formulation politique. »*<sup>410</sup>

En clair, les appels du clergé aux bons sentiments semblent avoir convaincu l'opinion publique congolaise excédée ou encore dépassée par les règlements de comptes et laisser le libre accès au clergé, en toute circonstance, le pardon, la réconciliation, le gouvernement d'union nationale afin de mettre un terme aux luttes politiques stériles.

Sous cet angle, nous en convenons avec l'hypothèse que font Martine Aubrée et François Laplantine du spiritisme comme

*«Théorie de la communication généralisée »*

Les politiques, à leur tour n'hésitent pas non plus à vanter les mérites du pardon. Certains leaders en ont même fait de véritables projets. Par exemple, selon Mberi Martin<sup>411</sup> :

*« Pour qu'il y ait un retour à la paix définitive, il faut croire à la force du pardon, chasser en nous les peurs qui nous figent, les préjugés qui nous incitent dans les luttes stériles. Si on ne sait pas pardonner la paix, pour ne*

---

<sup>410</sup> (Coulon, 1991) met en lumière l'ambiguïté qui entoure les dirigeants politiques africains. De même l'implication de la religion par rapport la perception et à la formulation politique. Ce qui veut dire, la religion a par ailleurs favorisé l'émergence des cultures politiques originales

<sup>411</sup> Un des leaders de la scène politique congolaise. Docteur en droit et ancien ministre de la justice ; originaire du Sud du Congo et de l'ethnie « Lari » !

*voir que le Congo, il serait vain de parler de paix. »*

L'imprégnation de la religion dans la conscience nationale et l'importance sociale de l'Eglise dans le pays explique que l'opinion congolaise intègre, accepte et entérine aujourd'hui cette vision morale de la politique. Du pardon, elle a ainsi fait la qualité politique par excellence. De sorte que c'est à sa capacité à pardonner qu'on juge ici de la grandeur d'un dirigeant politique.

Du reste, cette conception est caractéristique même d'un espace social dominé par la superposition des registres étatiques et magico-religieux. Au Congo, les rapports entre le spirituel et le temporel ne sont pas conçus en termes d'exclusion ou de séparation mais de complémentarité et de chevauchement

Car, la sphère politique ne constitue pas un espace clos, fermé et hermétique aux puissances de l'invisible, mais s'intègre précisément dans ce champ de force avec lequel elle entretient des transactions permanentes. Par conséquent, la société congolaise est marquée par une double dimension qui saisit l'individu en même temps comme sujets des forces de l'invisible et comme élément du champ étatique. L'acteur passe de l'un à l'autre selon une logique pragmatique en choisissant le niveau adapté à la réalisation de ses objectifs.

Dans un article consacré aux rapports entre pouvoirs locaux et secte Njobi dans la partie Nord-Congo, Jonas Tonda décrit les rouages de ce processus :

*« L'Etat et le parti sont distincts de la magie, des fétiches ou de la religion. Mais ils ne le sont que partiellement. La multitude appartenant aux deux registres (le registre magico-religieux et le registre rationnel de l'Etat) explique leur fusion partielle. En effet, si l'efficacité, la réussite ou l'échec des actions et des attentes invisibles dans la sphère étatique (...) dépendent de la « puissance » et des « protections », des stimulants ou de sollicitude des entités magiques et de superposition des deux registres (...) Ainsi, la dynamique des conduites individuelles et collectives repose-t-elle toujours, au moins en partie, sur une longue logique pragmatique qui négocie en permanence, en fonction des contextes, des stratégies et des objectifs visés, la rigidité des cadres, repaires et repères existants (...) C'est sans doute cette négociation permanente qui, dans le contexte idéologico-politique congolais actuel, permet d'expliquer la « fusion ou la confusion » signalée des registres réellement ou apparemment irréductibles ».*

Cependant, l'amalgame des discours politiques et magico-religieux n'a donc rien de stupéfaction. Il renvoie tout naturellement à la dualité ontologique de l'espace social partagé entre les influences du surnaturel et du temporel. Il est ainsi admis que tout acteur politique du premier plan peut le cas échéant

s'adresser à la fois auprès du peuple souverain et des forces invisibles qui gouvernent. D'où la remarque qu'a faite notre interviewée, responsable d'une association à l'une de ses collègues reprochant à D. Sassou Nguesso de s'être livré au culte des ancêtres :

*« Il serait idiot d'interdire à Sassou comme tout autre congolais de s'adresser à un ancêtre mort surtout lorsqu'il a un message à transmettre. Ce n'est pas du fétichisme, c'est une culture dont nous devons être fières ».*

Ainsi, écrivait Carl Gustav Jung :

*« Il est indubitable, par exemple que les symboles archaïques, qui surgissent si fréquemment dans les fantasmes et dans les rêves, sont des facteurs collectifs. Tous les instincts fondamentaux, toutes les structures de base de la pensée et du sentiment sont collectifs. Tout ce que les hommes s'accordent pour estimer universel où général est collectif, de même que tout ce qui est donné, compris, fait ou dit de façon commune et courante » (Jung, 1964 : 77).*

## 1. Quelles peuvent être les conséquences de cette cohabitation

La dualité ontologique ou encore la double dimension de l'espace social porte en elle le risque d'un désintéressement de la part des populations pour la dimension temporelle, par exemple, au sujet de l'élection. Dans la mesure où l'issue du scrutin semble résulter en effet pour une part non négligeable, d'un acte de volition invisible, les citoyens (électeurs) pourraient s'abstenir tout en projetant la main, tentés de se limiter à l'invocation du spirituel, des puissances occultes et se détacher de l'acte lui-même.

C'est dire que, l'idée selon laquelle la consultation électorale serait surdéterminée par l'au-delà peut constituer une menace non négligeable de sortie du champ politique au profit, exclusif cette fois, du spirituel. D'autant plus qu'un certain nombre de leaders nationaux malheureusement encouragent un tel glissement. Dans tous les cas, les partis politiques parviennent jusqu'à maintenant à éviter l'écueil d'une surestimation des forces magico-religieuses par un raisonnement dont le MCDDI n'en fait pas un secret. Les statuts de l'organisation stipulent en préambule :

*« Le pouvoir politique vient de Dieu par le peuple »*

En outre, si le rôle déterminant et fondateur de la volonté divine est ainsi reconnu, l'intervention de l'homme ne s'affirme pas moins nécessaire à sa réalisation. Le citoyen devient le bras séculier du Créateur sans lequel son dessein ne pourrait se concrétiser.

Ainsi, la dualité du champ politique ne conduit pas néanmoins à une démobilisation automatique du citoyen mais requiert sa participation active.

Outre, si la superposition du registre religieux - étatique n'induit pas une « sortie du citoyen », elle n'en bouleverse pas moins la donne politique en imposant au leader de légitimer sa candidature à une élection quelconque au plan spirituel. Chaque leader s'efforcera de démontrer et de convaincre le peuple qu'en le choisissant, le citoyen congolais participera à l'accomplissement de la volonté divine. Cette entreprise pourra se heurter ici, cependant, au système de représentation propre à la procédure électorale. Mode rationnel de désignation des candidats, ce dernier est peu compatible avec le discours de nature spiritualiste ; si la dualité ontologique de l'espace social n'est pas en contradiction avec les schèmes de pensée congolais, elle demeure néanmoins incompatible avec la culture d'origine des processus électoraux.

C'est pourquoi, certains leaders sans doute échoueront dans tous les cas à imposer les problématiques d'ordre éthique se rattachant indirectement à un processus de légitimation magico-religieux ; leurs arguments vont être rejetés par les autres, privilégiant, pour des raisons stratégiques, une lecture occidentale du débat et des institutions électorales. En conséquence, la quête de légitimité magico-religieuse ne peut utiliser les canaux ouverts de la compétition qui lui dénieront toute pertinence.

## **II L'engagement politique de l'Eglise**

L'inefficacité des hommes politiques dans la gestion des affaires publiques est telle que l'Eglise se permette de les interpeler publiquement.

Les appels à la moralité et au pardon dans la politique congolaise tiennent aujourd'hui moins au poids de l'humanité « traditionnelle Kongo » dans les mœurs politiques qu'à l'implication de plus en plus grande de la religion chrétienne catholique dans la vie publique. Cette implication se justifie précisément dans le contexte du Congo par la démission du politique. Aggravation des inégalités sociales, faillite de l'Etat providence, désœuvrement de la jeunesse, etc. sont autant de maux qui assaillent désormais de façon continue le Congo-Brazzaville sans que le politique n'en fasse une cause majeure, se donne efficacement les moyens de les maîtriser sinon juguler l'hémorragie.

Dans un tel contexte, le clergé ne cesse de lancer des appels à la charité et à l'aide aux plus défavorisés. Il s'est lui-même engagé socialement dans les domaines comme la santé ou l'éducation. De nombreuses paroisses dans les grandes villes et communes abritent des écoles et des dispensaires comme

pour remédier à l'inefficacité et l'incapacité des pouvoirs publics à lutter contre l'injustice et l'inégalité des conditions.

Cette intervention vaut à l'Eglise chrétienne congolaise d'être vue, aujourd'hui comme une institution, non pas spirituelle et religieuse, mais plutôt morale et sociale. En ouvrant grandement ses portes, L'Eglise s'est substituée pour les couches défavorables de la population à l'Etat providence. C'est ainsi que l'Eglise semble acquérir au Congo une légitimité qui le donne pleinement le droit d'intervenir sur le champ politique. Et, c'est comme acteur politique désormais, qu'elle interpelle directement le pouvoir.

Comme l'émoi qu'a suscité Mgr Ernest Kombo dans les milieux politiques par ces paroles prononcées à la place mariale à la cathédrale Sacré Cœur de Brazzaville en présence du président de la République Denis Sassou Nguesso et des membres du gouvernement lors de son homélie à la messe de requiem de Mgr Barthelemy Batantou.

*« Son excellence Mgr Barthelemy Batantou notre Doyen, en 42 ans d'épiscopat au Congo, vous êtes le sixième à partir et le premier des six à avoir joui d'une retraite, signe de bénédiction, mais vous êtes témoin qu'aujourd'hui les retraités sont maltraités et vous-même en avez fait l'expérience : au Congo, il n'y a pas de maison pour accueillir les prêtres retraités : il n'y a pas de maison de résidence pour les Evêques retraités. Ce qui vous en étiez et vous en êtes le témoin.*

*Témoin de quatre décennies durant, nous sommes en droit, nous vos cadets de vous considérer maintenant comme notre Messager.*

*Vous diriez à Mgr Théophile Mbemba que la vie religieuse au Congo demeure languissante du côté masculin et dans un brouillard étouffant, du côté féminin. Les communautés nouvelles, comme le pullulement des vierges consacrées, ne sont pas encore une réponse satisfaisante aux besoins de l'Eglise et de la Nation. Lui-même nous a laissé dans cette situation et vous connaissez, en tant que fondateur, mieux que nous vos cadets »<sup>412</sup>.*

Fustigeant les comportements qu'il juge immoraux et déviants des autorités du pays, Mgr Ernest Kombo, ne s'est pas retenu pendant son homélie. Il a fait un état de lieux du Congo. En faisant constater le recul que le pays a

---

<sup>412</sup> Profitant de l'occasion, le gouvernement de la République et le président, dans la Cathédrale pour assister à la messe de requiem, Mgr Ernest Kombo saisit l'occasion pour fustiger les comportements jugés déviant selon son homélie qui gagnent les mentalités. Critiquant ainsi les hommes politiques d'avoir conduit le pays à la dérive, de l'avoir conduit à l'abîme et surtout de se comporter en tyrans et de criminaliser la jeunesse. Il parle alors de la jeunesse qui aurait perdu tout repère de s'être allié avec le diable et d'avoir les mains remplies de sang par des crimes commis. Il évoque les âmes des défunts présidents, et d'autres personnalités assassinées tout au long de l'histoire du Congo depuis l'indépendance. Il invoque le pardon et demande à ces derniers assassinés d'intercéder auprès du père céleste pour le pardon du peuple. La jeunesse aux abois ne sait plus se tenir sinon que commettre les crimes.

enregistré au cours des années écoulées et les guerres civiles enregistrées et subies par le peuple tout au long de l'histoire du pays.

Partant des sacrifices en vies humaines enregistrées de personnalités assassinées, tout au long de l'histoire du Congo. Des défunts présidents Marien Ngouabi et Alphonse Massambat Débat et de toutes les personnalités de l'Eglise décédées. L'assistance écoute religieusement les paroles de l'homélie de Mgr Ernest Kombo. Visiblement, l'on sent une certaine gêne dans l'assistance et les mots du prélat sonnent comme des coups d'épées en plein cœur des autorités politiques. L'occasion était belle<sup>413</sup> car, il n'est pas courant que tous ces gens soient réunis en un seul lieu sauf des cas exceptionnels ou un fait événementiel. Et là c'était les obsèques du doyen de tous les évêques du Congo.

Poursuivait le Prélat dans son homélie à l'adresse au défunt Mgr Barthelemy Batantou :

*« Dites à son Eminence le Cardinal Emile Biayenda<sup>414</sup> que le pays sombre toujours sous une nébuleuse de malédictions : après le sang de Jésus christ, après son sacrifice, beaucoup d'autres victimes innocentes ont suivi, sans assouvir la soif du pouvoir, sans entamer une réconciliation profonde conséquente.*

*Vous diriez à Mgr Benoît Ngassongo que nous, ses cadets sommes incapables d'enseigner et de construire les écoles comme lui. Nous venons de parler des enfants et des Jeunes, mais avec baratins ».*

Ainsi, entre chaque évocation du Prélat, il s'illustrait par le trait d'un constat dont on ne peut qu'observer la clairvoyance et la limpidité. L'assistance ne peut en ce moment-là que de le constater en se disant, si tenté de le faire que les faits le démontrent, et, en restant pantois devant la réalité et le constat sévère qui se défilent sur les lèvres de Mgr Ernest Kombo tout à la lecture de son homélie.

---

<sup>413</sup> Mgr Kombo était conscient du caractère moral de son texte et savait que cela allait lui être reproché par certains et au contraire par d'autres. Disons le texte allait être très commenté dans les rues de la capitale Brazzaville. Car, il avait pris soin de demander à l'assistance avant lecture de son homélie de bien vouloir lui excuser si son texte pouvait gêner certains dans l'assistance.

<sup>414</sup> Le Cardinal Emile Biayenda a été assassiné après l'assassinat du président Marien Ngouabi en 1977. Il faisait partie de personnalités assassinées, à la suite de cet assassinat. Autre personnalité assassinée dans la foulée de cet assassinat du président Marien Ngouabi, son prédécesseur le président Alphonse Massabat-Débat. Le Cardinal Emile Biayenda, rappelons-le ; Il était le seul et l'unique Cardinal que le Congo a eu. Depuis, plus rien. Ce qui fait dire à l'opinion congolaise que c'est la malédiction pour le pays. Pourquoi donner encore un autre alors que le tout premier au lieu de le congratuler, le pays a préféré s'en débarrasser ; le pouvoir politique pour couvrir l'assassinat du défunt président l'a fait assassiner comme un animal et le corps n'a jamais été trouvé.

Comme ce qui suit à propos de ces deux autres Prélats :

*« Dites à Mgr Godefroy Emile Pouati ; sur le front de l'inculturation, vous avez œuvré ensemble qu'il n'y a pas d'héritiers, malgré la technologie et les ordinateurs qui nous encombrant dans nos bureaux. Sur le front des vocations sacerdotales qui étaient son souci primordial, nous avons oublié que la sainteté du Prêtre passe par l'obéissance à son ordinaire.*

*A Mgr Georges Firmin Singa, dites pour ses cadets que nous sommes, que l'Episcopat n'est pas encore considéré comme un service, mais comme un honneur pour lequel, malheureusement nous ne nous efforçons pas de nous qualifier ».*

Il énumère tour à tour les Prélats décédés et constatent avec regrets que ce qu'ils avaient commencé à faire, bien des années après leur décès, il n'y a pas eu d'amélioration. Au pire, les choses se sont empirées. Ce, malgré l'apport de nouvelles technologies. Et, fait part de l'inculturation qui y règne et de la légèreté que l'on pouvait constater au sein l'Eglise chrétienne du Congo.

Effectivement, Mgr Kombo, en profitant des obsèques, voulait délivrer un message fort aux différentes personnalités qui y étaient présentes. A savoir la première d'entre elles, le président de la République et à tout l'ensemble de la classe politique, gouvernement y compris qui s'y trouvaient.

En le disant aussi fortement et, dans un lieu comme celui-ci (la Cathédrale Sacré Coeur) et profitant de son homélie à la célébration de la messe de requiem du défunt évêque, pensait-il certainement les toucher, de les faire prendre peut-être conscience<sup>415</sup>.

Mais la question demeure, est-ce était le rôle ou la place du Prélat encore que de quoi se mêlait-il. Avait-il parlé en tant que citoyen congolais ou voulait-il se glisser dans la peau d'un opposant politique au pouvoir en place. Naturellement ce que le pouvoir en place ne manquait pas d'exploiter.

Si au ciel, il y a un quartier des Prélats, n'oubliez pas de saluer de notre part Nosseigneurs, les Aînés Roch Auguste Nkounkou, Denis Moussavou, Louis Badila, Noël Ognié... votre âge et expérience nous autorisent aussi de vous

---

<sup>415</sup> Certains diront que c'était l'accumulation de silence observé tout au long de l'histoire et ne pouvait plus se taire. Il faut rappeler que Mgr Ernest Kombo avait dirigé les travaux de la conférence nationale avec succès. En tant que Président du présidium, il a empêché la chasse aux sorcières qui semblaient se pointer, il avait calmé les ardeurs et l'impatience des jeunes « loups » congolais rentrés de l'Occident pour l'occasion et des politiques assoiffés de prendre leur revanche. Il avait appelé à la modération si le pays voulait réussir cet événement fondamental pour l'avenir de la Nation. Il ne parlait que de tolérance, de l'acceptation de l'autre et de pardon.

recommander le souci de la nation congolaise. Ici, on aurait dû parler de trilogie déterminante, entendons par là : la coutume, l'Etat et la foi chrétienne. Et vous en êtes vraiment le témoin. Un pont s'écroule, mais soyez ce pont, Excellence Mgr Batantou.

Transmettez nos excuses et nos repentis au Président Fulbert Youlou<sup>416</sup>. La jeunesse aux abois ne sait plus respecter les parents, grands-parents, oncles et tantes. Certains ont même des mains salies par le sang.

Aidez-nous à obtenir le pardon de Dieu et des Ancêtres. Mgr cher « Yaya »<sup>417</sup>, faites tout pour exorciser le pays.

Aux présidents défunts Marien Ngouabi, Alphonse Massambat-Débat, dites que la violence demeure latente dans notre Nation. Est-ce que la concertation à notre niveau est possible, pour nous suggérer les voies et moyens de suivre la devise de cette nation qui est de surcroît parfaitement évangélique : Unité-Travail-Progrès ? Nous comptons sur vous « yaya ». L'Eglise et la Nation congolaises ont soif d'amour, de paix, d'unité comme Sainte thérèse de l'Enfant Jésus, avec le Président Alfred Raoul, nous n'allons pas vous dire : allez et reposez en paix. Nous allons vous demander d'intercéder et d'obtenir pour nous, auprès de Jésus le bon Pasteur, l'estime les uns des autres, l'ardeur à travailler comme vous nous aviez laissé l'exemple.

Si les morts ne sont pas morts, comme l'attestent vos nombreuses créations, avec tous les Ancêtres ici mentionnés, pour nos enfants et nos jeunes ; Introduisez-nous dans le train de la réconciliation totale et profonde. Bon et courageux. On l'a dit vous l'avez été et démontré un jour, en quittant votre lit de malade pour m'accompagner au tribunal : un piège que l'on me tendait, car le devoir de réserve qui me lie jusqu'à la mort m'aurait exposé à l'outrage aux magistrats.

Il concluait son homélie en s'adressant au défunt par ces mots :

---

<sup>416</sup> Mgr Kombo faisait ici allusion aux « journées des trois glorieuses » des 13, 14 et 15 Août. Ces journées ont été décisifs pour le départ du président Fulbert Youlou. Ce dernier fut démissionné suite aux manifestations de la jeunesse de l'époque qui lui reprochait de s'être enrichi et de mener une politique libérale. La manifestation a commencé le 13, menée par les syndicalistes et épaulée par la jeunesse congolaise de l'époque et s'est poursuivie jusqu'au 15 août. Trois jours pendant lesquelles, la jeunesse, mobilisée commençait à tout casser. Il y eut trois morts (syndicalistes : Pierre Ntsiété, Alphonse Raphael Massambat et Paul Tsondé). Devant la paralysie qui commençait à s'installer, le président Fulbert Youlou opta pour une démission. Pour couronner le succès, ces trois journées furent baptisées les « trois glorieuses ». Le président Fulbert Youlou partait en exil pour l'Occident précisément en Espagne où il mourut quelques années plus tard en 1972. C'est dire que non seulement la jeunesse avait manifesté pour chasser le président Youlou, mais aussi, elle a contribué indirectement à la mise en place de la nouvelle politique ; La suite de ça c'est que les nouveaux dirigeants avaient engagé le pays sur la voie socialiste et l'idéologie politique choisie était claire pour une option marxiste. Les choses ne se sont pas améliorées au fond, en plus de ça les assassinats politiques.

<sup>417</sup> En langue nationale, cette expression veut tout simplement dire l'Aîné.



*« Votre bonté et votre générosité, maintenant n'auront plus de limite pour bénéficier avec tous les Ancêtres et les victimes innocents pour plaider la santé de l'Eglise et de la Nation congolaises. C'est seulement en ce moment-là que nous dirons : allez en paix, mais ne nous oubliez pas »<sup>418</sup>.*

Cette homélie avait suscité de multiples réactions dans les milieux politiques. Mgr Ernest Kombo s'est vu reproché beaucoup de choses. A cause de ce discours, le pouvoir avait outrageusement exposé aux médias manipulés, qui le présentèrent comme opposant au régime.

Comme l'on peut constater l'Eglise au Congo-Brazzaville a pris une ampleur inégalée dans la sphère politique. Elle est devenue la voix des sans voix, celle des va-nu-pieds sans défense, ces laissés-pour-compte que les élites ignorent du haut de leur superbe.

L'Eglise congolaise a ainsi renforcé son implantation dans la vie politique du pays qui date, pourrions-nous dire de l'époque coloniale. Car, dès la naissance de la nation congolaise, l'Eglise chrétienne est largement mêlée à la vie politique. Ainsi, un syndicalisme d'obédience chrétienne est déjà opérationnel au moment de l'indépendance avec notamment la CATC (Confédération africaines des travailleurs croyants). Et en 1960, c'est un prêtre, Fulbert Youlou qui va devenir le premier président de la république du Congo.

Après la conversion du pays au communisme, deux prêtres, Louis Badila et Emile Biayenda<sup>419</sup>, incarneront la résistance anticommuniste. Ils seront d'ailleurs arrêtés et incarcérés en 1965. Enfin, avec la chute du régime marxiste, c'est au clergé qu'on fait appel pour assurer la transition démocratique. A ce titre, Monseigneur Kombo a présidé, dirigé les travaux de la Conférence nationale, avant d'être à son tour le président du parlement de transition<sup>420</sup>.

C'est dire que, l'ascendant de l'Eglise sur la nation est tel qu'on fit naturellement appel à un prélat catholique pour présider la Conférence

---

<sup>418</sup> Cette Homélie de Mgr Ernest Kombo, avait, fait beaucoup parler dans les villes comme dans les campagnes à travers tout le pays. Dans un pays, où la rumeur a gardé encore tout son prestige, ce malgré, l'arrivée de la nouvelle technologie, d'autres moyens modernes de communication (Internet et autres). Le peuple Congolais avait eu droit à tous les rumeurs, les bruits de bottes que l'on entendait dans l'imagination et fantasmes de certains. On accusa, Mgr Ernest KOMBO de se comporter non pas comme un homme d'Eglise mais comme un opposant au régime du pouvoir en place.

<sup>419</sup> Ces deux prêtres ! Ils étaient tous les deux originaires du Pool, sud du Congo. Et, ont mené la résistance contre le régime communiste.

<sup>420</sup> Conseil Supérieur de la République (CSR). Le parlement issu de la Conférence Nationale Souveraine. Celui fut dirigé par Mgr Ernest Kombo tout au long de la période transitoire, ayant conduit à l'élection de P. Lissouba en 1992.

nationale qui devait asseoir les institutions démocratiques. Son choix s'imposait parce qu'il était une autorité morale consensuelle et son élection à la direction du présidium de la Conférence nationale est avant tout, comme l'affirme Ndaki, un acte de « mimétisme ». Cette désignation n'était qu'une suite logique, elle intervient et reproduit dans les mécanismes de règlement des conflits politiques une procédure déjà bien enracinée dans les nouvelles traditions politiques africaines. Ainsi, dans le même temps, on avait assisté dans un bon nombre de pays parmi lesquels le Gabon, le Bénin ... des archevêques assurer l'arbitrage politique au milieu de protagonistes irréductiblement antagonistes.

En réalité, le recours au clergé dans le processus du pluralisme politique des pays cités témoigne d'une crise morale comme à bon nombre de nations africaines condamnées à faire appel lors des conflits politiques, à l'arbitrage de l'Eglise qui jouit encore du crédit moral et de la confiance publique dans des sociétés dominées par la corruption, la violence et l'arbitraire politiques. C'est ainsi qu'au Congo, on est parvenu, sans doute par ignorance ou par calcul politique à consacrer de façon officielle, l'Eglise comme organe politique. Son rôle politique s'est trouvé légitimé et renforcé.

Désormais, le clergé congolais n'est plus cet intrus qu'on accusait jadis de jouer les « trouble-fête » dans la vie politique. Comme nous l'a dit, ce vieux à la retraite :

*« Dans les années soixante (60), pour faire face à la persécution dont elle était l'objet, l'Eglise catholique dut faire alliance avec d'autres Eglises locales comme les Evangélistes ou l'Armée du Salut au sein d'un Conseil œcuménique pour pouvoir exister politiquement (...) Aujourd'hui, elle occupe au contraire le devant de la scène politique. Reconnue comme une force socio-politique, elle sert de médiatrice entre les leaders nationaux en cas de conflits. Elle négocie avec le pouvoir pour le compte de la société civile ».*  
(Extrait entretien un ancien haut fonctionnaire à la retraite)

Comme l'on peut constater, l'Eglise, consciente de son image d'autorité morale, à laquelle la nation recourt dans toutes les situations de blocage politiques. Elle l'exploite et œuvre ainsi au Congo-Brazzaville comme une force déterminante dans le jeu politique. Ses incursions dans le domaine politique apparaissent désormais comme tout-à-fait fondé et justifiées.

Que peut-on attendre de cet engagement de l'Eglise dans l'action publique ? Est-ce bien là le rôle ou la place de l'Eglise chrétienne ?

### III Quelles en sont les conséquences : avantages et inconvénients

#### 1. Avantages

L'investissement de l'Eglise dans la vie politique congolaise est un engagement sans aucun doute pour la défense de la justice sociale. Elle prend en effet à bras le corps et courageusement le parti des plus démunis.

Dans ce contexte hostile, ni l'arrestation de prêtres ni même l'assassinat de religieux n'ont pu empêcher sa volonté. Avec la défaillance de l'Etat, l'Eglise a même multiplié ses prises de position anti-gouvernementales, allant jusqu'à mettre à la disposition de l'opinion nationale et internationale en 1990, une réflexion<sup>421</sup> sur les conclusions de la IIème session ordinaire du Comité Central du Parti Congolais du Travail (PCT ; session tenue du 29 juin au 14 juillet 1990). Critiquant directement le monopartisme et l'idéologie marxiste, l'Eglise y revendique la mise en place des politiques de justice sociale et l'instauration du pluralisme politique, au nom du peuple et de la vérité.

Elle dénonçait tout à la fois :

*«Le tribalisme », « l'inconscience des fonctionnaires », « l'enrichissement d'une minorité » et la « corruption ».*

Afin de jouer pleinement son rôle politique, l'Eglise ne s'est pas mise en retrait et s'est impliquée vivement dans la vie nationale aux côtés des « démocrates congolais » pour en finir avec le régime marxiste dont les dirigeants étaient à ses yeux immoraux. Ses critiques redoublant de virulence, elle déclarait à cet effet que :

*«La proclamation d'un athéisme a institué au Congo la pratique d'une amoralité telle qu'on ne fait plus la différence entre le bien et le mal ».*

Cependant, tous ces coups de boutoir que l'Eglise n'avait cessé d'assener au pouvoir de Brazzaville avaient précipité le déclin du premier règne de D. Sassou-Nguesso, au moment même où il s'affaiblissait, obligé de renoncer une partie de sa souveraineté en matière politique sociale et économique au profit du Front monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

---

<sup>421</sup> Dans sa conclusion, l'Eglise critiquait ouvertement les politiques menées par le PCT et accusait le pouvoir de Brazzaville de tenir le peuple pour immature, de l'infantiliser et de l'aliéner derrière l'idéologie marxiste-leniniste. *Semaine africaine* du 29 Août 1990.

Mais, quand l'ouverture politique sitôt acquise a tourné en cauchemar en exhumant les passions communautaires, héritées du passé que le régime du parti unique ou le monopartisme avait jusque-là su contenir par l'union forcée de tous les fils du pays, l'Eglise s'est engagée auprès des victimes. Elle a ouvert grandement ses locaux et a accueilli ainsi les réfugiés en leur apportant de l'assistance. Dans le même temps, elle contribue efficacement pour l'arrêt des hostilités.

L'Eglise se fait remarquer toujours par ses revendications de justice sociale et d'égalité. Ainsi, Mgr Milandou<sup>422</sup> plaide auprès des autorités pour le droit de tous à l'éducation, n'hésitant pas à porter des jugements très sévères à l'égard du gouvernement. En déclarant par exemple :

*« Il n'y a pas de véritable enseignement depuis la nationalisation des établissements catholiques en 1965 ».*

Comme, l'Etat ne se montre guère capable, c'est l'Eglise qui se place en bonne position pour défendre l'idéal de justice, en matière de santé, d'éducation et de formation. Elle apporte une aide et un soutien logistique à des ateliers d'apprentissage pour l'insertion professionnelle des jeunes. En tant que président de la conférence épiscopale, Mgr Anatole Milandou parvient même à signer avec les autorités congolaises une convention scolaire, prévoyant la rétrocession à l'Eglise des écoles primaires préalablement nationalisées. Parallèlement, le réseau chrétien de Caritas de son côté se mobilise pour répondre à l'urgence. C'est dans ce contexte que l'Eglise en devienne par la carence étatique constatée une véritable institution de salut public.

*« C'est la vieille morale du don devenu principe de justice »* dira Marcel Mauss.

Ce qui n'est pas une surprise de la part de l'Eglise. Sauf que l'on voit s'institutionnaliser ici, une théorie de l'aumône.

*« L'aumône est le fruit d'une notion morale du don et de la fortune, d'une part, et d'une notion de sacrifice d'autre part »* (Mauss ; 1950 : 169).

L'Eglise soutient également des actions d'animation locale et d'information à l'endroit du public. Son journal d'information *« La Semaine africaine »* a résisté à tous les régimes politiques. Ni le régime marxiste, ni

---

<sup>422</sup> Evêque de Brazzaville, originaire du Pool, au sud du Congo. Mgr Milandou se distingue par ses interpellations à l'endroit du Gouvernement. En réclamant sans cesse le droit à l'éducation, à la prise en compte de droits des plus démunis. Ce dernier s'était par ailleurs, illustré en ouvrant grandement les portes des Eglises de la Capitale pour accueillir les sinistrés lors des différents conflits que le Congo avait connus.

les troubles socio-politiques à répétition n'en sont venus à bout. Il symbolise au Congo-Brazzaville la résistance à l'oppression politique et la défense de la liberté de pensée et d'expression.

D'ailleurs Wagret évoquait à propos du Journal en 1963 :

« *C'est le journal le plus représentatif de l'opinion congolaise* »<sup>423</sup>.

Alors que les partis politiques s'entredéchirent pour le pouvoir, le clergé reste résolument engagé auprès des laissés-pour-compte de la société.

Il est vrai que les passions politiques soulevées ont parfois déteint sur l'action de l'Eglise. Certains de ses fidèles n'ont pas toujours su y résister et les différentes consultations électorales ont fait apparaître des tensions et les divisions. Car, comme le dit Jonas Tonda :

« *A ce moment-là chacun a retrouvé son clan, sa région, orientant de tordre la main de Dieu pour obtenir la réponse voulue* ».

Toutefois, il est clair que l'on ne peut pas balayer d'un revers de main l'effort entrepris par l'Eglise congolaise pour la justice sociale dans ce pays.

Est-ce à dire que l'Eglise est devenue une pièce maîtresse de l'évolution politique congolaise ? Un partenaire pour lequel, la classe politique ne peut entreprendre quoi que ce soit sans pour autant le solliciter ? Faut-il compter sur l'action du clergé congolais pour la paix et la justice sociale dans ce pays ?

## 2. Inconvénients

L'action de l'Eglise pour la justice sociale est sans nul doute animée de bonne intention. Mais, elle se révèle destructrice pour la consolidation de la paix au Congo.

En effet, il est permis d'en douter de l'efficacité de cette action à long terme et surtout pour une nation qui se donne l'ambition de l'émergence d'ici quelques années. Car, en s'ingérant à la vie politique, l'Eglise ruine en même temps les efforts du pays dans sa construction laborieuse. Elle fait valoir la morale dans la gestion de l'Etat, ce, au détriment de la loi et de la prééminence du droit. En ce sens, elle fait passer en premier voire légitimer le sentiment sans cesse des hommes qui refusent l'application de la loi et

---

<sup>423</sup> (Wagret, 1963) *Semaine africaine* est un journal bihebdomadaire de l'Eglise catholique et le plus ancien des journaux de la presse écrite que l'on trouve sur le territoire congolais. Ce journal a accompagné l'histoire politique du Congo, depuis son indépendance, jusqu'à nos jours. Aux yeux des Congolais, il est perçu comme le journal le plus crédible.

compromet ainsi tout effort que la société bâtit ; à savoir la formation des citoyens.

Bien que moralement louable et appréciable, l'action de l'Eglise s'avère donc politiquement désastreuse. En appelant inlassablement au pardon au nom de l'amour du prochain et de la Paix, l'Eglise remet en cause la justice qui, elle, relève du droit et donne sa spécificité à l'Etat. De la même manière, l'humanisme chrétien œuvrant contre le droit (la loi) qui seule peut souder la nation congolaise et la sortir de ses divisions partisans.

En agissant de la sorte, l'Eglise fait valoir le règne moralisateur dans la vie traditionnelle. Ce qui fait que l'Eglise sans s'en apercevoir se dresse comme obstacle à la paix, et à la justice, laquelle normalement devrait fonder l'ordre social, sur l'idée même d'une société humaine dotée des droits inaliénables et non sur le sentiment entretenu de l'amour du prochain.

En outre, lorsque l'Eglise insiste sur le bien-fondé du pardon dans l'arbitrage des conflits politiques, l'Eglise congolaise procède ainsi à la négation de la Loi voire de l'Etat de droit et fait, par conséquent, sans s'en rendre compte certainement obstacle à la paix.

Ainsi, la gestion de l'Etat et donc toute la vie politique, est depuis un moment appelée à se laisser régir par la fraternité et la moralité qui ne font qu'éloigner la perspective d'une société paisible où tous les hommes sont dotés des mêmes droits.

L'issue de la Conférence nationale en est illustration, qui, au nom de la réconciliation, fut dominée par l'amour chrétien.

Plébiscité à la tête de cette conférence nationale, Mgr Ernest Kombo, n'hésita pas à transformer, la conférence en un gigantesque rituel religieux. La Conférence nationale était vite devenue le lieu des confessions publiques, offrant aux personnalités compromises dans les assassinats politiques, détournements de fonds et autres scandales publics l'occasion de procéder à un examen de conscience. Elle substitua à la recherche de la vérité et de la justice une cérémonie de réconciliation et d'unification. La Conférence nationale est ainsi arrivée à la fin des travaux, sans ordonner ni enquête, ni jugement, seulement par un lavement des mains, qui selon, les dires de Mgr Kombo, censé purifier les esprits.

Plus encore, les Congolais ont à l'esprit cette scène « abracadabrantique », se souviendront que quand R. Massema<sup>424</sup> qui présidait la Commission ad hoc

---

<sup>424</sup> Telle était grande la tâche confiée à R. Massema ! Il faisait partie de la vague des congolais qui étaient rentrés de France à la faveur de la conférence. Bruyant pendant les assises et s'est vu confier la tête de la commission,

des assassinats a souhaité faire venir (convoquer) le président D. Sassou-Nguesso pour qu'il vienne répondre de ses accusations devant la justice de son pays, l'évêque d'Owando le rappela à l'ordre en invoquant ces paroles bibliques :

*« Alors ainsi vous voulez voir vos pères nus ? Voulez-vous subir la malédiction de Cham ? ».*

C'est ainsi qu'une génération d'hommes politiques vexés et revanchards a été reconduite au pouvoir déclenchant, du fait de leurs antagonismes séculaires, non moins de deux guerres civiles depuis 1993.

Ce qui nous amène à dire que Mgr Kombo (évêque d'Owando), en préférant l'absolution au détriment de la sanction légale n'a fait qu'ôter aux institutions démocratiques qu'il était censé établir leur seule arme efficace, le droit. Il a légitimé sans le vouloir le discrédit de la loi en faveur d'un pardon. Alors même que la loi, elle, est censée structurer l'ordre étatique tandis que le pardon, lui, relève davantage de la subjectivité et surtout de l'individuel.

Dès lors, la nouvelle société qui devait rompre avec les pratiques tant décriées de l'ancien régime a plutôt reconduit l'impunité du politique. Au Congo, les troubles socio-politiques qu'a connus le pays dans les années quatre-vingt-dix (90) tiennent essentiellement lieu ou encore leur source pour ne pas dire justification à cette négation du droit et au non-respect de la loi, qui paradoxalement avait caractérisé l'acte fondateur du pluralisme politique qui était la Conférence nationale.

Il en résulte que les hommes politiques continuent à bénéficier ou encore jouir de pardon sans limite, même après les troubles socio-politiques déclenchés par la rivalité de ces mêmes hommes et leaders nationaux.

Enfin, inconfortable, destructeur et inadapté à la vie publique, le pardon accordé par le prélat au nom de la nation s'est donc avéré politiquement dévastateur. Il ne pouvait en être autrement c'est-à-dire porteur de sens en politique parce que le pardon est plutôt un acte moral. Il est personnalisé et tient sa justification sur une reconnaissance du tort causé par le coupable, ce qui n'a jamais été le cas, ou encore obtenu à la conférence nationale de la part des accusés.

De même l'on se souviendra de P. Lissouba qui, visiblement agacé et gêné, par son interpellation daigna à peine s'expliquer sur sa responsabilité de

---

chargée d'éclairer l'opinion sur tous les assassinats politiques depuis l'indépendance du pays. D'ailleurs, l'opinion congolaise a constaté avec effarement qu'aucune lumière n'a été apportée en ce qui concerne des assassinats dits politiques par cette commission. Tous les intervenants (convoqués) les mises en cause ont essayé d'apporter les témoignages contradictoires, n'aidant vraisemblablement pas la commission à aller au bout des investigations.

Premier ministre dans l'enlèvement, suivi de l'assassinat, en 1965 de trois hauts fonctionnaires à savoir Joseph Pouabou, premier Président de la Cour Suprême, Lazare Matsocota, Procureur général de la République et l'ex Abbé Anselme Massoueme, directeur de l'information. L'absence d'aveu était même significative et montrait par là même qu'au niveau moral, le pardon a été un échec. Les politiciens congolais n'ont jamais adhéré au pardon qui leur était accordé facticement.

C'est pourquoi, au lieu d'éradiquer leur désir de vengeance, le pardon n'a fait que leur confirmer le sentiment « d'intouchabilité » en leur signifiant une impunité tout en frustrant le citoyen de toute justice. Car, les mêmes hommes qui ont bénéficié du pardon, ont fini par armer des milices privées et déclencher des affrontements qui aboutiront à la déstabilisation du pays.

C'est dire que le pardon comme l'impose l'Eglise, condamne le pays à l'éternel recommencement. Loin d'être un signe de sagesse politique, il révèle tout simplement le manque de courage de la nation pour prendre la loi pour ce qu'elle est, à une règle universelle qui s'applique par principe, au-delà des considérations et sentiments personnels.

« *La religion a comme fondement la distinction entre le sacré et le profane* » nous dit Durkheim (1912). Visiblement en ce qui est de l'Eglise chrétienne congolaise, ce principe élémentaire n'est pas encore intériorisé.

### 3. L'infantilisation des masses

L'incursion sans cesse de l'Eglise dans le domaine politique présente un autre inconvénient. Car, si le clergé garde un ascendant sur les populations du fait de son attention et surtout de son soutien aux populations les plus démunies de la société, il les tient par là aussi moralement sous sa dépendance. En effet, en jouant sur le registre de la subjectivité, l'Eglise exerce sur elles une domination mentale et psychologique qui conduit à leur infantilisation. Par là même, l'Eglise les maintient sous tutelle et entretient de ce fait leur « infériorité » qui fait précisément dépendre leur jugement d'un maître, en l'occurrence spirituel.

Invités sans cesse à croire en une manifestation divine et à compter avec l'action surnaturelle de la prière, les populations passent le plus clair de leur temps à organiser des séances de prière : veillée de prière, retraite spirituelle...etc. où l'invocation de Dieu est censée produire ce que normalement le travail seul fournit.

C'est dire que, le peuple n'étant pas maître de son jugement, il s'attache alors aux croyances magico-religieuses. En ce sens, l'Eglise empêche et freine l'émancipation des esprits et entretient l'ignorance ou encore de



l'obscurantisme qui fait aimer la paresse ou encore l'ignorance au point d'écarter même le désir d'en sortir.

Ainsi, le charlatanisme au Congo se nourrit de cette crédulité, comme on en voit dans les quartiers de Brazzaville et de Pointe-Noire. Des hommes d'Eglise à la recherche du gain, mal intentionnés venus de l'autre rive de la République Démocratique du Congo (ex Zaïre) « Faux pasteurs ». Le cas du légendaire pasteur Jésus ressuscité<sup>425</sup>. Ce pasteur qui a érigé longtemps sa petite chapelle à Maman Mboualé<sup>426</sup> s'était rendu célèbre par ses « miracles » et ses discours prophétiques endiablés. On lui attribuait des pouvoirs permettant de guérir et de neutraliser les mauvais esprits. Ses prétendus aptitudes à opérer des miracles ont attiré vers lui des foules entières venant de tout le pays à la recherche d'une bénédiction salutaire.

Pour Weber, disaient Hervieu-Léger et Champion :

*«Le champ religieux se présente comme l'espace où se joue la concurrence des spécialistes religieux : prêtres, prophètes, magiciens pour la possession monopolistique et la préservation d'un pouvoir : celui de mettre les fidèles laïcs en relation avec les puissances surnaturelles. »*

Mais c'est peut-être par son apport « sémantique » que le discours prophétique est le plus mobilisateur. En effet, la particularité du millénarisme est de faire sens, de donner un corpus de représentations signifiantes dans un univers social dont les repères sont de plus en plus minés par la crise économique et spirituelle, autant que par le caractère étranger des structures de pouvoir.

Comme l'énonce Cohen :

*« Les prophètes n'offraient pas seulement à leurs disciples une occasion d'améliorer leur sort ou d'échapper à des angoissantes pressantes, mais aussi la perspective d'accomplir une mission fixée par Dieu, capitale et prodigieuse (...) Ce qui distingue ces mouvements, c'est précisément cette façon de conférer à des espoirs ou à des conflits sociaux une signification transcendante, le mystère et la majesté du drame eschatologique »<sup>427</sup>*

---

<sup>425</sup> Pasteur Jésus ressuscité. Tel était ainsi le nom pour lequel, il s'est fait connaître auprès des malheureuses populations congolaises. De nombreuses jeunes filles y avaient élu domicile dans sa petite église. Il était le pur produit du courant millénariste Kongo. Comme dans ces allucinations, les fidèles croyants sont des inconditionnels. Et le fameux pasteur, était à leurs yeux le prophète, l'envoyé spécial de Dieu, venu sur terre pour les extirper du monde satanique des pécheurs dans lequel, ils subissaient les injustices et les méchancetés.

<sup>426</sup> Le nom d'un quartier de l'Arrondissement 6 Talangai à Brazzaville.

<sup>427</sup> N. Cohen, Les fanatiques de l'apocalypse, Courants millénaristes révolutionnaires du XIe au XVIe siècle..., op., cit.

Cet homme prétendument pasteur a ainsi exercé une domination sur les populations en inspirant la crainte par son pouvoir. Les Eglises de la place n'ont bien sûr jamais dénoncé publiquement les aptitudes à opérer des miracles que les populations congolaises reconnaissaient aux fameux pasteurs. C'est pourquoi ce pasteur, qui fut finalement arrêté par les autorités et renvoyé dans son pays 1989, continue à faire des émules dans les esprits de certaine catégorie de population. Ainsi, il se trouve régulièrement un envoyé de Dieu qui draine des foules entières en prétendant guérir les paralytiques, prémunir contre les effets de la sorcellerie ou préserver chacun d'un mauvais sort, voire guérir du sida.

#### 4. Deux sphères étrangères et opposables : Vertu morale et vertu politique

Pourtant, malgré toutes les déconvenues enregistrées tout au long de l'histoire du Congo-Brazzaville et surtout après la tenue de la CNS, la classe politique continue à ériger le pardon comme mode de règlement de conflits. C'est maintenant au pouvoir du pardon que ces hommes demandent d'unifier la société congolaise et de régir le droit. Parce que nous dit Obénga, historien et conseiller spécial du président de la République :

*«Le pardon demandé en toute humanité au peuple signifie que les régions, les ethnies, les villages, les villes, les chemins peuvent s'ouvrir encore, dialoguer, tenir conversation, palabrer, construire demain ensemble. Toutes les déclarations, tous les excès d'accord, à demander au peuple congolais, pour toutes destructions subies, les assassinats, les crimes, les viols, gaspillages de la jeunesse congolaise, peines, les haines, les incompréhensions, les fanatismes, aveuglements et autres inconsciences collectives. »<sup>428</sup>*

En conséquence, la vertu morale du pardon ainsi élevée à un statut juridico-politique interdit la reconnaissance du bien-fondé même, de la vertu proprement politique. Elle nie de ce fait, la spécificité même de la sphère politique et pervertit ainsi la logique. Car, vertu morale et vertu politique restent étrangères l'une et l'autre.

*« Ce que j'appelle la vertu dans la République, disait Montesquieu, est l'amour de la patrie, c'est-à-dire l'amour de l'égalité. Ce n'est point une vertu morale, ni une vertu chrétienne, c'est la vertu politique. »<sup>429</sup>*

---

<sup>428</sup> Théophile Obénga, Colloque Universitaire, Brazzaville, 2001.

On peut aussi lire l'intégralité de son intervention dans la publication du Journal : *Les dépêches de Brazzaville* du 12 Août 2001

<sup>429</sup> Montesquieu, L'Esprit des Lois « Avertissement de l'auteur » Souligné dans le texte. Sur la vertu politique selon Montesquieu. On peut lire également avec intérêt le commentaire de Pierre Manant, *La Cité de l'Homme*, Paris,

En réalité, la vertu morale dont relève le pardon est le rejet de ce qui afflige, de ce qui punit et fait souffrir. Elle repose sur la compassion et l'intersubjectivité. Ici, prévalent la pitié et l'amour du prochain. Alors que la vertu politique est un amour d'un autre type. Elle est l'amour de la loi qui oblige, l'adhésion de tous les hommes à une règle, qui contraint et n'entend faire passer en premier ou encore valoir que le droit pour l'intérêt de tous.

C'est pourquoi, aller jusqu'à « domestiquer » la politique à l'exigence morale, à l'instar de l'Eglise congolaise qui fait passer en premier lieu la vertu morale dans les crises politiques nationales, revient à nier le propre ou encore l'essence même du politique. Cela dénature le sens du politique et entrave, au Congo, l'avènement de l'Etat moderne fondé sur le caractère universel et l'application de la loi. Car, si la morale a pour guide la conscience qui vise le règne des fins, la politique est l'œuvre de la raison qui entend penser sur le vécu et améliorer la vie réelle des populations.

Cependant, à défaut de ne pas avoir pu distinguer la vertu morale de la vertu proprement politique, l'Eglise et les acteurs politiques encouragent l'intégration de la subjectivité dans la logique de l'Etat. C'est lui qui est alors censé régir les lois et la vie publique.

C'est dire que le politique ne peut pas s'inspirer de la morale ou se laisser régir par elle sans pour autant perdre son sens. Car en fait, la vertu morale produit des effets contraires lorsqu'elle est déplacée au-delà de l'action individuelle de l'homme vers la sphère politique. D'où il ressort que le pardon ne saurait produire au Congo ce que les populations en attendent, à savoir instaurer l'Etat moderne c'est-à-dire de droit et décriminaliser la vie politique.

De ce fait, tous les efforts réalisés sur la base de la morale pour restaurer la paix civile et réussir la réconciliation nationale n'ont jusque-là été que des coups d'épée dans l'eau<sup>430</sup>. Les passions politiques sont restées meurtrières et se ravivent à la moindre occasion, défiant chaque fois le bon sens et la juste mesure.

En réalité, la sphère du pardon et celle de la politique relèvent de genres différents incompatibles ; tout à fait opposés l'un et l'autre. Alors que le pardon repose sur l'aveu qui préserve ou encore fait échapper le coupable de la punition et, de ce fait, fait donc appel à la conscience morale. A contrario, il s'agit en politique d'établir des responsabilités et de sanctionner le non-

---

Flammarion, 1997.

<sup>430</sup> Tout cela s'est passé bien entendu avant l'implication, l'initiative des femmes. Encore que ! Il faut juger cette réussite des femmes dans la durée. Si, enfin ! Les hommes politiques ont compris définitivement que leur comportement est criminel.

respect des règles pour rappeler à la société toute entière le sens des limites et indiquer par la même occasion ce qui est précieusement impardonnable.

Toutefois, il serait vain et contre-productif de tirer argument de l'obstacle politique que représente l'implication du clergé ou encore de l'Eglise voire de la religion chrétienne dans le processus d'émancipation de la nation pour renouer avec l'anticlérisme des années soixante (60) qui a valu à l'Eglise d'être frappée d'ostracisme au Congo.

En effet, l'accès au pouvoir de l'Abbé Fulbert Youlou en 1960, avait conduit à identifier l'Eglise au pouvoir politique. De ce fait, c'est toute l'Eglise chrétienne qui fut jugée responsable de la corruption et du détournement des biens publics qu'on reprochait à ce régime du Président Prêtre.

Cependant, la révolution populaire de 1963 contre le pouvoir de Youlou s'était ainsi traduite par des réactions anticléricales qui, au lendemain du renversement du pouvoir de Youlou, avaient abouti à exclure l'Eglise de toute participation à la vie nationale. On fit de l'anticlérisme une politique. Ce qui autorisa tous les excès : incarcération des prêtres congolais les plus influents, Louis Badila et Emile Biayenda, expulsion des prêtres étrangers et interdiction d'y résider sur le territoire national. Enfin, naturalisation des écoles catholiques en 1965, la dissolution des organisations de jeunes d'obédience chrétienne : Scouts, Cœur vaillants, Âme vaillantes, etc.

Par ailleurs, toutes ces mesures n'ont pas pourtant entraîné le progrès politique qu'attendait le pays. Et chacun s'accorde à reconnaître aujourd'hui que l'exclusion de l'Eglise du jeu social fut une des causes de l'aggravation de la crise de la nation congolaise. C'est d'ailleurs à l'Eglise que s'en remettent, de nouveau les populations, obligeant les élites à prendre acte de leur échec et de leur incapacité à répondre aux besoins du pays.

C'est dire que, l'Eglise reste ici, l'indicateur majeur des tâches que les pouvoirs publics ont à accomplir. C'est pourquoi aussi l'objectif du politique ne doit pas être d'écarter l'Eglise du jeu politique par la force, comme ce fut le cas dans ce pays en 1963, mais de l'en évincer par l'émulation.

Il s'agit pour l'Etat d'entreprendre des œuvres sociales de qualité en direction des populations pour détourner ces dernières du giron de l'Eglise et ainsi anéantir son attrait politique.

Pour ce faire, l'Etat doit cesser de s'enfermer dans la sphère strictement politicienne, ou il épuise son énergie dans les tractations et de négociations permanentes sur le partage du pouvoir, pour rétablir au contraire un lien avec la société civile. C'est en développant un programme social et en ouvrant les

possibilités de l'Etat, confisqué par les élites, à l'ensemble des couches sociales que le politique pourrait espérer ramener l'influence de l'Eglise à sa juste proportion. C'est dont jouit l'Eglise pour la reléguer dans le champ strictement religieux. L'enjeu face à l'Eglise est donc de contenir son activité dans la sphère de la spiritualité.

EN GUISE DE CONCLUSION GENERALE

L'objectif de cette étude était modeste et relativement simple ; il devait répondre à la question de savoir par quels facteurs socio-historique, l'implication des femmes dans la résolution des conflits trouve place au Congo.

L'analyse nous a fourni une réponse pertinente :

Au Congo l'intervention des femmes dans la résolution des conflits correspond avec l'ascension d'une nouvelle force émancipatrice ; celle de l'élite féminine.

Il s'agit d'une fraction des femmes leaders dont la genèse révèle un type particulier de socialisation politico-associatif : contact structurels avec des groupes de femmes et associations féminines.

Nous en avons logiquement conclu que l'intervention des femmes dans la résolution des conflits procède de l'inefficacité des politiques à régler des conflits auxquels, ils ont créés.

Cette analyse nous a mené à souligner certaines constantes et à retenir quelques propositions en guise de conclusion générale.

## I Bilan

### A Acquis

Une étude de sociologie politique (sur le Congo-Brazzaville) ne peut faire l'économie de certaines variables.

#### 1) La structure démographique

Au Congo-Brazzaville, plus de la moitié de la population a moins de 25 ans. Le Congo est donc essentiellement jeune<sup>431</sup>.

---

<sup>431</sup> On comprend aisément la mobilisation de la jeunesse congolaise dans les crises socio-politiques qui ont secoué le pays à chaque fois. Cette jeunesse autrefois, perçue dans les années 60 comme les défenseurs de la nation

## 2. L'Importance de la scolarisation

Plus de 65% des enfants en âge d'aller à l'école sont scolarisés<sup>432</sup>

## 3. Le poids de la dépendance économique

L'économie congolaise est, comme l'a souligné Babassana, une économie extrovertie ; du même coup, la sociologie politique du Congo est aussi sociologie politique de la dépendance.

De ces données fondamentales résultent des propositions explicatives.

### B Propositions

#### De l'influence de la nouvelle élite féminine sur le champ sociétal

Les femmes influent d'autant plus sur la jeunesse que :

- a) La structure démographique révèle son importance numérique
- b) Le taux de scolarisation du pays est élevé.

Ces limites ont suggéré la proposition suivante :

#### Du poids de la démographie, de l'économie et de la scolarisation

La structure démographique, la dépendance économique et le taux de scolarisation n'influent pas directement sur le conflit.

En revanche, cette partie du texte nous a permis de conclure que les facteurs par lesquels, l'implication des femmes dans la résolution des conflits au Congo-Brazzaville, trouve place ne sont intelligibles que par l'analyse des conditions objectives et subjectives au sein desquelles, elle émerge

---

congolaise. Elle a été laissée de côté au début des années 90 et cette masse de la jeunesse surabondante est exploitée par les politiques et, elle en est devenue vite influençable.

<sup>432</sup> Ce taux ne dit rien de la qualité ou de la formation réelle de ceux qui bénéficient de la scolarisation.

Une étude qualitative ramènerait probablement ce taux à des proportions plus modestes



historiquement.

Ensuite, nous avons également expliqué que le Congo-Brazzaville est un pays jeune et cette jeunesse est en majorité scolarisée. Ce qui explique leur intérêt à la politique. A contrario, de l'exploitation que font les acteurs politiques de cette jeunesse, désireuse.

Enfin, l'étude sociographique ne suffit pas à elle seule d'expliquer comment l'implication des femmes a pris corps comme recours nécessaire dans la résolution des conflits. Pour cela, il a fallu que nous procédions à l'étude de la situation sociale de la femme congolaise, il ressort que la femme congolaise reste discriminée malgré les lois et la protection que lui assure la constitution. Dans la réalité, la situation est loin des textes et lois adoptés. Les femmes continuent à être victimes de la domination masculine et subissent encore le poids de la tradition fondée sur l'hégémonie patriarcale.

Il est maintenant possible d'apporter des premiers éléments de réponse à la question que nous posons en introduction : Comment dans un univers étatique qui ne fait pas sens, les femmes ont pu intervenir dans la résolution des conflits au Congo-Brazzaville ? Par quel mécanisme cette implication s'est imposée à tous et pour prendre ainsi corps comme moyen (voie) légitime pour sortir le pays des crises en cascade ?

Il apparaît en premier lieu que les changements politiques intervenus au Congo au lendemain des années 90, au lieu d'être l'occasion d'imprimer à l'action politique le souci de la justice sociale, ont été plutôt exploités par les acteurs politiques comme aubaine pour opérer la « tournante du pouvoir », laquelle voudrait que les hommes se succèdent entre eux et jouissent tour à tour de l'accès aux commandes de l'Etat.

De ce fait, le pluralisme politique qui devrait permettre d'entrer dans l'ère nouvelle, n'a fait qu'occulter la question de l'inégalité et de l'injustice dont sont victimes en majorité les femmes au sein de la structure socio-politique congolaise.

Il a surtout libéré les passions politiques au point d'exacerber les luttes contre les ethnies pour le contrôle du pouvoir.

Contenues jusque-là par la longévité du régime monopartisme qui condamnait l'ensemble des acteurs régionaux à la collaboration forcée, ces luttes ont éclaté au grand jour, dès les premiers signes du passage au pluralisme politique. Les guerres civiles qu'a connues le Congo-Brazzaville ne sont pas de nature tribale mais des ambitions égoïstes des acteurs politiques de la nation qui ont la main mise sur l'Etat et qui, pour mieux en jouir, infantilisent les populations et marginalisent les va-nu-pieds de la

nation. Cet échec a mis au jour l'insouciance des acteurs politiques quant à la prise réelle et effective aux besoins des populations et des souffrances auxquelles celles-ci sont confrontées.

Les femmes étant victimes de cette barbarie de la bêtise humaine, se voient détruire en elles et autour d'elles cette part inaccessible et fondatrice de leur être qui en fait des individus parmi d'autres tenus ensemble par des liens, par une communauté des valeurs : culture, histoire, pensée, langue, etc. « *Ce qui est atteint, c'est le sentiment d'appartenance à une espèce commune* » (Miatoko-Mianzaeza, 2003).

Dès lors que les comportements se forment pour tirer voire sortir le pays de la barbarie. La nouvelle élite féminine a su contourner ces obstacles en passant par le biais associatif et prendre la mesure de la situation pour en appeler les hommes à la table de négociation.

L'imagination et la lucidité des femmes en témoignent leur marche depuis la période précoloniale et postcoloniale, tout comme leur subtilité, leur savoir faire et leur sens élevé de la vie. Contrairement aux idées négatives véhiculées par l'idéologie dominante qui fait d'elle des incapables. En ce qui concerne, le Congo-Brazzaville, elles ont montré qu'elles y ont toujours été des éléments efficaces aux multiples qualifications.

« *Leur pluridisciplinarité adaptative à tous les rôles que leur confiait la société, n'a eu d'égale que les mesures prises en amont pour les former, à travers des processus initiatiques, variés et complexes, afin de répondre aux exigences du développement de leur communauté* » (Dambendzet, Diazinga, Gamassa, 2011).

Dans les divers rôles et fonctions qu'elles devaient assumer, les femmes ont eu l'attitude de l'architecte, face à sa création, laissant éclater sa spécificité, son savoir, « son génie ». Dès lors l'amélioration de leur situation, la promotion de leurs droits, l'évolution de leur statut et de leur place dans la société congolaise passeront par la définition et l'élaboration des politiques globales touchant aux différents aspects de la vie, sans exclure la femme.

Pour ce faire, il est nécessaire que les femmes soient présentes dans les sphères de décisions afin qu'elles contribuent à influencer les décisions à prendre concernant la vie de la société.

Le renforcement de leur pouvoir politique et économique paraît à cet égard mieux couvrir leur ambition de participer à la construction d'un monde fondé sur les valeurs de justice sociale.

Leur conscience et le sens élevé de responsabilité à préserver la vie qu'elles donnent, s'est révélé pendant les conflits socio-politiques, face à l'intensification des violations et de la barbarie, elles n'ont pas hésité à franchir les zones des conflits, aller à la rencontre des belligérants, d'interpeler les hommes politiques et de s'impliquer directement étant que partenaires indispensables.

D'où la nécessité de repenser en profondeur la société congolaise en tenant compte de la contribution que les hommes et les femmes pourraient apporter chacun dans un esprit de complémentarité.

Par où le besoin de former les femmes, de les préparer à assumer efficacement leurs responsabilités devient une exigence.

Enfin, la culture est partie indissociable de l'être. Ceci explique les différences quant à l'intégration des phénomènes sociaux. Chaque personne réagit naturellement à la violence et au stress, en fonction de sa culture, de ses croyances religieuses et spirituelles, du degré de support psychologique et social qu'il reçoit de sa personnalité, de son histoire qu'il a déjà subi de son « monde intra-physique » et interpersonnel, etc.

La culture joue de ce fait, un rôle très important dans les différentes représentations dont dispose chaque société. Ces représentations constituent en effet, le cadre de référence à partir duquel, les victimes interprètent la réalité passée et présente et reconstruisent leur avenir.

Par ailleurs, l'horreur vécue par les femmes lors des événements sanglants qu'a connus le Congo a marqué de façon prégnante toute une société. Ces stigmates risquent de transmettre sur plusieurs générations, si cette dernière n'y prend pas garde. Ce qui s'impose aux uns et ne peut s'élaborer, passera d'une génération à l'autre tel quel, sans transformation, dans les avatars du développement psychique des descendants.

Par-delà, les traumatismes de la victime, c'est de la structuration même du sujet et ses possibilités relationnelles qu'il s'agit non seulement au niveau personnel et familial, mais au niveau sociétal. Ainsi, le passage d'une catastrophe individuelle ou familiale à une catastrophe collective est en fin de compte très fragile. Au pire, c'est la société elle-même qui fait les frais de ce sacrifice

En outre, nous avons voulu éclairer un phénomène répandu au Congo-Brazzaville, selon lequel, les femmes congolaises auraient un statut privilégié, de pouvoir social prépondérant des femmes. Idées malheureusement répandues et partagées par certains hommes.

Ces allégations n'étaient que des représentations conformes à l'image qu'une société veut donner d'elle-même. Les femmes nous paraissent plutôt manipulées par une sorte de stratégie sociale patriarcale qui ajoutait ainsi une pierre supplémentaire à la construction de la domination symbolique des hommes.

La mise en évidence des violences et discriminations a été finalement la démonstration la plus simple à mener. La rigueur méthodologique à laquelle nous nous sommes astreints ainsi que l'ampleur du phénomène mis à jour nous permettent d'affirmer sans équivoque la réalité de ces pratiques coercitives et d'utiliser ce fait comme une base indiscutable de notre interprétation d'un statut de dominé pour les femmes dans cette société.

De nombreuses femmes congolaises sont indéniablement victimes de violences et discriminations en particulier.

Le décalage entre l'ampleur du phénomène et son invisibilité sociale nous paraissait cependant surprenant. Une véritable omerta unissant les femmes et les institutions faisait que rien n'était dit et que rien n'était fait ou si peu, et la capacité de résilience des femmes discriminées ou violentées.

L'étude du statut des femmes, elle n'a pas été simple, ne serait-ce que parce que nous avons entrepris d'en faire une évaluation diachronique, mêlant des problématiques différentes selon les périodes historiques et recourant à plusieurs disciplines dont les conditions étaient parfois complémentaires mais contradictoires.

Le concept permettant de définir un groupe « des femmes » en tant qu'individus ayant des caractéristiques et des intérêts communs nous semble opérant dans le sens où il définit une moitié de la société qui subit un handicap social au profit de l'autre moitié, mais ce groupe est loin d'être homogène et nous avons exposé pourquoi nous pensons que l'accent mis sur la petite minorité de femmes ayant un meilleur statut que celui des femmes du commun biaisait véritablement l'évaluation de la condition des femmes en général.

Le caractère privilégié du statut des femmes congolaises leur est attribué en rapport à leur apport dans l'histoire du pays et encore récemment de leur implication dans la résolution des conflits.

Ces jugements ont donc été portés pas en assumant que l'égalité est la relation normale entre les sexes ou les genres, mais en quelque sorte comme si la hiérarchie et l'inégalité sociale représentaient la normalité, dans le sens de norme statistique, et étaient le reflet d'une inégalité et d'une complémentarité naturelle. Cette attitude, illustre la force et l'invisibilité de la violence

symbolique qui reproduit la domination masculine et cautionne la discrimination patriarcale que les femmes subissent.

Cependant, il y a une grande différence entre avoir « du » pouvoir et avoir « le » pouvoir (Mathieu, 1994). Malgré la mise en avant emblématique des femmes leaders « ayant réussi » dans le monde du travail ou occupant des fonctions professionnelles ou électives de direction, le statut privilégié des femmes congolaises est présenté comme naissant à partir de leur fonction de pivot, de conciliatrice.

Au terme de ce travail, il nous est donc apparu que le statut des femmes congolaises actuelle est beaucoup plus une notion subjective dépendant de leur ressenti, de leur vécu des faits sociaux, que de l'analyse et de la théorisation sur les données reflétant la réalité objective de leur condition sociale.

Il nous semble même que cette notion de statut ne peut être évaluée autrement, de manière objective, et qu'il importe avant tout de considérer cet aspect subjectif qui rendrait compte de la réalité des choses plus justement que la mesure des pratiques et des faits évalués en référence à des valeurs désormais universelles mais que la société congolaise ne s'est pas encore appropriée tout à fait.

Ces considérations permettent de mieux comprendre que la place de la femme congolaise dans une relation de genres complémentaire mais non égalitaire, peut être considérée par certains comme injuste et patriarcale alors que d'autres qualifieront ce jugement de projection occidentale ethno-centrée.

Si les actrices principales au-delà de leur apport sur les crises qu'a connues le Congo-Brazzaville, ne ressentent pas la nécessité du changement, il n'est pas étonnant que les institutions du pays ne soient pas plus mobilisées et que la problématique féministe soit déconsidérée, bien que leur ressenti, façonné par une idéologie dominante chrétienne et traditionnelle patriarcale, participe à la reproduction de leur domination.

Nous pensons toutefois que leur accord tacite avec le statut quo leur a quand même été extorqué, en partie par la propagande subliminale que représente l'exposition du mythe de statut privilégié des femmes.

*« L'objectif des mythes est d'immobiliser le monde (...), ils doivent suggérer et imiter un ordre universel ayant fixé une fois pour toute la hiérarchie des possessions » (Barthès, 1972 : 155).*

De plus, si nous avons reconnu le rôle joué par les femmes dans la résolution des conflits au Congo, elles restent néanmoins victimes de

nombreuses discriminations dans les différentes institutions du pays.

*« La divulgation d'une analyse scientifique d'une forme de domination a nécessairement des effets sociaux... elle peut contribuer à la neutraliser, un peu à la façon de la divulgation d'un secret d'Etat, en favorisant la mobilisation des victimes » (Bourdieu, 1998 : 121).*

L'appropriation du conflit par les femmes et le contournement des politiques par le biais associatif et l'adhésion de la jeunesse à leurs stratégies a eu un impact pour appeler les hommes politiques à la négociation et nous ne pouvons que souhaiter qu'il en soit de même pour la discrimination dont elles sont victimes, plus de dix ans que les conflits aient été terminés.

Alors, si la pression populaire est suffisante, les moyens seront mis en œuvre pour régler définitivement ce problème. Quand les aspirations d'une société se font impérieuses aux yeux du plus grand nombre, le droit finit par se plier à ces aspirations.

Rien ne garantit cependant que la mise en lumière des déterminismes sociaux qui organisent les discriminations et violences suffise à les briser, surtout qu'en l'absence de mouvement féministe et d'opinion publique mobilisée.

Nous avons vu que des contingences économiques et politiques avaient joué un rôle dans les dynamiques sociales qui touchent à la condition des femmes, et il nous semble que la situation économique et politique ne changera guère, au moins dans les années à venir. Nous sommes conscients que des structurations (au moins sociales) plus profondes sont à l'œuvre dans les rapports entre masculin et féminin. Les changements dans ce domaine sont de l'ordre de la longue durée historique et ne surviendront que lorsque le poids d'un choix social égalitaire sera plus fort que les mécanismes de reproduction de la domination, qu'elle soit symbolique et sociale ou due à des déterminismes d'un autre ordre.

*« C'est en tout cas dans les fondements de la démocratie, davantage que dans ceux d'une culture- ou plus exactement de segments historiques d'une culture, « naturalisés » par le refus de considérer ses transformations au cours des siècles-, qu'il convient de puiser si l'on veut être conséquent avec soi-même en tant que citoyen du XXe siècle » (Handman, 2001 : 265). Je dirais du XXIe siècle pour paraphraser cette dernière.*

Les possibilités de changements à plus court terme, semblent loin car les dynamiques d'émancipation des organisations féminines « qui prouvent qu'une certaine dose d'utopisme, cette négation magique du réel qu'on dirait ailleurs névrotique, peut même contribuer à créer les conditions politiques

d'une négation pratique du constat réaliste » (Bourdieu, 1982), ont jusqu'à présent été muets au Congo-Brazzaville.

Ces craintes sont d'autant plus nettement que plusieurs facteurs semblent s'opposer aux changements. Ross (1986) a montré que l'existence de conflits externes renforçait la solidarité entre les hommes d'un groupe devant la présence réelle d'un ennemi extérieur et était un facteur d'infériorisation pour les femmes. Le cas des violences subies par les femmes en sont une illustration. De même au Congo-Brazzaville, nous avons montré comment les stratégies politiques ont favorisé les antagonismes entre communautés, pérennisant une agressivité larvée et une masculinité guerrière ne pouvant qu'avoir des effets délétères dans les relations entre les genres.

(Ross, 1986) indique qu'au contraire, en l'absence de conflits externes, le rôle des femmes est valorisé car elles sont volontaires médiatrices lors des conflits internes (guerres civiles, vendettas, etc.) et que cela entraîne une amélioration de leur statut. Nous le voyons avec ce qui s'est passé au Congo-Brazzaville. A ce titre, le cas de la république du Congo, une fois de plus en est l'illustration.

Au Congo-Brazzaville, la volonté populaire ayant mis au pouvoir des partis politiques après les conflits que le pays a connus, se targuant de représenter les Congolais et de défendre leurs intérêts. Il était possible d'espérer que cette nouvelle ère de changement d'un nouveau pouvoir, en revalorisant la place des congolais et de leur culture dans le jeu social, apaise les antagonismes liés aux conflits précédents (postcoloniaux) et, dans le même temps calmer toute agressivité et masculinité guerrière, tout en améliorant en fin de compte les relations entre les genres

Au terme de plus de trois ans de cette période transitoire, il semblait que les nouvelles autorités avaient permis l'expression plus libre d'antagonismes et de récriminations contre certaines pratiques ressenties comme étrangères. Si les anciennes oppositions ethno-régionales ont cédé la place à des relations qui n'ont guère de base pour susciter de l'agressivité, et si les désaccords entre leaders politiques relèvent désormais un peu plus de l'ordre des problèmes de gestion, les effets positifs prévus par Ross sur le statut des femmes mettront peut-être encore quelques temps à se faire sentir.

D'autre part, la croissance économique nécessaire au maintien du niveau de vie moyen actuel pose des défis économiques difficiles à ce territoire, couvert de 60% de végétation, pourvu de ressources naturelles (pétrole, cuivre, bois etc.) ayant une croissance démographique évolutive et une population particulièrement jeune (en 2008, 55% des habitants ont moins de 25 ans). Si le combat pour une meilleure répartition des richesses devrait pouvoir se faire selon des schémas assez consensuels, il a été noté que dans ce genre de

contexte difficile, la cause des femmes est rarement considérée comme une priorité.

### QUELQUES AXES DE RECHERCHE FUTURS

Les principales hypothèses de ce travail indiquent les contours d'autres champs d'investigations futurs, dont quatre peuvent être signalés ici sous forme de questions.

1) La première interrogation procède de la réponse même à notre problématique : l'implication des femmes dans la résolution des conflits est initialement le fait de la nouvelle émergence de l'élite féminine.

Comment expliquer sur le plan théorique, que les femmes que l'on dit habituellement faibles, discriminées et reléguées au second plan, soient devenues ici, au centre de la négociation des conflits, donc, chemin par lequel, les acteurs devaient emprunter pour la sortie de la crise ?

Plus brutalement, comment, de critique et créateur, les hommes politiques ne sont devenus que masques et forces qui fonctionnent comme moyen de légitimation de la hiérarchie dominante ?

En d'autres termes pourquoi, dans les conditions historiques définies, les hommes recourent même mutuellement à la violence plutôt que d'apparaître sous leurs formes classiques ?

2) Maintenant après avoir milité pour débarrasser le pays du conflit, les femmes ont-elles des raisons de croire, qu'elles pourront gouverner un jour le pays, et cela dans combien de temps au Congo ?

Autrement dit, à partir de ce que nous pouvons prévoir de l'avenir relativement proche de la société congolaise, que pouvons-nous prévoir de la place de la femme dans le même temps ? Les hommes cèderont-ils le pas, et à quel prix ?

3) Les tractations entre acteurs politiques au Congo, ont-elles favorisé les sympathies pour la politique ou en-ont-elles donné une image dérisoire et nourri des sentiments et comportement de rejets ?

4) Pour un projet politique différemment orienté, quels objectifs mobilisateurs peuvent à présent en assurer le succès ? Comment les définir ? etc ...



A ces questions, le sociologue peut, dans ses limites, proposer des schémas ou quelques éléments de réponse. Mais, leur résolution effective relève de l'action politique. Ici, se limitent la curiosité et l'intention du sociologue..., que d'autres mains plus incisives s'en saisissent, et aident à mieux y répondre.

## Bibliographie

- Abako, (1962), Les dossiers du CRISP « *Centre de recherche et d'information socio-politiques* », Bruxelles, cité par Paule Bouvier.
- Abeles M., (1990), *Anthropologie de l'Etat*, Paris, Armand Colin, Anthropologie au présent.
- Adam G., Reynaud J.-D., (1978), *Conflits du travail et changement social*, Paris, PUF
- Almon, Coleman (1988), *Le développement politique*, Paris, Editions Economica.
- Amsell J.L. , M'Bokolo E., (1985), *Au cœur de l'ethnie : Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*. Paris, la Découverte.
- Andrée Vieille-Michel (1960), « Famille, société industrielle et démocratie ; Esprit », *nouvelle série* 1960.
- Appril C., Kouvouama A., E. Dorier-Appril., N. Martin-Granel (1998), *Vivre à Brazzaville : Modernité, crise au quotidien*, Paris, Karthala.
- Axelrod R., (1996), *Comment réussir dans un monde d'égoïstes*, Editions Odile Jacob
- Babu Zalé R., (1996), *Le Congo de Lissouba*, Paris, L'Harmattan.
- Badie B., (2004), *L'Etat importé. L'Occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 2004
- Badie B., (1998), *Le développement politique*, Paris, 4<sup>e</sup> éd., Economica
- Badinter E., (1986), *Naissance d'une tradition ; changement culturel et synchrétisme religieux aux îles Australes*, Paris : Orston, 313p.
- Badinter E., (1992), *XY De l'identité masculine*, Paris ; Odile Jacob, Livre de Poche, 351p.
- Balandier G., (éd.2013), *Le royaume Kongo du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Pluriel
- Badinter E., (2003), *Fausse route*, Paris, Odile Jacob.
- Balandier G., (1985), *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, PUF 2<sup>e</sup> éditions
- Balandier G., (1982), *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire*, Paris, Quadrige PUF 4<sup>e</sup> éd.
- Balandier G., (1974), *Anthropo-logique*, Paris, PUF
- Balandier G., (2007), « Préface » in SMOUTS, Marie-Claude, *La situation postcoloniale. Les postcolonial studies dans le débat français*, Paris, PFNSP, 2007, p.17-24
- Balandier G., (1970), *Sociologie des mutations*, Paris Anthropos.
- Balandier G., (1971) *Sens et Puissance : Les dynamiques sociales*, Paris, PUF
- Baniafouna C., (1995), *Congo Démocratie, Les déboires de l'apprentissage, Tome 1*, Paris, L'Harmattan, 288 pages.

- Baniafouna C., (1995) *Congo Démocratie, Tome 2, Les références*, Paris, L'Harmattan, 272 pages.
- Barriere C., (2008), De l'hypothèse d'une homogénéité formelle des biens marchands à celle de leur hétérogénéité substantielle. In *Echange marché et marchandisation*. Sous la direction de Hervé Guillemein. Editions L'Harmattan.
- Bateson G., Marty C., (1989), *La peur des anges, Vers une épistémologie du sacré*, Paris, Seuil.
- Bayart J.-F., (1989), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard
- Bayart J.-F., (1984), L'hypothèse totalitaire dans le tiers-monde, « *Le cas d'Afrique noire* » dans le totalitarisme, Hermet.
- Bazenguissa-Ganga R., (1997), *Les voies du politique au Congo*, Paris, Karthala.
- Bazenguissa-Ganga R., (1995), Histoire du champ politique congolais 1946-1991, Thèse de Doctorat de Sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) 1995.
- Becker H. (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié
- Belloubet F., (1997), Sont-elles différentes ? Pouvoirs n°82. Paris, Seuil, pp. 59-76
- Benda J., (1981), *La trahison des clercs*, Paris, Grasset.
- Birnbaum P., (1977), *Les sommets de l'Etat. Essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, Seuil
- Birnbaum P., (1982), *La logique de l'Etat*. Paris, Fayard, Collection de l'Espace du politique, 234 pages.
- Birnbaum P., (1984), *Dimension du pouvoir*, Paris, PUF, Collection Sociologie d'aujourd'hui, 261 pages.
- Bonnafé P., (1968), Une classe d'âge politique, la JMNR de la République du Congo, In *Cahiers d'études africaines*, p. 73-83.
- Boudon, Bourricaud (1983), « *Dictionnaire critique de Sociologie : article sur « les conflits sociaux* », Paris, PUF
- Bourdieu P., (1998), *La domination masculine*, Paris, Le Seuil. 134p.
- Bourdieu P., (1997), *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris, INRA.
- Bourdieu P., (1976), « Le Champ scientifique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*. 88-104
- Bourdieu P., (1975). « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison » *Sociologie et sociétés*. 7. 91 -118.
- Bourdieu P., (1982), *Leçon sur la leçon*, Paris : Editions de Minuit, 60p.
- Bourdieu P., (1980), *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit.
- Bouvier P., (1954), Les obstacles sociologiques du Congo, *Institut de sociologie de Bruxelles*, vol. 53, n°211 avril 1954, pp.104-112.
- Burawoy M., (1998), *L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain*, (Ière éd. 1998). Reproduit in Daniel CEFĂI, *L'Enquête sur le terrain*, op. cit., p. 436.

- Burdeau G., (1977), « Mythologie du pouvoir », in projet n° de Décembre 1977
- Cai Hua, (2000), *Une société sans père ni mari. Les Na de Chine*, Paris, PUF
- Caillé A., (2007), *La quête de reconnaissance : Nouveau phénomène social total*, Paris, la Découverte Mauss, 2007
- Callon M., (1986), *Eléments pour une Sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieux*. L'année sociologique. 40 pages.
- Callon, M., Lascoumes P., Barthe Y., (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris Le Seuil.
- Chabal P., (1991), « Pouvoir et violence en Afrique post-coloniale », in : *politique Africaine* ; juin 1991, n°42, pp.51-64
- Chaperon S., Delphy C., (2000), *Le cinquantenaire du Deuxième de sexe* (dir) Paris, Syllepse.
- Chazel F., (1974), Pouvoir, cause et force, in *Revue française de Sociologie* XV, 441-457.
- Chazel F., (1993), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF
- Chouala Y.-A., (2001), *Conjoncture sécuritaire au champ étatique et ordre politique au Caméroun : Eléments d'analyse anthro-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise*. In : Polis, 2001, vol. 8, numéro spécial, (p.13).
- Colin A., (2000), *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Coll. « U », 3<sup>e</sup> éd., 2000.
- Coquery-Vidrovitch C., (1985), *L'Afrique noire, Permanences et ruptures*, Paris, Payot.
- Coquery-Vidrovitch C., (1994), *Les Africaines : histoire des femmes d'Afrique noire du 19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Editions Desjonquères ;
- Coulon C., (1991), *Religion et politique, Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte.
- Cros M., (2011), *Anthropologie du sang*, Paris, L'Harmattan
- Crozier M., Friedberg E., (1981), *L'Acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil
- Dambendzet J., Dianzinga S., Gamassa T., (2011), *La place et le rôle des femmes dans la société congolaise 1960-2010 : Bilan et perspective*, Paris, L'Harmattan.
- Devreux G., (1980), *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Flammarion.
- Dewandre N., (1998), *La parité : enjeux et mise en œuvre*, Presse Universitaire de Mirail
- Dianzinga S., (1997), *Les femmes congolaises : du début de la colonisation à 1960*, Thèse de Doctorat d'Histoire, Université de Paris, des pays de l'Adour,
- Diamond J., (1996), *Guns, Germs and Steel, the Fate of Human Societies*. New-York: Norton. 480p. Cité par Handman Elisabeth.
- D'iribane PH., Henri A., (2003), *Le Tiers-Monde qui réussit Nouveaux modèles*. Editions Odile Jacob, Paris.

- Detrez C., (2002), *La construction sociale du corps*, Paris, Editions du Seuil.
- Dufoix S., (2005), *La reconnaissance au présent : les dimensions temporelles de l'histoire et de la mémoire*. In « *Interdémocratie alteréconomie*. Cahiers de l'espérance » Revue du MAUSS n°25 ; 2005/2,464 pages. Paris la découverte.
- Dufoulon S., (1997), *Femmes de paroles*, Paris, Editions Métailié.
- Dufoulon S., (2009) Développement durable : Analyse sociologique de la domestication de l'environnement, *Les Classiques des sciences sociales*, 2009.
- Dufoulon S. Saglio J. Trompette P., (1999) «Métiers militaires et identité féminine », in Les Champs de Mars, (C2SD), Paris, La documentation Française, n°5, 1<sup>er</sup> semestre, 5-31.
- Dufy C., Weber F., (2007), *L'ethnographie économique*. Editions la Découverte, Paris.
- Durkeim, E., (2004), *De la division social du travail*, Paris, PUF
- Durkheim, E., (1<sup>ère</sup> Editions 1912), *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, cité par Georges Balandier.
- Doutre, E., (2008), « Pourquoi Segolène ne pouvait pas gagner les élections : une illustration des effets catégoriels du genre », *Les cahiers psychologie politique*. Mis en ligne, numéro 13, juillet 2008.  
URL ; [lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=74](http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=74)
- Fine A., (2000), Le genre de la nation « *Clio* » *Femmes, Genre, Histoire*, pp.15-25.
- Fraisse, G., (1997), La démocratie exclusive ; « paradigme français » *Pouvoir* n° 82, Paris, Seuil, pp. 5-16
- Fraisse, G., (1996), *La différence des sexes*, Paris, PUF
- Fraser, N., (2005), *Qu'est-ce que la Justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Ed. La Découverte, Paris.
- Freud S., (2010), *Malaise dans la civilisation*, Paris, Payot
- Friedberg, E., (1993), *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil
- Giuliani, F. , Joliver A., Laforgue D., (2008), La reconnaissance des personnes: Ce dont les institutions sont capables, pp. 113-122, dans Payet (Jean Paul).
- Goffman, E., (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, Le sens commun.
- Goffman, E., (1973), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuits, Le sens Commun.
- Gosselin, G., (1986), *Ethnicité au-delà, régionalisme en deçà. Hommage à Georges Balandier*. Ouvrage Collectif. Orstom et. Karthala
- Griffin, J.H., (1962), *Dans la peau d'un Noir*, Paris, Gallimard
- Handelman, D., (1997), The organization of ethnicity, *Ethnic groups*, vol. 1, 1997, p. 187-200
- Handman, M.-E., (1983), *La violence et la ruse. Hommes et Femmes dans un village grec*. Aix-en-Provence, Edisud, 209p.

- Handman, M.-E., (1997), *L'enfer et le paradis. Violence et tyrannie douce en Grèce contemporaine*, in *De la violence des femmes*, Cécile Dauphin, Arlette Farge (Sld). Paris : Albin Michel, 201p.
- Handman, M.-E., (2001), *Sexualité et famille : approche anthropologique* pp. 249-264, in *Au-delà du PACS*, Daniel Borrilo et Eric Fassin (sld). Paris : PUF, 278p.
- Hegel, F., (2013 réd., 1<sup>ère</sup> éd. 1821), *Principes de la philosophie du droit*, Paris, PUF.
- Héritier, F., (1996), *Masculin/Féminin, La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 332p.
- Héritier, F., (2002), *Masculin/féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 443p.
- Hilgers, M., (2002) ; *La dynamique de la croyance. Enjeux contemporains d'une ancienne moaga*, L'homme/ n° 182. p. 131-161.
- Hobbes, T., (2000), *Leviathan ou Matière, forme et puissance de l'Etat chrétien et civil*, (traduction de Gérard Mairet), Paris, Gallimard.
- Iliffe, J., (1997), *Les Africains. Histoire d'un Continent*, Paris : Aubier, 1997.
- Itoua Ondet, M.C., (2010) « Le Processus démocratique au Congo Brazzaville » de 1992 à 1997, Mémoire de Master2, Université de Poitiers
- Itoua, J., (2006) *Otwère, Institution traditionnelle chez les Mboshi Olee*, Thèse pour le Doctorat d' Histoire, Université de Lille.
- Izard, M., (1982), *L'Odysée du pouvoir, un royaume africain: Etat, société, destin individuel*. Paris, Ed. EHESS
- Jackson, M. et Welser-Lang, D., (1998), *Violence et masculinité, Montpellier*, Editions Scrupules.
- Javeau, C., (2011), *Sociologie de la vie quotidienne, Que sais-je*, Paris, PUF.
- Javeau, C., (2002), « Bourdieu et le relativisme dans la construction des propositions à prétention scientifique », *Revue internationale de Philosophie*, 2002/2 (n° : 220) pp. 245-257.
- Jung, C.G., (1964), *Dialectique du moi et de l'inconscient*, Paris, Gallimard.
- Kelley, H., Thibault, J., (1978) « *Interpersonnal Relations: A Theory of Interdependance*, John Wiley, New-York.
- Koudissa J., (2009), *Démocratie, Constitution, Culture politique au Congo: Lecture critique des Constitutions de 1992 à 2002*, Paris, Edilivre.
- Kouvouama, A., (2000), *Penser la politique en Afrique*, *Politique africaine* 1/2000 (N° 77), p. 5-77
- Lallement, M., (1994). *Théorie des jeux et équilibres sociaux*. In *A qui se fier ? Confiance Interaction et théorie des jeux*. La revue MAUSS semestrielle n°4 Editions La découverte/ MAUSS. pp. 115-123
- Le Breton, D., (2004), *L'interactionnisme symbolique*, Paris, Julliard.
- Le Doeuf, M., (1989), *L'Etude et le rouet*, Paris, Le Seuil.
- Leger, F., (1993), *La pensée de Georges Simmel*, Paris Kimé
- Le Pape, M., Salignon, P. (1998-2000) : « *Une guerre contre les civiles : réflexions sur les pratiques humanitaires au Congo-Brazzaville* », Paris, Karthala

- Lewicki, R., Litterer A., (1986), *Negotiation*, Irwin, Homewood,
- Lipset, S.M., (1959), *Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy*, n°1 mars 1959, pp. 69-105.
- Lissouba, P., (1997), *Congo : Les fruits de la passion partagée*, Paris, Odilon Média.
- Lissouba, P., (1976), *Conscience du développement et démocratie*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines
- Livet, P., (2007), La confiance et la reconnaissance sociale. Dans Actes du colloque sur la confiance. Colloque de l'Université de Namur.
- Louis M.-V. (1999), *Bourdieu : défense et illustration de la domination masculine. Les temps modernes*, n° 604. Mai-Jun-Juillet
- Manckassa, J., (1991) L'évolution socioprofessionnelle de la femme congolaise dans la fonction publique congolaise de 1960 à 1990 (cas des services sociaux), mémoire pour l'obtention du Brevet de l'ENAM, cycle moyen supérieur, Administration générale.
- Maquet, J., (1974), *Pouvoir et société en Afrique*, Paris, Conn. Univers
- Mathieu, N.-C., (1979), Quand céder n'est pas consentir in Mathieu Nicole-Claude, *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*. Paris : Editions de l'EHESS.
- Mathieu, N.-C., (1999), Bourdieu ou le pouvoir auto-hypnotique, *Clio, Histoire, femmes et sociétés* « *Les temps modernes* » n° 604, mai-juillet, 1999 p.310
- Mauss, M., (1997), *Anthropologie et Sociologie*, (1950), Paris, Quadrige, PUF, 482p.
- Mbonimpa, M., (1994), *Ethnicité et démocratie en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Mead, M., (1963), « *Mœurs et sexualité en Océanie* » Au cœur des sociétés traditionnelles des îles de Samoa et de Nouvelle Guinée, Paris, Plon
- Medard, J.F., (1990), L'Etat patrimonialisé. In *Politique africaine*, n°39, Septembre 1990, p. 25-3
- Menie, G., (1965), *Que sait-on du planning familial en France ? Le planning familial*, n°8 décembre 1965 ;
- Meynaud, H.Y., (1988), *L'accès au dernier cercle*, Revue française des Affaires sociales.
- Miatokot-Mianzenza S., (2003), « *Viol et thérapies familiales : cas du Congo-Brazzaville* », Paris, L'Harmattan.
- Mitchell, J.C., (1996), « La danse du kalela. Aspects des relations sociales chez les citadins africains en Rodhésie du Nord » (1956), présentation et traduction par Michel Agier et Stephane Nahrath, *Enquête*, « *La ville des sciences sociales* », n° 4, 1996
- Mitchell J.C., (1974), Perceptions of ethnicity and ethnic behavior: An empirical exploration, in Cohen, Abner (éd.), *Urban Ethnicity*, London, Tavistock, 1974, p. 35.
- Moisseff M. (2003), « Alien Polynésien in Nouvel Observateur Hors série », « *La pensée sauvage* » p. 82-85

- Mokoko J.-M. M., (1995), *Congo : Le temps du devoir*, Paris, L'Harmattan
- Montesquieu Ch., (1997), *L'Esprit des Lois*, cité par Manant, La Cité de l'Homme, Paris, Flammarion, 1997.
- Morgin O. M., (2002), « De la philosophie à l'anthropologie. Comment interpréter le don ? Entretien avec Marcel Hénaff ». *In Revue Esprit*, Février 2002. pp. 135-158.
- Morin E., (1960), *La promotion des valeurs féminines. La Nef*, nouvelle série n°4, octobre, décembre 1960
- Moudileno Massengo A., (1986), *Procès de Brazzaville : Le réquisitoire*, Paris, L'Harmattan.
- Ndaki, G., (1997), *Crises, mutations et conflits politiques au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan.
- Nyéreré, J., (1970), *Socialisme, Démocratie et unité africaine*, Dakar, Présence Africaine
- Nizet J. et Rigaux N., (2005), *La sociologie de Erving Goffman*, Paris, La Découverte, Repères.
- Obénga, T., (2011), *Histoire générale du Congo. Dès son origine à nos jours*, Paris, L'Harmattan.
- Obénga, T., (2001), Colloque Universitaire, Brazzaville, *Les dépêches de Brazzaville* du 12 Août 2001.
- Obénga T., (1976), *La Cuvette congolaise : Les hommes et les structures*, Dakar, Présence Africaine.
- Ogin A., Quéré L, (2006), *Les moments de la confiance*. Economica.
- Ollandet J., (2012), *L'expérience congolaise du Socialisme: de Massambat-Débat à Marien Ngouabi*, Paris, L'Harmattan
- Olivier De sardan J.-P., (1995), *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*. Ed. Karthala –APAD, Paris, 221 pages
- Olivier De Sardan J.-P., (2000), « Le Je méthodologique. Implication et explication dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, n°41-3, p.428.
- Ossebi H., (1988) *Etat et ethnie au Congo : nouvelles situations, vieux démons*. *Revue de l'Institut de sociologie*, n°3-4, 1988, p. 211-217.
- Ossété, J., (1992) *Le livre scolaire en République Populaire du Congo, des origines à 1986*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Miche Montaigne, Bordeaux3 1992.
- Ossété J., (1992), *Le livre scolaire au Congo. Des origines à 1986*, Paris, L'Harmattan
- Ouédraogo B.L., (1990). *Entraide villageoise et développement. Groupements paysans au Burkina Faso*, L'Harmattan-Collection Alternatives rurales, Paris.
- Peretz H., (1998), *Les Méthodes en sociologie. L'observation*, La Découverte, Paris.
- Poutignat P. et Streiff-Fénart J., (2005), *Théories ethnicité*, Paris, PUF
- Quéré L., (1969), *La vie est une scène*, Goffman revu et corrigé par Garfinkel, in Joseph, Isaac et al., *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris,



- Minuit, Arguments, 1969, p.47-82
- Quéré L., (2006), « *Confiance et engagement* ». Ogin Albert et Quéré Louis (dir.), *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, Paris, Economica, Coll. « Etudes Sociologiques », 2006, 232p.
- Quéré L., (2007) « *Comment naturaliser la confiance* ». *Intellectica* 2007-3, n° 46-47
- Quéré L., Widmer J., Fradin B., (1994), *L'enquête sur les catégories : de Durkheim à Sacks*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, Raisons pratiques, n°5.
- Rouet, G., (2011), *Citoyennetés et Nationalités, Articulations et Pratique*, Paris, L'Harmattan
- Roy P. M., (1977), *Les régimes politiques du Tiers Monde*, LGDG.
- Rosanvallon P., (2011), *La société des égaux*, Paris, Seuil
- Sahlins M., (1989), *Des îles dans l'histoire*, Paris, Le Seuil
- Sahlins M., (1980), *Au cœur des sociétés. Raison utilitaire et raison culturelle*, Paris, Gallimard.
- Sahlins M., (2007), *La nature ; une illusion occidentale. Réflexions sur l'histoire de concept de hiérarchie et d'égalité, sur la sublimation de l'anarchie en occident, et essais de comparaison avec d'autres conceptions de la condition humaine*, Paris Editions de l'éclat
- Sassou-Nguesso D., (2010), Discours de clôture du Forum des Femmes, marquant le cinquantenaire de l'indépendance du Congo, *Femmes et Développement* n°5, Brazzaville, Congo.
- Sassou-Nguesso D. (1997), *Le manguié, le fleuve et la souris*, Paris, Editions Lattès.
- Schwartz O., (1923), *L'Empirisme irréductible In anderson*, Nels, Le Hobo. Sociologie du Sans-abri, réédition 1993.
- Schneider M. (2000), *Généalogie du masculin*, Paris : Aubier, 379p.
- Simmel G. (1993), *Le Conflit..* In : Mots décembre 1993, n°37, pp. 129-131. Cité par Anne Geffroy.
- Simmel G. (1964), « Problème de la sociologie des religions », in *Archives de sociologie des religions*, Paris, n°17. pp. 5-11
- Sindjoun L., (2002), *L'Etat ailleurs, Entre noyau dur et case*, Paris, Economica.
- Sullerot E., (1965), *Demain la femme*, Paris, Laffont/ Gonthier.
- Tabet P. (1979), *Les mains, les outils, les armes*. *L'homme*, 3-4 : 5-61.
- Tabboni S., (2007), « De l'ambivalence sociale à l'ambivalence culturelle », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 123, février 2007, p. 269-288
- Tcherkézoff. S., (2002), « L'humain et le divin. Quand les polynésiens ont découvert les explorateurs européens au XVIIIe siècle... » *Ethnologie comparée* n°5, Passées recomposées. Disponible sur : « <http://alor.univ-monpt3.fr/r5/s.t.htm> »
- Thuderoz C., (2000), *Négociations. Essai de Sociologie du lien social*, Paris, PUF

Thuderoz C., (2000), Quelques remarques à propos de la notion de confiance ; Colloque RAMAU, 28 et 29 septembre 2000, Atelier « Contrats, confiance et dispositifs »

Tiébébé D., (1995), *La Crise de l'Etat*, éd. L'Afrique maintenant, Paris, Karthala.

Tonda J., (1988), *Marx et l'ombre des fétiches. Pouvoir local contre Njobi dans le Nord-Congo*, *Politique Africaine*, n° 31, octobre 1988. p. 73-83.

Touraine A., (2006), *Le Monde des Femmes*, Paris, Fayard.

Wagret J.-M., (1963), *Histoire et Sociologie politique de la République du Congo*, Paris, LGDG.

Wallraff G., (1986), *Tête de Turc*, Paris, La Découverte

Weber M., (1971), *Economie et société, Tome 1*, Paris, Plon.

Welzer Lang D., (2005), *Les hommes violents*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 3<sup>ème</sup> réédition.

Yengo P., (1996). *Crise hégémonique, conflictualité ethnique et enjeux du pouvoir au Congo après la conférence nationale*, in *Puissance et impuissance de l'Etat*, Paris, Karthala

### Références Internet

<http://alor.univ-monpt3.fr/r5/s.t;htm>

[www.congosite.net](http://www.congosite.net)

[www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com)

[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)

[www.cairn.info](http://www.cairn.info)

[www.lesdepechesdebrazzaville.fr](http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr)

[www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

[www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr)

[www.liberation.fr](http://www.liberation.fr)

[www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr)

[www.youtube.fr](http://www.youtube.fr)

[www.dailymotion.com](http://www.dailymotion.com)

[http:// association-mibeko.org](http://association-mibeko.org)

wikipedia

# Annexes

La législation congolaise a assuré progressivement l'égalité des sexes ; ce qui permet à la femme congolaise de bénéficier des mêmes droits que son homologue masculin dans tous les domaines politique, économique social et culturel. Ces garanties sont renforcées par les instruments juridiques internationaux auxquels, le Congo est partie prenante.

## **A Des textes nationaux réglementant le statut de la femme au Congo**

Le Congo plusieurs Constitutions depuis son indépendance. Toutes ces Constitutions à leur degré ont assuré à la femme l'égalité juridique. La plus récente est adoptée par référendum le 20 janvier 2002. On peut noter les textes ci-dessous :

- loi du 1<sup>er</sup> juillet 2001, relative au contrat d'association ;
- loi du 31 juillet 1920 portant interdiction de la pratique anticonceptionnelle de l'avortement en France et dans les colonies ;
- loi n° 47/75 du 15 mars 1975 portant code de travail ;
- loi n°35/61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité ;
- loi n°18/60 du 16 janvier 1960 tendant à protéger la moralité de la femme congolaise ;
- code pénal 1968 ;
- loi n°01/63 du 13 janvier 1963 portant code de procédure pénale ;
- loi n°19/64 du 13 juillet 1964 tendant à protéger les élèves mineures ;
- loi n°25/66 du 22 juin 1966 modifiant la loi n°19/64 du 13 juillet 1964 sur la protection des élèves mineures (loi Portella) ;
- loi n°45/75 de mars 1975 portant code du travail, révisé en 1982 ;
- loi n°82/211 du 16 février 1982 portant création du conseil national permanent d'organisation de la lutte pour l'alphabétisation ;
- loi n°53/83 du 21 avril 1983 abrogée par la loi n°22/92 du 20 août 1992 régissant la justice au Congo ;
- loi n°073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille ;

- loi n°004/86 du 25 février 1986 instituant le code de la sécurité sociale ;
- décret n°86/447 du 19 août 1987 portant création, organisation, et fonctionnement de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CFR) ;
- décret 89/165 du 21 février 1989 portant organisation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- loi n°021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique
- loi n°25/95 du 19 novembre 1995, modifiant la loi n°008/90 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo
- loi n° 25/94 du 23 août 1944 règlement de l'exercice du commerce ;
- loi n°6/96 du 06 mars 1996 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°45/75 du 15 mars instituant le code du travail de la République du Congo ;
- code civil ;
- loi n°52/83 du 20 juin 1983 portant code de procédure civile, commerciale, administrative et financière (1983) ;
- loi n°009/92 du 22 avril 1992 portant statut, protection et promotion de la personne handicapée ;
- convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960 appliquée aux agents contractuels et auxiliaires à la fonction publique ;
- loi n°009/88 du 23 mai 1988 instituant un code de déontologie des professions de la santé et des affaires sociales ;
- Loi sur les partis politiques
- Loi électorale

## **B Des conventions internationales signées et ratifiées par le Congo.**

La République du Congo a renforcé son système de protection des droits de la femme en signant et ratifiant divers textes internationaux et régionaux ci-dessous cités :

- convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 09/12/1948 ;
- déclaration universelle des droits de l'homme du 10/12/1948 ;
- convention de Genève sur le droit humanitaire ;
- convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui du 02/12/1949 ;
- convention n°100 concernant l'égalité de la rémunération entre la main-d'œuvre féminine et la main d'œuvre masculine pour un travail de valeur égale du 29 juin 1951 ;

- conventions n°03 et 100 de l'O.I.T. sur la protection de la maternité, 1952 ;
- convention sur les droits de la femme politique mariée 1952 ;
- convention n°111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de protection du 15 juin 1960 ;
  
- convention sur la nationalité de la femme mariée du 19 janvier 1957 ;
- convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement du 04 février 1960 ;
  
- convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages du 07 novembre 1962 ;
  
- pacte international relative aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 ;
  
- convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979 ;
  
- convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ;
  
- déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période de guerre et de conflits armés en 1979 ;
  
- déclaration des Nations Unies sur les droits enfants ;
- déclaration de Vienne sur l'Universalité des droits humains de la femme et la violence, juin 1993 ;
  
- plate-forme et plan d'action de l'Afrique (Dakar 1994) ;
- déclaration de Copenhague 1995 sur le rôle incontournable de la femme dans le développement ;
  
- déclaration et plan d'action de Beijing, septembre 1995 ;
- charte de l'I.P.P.F. sur les droits en matière de sexualité et de la femme dans le développement ;
  
- déclaration de la C.I.P.D. au Caire (1994) ;
- convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ;
  
- charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 27 juin 1981 ;

- convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés du 10 septembre 1969 ;
- convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965 ;
- convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951 ;
- convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne du 12 août 1949 ;
- convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 ;
- convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerres du 12 août 1949 ;
- protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) du 08 juin 1977 ;
- protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) du 08 juin 1977.

Naturellement, la liste n'est pas exhaustive. Avec plus de trente-cinq textes internationaux couvrant les droits des femmes<sup>433</sup>, le Congo se trouve parmi les pays ayant fait de la protection de la femme une préoccupation majeure de leur politique.

---

<sup>433</sup> Juridiquement, cela semble être vrai. D'autant plus que les textes et lois le proclament, c'est une évidence. Mais dans la pratique ces nombreux textes et conventions ne s'appliquent guère. A titre d'exemple, les victimes des différentes guerres, n'ont jamais été indemnisées. L'indemnisation s'est faite cas par cas. Celles qui avaient quelqu'un dans la hiérarchie militaire ou politique se font indemniser alors celles qui n'ont personne, se voient obliger d'attendre. Evidemment une attente qui ressemble à une éternité. Certaines victimes ont même péri à leur tour sans avoir jamais été indemnisées. Les contraintes de la nouvelle vie, les tracasseries, les soucis ont parfois pris le dessus, en anticipant la mort sur leur capacité de résistance.

# Liste des Tableaux

<b>TABLEAU 1 : GOUVERNEMENT ISSU DE LA LOI CADRE</b>	<b>92</b>
<b>TABLEAU 2 : RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1957</b>	<b>95</b>
<b>TABLEAU 3: LE POIDS DE LA FONCTION PUBLIQUE EN AFRIQUE FRANCOPHONE AU DEBUT DES ANNEES 90</b>	<b>137</b>
<b>TABLEAU 4: REPARTITION DES EFFECTIFS DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE SELON LES SEXES ENTRE 1960-1990</b>	<b>139</b>
<b>TABLEAU 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION DU CONGO EN (1000)</b>	
<b>TABLEAU 6 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA CAPITALE BRAZZAVILLE EN (1000)</b>	<b>142</b>
<b>TABLEAU 7 : EVOLUTION DE LA POPULATION DU CONGO EN 1984 (1000)</b>	<b>143</b>
<b>TABLEAU 8 : STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION DE BRAZZAVILLE EN RAPPORT AVEC CELLE DU CONGO EN 1990</b>	<b>144</b>
<b>TABLEAU 9 : GOUVERNEMENT TECHNOCRATIQUE DU PRESIDENT ALPHONSE MASSAMAT-DEBAT</b>	<b>147</b>
<b>TABLEAU 10 : CLASSEMENT DES PAYS AFRICAINS SELON LA REPRESENTATION DES FEMMES DANS LES DEUX CHAMBRES</b>	
<b>TABLEAU 11 : LE POURCENTAGE DES FEMMES PARLEMENTAIRES AU NIVEAU AFRICAIN</b>	<b>164</b>
<b>TABLEAU 12 : REPRESENTATIVITE DES FEMMES CONGOLAISES AU PARLEMENT DEPUIS 1959</b>	<b>168</b>
<b>TABLEAU 13 : PRESENCE DES FEMMES MEMBRES DU GOUVERNEMENT DU CONGO DE 1975 A NOS JOURS</b>	<b>169</b>
<b>TABLEAU 14 : REPRESENTATION DES MEMBRES DE GOUVERNEMENTS PAR PERIODE ET PAR SEXE</b>	<b>173</b>
<b>TABLEAU 15 : PRESENCE DES FEMMES DANS LES HAUTES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE DE 2002 A NOS JOURS</b>	<b>226</b>
<b>TABLEAU 16 : LISTE DES DIRIGEANTES DE L'URFC</b>	<b>235</b>
<b>TABLEAU 17 : LISTE DES STRUCTURES RENCONTREES</b>	<b>334</b>
<b>TABLEAU 18 : PRESENCE DES FEMMES PARLEMENTAIRES</b>	<b>336</b>

## Figures

<b>FIGURE : 1</b>	<b>127</b>
<b>FIGURE : 2</b>	<b>128</b>
<b>FIGURE : 3</b>	<b>130</b>
<b>FIGURE : 4</b>	
<b>FIGURE : 5</b>	<b>333</b>
<b>FIGURE : 6</b>	
<b>FIGURE : 7</b>	

## Sigles et abréviations

AEF : Afrique Equatoriale Française  
AFA : Association des Femmes Africaines  
AFUF : Association des Femmes de l'Union Française  
AGF : Activités Génératrices de Revenus  
AOF : Afrique Occidentale Française  
CEDEF : Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'égard des Femmes  
CEEAC : Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale  
CFCO : Chemin de Fer Congo Océan  
CIF : Conseil International des Femmes  
CIRGL : Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs  
CNS : Conférence Nationale Souveraine  
CNSEE : Centre National de la Statistique et des études économiques  
CNSS : Caisse Nationale de la Sécurité Sociale  
CPFP : Centre pour la Promotion des Femmes en Politique  
CRF : Caisse de Retraite des Fonctionnaires  
DDTE : Direction Départementale du Travail et de l'Emploi  
DGID : Direction Générale de l'Intérieur et de la Décentralisation  
DRJEC : Direction régionale de la Jeunesse et de l'Education Civique  
DRPMEA : Direction régionale, chargée des petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat.  
ERDDUN : Espace de Recherche pour le Développement, la Démocratie et l'Unité Nationale  
FEFAP : Fédération des Femmes Africaines pour la Paix  
FAC : Forces Armées Congolaises  
FDP : Forces Démocratiques et Patriotiques  
GSIP : Groupe Spécial d'interposition  
JMNR : Jeunesse du Mouvement National de la Révolution  
MCDDI : Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral



MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 METPFE : Ministère de l'Enseignement technique professionnel, de la formation qualifiante et de l'Emploi.  
 MIPACO : Mission de la Paix au Congo  
 MIPREDA : Mission des Premières dames d'Afrique pour la Paix  
 MFPRE : Ministère de la fonction publique et des réformes de l'Etat  
 MSA : Mouvement Socialiste Africain  
 MUST : Mouvement pour l'Unité, la Solidarité et le Travail  
 OIT : Organisation Internationale du Travail  
 OMD : Objectif Millénaire pour le Développement  
 ONG : Organisation -non-Gouvernementale  
 ONU : Organisation des Nations Unies  
 OUA : Organisation de l'Unité Africaine  
 PAD : Parti Africain des Pauvres  
 PCT : Parti Congolais du Travail  
 PIB : Produit Intérieur Brut  
 PNB : Produit National Brut  
 PNDDR : Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion  
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
 PPC : Parti progressiste congolais  
 PRDP : Parti Républicain pour la Paix et le Développement  
 UDDC : Union pour la Démocratie et le Développement du Congo  
 UDFC : Union Démocratique des Femmes du Congo  
 UDDIA : Union pour la Démocratie et la Défense des Intérêts des Africains  
 UEFA : Union pour l'Emancipation pour la Femme Africaine  
 UFCVA : Union des femmes commerçantes, vendeuses et artisanes.  
 UFMN : Union des femmes ménagères et des mutualistes  
 UFP : Union des femmes paysannes  
 UFT : Union des femmes travailleuses  
 UNFC : Union Nationale des Femmes du Congo  
 UNITA : Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola  
 UPADS : Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale  
 URD : Union pour le Renouveau Démocratique  
 URFC : Union Révolutionnaire des Femmes du Congo  
 UIT : Union Internationale Féminisme

**Figure 4 : Âge**

20-29	30-39	40-49	50-59	60et +
31%	42%	13%	12%	3%

**Figure 5 : Niveau d'études**

Niveau Bac	Bac +2	Bac+3	Bac+5	Non renseignée (N.R)	Total
20%	18%	27%	13%	12%	100%

**Figure 6 : Profession**

Sans profession	Commerçante Secteur informel	Employées de Bureau (Fonctionnaires)	Responsable (chef) de Service	Cadres
19%	43%	27%	8%	2%

**Figure 7 : Temps passé dans l'association**

Moins de 2 ans	3 – 4 ans	5- 6 ans	Depuis la création	N.R
27%	20%	31%	11%	11%

**Tableau 17 : Liste des structures rencontrées<sup>434</sup>**

Ordre	Ville	Structure/Organisme	Nombre de passages	Nombre d'entretiens réalisés
1	Brazzaville	MPFIFD	4	2
2	Brazzaville	MF	8	7
3	Brazzaville	MAEC	5	3
4	Brazzaville	CPFP	11	9
5	Brazzaville	DDPF	8	6
6	Brazzaville	DGID	7	2
7	Brazzaville	M E S	4	0
8	Brazzaville	PNUD	5	3
9	Brazzaville	CNSEE	6	4
10	Pointe-Noire	DRFPRE	4	2
11	Pointe-Noire	DRPMEA	8	4
12	Pointe-Noire	DRJEC	6	5

<sup>434</sup> Le tableau 1 fait ressortir le nombre des structures que nous avons pu nous rendre. Ainsi, le site de Brazzaville (capitale) comprend 9 ; celui de Pointe-Noire 3. Soit 76 passages pour 47 entretiens.

**Tableau 18 :**Récapitulatif des femmes membres du gouvernement au Congo de 1975 à nos jours

<b>Noms et prénoms</b>	<b>Années</b>	<b>Portefeuille ministérielle</b>
Manima Emilie	1975	Affaires sociales
Bayonne Bernadette	1984	Enseignement fondamentale et l'Alphabétisation
Fouti Soungou Philomène	1991	Affaires sociales
Dambendzet Jeanne	1989	Travail et Sécurité sociale
	2002-2007	Agriculture, Elevage, Pêche et Promotion de la femme
	2007-2009	Commerce, Consommation et Approvisionnement
Avemeka MarieThérèse	1992-1997	Intégration de la femme au développement
Lipou-Massala Albertine	1992-1997	Coopération
Moukouyou Sophie	1995-1997	Communication ; Postes et Télécommunication, porte parole du Gouvernement
Ibouritso Mélanie	1995-1997	Affaires sociales, Réinsertion des sinistrés, chargée des handicapés physiques
Matingou Cécile	1997-1999	Famille et Intégration de la femme au développement

Munari Claudine	1992-1997	Directrice du cabinet du chef de l'Etat avec rang prérogatives de ministre
	2009-2013	Ministre du Commerce et des Approvisionnements
Ondziel Nielenga Julienne	2009-2010	Justice et Droits humains
Mambou Gnali Aimée	1997-2002	Culture, Arts et Tourisme, Chargée de la Francophonie
Mondele ngolo Mougany Adelaïde	2002-2007	Commerce, Consommation et Approvisionnements
	2007-2013	Petites et moyennes entreprises chargé de l'artisanat
Raoul Emilienne	2002-2007	Solidarité, Action humanitaire, Mutilés de guerre et Famille
	2007-2009	Santé, Affaires sociales et Famille
	2009-2013	Affaires sociales, Action humanitaire et de la Solidarité
Kama Niamayoua Rosalie	2002-2009	Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation
	2009-2010	Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation
Leckomba Loumeto Pombo Jeanne Françoise	2002-2005	Sécretaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargée de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement
	2005-2010	Ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au dév.

Yila Françoise	2010-2012	Minsitre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement
Lipiti Antoinette	2012-2013	Ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement.

**RAPPOT DU CONGO SUR LA RESOLUTION 1325  
DES NATIONS UNIES ADOPTÉE PAR LE CONSEIL  
DE SECURITE A SA 4213<sup>ème</sup> SEANCE, LE 31 OCTOBRE 2000**

## **Le Conseil de Sécurité,**

Rappelant ses résolutions 1261 du 25 Août 1999 ; 1265 du 17 Septembre 1999, 1296 du 19 Avril 2000 et 1314 du 11 Août 2000, ainsi que les déclarations de son Président sur la question, et rappelant aussi la déclaration que son Président a faite à la presse à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour les droits des femmes et la paix internationales (Journée internationale de la femme), le 8 Mars 2000 (SC/6816 ;

Rappelant également les engagements de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (A/52/231) ainsi que ceux qui figurent dans le texte adopté par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIème siècle » (A/S-23 /10/Rev. 1.), en particulier ceux qui concernent les femmes et les conflits armés ;

Ayant présents à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et considérant que la Charte confère au Conseil de Sécurité la responsabilité principale du maintien International ;

Constatant avec préoccupation que la grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables des conflits armés, y compris les réfugiés et les déplacés, sont des civils, en particulier des femmes et des enfants, et que les combattants et les éléments armés les prennent de plus en plus souvent pour cible, et conscient des conséquences qui en découlent pour l'instauration d'une paix durable et pour la réconciliation ;

Réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et soulignant qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convienne de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends ;

Réaffirmant aussi la nécessité de respecter scrupuleusement les dispositions du droit

international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme qui protègent les droits des femmes et des petites filles pendant et après les conflits ;

Soulignant que toutes les parties doivent veiller à ce que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles ;

Considérant qu'il est urgent d'incorporer dans les opérations de maintien de la paix une démarche sexospécifique et, à cet égard, prenant note de la Déclaration de Windhoek et du Plan d'Action de Namibie sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations multidimensionnelles de paix (S/2000/693) ;

Mesurant l'importance de la recommandation contenue dans la Déclaration que son Président a faite à la presse le 8 Mars 2000, tendant à ce que tout le personnel des opérations de maintien de la paix reçoive une formation spécialisée au sujet de la protection, des besoins particuliers et des droits fondamentaux des femmes et des enfants dans les situations de conflit ;

Considérant que si, les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles étaient compris, s'il existait des arrangements institutionnels efficaces pour garantir leur protection et si les femmes participaient pleinement au processus de paix, le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales seraient facilités ;

Notant qu'il est nécessaire de disposer d'un ensemble de données au sujet des effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles ;

- 1) Demande instamment aux Etats Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends ;
- 2) Engage le Secrétaire général à appliquer son Plan d'Action stratégique (A/49/587) prévoyant une participation accrue des femmes à la prise des décisions concernant la règlement des conflits et les processus de paix ;
- 3) Demande instamment au Secrétaire général de nommer plus de femmes parmi les Représentants et Envoyés Spéciaux, chargés de missions de bons offices en son nom, et, à cet égard , demande aux Etats Membres de communiquer au Secrétaire général le nom des candidates pouvant être inscrites dans une liste centralisée régulièrement mise à jour ;
- 4) Demande instamment aussi au Secrétaire général de chercher à accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations des Nations Unies sur le terrain, en particulier en qualité d'observateurs militaires, de



membres de la police civile, de spécialistes des droits de l'homme et de nombres d'opérations humanitaires ;

- 5) Se déclare prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, et prie instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes;
- 6) Prie le Secrétaire général de communiquer aux Etats Membres des directives et éléments de formation concernant la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes, ainsi que l'importance de la participation des femmes à toutes les mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix ;
- 7) Prie instamment les Etats Membres d'accroître le soutien financier, technique et logistique qu'ils choisissent d'apporter aux activités de formation aux questions de parité, y compris à celles qui sont menées par les Fonds et Programmes compétents, notamment le Fond des Nations Unies pour la Femme, le Fond des Nations Unies pour l'Enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et autres organes compétents ;
- 8) Demande à tous les intéressés, lors de la négociation et la mise en œuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier :
  - a) De tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits ;
  - b) D'adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix ;
  - c) D'adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans le domaine de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire.
- 9) Demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et

petites filles, en particulier en tant que personnes civiles, notamment les obligations qui leur incombent en vertu des Conventions de Genève de 1949 et des Protocoles additionnels y afférents de 1977, de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole additionnel de 1967, de la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son Protocole facultatif de 1999, ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et de ses deux Protocoles facultatifs de 25 Mai 2000, et de tenir compte des dispositions pertinentes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;

- 10) Demande à toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste en particulier le viol, et les autres formes de sévices sexuels ainsi que contre toutes les autres formes de violence dans les situations de conflit armé ;
- 11) Souligne que tous les Etats ont l'obligation de mettre fin à l'impunité et de poursuivre en justice ceux qui sont accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris toutes les formes de violence sexiste et autre contre les femmes et les petites filles, et à cet égard fait valoir qu'il est nécessaire d'exclure si possible ces crimes du bénéfice des mesures d'amnistie ;
- 12) Demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter le caractère civil et humanitaire des camps et installations des réfugiés et de tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles, y compris lors de la construction de ces camps et installations, et rappelle ses Résolutions 1208 du 19 novembre 1998 et 1296 du 19 Avril 2000 ;
- 13) Engage tous ceux qui participent à la planification des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à prendre en considération les besoins différents des femmes et des hommes ex-combattants et à tenir compte des besoins des personnes à leur charge ;
- 14) Se déclare de nouveau prêt, lorsqu'il adopte des mesures en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, à étudier les effets que celles-ci pourraient avoir sur la population civile, compte tenu des besoins particuliers des femmes et des petites filles, en vue d'envisager, le cas échéant, des exemptions à titre humanitaire ;

- 15) Se déclare disposer à veiller à ce que ses missions tiennent compte de considérations de parité entre les sexes ainsi que des droits des femmes, grâce notamment à des consultations avec des groupements locaux et internationaux de femmes ;
- 16) Invite le Secrétaire général à étudier les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la composante femmes des processus de paix et de règlement des différends, et l'invite également à lui présenter un rapport sur les résultats de cette étude et à le communiquer à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ;
- 17) Prie le Secrétaire général d'inclure, le cas échéant, dans les rapports qu'il lui présentera, des informations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans toutes les missions de maintien de la paix et sur tous les autres aspects ayant trait aux femmes et aux petites filles ;
- 18) Décide de demeurer activement saisi de la question.

L'Afrique connaît de sanglantes montées de violences ethniques, religieuses ou nationalistes ; des incertitudes de toute nature où les conflits entre Etats ont fait place aux affrontements intra étatiques, aucune sous région n'est épargnée par ces vagues de violences cycliques.

S'il nous était donné de les dénombrer, on noterait avec désolation que l'Afrique subsaharienne par exemple, a été pendant ces dix (10) dernières années en proie à plus d'une vingtaine de situations conflictuelles nées des insurrections, des rebellions, des irrédentismes religieux ou ethniques.

Partout au monde, les guerres et les conflits ont entraîné morts, traumatismes, blessures et déplacements de millions de personnes. Malheureusement, les femmes et les enfants ont dû en subir le plus grand fardeau et en souffrir le plus de conséquences.

La violence sexuelle perpétrée à l'égard des femmes a souvent été utilisée comme arme de guerre, aux fins d'humilier non seulement la femme mais aussi l'ennemi.

Les femmes et les filles se sont trouvées à la merci des forces étatiques de sécurité, des groupes rebelles armés, des gangs de criminels armés et pire même à la merci des

membres proches de leurs familles ou des partenaires intimes.

Dans le but de résoudre la crise d'insécurité qui sévit actuellement au monde et trouver une solution durable pour la paix, plusieurs acteurs ont fait appel à une participation égale et une implication à part entière des femmes dans les pourparlers sur la prévention et la résolution des conflits, étant donné qu'elles subissent la guerre d'une manière différente à celle des hommes.

En réalité, les femmes savent ce qu'il faut faire ; elles veulent être des agents de changement et elles ont de l'expérience dans le traitement de ces questions.

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (UNSCR) relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, adoptée en Octobre 2000, reconnaît le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité.

L'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies par notre pays, la République du Congo, a permis de sensibiliser l'opinion au sujet de la contribution des femmes à la paix et à la sécurité.

# **L'implication des femmes aux processus de paix en République du Congo**

Les femmes congolaises sont convaincues qu'un engagement au processus de paix est une condition préalable pour la paix et la sécurité ; qui sont par ailleurs, des valeurs faisant partie intégrante des droits universels de l'homme. C'est ainsi que les femmes ont développé des méthodes et stratégies pour faire entendre leurs voix, et ont entrepris plusieurs initiatives pour prendre part aux négociations politiques, en utilisant la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité comme fondation pour leur campagne.

Elles ont organisé des manifestations pour éveiller la conscience à la paix. Ces diverses actions ont permis une convergence de vue entre les femmes congolaises sur la nécessité de lutter ensemble au-delà des clivages politiques et autres.

Le processus pour accompagner les femmes aux négociations politiques s'est peu à peu formalisé à l'initiative de plusieurs réseaux et plates formes (Gouvernement, Institutions publiques, Société civile, Partis politiques, Oppositions armées et Secteurs privés)...

## **Des actions menées avant 2000**

En 1992, à l'issue d'un forum national de la femme, prélude à la cinquième conférence régionale africaine sur les femmes, elles avaient organisé, sous le crépitement des armes, une marche pour la paix afin de demander la fin des hostilités ; à cet effet, un Comité National des Femmes pour la Paix fut créé et existe à ce jour.

Organisées au sein de plusieurs associations, ONG réseaux et confessions religieuses, les femmes ont mené et continuent à mener avec courage plusieurs actions sur le terrain qui traduisent un bouleversement des mœurs et une prise de conscience de leur rôle notamment :

- Marches et cultes religieux
- Négociations et plaidoyer auprès des dirigeants politiques ;
- Campagnes de sensibilisation.

En 1998, à la faveur de la réalisation à Brazzaville de la Mission de Paix au Congo en

sigle MICOPACO, par le Comité Régional des Femmes Africaines pour la Paix, les femmes ont pris activement part aux activités dans les commissions mises en place, notamment :

- Commission ramassage des armes ;
- Commission veuves et orphelins ;
- Commission violences faites aux femmes.

En outre, la Première Dame, Madame Antoinette Sassou Nguesso, s'est investie dans la recherche de la paix au Congo. Elle est allée à la rencontre des populations, des belligérants, des opposants au régime, à l'intérieur et à l'étranger, en tant que femme et mère, pour les ramener dans le pays et à Brazzaville afin de reconstruire ensemble le pays divisé et meurtri par notre propre folie.

## **De la mise en œuvre de la Résolution 1325**

Au Congo, plusieurs structures travaillant dans le cadre de la paix et de la sécurité, de la lutte contre les violences sexospécifiques particulièrement dans la prévention, la collecte des données et/ou la prise en charge médicale, juridique, judiciaire, psychologique et socioéconomique des victimes.

Un partenariat véritable existe entre le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement et les autres ministères : Justice et Droits Humains ; Santé et Population ; Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité ; Intérieur et Démocratisation ; Défense Nationale ; Haut Commissariat à la Réinsertion ; Collectivités Associations ; Groupements féminins et Confessions religieuses.

Le Congo fait de la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et les violences basés sur le genre une priorité à travers :

- La reconnaissance par la Constitution du principe de l'égalité entre l'homme et la femme et l'interdiction de toute forme de discrimination de nature sexiste ;
- La mise en place au sein des deux chambres du Parlement d'une Commission Santé, Affaires Sociales, Genre et Famille ;
- La ratification des instruments juridiques régionaux et internationaux notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF ou CEDAW), et son Protocole facultatif ; le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux Droits de la femme ; les différentes conventions qui

protègent la femme et la jeune fille ;

- La ratification du Pacte sur la Paix, la stabilité, la sécurité et le développement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) ;
- L'adoption en 2008 de la Politique Nationale Genre assortie d'un Plan d'Action 2009-2013. Ce document d'orientation fait suite au document de politique en matière de promotion de la femme.

La mise en œuvre de la Résolution 1325 se fait donc dans le cadre du plan d'action du Ministère de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la Femme au Développement et également au sein du Haut Commissariat à la Révolution des ex-combattants dont les actions prennent aussi en compte les femmes et les filles impliquées et affectées par les conflits armés à travers le Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (PNDDR).

En outre, il existe un plan mixte de réinsertion des ex-combattants et des mutilés de guerre.

Par ailleurs, des campagnes de vulgarisation de cette résolution sont organisées par le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, les ONG et Associations à l'occasion des célébrations :

- De lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre ;
- De la tolérance zéro contre les mutilations génitales féminines (MGF), le 6 Février bien d'autres

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement et le Ministère en charge de la Défense Nationale ont organisé en 2008-2009, avec l'appui du PNUD, des journées de sensibilisations sur le genre à l'intention des Officiers Supérieurs, du personnel des Forces Armées Congolaises et de la Gendarmerie Nationale dans les grandes villes du Congo : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Gamboma et Owando.

A cette occasion, la Résolution 1325 a été vulgarisée et les problèmes liés à la représentativité des femmes aux postes de décisions au sein de l'Armée ont été examinés.

Le Congo, notre pays, a répondu favorablement à la campagne de lutte contre les violences faites aux femmes, lancée en février 2008 par le Secrétaire Général des Nations Unies BAN KIMOON.

Des activités ont également été menées dans le cadre des 16 jours d'activisme : tribunes et émissions radio télévisées, campagnes de sensibilisation avec les affiches, les banderoles, les tee-shirts, les sketches, les dépliants sur la Résolution 1325.

En février 2005, Madame Antoinette Sassou Nguesso a été élue Présidente de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique pour la paix (MIPREDA) à l'issue d'une Assemblée qui a réuni à Ouagadougou (Burkina Faso), les Premières Dames d'Afrique. Elle avait ensuite effectuée une mission de travail à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC), au cours de laquelle elle a invité toutes les Congolaises à être des messagères de paix.

Dans cette perspective, la présidente de la mission des premières Dames d'Afrique pour la Paix avait reçu à Brazzaville, une délégation de l'Association des femmes de la RDC, dénommée « Caucus des Femmes Congolaises », regroupant les femmes de toutes les composantes politiques. Le but de cette rencontre était d'échanger les expériences des deux pays dans la recherche de l'instauration de la paix.

On note également avec satisfaction, l'implication personnelle de la Première dame du Congo, Madame Antoinette Sassou Nguesso, à travers la Mission des Premières Dames d'Afrique pour la paix (MIPREDA), organisation qui mène beaucoup d'actions de plaidoyer pour l'établissement de la paix dans la région africaine. Le quatrième sommet s'était tenu à Brazzaville en Février 2008.

D'autres actions sont menées notamment :

- Les marches et les cultes pour la paix à Brazzaville et dans les autres départements ;
- Les formations et la sensibilisation des agents de la force publique et des auxiliaires de justice sur le genre, les violences et l'application des textes ;
- La révision des textes juridiques nationaux notamment le code pénal qui donne une nouvelle définition du viol en prenant en compte les aspects liés à la pénétration de tout objet dans les orifices qu'un être humain peut avoir, de même que le renforcement des mesures de répression des auteurs des violences sexuelles ;
- L'organisation des campagnes de sensibilisation relatives aux violences sexuelles faites aux femmes et aux filles et leurs effets sur la santé et le bien être moral des femmes et des filles, à l'endroit des femmes et des filles, des hommes et des garçons, des leaders communautaires, des chefs religieux dans tous les départements du pays.

A cet effet, des vulgarisateurs ont été formés et des supports élaborés, par exemple un DVD basé sur des scènes de vie intitulé « **Indélébile** » accompagné d'un guide de vulgarisation ;



- L'existence des cliniques juridiques et des centres d'aides et d'assistance juridique fréquentes par les hommes et les femmes, dont cinq (5) à Brazzaville, deux (2) à Pointe-Noire, un (1) à Kinkala qui accompagnent les femmes dans le processus judiciaire ;
- La prise en charge médicale, psychologique, économique et sociale des victimes des violences sexuelles ;
- La mise en place d'un réseau national de lutte contre les violences sexospécifiques appuyé par la création d'un observatoire national en 2009
- La vulgarisation des textes juridiques notamment la CEDEF, le résolution 1325, 1820 etc...
- La réalisation des études sur les violences et sur la prostitution des filles mineures ;
- L'existence d'un numéro vert au niveau du tribunal de Grande Instance de Brazzaville ;
- Le plaidoyer pour l'application des textes juridiques ;
- L'organisation d'une grande concertation des femmes pour la paix qui a réuni plus de cinq cents (500) femmes sous le patronage de Madame Antoinette Sasou Nguesso ? épouse du Chef de l'Etat.

A l'issue de celle-ci, les femmes en s'appuyant sur la Résolution 1325, ont mis en exergue leur rôle dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits.

Des recommandations ont été formulées entre autres l'implication des épouses candidats aux différentes élections.

Un manifeste a, également été adopté, plusieurs femmes ont été responsabilisées comme « **messagères de la paix** » et ont véhiculé le message de paix dans les arrondissements de la ville de Brazzaville et sur toute l'étendue du territoire national. Des cellules d'éveil et d'alerte ont été mises en place afin de dénoncer toute action susceptible de troubler la paix et l'ordre public.

En Mai 2010, le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement a procédé avec l'appui de l'UNFPA, au lancement d'une campagne de **Mobilisation du Leadership Masculin** pour la promotion des droits des femmes notamment la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Au cours de cette cérémonie, 200 leaders : ministres, parlementaires, ambassadeurs, chefs d'agence onusiens, chefs d'entreprises, cadres des administrations publiques et privées ont signé **la déclaration d'engagement**. A ce jour, on compte plus de cinq cents (500) signatures. Cette campagne se poursuivra pour atteindre toutes les sensibilités du pays

## **Des atouts**

Dans le domaine de la protection, plusieurs projets de lois ont été élaborés et sont en voie d'adoption notamment :

- Le projet de lois sur le harcèlement sexuel ;
- La Charte sur les droits de la femme au Congo
- Le projet de loi sur les violences sexuelles.

## **Des recommandations**

La mise en œuvre de la Résolution 1325 est confrontée à quelques difficultés. Des recommandations ont été formulées de la manière suivante :

- La mise en place d'un Comité national sur les femmes, la paix et la sécurité qui sera une coalition nationale représentée par le Gouvernement, le Parlement, la société civile dont la mission consistera à œuvrer en vue de l'atteinte des objectifs énoncés dans la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- La représentation et la participation des femmes à tous les stades du processus décisionnel en ce qui concerne la prévention, la gestion et la résolution des conflits, y compris la reconstruction au sortir d'un conflit ; cela implique également d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix et les accords de paix, ainsi que de protéger les femmes et les petites filles contre la violence sexiste dans les conflits armés et au sortir d'un conflit.

A cet égard, le Comité fournit une tribune pour le partage de l'information, de l'expérience acquise et l'apprentissage ; il s'emploie également à mieux faire connaître cette problématique et influe sur les politiques et les programmes nationaux à dimension internationale.

- La prise en compte des femmes dans les convois militaires ;
- L'intensification des campagnes de sensibilisation en vue du changement des

comportements et attitudes des hommes, des femmes et des petites filles pour la remise en cause des stéréotypes socioculturels préjudiciables à la femme ;

- Le renforcement de la collecte des données relatives aux violences sexospécifiques permettant de mesurer leur ampleur réelle, les causes et les conséquences ;
- L'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles ;
- Le renforcement des services médicaux, psychologiques, juridiques et socioéconomiques des femmes victimes de violences afin qu'elles se remettent de leurs blessures
- Le renforcement des capacités des réseaux informels des parapsychologues auxquels font souvent recours les victimes des violences (églises et groupes de prières) ;
- La mise en place d'un mécanisme pour favoriser la réinsertion socioéconomique des victimes par un appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR).

En conclusion, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies est utilisée comme tremplin, fondation, pour prendre part aux négociations politiques ; c'est un ensemble de méthodes et de stratégies.

Les articles 1, 2 et 8 de la Résolution 1325 tiennent en considération la participation des femmes aux instances de prise de décisions et aux processus de paix. Malgré ces dispositions, on constate que dans la pratique, ce principe juridique n'est pas effectivement mis en application. La culture de l'impunité dont bénéficient les auteurs de violences à l'égard des femmes fait obstacle au processus de paix et de sécurité.

Le fait de ne pas accorder l'attention aux rapports et aux inégalités entre les genres lors des périodes de conflit a entraîné l'exclusion des femmes dans les initiatives de construction de paix ; ce qui fait que leurs besoins ne soient pas satisfaits. Il s'impose que les points de vue tenant compte des différences entre les genres soient incorporés dans les efforts de maintien de la paix et de la sécurité.

Les femmes doivent envisager également toutes les initiatives sur la paix et la sécurité comme une partie du bien-être général de l'humanité. Les stratégies relatives à la paix et à la sécurité doivent donc se fonder ou se focaliser autour de la sécurité de l'individu dans son ensemble (esprit, corps et âme). C'est pourquoi la paix et la sécurité ne consistent pas juste à signer des cessez-le feu et des accords de paix successifs ; ce n'est pas non plus une idéologie ou quelques concepts distants ou abstraits mais plutôt une réalité tangible de la vie.

A ce titre, il convient de consentir des efforts visibles et conséquents, de prendre des engagements et de consacrer des ressources spécifiques en vue à la paix et à la sécurité. La paix doit être juste et la sécurité durable.

**Tableau 19 :**

Le pourcentage des femmes parlementaires au niveau africain

Rang	Pays	Chambre unique ou basse				Deuxième Chambre ou Senat			
		Elections	Sièges	Femmes	% F	Elections	Sièges	Femmes	% F
1	Rwanda	92008	80	45	56.3%	102003	26	9	34.6%
8	Angola	92008	220	82	37.%	...	...	...	...
13	Mozambique	122004	250	87	34.8%	...	...	...	...
17	Afrique du Sud	42004	400	132	33%	42004	54	22	40.7%
20	Ouganda	22006	332	102	30.7%	...	...	...	...
21	Burundi	72005	118	36	30.5%	72005	49	17	34.7%
22	RépubliqueUnie de Tanzanie	122005	319	97	30.4%	...	...	...	...
30	Namibie	112004	78	21	26.9%	112004	26	7	26.9%
“	Lesotho	22007	120	30	25.0%	32007	31	9	29.0%
40	Seychelles	52007	34	8	23.5%	...	...	...	...
47	Erythrée	21994	150	33	22.0%	...	...	...	...
“	Sénégal	62007	150	33	22.0%	82007	100	40	40.0%
48	Ethiopie	52005	529	116	21.9%	102005	112	21	18.8%
67	Cap-Vert	12006	72	13	18.1%	...	...	...	...

'	Soudan	82005	443	80	18.1%	82005	50	3	6.0%
70	Maurice	72005	70	12	17.1%	...	...	...	...
73	Gabon	12009	120	20	16.7%	12009	102	18	17.6%
76	République Tchèque	62006	200	31	15.5%	102008	81	14	17.3%
77	Burkina Faso	52007	111	17	15.3%	...	...	...	...
78	Zambie	92006	158	24	15.20%	...	...	...	...
'	Zimbabwe	32008	210	32	15.2%	32008	93	23	24.7%
83	Cameroun	72007	180	25	13.9%	...	...	...	...
84	Djibouti	22008	65	9	13.8%	...	...	...	...
'	Swaziland	92008	65	9	13.8%	102008	30	12	40%
87	Sierra-Leone	82007	121	16	13.2%	...	...	...	...
88	Malawi	52004	193	25	13.0%	...	...	...	...
89	Libéria	102005	64	8	12/5%	102005	30	16	16.07%
90	Niger	122004	113	14	12.4%	...	...	...	...
98	Botswana	102004	63	7	11.1%	...	...	...	...
'	Togo	102007	81	9	11.1%	...	...	...	...
99	Bénin	32003	83	9	10.8%	...	...	...	...
'	République Centrafricaine	32005	105	11	10.5%	...	...	...	...
'	Maroc	92007	325	34	10.5%	92006	270	3	1.1%
101	Mali	72007	147	15	10.2%	...	...	...	...
'	Guinée-Bissau	112008	100	10	10.0%	...	...	...	...
103	Kenya	122007	224	22	9.8%	...	...	...	...

104	Gambie	12002	53	5	9.4%	...	...	...	...
107	Côte d'Ivoire	122000	203	18	8.9%	...	...	...	...
'	République démocratique du Congo	72006	500	42	8.4%	12007	108	5	4.6
112	Ghana	122004	228	18	7.9%	...	...	...	...
'	Madagascar	92007	127	10	7.9%	42008	33	5	15.2%
113	Algérie	52007	389	30	7.7%	...	...	...	...
114	Congo	62007	137	10	7.3%	82008	70	9	12.9%
'	Sao-Tomé et Principe	32006	55	4	7.3%	...	...	...	...
116	Nigeria	42007	358	25	7.0%	42007	109	9	8.3%
120	Guinée équatoriale	52008	100	6	6.0%	...	...	...	...
122	Tchad	42002	155	8	5.2%	...	...	...	...
128	Comores	42004	33	1	3.0%	...	...	...	...
131	Egypte	112005	442	8	1.8%	62007	264	18	6.8%
135	Somalie	82004	475	?	?	...	...	...	...

Source : Union interparlementaire (2009)

---

DIRECTION GENERALE DES  
COLLECTIVITES LOCALES

---

**PROGRAMME RELATIF A LA CEREMONIE DE  
PRESENTATION OFFICIELLE DU POINT FOCAL GENRE  
(VOLET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE)**

**Date :** 26 octobre 2012

**Heure :** 9h00

**Lieu :** hall de la Préfecture

7h00 : Arrivée des femmes de l'administration du territoire ;

7h30 : Arrivée des chefs de service ;

8h00 : Arrivée des chefs de cabinet des préfets ;

8h30 : Arrivée des chefs de cabinet des préfets ;

8h45 : Arrivée des préfets ;

9h00 : Arrivée du directeur de cabinet du ministre de l'intérieur et de la  
Décentralisation.

## **Déroulement de la cérémonie**

9h30 :

- Mot du présentateur ;
- Mot de la présidente du point focal ;
- Mot de la circonstance du directeur de cabinet du ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;
- Apéritif et fin de la cérémonie.



## **MOT DE CIRCONSTANCE A L'OCCASION DE LA PRESENTATION OFFICIELLE DU POINT FOCAL GENRE**

Monsieur le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur  
et de la décentralisation

Monsieur le préfet, inspecteur général de l'administration  
du territoire,

Messieurs les préfets,  
Chers invités,

Ce jour mémorable, est à inscrire dans les années du  
ministère en charge de l'administration du territoire, car il  
s'agit pour nous de faire une part belle à la femme, qui  
œuvre aux côtés de l'homme dans l'édification de notre  
cher Congo.

En effet, c'est la présentation sur les fonds baptismaux du  
point focal GENRE administration du territoire, et les  
différentes cellules genre qui la composent.

D'aucuns seraient tenter de dire que la question GENRE  
serait un phénomène de mode, parce que dans les médias,  
les grands forums, etc., tout le monde parle du GENRE. Et  
pourtant, dans la société, la femme occupe une place de  
choix, la femme donne la vie, la femme est un facteur  
incontournable et indispensable dans l'équilibre sociétal.

Mais, il faut reconnaître que l'engagement de la femme  
n'intègre pas en ces temps là la vision de développement.

Elle est restée victime des inégalités dans la société. Permettez-moi d'illustrer cette affirmation en faisant référence aux conventions internationales au cours desquelles, les droits de la femme ont été la pierre d'achoppement. Je cite :

- la déclaration des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ;
- la déclaration du Millénaire signée par 189 pays (objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) ;
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF),
- le programme d'action de Beijing ;
- le politique genre de la Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC).

C'est dans cette optique que de la Nouvelle Espérance au Chemin d'Avenir, Son Excellence monsieur le Président de la République, Denis SASSOU NGUESSO, s'est résolument engagé à matérialiser la promotion et l'intégration de la femme au développement. Monsieur le Président de la République, se bat pour la promotion de la politique Genre et la participation effective de la femme au processus de développement.

Aussi, pour faire le plaidoyer en faveur de la politique Genre, ce grand Homme a posé une fois de plus un acte concret plein de signification :

Un déplacement consacré à la femme a vu le jour : de ministère délégué, il est devenu ministère à part entière.

Grand merci à son Excellence, monsieur Denis SASSOUNGUESSO pour son engagement et sa détermination sans faille.

La femme, aujourd'hui est présente dans toutes les sphères de la vie nationale, et pourtant notre histoire politique est pleine d'illustration de la femme, mais à petite proportion. Les femmes ont longtemps mené cette lutte. Qu'il nous souvienne le slogan de « SEULE LA LUTTE LIBERE ».

Avec monsieur le Président de la République, la lutte porte du fruit en abondance.

La réalité au ministère de l'intérieur et de la décentralisation est édifiante. Aujourd'hui, la femme au ministère de l'intérieur et de la décentralisation occupe de hautes fonctions.

Madame Lucie NITOU, paix à son âme, est l'illustration même de la forme cadre qui s'est distinguée par son intelligence, son savoir managériale, sa maîtrise de dossier, j'en passe. Tout le monde ne tarit pas d'éloge pour cette grande dame. Elle est encore dans la mémoire collective.

Nous vous invitons à observer une minute de silence pour sa mémoire et pour celles de toutes les femmes du ministère, aujourd'hui décédées et qui ont porté le flambeau de la territoriale en marche.

(Silence et minute de silence)

(Merci).

Avec la mise en œuvre de l'organisation territoriale administrative, la femme occupe les postes de commandement. On la trouve à la tête de district : elle préside aux destinées des communautés urbaines : elle est secrétaire générale, chef de service voire chef de bureau.

Avec déférence, nous adressons nos sincères remerciements à son Excellence monsieur le Président de la République, Denis SASSOU-NGUESSO ;

A monsieur le Ministre, Raymond Zéphyrin MBOULOU, nous adressons toutes nos félicitations pour sa reconduction à la tête de notre département ministériel, lui rassurons de toute notre disponibilité à l'accomplissement de sa noble mission et nous le remercions pour de l'attention soutenue qu'il accorde à la femme au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Ainsi, devant ce tableau évolutif élogieux, de l'état de la femme au ministère de l'intérieur et de la Décentralisation, le point focal et ses cellules genre marquent la matérialisation de la politique GENRE.

Le point focal GENRE (Volet administration) du ministère de l'intérieur et de la décentralisation est structuré de la manière suivante :

- Coordinatrice : **Marie Victorine NGOMA BILALA** ;
- 
- Secrétaire chargé de l'organisation : **Henriette MAHOUA** ;
- Secrétaire chargée des affaires juridiques et des relations publiques : **Marich MAVOUNGOU** ;
- Secrétaire chargée de l'administration : **Gisèle SAMBA** ;
- Secrétaire chargée des finances et matériel : **Hélène MBOURA** ;
- Secrétaire chargée de la communication et affaires sociales : **Bernadette NKOUMBOU**.

## **DES CELLULES GENRES**

### **CABINET :**

- Coordinatrice **Marich MAVOUNGOU** ;
- Secrétaire chargée de l'administration : **Jocésie MIYOUNA** ;
- Secrétaire chargée des affaires juridiques et des relations publiques : **CODDY SAKEH Reine** ;

- Secrétaire chargée des finances et du matériel : **Hélène BEATSENGUET** ;
- Secrétaire chargée de la communication et des affaires sociales : **Marie José LOUMINGOU**.

## **INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE**

- Coordinatrice : **Bernadette NKOUMBOU** ;
- Secrétaire chargée des affaires juridiques et des relations publiques : **Micheline NGUESSIMI** ;
- Secrétaire chargée des finances et du matériel : **Céline NGOUASSI** ;
- Secrétaire chargée de la communication et des affaires sociales : **vadielle NKOUKA-NGONGO**.

## **DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE**

- Coordinatrice : **Hélène MBOURA** ;
- Secrétaire chargée des affaires juridiques et des relations publiques : **Marie KIMVIDI** ;

- Secrétaire chargée des finances et du matériel :  
**Lucienne TSIAKALA ;**
- Secrétaire chargée de la communication et des affaires sociales : **Justine MADZABOU**

## **DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES ELECTO- RALES**

- Coordinatrice : **Henriette MAHOUA ;**
- Secrétaire chargée de l'administration : **Irène MASSOUKOU ;**
- Secrétaire chargée des affaires juridiques et des relations publiques : **Albertine ESSISSONGO née AKIRIDZO ;**
- Secrétaire chargée des finances et du matériel : **Marie MBANI née NGALA ;**
- Secrétaire chargée de la communication et des affaires sociales : **Olga IFOKO née MANTSOUMOU**

## **DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES**

- Coordinatrice : **Gisèle SAMBA**
- Secrétaire chargée des affaires juridiques et des relations publiques : **Bernadette NSINGUI née NKOLI** ;
- Secrétaire chargée des finances et du matériel : **Liliane Bécazine NDZILA PEA** ;
- Secrétaire chargée de la communication et des affaires sociales : **Hortense Patricia NGANGOYE née KIBINDA**

**Vive l'administration du territoire,**

**Vive la question Genre,**

**Je vous remercie et bonne fête à tous.**



**Objet:** RE : Contact !

**De:** Patrice Yengo (patriceyengo@hotmail.com)

**A:** maixenti@yahoo.fr

**Date:** Mardi 16 novembre 2010 14h34

Cher Maixent Itoua,

J'accuse réception de votre courrier et je peux vous dire que je suis heureux de constater qu'il y a encore de Jeunes compatriotes qui se passionnent pour la Science. Je ne puis que vous encourager dans cette voie même si l'entreprise qui consiste à interroger une société, dans ses représentations les plus inconscientes, est toujours une entreprise ingrate. Ceci dit, votre courrier m'interpelle. A plus d'un titre.

- D'abord à vous lire, je me demande si vous n'êtes pas, comme beaucoup de ceux qui arrivent à la recherche, entrain d'entreprendre des travaux de Sisyphe. Pourquoi revenir aux thèmes récurrents de la défaillance étatique et de la démocratisation en Afrique, mille fois traités? Il Y a maintenant (depuis 1990) un nombre considérable de thèses et de travaux-souvent partisans d'ailleurs- à ce sujet et je ne vois pas ce que vous apportez de plus qui n'ait pas été traité. A moins de se contenter d'une thèse de complaisance comme beaucoup d'Africains les soutiennent en France ;
- Ensuite de défaillance étatique, l'expérience des Indépendances africaines montre que l'Etat post-colonial est en crise depuis sa fondation et les coups d'état, les guerres civiles et autres formes de soubresauts répétés de la violence ne sont que la manifestation de cette crise subintrante. Une périodisation qui ne tiendrait compte que de la séquence post-parti unique manquerait de pertinence ;
- Enfin, chaque paramètre que vous évoquez-Etat, pouvoir, territorialisation de l'Etat, ethnies, prophétismes politique, religions et politique... est en lui-même déjà un sujet de thèse. Et les traiter de manière lapidaire dans un contexte comme celui-ci reviendrait tout simplement à les survoler voire à les désubstantifier.

Si j'avais à vous conseiller, ce n'est pas sur cette voie que je vous lancerais mais sur une approche beaucoup moins ambitieuse mais non moins pertinente de la défaillante

de l'Etat. Une approche qui serait plus circonscrite, territorialement, temporellement...mais qui pourrait vous inscrire dans la dynamique de l'expertise mondiale des conflits. A tout hasard, je prends à titre d'exemples quelques thématiques qui me viennent à l'esprit en même temps que je vous écris : 1°- Démobilisation milicienne au Congo, logiques et réalités, 2°- Crises régionales et migrations politiques, le Congo terre d'asile ? 3°- Réinsertion des opposants et processus de paix au Congo ; 4°- Voter après une guerre civile : les élections post-conflits au Congo-Brazzaville 5°- Genre et paix. Les femmes dans la résolution des conflits au Congo etc, etc...

Vous voyez, il y a une multitude de sujets, précis, nets, documentés et bien sûr pertinents dont vous serez le premier à élaborer le corpus. Des sujets qui ne nécessitent pas que vous alliez réveiller les vieilles querelles conceptuelles au point de stériliser vos propos. Les placards de la sociologie politique sont d'ailleurs pleins de cadavres conceptuels de ce genre, morts de leur propre mort polémique sans jamais avoir trouvé de solutions.

Donc à vous de réfléchir et de construire un sujet qui soit d'un côté clair et précis, avec un matériel bibliographique et de terrain suffisamment dense pour en faire un sujet original, et de l'autre un sujet qui devrait être terminé en trois ans. Car il faut savoir que les nouveaux termes de la compétitivité inter-universitaire n'autorisent plus de faire des thèses au-delà de quatre ans.

Bien des choses,





La Ministre avec les participantes à la Marche du 8 mars 2010



Le présidium de la Marche du 8 mars 2010



La Ministre assistant à la Marche



Les participantes à la Marche



Les participantes à la Marche



Les participantes à la Marche



Les participantes à la Marche